

Russel Aurore Bouchard

citoyenne libre et historienne professionnelle,  
Chicoutimi, Ville de Saguenay (1948 - )

(1997)

**Histoire de Jonquière :**  
*cœur industriel du*  
*Saguenay—Lac-Saint-Jean*

Des origines à 1997

**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**  
CHICOUTIMI, QUÉBEC  
<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi  
Courriel: [classiques.sc.soc@gmail.com](mailto:classiques.sc.soc@gmail.com)  
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>  
à partir du texte de :

Russel Aurore Bouchard

**Histoire de Jonquière : cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Des origines à 1997.**

Chicoutimi-Nord : Russel Bouchard, 1997, 544 pp.

[Autorisation formelle accordée par l’auteur le 16 janvier 2020 de diffuser ce livre, en accès libre à tous, dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriels : Russel-Aurore Bouchard : [bouchard9@icloud.com](mailto:bouchard9@icloud.com)  
ou [rbouchard9@videotron.ca](mailto:rbouchard9@videotron.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

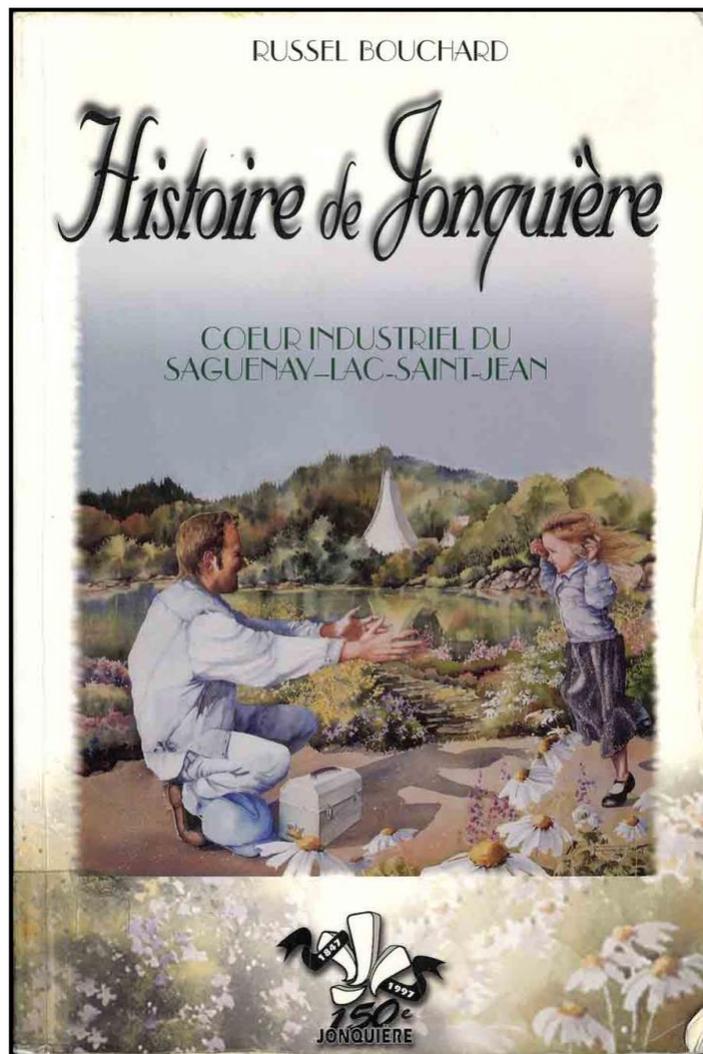
Édition numérique réalisée le 12 février 2020 à Chicoutimi, Québec.



Russel Aurore Bouchard

citoyenne libre et historienne professionnelle,  
Chicoutimi, Ville de Saguenay (1948 - )

Histoire de Jonquière :  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*



Chicoutimi-Nord : Russel Bouchard, 1997, 544 pp.

Illustration de la couverture :

« *Au jardin de Marguerite* », une œuvre de Mme Thérèse Fournier SCA, Jonquière, automne 1996.

Vous trouverez toutes les illustrations du livre, en haute définition, sur le site Les Classiques des sciences sociales. [JMT]

[http://classiques.uqac.ca/collection\\_histoire\\_SL/SJ/bouchard\\_russel/Histoire\\_de\\_Jonquiere/Histoire\\_de\\_Jonquiere\\_illustrations.html](http://classiques.uqac.ca/collection_histoire_SL/SJ/bouchard_russel/Histoire_de_Jonquiere/Histoire_de_Jonquiere_illustrations.html)

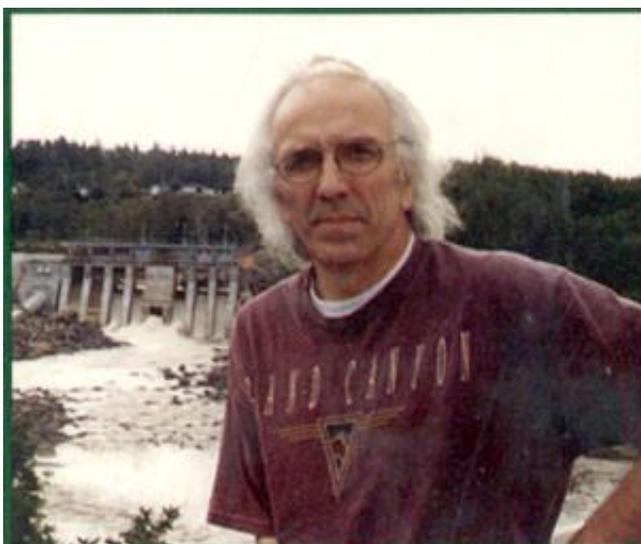


**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

## QUATRIÈME DE COUVERTURE

[Retour à la table des matières](#)

À l'automne 1847, lorsque débarquent, le long de la rivière au Sable, les premiers membres de la « Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay », la marche du peuplement dans cette contrée nordique



entre dans une nouvelle étape de son histoire : celle des sociétés de colonisation. Ces hommes et ces femmes courageux qui arrivent par ramées de La Malbaie, sont fermement décidés à dompter cette nature hostile pour se faire un nouveau pays d'adoption. Dans son *Histoire de Jonquière : cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, l'auteur lève enfin une partie du voile sur ce chapitre méconnu de notre passé.

**Russel Bouchard**, historien, chroniqueur, polémiste et pamphlétaire bien connu au Saguenay—Lac-Saint-Jean, n'en est pas à ses premières armes sur le sujet. Né à Chicoutimi-Nord le 4 octobre 1948, il est titulaire d'une maîtrise en histoire de l'Université Laval et est l'auteur d'une trentaine de livres consacrés à sa région natale. Parmi

les titres les mieux connus de son œuvre littéraire, il suffit de rappeler la fabuleuse série portant sur *l'Histoire des Municipalités* (qui compte déjà 14 numéros), *[Le Saguenay des fourrures](#)*, *La vie quotidienne à Chicoutimi au temps des fondateurs* et *[Le Dernier des Montagnais](#)*.

**Note pour la version numérique :** La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[4]

Notre couverture : « *Au jardin de Marguerite* », est l'œuvre de Mme Thérèse Fournier SCA, Jonquière, automne 1996.

Maquette de la couverture : Enrico paradis, EPS Communications.  
Photo de l'auteure, à l'endos : Journal *La Primeur*, Gratien Tremblay

Typographie et montage : Russel Bouchard  
Correction des textes : Madeleine Bouchard, Raoul Lapointe et  
Raymond Lemieux.

©1997, Russel Bouchard, Chicoutimi-Nord, Québec, Canada  
ISBN 2-9211-1-17-3  
Dépôt légal : premier trimestre, 1997  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

Tous droits réservés.

[5]

*Inutile de regarder à l'est de la rivière au Sable pour trouver l'ennemi. Il est dans nos murs ! il est dans la manière dont nous regardons notre propre avenir.*

*À la population jonquiéroise, pour souligner son courage et sa détermination... et pour qu'elle puisse enfin trouver la voie de la liberté.*

[6]

[7]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

## Table des matières

[Quatrième de couverture](#)

[Remerciements](#) [10]

[Introduction](#) [13]

Chapitre I. [Fondation de la colonie de Rivière-au-Sable \(1828-1854\)](#) [17]

- [Le milieu et les hommes avant le début de l'entreprise colonial](#) [19]
- [L'ouverture du Saguenay à la colonisation et à l'entreprise forestière](#) [26]
- [Les premiers chantiers forestiers du Haut-Saguenay](#) [31]
- [Le trappeur Cyriac Buckell, à la Pointe-au-Sable](#) [35]
- [L'Écossais Simon Ross initie la marche du peuplement, au nord du canton Jonquière](#) [39]
- [Les McLeod aux Terres-Rompues](#) [45]
- [La colonisation en crise : la Rivière-au-Sable devra attendre](#) [48]
- [Poursuite de la marche du peuplement dans le Haut-Saguenay : la colonie libre du Grand-Brûlé](#) [55]
- [Fondation de la « Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay »](#) [59]
- [Arpentage du canton Jonquière et poursuite de la marche du peuplement dans le Haut-Saguenay](#) [71]
- [L'action de la Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay](#) [79]
- [Le mythe Marguerite Belley](#) [87]

Chapitre II. [Organisation de la vie communautaire : fondation de la paroisse de Jonquière \(1854-1893\)](#) [97]

- [L'état de la colonisation dans les secteurs périphériques](#) [99]
- [Une colonie oubliée : la mission de la Rivière-au-Sable](#) [109]
- [Fondation de la paroisse et de la municipalité de Saint-Dominique de Jonquière](#) [117]
- [Saint-Dominique de Jonquière, au coeur de la tourmente : la catastrophe de 1870](#) [127]
- [La nomination du curé Kéroack et la construction de l'église](#) [135]
- [Le raffermissement de l'activité économique, la colonisation et le développement des services](#) [147]
- [L'Instruction publique](#) [154]
- [L'élaboration du premier réseau de communications](#) [159]

Chapitre III. [La formation du village et le désenclavement du canton Jonquière \(1893-1912\)](#) [173]

- [La fin de l'isolement : l'arrivée du chemin de fer](#) [175]
- [Les communications avec la rive nord du Saguenay : le bac de Saint-Léonard et la traverse des Terres-Rompues](#) [183]
- [Fondation de « La Compagnie de Pulpe de Jonquière »](#) [192]
- [Retour des Price au Saguenay : le transfert des titres de « La Pulperie de Jonquière »](#) [202]
- [L'éclusage du lac Kénogami : les intérêts de Jonquière se butent à ceux de Chicoutimi](#) [210]
- [Le projet de Wilson « Carbide »](#) [215]
- [L'émergence du noyau urbain : la naissance du village](#) [220]
- [La proclamation du village \(1904\)](#) [225]
- [La modernisation des services publics : la construction du premier aqueduc municipal](#) [230]
- [Le début de l'électrification du village](#) [235]
- [La nouvelle réalité économique \(1904-1911\)](#) [240]
- [Progression de l'agriculture et de l'industrie fromagère](#) [247]

- [La vie religieuse et paroissiale au tournant du siècle](#) [251]
- [Le détachement de la « Municipalité Scolaire du Village de Jonquière »](#) [256]

Chapitre IV. [Croissance de l'industrie papetière et expansion urbaine : création des villes de Jonquière et de Kénogami \(1912-1924\)](#) [259]

- [Construction de la papeterie Kénogami](#) [261]
- [Fondation du « village » de Kénogami](#) [267]
- [Naissance de la paroisse Sainte-Famille](#) [276]
- [La nouvelle « ville » de Kénogami](#) [283]
- [Création de la « ville » de Jonquière : émergence de la petite industrie de transformation](#) [287]
- [Expansion du secteur commercial et stagnation de l'agriculture](#) [291]
- [La municipalisation de l'électricité](#) [294]
- [Construction de l'église Saint-Dominique : le mandat du curé Charles-Richard Tremblay](#) [299]
- [Construction de la ligne de chemin de fer entre Jonquière et la Baie des Ha! Ha! : fondation du « Roberval-Saguenay »](#) [304]
- [La bataille du lac Kénogami : le rehaussement définitif et la révolte des cultivateurs](#) [311]
- [La montée des eaux : la mort de Sir William Price](#) [319]
- [L'instruction publique : l'implication des communautés religieuses dans l'éducation](#) [327]

Chapitre V. [Nouveau défi industriel et développement de l'infrastructure hydroélectrique du Saguenay \(1924-1960\)](#) [335]

- [La mise en œuvre du projet-Shipshaw : l'Américain J. B. Duke récupère les droits hydrauliques du Saguenay](#) [337]
- [L'association Duke-Price](#) [340]
- [La construction de l'aluminerie d'Arvida](#) [343]
- [La fondation de la « Cité d'Arvida »](#) [350]
- [La construction du barrage de Chute-à-Caron et la naissance de Ville-Racine](#) [358]

- [Effondrement de l'empire Price : Jonquière en crise \(1929-1937\)](#) [362]
- [Réalisation du projet « Shipshaw No 2 »](#) [367]
- [Le réveil des vieux démons](#) [373]
- [La prospérité d'après-guerre](#) [377]
- [Renaissance de la Price Brothers & Company et construction de la centrale hydroélectrique M3urdock-Wilson](#) [384]
- [L'ouverture de la route Alma—Jonquière](#) [391]
- [La presse parlée et écrite](#) [394]
- [L'éducation : débuts de l'enseignement post-secondaire](#) [406]
- [Santé publique et soins hospitaliers](#) [418]

Chapitre VI. [Fusion municipale et mutation de la fonction industrielle \(1960-1997\)](#) [429]

- [Confirmation du rôle industrielle de Jonquière : la ville et les multinationales, épargnées par la nationalisation de l'électricité](#) [431]
- [Réorganisation de l'industrie papetière](#) [136]
- [La fusion Abitibi—Price](#) [446]
- [Les transformations dans le secteur de l'aluminium : la mort lente de l'usine Vaudreuil](#) [452]
- [Préludes à la réunification administrative et politique du territoire](#) [463]
- [La grande fusion J.A.K.](#) [468]
- [La nouvelle réalité socio-économique jonquiéroise](#) [478]
- [Projet d'autoroute entre Alma et La Baie : Jonquière, au banc des accusés](#) [488]
- [Requiem pour une autoroute : la plus petite autoroute du monde](#) [495]

[Repères bibliographiques](#) [505]

[Index](#) [517]

[10]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

## REMERCIEMENTS

[Retour à la table des matières](#)

Cette monographie a été conçue pour rendre hommage aux premiers occupants et aux bâtisseurs de Jonquière. Elle vise également à commémorer les 150 ans d'histoire de cette ville fascinante qui est devenue le cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean. La réalisation du présent livre est d'abord redevable à la Corporation des Fêtes du 150<sup>e</sup> de Jonquière qui a tenu à perpétuer la connaissance et l'apprentissage de son histoire.

De façon plus particulière, j'aimerais exprimer mes vifs remerciements à l'historien Raoul Lapointe, pour avoir accepté de relire l'œuvre dans son intégralité, et à ma compagne Madeleine, mon âme sœur depuis 26 ans, pour sa générosité et son support indéfectible. À elle plus spécifiquement, je lui dois les efforts d'une lecture minutieuse et la patience d'avoir conçu l'index.

Enfin, à ma famille, aux personnes et aux institutions nommées spécifiquement ci-après, et à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont apporté leur concours à la réalisation de cette publication, merci :

Mme Chantale Francoeur, responsable des Archives de la municipalité de Jonquière.

M. Luc Parizé, chercheur pour les fêtes du 150<sup>e</sup>.

Mme Thérèse Fournier, artiste et peintre.

M. Jérôme Gagnon, historien.

Laurent Thibeault, directeur des Archives nationales du Québec à Chicoutimi.

L'abbé Jean-Philippe Blackburn, responsable des Archives de l'Évêché de Chicoutimi.

Les centres d'archives de la Commission scolaire de La Jonquière et du cégep de Jonquière.

MM. Raymond Labonté (FSSA) et Michel Potvin (SNEAA).

M. Claude Savard, directeur au tourisme et congrès, Société de Développement de Jonquière Inc.

[11]

**Corporation des Fêtes du 150e de Jonquière**  
**Membres du conseil d'administration**

- M. Marc Fortin, président.
- M. Francis Dufour, président d'honneur.
- M. André Poitras, directeur général.
- M. Georges Bouchard, vice-président du comité d'histoire.
- Mme Sonia Bergeron, vice-présidente des finances.
- M. Yvon-Marie Bergeron, vice-président et responsable de la campagne de financement.
- M. Donald Larouche, vice-président du déroulement des activités.
- Mme Joanne Normand, vice-présidente de l'analyse des projets.
- M. Jean-Baptiste Gauthier, vice-président des affaires publiques.
- M. Robert Lavoie, responsable du conseil municipal.
- Mme Marie-Josée Lafontaine, représentante de la Commission scolaire de La Jonquière.
- M. Raymond Lemieux, directeur du comité d'histoire.
- Mme Lise Pagé, directrice des finances.
- M. Claude Thibeault, directeur des équipements.
- MM. Alain Duchesne, Claude Savard et Gilles Côté, directeurs aux activités.
- M. Jeannot Allard, directeur des affaires publiques.

[12]

[13]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

## INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

En 1947, pour commémorer le centenaire de l'arrivée des premiers colons le long de la rivière au Sable, la ville de Jonquière voulut souligner l'événement en publiant un « Album-Souvenir » titré : *Centenaire de Jonquière (1847-1947)*. Ce bouquin de 112 pages, première commission du genre, avait été rédigé par l'abbé Roland Larouche, un prêtre originaire de Chicoutimi qui occupait alors le poste de vicaire de la paroisse Saint-Dominique de Jonquière. Par cet écrit généreux, qui s'inscrivait parfaitement bien dans la logique du discours autoritaire et paternaliste de l'époque, la communauté avait fait front commun derrière son pasteur pour mettre en évidence des hommes et des femmes —mais surtout des hommes— qui s'étaient distingués, au cours de ce dernier siècle, par leur courage, leur labeur, leur ténacité et leur esprit d'entreprise. Cette publication, écrivait-on alors dans l'introduction, voulait « rendre hommage aux fondateurs qui, il y a un siècle, vinrent s'établir sur les bords de la Rivière-au-Sable [et] à leurs fils dont le labeur persévérant et souvent obscur a contribué à l'expansion et à l'amélioration graduelle de notre ville ». Soucieux de rendre à Dieu ce qui est à Dieu et aux Hommes... ce qui est aux hommes, l'abbé Larouche ne s'enticha pas de faire dans la dentelle et ajouta, au reste, qu'« à travers ces pages, [il sera possible de] « lire l'histoire ancienne et actuelle de tous ceux qui ont bâti cette cité ».

Pour les femmes de ces « braves » hommes et les filles de ces « pauvres » femmes qui s'étaient morfondues en travaillant comme des

bêtes de somme d'une étoile à l'autre, hiver comme été, dans les swompes, les brûlés et les bleuetières du canton Jonquière, l'histoire restait, comme toujours, cruellement muette! Par souci de justice — mais surtout par réflexe d'autodéfense— on prit par contre la précaution [14] salutaire de signifier leur présence discrète en soulignant le passage d'une certaine Marguerite Belley-Maltais, la veuve de Jean Maltais dit Jean de Paris, « *une femme au cœur d'homme* » à qui on attribuait, bien à tort cependant, le titre de fondatrice de Jonquière. Ses descendantes et la gent féminine n'avaient donc plus à se soucier de la postérité, puisqu'on venait de leur sculpter une héroïne sans peur et sans reproche, une femme de tête qui allait personnifier, à sa manière, le courage, la ténacité, la droiture, la vertu et évidemment... la soumission envers la gent masculine. Enfin, se disait-on sans doute dans les chaumières du fabuleux royaume des pitons, « une femme » était arrivée avant « eux » ! La belle histoire !

Cinquante ans après la publication de ce recueil qui se voulait, en quelque sorte, le témoin de son époque, la ville de Jonquière a décidé de profiter de ce nouveau momentum pour ressortir les pionniers et les fondateurs de la naphthaline, leur faire prendre un bon bain, leur coudre de nouveaux habits et les remettre à l'avant-scène de l'histoire régionale. Pour rendre à tous les bâtisseurs —et bâtisseuses— de cette ville le mérite qui leur revient de plein droit et pour être certains de ne pas subir la vindicte des mouvements féministes qui se sont donnés comme mission de rétablir la « vérité historique », les administrateurs —et administratrices— de la ville ont également fait réapparaître le fantôme flétri de dame veuve Marguerite Belley et ils lui ont alors demandé de « rêver » tout haut, de juger l'Histoire à sa façon et de personnifier les nouveaux stéréotypes véhiculés par une société aseptisée et magnifiée, une société plus soucieuse d'équité que de vérité. La vertu n'ayant plus la même valeur qu'on lui donnait, jadis, et la soumission pathologique des dames ayant tout simplement pris le bord avec la modernité, il ne devrait donc rester, de toute cette nouvelle histoire enfin « libérée » des démons du passé, qu'un doux parfum de droiture, de courage et de sensibilité ; des attributs typiquement féminins (sic) qui n'ont rien à voir, il est vrai, avec le sacrifice des hommes qui sont morts d'ennui, de peine et de fatigue dans les pinières du Saguenay, ces goulags des temps anciens.

Le martyr de l'un, vaut bien le martyr de l'autre, qu'il porte robe ou culotte! Dans ce livre, puisqu'il faut le préciser noir sur blanc, les femmes sont partie prenante, au même titre [15] que les hommes, même si leur rôle est plus effacé, plus subtil, moins engageant. Les Saguenéennes du XIX<sup>e</sup> siècle, vivent dans un monde « impénétrable », un monde protégé par les scrupules et les interdits religieux, un monde qui, hélas! a laissé bien peu de traces lisibles de leur passage, de leur travail éreintant, de leurs joies, de leurs souffrances et de leurs douleurs. Et j'ajouterai que la cruauté de l'oubli, bien qu'elle soit l'un des pires châtiments qu'on puisse infliger à nos semblables et qu'elle soit le lot des déshérités de ce monde, ne nous donne pas plus le droit de fabriquer des héros et de forger des héroïnes pour acheter la paix, se donner bonne conscience, recevoir une subvention. L'histoire ne nous le pardonnerait tout simplement pas et, par notre puéril désir de ne pas vouloir regarder la vérité en face, notre avenir immédiat en serait compromis! Exit donc, les héros contrefaits, qu'ils s'appellent Marguerite Belley, Hubert Kéroack, Sir William Price, Alcan, Abitibi-Price, ou Lucien Bouchard!..

Parce que nous n'avons pas voulu tomber dans le piège d'une histoire sélective et non dérangeante et parce qu'il est hors de question de donner vie aux mythes qui faussent la réalité du quotidien historique, nous nous sommes donc engagés formellement, par contrat, à ne faire aucune concession sur les messages livrés par les milliers de documents portés à notre attention. Les mythes et les rêves, bien qu'ils aient des effets thérapeutiques sur notre inconscient collectif et qu'ils soulagent notre conscient pendant un certain temps, ne peuvent nous libérer des lourdes chaînes du passé. La liberté est à ce prix! Et elle ne saurait être sans une constante remise en question de ce que nous sommes et sans une lucide réflexion de ce que nous voulons être. À ce titre seulement, l'histoire sera notre guide et tracera la voie à notre réussite.

Russel Bouchard  
18 février 1997

[16]

[17]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

# Chapitre 1

---

Fondation de la colonie  
de Rivière-au-Sable  
(1828-1854)

[Retour à la table des matières](#)

[18]

[19]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

# Chapitre 1

---

## Fondation de la colonie de Rivière-au-Sable (1828-1854)

*Le milieu et les hommes  
avant le début de l'entreprise coloniale*

[Retour à la table des matières](#)

La municipalité de Jonquière, cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean, a été nommée ainsi en l'honneur du marquis Jacques-Pierre de Taffanel de La Jonquière (1685-1752), officier de marine et gouverneur général de la Nouvelle-France, de 1746 à 1752. Né le 18 avril 1685 au château de Lasgraisses, près d'Albi, du mariage de Jean de Taffanel de La Jonquière et de Catherine de Bonnes, cet aristocrate avait épousé, en 1721, Marie-Angélique de La Vallette. Dès son tout jeune âge, il avait entrepris et poursuivi une brillante carrière militaire et s'était plus particulièrement illustré dans la terrible lutte menée en Méditerranée contre les corsaires protestants. En 1741, ses loyaux états de service militaire et sa fidélité indéfectible envers la couronne française lui avaient mérité le titre d'inspecteur des troupes de la Marine, au département de Rochefort. Parce qu'il avait été incapable de prendre immédiatement les commandes de la colonie, en raison d'une impitoyable guerre navale menée contre l'Angleterre le long de la côte

américaine, La Jonquière n'avait pu accéder finalement à sa charge que le 14 août 1749.<sup>1</sup>

[20]

Avant le début de la marche du peuplement, le canton qui porte le nom (depuis 1848)<sup>2</sup> de l'illustre personnage militaire et politique, était situé aux confins des terres nouvellement habitées, dans une contrée sauvage, peu fréquentée et très accidentée. Solidement encaissés dans la large bande de terre naturellement limitée au nord et au sud par la rivière Saguenay et le lac Kénogami, ces territoires sont drainés par la rivière au Sable et sont coincés au centre d'une cassure géologique que le géographe Raoul Blanchard conviendra d'appeler, la « Presqu'île Chicoutimi ». <sup>3</sup> Juste avant d'être livrée à la cognée des premiers défricheurs, l'épaisse forêt environnante était mixte, et plus spécifiquement composée d'épinettes noires et blanches, de « sapins très petits », de merisiers, de peupliers, de bouleaux noirs et gris, de « beaux cèdres », de « petites érables » et de bouquets de pins blancs. <sup>4</sup>

À cause de sa morphologie particulière, de ses nombreux bancs de sable, de ses chutes et de ses eaux basses, le territoire longeant la rivière au Sable était toujours demeuré à l'écart du va-et-vient traditionnel et du circuit séculaire emprunté par les coureurs de bois et les compagnies de fourrures. Les rapports d'enquêtes et les comptes rendus d'explorations effectuées au fil des siècles ne font jamais référence à

<sup>1</sup> Pour une bonne biographie du personnage, le lecteur aura intérêt à consulter : Étienne Taillemite, « Taffanel de La Jonquière, Jacques-Pierre », in *Dictionnaire Biographique du Canada*, III, pp. 659-663.

<sup>2</sup> Le nom du canton « Jonquière » apparaît officiellement pour la première fois, le 26 octobre 1848, dans l'ordre de mission d'arpentage adressé à François Têtu par le Bureau des Terres de la Couronne du gouvernement du Bas-Canada. Cf., Gouvernement du Québec, Service de l'Arpentage, Livre des « *Instructions (1848-1852)* », vol. VII, pp. 75-80, « Instruction à Mr Têtu, Arpenteur Provincial pour l'arpentage et la subdivision du Township Jonquière, situé dans la Péninsule de Chicoutimi, Comté de Saguenay, District de Québec ».

<sup>3</sup> Raoul Blanchard, *L'Est du Canada français*, tome deuxième, Beauchemin, 1935, pp. 46-60.

<sup>4</sup> « Rapport des Commissaires pour Explorer le Saguenay, 14 janvier 1829 », in *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada (1828-1829)*, vol. 36, pp. 598-625. Document reproduit par le Centre d'Études et de Recherches historiques du Saguenay, Séminaire de Chicoutimi, 1968, (rapport de Nixon), p. 149.

une occupation autochtone permanente des lieux. Le fait est bien connu : depuis des temps immémoriaux, et pour des raisons [21] pratiques, la circulation des gens et des biens, entre le fjord du Saguenay et le lac Saint-Jean, était restée fidèle à la route d'eau, plus accessible, qui partait de l'embouchure de la rivière Chicoutimi, passait par le lac Kénogami et arrivait au lac Saint-Jean, via la rivière des Aulnaies et la Belle-Rivière. Peu avantageux à la circulation, le territoire immédiat était resté inconnu et avait été maintenu dans l'ombre de l'histoire du poste de traite de Chicoutimi, jusqu'au début de l'entreprise coloniale et forestière, à la fin des années 1840.

Même si la tradition orale et les témoignages archivistiques font peu de cas des espaces baignés par la rivière au Sable, nous savons, par contre, que le territoire contigu, tant du sud que du nord, a accueilli, de tout temps, des campements d'Autochtones qui s'y retrouvaient épisodiquement pour chasser, trapper, faire la traite et se réfugier des attaques meurtrières menées par leurs ennemis héréditaires, les Iroquois.

Dans leurs *Relations* rédigées tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, les missionnaires jésuites notent effectivement, à plusieurs reprises, une présence amérindienne le long du lac Kénogami ; la rive nord du lac, précise les pères Druillettes et Dablon lors de leur célèbre voyage à la Mer du Nord en 1661, « est généralement commun[e] aux hommes, aux Cerfs et aux Orignaux ». <sup>5</sup> Au début des années 1670, après que les propriétaires de la Traite de Tadoussac eurent décidé de construire un comptoir à l'embouchure de la rivière Chicoutimi pour attirer une nouvelle clientèle, des autochtones étrangers commencent à réinvestir le milieu naturel dépouillé de ses premiers occupants, par les guerres et les épidémies : le 29 août 1671, le père Charles Albanel réfère ainsi à la présence de « deux cabanes de Sauvages de Sillery » dans le voisinage du lac Kénogami <sup>6</sup> et, le 21 octobre 1673, son confrère de Crépieul se réjouit de l'arrivée récente de deux [22] cents « sauvages » à l'embouchure de la rivière Chicoutimi, qu'on appelle alors

<sup>5</sup> *Relations des Jésuites (1611-1672)*, Éditions du Jour, « Relation de 1661 », p. 14. Se référer également à Russel Bouchard, *Le dernier des Montagnais, Chicoutimi*, 1995 ; Russel Bouchard, *Le Saguenay des fourrures*, 1989.

<sup>6</sup> *Ibid.*, « Relation de 1672 », p. 44.

« Kinougamiou ». <sup>7</sup> Enfin, dans sa *Relation* de 1673, de Crépieul s'épouvante du fait que les Iroquois ont envahi le territoire des Porcs-Épics <sup>8</sup> et qu'ils « ont surpris un parti de nos Sauvages au lac de Kinougami ; [et] que les Outabitibecs <sup>9</sup> et autres tribus se rassembl[er]nt [à cet endroit] dans une enceinte fortifiée, afin de s'y mettre à couvert et en défense ». <sup>10</sup>

Vers le nord, du côté des Terres-Rompues, l'histoire n'est guère plus loquace. Là aussi, la présence autochtone est enveloppée d'un voile de mystère difficile à dissiper ! Les premières mentions de leur présence en ces lieux réfèrent également aux premières années du poste de traite de Chicoutimi. À l'automne de l'année 1673 plus exactement, le père de Crépieul et « six canots de Sauvages », entreprennent la remontée des rapides du Saguenay, afin d'atteindre le lac Saint-Jean par cette voie inhabituelle. Pendant ce périple, il remarque, encore après dix ans, les cicatrices émouvantes du grand tremblement de terre du mois de février 1663. <sup>11</sup> En quoi consistaient ces traces et où se situait précisément l'endroit ? Nous n'avons malheureusement aucune littérature précise à ce sujet, mais nous pouvons dire par contre, grâce aux *Relations* des Jésuites, que le grand « tremble terre » dont il est question ici, avait eu son épïcêtre au Saguenay et avait laissé des vestiges assez épouvantables. <sup>12</sup> Si nous calculons cependant le fait que l'expédition avait dû franchir un premier portage d'environ « deux lieues » (8 kilomètres), nous pouvons facilement déduire que l'endroit du sinistre relaté par le père de Crépieul se situait aux confluents des rivières au Sable, Saguenay et Shipshaw. D'ailleurs, c'est cet événement [23] terrifiant qui a, selon Mgr Victor Tremblay, permis de baptiser l'endroit du nom funeste de « Terres-Rompues ». <sup>13</sup>

En ce qui concerne la rivière au Sable, les références littéraires sont encore plus rares et plus récentes. Son nom apparaît, en fait, pour la

<sup>7</sup> *Relations inédites de la Nouvelle-France (1672-1678)*, Éditions Élysée, Montréal, 1974, tome 1, p. 321.

<sup>8</sup> Nom donné aux Montagnais du Saguenay.

<sup>9</sup> Nom donné aux Indiens du lac Abitibi.

<sup>10</sup> *Relations inédites...*, op. cit., pp. 329-330.

<sup>11</sup> *Relations inédites...*, op. cit., tome 1, pp. 322-323.

<sup>12</sup> *Relations des Jésuites (1656-1665)*, Éditions du Jour, Montréal, 1663, pp. 2-10.

<sup>13</sup> Mgr Victor Tremblay, « *Saint-Jean-Vianney de Shipshaw* », *Saguenayensia*, novembre-décembre 1971, p. 146.

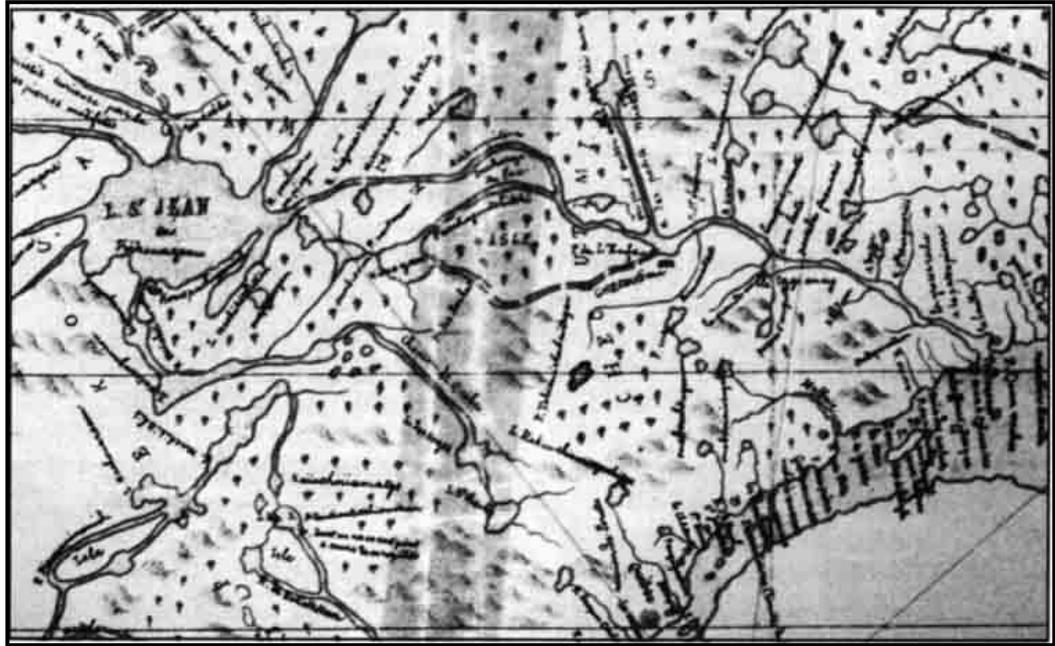
première fois, dans une lettre signée par le père de Crépieul, le 7 avril 1686 ; <sup>14</sup> comme le voulait la coutume, pendant une de ses missions itinérantes le missionnaire avait été hébergé dans la « cabane de Louÿs Kestabistichi », terrée à quelque part le long de la rivière « *Pastag8tchichi8* ». <sup>15</sup> Sur une carte dessinée en 1732 par le père Pierre Laure, il est également question de l'existence de cette rivière « *Pastagoutchichiou* ». Les observations topographiques et hydrographiques du missionnaire ont été confirmées cette même année-là par l'ingénieur Joseph-Laurent Normandin, à qui l'intendant Hocquart avait confié la délicate tâche d'explorer et de délimiter les frontières du Domaine du Roi. <sup>16</sup> Bien qu'il avoua ne pas l'avoir explorée personnellement, Normandin enregistra toutefois les récits de ses guides indiens qui lui affirmèrent que le lieu était peu fréquenté en raison de la rareté du castor et des difficultés d'accès du territoire avoisinant.

\* \* \*

« De l'autre costé de cette digue, qui a environ 30 pieds de large, il y a une baye qui à la vérité est petite, mais elle se décharge dans d'autres

- <sup>14</sup> R.G. Thwaites, *Les Relations des Jésuites*, « Remarques touchant la mission de Tadoussac S.J. depuis 1671 par le p. François de Crépieul Jésuite », vol. 63, pp. 248-266.
- <sup>15</sup> Appellation montagnaise de la rivière au Sable, dont on ignore la signification. Dans différents rapports, on retrouve également d'autres manières de le dire, l'écrire et le prononcer : « *Pastagoutchichiou* », sur la carte du père Laure (1732) ; « *Achetak8tch8* », dans le rapport de Normandin, en 1732 ; « *Pastagoutsie* », dans le rapport de Nixon, en 1828 ; « *Pastagoutsy* », dans le rapport de Hamel, en 1828.
- <sup>16</sup> Pour l'histoire de cette exploration, se référer à : Russel Bouchard, *Le Saguenay des fourrures (1534-1859)*, 1989, pp. 165-170.

[24]



Sur la carte dessinée, en 1732, par le père Pierre Laure,  
il fait mention de la rivière « Pastagoutchichiou ».

plus grandes qui sont dans l'est d'elle, où je n'ai pu aller à cause du peu d'eau qu'il y a à présent. Estant dans cette impossibilité, j'ay eu recours aux sauvages qui m'ont dit que toutes ces bayes se nommoient *Achetak8tch8* ; que pendant l'espace de trois lieues c'estoit toujours des bayes comme j'en avois vû jusqu'à présent et qu'ensuite ces bayes se déchargeoient par une petite rivière qui va tomber dans la rivière que l'on nomme à cet endroit la Grande Décharge ; qu'ils alloient dans ces bayes dès le petit printems en canot à la chasse au castor, qu'ils tuoient en petit nombre à cause des terres qui leurs sont devenues ingrattes depuis bien des années, où ils ont peine à vivre. »

« Qu'ils avoient descendus plusieurs fois par cette petite rivière mais qu'elle estoit bien difficile à cause de rapides, ce qui fait qu'il faut porter presque pendant la moitié du chemin qu'ils font cependant en une journée. »

« Que ladite rivière alloit enfin tomber vis à vis le milieu du grand portage de la grande décharge. Ce qui fait voir que Chécoutimy est [25] une

isle car lesdits sauvages disent que la rivière n'assèche jamais (quoi qu'on ne puisse passer à présent). » <sup>17</sup>

\* \* \*

Après la visite de Normandin, il faudra attendre, en 1828, lors du passage de l'équipe des commissaires-enquêteurs chargés d'évaluer la qualité des terres susceptibles d'être livrées éventuellement à la colonisation, pour entendre parler à nouveau du secteur de la rivière au Sable. Des trois groupes mobilisés pour cette grande aventure, <sup>18</sup> c'est celui de l'arpenteur Jean-Pierre Proulx qui hérite de la tâche délicate de diriger l'exploration du Saguenay, de son embouchure jusqu'au terme des eaux navigables, aux Terres-Rompues. Sur le plan scientifique, le groupe expéditionnaire de Proulx, est secondé par des officiers militaires reconnus pour leurs grandes compétences dans les relevés géographiques et dans l'analyse du terrain : parmi eux, se trouvent le capitaine F.H. Baddeley et trois officiers du 66<sup>e</sup> Régiment ; Wagner, Goldie et Nixon, lequel se fera surtout remarquer par son souci du détail et sa description un peu plus intime de la vallée de la rivière au Sable. <sup>19</sup>

Le 20 septembre 1828, Nixon quitte donc le poste de traite de Chicoutimi pour entreprendre l'exploration du secteur sud des Terres-Rompues et celui de la rivière au Sable ; il est accompagné de l'arpenteur Joseph Hamel (qui dirige l'équipe du lac Saint-Jean), de deux aides de camp (Gill et Young) et d'un guide indien (la Montagnaise Natash). Le groupe arrive [26] au pied des chutes, quitte le canot et, pendant deux jours, longe péniblement la rivière au Sable (que l'Indienne nomme *Pistagoutsy*) jusqu'à sa source. Le 22, Hamel et Gill se séparent du « parti », laissant Nixon partir droit devant, avec Young et l'Indienne.

<sup>17</sup> APC, Fonds Joseph-Laurent Normandin, *Journal 1732*, P0195-1, loc. 3A03-203A. Le lecteur aura compris que la retranscription du texte est littérale.

<sup>18</sup> L'arpenteur Joseph Bouchette dirigera le premier groupe (celui qui explorera les territoires entre le Saint-Maurice et l'embouchure de la rivière Ashuapmushuan), l'arpenteur Joseph Hamel s'occupera du deuxième (celui qui explorera le secteur de la Grande Décharge), et l'arpenteur Pierre Proulx, du troisième (celui du Saguenay).

<sup>19</sup> « Rapport des Commissaires... », *op. cit.* Voir également : Russel Bouchard, *Le Pays du Lac-Saint-Jean : esquisse historique de la colonisation*, 1988, deuxième édition, pp. 66-69.

Les observations et les conclusions de Joseph Hamel confirment qu'avant ce voyage, même les habitués du poste de traite de Chicoutimi connaissent peu ou mal ce secteur. Après que son guide lui eut déclaré « *ne rien connaître au nord de cette rivière* », il écrira naïvement : que la « *Rivière Pastagoutsy est une seconde décharge du lac Kenuagomi et se décharge dans le Saguenay à environ onze milles du nord-ouest de Chicoutimi ; on dit que dans sa course elle passe sous une montagne, mais je ne l'ai point vue* ». <sup>20</sup> Nixon, pour sa part, aura eu amplement le temps de dresser l'inventaire forestier et d'apprécier la bonne qualité du sol : « *Nous gravâmes la montagne, vîmes un plateau d'une Étendue considérable ; [...] [et] comme nous montions [la rivière au Sable] en canot, nous vîmes de chaque côté de nous de bonne terre pour le défrichement* ». <sup>21</sup> Le constat de Nixon était donc des plus positifs et ouvrait la porte toute grande aux entreprises agricoles et forestières.

### ***L'ouverture du Saguenay à la colonisation et à l'entreprise forestière***

[Retour à la table des matières](#)

De retour à Québec le 30 octobre suivant, les commissaires enquêteurs et leurs équipes se remettent au travail pour dresser le bilan de leur expédition, rédigent un imposant rapport et se présentent devant la Chambre d'Assemblée le 19 janvier 1829 afin de témoigner de leurs découvertes. Pour analyser le tout, celle-ci confie alors le dossier brûlant de l'ouverture du Saguenay à un comité responsable dirigé par Marc-Pascal de Sales Laterrière, seigneur des Éboulements [27] et député du grand comté de Northumberland. <sup>22</sup> Le 12 février suivant, Laterrière et deux de ses collègues déposent à leur tour leur rapport final ; le document, très étoffé, est d'une importance historique

<sup>20</sup> *Ibid.*, pp. 199-201, 211.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>22</sup> La circonscription électorale de Northumberland a été créée en 1791. Elle s'étendait entre la rivière Montmorency et le Labrador, et comprenait les territoires vierges du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. En 1829, après le dépôt du rapport de Laterrière, le comté de Northumberland fut divisé pour faire naître les comtés de Saguenay et de Montmorency. En 1830, au terme d'une première élection, Laterrière fut nommé député du nouveau comté de Saguenay.

concluante pour le Saguenay, car il fait ressortir, pour la toute première fois, le riche potentiel agricole de la plaine formée par les futurs cantons de Bagot, Laterrière, Chicoutimi et Jonquière. <sup>23</sup>

Le rapport encourageant et tant attendu des commissaires atteint immédiatement l'opinion publique par le biais des journaux. D'un seul coup, les vieilles barrières psychologiques qui avaient maintenu le Saguenay à l'écart au cours des siècles, appartiennent désormais à la légende. Partout dans le Bas-Canada, et plus particulièrement dans les régions limitrophes de Charlevoix et de la Côte-Sud, l'imagination populaire est à son comble. Jamais la région n'aura autant fait parler d'elle. Mais cet espoir quasi frénétique sera de courte durée ! La Compagnie de la Baie d'Hudson, qui s'apprête à récupérer (en 1831) la totalité de ses droits et prétentions sur les territoires compris dans les limites des Postes du Roi, veille au grain ; opposée farouchement à tout ce qui peut miner les prérogatives de son monopole, elle réussira à contenir les ardeurs populaires et à repousser une première requête adressée, le 4 avril 1829, par 254 chefs de familles de La Malbaie, à l'endroit de la Chambre d'Assemblée qui hésite toujours sous prétexte de ne pas avoir toutes les données en main. <sup>24</sup>

[28]

Las d'attendre, à l'automne 1835, les cultivateurs et chefs de familles de la région de Charlevoix et de La Malbaie se ressaisissent et adressent une nouvelle pétition —de 1 800 noms— au gouvernement, dans l'espoir qu'il consente enfin à les laisser pénétrer le Saguenay pour s'y installer. Dans leur démarche, les deux communautés sont représentées par deux bouillants porte-parole : Thomas Simard, qui défend les intérêts du groupe de Charlevoix, et Alexis Tremblay dit Picoté, <sup>25</sup> qui protège ceux du groupe de La Malbaie. Faut-il le préciser ? Ce

<sup>23</sup> « Rapport des Commissaires... », *op. cit.*

<sup>24</sup> « Requête demandant la colonisation du Sagueay (4 avril 1829), in *Saguenayensia*, mars-avril 1963, pp. 39-42. Voir également « Pressions pour ouvrir le Saguenay (1829-1836) », documents colligés et publiés par le Centre d'Études et de Recherches historiques du Saguenay, 1968.

<sup>25</sup> Pour une bonne biographie d'Alexis Tremblay Picoté, voir le texte de Mario Lalancette, dans le *Dictionnaire Biographique du Canada*, XVIII, pp. 992-994. Voir également Jean-Paul Simard, « Le Saguenay s'ouvre sous le signe du bois », in Russel Bouchard, *Aux sources de l'histoire sagamienne*, Chicoutimi, 1989, pp. 77-103.

« Picoté » est en train de devenir un personnage presque mythique au Saguenay, et son action, au sein du mouvement de colonisation qui s'amorce le long du Saint-Laurent, aura des répercussions certaines sur le début de la marche du peuplement dans le canton de Jonquière ; avec ses fils, il sera personnellement impliqué dans la fondation de la future « Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay », formée à La Malbaie dans l'espoir de favoriser la colonisation dans la vallée baignée par la rivière au Sable. <sup>26</sup>

Au moment où les pétitionnaires multiplient les pressions auprès du gouverneur en chef, Mathew Aylmer, le Bas-Canada est secoué par une violente crise politique et sociale qui, si elle n'est pas mâtée, risque d'aboutir à la jacquerie, voire même à la révolte. Pour calmer les esprits tout en gardant les entrepreneurs forestiers à l'écart, la Compagnie de la Baie d'Hudson —toujours détentrice du monopole— accepte un premier compromis et consent une certaine exploitation de la forêt, sous condition expresse, cependant, d'en être le seul maître d'œuvre. <sup>27</sup>

Reine des lieux, elle obtient aussitôt du gouvernement, la permission de tirer 60 000 billots de pin rouge et de pin blanc [29] des forêts du Saguenay. <sup>28</sup> Avec l'autorisation et la complicité de l'assistant-commissaire des Terres de la Couronne, son responsable (George Simpson) ne perd pas de temps et confie les trois premiers « contrats » de coupe (totalisant 16 800 billots) à deux de ses meilleurs agents oeuvrant dans les limites des Postes du Roi : le Métis montagnais, Peter McLeod, jr, un ancien garde-côte réputé pour sa fougue, sa violence et sa fermeté, orchestre les chantiers et les opérations de la scierie de la Rivière-Noire ; alors que le Montréalais de souche, William Connolly, l'agent en chef des Postes du Roi, dirigera l'ensemble des opérations, tout en s'occupant de ceux de l'Anse-à-l'Eau et du Moulin-à-Baude. Comme Alexis Tremblay Picoté, l'impétueux McLeod aura à jouer un rôle marquant lors de l'ouverture prochaine du canton de Jonquière. Pleine d'imprévus et de revirements, l'expérience « baie-

<sup>26</sup> « Pressions pour ouvrir le Saguenay... », *op. cit.*, pp. 106-116.

<sup>27</sup> Jean-Paul Simard, « Survol de l'histoire économique du Saguenay—Lac-Saint-Jean », in *Économie Régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Gaëtan Morin Éditeur, 1981, pp. 17-72.

<sup>28</sup> « Murdock McPherson to James Hargrave, private, Tadoussac, 15 march 1842 », in *The Hargrave Correspondance*, Champlain Society, pp. 374-375.

d'HUDSONNIENNE » EN SOL SAGUENÉEN SE SOLDERA, TOUTEFOIS, PAR UN CUISANT ÉCHEC ! <sup>29</sup>

En raison d'une farouche opposition menée par les principaux marchands de bois de Québec et de son incapacité à sortir les 10 000 billots coupés au cours de l'hiver 1836-1837 dans les chantiers confiés au « Chief-Trader » Connolly, la Compagnie avait été finalement contrainte d'abandonner ses droits en faveur d'entrepreneurs forestiers mieux équipés et plus expérimentés. Pour apaiser les pressions populaires et contrer le puissant lobby anglo-canadien formé par les industriels du bois, elle avait été, en effet, victime de sa propre stratégie. Pour William Price (père), le fruit était mûr ! <sup>30</sup> Le plus important entrepreneur forestier du Bas-Canada, avait maintenant les coudées franches et n'avait plus qu'à [30] manœuvrer par personnes et sociétés interposées... une façon de faire sournoise qui deviendra d'ailleurs sa marque de commerce. Afin de pénétrer la forêt saguenéenne sans éveiller les soupçons de sa puissante rivale, il fit appel à Alexis Tremblay Picoté et Thomas Simard, avança secrètement l'argent pour les aider à former la Société des Vingt et un, en attendant de récupérer leurs avoirs et investissements, au moment fatidique fixé par l'échéance du bail, en 1842. <sup>31</sup>

Pour l'ensemble des colons qui détenaient peu d'atouts et qui avaient confié candidement leur avenir à leurs chefs de file, la situation n'était pas aussi reluisante. Désireux d'enlever un tyran et d'ouvrir la porte du territoire, il avait fallu les laisser pactiser avec des puissances obscures qui n'avaient toujours eu qu'une seule préoccupation : l'exploitation de la forêt.

La première étape du plan Price prendra environ cinq ans à se concrétiser. Patient, il atteint son but le 28 juillet 1842 alors que les principaux actionnaires de la Société des Vingt et un lui cèdent,

<sup>29</sup> Jean-Paul Simard, « Le Saguenay s'ouvre sous le signe du bois », *op. cit.*, pp. 92-95.

<sup>30</sup> William Price, le fondateur de la Maison Price Brothers, est né le 17 septembre 1789, à Hornsey, près de Londres. Troisième fils de Richard Price et de Mary Evans, il est décédé à Québec le 14 mars 1867. Ses fils, David Edward (1826-1883) et William Evan (1827-1880) prendront la relève.

<sup>31</sup> À ce sujet, l'enquête réalisée par l'historien Jean-Paul Simard, enlève toute ambiguïté. Cf., Jean-Paul Simard, « Le Saguenay s'ouvre sous le signe du bois », *op. cit.*, pp. 96-103.

moyennant 325£ chacun et l'opportunité de travailler dans les chantiers, toutes leurs installations et concessions du Saguenay. <sup>32</sup> Propriétaire en titre des équipements et solidement implanté de Tadoussac à la Grande-Baie, pour l'entrepreneur il suffit maintenant de trouver le moyen de pénétrer jusqu'à la tête de la rivière : dans les forêts du Haut-Saguenay, à Chicoutimi, au lac Kénogami et aux Terres-Rompues. Là aussi cependant, la partie est loin d'être jouée ; la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui a déjà suffisamment perdu d'emprise sur ses territoires, désire conserver jalousement ce qui lui reste de prérogatives au Saguenay. L'expérience de 1838 lui ayant été fructueuse, William Price sera donc enclin, encore une fois, à passer par des intermédiaires pour arriver à ses fins. <sup>33</sup>

[31]

Ne pouvant acquérir lui-même les droits de coupe et les lettres patentes, Price trouve ainsi opportun de s'associer à Peter McLeod, jr, celui-là même qui avait été récemment impliqué dans l'entreprise « baie-d'HUDSONNIENNE », à la Rivière-Noire. Né à Chicoutimi d'une mère Montagnaise et d'un père Écossais, le bouillant Métis, possède le droit légal de circuler librement dans les Postes du Roi et de s'y fixer. La Compagnie de la Baie d'Hudson, de son côté, ne détient aucun pouvoir sur son ancien agent et garde-côte et elle ne peut, conséquemment, contrôler aucun de ses déplacements. Fort d'un tel coéquipier, William Price est donc en mesure de réaliser ses objectifs et d'exploiter les riches pinières de la région. Avec sa femme, Josephite Atikuapi, son fils, John, et 23 hommes de métier, McLeod quitte la Rivière-Noire à l'été 1842. <sup>34</sup> Sitôt sur place il construit une première scierie au pied de la première chute de la rivière du Moulin, ceinture la rivière d'estacades et entreprend ses premiers chantiers forestiers au cours de l'hiver 1842-1843. L'aventure saguenéenne entrait dans une autre étape de son histoire. <sup>35</sup>

<sup>32</sup> Greffe de Édouard Tremblay, La Malbaie, 25 juillet 1842.

<sup>33</sup> Russel Bouchard, *Le Pays du Lac-Saint-Jean*, op. cit., pp. 69-74.

<sup>34</sup> A.N.Q.C., Fonds Mgr Victor Tremblay, dossier 1677, pièces 2 et 3.

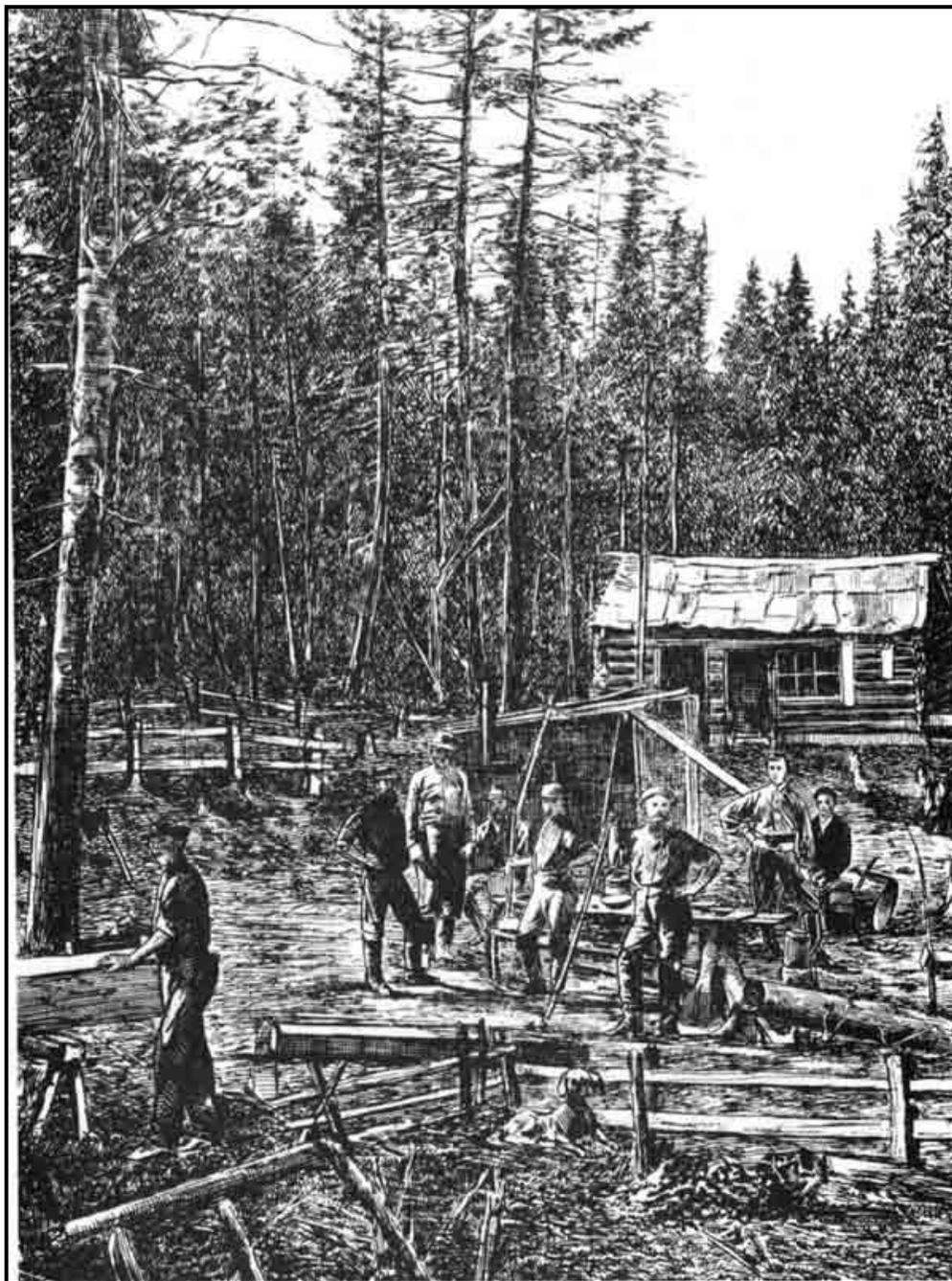
<sup>35</sup> Voir à ce sujet, Russel Bouchard, *Histoire de Chicoutimi : la fondation (1842-1893)*, Chicoutimi, 1992, pp. 35-84.

### *Les premiers chantiers forestiers du Haut-Saguenay*

[Retour à la table des matières](#)

Tout en travaillant avec acharnement dans la forêt, les premiers arrivants s'établissent de façon tout à fait naturelle à proximité des moulins et le long des principaux cours d'eau. Ceux qui sont venus dans le dessein d'exploiter le sol commencent immédiatement à défricher et finissent par envahir rapidement les terres voisines non arpentées. En l'espace de quelques mois, la poussée colonisatrice, en proie à une certaine anarchie, s'est étendue progressivement et avec frénésie vers l'intérieur des terres, en suivant le sillage tout tracé des coupes forestières qui ont commencé à se déployer à partir des embouchures des rivières Valin, Caribou, Michaud, et Shipshaw, sur la rive nord, et du Moulin, Chicoutimi, et au Sable, sur la rive sud.

[32]



Premier défrichage et installation du « camp des hommes »  
Coll. *L'Opinion Publique*, 11 décembre 1879.

Pressé une fois de plus par l'opinion publique, au printemps 1843 le Gouvernement accepte de légaliser la situation des nombreux squatters et ordonne à ses arpenteurs d'entreprendre un premier quadrillage des territoires longeant la rivière Saguenay : dans le Bas-Saguenay, Jules Tremblay [33] s'occupera du canton Tadoussac, Jean-Pierre Proulx aura la responsabilité de chaîner et de légaliser la situation des squatters vivant dans le canton Saint-Jean, et Jean-Baptiste Duberger verra à délimiter le tracé du chemin et du canton Bagot ; dans le Haut-Saguenay où règnent les McLeod (père et fils), Louis Legendre s'occupera des cantons Tremblay et Harvey, François Têtu aura le canton Simard alors que le canton Chicoutimi, plus compliqué, sera confié aux soins de Duncan Stephen Ballantyne. <sup>36</sup>

Le défrichement entrepris dès le débarquement des premiers arrivants permet déjà d'ensemencer des pommes de terre et de récolter une bonne variété de légumes. D'une main de fer, McLeod contrôle personnellement les allées et venues de la petite communauté, distribue lui-même les terres et s'arroge souvent le droit d'évincer manu militari ceux qui osent le défier. Bien secondé par sa police de fiers-à-bras (ses célèbres « bullies ») qui n'hésite pas à utiliser la force et la brutalité sauvage pour se faire obéir, il est roi et maître des lieux. Un tyran de la pire espèce, colporteront plus tard ses survivants ! Parmi les plus réputés de ces gaillards, l'histoire retiendra plus particulièrement les noms de Michel Simard (« pire que le Diable »), Michel Tremblay dit « Gros-Micho » (un solitaire insoumis), Joachim Desgagné (« le plus fort de tous »), François Gauthier, Paschal Tremblay, José Simard, Romuald Corneau dit « Canayen » (un « pacifique », dit-on), les frères Jean et Malcome Dechêne (les deux « plus durs d'entre eux »), James Alexander dit « Le Grand Jim », et le Métis en personne, âgé alors d'environ 35 ans. <sup>37</sup>

[34]

<sup>36</sup> Gouvernement du Québec, Service de l'Arpentage, *Instruction de 1839 à 1844*, volume V. Voir également : « Extrait du rapport du Commissaire des Terres relativement à son voyage au Saguenay, en date du 27 septembre 1845 », Photocopie de l'original, A.N.Q.C, fonds J.-P. Simard, 4-32.

<sup>37</sup> Mgr Victor Tremblay, *Histoire du Saguenay : depuis les origines jusqu'à 1870*, Chicoutimi, SHS, 1968, pp 394-395. Voir aussi : *Le Canadien*, 18 décembre 1843. Pour une bonne biographie de Peter McLeod, jr, consulter le texte de Gaston Gagnon, in *DBC*, vol. VIII, pp. 633-636.

De tous ces noms liés par la tradition et la légende à des faits d'armes plus ou moins fondés, les cinq derniers nous concernent plus particulièrement, puisqu'ils seront très bientôt associés à la fondation du canton de Jonquière ; dès leur arrivée dans le Haut-Saguenay, ils ont été effectivement les premiers à s'emparer des terres qui longent la rivière, à la limite nord-est du canton.

Pendant que les arpenteurs découvrent le terrain et tirent les lignes des premiers cantons, McLeod détourne son attention vers l'embouchure de la rivière Chicoutimi, au Bassin, pour y construire une seconde scierie. Cette dernière sera la plus considérable de tout le Saguenay. Le choix d'implanter une usine à cet endroit, n'a pas été effectué à la légère et a été mûrement réfléchi par les associés Price-McLeod désireux de devancer le flot de colons qui commencent à affluer vers l'amont. La vallée que la tête de la rivière draine, présente, de surcroît, d'intéressantes possibilités de rendement et la forêt ambiante ne semble pas avoir trop souffert des incendies, cette terrible menace qui a déjà dévasté si souvent les environs : on y trouve, à ce moment, quelques cèdres de bonne dimension, beaucoup d'épinettes et un bon potentiel de pins rouges, de pins gris et surtout de pins jaunes (ou pins blancs). D'après les propres estimations de McLeod, la première saison de coupe, bien qu'elle n'ait pas répondu à toutes ses attentes, fournira environ 10 000 billots de pin jaune et une partie importante de cette production proviendra des habitants squatters, au prix de 8 à 12 sous le madrier. <sup>38</sup>

Dans ses rapports, McLeod se plaindra régulièrement que les habitants se livrent à un véritable gaspillage, coupent du mauvais bois et ne respectent pas les dimensions requises aux exigences du marché. Une compilation des opérations forestières effectuées dans l'ensemble du Saguenay au cours de l'année 1843 lui donne en partie raison et nous permet, effectivement, de mesurer la performance de l'ensemble des chantiers : cette année-là, on y coupe 103 300 billots de pin [35] blanc et 18 500 billots d'épinette. Plus des trois quarts de cette production, soit 83 000 billots de pin blanc et 11 000 billots d'épinette, proviennent des réserves de coupe concédées à William Price ; l'autre portion de la

<sup>38</sup> ANQC, fonds Price, M 188/11, 26 janvier 1843. Voir également, Gaston Gagnon, *Un pays neuf, le Saguenay—Lac-Saint-Jean en évolution*, Les Éditions du Royaume, Alma 1988, pp. 81-83.

production reste l'œuvre de « jobbeurs » solidement contrôlés par l'entrepreneur : l'histoire a retenu les noms de Thomas Simard, Élie Hudon, Charles Turgeon, Adolphe Gagnon, François Guay et Alexis Tremblay Picoté.<sup>39</sup>

Contrairement à la scierie de la rivière du Moulin qui traite, bon an mal an, entre 60 000 et 70 000 madriers par saison, la scierie du Bassin détient quant à elle une capacité trois fois supérieure. Entre 1843 et 1846, les deux usines exportent, grosso modo, environ 250 000 madriers annuellement ; ce qui représente une somme d'environ 15 000£.<sup>40</sup> Une fortune ! Il va sans dire qu'un tel rendement exige un prélèvement démesuré sur le couvert forestier et impose d'énormes contraintes aux colons. Pour alimenter les deux scieries... et tenter de rassasier l'appétit vorace des deux associés, les chefs d'équipes ont l'ordre de pénétrer plus profondément à l'intérieur des terres et n'hésitent pas à utiliser la violence pour dépouiller les pauvres colons qui ont le malheur de s'être établis sur des terrains un peu trop généreux en matière ligneuse. Dans de telles circonstances, s'installer sur un petit lopin pour y vivre de ses fruits et fonder famille devient vite un risque dont on apprendra tout de suite à mesurer les dures et violentes conséquences...

### *Le trappeur Cyriac Buckell, à la Pointe-au-Sable*

[Retour à la table des matières](#)

Bien que solidement implanté dans le Haut-Saguenay, McLeod n'était pas le premier. Du moins, pas en terme de fondation et d'implantation d'un établissement permanent ! D'autres l'avaient précédé —de plusieurs années même— en suivant le sillon tout tracé de l'antique route des fourrures [36] et des voyageurs qui s'y retrouvaient au gré de leurs déplacements !<sup>41</sup>

<sup>39</sup> J.-P. Simard, « Survol de l'histoire économique... », *op. cit.*, p. 24.

<sup>40</sup> G.-E. LaMothe, *Origine de Chicoutimi industrielle (1842-1850)*, Chicoutimi, 1941, p. 4. R. B., *Histoire de Chicoutimi*, *op. cit.*

<sup>41</sup> Pour avoir une meilleure idée du contexte de l'arrivée de Cyriac Buckell au lac Kénogami, le lecteur aura intérêt à consulter : Russel Bouchard, « Vie et mort

Une douzaine d'années avant le début de la marche du peuplement, soit quelques mois après le passage des commissaires-enquêteurs et à une date qui se situe vraisemblablement entre la fin de 1828 et le début de 1829, <sup>42</sup> Cyriac Buckell <sup>43</sup> avait débarqué au lac Kénogami pour s'y établir. <sup>44</sup> Nous ignorons totalement les raisons qui motivèrent son choix, mais nous sommes portés à croire que c'est suite à la mort de sa première femme, <sup>45</sup> survenue le 29 août 1827, qu'il avait été associé, à un degré quelconque, de la célèbre expédition d'exploration du Saguenay. Même si son nom ne figure pas, noir sur blanc, dans les rapports du comité, la coïncidence chronologique reste troublante à ce chapitre ! Satisfait de ce qu'il aurait pu voir dans les environs du lac Kénogami, nous imaginons —sous toute réserve—qu'il revint sur place peu après le départ des commissaires et qu'il s'y installa provisoirement, tantôt comme chasseur saisonnier, [37] tantôt comme engagé à la solde de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Pour déjouer l'emprise du monopole et des interdits qui empêchaient toujours aussi farouchement aux Blancs de s'établir dans les Postes du Roi, Buckell avait, de toute évidence, adopté le mode de vie des Amérindiens avec qui il partageait, d'ailleurs, leur ordinaire. À son arrivée au Saguenay, il s'était marié, « à la mode du pays », avec la

de la paroisse de Saint-Cyriac », in *Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Haut-Saguenay*, Histoire des Municipalités no 12, Chicoutimi, 1991, pp. 9-58.

<sup>42</sup> Les notes personnelles rédigées en 1848 par l'arpenteur François Têtu, sont formelles à ce sujet, et sont difficilement réfutables. Cf., Gouvernement du Québec, Service de l'Arpentage, J-5, « Journal d'arpentage du township de Jonquière sur la péninsule de Chicoutimi, François Têtu, 1848-1849 », p. 77.

<sup>43</sup> Cyriac Buckell est né le 19 octobre 1800 à Notre-Dame-de-Québec, du mariage de Jean-Baptiste et de Gertrude Chamberland, fille de Prisque Chamberland et de Marie-Anne Vivier ; Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, vol. 2, p. 502. Mgr Victor Tremblay, « *Une famille Buckell* », *Saguenayensia*, janvier-février 1959, pp. 15-17.

<sup>44</sup> « Journal d'arpentage du township de Jonquière... », *op. cit.*, p. 77.

<sup>45</sup> Cyriac Buckell avait épousé, en 1826, une jeune fille de La Malbaie, Véronique Desbiens. Elle décéda en tentant de donner naissance à leur premier enfant. Voir à ce sujet, Louise Cantin, *Le Lac Kénogami et Saint-Cyriac (1825-1924)*, thèse présentée à l'école des gradués de l'Université Laval comme exigence partielle pour l'obtention du grade de Maître ès Arts, 1975, p. 10.

Montagnaise Christine Dianais.<sup>46</sup> Et sans trop se préoccuper de faire bénir son mariage par l'Église, sa concubine donna naissance à ses trois premiers enfants, tous des garçons : Louis, le premier d'entre eux, était né en décembre 1830 et fut baptisé à la chapelle du poste de Chicoutimi, par le missionnaire Béland, le 19 juillet 1831 ; son second fils, Joseph, fut baptisé par l'abbé Belleau, le 19 juin 1833 ; et Siméon, le troisième de ses « fils illégitimes », vit le jour au début de l'année 1835 et ne fut baptisé que cinq mois plus tard. C'est lors de ce troisième baptême que Cyriac Buckell décida de « légitimer » son union devant l'autel. En effet, le 17 juin 1835, l'abbé François Boucher, curé de la paroisse de L'Ange-Gardien et desservant des missions des Postes du Roi, bénissait leur mariage en présence de François Lemieux et de Françoise Rouyard. De cette union sacrée, ils auront encore au moins cinq enfants : Louise, née le 9 juin 1836, Charles, né le 5 août 1839, Rosalie, née le 11 juillet 1842, Christine, née en 1844, et Félicité, née le 9 mai 1846.<sup>47</sup>

[38]

Buckell et sa petite famille de Métis s'étaient installés à demeure à la « Pointe-au-Sable », juste à l'entrée de la rivière. Dans le recensement réalisé en 1839 par l'abbé Isidore Doucet, on lui accorde le statut de « gens libre » ; une précision subtile nous indiquant qu'il n'est pas nécessairement attaché, à ce moment précis, au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson.<sup>48</sup>

En 1846, quatre ans après le début de l'équipée McLeod, et deux ans avant l'arrivée de l'arpenteur François Têtu dans le canton Jonquière, les registres des Postes du Roi attestent qu'il réside en permanence au

<sup>46</sup> Même si elle était inhabituelle, cette façon de procéder n'était pas unique en soi. Entre autres, en 1671, Nicolas Pelletier avait adopté un tel procédé pour déjouer les interdits du monopole de la Traite de Tadoussac. Quelques années après l'arrivée de Cyriac Buckell, en 1842, Peter McLeod junior profitera de son métissage pour venir construire sa scierie, à Chicoutimi, tout près des installations de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Et nous verrons, un peu plus loin, que Simon Ross s'était prévalu du même droit, pour s'établir en squatter dans le canton Jonquière.

<sup>47</sup> V. Tremblay, « Une famille Buckell », op. cit. ; L'Abbé A. Daniel dit Donaldson, *St-Cyriac ; résurgence d'un drame au lac Kénogami*, 1987, p. 13.

<sup>48</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 12, cote 9, vol. 1, pièce 3 ; ce document a été retranscrit et publié dans une étude de l'auteur, *Chicoutimi : la formation de la métropole régionale*, op. cit., p. 18.

lac Kénogami, dans les limites sud dudit canton, et qu'il est conséquemment associé à sa fondation. Le Père Buckell, reconnâtra Têtu, est l'« *un des premiers squatters du Saguenay* » ; et il est propriétaire de plusieurs « *arpens de terre en culture, des 2 côtés de l'ance* ». <sup>49</sup> Des 250 acres de terre enregistrées en son propre nom, 15 seulement ont subi des améliorations et sont en culture ; le reste de sa propriété, localisée en territoire montagneux, est considérée comme inculte et est toujours « en bois debout ». <sup>50</sup>

\* \* \*

Premier Blanc à s'être installé en permanence sur les rives du lac Kénogami, Cyriac Buckell deviendra un personnage de légende et sa réputation de convivialité débordante permettra d'écrire l'un des plus pittoresques et des plus beaux chapitres du folklore local. Considéré comme un bon vivant toujours prêt à rendre service, son hospitalité proverbiale n'aura d'égale que sa discrétion et son humilité désarmantes.

L'histoire raconte qu'il abandonnera la Pointe-au-Sable au début de la décennie soixante, pour s'installer à la baie de [39] Cascouia. <sup>51</sup> Sa nouvelle demeure, située à proximité du « dépôt des voyageurs », servira alors de lieu de transit et d'« auberge » fréquentée par les voyageurs égarés qui montent au Lac-Saint-Jean en empruntant le parcours du chemin Kénogami. En compagnie de ses quatre filles, <sup>52</sup> il habitera dans une sorte de « campe » en bois rond tapissé d'écorce et assez confortable, un mélange de « wigwam » indien et de camp de bûcheron calfeutré à la mousse et chauffé grâce à un petit poêle de fonte muni d'un tuyau, un luxe peu commun à l'époque. <sup>53</sup>

<sup>49</sup> François Têtu, « Journal d'arpentage du township de Jonquière... », *op. cit.*

<sup>50</sup> *Recensement du Canada*, 1851, t. II, pp. 130-131.

<sup>51</sup> V.-A. Huard, *La vie et l'oeuvre de l'Abbé Provancher*, Québec, 1926, p. 313.

<sup>52</sup> Sa seconde femme était décédée un peu avant 1852 ; les registres de la paroisse de Saint-François-Xavier nous disent que le 6 novembre 1852, Cyriac Buckell assistait au mariage de son fils Joseph « *et de feu Christine Masselimagan* ».

<sup>53</sup> V. Tremblay, « *Une famille Buckell* », *op. cit.* Aussi : V.-A. Huard, *La vie et l'oeuvre*, *op. cit.*, p. 313.

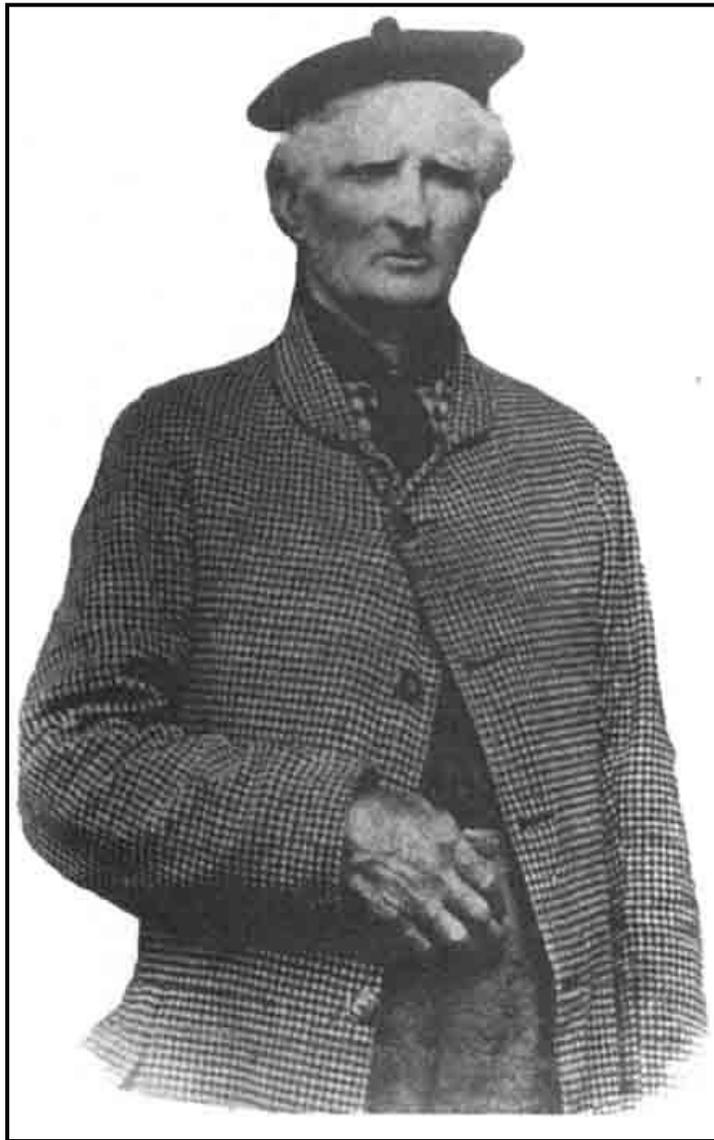
***L'Écossais Simon Ross initie la marche du peuplement,  
au nord du canton Jonquière***

[Retour à la table des matières](#)

À la limite nord du canton Jonquière, un peu en amont de l'organisation de la scierie de la rivière du Moulin et du poste de traite de Chicoutimi, l'association Price-McLeod doit également composer avec la présence de Simon Ross ; un robuste squatter qui s'est récemment installé à demeure sur un immense domaine surplombant la rivière Saguenay, juste en face des Terres-Rompues. Né vers 1798 (selon le *Recensement* fédéral de 1851) dans le petit village écossais de Midfarm, en Ross and Cromarty, ce rude gaillard, tonnelier de métier, en avait vu d'autres depuis son engagement envers l'« Honorable Compagnie », en 1830.<sup>54</sup> D'abord cantonné à York Factory, il était arrivé au Saguenay en une période cruciale. Au terme d'une lutte juridique éprouvante et déshonorante, la Compagnie de la Baie d'Hudson se préparait à reprendre tous ses droits et prétentions sur les Postes du Roi et amorçait une restructuration majeure au sein de son [40] organisation. S'étant aussitôt mérité la considération du gouverneur, Sir George Simpson, il avait été nommé tout de suite aux commandes du poste de traite de Chicoutimi (1832-1836) puis, prit successivement la direction de ceux de Tadoussac (1836-1837) et de Métabetchouan (1838-1842).<sup>55</sup>

<sup>54</sup> Aimé Gagné, « Simon Ross, le pionnier d'Arvida », in *L'Action Catholique*, 12 juin 1952.

<sup>55</sup> « The Hargrave Correspondance (1821-1843) », in *Hudson's Bay Record Society*, 1968, vol. III, pp. 70, 110, 376. Pour mieux comprendre le contexte de son arrivée au Saguenay, voir également : Jean-Paul Simard, « Onze années de troubles dans les Postes du Roi (1821-1831) », in *Saguenayensia*, janvier-février 1968, pp. 2-5.



L'Écossais Simon Ross, commis de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à Chicoutimi.  
Photo : ANQC, fonds SHS, no 269.

[41]

Ayant été appelé à côtoyer et à travailler régulièrement avec le Métis écossais et son père, Simon Ross était donc un habitué des coups de force style garde-côtes et n'avait rien à craindre de cette famille avec qui il avait tissé de fructueux liens d'amitié. Nous savons tous d'expérience que par simple réflexe d'autodéfense, les têtes fortes, les esprits belliqueux et les meilleurs bagarreurs ont une propension à se

lier d'amitié entre eux et à éviter tout quiproquo... Dans le cas de McLeod et de son équipe de fiers-à-bras, cette règle d'or sera toujours scrupuleusement respectée et elle lui permettra, d'instinct, de conserver son emprise sur l'ensemble du territoire situé en amont de Chicoutimi. De toute évidence, les espaces agricoles et les pinières facilement accessibles des futurs cantons du Haut-Saguenay et du fief des Terres-Rompues n'échapperont pas à cette loi triviale ! Et comme le veut la loi naturelle qui guide nos pas, le pouvoir des uns trouvera ainsi son aboutissement en prenant son propre appui sur l'instinct grégaire des autres auxquels on est associé par le destin... et par les intérêts. Les péripéties burlesques qui marqueront la fondation du canton Jonquière en sont un vibrant témoignage et permettront d'en apprécier le fondement.

Sans perdre de temps, Ross s'était rapidement familiarisé avec les moeurs et coutumes de la région, et au cours de ses nombreuses randonnées à Tadoussac, il avait épousé, « à la mode du pays », une Montagnaise, Marie, qui lui donna un fils : <sup>56</sup> Paul, souche de la future lignée métis. <sup>57</sup> Dans le contexte de l'époque, cette union « illicite », même très brève, était loin d'être banale puisqu'elle lui permettait de déjouer les règles du monopole et de s'établir à sa guise, où bon lui semble.

<sup>56</sup> Paul Ross fut baptisé à l'âge de cinq mois, à Tadoussac, le 29 juin 1833. Cf., *Registres des Postes du Roi*, document no 218. Voir également : J.A. Burgesse, « Le cas curieux de Simon Ross, (29 janvier 1947) », SHS, fonds Burgesse, 1.01.02.

<sup>57</sup> Paul Ross épousera le 16 août 1851, aux Ilets-de-Jérémie, Louise, fille de Joseph Moreau et de Marie Volant. Il décédera aux Escoumins, le 18 décembre 1920. Cf., Burgesse, *op. cit.*

[42]

**Un contrat de Simon Ross et de Peter McLeod :  
le grand bôme des Terres-Rompues**

Il est par la présente convenu et stipulé entre Simon Ross, écuyer, agent de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, ayant actuellement la direction du poste de Chicoutimi, d'une part, et Peter McLeod, jr, marchand de la Rivière-du-Moulin, canton de Chicoutimi, comté de Saguenay, de l'autre part ; savoir :

— Que le dit Simon Ross baille et transporte audit Peter McLeod le seul droit, privilège et titre de tendre et fixer une estacade pour garder et tenir des billots, du bois de charpente, etc..., sur la grève qui fait partie d'une parcelle de terre appartenant audit Simon Ross, situé du côté sud de la rivière Saguenay et bornée du côté-nord-est à une parcelle de terre présentement occupée par Louis Dallaire, et du côté sud-ouest à un piquet placé et désigné par D.S. Ballantyne lors de son arpentage pour la Couronne, le dit piquet étant situé sur ou près une pointe de roches à une courte distance au-delà d'une maison érigée sur la dite terre et actuellement occupée par le nommé Charles Brassard, formant en tout une grève ou front sur le Saguenay, de 50 âres plus ou moins, entre le susdit piquet et un autre piquet placé à l'endroit où ledit terrain tient à celui de Louis Dallaire.

— Que ledit Peter McLeod pourra y tendre et fixer la susdite estacade quand bon lui semblera, pour et durant une période de cinq ans commençant au premier jour de mai prochain.

— Que pour l'occupation de la susdite grève, ledit Peter McLeod paiera annuellement audit Simon Ross la somme de cinq schellings courant par âre de grève occupée, et advenant qu'il ne trouverait pas nécessaire ou requis de tendre l'estacade il paiera pour loyer entier un schelling courant comme reconnaissance, de la part des deux parties, de la validité de cette convention.

— Il est pleinement et nettement convenu entre ledit Simon Ross et ledit Peter McLeod que celui-ci seulement et nul autre aura le droit de tenir une estacade comme susdit, ou de se servir de la grève, et qu'elle ne sera octroyée par ledit Simon Ross à aucune personne ou personnes sans le consentement dudit Peter McLeod pendant la durée de cette convention.

Signé en double à la Rivière du Moulin

le 8 août 1846

Simon Ross

Peter McLeod

En présence de John LeSueur,  
témoin.

---

Référence: Traduit de l'anglais par J.A. Burgesse, SHS, dossier 146, pièce 35.

[43]

Le 5 octobre 1837, alors qu'il était toujours affecté au poste de traite de Tadoussac, Ross épousa à Québec, selon les rites de l'église presbytérienne, Elizabeth Brennan, une Irlandaise catholique. De cette union « licite », naîtront, au fil des ans, Sybilla (vers 1838), Thomas Barston (vers 1841), Suzan (vers 1842), Simon Robert et Charles William (en 1845), Georges (vers 1848) et Peter Alexander (en 1850).<sup>58</sup> Peu après la cérémonie, le couple reprit le chemin du Saguenay et alla se fixer au poste de traite de Métabetchouan, où il demeura pendant quatre ans.

Dans les mois qui précédèrent son nouveau transfert au poste de Chicoutimi (de 1842 à 1848), le bail de la Compagnie de la Baie d'Hudson arrivait enfin à échéance et la rumeur, largement répandue à travers le pays, voulait que l'ensemble des privilèges d'exclusivité

<sup>58</sup> Ibid.

associés au monopole des fourrures ne soient pas renouvelés.<sup>59</sup> La colonisation agricole étant sur le point d'obtenir le consentement tacite du législateur, Ross était donc très bien positionné pour voir venir le coup. N'ayant pas à attendre l'arrivée des premiers contingents de colons, et nullement inquiet par d'éventuelles repréailles de la part de ses commettants à cause de sa progéniture métisse et de sa haute fonction au sein de l'organisation, il avait jeté son regard en amont de Chicoutimi et s'était approprié un immense domaine qui totalisait tout près de mille acres de terres cultivables et de boisés localisés plus spécifiquement sur les futurs lots 38 « a », « b », « c », « d », et « e », du premier rang du canton Jonquière.<sup>60</sup>

Bien que le bail des Postes du Roi fut renouvelé sous réserves, le 2 octobre 1842, Simon Ross conserva sa charge de commis au poste de traite de Chicoutimi jusqu'à son départ de l'« Honorable » institution, en 1848. Cette position [44] particulièrement privilégiée en cette période transitoire, lui procura de nombreux avantages sur le contingent de colons qui se préparaient à envahir le Saguenay et elle lui permit de parfaire considérablement ses assises. Lorsque les McLeod décidèrent de conquérir l'embouchure de la rivière Chicoutimi et de s'installer en seigneurs aux Terres-Rompues, l'année suivante, une bonne partie de sa propriété était déjà défrichée, habitée et mise en valeur : on y retrouvait une maison spacieuse, une grange, une étable et un caveau. Véritable domaine terrien qui n'avait nulle part son égal au Saguenay, les lieux furent baptisés du nom de « Glenfield Farm » ; probablement pour rendre hommage au lieu de naissance de sa femme, près de Glasgow, en Écosse, là où s'étaient fixées plusieurs familles irlandaises, au début du XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>61</sup>

\* \* \*

Fidèle aux McLeod jusqu'à ses tous derniers moments, on raconte que Simon Ross vivra difficilement le début de la marche du peuplement et aura, très prochainement, plusieurs démêlés avec

<sup>59</sup> « Renouveau du Bail des Postes du Roi », *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 1844-1845, vol. 4, p. 72. Voir aussi : « Pressions pour ouvrir le Saguenay, (1828-1838) », *op. cit.*, pp. 127-131.

<sup>60</sup> *Ibid.* À propos de sa succession, se référer à la SHS, dossier 146, pièce 28 (ancienne cote).

<sup>61</sup> SHS, fonds Burgesse, *op. cit.*, 1.01.02.

certaines membres de la « Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay » qui lui disputeront les droits de propriété revendiqués sur certains lots (36 à 19 inclusivement, du deuxième rang) du canton Jonquière. De guerre lasse, endetté envers Price et consort, et veuf (depuis 1859), le vieux clansman quittera même momentanément sa terre pour s'installer à la Rivière-du-Moulin, reprendra du service auprès de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à la Pointe-Bleue (de 1868 à 1877), et aura le déplaisir de voir son domaine de « Glenfield Farm » saisi par ses créanciers. <sup>62</sup> Retiré, depuis 1878, chez sa fille, au « Rocher Percé » (près de Chambord), <sup>63</sup> il expirera de douleur le 13 avril 1883, après avoir appris que son fils, Peter, venait de décéder à la prison de Chicoutimi, des suites des mauvais traitements infligés par le shérif Ovide Bossé, le geôlier de la prison, le huissier de Saint-Prime (un [45] dénommé Fradet), et le charretier Vervet. Il sera inhumé dans le cimetière protestant de Grande-Baie. <sup>64</sup>

### *Les McLeod aux Terres-Rompues*

[Retour à la table des matières](#)

Distrait par la forte présence de Simon Ross en amont de la rivière Chicoutimi et considérant que ces territoires lui étaient acquis directement ou indirectement, Peter McLeod, jr, n'avait pas poussé sur sa chance. Il s'était plutôt contenté de revendiquer des droits sur quelques lots symboliques, localisés à proximité de « Glenfield Farm » (les lots 32, 37 et 45 du premier rang) <sup>65</sup> et il avait concentré ses forces et ses efforts de l'autre côté de la rivière, aux Terres-Rompues, seule porte d'accès aux riches pinières du Lac-Saint-Jean. <sup>66</sup>

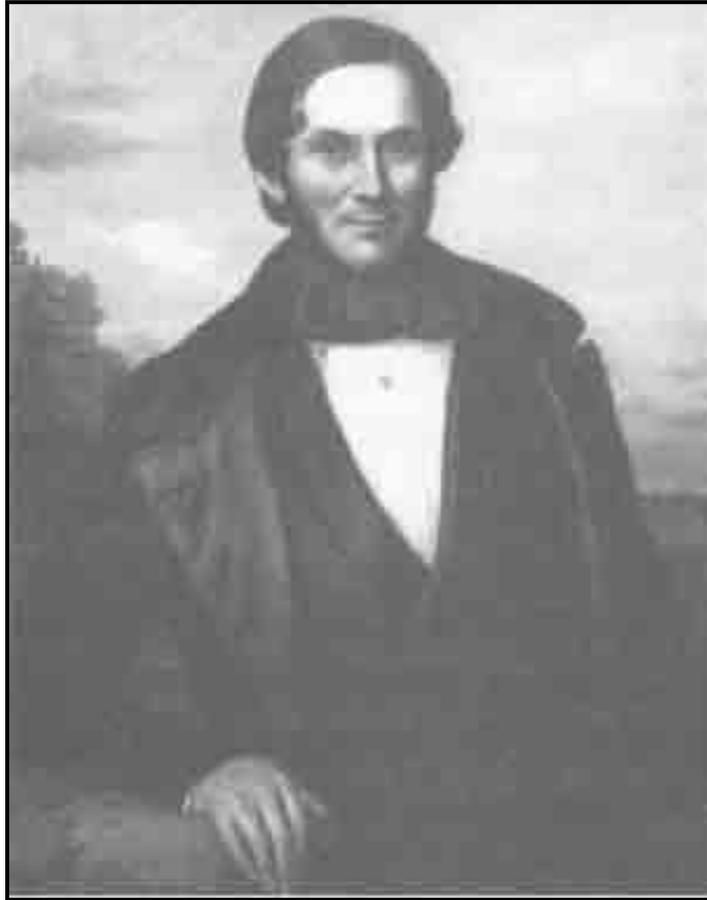
<sup>62</sup> SHS, fonds Burgesse, *op. cit.*, 1.01.02.

<sup>63</sup> Aimé Gagné, *op. cit.*

<sup>64</sup> Russel Bouchard, La vie quotidienne à Chicoutimi au temps des fondateurs (1883-1888), chroniques du 9, 15 et 16 avril 1883.

<sup>65</sup> ANQC, fonds SHS, dossier 687, pièce 5 (ancienne cote), Département de la Colonisation, dossier 1346. Photocopie de l'original rédigé par le notaire John Kane et signé à la Grande-Baie le 11 mai 1854.

<sup>66</sup> Gouvernement du Québec, Service de l'Arpentage, « Rapport d'arpentage de François Têtu, 30 mars 1844 », S-15-1.



Le Métis Peter McLeod, jr.  
Courtoisie, Archives nationales du Canada

Si nous nous reportons à la tradition orale et aux témoignages des anciens, c'est Peter McLeod senior, le père du Métis, qui fut le premier à tenir officiellement feu et lieu aux Terres-Rompues. L'historien Victor Tremblay et ceux de son école ont développé et soutenu fortement l'idée [46] qu'il était arrivé là bien avant l'ouverture du Saguenay à la colonisation. Cependant, de récentes découvertes archivistiques mettent les bémols à ce sujet et apportent certaines nuances dont il importe de tenir compte. En prenant comme point de départ une lettre expédiée le 14 novembre 1844 par le supérieur des Oblats au Saguenay,

le père Jean-Baptiste Honorat,<sup>67</sup> une série de lettres échangées par les agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson à la même époque,<sup>68</sup> ainsi que le rapport de l'arpenteur François Têtu qui visite le canton Simard au début de novembre 1843,<sup>69</sup> nous sommes plutôt enclins à favoriser l'idée qu'il n'était arrivé dans ces parages qu'au cours du printemps 1844, à l'époque de la construction de la scierie du Bassin. L'endroit était bien connu et avait été fréquenté de longue date par les engagés des Postes du Roi qui s'y rendaient annuellement pour couper le foin naturel :<sup>70</sup> « *Depuis la pointe aux Roches [47] jusqu'à la pointe des Terres Rompues* —avait déjà précisé le commissaire Marc-Pascal de Sales Laterrière, dans son rapport de 1829— *cette rive de cinq lieues, est bordée de prairies considérables où les habitants de Chicoutimi font leurs foins.* »<sup>71</sup>

McLeod père s'est installé en « seigneur » aux Terres-Rompues. Il a commencé par construire une maison spacieuse à deux étages qui

<sup>67</sup> « Honorat à Turgeon, Grande-Baie, 14 novembre 1844 », ANQC, fonds Jean-Paul Simard, ANQC, J.P.S., 9-49.

<sup>68</sup> Voir à ce sujet une série de lettres échangées par la Compagnie de la Baie d'Hudson et se rapportant aux travaux de construction d'une habitation, travaux effectués par le père McLeod au printemps 1844 ; retranscription des documents originaux, Société historique du Saguenay, fonds Burgesse, 1-02-10.

<sup>69</sup> Dans son rapport d'exploration qu'il signe à Québec le 30 mars 1844, l'arpenteur Têtu précise, noir sur blanc, qu'au cours de son inspection du canton Simard, il « *n'a rencontré aucun squatters résident sur les lieux qu'à l'exception de quelques défrichements faits par les personnes qui ont établi en divers endroits, des chantiers pour l'exploitation du bois marchand...* », l'activité forestière sous-entendant, de toute évidence, la construction d'habitations affectées aux nombreux besoins de ce type d'entreprise ; voir à ce sujet, Gouvernement du Québec, Service de l'Arpentage, « Rapport de l'arpenteur Têtu », 30 mars 1844, S-15-1.

<sup>70</sup> Dans le « Journal » de Neil McLaren, commis du poste de traite de Chicoutimi (de 1800 à 1805), il est régulièrement fait référence à François Verreault qui vit aux Terres-Rompues avec sa famille. Ce pied-à-terre permet également à la Compagnie du Nord-Ouest, alors propriétaire du monopole, de contrôler les allées et venues des Indiens des lieux et des voyageurs qui veulent atteindre le lac Saint-Jean par cette voie difficile. Cf., Neil McLaren, « Journal de Chicoutimi, poste de traite », original de l'intégrale de la traduction effectuée par Lorenzo Angers en 1969, dans le fonds Russel Bouchard.

<sup>71</sup> « Rapport des Commissaires... », *op. cit.*, p. 425.

ressemble à une sorte de manoir, avec grange et dépendances, et veille personnellement à ce qu'aucun intrus n'empiète sur ce territoire qu'il juge sien. Avec les lots revendiqués par l'association Price-McLeod et par Simon Ross, son domaine est un des plus vastes du Saguenay : il comprend les lots numéros 10, 11, 14, 17, 18, 19 et 20, du premier rang » du canton Simard, ainsi que les lots 14, 17, 18 et 19 du deuxième rang du même canton. Possédant également des droits sur la meilleure portion de la rivière Shipshaw, il sera le premier squatter à obtenir les lettres patentes de ses lots, le 21 octobre 1850.<sup>72</sup>

Peter McLeod père ne fait pas qu'exploiter la terre sur son domaine. En plus de s'adonner au commerce des fourrures dès le début, sa maison sert également de magasin général. Dans le rapport de l'arpenteur Têtu, nous constatons aussi qu'il assiste assidûment son fils dans les chantiers des Terres-Rompues. Lorsqu'il vendra ses propriétés à Isaïe Villeneuve, en 1867, elles seront en état de rendement et ne demanderont qu'à être mises en valeur. Constituant une sorte d'avant-poste sur le front pionnier de la rive nord du Saguenay, sa ferme servira également de pied-à-terre et de base de ravitaillement pour les nouveaux arrivants.<sup>73</sup>

[48]

Dans l'histoire des Terres-Rompues, Peter McLeod senior n'a rien à envier à la triste renommée de son fils ; il reste un personnage craint, controversé et même détesté par plusieurs. Lorsqu'on relève les premiers procès enregistrés par la cour de Circuit du district de Chicoutimi, nous retrouvons justement des causes le concernant. Tout comme son plus proche voisin Simon Ross, ces procès démontrent qu'il accepte très mal le fait de la colonisation et s'oppose violemment à l'empiètement légitime des nouveaux arrivants. En septembre 1850, les procureurs de la couronne lui ordonneront de comparaître en justice pour expliquer ses écarts de comportement à l'égard de Frédéric Filion. Le litige tournera autour du fait qu'en 1844, Filion avait reçu la permission de se bâtir une maison à proximité de McLeod, sur le lot no 15, de défricher la terre et de la faire produire avec la bénédiction du « seigneur » des lieux. Au cours de l'hiver 1848, McLeod avait recouvert tout bonnement et sans autre forme de procès le lot en question et sans

<sup>72</sup> Rapport Langelier, *Terrains concédés par la Couronne*, t. 1, p. 263.

<sup>73</sup> Victor Tremblay, « Saint-Jean-Vianney de Shipshaw », in *Saguenayensia*, novembre-décembre 1976, p. 146.

crier gare, il entreprit la coupe du bois pour son propre profit. L'affaire en vint aux coups et les deux belligérants furent sommés de se présenter devant le juge. En 1851, le procès prendra fin et se réglera à l'avantage de Filion qui gagnera sa cause.<sup>74</sup> Ce fait divers, bien que banal à l'époque, témoigne du lourd climat de terreur qui règne alors dans le Haut-Saguenay.

***La colonisation en crise :  
la Rivière-au-Sable devra attendre***

[Retour à la table des matières](#)

Placé devant le fait accompli par les journaux qui dénoncent avec force et vigueur les agressions de toute nature dont sont victimes les colons du Saguenay, en 1845 le Gouvernement doit se rendre à l'évidence et admettre que la marche du peuplement dans le Haut-Saguenay subit d'importants ratés. Sans aide de l'État et laissée aux seules forces du milieu, il est clair que la colonisation n'a plus aucun moyen de progresser. D'ailleurs, l'euphorie anarchisante qui avait marqué la fin du bail de la Compagnie de la Baie d'Hudson, trois ans plus tôt, avait même fait l'objet d'un [49] rapport étoffé de la part de l'arpenteur Jean-Baptiste Duberger. Délégué spécialement pour aller vérifier sur place l'état de la marche du peuplement, Duberger avait eu effectivement la surprise de constater que la récupération des terres avait été amorcée dans la confusion la plus totale et que cette frénésie déstabilisatrice était loin de s'atténuer depuis l'arrivée du tandem Price-McLeod, dans le secteur Chicoutimi—Terres-Rompues. Citant le cas extrême des 161 familles de squatters de la Baie des Ha ! Ha ! qui occupaient déjà d'importantes superficies sans détenir aucun titre de propriété, le brillant observateur avait tenté de démontrer qu'une situation analogue prévalait à l'Anse-Saint-Jean, à l'Anse-au-Foin, et dans les environs de Chicoutimi.<sup>75</sup>

<sup>74</sup> ANQC, cour de Circuit, dossier 16.

<sup>75</sup> Gouvernement du Québec, Service de l'Arpentage, « Arpentage primitif du Saguenay par Jean-Baptiste Duberger, 1842 » ; Jean-Paul Simard, « Le Saguenay de 1845 », in *Saguenayensia*, janvier-février 1970, pp. 9-10 ; ANQC, fonds JPS, 11.2, « Murdock à Price, 4 août 1842 » ; Russel Bouchard et Jean

Les impressions recueillies par l'arpenteur Ballantyne lors de son voyage au Saguenay, fournissent également de bons indices qui nous permettent de bien sentir l'ampleur du désordre qui règne alors à la tête de la rivière et au terme des eaux navigables. Seul bon point à l'ordre du jour, en janvier 1845, le canton Laterrière et le secteur du lac Kénogami (hormis Cyriac Buckell) profitent toujours d'un sursis et n'ont pas encore reçu la visite des colons. Dans les espaces agricoles et forestiers circonscrits dans le triangle formé par les embouchures des rivières du Moulin, Shipshaw et au Sable cependant, la situation est totalement différente et le désordre est extrême : les colons, frénétiques, ont littéralement envahi les terres situées dans les environs des deux scieries et réclament à grands cris leurs titres de propriété ; McLeod et ses sbires, exigent à eux seuls la majeure partie des terrains longeant la rive sud du Saguenay, entre les embouchures des rivières du Moulin et au Sable. Alors que les terres riveraines sont presque toutes prises, certains colons ont même commencé à envahir les premières terres de l'arrière-pays du [50] canton Chicoutimi.<sup>76</sup> De l'autre côté du Saguenay, juste en face de Chicoutimi, entre les Terres-Rompues et l'Anse-au-Foin, le phénomène de l'envahissement des terres est tout aussi présent mais reste cependant sous contrôle. Louis Legendre, qui a effectué sa première visite des cantons Tremblay et Harvey au cours de l'été 1843, note effectivement que ce sont essentiellement les terres plus accessibles du littoral qui ont été récupérées par les colons.<sup>77</sup>

Un peu en aval de l'embouchure de la rivière au Sable —dans ce qui deviendra sous peu le canton Jonquière— Peter McLeod n'a pas pris de

Martin, *Ville de La Baie*, *op. cit.*, p. 25 ; Michel Bergeron et G. Bouchard, « L'arpenteur J.-B. Duberger et les premiers recensements de la population saguenayenne au XIX<sup>e</sup> siècle », *Archives*, décembre 1976, pp. 11-19.

<sup>76</sup> Gouvernement du Québec, Service de l'Arpentage, (« Instruction de 1839 à 1844 », volume V), (C-30-1, « Instruction de Parke à Ballantyne, 25 mai 1843 »), (Laterrière, L-10), (Chicoutimi, C-30. Voir aussi à ce sujet : (J.-P. Simard, « Le Saguenay de 1845 », in *Saguenayensia*, janvier-février 1970, pp. 9-11) ; (Victor Tremblay, « Le Saguenay en 1843 », in *Saguenayensia*, janvier-février 1964, pp. 17-21).

<sup>77</sup> Gouvernement du Québec, Service de l'Arpentage, (Tremblay, T-13), (Harvey, H-7), (Simard, S-15). Voir également, Russel Bouchard, *Histoire de Chicoutimi-Nord, le canton Tremblay et le village de Sainte-Anne (1848-1854)*, Chicoutimi, 1985, vol. 1er, pp. 9-10 ; R. Bouchard, *Villages fantômes, localités disparues et méconnues du Haut-Saguenay*, *op. cit.*, pp. 64-69.

chance là non plus ! Le long du Saguenay, en face des Terres-Rompues, une partie de ses fiers-à-bras se sont emparés des plus beaux lots ; un coup de force bien calculé, qui lui permet de contrôler, par personnes interposées, tout le secteur de la rivière au Sable. En plus du Métis et de son bon ami Simon Ross, il y a là au moins quatre autres solides « bullies », de triste réputation : d'abord le « Grand Jim », un influent propriétaire et collaborateur de la Rivière-du-Moulin, les deux frères Jean et Malcome Dechêne, les terreurs des chantiers des environs, et Romuald Corneau, un dur au coeur tendre.<sup>78</sup>

[51]



Le « boulé » Jean Dechêne, considéré à l'époque de Peter McLeod, comme l'un des plus forts et l'une des pires brutes

<sup>78</sup> ANQC, fonds SHS, dossier 687, pièce 5 (ancienne cote), Département de la Colonisation, dossier 1346. Photocopie de l'original rédigé par le notaire John Kane et signé à la Grande-Baie le 11 mai 1854. Voir également le « Rapport de l'arpenteur Têtu », *op. cit.*, qui a recensé les noms de tous les squatters, en 1848.

de Chicoutimi et de la Rivière-au-Sable.

Photo : ANQC, fonds SHS.

Face à de tels cerbères qui forment une bonne partie de la clé de voûte de l'empire Price au Saguenay, il est facile de comprendre pourquoi si peu de gens osent encore s'aventurer dans les environs. Pour défier cette puissance oppressante, les individus isolés n'ont absolument aucune chance ! Seul un mouvement concerté pourra permettre à la colonisation [52] de progresser. Ce « pays » est tellement hors de portée du commun des mortels et subit de telles pressions dans les officines parlementaires à Québec, que le gouvernement n'a même pas encore trouvé opportun —ou le courage, devrions-nous dire— d'y entreprendre l'arpentage... ni même, d'ailleurs, de baptiser ce futur canton. Au nord de la frontière marquée par la ligne du canton Chicoutimi, débute l'aventure, l'inaccessible nord, un immense réservoir hydraulique et forestier protégé pour l'unique et seul profit de ceux qui n'ont plus besoin de s'enrichir. Les autres, les humbles, sont habitués d'attendre... et ils devront attendre.

La première campagne d'arpentage et les conclusions alarmistes qui s'en dégagent, auront donc pour effet immédiat de provoquer une véritable prise de conscience au sein du pouvoir politique à Québec. À l'époque où Duberger, Ballantyne, Legendre et Têtu déposent leurs rapports (1844-1845), la colonisation du Saguenay et aux alentours de Chicoutimi est entrée dans une phase d'essoufflement et subit un court temps d'arrêt qui se prolongera jusqu'au milieu de la décennie soixante : l'essor fulgurant que connaît l'industrie du bois de sciage et la marche désordonnée du peuplement cachent, en effet, un malaise inquiétant...

Lorsque le commissaire des Terres de la Couronne Denis-Benjamin Papineau<sup>79</sup> rédige son rapport d'inspection au Saguenay, le 27 septembre 1845, il évalue sommairement à 3 000 le nombre de

<sup>79</sup> Ce Denis-Benjamin Papineau, tout comme son célèbre frère Louis-Joseph, était un politicien aguerrri et dévoué à la cause des Canadiens-français. Il fut élu député d'Ottawa, lors de l'élection partielle du 17 août 1842, nommé au conseil exécutif, et réélu député « tory » en 1844. Lors de son voyage d'enquête au Saguenay, en 1845, il occupait la charge de commissaire des Terres de la Couronne et était membre du bureau des Travaux publics. Cf., Bibliothèque de l'Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires du Québec (1792-1992)*, P.U.L., 1993, p. 573.

« squatters » établis entre la Baie des Ha ! Ha ! et les Terres-Rompues, « y compris les deux bords du bras du Saguenay qu'on appelle [bras] de Chicoutimi ». Dans ce document, constituant le premier compte rendu honnête et [53] désintéressé sur l'état général de la colonisation au Saguenay, Papineau note que dans certains secteurs la situation est tellement dégradée qu'elle frise le ridicule ; des lots étant même revendiqués par quatre ou cinq travailleurs non-autorisés.<sup>80</sup> Dans les territoires contrôlés par les McLeod et leurs « bullies », les colons vivent sous un véritable joug de terreur et sont incapables de faire valoir leurs droits du premier occupant ; tous ceux qui osent revendiquer trop haut leurs titres de propriété s'exposent à de brutales représailles qui peuvent aller jusqu'à la violence physique et à l'expulsion pure et simple du malheureux contestataire.<sup>81</sup> Aux Terres-Rompues, cite-t-il en exemple : « Il paraîtrait qu'un particulier<sup>82</sup> y aurait 20 ou 30 arpents de terre en longueur sur la rivière principale, sur une largeur de six arpents seulement dans l'autre sens, et ainsi de suite ». <sup>83</sup>

Le rapport Papineau —qui accusait, de manière à peine voilée, la clique des Price— fut accueilli très froidement par le groupuscule formé de lèche-bottes du haut-clergé et de petits opportunistes de La Malbaie<sup>84</sup> et par le lobby des politiciens voués à la défense des privilèges généreusement accordés par l'État aux spéculateurs terriens

<sup>80</sup> « Extrait du rapport du commissaire des Terres de la Couronne, relativement à son voyage au Saguenay, en date du 27 septembre 1845 », Imprimerie Desbarats & Dershire, Montréal, original conservé aux Archives du Ministère des Terres et Forêts, OC2, 151/1845. Voir aussi « *Notes sur l'établissement du Saguenay—Juin 1845* ».

<sup>81</sup> Voir à titre d'exemple, ANQC, cour de Circuit, dossier 16.

<sup>82</sup> On aura compris qu'il s'agit ici du père de Peter McLeod.

<sup>83</sup> « Extrait du rapport du commissaire des Terres de la Couronne... », *op. cit.*

<sup>84</sup> Sur les douze signataires d'une lettre adressée par d'influents citoyens de La Malbaie dans le but d'apporter un soutien à William Price, on retrouve, en plus du curé Antoine Racine, Thomas Simard et Alexis Tremblay Picoté, deux prêtres-noms qui lui avaient servi de paravent pour former la Société des Vingt et un et s'emparer du monopole du bois au Saguenay. Le fait que sept des douze signataires appartiennent à « l'intelligentsia » qui a permis de former la « Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay », nous laisse perplexe quant à la pureté de leurs intentions. Cf., *Le Canadien*, 20 février 1846.

et aux grands entrepreneurs [54] forestiers.<sup>85</sup> Sans trop se soucier des conséquences provoquées par ses conclusions incendiaires à l'égard des tenants du pouvoir, Papineau pressait instamment son propre gouvernement de reconnaître et de protéger les droits des nouveaux arrivants ; « *le pauvre comme le riche* ». Parce que le pouvoir politique s'était surtout distingué, au cours des dernières années, par son laxisme en matière de colonisation, celui-ci n'avait plus le choix des moyens : il devait tout mettre en œuvre pour arrêter les abus et reprendre le contrôle de la marche du peuplement.<sup>86</sup>

Pour limiter l'action des spéculateurs, Papineau suggérait d'abord au gouvernement de reprendre l'arpentage des terres dans le Haut-Saguenay et d'identifier des espaces « réservés » aux éventuelles concentrations villageoises. Secundo —et cette tâche était loin d'être superflue—, pour [55] enrayer la violence et le pouvoir des « bullies », il était d'avis que la loi et le bon ordre devaient être imposés coûte que coûte dans les régions récemment ouvertes et qu'il fallait y déléguer des magistrats de Justice avec pleins pouvoirs. Tertio, pour redonner vie à la marche du peuplement, l'État devait abaisser substantiellement le

<sup>85</sup> À ce chapitre plus spécifiquement, les réponses, pour le moins équivoques, publiées à son endroit par son vis-à-vis, Marc-Pascal de Sales Laterrière (récemment élu député du nouveau comté de Saguenay (le 14 janvier 1845), nous en disent long sur ces politiciens calculateurs qui préférèrent ménager la chèvre et le chou et sacrifier la vraie Justice pour assurer leur propre pouvoir et leur place mesquine sur une tribune. Louangeant alors les élans « philanthropiques !!! » de William Price et son sens du « partage !!! », Laterrière écrivit ce qui suit : « *Ce monsieur [W. Price] est sans contestation vraiment aujourd'hui le père nourricier de cette jeune colonie. Ses magasins, pleins de provision et de vêtements de toutes espèces, sont ouverts à tout le monde. C'est à juste titre (je ne suis que le fidèle rapporteur de ce que l'on en a dit) que son humanité, son équité et celle de ses agents lui valent la confiance et le travail dont le payent avec zèle et reconnaissance ces pauvres gens* ». Cf., « Rapport supplémentaire à celui de l'honorable D.B. Papineau, sur le Saguenay, etc., etc., en date du 27 septembre dernier », *Le Canadien*, 28 janvier 1846.

—Pour les accusations dirigées à l'endroit de Price et de la complaisance de Laterrière à son égard, lire absolument la lettre de William Price, publiée dans *Le Journal de Québec*, du 7 février 1846.

<sup>86</sup> « Extrait du rapport du commissaire des Terres de la Couronne, relativement à son voyage au Saguenay, en date du 27 septembre 1845 », *op. cit.* ; Voir aussi « Notes sur l'établissement du Saguenay—Juin 1845 ».

prix de vente des lots concédés, créer un service d'aide aux nouveaux arrivants, enrayer les coupes à blanc qui étaient déjà devenues un problème criant un peu partout au Saguenay, interdire de facto l'acquisition de plusieurs lots au nom d'un même propriétaire, construire des voies d'accès et assurer certains services essentiels, tels la construction de chapelles et d'écoles. Enfin, autre point qui fut certainement bien loin d'être ignoré par les lobbyistes attachés à la défense des grands entrepreneurs forestiers, pour enrayer le surendettement des colons envers la grande entreprise forestière, Papineau suggérait (à l'item 19) directement à l'État de briser les monopoles existants et de favoriser la concurrence entre marchands ; car « *c'est surtout quand le peuple est pauvre —disait-il— que la concurrence entre les marchands et autre est nécessaire* ». <sup>87</sup> Son discours généreux et d'une valeur universelle, avait bien peu de chance d'avoir une oreille attentive auprès des politiciens de Québec !...

***Poursuite de la marche du peuplement  
dans le Haut-Saguenay : la colonie libre du Grand-Brûlé***

[Retour à la table des matières](#)

La première démarche communautaire visant à soulager le colon de ses malheurs et à le soustraire du joug brutal imposé par le tandem Price—McLeod, remonte justement à l'été 1846, alors que l'encre du rapport Papineau n'est pas encore complètement séchée. Elle est redevable à l'effort initiatique déployé par quelques membres du bas-clergé et, plus spécifiquement, par le supérieur des Oblats nouvellement débarqués au Saguenay, le père Jean-Baptiste Honorat. Même si, au moment de son affectation au royaume des « pitons », l'archevêque de Québec avait pris bien soin de lui recommander la plus grande des prudences envers [56] l'establishment saguenéen, <sup>88</sup> ses mauvais rapports avec McLeod lui avaient fait comprendre rapidement que lui et sa petite équipe de prêtres représentaient l'unique force capable de

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> ANQC, fonds JPS, (9-07, « Signai à Honorat, 25 avril 1844 »), (9-49, « Honorat à Turgeon, 14 novembre 1844 »), 9-53, « Sidyme à Honorat, 20 décembre 1844 »).

fournir une certaine forme d'opposition aux potentats qui régnaient sur le Saguenay.

Conscient que son organisation était encore la seule à pouvoir encadrer le mouvement de colonisation qui venait tout juste de s'amorcer dans la région, le bouillant missionnaire avait décidé de s'engager activement à supporter l'effort des plus démunis et à réorienter la formation de la société saguenéenne dans son ensemble. L'expérience enrichissante des « colonies agricoles libres », vécue en Hollande, en France et en Belgique dans les années qui précédèrent son voyage au Canada, constituait pour lui une source d'inspiration intarissable et un exemple d'efforts communautaires qui méritaient d'être testé en Amérique du Nord. <sup>89</sup>

La fascinante étude, récemment publiée par l'historien Raoul Lapointe sur ce « Combat de Titans au coeur d'un Royaume », rend hommage à la démarche humaniste du père Honorat et jette un regard nouveau sur les événements qui préparèrent la voie et qui présidèrent à la fondation des premières sociétés de colonisation au Saguenay. Cette érudite étude met également en exergue le charisme novateur de ce prêtre rebelle et témoigne du sacrifice qu'il a dû s'imposer en acceptant de défier courageusement la complaisance déroutante manifestée par le haut-clergé à l'égard des puissants de ce monde. <sup>90</sup>

[57]

Venant d'Europe et ayant été influencé par la politique sociale développée dans le traité d'économie politique chrétienne publié en 1834 par le vicomte Villeneuve-Bargemont, <sup>91</sup> Honorat avait

<sup>89</sup> J.-P. Simard, « Le père Jean-Baptiste Honorat : son séjour au Saguenay (1844-1849) », in *Évocations et témoignages*, Évêché de Chicoutimi, 1978, p. 68.

<sup>90</sup> Raoul Lapointe, *Combat de Titans au coeur d'un Royaume : le duel Honorat-Price (1844-1849)*, Chicoutimi, 1995, 380 p.

<sup>91</sup> Jean-Paul Alban vicomte de Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrétienne ou Recherches sur la nature et les causes du paupérisme, en France et en Europe, et sur le moyen de le soulager et de le prévenir*, Paris, 1834, 3 t. À propos des fortunes accumulées par « une aristocratie souveraine, [par] un clergé enrichi des dépouilles du catholicisme [et par] des spéculateurs habiles et heureux », le philanthrope écrivit cette pensée qui a dû certainement servir de point de départ à la réflexion du père Honorat, lors de ses premières rencontres avec les colons saguenéens : « C'est ainsi qu'on l'a vue exploiter partout la race humaine ; et tandis qu'elle cherchait à améliorer chez elle tous

effectivement pu méditer longuement sur les méfaits causés par la révolution industrielle mal contrôlée et il savait que des projets de libération venaient de connaître un certain succès dans des pays comme la France et l'Angleterre. Au Saguenay, le mouvement qu'il se disait prêt à organiser dans une de ses correspondances adressées à Mgr Turgeon, en mai 1845, s'en inspirait largement, mais il devait être adapté toutefois aux conditions très particulières du pays et de ses habitants et il devait prendre la forme « d'associations », à la fois souples et mobilisatrices. Le mot d'ordre d'un nouveau type de mouvement communautaire et la manière de gérer et de discipliner les regroupements de colons venaient ainsi d'être lancés. L'idée, opportune, ne pouvait donc pas en rester là !

\* \* \*

« On me conseille beaucoup d'établir à Québec, une sorte d'association de bons bourgeois qui, prenant toutes les précautions pour ne rien perdre, mais ne prétendant pas spéculer, viendrait au secours de nos colons d'une manière quelconque, soit en achetant eux-mêmes des terres et faisant travailler dessus en même temps que le pauvre colon travaillerait la sienne alors, soit en destinant en société une certaine [58] somme pour acheter des Scripts des miliciens qui sont à moitié prix et que l'on pourrait rassembler en grand nombre et par ce moyen, en faisant des avances aux pauvres colons, la terre répondant, leurs terres leur coûteraient très peu. »<sup>92</sup>

\* \* \*

Sa vision d'une communauté rurale engagée sur le plan de la foi chrétienne et toujours prête à se porter au secours des opprimés n'aura cependant pas lieu de plaire à tout le monde. Pour William Price et Peter McLeod, le flux de colons représente d'abord et avant tout une maille essentielle dans la chaîne de production de leur industrie, une main-d'oeuvre qui leur appartient de plein droit, et il leur apparaît capital de tuer dans l'œuf le mouvement de libération qui pointe à l'horizon. Incapables de progresser en amont du canton Chicoutimi à cause de l'obstruction systématique maintenue par McLeod et sa clique, les

les types d'animaux utiles, ne s'occuper de ses ouvriers que pour abuser de leurs forces et de leur misère. »

—Voir également le traitement donné à cette étude dans R. Lapointe, *op. cit.*, pp.167-179.

<sup>92</sup> Archives de l'Archevêché de Québec, P.O.27, « Honorat à Turgeon, 21 mai 1845 ». Voir également Raoul Lapointe, *op. cit.*, p. 111.

nouveaux arrivants n'auront donc pas le choix ; ils devront s'en remettre à la Divine Providence et se rabattre sur les territoires moins accessibles de l'arrière-pays laurentien, vers le lac Kénogami et sa décharge occidentale, la rivière au Sable.

Au cours de l'année 1846, la plus difficile depuis le débarquement, l'histoire s'accélère. Le cinq mai de cette année-là, une série de feux d'abattis allumés un peu partout à travers le canton Bagot, se transforme, à la faveur d'une sécheresse exceptionnelle, en un gigantesque incendie qui dévaste la majeure partie du canton. La forêt, les cultures, les habitations, les moulins et les quais de Grande Baie sont réduits en cendres en moins de deux heures ; au total, 1 061 personnes sont touchées directement par le sinistre.<sup>93</sup> L'épreuve est de taille ! Tout est à recommencer ! Il faut reconstruire les maisons, labourer les champs et ensemercer de nouveau. Il y a cependant un bon côté à cette tragédie. Une importante quantité de terre se trouve subitement libérée [59] de son couvert forestier ; de grandes surfaces deviennent ainsi disponibles à la culture et ce « grand brûlé » offre d'excellente capacité de rendement.<sup>94</sup>

Pour les dizaines de familles dans le besoin, les secours pressent. Les Oblats prennent alors la tête du mouvement d'aide aux sinistrés. Une cinquantaine de personnes —vieillards, femmes et enfants— sont envoyées à La Malbaie pour y être logées en attendant que les maisons soient reconstruites. Le père Honorat de son côté, descend à Québec où il obtient l'aide de l'Archevêché et du Séminaire. La Vieille Capitale donne 50 louis, le Séminaire de Montréal 25, et chaque paroisse de l'archidiocèse organise une souscription afin d'aider les colons dépouillés à se déplacer au centre du brûlé pour s'y établir. La générosité n'est cependant pas aussi grande qu'on le souhaiterait ; des rumeurs qui courent à Québec répandent faussement l'idée que les conséquences du désastre ont été exagérées par ceux qui veulent tirer un profit personnel de ce malheur. Facile d'imaginer l'origine d'une telle fausseté ! Il suffit simplement de chercher à qui profite le crime pour découvrir le nom des coupables...<sup>95</sup>

<sup>93</sup> Louis-Antoine Martel, « Notes sur le Saguenay », in Raoul Lapointe, *Au temps de la pinière*, Chicoutimi, 1993, pp. 84-87.

<sup>94</sup> R. Bouchard, *Histoire de Chicoutimi*, op. cit., pp. 67-73.

<sup>95</sup> *Ibid.* ANQC, fonds JPS, 9-85, « Honorat à Turgeon, 12 juin 1846 ».

### *Fondation de la « Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay »*

[Retour à la table des matières](#)

D'un point de vue historique, on est enclin à s'interroger sur les conséquences réelles du sinistre de 1846 et de son impact sur l'entreprise que s'apprête à lancer les Oblats dans le canton voisin de Laterrière. Il faut toutefois reconnaître que le père Honorat, avec son rêve utopique de créer une paroisse exclusivement chrétienne et entièrement consacrée aux besoins de l'agriculture, dispose là d'une excellente occasion pour convaincre bon nombre de familles des environs d'embarquer dans son projet de fondation d'une colonie libre dans les territoires affectés par le feu. Cette idée est étroitement liée à la conjoncture et représente une tentative originale de libérer enfin le mouvement de colonisation de l'emprise de [60] William Price qui maintient toujours aussi solidement son autorité par l'entremise de son gérant, à la Grande-Baie (Robert Blair), et celle de son associé, à Chicoutimi (McLeod). Pour le haut clergé, qui commence à montrer des signes d'énervement et qui manigance dans l'espoir de soulager les tensions dérangeantes provoquées par le duel Honorat-McLeod, le projet de fondation du Grand-Brûlé apparaît comme un prétexte élégant lui permettant de séparer momentanément les deux antagonistes.

Suite aux premières démarches effectuées auprès du gouvernement, le missionnaire-colonisateur réussit ainsi à obtenir des concessions de plusieurs lots situés en plein centre du canton Laterrière. Papiers en mains, quelques semaines seulement après l'incendie, Honorat convainc quatre habitants de la Grande-Baie d'aller s'établir sur des terres du Gouvernement, dans l'espoir de fonder le premier noyau de peuplement libre au cœur de cet arrière-pays.<sup>96</sup> Aussitôt arrivé, le petit groupe de colons aménage d'abord un chemin entre la petite colonie naissante et la Grande-Baie, prépare ensuite le sol, sème et s'affaire à construire un moulin à scie et à farine afin de pouvoir traiter et moudre eux-mêmes leur bois et leurs grains ; *« un avantage qu'il leur était*

<sup>96</sup> ANQC, fonds JPS, 10-70, « Requête de Honorat à William Price, 14 août 1848 ».

*impossible à se procurer ailleurs* ». Assuré du bien-fondé de son action et intéressé à la viabilité financière de son projet, le prêtre va même pousser la témérité jusqu'à défier la grande entreprise forestière, en achetant directement la récolte de bois des colons qui ont l'habitude de vendre la totalité de leur production à McLeod. <sup>97</sup> La riposte ne tardera pas et la réplique sera foudroyante. Libéré d'une des meilleures portions de son territoire de coupe, soulagé de plusieurs de ses meilleurs hommes et amputé, pour la première fois, de son monopole, McLeod voit là une atteinte directe à l'intégrité de son pouvoir qui ne peut se laver que par le départ de son ennemi. Réagissant promptement à l'attaque et bien inspiré par les [61] conseils de son associé, le Métis va jouer de finesse. La suite est bien connue...

Sachant fort bien que son opposant doit répondre de ses gestes devant ses supérieurs, McLeod entreprend, par personnes interposées, une véritable campagne de « salissage » auprès de ses supérieurs qui n'auront aucune honte à soutenir l'idée que leur délégué a trahi sa mission ; certains de ses confrères, surtout ceux qui font partie de l'entourage de l'archevêque, jaloux de la popularité du missionnaire et de son influence, vont profiter de l'aubaine pour calomnier leur « ami » qui a changé sa soutane d'Oblat contre la tunique du percepteur. Sur le front régional, la charge du Métis est là aussi déloyale et sans merci ! Encore une fois, par le biais d'un tiers, McLeod réussit à convaincre un colon de l'endroit, Mars Simard, un homme endetté envers Price, de contester juridiquement la validité des titres où Honorat a entrepris la construction d'une chapelle. <sup>98</sup>

À partir de ce moment, « l'affaire du Grand-Brûlé » prend des proportions énormes et paraît pour plus d'un comme « *un vol crapuleux*,

<sup>97</sup> Ibid. Voir aussi : Gaston Carrière, Histoire documentaire de la congrégation des missionnaires Oblats de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada (1841-1861), Ottawa, 1961, t. III, pp. 63-77.

<sup>98</sup> Pour bien cerner le jeu de Mars Simard dans l'affaire du Grand-Brûlé, voir : R. Lapointe, *Combat de Titans...*, *op. cit.*, pp. 190-194. Les documents d'archives publiés pour la première fois dans l'étude de Lapointe (pp. 310-326), détruisent complètement la crédibilité de Mars Simard et nous fournissent la preuve irréfutable de ses liens d'affaires fructueux avec le fondateur de la maison Price.

*commis par un membre de l'Église, au nom de l'Église* ». <sup>99</sup> Honorat ne s'en remettra jamais... Floué par le haut clergé, trahi par ses pairs et ses proches, débouté par la Justice, il devra quitter précipitamment le Saguenay (en 1849), comme un vulgaire voleur, trop sonné pour réaliser sur le coup que le mouvement collectif de libération qu'il vient à peine d'initier procure déjà une alternative nouvelle aux colons et leur montre la marche à suivre.

[62]

Stimulés à la fois par la brèche pratiquée par Honorat dans l'expérience du Grand-Brûlé et par les conclusions favorables contenues dans le rapport Papineau, à l'automne 1847, dans le pire moment de la crise de la colonisation, quelques chefs de familles de La Malbaie unissent leurs efforts et partent explorer les terres non arpentées situées le long de la rivière au Sable, dans l'idée bien arrêtée de s'y établir. Le mouvement a été mis en branle, dit-on, par Joseph Fallard, un marchand de La Malbaie. <sup>100</sup> Dans leurs démarches, ils sont appuyés par leurs pasteurs, les abbés Antoine Racine et Augustin Beaudry (respectivement vicaire et curé de La Malbaie), par quelques notables et par quelques anciens membres de la Société des Vingt et un, dont le célèbre Alexis Tremblay Picoté, celui-là même qui, dix ans plus tôt, avait permis à William Price d'envahir le Saguenay sous le couvert de la Société des Vingt et un. <sup>101</sup>

Au cours de l'été, sans trop se préoccuper de McLeod et de ses sbires, les membres du petit groupe empruntent le lac Kénogami jusqu'à la pointe au Sable, descendent la rivière au gré du courant, contournent les rapides, choisissent des lopins de terre, bâtissent « *ce qu'ils appellent des campes* » et entreprennent quelques défrichements afin de démontrer leur ferme intention de s'installer à demeure. <sup>102</sup> De retour dans leur paroisse d'origine au cours de l'hiver, certains membres de

<sup>99</sup> J.-P. Simard, « Un procès au Saguenay en 1847 », in *Laterrière au Saguenay, des origines à nos jours*, 1983, pp. 56-59. Aussi : « Le père Jean-Baptiste Honorat... », *op. cit.*

<sup>100</sup> *Le Canadien*, 14 juin 1848.

<sup>101</sup> *Centenaire de Jonquière (1847-1947)*, Comité du Centenaire, 1947. Selon l'abbé Jean-Phillipe Blackburn, archiviste à l'évêché de Chicoutimi, c'est l'abbé Roland Larouche, vicaire de la paroisse Saint-Dominique de Jonquière, d'août 1936 à mai 1949, qui est l'auteur anonyme de cette monographie.

<sup>102</sup> ANQC, fonds JPS, 10-50, « Gagnon à Cazeau, 6 mars 1848 ».

l'expédition fondatrice définissent la stratégie à suivre, se mettent aussitôt en frais de raffermir leur action en se structurant légalement sous le nom de « Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay » et se donnent des règlements afin d'accroître leur efficacité. Lors de l'exploration qu'il mène au cours du mois de janvier 1848, l'arpenteur Georges Duberger est formel et prend le temps d'indiquer dans son rapport, que : « *ce terrain a été récemment*

[63]

**Règlements de la Société des Défricheurs  
et Cultivateurs du Saguenay  
Rivière-au-Sable**

- 1- Qu'il soit organisé une Société sous le nom de Société de défricheurs et cultivateurs du Saguenay, afin de pouvoir avec plus de facilité opérer les grands travaux nécessaires et ménager à la population de ce comté une entrée facile dans ce territoire.
- 2- La Société sera appuyée sur un capital qui n'excédera pas deux mille cinq cents louis, formée [sic] de deux cents actions de douze livres dix chelins courant, chacun.
- 3- Aucun actionnaire ne pourra prendre plus de trois actions, ni en acquérir plus de trois pendant l'existence de la Société.
- 4- Le montant des actions sera payé en trois termes: le premier versement, étant de quatre louis, sera effectué entre le premier et le quatrième jour de mai de l'an mil huit cent quarante huit, le second, de quatre louis aussi, quatre mois après le premier dans les quatre premiers jours de septembre, le troisième, de quatre louis dix chelins, cinq mois après le second, dans les quatre premiers jours de février de l'année suivante. — Chaque versement sera déposé entre les mains du trésorier, choisi à cet effet par le Bureau de direction formé comme ci-après.
- 5- Celui qui, après avoir effectué son premier versement, négligera de faire les versements subséquents au temps désigné à l'article précédent, sera exclu de la Société, et son premier versement, perdu pour lui, demeurera dans le trésor commun au profit de la Société.
- 6- Tout membre qui se retirera de la Société sans l'approbation du Bureau de direction, sera soumis à ce qui est dit à l'article cinquième.
- 7- Le Bureau de direction admettra dans la Société pour remplacer celui qui aura fait défaut, la personne qu'il jugera convenable pourvu qu'il paye le montant de ses actions ou de son action pour le temps d'alors, et qu'il accepte le règlement de la Société et promette de s'y soumettre en tout point.
- 8- Aucun actionnaire ne pourra retirer sa part du fonds de la Société, ni demander le partage, avant l'expiration de cinq années, à compter du premier jour d'octobre de l'année mil huit cent quarante huit.

- 9- La société, après une existence de cinq années et six mois, se dissoudra; il sera fait alors un inventaire de son actif et de son passif, et le montant de l'un et de l'autre sera réparti entre tous les associés, proportionnellement au nombre d'actions de chacun. Le partage des [64] lots de terre se fera comme suit: chaque lot sera numéroté, estimé par des personnes choisies par le Bureau de direction, et le prix de l'estimation marqué sur chaque numéro qui seront ensuite tirés au sort. L'excédent en valeur des lots sera répandu pour égaliser sur ceux qui seront en déficit.
- 10- Chaque actionnaire aura droit et sera obligé de prendre autant de lots qu'il aura pris d'actions, pourvu qu'il en paye le retour suivant l'estimation.
- 11- Chaque lot sera formé d'une étendue de terre de trente arpents de longueur sur quatre de largeur, si c'est possible.
- 12- Un actionnaire ne pourra vendre son action ou ses actions avant la dissolution de la Société sans la permission du Bureau de direction.
- 13- À la première assemblée générale des actionnaires, il sera nommé un Bureau de direction, composé de onze membres.
- 14- Le Bureau de direction, à sa première séance, se choisira un président, un vice-président, un secrétaire qui sera trésorier, et fera tels règlements pour sa régie intérieure qu'il jugera convenables.
- 15- Le Bureau de direction aura le pouvoir de faire tous les règlements qu'il jugera convenables pour atteindre le but proposé par ladite association, pour régir ses fonds et conduire les travaux, etc..., etc..., et il aura le droit de faire exécuter les présents règlements contre tous et chacun à qui il appartiendra.
- 16- Le Bureau de direction restera en force pour une année, à compter du jour de sa nomination, et à l'expiration de ce temps, il y aura une nouvelle élection du dit Bureau de direction en la même manière que la précédente; attendu qu'un tiers seulement du dit Bureau de direction sera changé. Le sort décidera qui seront ceux qui devront sortir; attendu qu'ils seront de nouveau éligibles.
- 17- La somme de toutes les actions pourra être déposée dans une banque sûre, pas de suite pour le premier versement, et le trésorier, par l'ordre du Bureau de direction, en retirera au fur et à mesure que les besoins l'exigeront.
- 18- Les employés de la Société devront tous les six mois faire un rapport et une reddition de comptes.

- 19- Dans le cas où un membre de la Société viendrait à mourir ou à manquer par absence, sa part retournera à sa famille selon le droit ordinaire.
  - 20- Le Bureau de direction ne devra pas contracter de dettes au nom de la Société pour un montant plus fort que le fonds de la Société, et s'il le fait volontairement, aucun des associés n'en sera responsable.
- [65]
- 21- Tout actionnaire perdra ses droits aux bénéfices de la Société et s'en trouvera exclus, s'il ne se conforme au présent règlement.
  - 22- L'élection des membres du Bureau de direction se fera par scrutin, et cela pour toutes les élections annuelles du dit Bureau.
  - 23- Le bureau de direction convoquera, au moins une fois dans l'année, et plus souvent s'il le juge à propos, une assemblée générale de tous les actionnaires pour se consulter avec eux pour les affaires de la Société.
  - 24- Pour qu'une assemblée des actionnaires puisse être en force pour régir les affaires de la Société, il faudra qu'elle ait été annoncée assez longtemps d'avance à la porte de l'église.
  - 25- Les voix, dans toutes les occasions où il sera nécessaire de voter, devront se diviser d'après le nombre des associés et non d'après le nombre des actions.
  - 26- Aucun actionnaire ne pourra commercer dans la Société sans la permission du Bureau de direction.
  - 27- Le présent règlement ne pourra être changé en aucune manière que par la majorité des actionnaires appelés en assemblée générale.

Malbaie, 10 juillet 1848

A. Beaudry, ptre  
L.-D. Harvey, M.D.

Source: A.P.C., «Provincial Secretary's Office (Canada East) files, enclosure in No. 2186 of 1848 (filed with No. 1871 of 1848)».

*exploré par des personnes qui veulent y former des établissements agricoles, et qui ont à cette fin demandé au gouvernement de leur vendre une grande étendue sur les deux côtés de [la rivière au Sable, et] qu'ils n'attendent pas longtemps, parce que plusieurs d'entre eux ont déjà commencé en attendant ».* <sup>103</sup>

Frustré et acculé au pied du mur par les efforts du père Honorat dans le Grand-Brûlé et par les visées colonisatrices du groupe de La Malbaie, au printemps 1848 McLeod décide [66] d'intervenir avec force et intelligence le long de la rivière au Sable, où se situe le dernier avant-poste du front pionnier. Se sentant mal placé pour manœuvrer personnellement, c'est encore une fois par personnes interposées qu'il procédera. Il commence d'abord par « jeter une cinquantaine d'hommes » sur un immense morceau de terre convoitée par l'association, prélève les meilleurs arbres et fait faire des défrichements afin de pouvoir revendiquer les droits du premier occupant. En fin stratège, il gagne ensuite à sa cause plusieurs « sauvages », se fait leur « agent » et réussit à les convaincre d'adresser une pétition auprès de lord Elgin pour que les autres terres convoitées par les colons leur soient légalement concédées. <sup>104</sup> Incapable, cependant, d'avoir gain de cause

<sup>103</sup> Service de l'Arpentage, « Exploration entre Québec et le Lac St.-Jean, Blaiklock & Duberger, 1850 », E. 65, p. 6.

<sup>104</sup> ANQC, fonds JPS, 10-49, « Honorat à Turgeon, 16 février 1848 ». Sur cette pétition des Indiens, voir également Victor Tremblay, « Une délégation des Montagnais auprès de Lord Elgin », in *Saguenayensia*, mars-avril 1968, pp. 38-40.

—« Monsieur, depuis que Monsieur Gagnon est parti de Chicoutimi, Mr McLeod a entrepris une chose encore bien extraordinaire. Il est allé jeter, il y a quelques jours, une cinquantaine d'hommes sur un morceau de terre de trois lieues de long, déjà pris par bon nombre de Canadiens considérables de la Malbaie, qui le printemps prochain devaient venir ouvrir là une nouvelle paroisse, et fait abattre pour prendre possession de ce terrain. Il [McLeod] a attendu pour commencer son oeuvre, qu'un certain Jean Dechêne, qui seul à Chicoutimi avait le courage de lui faire opposition, fut parti : de sorte qu'en peu de temps son ouvrage va être fait. Comme il prévoit bien le cri d'indignation que le fait va exciter et l'opposition que plus tard il pourra avoir de la part des légitimes premiers preneurs, il a pris le parti de couvrir sa spoliation du titre de bienfaisance. Ainsi pas plus tard qu'hier, ou avant hier, après avoir rédigé une pétition en langue sauvage, il est allé faire la visite au presbytère à Chicoutimi au R.P. Durocher accompagné de ses premiers commis et de plusieurs sauvages et après avoir fait lire cette pétition solennellement par un sauvage, il a supplié

malgré l'habileté de sa manœuvre et voyant que la situation [67] risque de lui échapper pour de bon, le Métis contre-attaque aussitôt en faisant construire, par une quarantaine d'hommes, une écluse sur la rivière au Sable ; imaginant ainsi qu'il pourra bloquer l'avance du front pionnier et contenir les colons le plus loin possible du théâtre de ses opérations forestières. <sup>105</sup>

Le 10 juillet 1848, la structure de la Société est en place ! Le mouvement, premier du genre à voir le jour au Saguenay —et même au Québec—, <sup>106</sup> est déjà sur pied, prêt à foncer tête baissée dans son projet de colonisation de la vallée de la rivière au Sable. Dans une requête qu'ils se préparent à déposer au bureau du nouveau gouverneur en chef du Canada-Uni (le comte James Bruce Elgin), les neuf signataires de la lettre n'y vont pas par quatre chemins et justifient leur geste par une volonté ferme de surmonter les obstacles qui se présentent à eux et qui les empêchent, depuis trop longtemps, de « *s'établir individuellement dans le Saguenay* ». Pour être en mesure de s'adonner à leurs activités avec un minimum d'avantages, ils demandent aussi au gouvernement de leur concéder, à faible coût, 22,155 acres de terrain (faisant 110 lots de 200 acres chacun, à raison d'un « chelin » l'acre), et de ne plus octroyer de licences de coupe forestière sur ces terres publiques pour ne pas miner les chances de survie de leur établissement. <sup>107</sup>

le R.P. Durocher d'y opposer sa signature désirant faire porter cette pétition par les sauvages, au Gouverneur à Montréal afin d'obtenir soi-disant pour eux le susdit morceau de terre. D'après ce qu'il a fait entendre au P. Durocher il paraît qu'il députera ces mêmes sauvages auprès de Votre Grandeur pour la même fin. [...] Il n'y a nul doute que le lot de terre en question n'appartienne de droit à ces premiers preneurs. [...] »

<sup>105</sup> ANQC, fonds JPS, 10-50, « Gagnon à Cazeau, 6 mars 1848 ».

<sup>106</sup> Le mouvement concerté des membres de la future « Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay » fut aussitôt récupéré par le curé de Sherbrooke, l'abbé Bernard O'Reilly. Véritable maître à penser des premiers regroupements de colons, ce chantre de la libération des Canadiens-français élaborait (le 29 mars 1848) un premier modèle de règlements qu'il publia dans *L'Avenir* du 8 avril 1848, sous le nom de « Règlements de l'Association dite : Établissements Canadiens des Townships ». Cf., Pierre-Maurice Hébert, « Bernard O'Reilly : L'amour des Canadiens-français », in *Les cahiers nicolétains*, Nicolet, vol. 12, no 2, juin 1990, pp. 43-67.

<sup>107</sup> APC, Provincial Secretary's Office (Canada East), files no 2186 of 1848 (filed with no 1871 of 1848).

[68]

\* \* \*

« Que vos requérants reconnaissant qu'il était presque impossible, vu la situation des lieux, de s'établir individuellement dans le Saguenay, ont cru que le meilleur parti était de former une association pour avoir plus de force et de pouvoir se soutenir et s'entr'aider — et comme de fait il se serait formé une société sous le titre de défricheurs et cultivateurs du Saguenay "afin de pouvoir avec plus de facilité opérer les grands travaux nécessaires et ménager à la population de ce comté une entrée facile de ce territoire". »

« Qu'il aurait été organisé un Comité de onze membres sous le nom de "Bureau de direction pour régir les affaires de la Société" et que vos [9] pétitionnaires font partie de ce Comité. »

« Que la vue des personnes de cette Société, d'organiser et former une telle Société ne serait que d'encourager la Culture et de se pourvoir et se procurer individuellement d'un établissement, seul espoir qui reste à une partie de la population de ce comté (laquelle population encombre les paroisses de ce Comté) de s'établir et établir un ou deux membres de leurs familles. »

« Que l'endroit où cette Société s'est fixée est la rivière au Sable à trois lieues environ au-dessus de Chicoutimi et que la Société est en opération depuis ce printemps dernier et a fait de grands travaux sous l'espérance que son Excellence les favorisera... » <sup>108</sup>

\* \* \*

Le groupe compte environ 200 actionnaires et les onze membres d'entre eux qui forment le premier bureau de direction, sont des gens déjà reconnus pour leur esprit d'entreprise et leur militantisme au sein du mouvement de colonisation charlevoisien. On y retrouve : le curé Augustin Beaudry (président), le docteur Louis-Didier Harvey (vice-président), le notaire Jean Gagné (secrétaire), le notaire Héli Hudon dit Beaulieu, les deux frères Alexis et Louis Tremblay Picoté (deux anciens membres de la Société des Vingt et un), les frères Hippolyte et Joseph Brassard, Joseph Allard, André Harvey et Didier Tremblay. <sup>109</sup> Une note complémentaire qui [69] demande au gouvernement la « *cessation de la coupe des bois [sur] tout le terrain occupé par les pétitionnaires* » démontre que ces gens n'ont pas l'intention de s'en laisser imposer par les manigances de McLeod et qu'une partie du groupe expéditionnaire

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> *Ibid.*

initial s'est même établi à la suite des occupants de la première recrue, le long de la frontière nord du canton Chicoutimi, sur les lots du futur rang dix, du canton Jonquière. <sup>110</sup>

Dans son carnet de règlements, la Société se dit appuyée par un fonds de 2 500 louis (environ 10 000\$) qui devra servir à acheter les terres et les premières nécessités ; cette somme est constituée à son tour de 200 actions de 12 louis et 10 « chelins » chacune, montants individuels qui devront être versés en trois termes, selon un mode prévu à l'avance. Méthode originale d'acquittement de la dette, ceux qui ne sont pas en mesure de défrayer le montant requis peuvent le faire en fournissant une certaine somme de travail. Afin d'éviter les monopoles, chaque actionnaire ne pourra détenir qu'un nombre limité d'actions et chaque action donnera droit à un lot de cent acres, lequel sera attribué par tirage au sort, au terme de l'exercice prévu. Au bout de cinq ans et six mois, peu importe les résultats, la Société se dissoudra, déposera son bilan et devra se départir de ses actions en les distribuant aux associés, « *proportionnellement au nombre d'actions de chacun* ». Enfin, pour éviter toute prise de contrôle par les plus entrepreneurs, chaque associé n'a droit qu'à une seule voix et personne ne peut commercer dans les limites de la colonie sans la permission du bureau de direction. <sup>111</sup>

<sup>110</sup> *Ibid.*

<sup>111</sup> « Règlements de la Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay », APC, Provincial Secretary's Office (Canada East), files no 2186 of 1848 (filed with no 1871 of 1848).

[70]

Liste des squatters du canton Jonquière,  
dont les lots avaient déjà été payés, visités ou améliorés,  
lors du passage de l'arpenteur Têtu, en 1848-1849

- ◇ Peter McLeod, lot 32e, du 1er rang
- ◇ James Alexander, lot 34e, du 1er rang
- ◇ Jean Dechêne, lot 35e, du 1er rang
- ◇ Malcolm Dechêne, lot 36e, du 1er rang
- ◇ Peter McLeod, lot 37e, du 1er rang
- \* ◇ Simon Ross, 38e lot, du 1er rang
- \* ◇ Adolphe Simard, 39e lot, du 1er rang
- \* ◇ Romuald Corneau, 40e lot, du 1er rang
- \* ◇ Chrs Brassard & Louis Dallaire, 41e lot, du 1er rang
- \* ◇ Benjamin Brassard, 42e lot, du 1er rang
- \* ◇ Hubald Harvey, 43e lot, du 1er rang
- \* ◇ Protais Harvey, 44e lot du 1er rang
- ◇ Peter McLeod, 45e lot, du 1er rang
- \* ◇ François Morin, 45e lot, du 1er rang
- \* ◇ Onézime Pedneau, 40e lot, du 2e rang
- \* ◇ Hyppolite Pedneau, 41e lot, du 2e rang
- \* ◇ Louis Pedneau, 42e lot, du 2e rang
- \* ◇ Joseph Pedneau, 43e lot, du 2e rang
- ◇ Jean Gonthier (Gauthier), 44e lot, du 2e rang
- △ ◇ Éphrem Lapointe, 26e lot, du 4e rang
- △ ◇ Joseph Lapointe, 27e lot, du 4e rang
- ◇ Onézime Laplante, 28e lot, du 4e rang

Symbols:   △   lots payés depuis qu'ils sont en vente  
               \*   lots occupés au 9 juin 1851  
               ◇   lots qui ont subi des améliorations

---

Source: ANQ, Département de la Colonisation, dossier 1346. Photocopie de l'original rédigé par le notaire John Kane et signé à la Grande-Baie le 11 mai 1854, ANQC, fonds SHS, dossier 687, pièce 5 (ancienne cote).

[71]

***Arpentage du canton Jonquière et poursuite  
de la marche du peuplement  
dans le Haut-Saguenay***

[Retour à la table des matières](#)

Impatients d'entrer en action, les associés de la rivière au Sable n'attendent pas les autorisations du gouvernement, repartent pour le Saguenay avec l'idée de poursuivre le défrichage amorcé l'année précédente et construisent, sous la direction du notaire Beaulieu, un premier moulin à scie et des bâtisses.<sup>112</sup> À l'automne 1848, le gouvernement du Canada-Uni n'a plus le choix et doit s'exécuter ! Coïncé par les conclusions « philanthropiques » du rapport Papineau,<sup>113</sup> placé devant le fait accompli par les colons qui se sont installés à demeure au nord-ouest des cantons Chicoutimi et Laterrière, et harcelé constamment par les amis de la colonisation qui utilisent adroitement la une des principaux journaux francophones, il accepte, de guerre lasse, d'entreprendre l'arpentage des cantons du Haut-Saguenay et réquisitionne à cet effet les services de quatre arpenteurs chevronnés.

Dans cette nouvelle initiative gouvernementale, l'arpentage du canton Caron est confié aux soins de Nicolas Lefrançois (le 6 octobre 1848) et doit répondre aux attentes de la *Société de Saint-Ambroise*, récemment fondée dans la région de Québec par le curé François Boucher ; celui du canton Signay est confié à Jules Tremblay (le 21 octobre), pour le bénéfice de la *Société de Baie-Saint-Paul* ; et celui du canton Jonquière, à François Têtu (le 26 octobre), pour légaliser le plus

<sup>112</sup> Gouvernement du Québec, Service de l'arpentage, J-4 (les pièces J4-1, J4-2, J4-3 et J-5 concernent l'arpentage original effectué par François Têtu). Voir également les affidavits qui concernent la contestation de certains lots par Jean Tremblay (contre la Société des Défricheurs), pour la construction d'un moulin à scie, en haut de la première chute, construction qui remonterait, selon toute vraisemblance, au 15 octobre 1847 : ANQC, fonds SHS, dossier 568, pièce 1, et dossier 687 (anciennes cotes).

<sup>113</sup> *Le Canadien*, 26 janvier 1846,

vite possible la situation des membres de la *Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay*.

[72]

Liste des membres de la Société des Défricheurs du Saguenay  
qui ont payé, visité ou améliorés des lots du canton Jonquière,  
entre le 10 juillet 1848 et le 9 juin 1851

- \* ◇ Dénise Desgagnés, 15<sup>e</sup> lot, du 4<sup>e</sup> rang
- \* ◇ Marc Demeules, 16<sup>e</sup> lot, du 4<sup>e</sup> rang
- \* ◇ Jacob Gagnon, 17<sup>e</sup> lot, du 4<sup>e</sup> rang
- \* ◇ Joseph Villeneuve, fils de Louis, 18<sup>e</sup> lot, du 4<sup>e</sup> rang
- \* ◇ Ciriac Villeneuve, 24<sup>e</sup> lot, du 4<sup>e</sup> rang
- \* ◇ Louis Tremblay, Picoté, 25<sup>e</sup> lot, du 4<sup>e</sup> rang
- ◇ Honoré Simard, 15<sup>e</sup> lot, du 10<sup>e</sup> rang
- \* ◇ William Simard, 16<sup>e</sup> lot, du 10<sup>e</sup> rang
- \* ◇ Augustin Tremblay, Picoté, 17 lot, du 10<sup>e</sup> rang
- ◇ Louis-Gonzague Tremblay, 18<sup>e</sup> lot, du 10<sup>e</sup> rang
- \* ◇ Hély Hudon dit Beaulieu, 19<sup>e</sup> lot, du 10<sup>e</sup> rang
- \* ◇ André Harvey, 20<sup>e</sup> lot, du 10<sup>e</sup> rang
- \* ◇ Flavien Boudreau, 9<sup>e</sup> lot, du 10<sup>e</sup> rang
- △ ◇ Biais Hudon, 10<sup>e</sup> lot, du 10<sup>e</sup> rang
- △ ◇ Boniface Tremblay, 11<sup>e</sup> lot, du 10<sup>e</sup> rang
- ◇ François Harvey, 12<sup>e</sup> lot, du 10<sup>e</sup> rang
- ◇ François Tremblay, fils d'Alex. Picoté, 13<sup>e</sup> lot, 10<sup>e</sup> rang
- \* ◇ Joseph Harvey, fils d'André, 14<sup>e</sup> lot, du 10<sup>e</sup> rang
- \* ◇ Élie Angers, 35<sup>e</sup> lot, du 3<sup>e</sup> rang
- \* ◇ Élie Angers, fils, 36<sup>e</sup> lot, du 3<sup>e</sup> rang
- \* ◇ Simon Tremblay, 37<sup>e</sup> lot, du 3<sup>e</sup> rang
- \* ◇ David Brassard, 38<sup>e</sup> lot, du 3<sup>e</sup> rang
- ◇ Achille Gagnon, 19<sup>e</sup> lot, du 5<sup>e</sup> rang
- ◇ Alex Dufour, 22<sup>e</sup> lot, du 3<sup>e</sup> rang
- ◇ Louis Boulianne, 23<sup>e</sup> lot, du 3<sup>e</sup> rang
- ◇ Hyppolite Brassard, 20<sup>e</sup> lot, du 3<sup>e</sup> rang
- △ Hyppolite Brassard, fils, 19<sup>e</sup> lot, du 3<sup>e</sup> rang
- △ ◇ Louis Maltais, 20<sup>e</sup> lot, du 4<sup>e</sup> rang
- △ Zéphirin Tremblay, 21<sup>e</sup> lot, du 4<sup>e</sup> rang
- △ Cirile Harvey, 22<sup>e</sup> lot, du 4<sup>e</sup> rang
- △ Napoléon Tremblay, 23<sup>e</sup> lot, du 4<sup>e</sup> rang
- △ Théophile Tremblay, 14<sup>e</sup> lot, du 4<sup>e</sup> rang
- △ Jean Tremblay, fils Ls, 21<sup>e</sup> lot, du 3<sup>e</sup> rang

Symbols:    Δ   lots payés depuis qu'ils sont en vente  
               \*   lots occupés au 9 juin 1851  
               ◇   lots qui ont subi des améliorations

Source: ANQ, Département de la Colonisation, dossier 1346. Photocopie de l'original rédigé par le notaire John Kane et signé à la Malbaie le 9 juin 1851, ANQC, fonds SHS, dossier 687, pièce 5 (ancienne cote).

[73]

L'arpenteur Ballantyne, quant à lui, mobilisé pour préparer l'avènement de l'*Association des comtés de L'Islet et de Kamouraska*, ne recevra son ordre de mission pour l'arpentage du canton Labarre, que le 12 octobre 1849. C'est ce dernier, d'ailleurs, qui aura à arpenter les rangs « Nord » et « Sud » du canton Kénogami, en 1851. De la fin de l'année 1848 à la fin de l'année 1851, ce sont donc ces quatre professionnels réputés et expérimentés qui auront à structurer, en quelque sorte, le peuplement de tout ce secteur et qui devront baliser l'ouverture du Lac-Saint-Jean à la colonisation. Fait intéressant à souligner, ces expéditions sont entièrement financées par les sociétés pour qui elles ont été organisées. <sup>114</sup>

La première phase de cette grande mission d'arpentage est entreprise au cours de l'automne 1848, dans des conditions qui sont loin d'être idéales. Lefrançois et Têtu réaliseront la première moitié de leur travail au cours du même hiver et tous deux devront combler leur mandat l'année suivante. Quant à Tremblay, une série de malchances et la maladie le contraindront à reporter son entreprise à l'automne 1850, alors que le grand coup aura été donné.

<sup>114</sup> Gouvernement du Québec, Service de l'Arpentage, *Livre des instructions*, volume VII, pp. 58-65, 69-80, 103-106. Voir également : François Pilote, *Le Saguenay en 1851*, Québec, 1852, pp. 82-99.

Le climat et l'absence totale de voies de communications terrestres entre le Lac-Saint-Jean et le Saguenay, vont limiter considérablement leurs déplacements à travers ces « swompes » automnales. Lefrançois et ses hommes, entre autres, sont les premiers à se lancer dans l'aventure et prennent six longues journées pour parcourir la faible distance séparant le lac Kénogami de la rivière des Aulnaies ; avec de frêles canots d'écorce et des « cajeux » comme embarcations, avec l'hiver qui se prépare, ils sont même obligés de casser la glace à coups de rames pour se frayer un canal à travers des eaux à demi-gelées. <sup>115</sup>

[74]

Alors que Nicolas Lefrançois tente, tant bien que mal, de se libérer du borbier dans lequel il s'est empêtré, François Têtu se rend à Québec pour organiser sa propre expédition, dénicher une goélette et demande au capitaine Jacques Fournier de le descendre à Chicoutimi. Il faut faire vite, car la saison de navigation tire à sa fin ! Le premier novembre, les sept membres du parti voguent déjà sur les eaux du Saint-Laurent. Ils s'arrêtent quelques jours à Saint-Thomas pour débarquer des marchandises, finalisent les préparatifs et repartent pour le Saguenay. Refoulés à Tadoussac par des vents contraires du nord-ouest, les voyageurs ne réussissent à accoster, au quai de Rivière-du-Moulin, que le 16 au soir. Fourbu mais pressé par l'hiver qui s'en vient à grand pas, le lendemain matin, Têtu loue une chaloupe, embarque hommes et provisions et repart en direction de la rivière au Sable pour installer sa base expéditionnaire, dans une des maisons de Simon Ross, louée spécifiquement à cette fin. Le 20 novembre, lui et ses assistants sont enfin rendus sur la ligne ouest du canton Simard, prêts à débiter le travail malgré les dures contraintes imposées par une température automnale complètement pourrie. <sup>116</sup>

Impatient d'entrer en action et nullement intéressé à se laisser surprendre par l'hiver, l'arpenteur commence par établir les paramètres « astronomiques » et tente de repérer les anciennes bornes des cantons

<sup>115</sup> Pour en savoir plus à ce sujet, se reporter à : Russel Bouchard, *Le Pays du Lac-Saint-Jean, op. cit.*, pp.74-88. Du même auteur également : *Métabetchouan : du poste de traite à la ville*, Chicoutimi, 1986, pp. 23-26.

<sup>116</sup> Gouvernement du Québec, Service de l'Arpentage, *Instruction de 1848-1852*, volume VII, pp. 75-80 ; « Journal d'arpentage du township de Jonquière (1848) », J-5.

limitrophes. Ce premier travail accompli, il tire ensuite la ligne ouest du canton Jonquière, relève la ligne nord du lac Kénogami, plante « *des bornes avec des morceaux de fayence dessous* », et entreprend la subdivision des lots situés entre les premier et sixième rangs. Le 18 janvier, il enregistre officiellement son premier squatter, Cyriac Buckell, qui est installé sur la pointe au Sable depuis une bonne vingtaine d'années et, le 30 suivant, il campe dans « *une petite maison des défricheurs de la Société pour qui [il] arpente* ». À la mi-février, le 21 pour être plus précis, la première étape de sa mission étant à toute fin pratique terminée, Têtu prend son barda et retourne chez lui, à Saint-Thomas de Pierreville (près de Sorel), en empruntant le [75] chemin de La Malbaie, via la Baie des Ha ! Ha ! Chemin faisant, il bivouaque dans une cabane du « *camp du milieu* », *un relais nouvellement édifié « par les coloniseurs de la Malbaie [et les] gens de la Grande-Baie* ». <sup>117</sup>

Le 8 juillet 1849, l'arpenteur est de retour à la Rivière-du-Moulin avec son équipe, prêt à entreprendre la seconde et dernière étape de sa mission ; soit les chaînage des rangs sept, huit, neuf, « sud » et « nord » du chemin Kénogami. Dès son arrivée, il constate que le Haut-Saguenay est en pleine effervescence. Déjà, des groupuscules de colons recrutés par les différentes sociétés de colonisation parcourent nerveusement le territoire, dans l'espoir d'y découvrir les meilleurs sites cultivables et, si possible, de dégoter des chutes où ils pourront édifier des moulins à scie et à farine. Un véritable mouvement fondateur — pas des plus ordonnés, il est vrai — est en train de se déployer entre Chicoutimi et la plaine d'Hébertville. <sup>118</sup>

Le canton Jonquière plus spécifiquement, point de départ de ce nouveau front pionnier, connaît un assaut sans précédent et est attaqué de tout bord tout côté. Une sorte d'euphorie, peut-être pire encore que celle de l'automne 1842, s'est emparée à nouveau des uns et des autres et les chaîneurs sont constamment sollicités pour légaliser la situation des nombreux squatters qui revendiquent, à tort ou à raison, la propriété de nombreux lots. Au mois d'août, des chicanes de bornes éclatent entre les colons libres de la première recrue et certains membres de

<sup>117</sup> « Journal d'arpentage du township de Jonquière (1848) », J-5. Aussi : « Rapport de l'arpentage du township de Jonquière, exécuté en 1848 & 1849 par Frs Têtu ». *Ibid.*

<sup>118</sup> *Ibid.*

l'association qui se sentent maintenant beaucoup plus en mesure de résister à la loi des « bullies ». Parfois, les coups fusent avec force et violence, sans que personne ne puisse intervenir. Chacun, bien souvent, hélas, sans égard aux prétentions de l'autre, fait tout ce qu'il peut pour qu'on lui reconnaisse des droits sur une parcelle de terrain, même inculte. <sup>119</sup>

[76]

Toujours aux aguets et nullement intéressé à laisser les nouveaux arrivants s'emparer des plus belles pièces de bois qui se trouvent sur ce qu'il considère toujours comme « sa » réserve, McLeod ignore totalement l'arpenteur, mobilise ses meilleurs « bullies » et opère avec eux plusieurs chantiers le long de la ligne ouest du canton Jonquière, dans les rangs trois, quatre, cinq et six : dans ce secteur, peut-on lire dans le rapport final d'arpentage, le terrain est montagneux, inculte et rocailleux et abrite une magnifique pinière. <sup>120</sup>

\* \* \*

« Dans la partie du Township que j'ai arpenté le sol est propre à la culture, à l'exception de 30 à 35 lots, dans les 3, 4, 5, 6 & 7e rangs, le rang de la ligne ouest du dit Township. Généralement la surface de ce township est très irrégulière, couverte de cavées, et ravines qui rend l'arpentage difficile & tardif, la partie inculte est couverte de roches, terrain très montagneux et rocailleux, il y a à cet endroit beaucoup de pin rouge & jaune et le terrain sud-ouest de la ligne, dans le Township de Kénogami est le même terrain, qui m'apparut aller à une grande distance au sud-ouest. » <sup>121</sup>

\* \* \*

Dans toute l'histoire du peuplement du Saguenay—Lac-Saint-Jean, l'année 1849 est la pire en terme de désordres, de tricheries, de confrontations de toute nature et de cafouillage gouvernemental. « Annus horribilis », disent les Anglais en de telles circonstances ! <sup>122</sup> Car le conflit entre les intérêts du bois et ceux de l'agriculture a atteint un tel sommet, que le gouvernement est à nouveau sommé d'intervenir dans les plus brefs délais. Pressé de répondre aux requêtes divergentes

<sup>119</sup> *Ibid.*

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> *Ibid.*

<sup>122</sup> R. Lapointe, *Combat de Titans...* », *op. cit.*, pp. 195-204.

déposées par les sociétés de colonisation et par William Price,<sup>123</sup> lord Elgin s'exécute et délègue au Saguenay, Jacques Crémazie, son inspecteur des bureaux d'enregistrement des districts de Québec et de Gaspé. Son rapport —historique— [77] complétera, tant bien que mal, celui rédigé cinq ans auparavant par Denis-Benjamin Papineau, et permettra au gouvernement d'éteindre le feu qui couve sur le front pionnier.<sup>124</sup>

Au début d'octobre 1849, alors que sa mission tire à sa fin, François Têtu est prié de descendre à Chicoutimi et de se présenter sans attendre devant Crémazie pour témoigner de ce qu'il a vu au cours de son séjour au Saguenay et, notamment, de lui décrire chacun des griefs qui opposent les squatters entre eux. Au moment où l'enquêteur du gouvernement dépose son rapport, en 1850, la situation a atteint presque l'état de crise. L'euphorie collective qui avait marqué l'ouverture de la région fait place désormais à un découragement profond. Les gens commencent à comprendre que le nouvel Eldorado est loin d'être une terre promise.<sup>125</sup>

Dans le Haut-Saguenay plus particulièrement, les plus beaux morceaux sont déjà tous occupés par des compagnies et des sociétés et plusieurs immigrants de la première heure préfèrent plier bagage pour s'en retourner dans leur paroisse d'origine ou tenter leur chance sur la rive nord du Saint-Laurent. Selon Crémazie, posséder une terre au Saguenay relève, à toute fin pratique, de l'impossible. En plus d'avoir de la difficulté à posséder son propre lopin, les plus fortunés, ceux qui ont réussi à s'en procurer un, ont de la peine à le conserver. Ils sont, soit endettés envers Price et McLeod à qui ils ont hypothéqué tous leurs biens, soit trop pauvres pour payer les redevances à l'État. Pour surmonter la crise, Crémazie recommande au gouvernement d'ouvrir des chemins et de développer un réseau de navigation, d'empêcher les compagnies forestières de prélever le bois sur les lots colonisables, de

<sup>123</sup> « Petition, William Price, 10th March, 1849 », ANQC, fonds Price, microfilm 180É/2, f. 1568-1576.

<sup>124</sup> « Rapport du commissaire Jacques Crémazie, le 20 février 1850 », ANQQ, petite collection Crémazie, J. Une retranscription intégrale de ce document a été réalisée en 1988, pour souligner le 150<sup>e</sup> anniversaire du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Voir à cet effet : Camil Girard et Jean-Michel Tremblay, *Le Saguenay—Lac-Saint-Jean en 1850*, Sagamie/Québec, 1988.

<sup>125</sup> *Ibid.*

diminuer le prix des terres concédées, de mettre fin à la violence et aux abus en établissant une cour de [78] Justice et de permettre aux colons d'avoir un accès facile aux tribunaux. La décennie 1850 qui pointe à l'horizon sera celle des compromis entre les deux grandes forces en présence. Un retour en arrière n'est plus possible. La colonisation ira de l'avant, tel que prévu et demandé... mais en suivant le sillage tout tracé de l'industrie forestière. Signe des temps qui témoigne de ce nouveau bond en avant, le 29 mai 1850 un Ordre en Conseil du gouvernement proclame officiellement la création du nouveau canton de Jonquière.<sup>126</sup>

### Proclamation du canton Jonquière <sup>127</sup>

29 mai, 1850

« Borné au nord, par la rivière Saguenay ; au sud, par le lac Kénogami ; au sud-est, partie par le canton de Chicoutimi et partie par le canton de Laterrière ; et à l'ouest, par le canton de Kénogami. Commencant à un poteau et borne en pierre érigés sur la rive sud de la rivière Saguenay et indiquant l'angle le plus au nord-ouest du dit canton de Chicoutimi, et l'angle le plus à l'est de la dite étendue ou partie de terre ; de là, ouest, le long de la rive sud de la dite rivière Saguenay, suivant qu'elle serpente et tourne, à un poteau et borne en pierre érigés sur la rive sud de la rivière Saguenay, en prolongement de la ligne extérieure ou est du canton de Simard, et indiquant l'angle le plus au nord-ouest de la dite étendue ou partie de terre ; de là, longeant la ligne de division entre le dit canton de Kénogami et la dite étendue ou partie de terre, sud magnétique, 30 degrés 45 minutes ouest, la variation étant de 15 degrés 45 minutes ouest, 846 chaînes, 60 chaînons, plus ou moins, à un poteau et borne en pierre érigés sur la rive nord du lac Kénogami, et indiquant l'angle le plus au sud-ouest de la dite étendue ou partie de terre ; de là, vers l'est, le long de la dite rive nord du lac Kénogami, suivant ses sinuosités, à un poteau érigé sur la ligne extérieure nord-ouest du dit canton de Laterrière et indiquant l'angle le plus au sud de la dite étendue ou partie de terre ; de là, le long de la ligne de division entre le dit canton de Laterrière et la dite étendue ou partie de terre, nord, 55 degrés est, 483 chaînes, 27 chaînons, plus ou moins, à un poteau et borne en pierre indiquant l'angle le plus au nord du dit canton de Laterrière et l'angle le plus à [79] l'ouest du dit canton de Chicoutimi ; de là, continuant le long de la ligne de division entre le dit canton de Chicoutimi et la dite

<sup>126</sup> C.-E. Deschamps, *Municipalités et paroisses dans la province de Québec*, Québec, Imprimerie Léger Brousseau, 1896, pp. 193-194.

<sup>127</sup> *Ibid.*

étendue ou partie de terre 406 chaînes, plus ou moins, au point de départ sur la rivière Saguenay. »

*L'action de la « Société des Défricheurs  
et Cultivateurs du Saguenay »*

[Retour à la table des matières](#)

Trop troublantes et trop embarrassantes pour être ignorées par le gouvernement du Canada-Uni, les conclusions et les recommandations du rapport Crémazie ouvraient une brèche importante sur le front pionnier et venaient ainsi redonner vie à celles renfermées dans le dérangeant rapport Papineau qu'on tentait encore, tant bien que mal, de camoufler sous la tablette. Aux yeux de la population québécoise, copieusement informée par les journaux qui n'hésitaient pas à dénoncer l'incurie gouvernementale en ce qui concerne la politique du peuplement et l'administration de la Justice dans le Haut-Saguenay, il était clair que le régime politique ne pouvait plus se désister devant de si criantes responsabilités. La marche du peuplement, entre Jonquière et Hébertville, étant devenue un fait accompli, il fallait dorénavant tout mettre en œuvre pour que le processus se fasse d'une manière un peu plus civilisée, et en conformité avec les lois en vigueur.

Continuellement harcelé par les journaux et par les citoyens, le gouvernement était parfaitement conscient du criant problème qui affectait alors l'application de la Justice au Saguenay et plus particulièrement dans les environs de la rivière au Sable, théâtre des plus violents affrontements. Sans attendre le dépôt final du rapport de Crémazie, en 1849 il avait pris les devants et avait fait passer une loi établissant, dans le district de Québec, neuf cours de Circuit ; dont l'une au Saguenay, avec un juge affecté en permanence à Chicoutimi. <sup>128</sup> C'est donc dans ce contexte gris hanté par la peur et la suspicion et animé par la violence brutale des « bullies », que débarque au quai de

<sup>128</sup> R. Bouchard, *Histoire de Chicoutimi...* », op. cit., pp. 114-122.

Rivière-du-Moulin (en [80] mars 1850), le juge David Roy, pour prendre charge de sa fonction. <sup>129</sup>

Les premières causes entendues par l'officier de Justice en titre, font tout de suite écho au régime imposé par les fiers-à-bras de McLeod, dans les chantiers de la rivière au Sable, et concernent des actions en dommages et intérêts intentées par des citoyens qui n'en peuvent plus d'être tabassés avec une telle violence. Le premier de ces procès est intenté le 18 mars 1850 par un dénommé Jérémie Marié, un citoyen du canton Chicoutimi qui demande une compensation de 25 louis pour des coups et blessures infligés par le boulé Jean Dechêne, une brute qui travaille à ce moment comme « foreman » (contremaître) dans un des chantiers de Peter McLeod, jr. L'affaire est toute récente. Elle remonte à quelques jours à peine, et se déroule dans un des nombreux « camps » des chantiers de la rivière au Sable. Jérémie Marié, qui travaille à ce moment comme journalier, veut quitter le chantier et demande sans préavis à Dechêne de lui donner ses gages. Furieux à l'idée de perdre un de ses hommes, Dechêne refuse d'obtempérer à la requête, se jette sur lui, le prend par les cheveux pour le traîner dans le milieu de la place et le roue de coups de poings au visage. Après avoir lu les dépositions des témoins, le juge instruit la cause au rôle le 26 juin suivant et fixe la date de la comparution au mois de septembre 1850. <sup>130</sup>

Même si l'histoire ne nous dit pas si la poursuite a eu gain de cause, elle nous permet, par contre, d'imaginer le climat de terreur qui prévaut à l'époque et le contexte dans lequel est appliquée la Justice à Chicoutimi lors de la création de la cour de Circuit. Cette poursuite, faut-il le préciser, est loin d'être unique en son genre !... Le lendemain matin, 27 juin 1850, le juge entendra une cause similaire : celle de Jean-Baptiste Thiboutot, qui poursuit le Métis en personne, pour « assaut et batterie » à coups de pieds et pour des blessures qu'il a subies dans le magasin de la Rivière-du-Moulin. <sup>131</sup>

[81]

Et il n'y a pas que la violence et la justice expéditive des « bullies » qui créent des difficultés ! La contestation de plusieurs emplacements

<sup>129</sup> Percy Martin, « Le premier juge à Chicoutimi », *Saguenayensia*, juillet-août 1959, pp. 81-82.

<sup>130</sup> ANQC, cour de circuit, cause 1.

<sup>131</sup> ANQC, cour de circuit, cause 2.

par nombre d'arrivants, est un autre problème criant qui envenime les relations entre colons de la première recrue associés à la « Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay » et ceux de l'« Association Harvey » (qu'on appellera, à partir de 1849, « Société de la Rivière au Sable ») ; <sup>132</sup> ce dernier mouvement appartenant à un groupuscule rassemblé plus particulièrement dans le secteur centre-est du canton Jonquière et qui semble s'être détaché de la société-mère pour se libérer de sa léthargie et tenter de tirer profit des emplacements privilégiés qu'ils allèguent avoir obtenus lors de la distribution des lots.

\* \* \*

« Plus tard —écrivait Arthur Buies à ce propos—, la société, qui avait entrepris de coloniser le canton Jonquière, se divisa en deux sections appelées l'une, la « Grande Société » <sup>133</sup>, et l'autre, la « Petite Société » <sup>134</sup>. La « Grande » se vit bientôt dans l'impossibilité de poursuivre ses opérations, et la « Petite » continua de coloniser le long de la rivière. »

\* \* \*

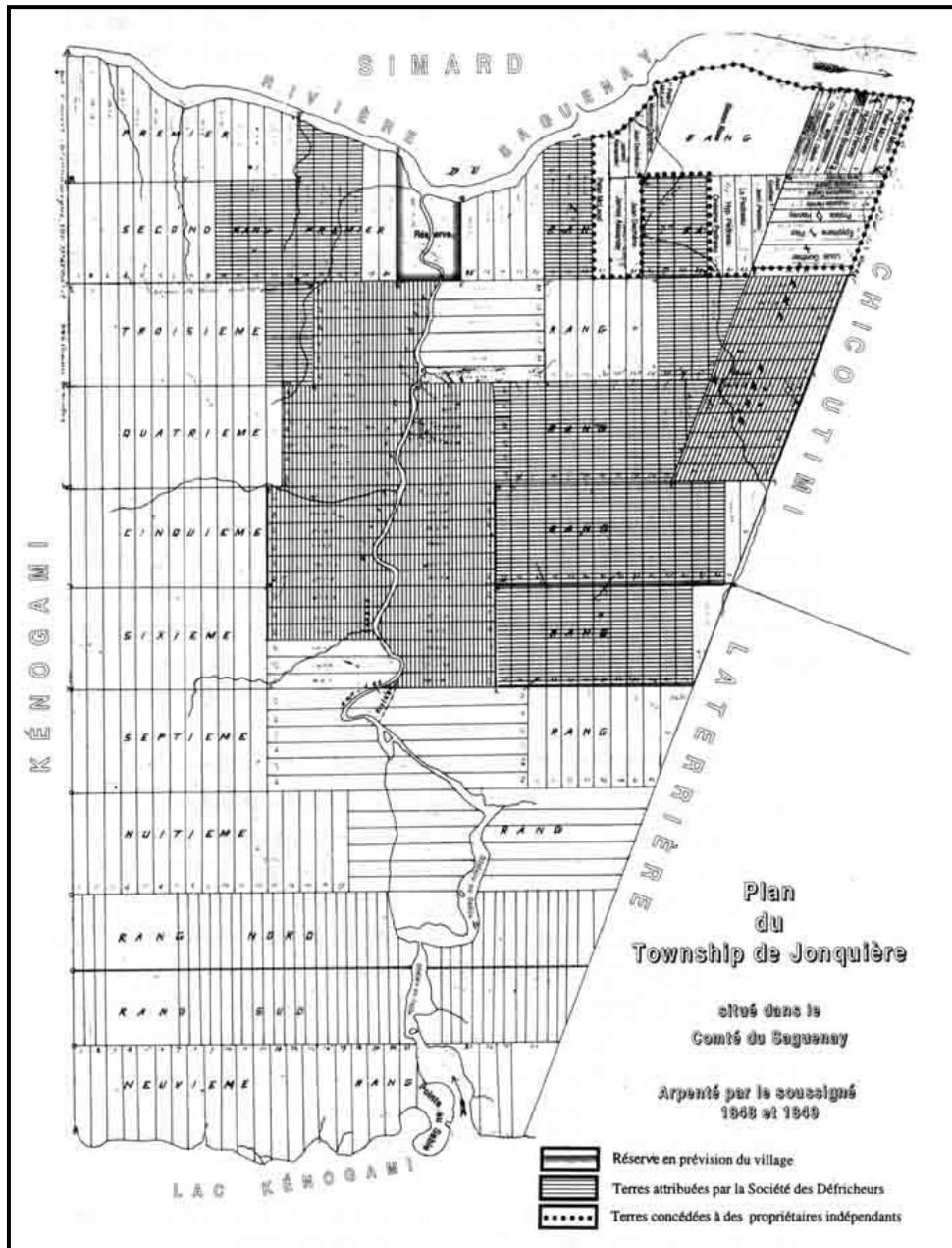
<sup>132</sup> Il nous apparaît évident que cette « Société de la Rivière au Sable » qu'on découvre à la lecture des nombreuses lettres afférentes à nos deux cas de contestation, est en réalité la « Petite Société » dont fait état Arthur Buies, dans *Le Saguenay et le bassin du Lac Saint-Jean*, Québec, Léger Brousseau, 1896, p. 173.

—Dans une lettre du commissaire des Terres de la Couronne, A.-N. Morin, à John Kane, en date du 28 septembre 1854 —donc deux ans et demi après le partage des lots de la « Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay »—, il est spécifiquement question des « colons de l'association Harvey et autres (dite de la Rivière au Sable) ». Cf., ANQC, fonds SHS, dossier 687, pièce 18 (ancienne cote).

<sup>133</sup> Appelée aussi la « Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay », nommée également « Société de la Malbaie ».

<sup>134</sup> Appelée aussi la « Société de la Rivière au Sable », ou « Société Harvey », dirigée par les anciens directeurs-fondateurs, Héli Hudon dit Beaulieu et Jean Gagné.

[82]



Plan du Township de Jonquière situé dans le Comté du Saguenay  
Arpenté par le soussigné  
1848 et 1849.

[83]

L'un des cas de contestation les plus singuliers, met justement en présence plusieurs membres et ex-membres de la Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay et concerne l'affaire très litigieuse de l'emplacement d'un moulin avec toutes ses dépendances, sur les lots numéros 14 et 20 du quatrième rang, un terrain stratégiquement traversé par une des plus grandes chutes de la rivière au Sable.<sup>135</sup> Cette chicane récente —qui pue la magouille et la conspiration et qui s'inscrit parfaitement bien dans la foulée des événements violents marquant la rédaction du rapport Crémazie— présuppose des querelles internes acerbes et des divisions précoces au sein de la société de colonisation originelle. Elle remonte plus précisément au milieu du mois d'août 1849, alors que François Têtu s'active pour tirer les dernières lignes du canton Jonquière.<sup>136</sup>

Jean Tremblay et deux représentants officiels de la « Société de la Rivière au Sable » (Denis Harvey et Alexis Dumas),<sup>137</sup> revendiquent de part et d'autre, et à grands cris, la reconnaissance officielle des titres de propriété de l'emplacement en question. Tremblay, un cultivateur de Saint-Étienne de La Malbaie, raconte dans sa requête que le 15 octobre 1847, lors du premier voyage au Saguenay du groupe [84] expéditionnaire, il s'était fixé « en qualité de squatter » sur les deux lots en question et y avait construit une petite maison pour y tenir feu et lieu. Au printemps 1849, cette première bâtisse fut dévastée par un incendie, mais fut reconstruite quelques mois plus tard, en même temps qu'une

<sup>135</sup> Les quatre chutes dont il est fait mention dans le rapport de l'arpenteur François Têtu, auraient été appelées, en commençant par celle située près du Saguenay : (1<sup>ère</sup>) Chute à Bezi ; (2<sup>e</sup>) Chute du premier moulin de Jonquière ; (3<sup>e</sup>) Rapide Lévi Bergeron (en haut de la Bricade), (4<sup>e</sup>) Rapide des Cloutier (plus tard rapide chez Willie Duchêne). Cf., Justin Maltais, 6 décembre 1946.

<sup>136</sup> ANQC, fonds SHS, le document 240 et les dossiers 568 et 687 (anciennes cotes).

<sup>137</sup> Sur la liste des membres qui ont reçu des lots de l'Association, en 1851, on retrouve les noms de Denis Harvey (lot 18, du 5<sup>e</sup> rang) et d'Alexis Dumas (lot 23 du 6<sup>e</sup> rang), des « officiers gérants pour et au nom de la Société de la Rivière au Sable ». À noter également que ce même Denis Harvey fait partie des premiers squatters indépendants qui ont enregistré des lots lors de l'arrivée de François Têtu, en 1848 (lot 1, du 1<sup>er</sup> rang), terrain qui était payé mais pas encore défriché, ni occupé. Cf., ANQC, fonds SHS, dossier 687 (ancienne cote) ; copie de l'original, document 240.

écluse de 165 pieds de large. Comme un malheur n'arrive jamais seul, au cours du mois de mars suivant, Harvey, Dumas et consorts concoctent ensemble et tentent de s'emparer par « *force et armes de la sus dite place de moulin* », au nom de la Société. Désarmé par ce coup de force inattendu, Tremblay proteste vivement auprès des autorités concernées, recueille des affidavits pour prouver ses dires et demande au notaire John Chaperon de déposer sa requête de reconnaissance auprès du notaire John Kane, alors agent des Terres de la Couronne, à la Grande-Baie. <sup>138</sup>

Le 6 août 1851, le notaire Kane tranchera officiellement en faveur de la « Société de la Rivière au Sable » et déboutera le défendeur Jean Tremblay : le lot 14 du quatrième rang sera alors accordé conjointement à Thomas Simard et Théophile Tremblay, et le lot 20 du quatrième rang, là où se trouvent les améliorations et les bâtisses, à Louis Maltais (fils mineur de Louis). <sup>139</sup>

La seconde affaire digne de mention, oppose le pionnier Simon Ross à quatre membres de la « Société de la Rivière au Sable » qui revendique, elle aussi à grands cris, des droits exclusifs sur les lots numéros 36 (pour Isaïe Tremblay, fils de François), 37 (pour Didier Tremblay, fils de Louis), 38 pour David Tremblay, et 39 (pour Abraham Lajoie) du deuxième rang de Jonquière. Ici, les prétentions de Ross sont très faibles.

<sup>138</sup> ANQC, fonds SHS, le document 240 et les dossiers 568 et 687 (anciennes cotes).

<sup>139</sup> Dans les *Terriers de la Province de Québec*, il est spécifié clairement que le lot 14 du 4<sup>e</sup> rang a été « patenté » aux noms de Thomas Simard et Théophile Tremblay le 24 novembre 1859 et qu'il a été ensuite transporté à H. Hudon. La même source précise également que le lot 20 du 4<sup>e</sup> rang a été « patenté » au nom de Louis Maltais, le 11 novembre 1859. Cf., ANQC., « Répertoire des cantons du Saguenay—Lac-Saint-Jean ».

[85]



Bon payable au porteur, à La Malbaie, attribué par la « Société des Défricheurs de la Rivière aux Sables ». Ce spécimen de cinq schelins, est le 22<sup>e</sup> de la série. Il porte la date du 19 juin 1848. Collection : Corporation des fêtes du 150<sup>e</sup> de Jonquière.

Elles reposent sur l'idée que ces terres sont contiguës à son vaste domaine et qu'elles sont incluses tacitement dans ses titres obtenus lors du passage de l'arpenteur Têtu. Bien que le litige ait été long et ardu, nous connaissons par contre le résultat : le 14 octobre 1851, le gouvernement donnera gain de cause à la Société et à leurs quatre sociétaires, mais cette décision sera aussitôt contestée par Ross qui perdra définitivement tout droit de recours, le 28 septembre 1854. Après un jugement à la Salomon, le réformateur Augustin-Norbert Morin —commissaire des Terres de la Couronne, tête d'affiche du nouveau Parti libéral-conservateur et futur juge (en 1855) de la cour supérieure— évalua que Ross avait déjà suffisamment grand de terrain avec son lot de 817 acres (ce qui était bien en haut de la limite permise

par la loi), pour renoncer aux quatre lots du quatrième rang et qu'il devait accepter de faire de la place aux plus démunis. <sup>140</sup>

[86]

La « Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay » se désorganisa dans le chaos et la division, semble-t-il, au printemps 1851, deux ans avant l'échéance qu'elle s'était fixée dans ses règlements de fondation. Malheureusement, cet exercice qui avait pourtant mobilisé les efforts honnêtes de plusieurs fils de cultivateurs motivés par l'unique perspective de coloniser ce nouveau coin de pays, avait surtout permis à de nombreux spéculateurs de La Malbaie de s'approprier des terrains qu'ils destinaient à la vulgaire revente ou à la simple exploitation forestière. Quant à son impétueux chapitre, la « Société de Colonisation de la Rivière au Sable », nous savons qu'il entreprit le partage de ses propres lots le 30 avril 1852, mais il semble toutefois qu'il poursuivit ses pressions et son travail de représentation auprès du gouvernement jusqu'à l'automne 1854 environ, dernière période où on entend parler de lui. <sup>141</sup>

Les constats rédigés le 9 juin 1851 et le 11 mai 1854 par le notaire John Kane, n'ont rien de reluisant à cet égard et trahissent effectivement un profond malaise au terme de cette première expérience socialisante : sur les 103 lots que la Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay disait avoir réussi à distribuer à cette date, 27 avaient subi des « améliorations » quelconques et, de ce nombre, 16 lots seulement étaient « occupés » en permanence ; les autres lots (76 en tout), appartenaient toujours à des propriétaires absents qui attendaient la bonne occasion pour s'en départir avec profit. <sup>142</sup> Ainsi qu'en fait foi

<sup>140</sup> ANQC, fonds SHS, le document 240 et les dossiers 568 et 687 (anciennes cotes).

<sup>141</sup> ANQC, fonds SHS, document 240B (Affidavit de H. Hudon et de J. Gagné, en date du 7 septembre 1854, contre les prétentions de Simon Ross, sur les lots 36 à 39, du deuxième rang).

<sup>142</sup> Voir à ce sujet plus particulièrement la lettre de John Kane à A.-N. Morin (du 11 mai 1854) qui accompagne l'inventaire de 1851 (ANQC, fonds SHS, document 240g). En ce qui concerne le nombre des occupants permanents, les marques sont difficiles à interpréter sur la liste, faute d'explications, et le chiffre peut même descendre à sept. Victor Tremblay dans son *Histoire du Saguenay* (p. 333), parle plutôt de « 9 lots occupés », un estimé qui réfère plutôt au *Recensement* fédéral de 1851.

une pétition adressée le premier juillet 1857 par un groupe de colons de Chicoutimi qui en [87] appellent au gouvernement pour qu'il libère ces terres improductives, à ce moment précis rien n'est encore réglé à ce chapitre. Même plus ! La réponse adressée le 5 octobre suivant par l'assistant commissaire des Terres de la Couronne, est formelle et n'offre aucun doute : cette spéculation pratiquée par plus de 75% des membres de la Société des Défricheurs et des Cultivateurs du Saguenay a réellement freiné le développement de l'agriculture dans le canton Jonquière et explique le retard que connaît alors la petite colonie de Rivière-au-Sable. <sup>143</sup>

### *Le mythe Marguerite Belley*

[Retour à la table des matières](#)

La petite histoire de la fondation de Jonquière a donné lieu à des interprétations diverses, tantôt loufoques tantôt émouvantes, qui tendent à mettre en exergue la participation de Marguerite Belley —une femme— à la tête (sic) du mouvement pionnier de la Rivière-au-Sable. Ne serait-ce que pour situer le phénomène d'exception et les accroc importants portés au modèle de la marche du peuplement qui se déploie au Saguenay—Lac-Saint-Jean et dans toutes les régions du Bas-Canada au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'affaire mérite d'être vue un peu plus en profondeur. Qu'en est-il exactement ?

Dans ce type de société préindustrielle, l'histoire réserve, effectivement, une visibilité bien maigre aux femmes puisqu'elle les confine aux rôles « inférieurs » et plus discrets de génitrices, d'éducatrices, de ménagères et de porteuses des valeurs traditionnelles de la famille et de la foi chrétienne. Comme les responsabilités et les droits de la collectivité, priment —au-delà de toute logique démocratique—sur les droits individuels, il en résulte, pour elles, un rôle de soumission inaliénable aux obligations et aux valeurs de la vie familiale, base intangible de la société traditionnelle dont les préceptes remontent aux belles années du Régime français. Bien qu'elles jouissent d'une grande liberté dans l'organisation de leur travail à la maison et à l'église, les Canadiennes-françaises de l'époque de Marguerite Belley

<sup>143</sup> ANQC, fonds SHS, documents 240h et 240i.

sont [88] soumises à leur père ou à leur mari —voire même à leurs enfants mâles majeurs— et n'ont, sauf les cas d'exception prévus par le droit et la tradition, aucun rôle à jouer dans l'acquisition de biens fonciers. <sup>144</sup>

Tant qu'elles sont mineures (21 ans à l'époque), les femmes restent sous l'autorité totale du père protecteur et ne peuvent se marier sans son consentement, ni signer de contrats sans sa permission. Au mariage, cette autorité paternaliste est transférée « naturellement » au chef de famille mâle qui détient tous les pouvoirs sur « sa » famille, « sa » femme, « ses » enfants et « ses » biens obtenus avant, pendant et après l'officialisation de l'union nuptiale. En cas d'exceptions : seules les femmes majeures, non mariées ou veuves, jouissent d'une certaine autonomie politique —sans droit de vote par contre—, juridique et, s'il y a lieu, financière. Dans l'ancien Code civil du Québec (valide de 1866 à 1915), les femmes ne peuvent être ni tutrices ni curatrices et ont les mêmes interdits que les mineurs. <sup>145</sup> Veuves, elles n'ont même pas le droit d'être seules tutrices de leurs enfants mineurs et de les émanciper :

\* \* \*

« 2. Et quant aux droits des femmes mariées et de leurs représentants, la présente section s'appliquera au cas où le mari est décédé après le jour indiqué en dernier lieu, quelle que soit la date à laquelle le mariage ait été contracté ; mais rien de contenu au présent n'affectera un contrat de mariage fait dans les formes voulues par les lois anglaises ou françaises. 20V. c.45, s.4. » <sup>146</sup>

\* \* \*

<sup>144</sup> John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Septentrion, Sillery, 1992, pp. 116-117.

<sup>145</sup> Linteau-Durocher-Robert, *Histoire du Québec contemporain : de la confédération à la crise (1867-1929)*, Boréal Express, 1979, pp. 219-228.

<sup>146</sup> « Acte concernant les terres tenues en franc et commun soccage, ainsi que leur transport et transmission », in *Les statuts refondus pour le Bas-Canada*, Québec, 1861, pp. 326-330.

[89]



Marguerite Belley  
Photo : ANQC, fonds SHS, no 1142.

L'idée de faire une héroïne de Marguerite Belley-Maltais, ne date pas d'hier. Elle est contemporaine aux événements dont il est question ici et est redevable à l'abbé Dominique Racine, troisième prêtre itinérant qui avait été placé en charge de la mission naissante de Rivière-au-Sable.<sup>147</sup> Dans son premier *Rapport de mission*,<sup>148</sup> qui remonte au 16 août 1863, le futur évêque de Chicoutimi voulut vanter les mérites des premiers colons du canton Jonquière et attribua à la veuve Marguerite Belley-Maltais et à ses deux fils mineurs (Thomas et

<sup>147</sup> Cette information nous est fournie par l'abbé Louis-Antoine Martel, dans ses *Notes sur le Saguenay*, in R. Lapointe, *Au temps de la pinière*, op. cit., p. 87. Voir également, R. Bouchard, *Histoire de Chicoutimi*, op. cit., pp. 73-77.

<sup>148</sup> Ce premier *Rapport de mission* a déjà été publié intégralement sous le titre « Jonquière en 1863 », in *Saguenayensia*, mars-avril 1865, p. 42.

Léandre), la paternité (sic) d'avoir « *pénétré dans cette forêt* », d'avoir « *abattu le premier arbre* » et d'avoir « *construit la première cabane* », tout en reconnaissant cependant que « *cela [avait été réalisé] après que les premiers défrichements [90] commencés par la Société de la Malbaie eussent été abandonnés.* » Épris de compassion pour cette famille modèle très chrétienne, le chroniqueur en ajouta, au reste, et poursuivit son ode dithyrambique en disant que : « *Bien des fois les deux jeunes garçons, pris de découragement et d'ennui, pressaient leur mère, et par leurs supplications et par leurs larmes, d'abandonner ce lieu d'ennui et de misère ; mais toujours pleine de courage et d'énergie, cette femme, tout en dérobant à ses enfants sa profonde douleur et ses larmes se consolait et les encourageait par l'espoir d'un avenir meilleur* ». <sup>149</sup>

Il y avait là suffisamment d'éléments pour faire naître un mythe des plus tenaces qui allait être récupéré, plus tard, par le mouvement féministe saguenéen, frustré d'avoir été « injustement » oublié par l'Histoire. Avec le support d'une telle oraison funèbre, on conviendra bien aisément qu'un brave homme, en milieu de colonisation, ne restera toujours qu'un brave homme au terme de sa vie, puisqu'il est la normalité, alors qu'une brave veuve introduite exceptionnellement dans un monde de braves hommes, relève du phénomène et offre de bien beaux attributs pour entrer dans le sacro-saint des quelques rares héroïnes de l'Histoire. Les Français honorent la mémoire de Jeanne d'Arc, les Québécois ont magnifié celle de Madeleine de Verchère, et les Saguenéens se complaisent, quant à eux, avec celle de Marguerite Belley... une « *femme au cœur d'homme* », ainsi qu'on sut si bien l'écrire par la suite. <sup>150</sup> La première s'était illustrée avec l'armure et l'épée, la deuxième fut auréolée à cause de son courage, et la troisième fit son chemin avec la hache et la charrue.

Mais la complainte de l'abbé Dominique Racine aurait probablement été sans lendemains si elle n'avait pas été mesquinement récupérée, trente ans plus tard, par le réputé chroniqueur, Arthur Buies, qui en fit sienne et la publia presque textuellement dans sa célèbre édition sur le Saguenay et le bassin du Lac-Saint-Jean... en prenant bien

<sup>149</sup> *Ibid.*

<sup>150</sup> Eugène Achard, *Le royaume du Saguenay*, Montréal, Librairie Générale Canadienne, 1942, p. 127, notice 2.

soin, toutefois, [91] de taire le nom du véritable auteur de ces lignes. <sup>151</sup> Les exégètes de Buies n'ont cependant pas lieu de s'en étonner, car cette manière de faire était devenue une sorte de marque de commerce chez lui !.. Nullement impressionné par la poétique manœuvre du pamphlétaire plagiaire, un petit fils de Marguerite Belley, l'abbé Alexandre Maltais, trouva l'affaire suffisamment dénaturée pour prendre le temps de préciser dans ses mémoires que Buies s'était permis quelques broderies, dans son livre, pour plaire à la famille Maltais qui lui donnait l'hospitalité lors de ses randonnées dans la région de Charlevoix.

\* \* \*

« Marguerite Belley n'est pas venue à la rivière au Sable avant les gens de la Société. C'est Buies qui a popularisé cette légende, pour faire plaisir à Élie Maltais chez qui il passait ses étés, à la Malbaie, et à Pitre Maltais surtout. Ils ont bien pu lui faire eux-mêmes une belle histoire en embellissant et en arrangeant les faits réels, et lui a été heureux de la gober. Buies est plus littéraire qu'historien. Mon grand-père ne m'a jamais parlé de l'aventure de Marguerite Belley telle que racontée par Buies. »

« De l'abbé Alexandre Maltais, 18 avril 1946 »

\* \* \*

À la suite d'Arthur Buies, l'équipe rédactionnelle de la Société historique du Saguenay contribua elle aussi, et mieux que quiconque, à perpétuer le mythe-fondateur et le « geste héroïque » de Marguerite Belley dans la première édition de *L'histoire du Saguenay*, publiée en 1938 lors du centenaire de l'ouverture de la région à l'entreprise coloniale. <sup>152</sup> Cette fois-ci, par contre, les auteurs de cette première synthèse [92] prirent la précaution d'adapter le vocabulaire, lui firent faire « *le trajet à cheval* », parsemèrent sa route de « *racines* » contraignantes et enjolivèrent le scénario en affirmant, sans aucun appui archivistique, que la colonisation de la Rivière-au-Sable « *fut organisée par une Société et commencée [sic] par une femme, que la tradition reconnaît comme la pionnière* ». Enfin, à cette terminologie

<sup>151</sup> A. Buies, *op. cit.*, p. 172.

<sup>152</sup> Société historique du Saguenay, *L'histoire du Saguenay, depuis les origines jusqu'à 1870*, Chicoutimi, 1938, Édition du Centenaire, pp. 230-231. On retrouve sensiblement le même texte dans l'édition remaniée en 1968, par Mgr Victor Tremblay, pp. 332-333.

déjà non équivoque, les abbés-auteurs prirent bien soin d'y ajouter une saveur patriotique en suggérant que la valeureuse dame s'était imposée ce sacrifice parce qu'elle ne pouvait « *se résoudre à voir partir ses fils pour les États-Unis* »... même si ceux-ci n'étaient encore que des mineurs au sens de la loi. <sup>153</sup>

Lorsqu'en 1946 l'écrivain Eugène Achard s'immisça dans le débat, avec son œuvre édulcorée portant sur *Le Royaume du Saguenay*, il attacha les dernières ficelles du mythe en appuyant surtout sur le fait que notre héroïne avait été à l'origine de la fondation de la Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay... bien que ladite société était déjà dissoute lors de l'arrivée de la veuve Maltais, sur les bords de la rivière au Sable.

\* \* \*

« C'est là [à Jonquière] qu'elle se fixa et commença une terre qu'occupe encore aujourd'hui ses descendants. Femme au cœur d'homme, elle aida ses fils dans les durs travaux du défrichement et ne les quitta que lorsqu'ils furent bien établis. Alors elle retourna à la Malbaie. Mais son exemple [sic] fut fécond, témoins de son succès, ses co-paroissiens fondèrent la Société des Défricheurs de la Rivière-au-Sable qui complètera [sic] la colonisation du canton. » <sup>154</sup>

\* \* \*

En dehors de toutes ces suaves « enrobades » qui garnissent les contours du récit de la fondation de la ville de Jonquière, nous ne saurions omettre de graver, pour autant, le nom de cette femme « exceptionnelle » sur le socle du monument à [93] être érigé en l'honneur des pionniers et des fondateurs de l'endroit. Certes, tous en conviendront, cette Marguerite Belley n'était plus assez jeune pour manier la hache lorsqu'elle décida d'immigrer définitivement dans le canton Jonquière (car elle avait environ 62 ans), au cours de ce qui semble être l'année 1853... et peut-être même 1854. <sup>155</sup> Née à Saint-

<sup>153</sup> Thomas est né le 8 décembre 1832, et Léandre, le 25 juin 1835.

<sup>154</sup> E. Achard, *op. cit.*

<sup>155</sup> Dans une note datée du 10 février 1864 et attachée à un contrat du 7 juillet 1865, passé chez le notaire Jean Gagné (greffe no 3858), un écrit méconnu précise littéralement ce qui suit : « *Je promets de ne jamais troubler mon dit Louis mon frère pour avoir retiré ma mère depuis [18]54 avenir jusqu'à ce jour ni après quant bien même qu'elle resterait toujours avec moi. [signé] Thomas Maltais* ». Difficile de ne pas tenir compte d'un tel document...

Pierre et Saint-Paul de la Baie-Saint-Paul, le 17 décembre 1792, du mariage de Louis « Bellay » et de Marguerite Tremblay, elle était le premier enfant d'une famille qui en comptera douze. À peine âgée de dix-huit ans, le 13 novembre 1810 elle épousa Jean Maltais (dit Jean de Paris), un immigrant français fraîchement débarqué au quai de La Malbaie. Peu de temps après, le jeune couple alla s'établir sur une petite ferme située à la rivière Mailloux (« en la seigneurie de Murry Bay »), où ils prirent le temps de mettre au monde leurs treize enfants : neuf garçons et quatre filles, dont dix atteignirent l'âge adulte. <sup>156</sup>

En 1829, au moment même où le gouvernement prenait connaissance des conclusions contenues dans le rapport des commissaires-enquêteurs, Jean Maltais et deux de ses fils envisagèrent de s'établir au Saguenay et furent de ceux qui apposèrent leurs noms au bas de la célèbre pétition adressée au gouverneur James Kempt. <sup>157</sup> Près de vingt ans plus [94] tard, en dépit d'une maladie incurable, le père décidait de tenter finalement sa chance au royaume des pitons et acquit trois actions (le maximum permis dans les règlements) dans la Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay, dont deux furent enregistrées aux noms de ses deux fils mineurs : Thomas et Léandre. <sup>158</sup>

<sup>156</sup> On retrouve les noms de : Louis (baptisé le 11 novembre 1811), Jean (baptisé le 19 juillet 1814), Marguerite (baptisée le 14 avril 1816), Marie (baptisée le 10 avril 1818), Léocadie (baptisée le 12 mars 1820), Joseph (né le 19 décembre 1821), Romuald (né le 18 août 1823), Thomas (né le 19 octobre 1825 et décédé le 27 février 1826), Marie-Anne (née le 12 mai 1827), François (né le 14 septembre 1829), Hippolyte (né le 16 octobre 1830), Thomas (né le 8 décembre 1832 \*), Léandre (né le 25 juin 1835).

\* Thomas est décédé à St-Dominique de Jonquière le 17 octobre 1890.

<sup>157</sup> « Requête demandant la colonisation du Saguenay », in *Saguenayensia*, mars-avril 1963, pp. 39-42.

<sup>158</sup> Dans la « Liste de ceux qui ont obtenu des lots... », en date du 9 juin 1851, on retrouve les Maltais suivants :  
Jean Maltais, lot 18 du 3<sup>e</sup> rang ;  
Jean Maltais (fils), lot 24 du 5<sup>e</sup> rang ;  
Louis Maltais, lot 20 du 5<sup>e</sup> rang ;  
Louis Maltais (fils), lot 20 du 4<sup>e</sup> rang ;  
Thomas Maltais, lot 21 du 5<sup>e</sup> rang ;  
Léandre Maltais, lot 22 du 5<sup>e</sup> rang ;  
Romuald Maltais, lot 17 du 2<sup>e</sup> rang.

Il est cependant peu probable que la mère Maltais ait entrepris de se déplacer au Saguenay au cours du printemps 1851, comme le proclament la tradition et la légende ; le père étant décédé le 26 février de cette année-là, les parts qu'il avait acquises devaient être retournées « à sa famille, selon le droit ordinaire » et selon les termes prévus à l'item 19 des « Règlements de la Société ». La manière de procéder était donc toute tracée d'avance ; la veuve, bien qu'explorée, n'avait aucun mot à redire pour influencer le cours des événements et elle devait s'en remettre, selon le droit et la tradition, à la tutelle de ses fils. D'ailleurs, l'eut-elle simplement voulu et désiré aussitôt, qu'elle en aurait été physiquement et matériellement incapable, puisque la « Liste de ceux qui ont obtenu des lots de l'association des Défricheurs du Saguenay dans le Township de Jonquière » le 9 juin 1851, précise que les portions de terrains attribuées à la famille et à la succession de Jean Maltais n'avaient pas encore été payées, n'avaient subi aucune amélioration et étaient toujours classées comme inoccupées. <sup>159</sup>

[95]

Et il y a plus ! Le *Recensement* nominatif de 1851, une source officielle assez difficile à réfuter, ignore totalement les noms des membres de la famille de feu Jean Maltais et de sa veuve, dame Marguerite Belley. Sur les 82 individus enregistrés par le recenseur dans le canton Jonquière (dont 51 hommes et 31 femmes), on ne retrouve, en réalité, que neuf (9) familles de propriétaires-résidents, tous des cultivateurs à plein temps. Les autres, semble-t-il, n'y venaient qu'au cours de la saison estivale, pour défricher et préparer leur arrivée prochaine et définitive en ces lieux. Ces neuf familles de colons qui peuvent revendiquer le titre de « fondateurs » et de « *fondatrices* », sont celles de : Simon Ross et *Elizabeth Brennan*, Jean Larouche et *Catherine Côté*, Étienne Pedneault et *Geneviève Desbiens*, Adolphe Simard et *Lucine Savard*, Joseph Pedneault et *Marie Dufour*, Benjamin Brassard et *Domitille Harvey*, Ubalde Harvey et *Félicité Maltais*,

<sup>159</sup> Louis, Thomas, Léandre et Jean Maltais étaient respectivement titulaires des lots numéros 20, 21, 22 et 24 du cinquième rang. Il est difficile de certifier, cependant, si le dénommé Jean Maltais, qui détient des droits sur le 18e lot du troisième rang, fait partie de cette même famille.

Protais Harvey et *Flavie Tremblay*, François Morin et *Henriette Morin*. <sup>160</sup>

Selon un contrat de donation passé le 18 juillet 1853 entre l'héritière de Jean Maltais et son fils, Louis, nous savons par contre que Marguerite Belley était en passe de devenir rentière à cette époque et qu'elle résidait, depuis peu, au Saguenay avec ses deux fils, Thomas et Léandre, sur « *les établissements qu'ils occupent et défrichent actuellement à la dite rivière aux Sables* ». <sup>161</sup> Thomas, devenu majeur et propriétaire attitré du lot numéro 20 situé dans le cinquième rang du canton Jonquière, <sup>162</sup> se préparait à épouser, le six septembre suivant, Hermine Côté, une fille de la Grande-Baie. Une histoire à la fois savoureuse et truculente raconte à ce sujet qu'il avait rencontré fortuitement sa future femme, à l'été 1853, lors d'un court voyage à La Malbaie où il était allé chercher des aides-bûcherons. [96] Au retour, il s'était arrêté à l'église pour l'épouser et l'avait amenée à dos de cheval, au moment où il allait s'installer à demeure à la Rivière-au-Sable. <sup>163</sup> C'est donc à cette époque, au cours de cet été-là, que commença réellement la grande aventure migratoire pour les fils, la nouvelle épouse et la veuve Maltais qui vivait à la charge de Thomas. <sup>164</sup>

Le 7 juillet 1865, Marguerite Belley demanda à son fils, Louis, d'établir ses rentes conformément aux termes stipulés dans l'acte de donation du 18 juillet 1853. <sup>165</sup> Prise de nostalgie pour sa patrie d'origine, elle retourna dans Charlevoix peu de temps après, laissant au Saguenay quatre de ses enfants : Thomas (qui s'était accroché à sa terre

<sup>160</sup> *Recensement du Canada*, 1851, canton Jonquière.

<sup>161</sup> Ovide Bossé, Chicoutimi, greffe no 194.

<sup>162</sup> Dans les *Terriers de la Province de Québec*, Thomas et Léandre reçoivent les lettres patentes de leurs lots, le 16 avril 1855. Thomas, à qui on avait attribué le lot 21 du cinquième rang, en 1851, se retrouve alors avec le lot 20 du même rang, en 1855. Ce dernier détient également des titres en co-propriété (avec Marc Simard) sur le lot 21, du cinquième rang.

<sup>163</sup> Centenaire de Jonquière, op. cit., pp. 100-101.

<sup>164</sup> « Rivière au Sable le 5 août 1864. Pardevant nous tous frère légitime je quittance mon frère généralement et finalement mon frère Louis Maltais pour tout pension passée et à venir pour tout soin et transport de Ma Mère depuis quel est avec moi que je le décharge de tout indemnité désormais sans rappelle. « [Signés] Thomas Maltais [et] son épouse Hermine Côté. Témoin Hyp. Maltais ». Cf., Jean Gagné, greffe no 3858).

<sup>165</sup> *Ibid.*

de Jonquière), Léandre (qui s'était établi sur une terre à Laterrière), Marguerite (qui épousa J.-B. Jean et s'établit à Jonquière), et Romuald (qui devint le premier maire d'Alma). Quant à Hippolyte, il était déjà parti du Saguenay pour Calumet, lorsque sa mère exprima le vœu de quitter la colonie de Rivière-au-Sable qu'elle avait contribué à fonder avec plusieurs de ses compatriotes. Marguerite Belley-Maltais s'éteignit à La Malbaie le 9 février 1877, à l'âge vénérable de 84 ans et deux mois. Pour honorer sa mémoire, souligner son courage et reconnaître le patriotisme « de cette femme admirable », le 8 mars 1981 la Ville de Jonquière accepta de perpétuer son nom en le donnant à l'Édifice administratif construit sur les bords de la rivière au Sable. <sup>166</sup>

<sup>166</sup> Claire Frève, « Marguerite Belley, 1793-1877 », in *Saguenayensia*, janvier-février 1981, p. 23.

[97]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

## Chapitre 2

---

Organisation de la vie communautaire :  
fondation de la paroisse de Jonquière  
(1854-1893)

[Retour à la table des matières](#)

[98]

[99]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

## Chapitre 2

---

### Organisation de la vie communautaire : fondation de la paroisse de Jonquière (1854-1893)

*L'état de la colonisation  
dans les secteurs périphériques*

[Retour à la table des matières](#)

La dislocation prématurée de la Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay (en 1851), l'énerverment manifesté promptement par les membres de la Société de la Rivière-au-Sable lors de la distribution des derniers lots (en 1854), et les ratés apparents subis par les deux constituantes ne doivent pas pour autant nous porter à conclure à l'échec total de ce mouvement populaire novateur. Certes, dans la vallée de la rivière au Sable, la colonisation avait toutes les misères du monde à prendre son envol et à s'épanouir et ceux qui avaient décidé de rester devaient en payer le gros prix ; une bonne partie des lots cultivables avaient été concédés à des spéculateurs peu soucieux des intérêts vitaux de la petite communauté, les bonnes places de moulin avaient été récupérées par des particuliers, plusieurs colons oeuvraient pour les puissants qu'ils avaient osé défier et la plupart du bois de commerce avait déjà été prélevé au profit d'une industrie forestière insatiable qui échappait complètement aux intérêts des gens du milieu. Mais en dehors de ce dérapage aliénant on peut dire qu'un

pas important avait été franchi. Créée pour donner un souffle nouveau à la colonisation et à la marche du peuplement dans le Haut-Saguenay, la Société des Défricheurs avait réussi à fissurer l'hégémonie du monopole du bois et avait eu le temps de faire la courte échelle aux autres mouvements populaires qui se préparaient à déferler [100] vers la plaine du Lac-Saint-Jean. Pour les quelques familles qui avaient décidé de s'établir sur des lots en friche avec l'idée de fonder une nouvelle patrie bien à eux, tous les espoirs étaient maintenant permis !

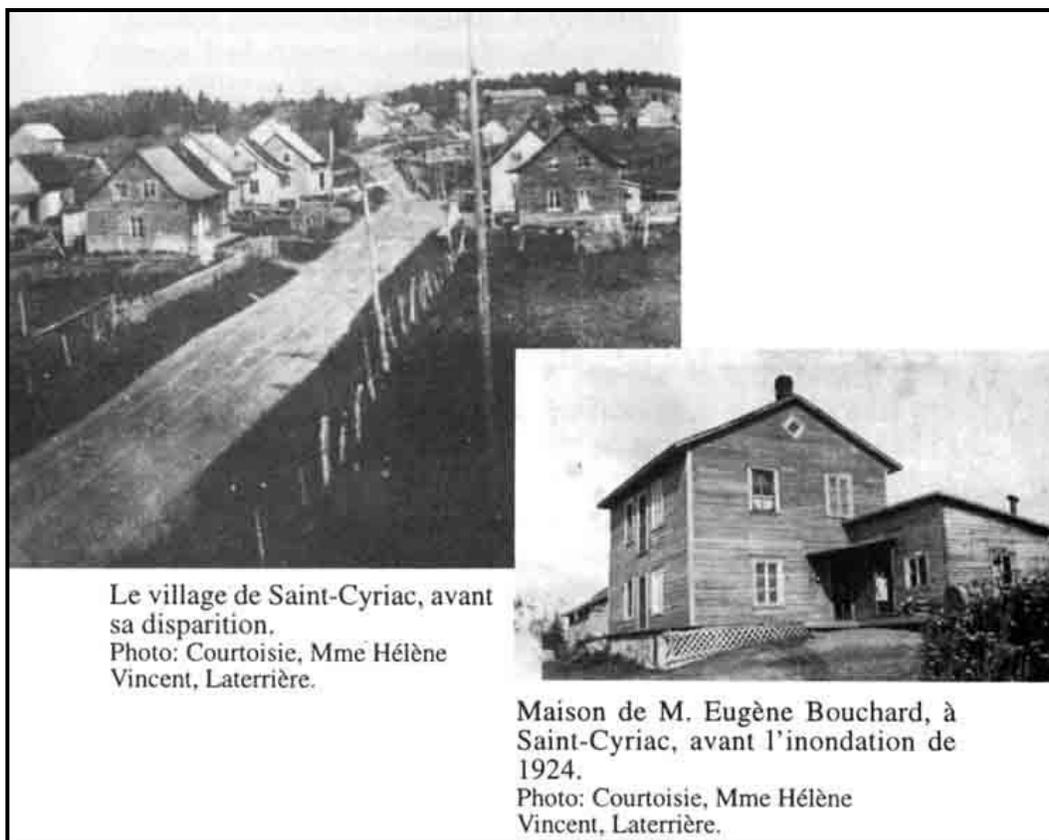
Il convient d'admettre également que la Société des Défricheurs n'avait pas été la seule à subir des avatars de cette nature. La *Société de Baie-Saint-Paul*, morte-née, n'avait eu que le mérite de débloquer l'arpentage du canton Signay, alors que celle de *Saint-Ambroise*, créée pour aller coloniser le canton Caron, alla s'échouer le long de la Belle-Rivière et du chemin Kénogami et se disloqua avant d'avoir réalisé l'essentiel de son programme. Même la plus jeune et la plus dynamique du groupe, l'*Association des comtés de l'Islet et Kamouraska*, fondatrice d'Hébertville, fut dissoute en 1856 dans la confusion et fut dénoncée par ses propres membres qui l'accusèrent de ne pas avoir su protéger leurs intérêts en résistant mieux aux spéculateurs.<sup>167</sup> Malgré leur triste sort, ces quatre sociétés de colonisation avaient réussi, envers et contre tout, à combler une partie de leurs grands idéaux et à atteindre leurs objectifs premiers qui étaient plus particulièrement de limiter —sinon d'enrayer— l'exode des jeunes Canadiens-français vers les États-Unis, de contrer le puissant lobby de l'industrie forestière, de rompre l'isolement et de soulager la misère d'une partie des agriculteurs. Après dix ans d'intenses labeurs, elles avaient préparé le terrain et permis à la colonisation de faire un bond énorme.<sup>168</sup> Dans la plaine d'Hébertville, ce nouveau coup de départ déboucha simultanément sur l'érection d'une première municipalité de canton —dite aussi municipalité de

<sup>167</sup> Dans son essai d'histoire sociale, Gérard Bouchard constate que « sur les 398 actionnaires et engagés [de l'Association des comtés de l'Islet et de Kamouraska], près des deux tiers ne se sont pas établis au Saguenay et n'y sont peut-être jamais venus ». Cf., Gérard Bouchard, *Quelques arpents d'Amérique*, Boréal, 1996, p. 31.

<sup>168</sup> R. Bouchard, *Le Pays du Lac-Saint-Jean*, *op. cit.*, pp. 74-88 ; Normand Séguin, *La conquête du sol au 19e siècle*, Boréal Express, Coll. 17/60, Sillery, 1977, pp. 87-116.

paroisse— le 4 mai 1859, <sup>169</sup> [101] et contribua ainsi à refouler l'avant-poste du front pionnier jusqu'aux confins de la rivière Ouiatchouaniche, vers l'ouest, et de la Grande-Décharge, vers le nord.

\* \* \*



—*VERS LE LAC KÉNOGAMI*. L'avance parallèle du front pionnier et des chantiers forestiers dans les secteurs contigus du Grand-Brûlé, de la Rivière-au-Sable et de la plaine d'Hébertville allaient conséquemment favoriser l'implantation d'une colonie de peuplement le long de la rive nord du [102] lac Kénogami, dans un endroit pourtant jugé hostile et réputé pour ses montagnes rocailleuses et sablonneuses.

<sup>169</sup> Victoria 22, Chapitre 70. À ce moment, la première municipalité-mère du Lac-Saint-Jean (la Municipalité de la Paroisse d'Hébertville) dessert tous les territoires des cantons Kénogami, Méisy, Labarre, Plessis, Signay et Caron. Ce sont ces cantons qui donneront naissance, à leur tour, à d'autres paroisses, et qui seront démembrés au fur et à mesure de l'avance de la colonisation.

Après que les quatorze premiers colons de l'association de Kamouraska se soient installés (en 1849) sur l'étroite langue de terre qui sépare les lacs Kénogami et Kénogamichiche,<sup>170</sup> au cours de l'hiver 1851-1852, les bûcherons de Peter McLeod, accompagnés de quelques colons d'Hébertville et de la Rivière-au-Sable, avaient déjà commencé à s'attaquer aux riches pinières de l'endroit, laissant derrière eux des parterres de coupe dénudés, plus ou moins propres à la culture. Le bois coupé était alors transporté sur le lac Kénogami jusqu'à l'entrée des rivières Chicoutimi et au Sable, où il était finalement dravé jusqu'à la scierie du Bassin. Suite à cette première pénétration du territoire pour des fins industrielles et dans les mois qui suivirent la mise en chantier du premier tronçon du chemin Kénogami (dans le courant de l'année 1854), quelques familles de colons s'y étaient installées, en suivant la dynamique toute tracée du réseau de communications. Parmi ces nouveaux venus, l'histoire a retenu le nom des pionniers Louis McNicoll, Côme Girard, Raphaël Boudreault, Joseph Boudreault, Lambert Simard, Léandre Gaudreault, Cléophe Potvin, Hippolyte Bouchard et Léandre Simard.<sup>171</sup>

\* \* \*

« Il y avait un abattis entre les deux lacs, Kénogami et Kénogamichiche. Après avoir travaillé environ une semaine au Portage-des-Roches, ils ensemencèrent ce premier abattis. Moi —[Antoine Hudon]— et mon père, Moïse Hudon, nous étions allés à la décharge du lac Kénogamichiche pour faire des fours pour cuire le pain ; nous avons passé l'été là. L'abattis dont j'ai parlé plus haut avait été fait par [les] quatorze premiers qui étaient venus l'année précédente [en 1849]. »<sup>172</sup>

\* \* \*

[103]

En 1858, « *plusieurs colons [avaient] déjà fait des abattis à plusieurs endroits* » et d'autres manifestaient de l'intérêt pour ce secteur, mais lorsque l'agent gouvernemental effectua sa visite au

<sup>170</sup> ANQC, fonds SHS, Coll. Mémoires de vieillards, « Mémoire de M. Antoine Hudon (1927) », no 9.

<sup>171</sup> Mgr Victor Tremblay, *Les trente années de nos localités*, SHS, no 19, 1968, pp. 237-241 ; *Histoire du Saguenay*, SHS, no 21, 1968, pp. 335-336 ; Mgr Marius Paré, *L'Église au Diocèse de Chicoutimi*, 1987, t. II, p. 194.

<sup>172</sup> « Mémoire de M. Antoine Hudon (1927) », *op. cit.*

Saguenay, quatre ans plus tard, la marche du peuplement n'avait guère évolué et s'était cramponnée aux rives du lac Kénogami. Comme le canton ne comptait toujours que cinq familles permanentes, <sup>173</sup> le gouvernement décida de supporter l'effort de la colonisation en bordure du tracé et, afin de permettre aux squatters de s'enregistrer, il érigea officiellement (le 4 février 1865) le « Canton Kénogami ». <sup>174</sup> Dans les semaines qui suivirent cette annonce importante, un autre colon, Moïse Beaulieu, enregistra le lot numéro 48 du « Rang Sud du Chemin Kénogami », un petit lopin de terre d'à peine 63 acres. <sup>175</sup> Avant la proclamation officielle du canton, la colonisation de ce secteur avait donc progressé à pas de tortue, les rares migrants s'étaient contentés de s'établir le long du chemin en construction et nul ne s'était encore risqué à pénétrer à l'intérieur des terres, vers la vallée de la rivière Dorval (plus tard la municipalité de Larouche) qui ne commencera à être visitée par les squatters qu'à l'aube de la décennie quatre-vingt. <sup>176</sup>

Au point de vue religieux, de 1847 à 1889 —année qui correspond à la nomination d'un premier curé résidant à Saint-Cyriac— la population disséminée sur le territoire du lac Kénogami fut officiellement et successivement desservie par les curés de Saint-François-Xavier de Chicoutimi (1847-1865), de Notre-Dame d'Hébertville (1857-1865), de Notre-Dame de Laterrière (1865-1866), de Saint-Dominique de [104] Jonquière (1866-1884) et de Notre-Dame de Laterrière (1884-1889). Personnellement ou, le cas échéant, avec la collaboration de leurs vicaires ou de leurs confrères charitables, ces curés-missionnaires desservaient ces fidèles le mieux possible, à des intervalles plus ou moins réguliers au cours de l'année. Lors de leurs visites, ils célébraient la messe dans des maisons de colons, instruisaient les enfants et la jeunesse, donnaient les sacrements et

<sup>173</sup> Rapport sur les Travaux de Colonisation de 1858, Toronto, J. Lovell, 1859, p. 8. Voir aussi L. Cantin, *Le Lac Kénogami et Saint-Cyriac*, p. 16 ; Stanislas Drapeau, *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada (1851-1861)*, Québec, Léger Brousseau, 1863, p. 524.

<sup>174</sup> C.-E. Deschamps, *Municipalités et paroisses dans la province de Québec*, op. cit., pp. 145-146.

<sup>175</sup> Langelier, J.-C., *Liste des terrains concédés par la Couronne dans la province de Québec*, t. 1, p. 292.

<sup>176</sup> Pour une petite histoire de ce secteur, se référer à : Russel Bouchard, *Larouche : un îlot de peuplement sur le parcours du chemin de fer*, Chicoutimi, 1995.

veillaient à l'entretien des biens temporels de la mission ; <sup>177</sup> le relevé des registres des paroisses de Saint-Dominique de Jonquière et de Notre-Dame de Laterrière, notamment, démontre qu'avant la construction d'une première chapelle à Cascouïa (en 1869), les baptêmes, les confirmations, les mariages et les sépultures étaient donnés dans l'une ou l'autre de ces deux églises paroissiales, en attendant que l'évêché de Chicoutimi consente à ouvrir les registres de Saint-Cyriac (en 1885). <sup>178</sup>

\* \* \*

—*VERS LE CANTON CHICOUTIMI*. La paroisse de Chicoutimi — qui inclura jusqu'en 1866 le canton Jonquière — avait été destinée très tôt à jouer un rôle important dans l'administration régionale. Au début des années cinquante, le gouvernement avait consenti à y établir une cour de Circuit et la reconnaissance de ce nouveau district judiciaire démontrait clairement la place que la paroisse-mère occupait dans les intentions gouvernementales au chapitre des responsabilités civiles et politiques régionales. <sup>179</sup> À ce moment, la région faisait toujours partie de la « Division no 2 » du Comté de Saguenay et le chef-lieu se situait encore à Grande-Baie.

En 1855, soit un an seulement après que le nouveau conseil du comté de Chicoutimi se soit séparé de celui du comté de Saguenay (qui était devenu le comté de Charlevoix), le [105] gouvernement modifiait la loi régissant l'administration publique et substituait les municipalités de canton aux municipalités de comté. <sup>180</sup> Suivant l'exemple de la municipalité de « Canton-Tremblay » qui avait marqué la mesure le 17 juillet 1855, Chicoutimi avait été le second canton à se prévaloir de la nouvelle disposition de la loi et à former son propre conseil municipal. Par un habile stratagème, le premier août suivant la paroisse de Chicoutimi faisait un pied-de-nez à celle de Grande-Baie et lui ravissait

<sup>177</sup> Mgr M. Paré, *L'Église au Diocèse de Chicoutimi (1534-1888)*, Chicoutimi, 1987, t. II, p. 194.

<sup>178</sup> L'abbé A. Daniel dit Donaldson a dépouillé les registres de ces paroisses et il nous fournit, dans son volume, l'inventaire des actes qu'il a recensés : Cf., A.D. dit Donaldson, *Saint-Cyriac : résurgence d'un drame au Lac Kénogami*, Chicoutimi, 1987, pp. 43-53.

<sup>179</sup> *Statuts du Québec*, 12 Victoria, Chapitre 28.

<sup>180</sup> 18 Victoria, Chapitre 100.

le privilège d'être reconnue comme chef-lieu du comté. Et comme le canton Jonquière ne comptait pas encore le nombre d'âmes requis (soit 300) pour avoir le droit d'établir son propre conseil local, il fut tout simplement fusionné à celui de Chicoutimi. <sup>181</sup>

Le 7 mai 1860, après que le gouvernement eut réformé la loi portant sur le régime municipal, la section la plus urbanisée de la paroisse-mère se séparait pour former le « village non-incorporé » de Chicoutimi, devenant ainsi la première localité de la région à jouir de ce statut. <sup>182</sup> Trois ans plus tard, le premier juillet 1863, il obtenait enfin son incorporation et voyait son territoire officiellement détaché du canton Chicoutimi. <sup>183</sup>

En l'espace de deux décennies à peine, en 1863, la paroisse de Chicoutimi formait ainsi une communauté extrêmement dynamique qui n'avait pas son égale au Saguenay. En plus des boutiques d'artisans et des commerçants qui avaient commencé à proliférer après la mort de McLeod (le 14 septembre 1852), on y comptait six écoles, dont deux institutions modèles fréquentées par 188 enfants. Sa population provenait principalement de La Malbaie (200 âmes), des Éboulements (66 âmes) et de Baie-Saint-Paul (37 [106] âmes). Les chantiers engageaient en permanence deux cents hommes. <sup>184</sup>

Un rapport du curé Racine nous dit qu'en 1864, la paroisse de Chicoutimi —qui comprenait toujours la mission de Rivière-au-Sable— comptait une population de 3 483 âmes, anglo-protestants confondus. La section urbaine avait élargi son cadre géographique et ses fonctions administratives et s'étendait désormais vers le Bassin, où étaient regroupés les employés et les ouvriers de la maison Price. Dans la partie basse, le long du chemin public qui deviendra plus tard la rue Racine, s'étaient établis les gens de métiers, les commerçants et les hommes de profession, alors que dans la partie haute, là où les terrains

<sup>181</sup> R. Bouchard, *Histoire de Chicoutimi-Nord*, vol. 1, pp. 21-22. Voir également : Léonidas Bélanger, « L'évolution de l'organisation municipale de Chicoutimi », in *Saguenayensia*, septembre-octobre 1965, pp. 111-113.

<sup>182</sup> 23 Victoria, Chapitre 61.

<sup>183</sup> *Statuts du Québec*, 42 Victoria, Chapitre 61. Voir aussi : L. Bélanger, « Les étapes de l'organisation municipale à Chicoutimi », in *Saguenayensia*, mars-avril 1960, p. 33 ; « L'évolution de l'organisation municipale de Chicoutimi », *op. cit.*

<sup>184</sup> A. Buies, *Le Saguenay et le bassin du Lac-Saint-Jean*, *op. cit.*, p. 147.

en friche et les boisés dominaient encore, vivaient les cultivateurs.<sup>185</sup> Enfin, le long de la ligne séparative du canton Jonquière et sur les lots riverains du Saguenay, là où était accroché (depuis 1846) le « grand bôme » des Terres-Rompues, une autre communauté était en train de prendre forme sous la pulsion des rapports fructueux établis avec la population éparpillée le long de la rive nord, des cantons Jonquière, Simard et Bourget.

**Répartition de la population du grand Chicoutimi  
selon les « Recensements » fédéraux  
de 1851, 1861, 1871**

	<i>1851</i>	<i>1861</i>	<i>1871</i>
Chicoutimi (paroisse)	1 200	3 177	2 707
Chicoutimi (village)			1 393
Jonquière (canton et paroisse)	82	816	1 290
<b>TOTAL</b>	1 282	3 993	5 390

\* \* \*

[107]

—*VERS LES TERRES-ROMPUES.* La progression de la colonisation sur la rive nord du Saguenay, entre les Terres-Rompues et l'île d'Alma, fut un peu comme le rayonnement simultané des paroisses de Chicoutimi, Sainte-Anne et Saint-Dominique de Jonquière. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, qu'avant l'arrivée des premiers colons à la Rivière-du-Moulin, les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson s'y étaient rendus à intervalles réguliers, pour couper le foin naturel, et que le père du Métis Peter McLeod y avait fait la pluie et le beau temps, jusqu'à ce qu'il se départisse de ses terres au profit d'Isaïe Villeneuve.

À la suite du père McLeod, avaient débarqué les colons Augustin Blackburn, (en 1851), Médard Beaulieu, Louis Gravel et Thomas

<sup>185</sup> *Chicoutimi la Reine du Nord*, Album préparé par F.-X. Gosselin et publié à l'occasion de la visite de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec, 1913, p. 14.

Savard (en 1853), ainsi que Nazaire Boucher et Noël Simoneau (en 1854). Les frères Price, William Evan et David Edward, firent également partie de la première recrue, car dix ans après la mort du Métis, ce furent eux qui héritèrent de toutes ses concessions des cantons Simard, Bourget et Jonquière. Sur les pas de ces premiers arrivants, s'installèrent à demeure : Michel Caron (en 1863), Joseph Tremblay et John Cowan (en 1864), Ferdinand Filion (en 1866), et enfin, Alexander et Joseph Murdock (en 1867), une famille qui s'était organisée près des rapides de la rivière Shipshaw et qui fera parler d'elle surtout au tournant du siècle. <sup>186</sup>

Alors que la colonisation dans les environs des Terres-Rompues eut à subir un bref temps d'arrêt après l'arrivée des Murdock, c'est dans le canton Bourget, limitrophe au canton Simard, que s'effectua la marche du peuplement après 1867. Localisée en face du canton Jonquière, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de la rivière Shipshaw, la colonie de « La-Décharge » —qui sera appelée un peu plus tard « Saint-Charles-Borromée »— se concentra entre les rivières des Aulnets et Gervais, et longea plus particulièrement la rivière Saguenay. <sup>187</sup> Le début de la colonisation dans ce secteur était surtout redevable au curé de la paroisse de Sainte-Anne de [108] Chicoutimi, l'abbé Charles-Stanislas Richard, qui avait voulu faire progresser la foi chrétienne en soustrayant les Canadiens-français à l'attrait des chantiers forestiers et à l'émigration vers les États-Unis. Aussitôt que le canton Bourget fut arpenté, en 1864, <sup>188</sup> le prêtre-colonisateur y prit des lots pour les exploiter et réussit à entraîner dans son projet, quelques citoyens de Sainte-Anne. <sup>189</sup> Le colon Jérémie Gagnon le suivit de près et y resta

<sup>186</sup> Langelier, J.-C., *Liste des terrains concédés...*, op. cit.

<sup>187</sup> Il ne faut pas confondre cette localité avec la mission indienne de Pointe-Bleue, laquelle portera également ce nom jusqu'au 26 janvier 1987 ; date de l'érection canonique de cette nouvelle paroisse qui sera placée désormais sous la protection de la bienheureuse Kateri Tekakwitha. Au point de vue religieux, « La-Décharge » conserve comme titulaire « Saint-Charles-Borromée » mais, au point de vue civil, cette désignation —« La-Décharge »— sera modifiée le 4 avril 1881, par celui de « Saint-Charles-de-Bourget » ; voir à ce sujet, *Gazette Officielle du Québec*, vol. 113, no 14, p. 5311.

<sup>188</sup> Gouvernement du Québec, Service de l'Arpentage, *Instructions pour les arpenteurs*, vol. IX, pp. 356-358.

<sup>189</sup> V. Tremblay, Notes monographiques de 33 localités nord du Saguenay, Document non publié, 1965, pp. 34-39.

isolé jusqu'à l'arrivée (au printemps 1867) d'un groupe de cinq colons originaires de la paroisse Sainte-Anne ; ce mouvement déborda rapidement le long du côté sud du Saguenay, sur les territoires localisés à la limite nord du canton Kénogami. <sup>190</sup>

En 1869, plusieurs années après la mort du fils McLeod et deux ans après le départ du père, la maison Price était toujours présente dans le secteur ; elle y opérait plusieurs chantiers forestiers et exploitait une des dernières pinières encore en activité dans la région. Dans la partie nord du canton Bourget, sur le huitième rang, l'entrepreneur forestier y avait fait construire une glissoire à billots —qui donna le nom de « La Dalle », à l'endroit— pour descendre le bois dans une partie accidentée de la rivière des Aulnets. Enfin, au cours de cette même année-là, entre le 18e et le 31e lot du rang Est, dans ce qui deviendra plus tard la municipalité de Saint-Ambroise, plusieurs colons avaient commencé des [109] défrichements et se préparaient à ensemer. <sup>191</sup> À la fin des années soixante-dix, la colonisation des Terres-Rompues avait progressé avec un rythme soutenu, profitant toujours des chantiers tenus par la maison Price dans le bassin de la rivière Shipshaw. À la fin de la décennie soixante-dix, François-Xavier Ouellet commença la construction d'une écluse et d'un moulin à farine, sur la rive gauche et à l'embouchure de la rivière des Aulnets, marquant ainsi le pas à la marche du peuplement. <sup>192</sup> En 1885, la communauté, qui comptait un peu plus de 300 habitants, avait suffisamment grandi pour que l'évêché de Chicoutimi consente à reviser le statut de la mission établie à « La-Décharge » et crée alors la nouvelle paroisse de Saint-Charles-Borromée. <sup>193</sup>

<sup>190</sup> Réal Gauthier, « *Les origines de St-Charles Borromée* », École Normale Cardinal-Bégin, avril 1965, p. 3 ; Alain Mérette et collaborateurs, « *Saint-Charles Borromée* », document sans date, p. 1.

<sup>191</sup> Gouvernement du Québec, Service de l'Arpentage, B-67, Rapport de P.H. Dumais, 24 mars 1870 ; ce rapport a été publié en entier dans *Description des cantons arpentés et des territoires explorés de la province de Québec*, Législature du Québec, Québec, 1889, pp. 116-118.

<sup>192</sup> Gouvernement du Québec, Service de l'Arpentage, B-34-2. Aussi, Langelier, J.-C., *Liste des terrains concédés...*, op. cit.

<sup>193</sup> Russel Bouchard, « Terres-Rompues et ses localités : le cataclysme de Saint-Jean-Vianney », in *Villages fantômes... du Haut-Saguenay*, op. cit., pp. 59-108.

### ***Une colonie oubliée : la mission de Rivière-au-Sable***

[Retour à la table des matières](#)

Bien qu'il soit situé en plein centre du théâtre de la marche du peuplement qui bouleversait alors l'ensemble du Haut-Saguenay, le canton Jonquière avait dû subir très tôt les durs contrecoups des tiraillements internes provoqués au sein du mouvement de colonisation initié par la Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay. Incapable de se libérer de la tutelle Chicoutimienne à cause de ses divisions internes et de ses luttes intestines, la petite communauté de Rivière-au-Sable était encore trop faible et trop éparpillée dans les quatre coins du canton, au milieu de la décennie cinquante, [110] pour contrer les effets pervers de l'attraction générée par le renforcement du réseau de communications établi de part et d'autre de son territoire, le long du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et Saguenay.

Au début de la décennie soixante, grâce à la puissante poussée migratoire qui déferle vers le Lac-Saint-Jean et grâce à la recrudescence de l'activité forestière entre les Terres-Rompues et la Grande Décharge, le canton Jonquière pénètre dans une nouvelle étape de son histoire. Bien sûr, cette contrée, autrefois reconnue pour ses riches pinières, présente maintenant un bien triste spectacle visuel et est désormais désertée par l'industrie forestière qui n'y trouve plus son profit. De l'avis de certains observateurs aguerris, les terres de la vallée de la rivière au Sable ressemblent à un vieux brûlé dévasté et n'offre pas beaucoup de support économique à ses habitants qui ont été abandonnés à leur propre sort. Pour survivre au cours de l'hiver, ces pauvres gens doivent constamment parcourir les vieux chantiers des environs et se rabattre, en catimini, sur les hautes souches et les pins de qualité inférieure, épargnés par les nombreux feux de forêt et délaissés dédaigneusement par les exploitants étrangers sans scrupules. Les bouquets d'arbres qui restent, sont pauvres, mixtes et n'offrent aucun avantage commercial compte tenu du contexte et de l'époque : cette forêt clairsemée se

—En 1891, la municipalité de Saint-Charles-Borromée compte 423 habitants. Cf., *Recensement du Canada*.

compose de bouleaux, de sapins, d'épinettes blanches et rouges et d'érables, pour la plupart secs et malades. Quant à l'agriculture, elle est plus particulièrement viable dans la partie est de la rivière au Sable, parce que plus planche et plus argileuse. <sup>194</sup>

\* \* \*

« Cette contrée —commentait l'arpenteur Edmond-A. Duberger— devait être autrefois très riche en pin, s'il faut en juger par le nombre des chemins et la quantité prodigieuse de souches de pins. Cependant, avec les nombreux pins de qualité inférieure qui restent encore, les habitants, de près et de loin avec du courage et de la patience, trouvent encore moyen de s'employer durant l'hiver en glanant les pins d'un [111] vieux chantier à l'autre, ce qui est d'un grand secours pour ceux dont les moyens sont limités. » <sup>195</sup>

\* \* \*

De 1851 à 1861, la population du canton Jonquière passe de 82 à 816 habitants : propriétaires absents, travailleurs itinérants, bûcherons et familles résidentes confondus. <sup>196</sup> De ce nombre, la petite colonie de Rivière-au-Sable compte à elle seule 401 âmes et plus de 2 012 acres de terres sont en culture. <sup>197</sup> La maison Price Brothers', pourtant présente un peu partout le long de la rivière au cours des années quarante et cinquante, ne détient plus que quelques titres récupérés par ricochet, après le règlement définitif de la succession McLeod, survenu dix ans après son décès « prématuré ». <sup>198</sup> Aucun édifice religieux, ni cimetière, ni école ne desservent encore à ce moment la communauté qui est toujours rattachée à la paroisse de Chicoutimi sur les plans administratif, politique et religieux.

Côté spirituel justement, un impératif vital pour cette population pauvre et essentiellement chrétienne, les colons de la Rivière-au-Sable durent s'en remettre très tôt à l'abbé Jean-Baptiste Gagnon, assigné à

<sup>194</sup> Gouvernement du Québec, *Description des cantons arpentés et des territoires explorés de la province de Québec*, 1889, pp. 142-143.

<sup>195</sup> *Ibid.*

<sup>196</sup> Recensement du Canada.

<sup>197</sup> V. Tremblay, *Les trente années...*, *op. cit.*, p. 125. Aussi, V. Tremblay, *Histoire du Saguenay*, *op. cit.*, p. 333.

<sup>198</sup> Ces titres touchent les lots 37 et 45 du premier rang, et 25, 26, 27 du troisième rang, le tout formant une superficie de 446 acres. Cf., *Description des cantons arpentés et des territoires explorés de la province de Québec*, p. 290.

Chicoutimi en février 1847, peu de temps avant l'arrivée du premier contingent de la Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay. Venu pour prêter main forte aux Oblats, ce vicaire —un jeune et corpulent colosse de 300 livres, à peine âgé de 26 ans— s'était d'abord installé à la Rivière-du-Moulin, dans le pire moment de l'impitoyable guerre que se livraient le Métis Peter McLeod et le père Jean-Baptiste Honorat.<sup>199</sup> Jusqu'à la dissolution de [112] la Société, les quelques familles de colons, les bûcherons et les engagés devaient donc attendre une visite impromptue du prêtre ou se rendre à Chicoutimi, par leurs propres moyens, afin d'accomplir dévotement leurs devoirs religieux ; ce qui n'avait rien d'une sinécure, ainsi qu'en fait foi une lettre adressée par le zélé missionnaire à son supérieur de Québec, le dix avril 1850 :

\* \* \*

« Mon cher Monsieur,

Je ne puis vous cacher que j'ai encore des tentations et surtout celles dont vous craignez les suites, puisque c'est d'avoir un vicaire. Ne vous fâchez point de mon importunité. Mettez-vous un instant à Chikoutimy au milieu d'une population presque dégoûtante, éparpillée sur les deux rives du Saguenay et même pis que dans des concessions à une lieue et demi de l'eau —[il s'agit ici de la Rivière-au-Sable]— sans chemin ni chemine quelconque pour atteindre tous ces braves gens-là dans leurs forêts. Ajoutez-y l'entourage du Sublime Empire —[le tandem Price-McLeod]— qui répand la bonne odeur des vertus commerciales dans le plus dense de la population. N'oubliez point que vous avez dix lieues pour prendre vos ébats depuis l'Anse à Pelletier jusqu'au lac Kinogamy. Voyez maintenant ce que vous pourrez faire pour supporter ce bel état de chose, sans aucun autre support que celui de votre bonne volonté. Je ne doute point que vous pourriez y tenir mieux que moi ; mais moi je ne le pourrais plus longtemps. Je vous assure que l'hiver m'a paru bien long.<sup>200</sup> [...]

\* \* \*

Au tournant des années cinquante, la tâche du vicaire de la paroisse Saint-François-Xavier de Chicoutimi s'est passablement accrue ; Honorat vient d'être rappelé par ses supérieurs et ce départ précipité n'a pas aidé à corriger la situation. La forte personnalité de l'abbé Gagnon,

<sup>199</sup> R. Bouchard, *Histoire de Chicoutimi*, op. cit., pp. 73-77. Aussi : L.-A. Martel, op. cit., p. 87.

<sup>200</sup> ANQC, fonds JPS, 11-05, « Gagnon à... 10 avril 1850 ».

son zèle exemplaire et la nouvelle conjoncture dans laquelle est engagée la paroisse font qu'il est devenu subitement le seul à pouvoir remplir les fonctions de curé et de missionnaire. Le territoire dont il vient d'hériter est immense : il comprend alors [113] « *les habitations des deux rives du Bras Chicoutimi, depuis l'Anse à Pelletier au nord du dit Bras, et la ligne Bagot au sud en remontant vers la Grande Décharge du lac Saint-Jean, laquelle Décharge [est] aussi comprise dans [la] desserte. [Celle-ci] comprend aussi les établissements qui se formeront du côté nord du dit Bras de Chicoutimi, outre ceux situés sur la rive ainsi que ceux qui se formeront du côté sud dans toute la profondeur du township Chicoutimi* ». <sup>201</sup>

À l'automne 1853, l'archevêché de Québec juge que la population du Haut-Saguenay est désormais suffisamment importante pour réviser le mode d'intervention auprès des communautés éloignées et confie au curé Gagnon l'éreintante responsabilité de desservir les missions itinérantes situées entre l'Anse-à-Pelletier et la Rivière-au-Sable ; qui compte maintenant une douzaine de familles. <sup>202</sup> Incapable de suffire à une tâche aussi énorme, épuisé et débouté par ses supérieurs qui lui refusent toujours l'apport d'un aide-auxiliaire, l'abbé Gagnon quitte momentanément sa cure et ses missions du Saguenay (en octobre 1854), pour reprendre des forces à la cure de l'Île-Verte. <sup>203</sup> Pendant sa courte absence, c'est son vicaire (depuis octobre 1852), l'abbé François-Adelme Blouin, qui le remplacera auprès de ses ouailles. <sup>204</sup> De retour à Chicoutimi à l'automne 1856, le curé Gagnon s'occupera à nouveau

<sup>201</sup> ANQC, fonds JPS, 10-55, « Signay à Gagnon, 1er avril 1848 ».

<sup>202</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, Série XVII, paroisse 12, cote 9, vol. 1, pièce 7-A, (« Rapport pour l'année 1853 », 8 mai 1853, J.-B. Gagnon). Pour une courte biographie de ce personnage, voir : ANQC, fonds SHS, dossier 17, pièce 20 (ancienne cote) ; Mgr Tanguay, *Répertoire général du Clergé Canadien*, 1893, p. 261 ; ANQC, fonds SHS, dossier 17 pièce 28 (ancienne cote) ; J.-B.-A. Allaire, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, Montréal, 1910.

<sup>203</sup> ANQC, fonds JPS, (10-109, « Jean-Baptiste Gagnon à l'Archevêché de Québec, 14 septembre 1849 »), (11-04, « Turgeon à Durocher, 16 mars 1850 »).

<sup>204</sup> J.-B.-A. Allaire, *op. cit.*, pp. 59-60.

de la mission de Rivière-au-Sable, jusqu'à son départ définitif du Saguenay, à l'automne 1862. <sup>205</sup>

[114]

Dans les premiers temps, la mission de la Rivière-au-Sable était donnée dans la demeure du colon Jean-Baptiste Jean, où fut d'ailleurs célébrée la première messe de l'histoire des lieux. Par la suite, au bout de deux ou trois ans, croissance démographique aidant, le prêtre adopta celle d'André Bergeron, une maison un peu plus spacieuse et mieux centrée, mais qui se révéla très tôt, elle aussi, trop petite pour accueillir convenablement le flot de plus en plus important de nouveaux fidèles. Au début de l'année 1859, l'abbé Gagnon est décidé plus que jamais à forcer la main de ses supérieurs à Québec et à obtenir un allègement de sa charge missionnaire qu'il trouve de plus en plus éprouvante. Sans aucune autorisation, et au nom de la Corporation archiépiscopale, le 12 février il achète un lopin de terre de Jean Murray, marque ensuite l'emplacement des fondations de la chapelle et entreprend aussitôt la construction du petit édifice, sans trop se préoccuper de la réaction de ses supérieurs. <sup>206</sup> Mais comme on lui refuse toujours l'apport d'un prêtre attiré pour cette mission, de guerre lasse il sursoit à son projet, faute de ressources et de temps. <sup>207</sup>

Lorsqu'arrive son successeur, l'abbé Dominique Racine, en septembre 1862, il n'y a encore que le carré de la chapelle de construit, et le prêtre doit se contraindre à donner sa première mission dans la maison d'un particulier. Avant de redescendre à Chicoutimi, celui qui deviendra le premier évêque du diocèse, confesse les fidèles, donne la communion à une cinquantaine de personnes et demande aux habitants

<sup>205</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, Série XVII, paroisse 12, cote 11, vol. 1, pièce 36-A, (« Lettre à l'abbé J.-B. Gagnon, 5 septembre 1856 »).

<sup>206</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 21, cote 2, volume 1, « Gagnon à son supérieur, 19 février 1859 ». Le contrat de vente est signé à Chicoutimi, en présence du notaire Ovide Bossé, greffe no 855.

<sup>207</sup> L'abbé Roland Larouche, « Aperçu historique de Jonquière », texte rédigé le 20 mars 1948, dans le cadre de l'émission « La vie saguenéenne » présentée au poste de radio CKRS.

—Ce petit bâtiment était situé au coin des rues des Érables, du Pont et St-Pascal.

de l'aider à achever le travail péniblement amorcé par son prédécesseur. <sup>208</sup> Douze jours plus tard, la construction est enfin

[115]



Mgr Dominique Racine, premier évêque du diocèse de Chicoutimi et missionnaire de la petite colonie de Rivière-au-Sable.

La paroisse Saint-Dominique de Jonquière a été baptisée ainsi pour lui rendre hommage.

Photo : ANQC, fonds SHS, no 9980.

<sup>208</sup> « Jonquière en 1863 », Rapport de mission de l'abbé D. Racine, 15 août 1863, in *Saguenayensia*, mars-avril 1865, p. 42.

terminée et le temple est dédié à « Saint-Dominique », son saint patron ; la bâtisse, en pièces sur pièces équarries à la hache, <sup>209</sup> mesure quarante-cinq pieds de longueur sur trente-deux de largeur, abrite quatre-vingt-onze bancs et est « armée » d'un seul confessionnal. <sup>210</sup> Une cloche de quatre-vingt livres, gracieusement donnée par le Chicoutimien Éphrem Tremblay, habite le clocher et sonne l'angélus et les rencontres dominicales. Les ornements et les vases sacrés sont généreusement donnés par l'archevêque de Québec et les Dames religieuses de l'Hôpital de Québec. Jean Allard, futur maire de la paroisse, a fabriqué le tabernacle à la main, « *en [116] grande partie avec son couteau* ». Dans les premiers mois, le nouveau prêtre se fait un devoir de s'y rendre à toutes les semaines mais, un an plus tard, il limitera ses visites à toutes les trois semaines. Il en sera d'ailleurs ainsi jusqu'à l'ouverture des registres, en 1866. <sup>211</sup>

\* \* \*

« La chapelle était construite —disait l'abbé Racine— ; mais nous manquions de tout pour le service divin, nous n'avions pas même un manuterge. Grâce à la charité de Votre Grandeur, nous avons reçu, l'automne dernier, un ornement, un encensoir, des burettes, six manuterges, trois amicts, six purificateurs, un corporal, un cordon d'aube, un Appendice au Rituel et des ampoules pour les saintes huiles. Depuis, M. le Curé de Québec a eu la générosité de donner à la mission un très beau Missel, deux surplis et un sac pour les malades, et les Dames Religieuses de l'Hôpital, un joli ornement. Tous ces objets ont été reçus avec beaucoup de reconnaissance de la part de ces colons ; cependant, il leur manquait encore quelque chose. Votre Grandeur sait combien les Canadiens aiment à entendre le son de la cloche et ils étaient encore privés de ce bonheur. Un citoyen de Chicoutimi, le Capitaine Éphrem Tremblay, a bien voulu leur procurer ce plaisir en leur faisant don d'une cloche de près de quatre-vingts livres pesant. Vous dirais-je, Mgr, toute la joie que causèrent aux habitants de la Rivière-au-Sable les premiers sons que fit entendre cette cloche ; aussitôt on accourt de toutes parts à la chapelle, la joie rayonne sur toutes les figures, quelques-uns répandent des larmes de bonheur et tous ne savent

<sup>209</sup> ANQC, fonds SHS, Coll. Mémoires de vieillards, « Mémoire de M. Treffle Levêque (janvier 1935) », no 136. Voir également, Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 12, cote 11, volume 2, pièce 2, « D. Racine à Cazeau, 6 décembre 1862 ».

<sup>210</sup> R. Larouche, *op. cit.*

<sup>211</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 21, cote 3, volume 4, pièce 1, « L'abbé D. Racine à Mgr Baillargeon, 20 décembre 1868 ».

comment exprimer jusqu'à quel point ils sont heureux d'entendre dans leur mission cette voix de la cloche dont ils se sont tant ennuyés. » <sup>212</sup>

\* \* \*

[117]

### ***Fondation de la paroisse et de la municipalité de Saint-Dominique de Jonquière***

[Retour à la table des matières](#)

L'abbé Dominique Racine avait été nommé à sa nouvelle cure, le 17 septembre 1862, et était arrivé avec le titre de vicaire-forain pour tout le district du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de missionnaire spécifiquement chargé de la desserte de Rivière-au-Sable. <sup>213</sup> Plus patient que son prédécesseur et beaucoup moins vindicatif, il n'avait pas été insensible aux besoins primaires de sa nouvelle mission, mais il avait préféré jouer de finesse dans ce dossier, sachant très bien que le temps était en train de faire son œuvre. De 1861 à 1863, la population de Rivière-au-Sable n'avait pratiquement pas progressé et n'atteignait toujours pas les cinq cents habitants ; ce qui était encore beaucoup trop près de la limite viable et beaucoup trop risqué financièrement pour que le prélat s'aventure dans de nouvelles démarches auprès de l'archevêché. Même si la communauté s'était enrichie d'une chapelle et que la population venait de déposer une requête auprès du conseil de comté pour que le canton de Jonquière soit érigé en paroisse municipale, ainsi que le prévoyait la loi du premier août 1855, <sup>214</sup> cette mission ne disposait pas encore d'un presbytère et n'avait toujours pas de jardin pour nourrir convenablement son locataire ; celle-ci était donc encore beaucoup trop pauvre pour assurer un revenu minimum décent

<sup>212</sup> *Ibid.*

<sup>213</sup> Dans une région aussi éloignée que le Saguenay, le vicaire-forain assistait l'évêque et avait préséance sur tous les autres curés de son vicariat. Cf., *Discipline diocésaine*, Québec, 1937.

<sup>214</sup> La première requête adressée par les habitants du canton de Jonquière pour se détacher politiquement de la municipalité de Chicoutimi, a été signée par une trentaine de citoyens, le 6 mai 1863. Sur la trentaine de noms, on y retrouve, entre autres, ceux de Thomas Maltais, Robert Lévesque, François Dallaire, etc... Cf., ANQC, fonds du Conseil de Comté de Chicoutimi, 02-C, V88/01, doc. 44.

à un prêtre résident et pour obtenir, conséquemment, son affranchissement de la paroisse religieuse Saint-François-Xavier et de la municipalité du canton Chicoutimi. <sup>215</sup>

[118]

Mais en 1864, la situation politique et démographique change du tout au tout : avec ses 503 âmes catholiques, ses 283 communiantes et ses 10 « petits communiantes », la mission vient de franchir subitement le seuil psychologique alors que le canton a déjà largement dépassé le seuil légal —qui exige un minimum de 300 habitants— pour pouvoir accéder au statut de municipalité de paroisse. <sup>216</sup> Par la voix de son pasteur, le 16 décembre 1864 la communauté réitère ses vœux auprès de l'archevêché de Québec, sollicite à nouveau « *la présence d'un curé au milieu d'eux* » et lui dit qu'elle vient de s'imposer le sacrifice « *de préparer, pour l'automne prochain, toutes les bâtisses nécessaires* » au confort du futur prêtre. Comme les gens ne sont pas sans savoir que la dîme risque d'être insuffisante dans les premières années, « *ils s'offrent de travailler sur la terre de l'église pour la mettre en culture [et] promettent de payer pendant quatre ans, un supplément de foin et de patates : la centième botte de foin et le cinquantième minot de patates* ». Pour cette population aussi généreuse que démunie, l'avenir économique du canton de Jonquière et la progression de la colonisation le long du lac Kénogami et de la rivière au Sable doivent obligatoirement passer par la présence d'un prêtre résident au sein de leur communauté. « *La population de la Rivière-au-Sable est bonne, religieuse [et] morale*, —dira le curé Racine dans sa requête, et— *il y a là de vraies familles patriarcales* ». <sup>217</sup> Mais toutes ces promesses généreuses et cet acte de foi indéfectible ne seront pas suffisants pour pousser l'épiscopat de Québec à réviser tout de suite sa position et à presser le pas dans ce dossier.

<sup>215</sup> « Jonquière en 1863 », Rapport de mission de l'abbé D. Racine, 15 août 1863, *op. cit.* Dans ce premier rapport, l'abbé Racine fait état de 352 âmes, ce qui, de toute évidence, ne tient compte que des familles catholiques vivant dans un périmètre concentré autour de la chapelle.

<sup>216</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 12, cote 9, volume 1, pièce 13, « Rapport sur la paroisse de Chicoutimi, 1865 ».

<sup>217</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 12, cote 11, volume 2, pièce 18, « D. Racine à Mgr Baillargeon, 16 décembre 1864 ».

Sur le front politique où se concentre la pression populaire, les citoyens ne démordent pas et les réponses arrivent plus vite. Sur un avis de motion proposé par Onésime Savard, secondé par Nazaire Boucher et voté à l'unanimité, le 29 [119]

décembre suivant, le conseil de comté acquiesce à la requête des citoyens et libère le canton de Jonquière de sa tutelle, dans l'espoir que le gouvernement accepte de légiférer à son tour pour avaliser leur recommandation. Cette première étape étant enfin accomplie, il reste à l'État, dans un deuxième temps, de fixer les frontières de la future municipalité et de demander à l'archevêché de s'acquitter de cette tâche, ainsi que le veut la coutume et l'usage. Sans attendre la sanction royale par contre —qui n'arrivera que le 24 décembre 1870<sup>218</sup>—, le 15 janvier 1866 les citoyens de Jonquière se réunissent au presbytère attendant à la chapelle et élisent leur premier conseil municipal : Jean Allard est choisi pour occuper le fauteuil de maire, Xavier Brassard devient secrétaire-trésorier, alors que Jean Gagnon, Thomas Maltais, François Villeneuve, Joseph Pedneault, Tiburce Tremblay et Alexandre

<sup>218</sup> C.-E. Deschamps, *Municipalités et paroisses dans la province de Québec*, op. cit, pp. 192-193.

Première assemblée du conseil  
de la municipalité du canton Jonquière  
15 janvier 1866

« À la première assemblée du Conseil Municipal du Township Jonquière, tenue au presbytère attenant à la chapelle de la Rivière-au-Sable, dans le dit township Jonquière, le quinzième jour de janvier mil huit cent soixante-six, et dûment convoque par le Régistrateur du Comté de Chicoutimi, suivant les dispositions de l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860, à laquelle assemblée sont présents Jean Allard, Jean Gagnon, Thomas Maltais, François Villeneuve, tous membres du dit Conseil et formant un Quorum d'icelui.»

« Il est procédé comme suit :

« Proposé par Thomas Maltais, secondé par Jean Gagnon. Résolu que Jean Allard soit élu Maire de la Municipalité du Township Jonquière. Et ce Conseil s'ajourne à lundi le cinquième jour de février prochain. »

Référence: Archives de la municipalité de la ville de Jonquière, *Livre des délibérations du conseil de la municipalité de la paroisse*.

[120]

Brassard forment le reste du conseil. <sup>219</sup> Comme rien n'a encore été avalisé par l'État et l'archevêché de Québec, on doit imaginer, par contre, que les limites arbitraires de la municipalité restent floues et se contraignent à celles du canton, sans trop d'égard au caractère particulier des trois noyaux de peuplement qui se sont raffermis le long de la rivière au Sable, sur la rive nord du lac Kénogami et à proximité de la pointe nord-ouest du canton Chicoutimi.

Coincé à la fois par la démarche politique des citoyens et par leur acharnement à vouloir se libérer de la tutelle de Chicoutimi, l'archevêque de Québec n'a donc plus le choix et doit accepter de répondre aux attentes des uns et des autres. <sup>220</sup> Sur le plan religieux, au printemps 1866 la mission de Rivière-au-Sable est toujours rattachée à la paroisse Saint-François-Xavier, même si le taux de croissance démographique a subi un bond spectaculaire de 45% en une seule année et que la population se chiffre désormais à 732 âmes. Nullement découragé par la lenteur de l'archevêché, le curé Dominique Racine prend prétexte de ce revirement spectaculaire et revient à la charge en précisant, cette fois-ci, à son supérieur, que malgré l'extrême pauvreté des gens de la Rivière-au-Sable et une bonne partie des dîmes impayées, il a réussi à retirer trente-quatre louis des effets de sa quête, ce qui lui paraît nettement suffisant pour assurer un minimum de qualité de vie à un éventuel curé. Les derniers « irritants » ayant été éliminés, il n'en faudra pas plus pour infléchir la décision de l'archevêque de Québec et lui faire entendre raison. <sup>221</sup>

À la fin du moins d'août 1866, tout est enfin prêt pour procéder à la reconnaissance de la paroisse ; les limites du territoire sont fixées et les plans viennent d'être expédiés au grand vicaire Cazeau qui n'a plus qu'à les faire reconnaître à

<sup>219</sup> Archives de la municipalité de Jonquière (AMJ), *Livres des procès-verbaux de la corporation municipale de la paroisse*, réunion du 15 janvier 1866.

<sup>220</sup> « Le canton Jonquière devient municipalité », 29 décembre 1864, in *Saguenayensia*, mars-avril 1965, p. 41.

<sup>221</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 21, cote 9, volume 1, pièce 15, « Rapport de la mission de la Rivière-au-Sable, 1866 ».

[121]

### Jean Allard, un Jonquiérois exemplaire

Jean Allard, premier maire de la municipalité de Jonquière, est né à Charlesbourg, le 21 avril 1836, du mariage d'Ange Allard et de Marguerite Beaumont. Après avoir fréquenté la petite école du village, vers 1855 il acquit un lot dans le canton Jonquière et y entreprit des défrichements saisonniers, dans l'espoir de venir s'y installer un jour. Pendant deux ou trois ans, il effectua ainsi une sorte de pèlerinage annuelle sur sa terre du Saguenay et vécu là, à la mode du pays, dans une modeste cabane d'écorce de bouleau qu'il échangea, en 1858, pour un «campe» en bois rond. En 1863, il quitta sa



cahute pour entrer dans sa maison du cinquième rang et épousa (le 26 octobre), à Notre-Dame de Laterrière, Olympe Lauzé, l'institutrice du village, fille de Jérémie Lauzée et de Marguerite Dery (de Lotbinière). De cette union, naquirent au moins neuf enfants : Louis-Jessé (né le 31 octobre 1864), Marie-Elmina (née le 30 décembre 1865), Néré (né vers le 27 août 1867), Marie-Éliza (née le 24 mai 1869), Joseph-Lionel (né le 23 mars 1871), Marie-Esther (née le 15 mars 1873), Marie (née le 16 juillet 1875), Jean-Edmond (né le 25 novembre 1877, et Joseph-Éleusippe (né le 1er juin 1882).

Léonidas Bélanger, un biographe de Jean Allard, soutient qu'il était à la fois un cultivateur industriel, un habile menuisier et un administrateur clairvoyant qui sut mettre ses vifs talents au profit de ses concitoyens. Comme il était devenu l'un des contribuables les plus en vue au moment de la création de la municipalité, il fut tout de suite élu maire et occupa ce poste jusqu'à l'élection de son remplaçant (Pierre Bergeron, fils), le 20 janvier 1868. Après une brève absence de quatre ans, il revint à la politique municipale, brigua à nouveau les suffrages et reconquit la mairie en janvier 1872, fonction qu'il occupa jusqu'en 1876. Le 5 février 1894, il revint à la mairie de Jonquière pour une troisième fois et occupa ce dernier mandat jusqu'à son décès survenu le 26 août 1895. Le journal, qui souligne son départ prématuré, raconte que le 29 septembre suivant, Jean Allard devait recevoir le diplôme convoité du Mérite Agricole de la province de Québec, un hommage bien mérité pour son zèle exemplaire et pour la ferme modèle qu'il a légué à sa descendance, un exemple à suivre pour tous les fermiers du canton.

Référence: Léonidas Bélanger, «Le personnage historique du Carnaval-Souvenir: Jean Allard», in *Saguenayensia*, septembre-octobre 1970, p. 102.

[122]

son tour par les hautes instances de l'archevêché et à nommer un premier prêtre responsable. <sup>222</sup> Le 8 septembre suivant, l'archevêque nomme l'abbé François Gagné à la cure de « *Saint-Dominique de la Rivière-au-Sable* » et écrit au curé Racine pour le remercier de son zèle et lui demander en même temps « *de faire connaître au nouveau curé le nombre de visites qu'il devra faire, chaque année, aux colons du Lac Kénogami [la mission de Cascouïa]* » qui sont désormais confiés à ses bons soins. Le mandataire devra prendre charge de sa paroisse et devra s'occuper de sa desserte à partir de la première semaine d'octobre 1866. <sup>223</sup>

\* \* \*

« Monsieur, je vous confie par la présente, jusqu'à révocation, le soin de la mission de S. Dominique, dite Rivière au Sable, comprenant 1. tout le township Jonquière, à l'exception du 38<sup>e</sup> lot avoisinant le second rang, et des quatorze premiers lots du dixième rang ; 2. toute la partie du treizième rang de Chicoutimi comprise entre la ligne qui sépare le lot 14<sup>e</sup> du 15<sup>e</sup> et celle qui sépare le dit township du township Laterrière ; 3. les neuf premiers lots du treizième rang du dit township Laterrière. Vous serez également chargé des établissements du lac Kénogami que vous visiterez à certaines époques qui seront fixées par M. le vicaire forain Racine. Les habitants de tout le dit territoire vous paieront les dîmes et oblations d'usage, et tous, à l'exception de ceux du Lac Kénogami, vous paieront en outre un supplément en patates et en foin, dont la valeur sera déterminée par le même M. Racine. »

« Il vous sera alloué, pour cette année, sur les fonds de la Propagation de la Foi une somme de soixante piastres, pour vous aider à payer vos frais

<sup>222</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 12, cote 11, volume 2, pièce 28, « Lettre de D. Racine à C.-F. Cazeau, 24 août 1866 ».

<sup>223</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, (série XVII, paroisse 21, cote 11, volume 1, pièce 1-A, « L'évêque de Tloa à Gagné, 8 septembre 1866 »), (série 2, cote 311, volume 10, pièce 50-A, « Archevêché de Québec à D. Racine, 8 septembre 1866 »).

de premier établissement. Cette somme va être mise ici entre les mains de votre père. »

[123]

« Vous tâcherez d'aller vous installer à S. Dominique dans la 1<sup>ère</sup> semaine d'octobre prochain. » <sup>224</sup>

\* \* \*

L'abbé Gagné n'était pas un nouveau venu au Saguenay et connaissait parfaitement bien ses paroissiens, pour les avoir visités à maintes reprises lorsqu'il occupait la fonction subalterne de vicaire de la paroisse Saint-François-Xavier de Chicoutimi. Né à l'Islet, le 10 octobre 1836, du mariage d'Hilaire Gagné et de Marguerite Rodrigue, il avait été élevé modestement sur une terre et était donc tout imprégné des us et coutumes du terroir québécois et des privations qu'on lui demandait de subir à la Rivière-au-Sable. Ordonné prêtre le 20 septembre 1862, il avait fait ses classes en tant que vicaire, à Saint-Raphaël-de-Bellechasse (1862) et à Montmagny (1862-1865), avant d'aboutir (en 1865) à Chicoutimi, aux côtés du curé Racine. <sup>225</sup>

Ses contemporains disent de lui qu'il était un prêtre zélé mais très « malin », peu doué pour l'éloquence et enclin à se faire rabrouer par ses paroissiens qui avaient de la difficulté à s'habituer à ses nombreux écarts de langage et à ses remarques parfois désobligeantes. L'histoire raconte justement à ce sujet, qu'un beau jour, l'une de ses ouailles, dépitée de ses sermons malhabiles, s'était plu à lui rétorquer qu'elle était capable de faire aussi bien que lui en chaire !... <sup>226</sup>

Juste avant de quitter Saint-Dominique pour Broughton (en septembre 1869), le curé Gagné prend le temps de noter, dans son dernier rapport qu'il adresse à l'archevêque de

<sup>224</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 21, cote 11, volume 1, pièce 1-A, « L'évêque de Tloa à Gagné, 8 septembre 1866 ». « Extrait du *Registre des Lettres*, 28, p. 587, conservé aux Archives de la Chancellerie métropolitaine de Québec ».

<sup>225</sup> J.-B.-A. Allaire, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, op. cit., p. 220.

<sup>226</sup> R. Larouche, *Centenaire de Jonquière 1847-1947*, op. cit., p. 19.

[124]

Ouverture des registres d'État civil  
de la paroisse Saint-Dominique de Jonquière

*Premier baptême*

« Le dix octobre mil huit-cents soixante-six, nous prêtre missionnaire soussigné avons baptisé Marie-Louise-Félicité, née la veille en cette mission, fille issue du légitime mariage de Éphrem Villeneuve, cultivateur, et de Marie Dufour, de cette mission. Parrain, Thomas Villeneuve, cultivateur, marraine, Marie-Joséphine Girard, épouse de Herménégilde Pacaud, tous deux de cette mission. La marraine a signé, le parrain ne l'ayant pu faire, après lecture faite. Le père absent. » « Marie-Joséphine Girard » « F. Gagné, ptre »

*Premier mariage*

« Le dix-huit février mil huit-cents soixante-sept, après la publication d'un seul ban de mariage faite au prône de notre messe paroissiale d'où la dispense des deux autres obtenue en date du onze du courant du révérend messire Dominique Racine, prêtre, vicaire-forain et curé de Chicoutimi, entre Jean Guérin, veuf majeur de Émilie Gagnon de cette mission, d'une part, et Marie Simard, fille majeure de défunt Marc Simard et de la défunte Léocadie Villeneuve, de cette mission, d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, nous prêtre missionnaire soussigné avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Léon Claveau, ami de l'épouse, de Hubert Simard, frère de l'épouse, et de plusieurs autres parents qui tous, ainsi que les épouses, ont déclaré ne savoir signer. » « F. Gagné, ptre »

*Première sépulture*

« Le dix-sept octobre mil huit-cents soixante-six, nous prêtre missionnaire soussigné avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie-Louise Félicité, fille légitime de Éphrem Villeneuve, cultivateur, et de Marie Dufour, de cette mission, décédée la veille, âgée de sept jours. Présents Joseph Tremblay qui a signé, et Éphrem Villeneuve qui a déclaré ne savoir signer après lecture faite. » « Joseph Tremblay » « F. Gagné, ptre »

[125]

Québec, que les « missions »<sup>227</sup> soeurs de Saint-Dominique et de Cascouïa comptaient (en 1848) respectivement 840 et 62 habitants, tous répartis dans 130 et 20 familles, dont une de « sauvage » ; probablement celle ce Cyriac Buckell, qui habite toujours dans son « wigwam » d'écorce, à la pointe Cascouïa, avec sa Montagnaise et ses quatre filles. Dans l'espace de la paroisse, on trouve également 260 lots de terres en culture, dont 230 sont déjà concédés et répartis entre les 130 familles résidentes.<sup>228</sup> Un recensement indépendant publié cette année-là dans le *Courrier du Canada*, nous révèle que les lieux d'origine de ces familles respectent assez bien la norme régionale, alors que 88% des familles (résidentes et non-résidentes) proviennent de la région de Charlevoix, 6% de la Côte-Sud et de la région de Québec, et le reste du Saguenay : 65 familles sont originaires de La Malbaie et Saint-Fidèle, 30 de Sainte-Agnès, 18 des Éboulements et de Saint-Hilarion, 15 de Baie-Saint-Paul, 10 de Saint-Irénée, 9 du Saguenay, 7 des comtés de la Côte-Sud, et 3 des comtés de la région de Québec.<sup>229</sup>

La fabrique est évidemment d'une extrême pauvreté et subvient difficilement aux besoins de son prêtre qui vit [126] toujours dans un étroit logement construit à même la chapelle. De l'avis du curé sortant, son successeur devra mettre régulièrement de l'argent de côté, en prévision de la construction d'une nouvelle église plus grande et plus conforme aux nouveaux besoins de la population sans cesse

<sup>227</sup> Tant que l'archevêché de Québec et le gouvernement provincial n'auront pas conjointement et successivement proclamé l'érection officielle de la paroisse (le 7 novembre 1870) et de la municipalité (le 24 décembre 1870) de Saint-Dominique de Jonquière, il ne sera donc pas possible de parler de « paroisse » dans le sens légal du terme. En fait, c'est la nomination du prêtre permanent et —surtout— l'ouverture des registres d'État civil, le 10 octobre 1866, qui fait force de loi à ce niveau et qui confirme l'état de la paroisse. Ulcérés par les lenteurs de l'archevêché de Québec à officialiser le statut de leur communauté, le 20 décembre 1868, les francs-tenanciers de la Rivière-au-Sable adressent une requête à Mgr Baillargeon et le pressent instamment de procéder à l'érection canonique ; cf., Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 21, cote 3, volume 4, pièce 1.

<sup>228</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 21, cote 3, volume 4, pièce 1.

<sup>229</sup> *Courrier du Canada*, 31 mai 1869, « Nombre et origine des familles des paroisses du comté de Chicoutimi (1869) ».

croissante.<sup>230</sup> Comme tout bon curé qui se respecte, l'abbé Gagné est également très sensible aux besoins temporels de ses paroissiens. En bon pasteur, il surveille les allées et venues de son troupeau, ramène à l'ordre les brebis égarées et n'hésite pas à s'impliquer personnellement dans le processus de la colonisation qui requiert toujours la présence de gens instruits et d'autorités capables de parler au nom de tous. Invité à donner son avis devant un comité d'enquête formé par la Chambre d'Assemblée pour évaluer les besoins de la colonisation, de l'agriculture et de l'immigration au Québec, il profite du nouveau mot d'ordre lancé par la Société de Colonisation du comté de Portneuf —« *après le chemin (ou mieux avec le chemin) la chapelle ensuite* »<sup>231</sup>— et demande au gouvernement de relier les missions de Cascouïa et de Rivière-au-Sable par voie de terre.<sup>232</sup>

\* \* \*

« Je suis persuadé —écrit-il en avril 1868— que vous me saurez gré de vous faire part de tout ce qui peut vous intéresser touchant la colonisation du Saguenay. Je ne crains point de dire que la partie du Saguenay que je dessers, est une de celles qui ont plus besoin d'être encouragées. Les colons s'y portent en bon nombre ; je viens d'apprendre que sept habitations se bâtissent le long du chemin du gouvernement entre la Rivière-au-Sable et le pont de Cascouïa et sur un parcours de deux lieues et demie, tous les lots sont pris et cultivés. Trois ou quatre nouveaux habitants sont sur le point d'aller prendre des terres sur les bords du lac Kénogami. »

« Mais il leur manque une chose dont ils m'ont fait la demande déjà plusieurs fois ; et c'est après leurs instances réitérées que je prends la liberté de vous en faire part. Comme ces gens sont tous desservis par [127] le missionnaire de la Rivière-au-Sable, ils auraient besoin d'un chemin pour se rendre à la chapelle du lieu. L'ouverture de ce chemin serait donc un véritable bienfait non seulement pour eux, mais encore pour un certain nombre de colons qui sont sur le point de s'établir dans cet endroit. Une dizaine de lots viennent d'y être pris et quatre habitants vont aller y résider dès le printemps. En conséquence, si, comme membre de la Société de Colonisation, vous pouviez faire mes instances auprès du gouvernement pour faire faire ce chemin, vous rendriez un grand service à la colonisation du Saguenay. »<sup>233</sup>

<sup>230</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapport sur les missions de St-Dominique de Jonquière et de Cascouïa, 1869 ».

<sup>231</sup> *Le Canadien*, 10 août 1868.

<sup>232</sup> *Le Canadien*, 18 septembre 1868.

<sup>233</sup> *Ibid.*

\* \* \*

Dans ses rapports avec l'archevêché, le curé parle de sa misérable chapelle qui a été « *construite avec tant de négligence* » et se plaint de la conduite des hommes de chantiers qui blasphèment sans honte et sans retenue. Fait à noter : la plupart des chefs de familles —tous des catholiques pratiquants— n'ont pas encore cru bon adhérer à la Société de Tempérance fondée par l'abbé Dominique Racine. Pour éliminer le désordre et le libertinage, il suggère d'affecter un prêtre itinérant aux chantiers forestiers des environs mais, on s'en doute assez aisément, cette requête à peine voilée n'aura aucune chance d'être comblée dans un avenir rapproché.

***Saint-Dominique de Jonquière, au coeur de la tourmente :  
la catastrophe de 1870***

[Retour à la table des matières](#)

L'abbé François Gagné quitte donc le Saguenay en septembre 1869, en laissant derrière lui une paroisse relativement saine sur le plan social, une paroisse en pleine expansion démographique mais passablement dénudée sur le plan matériel. Après sa réaffectation à Broughton (1869-1871) et à Mont-Louis (1872-1874), il ira finir ses jours à la cure de Cascapédiac (1874-1881), où il décédera le 24 avril 1881, à l'âge de 45 ans. Son successeur, l'abbé Jean-Baptiste-Napoléon Laliberté, n'aura pas plus de raisons de se réjouir de son affectation à Saint-Dominique car, à peine débarqué

[128]

**Proclamation de la paroisse  
Saint-Dominique de Jonquière**

24 décembre 1870

« Se compose d'une partie des cantons de Jonquière, Chicoutimi et Laterrière, comprenant en moyenne une étendue de territoire d'environ 7 milles de front, sur environ 6 1/2 de profondeur, bornée comme suit, savoir : vers le nord, partie par la rivière Saguenay, depuis la ligne qui sépare le dit canton de Jonquière du canton de Kénogami, jusqu'à celle qui sépare le lot 37<sup>e</sup> du 38<sup>e</sup>, au premier rang du dit canton de Jonquière ; à l'est, par la ligne ouest du dit lot 38<sup>e</sup> jusqu'à la ligne sud du même lot; de là, allant vers l'est, en suivant la dite ligne sud, jusqu'au 10<sup>e</sup> rang du dit canton de Jonquière ; de là, allant vers le sud-ouest, en suivant la dite ligne ouest du dit 10<sup>e</sup> rang, jusqu'à la ligne qui sépare le 14<sup>e</sup> lot du 15<sup>e</sup> dans le même 10<sup>e</sup> rang ; de là, allant vers l'est, en suivant la dite ligne de séparation entre les dits lots 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>, puis celle qui sépare les lots 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> du 13<sup>e</sup> rang du canton de Chicoutimi, jusqu'à la ligne qui sépare le dit 13<sup>e</sup> rang du 12<sup>e</sup> rang dans le dit canton de Chicoutimi; de là, allant vers le sud-ouest, en suivant la dite ligne de séparation entre les dits 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> rangs, tant dans le dit canton Chicoutimi que dans le dit canton Laterrière, jusqu'à celle qui sépare le lot 9 du 10 dans le dit 13<sup>e</sup> rang du dit canton Laterrière ; vers le sud, partie par la dite ligne de séparation entre les dits 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> lots du 13<sup>e</sup> rang du dit canton Laterrière, et partie par la ligne qui sépare le 7<sup>e</sup> rang du 8<sup>e</sup> dans le dit canton de Jonquière, à partir du dit 12<sup>e</sup> rang du dit canton de Laterrière, jusqu'au dit canton Kénogami ; vers l'ouest, par la dite ligne de séparation entre les dits cantons de Jonquière et Kénogami, depuis la dite ligne de séparation entre les dits 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> rangs, jusqu'à la dite Rivière Saguenay. »

« Approuvé par Ordre en Conseil le 28 décembre 1882.

Annexion:

Les rangs Nord et Sud et les rangs 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> du canton de Jonquière par résolution du Conseil de Comté.»

Référence: C.-E. Deschamps, *Municipalités et paroisses dans la province de Québec*, 1896, pp. 192-193.

[129]

dans sa nouvelle paroisse d'adoption, il devra assister sa communauté qui se prépare à vivre la pire épreuve de toute son histoire : celle du terrible incendie qui va ravager le Saguenay—Lac-Saint-Jean, les 19 et 20 mai 1870. <sup>234</sup>

Cette année-là, les colons de la région bénéficient d'un printemps particulièrement hâtif, si bien qu'à la mi-mai les semailles sont presque terminées. Durant toute la journée du seize, les arrivants du haut du Lac s'activent sur leurs lots en friche et s'occupent à faire brûler leurs abattis dans l'espoir de libérer de nouvelles portions de sol pour une première semence. Pendant deux jours, les gens tentent d'éviter le pire et travaillent sans relâche afin que l'élément destructeur ne se communique à la forêt environnante, aux maisons et aux bâtiments. Mais ce sera peine perdue ! À l'aube du 19, après une pluie légère tombée au cours de la nuit et à la faveur d'un fort vent d'ouest, le feu devient subitement hors contrôle. En moins d'une demi-heure, disent les observateurs, tout l'ouest du Lac-Saint-Jean est en flammes. <sup>235</sup>

Au fur et à mesure que le feu se propage, la chaleur rend la brise plus forte qui, à son tour, le réactive. Partout flotte un [130] épais nuage de fumée devenant de plus en plus dense et s'abaissant vers le sol. L'air du moment est suffocant. Les forêts sont décimées, les maisons s'écroulent et les animaux épouvantés courent dans les champs, se

<sup>234</sup> Né à Lotbinière, le 31 décembre 1841, du mariage de Joseph Laliberté et de Marcelline Lahaie, l'abbé J.-B.-N. Laliberté fut ordonné prêtre à Québec, le 24 septembre 1865. Cumulant d'abord les charges de professeur au séminaire de Québec et de vicaire à la paroisse Sainte-Famille (1868-1869), il fut ensuite nommé curé de Saint-Dominique de Jonquière (de septembre 1869 à septembre 1870), puis chapelain de l'archevêché de Québec (1870-1878) et finalement curé de Saint-Michel-de-Bellechasse (1878-1885), où il mourut le 5 décembre 1885. On dit de lui qu'il était tout le contraire de son prédécesseur. Homme distingué qui sut se faire apprécier de ses paroissiens, il était solennel dans ses manières, lettré, fin causeur, éloquent et bon prédicateur. Cf., J.-B.-A. Allaire, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, op. cit., p. 298 ; R. Larouche, op. cit., p. 19.

<sup>235</sup> Plusieurs textes relatent l'événement du Grand Feu. Se référer à R. Bouchard, *Histoire de Chicoutimi-Nord*, vol. 1, pp. 70-73 ; Maurice Girard, « Le Grand Feu de 1870 », *Saguenayensia*, mars-avril 1970, pp. 30-35 ; Pierre Saint-Aubin, « Le Grand Feu », *Annuaire statistique*, Chicoutimi, 1922, pp. 173-176 ; *Le Progrès du Saguenay*, 17 octobre 1928.

précipitent dans les lacs et les rivières, se blottissent dans les fossés, enfin, là où ils croient trouver refuge. Dans le Haut-Saguenay, tout est pratiquement rasé. Le feu devient si intense qu'il réussit, pendant trois jours, à obscurcir le ciel jusqu'à La Malbaie. Du canton Ashuapmushuan jusqu'à la Grande-Baie, seule la communauté chicoutimienne est « miraculeusement » épargnée. Les pertes sont énormes : 8 victimes sont à déplorer ; 625 maisons et bâtiments, 2 chapelles, 4 moulins et une trentaine de ponts sont rasés ; sur le plan des semences c'est la catastrophe. <sup>236</sup> Selon certains commentateurs, c'est sur la terre des Savard, à la Rivière-à-l'Ours (Saint-Félicien) que le sinistre a pris naissance et, là comme ailleurs, les pertes sont considérables. <sup>237</sup> Il faut pratiquement tout rebâtir et, en attendant d'être en mesure de le faire, les colons s'abritent dans de simples appentis d'écorce construits à la hâte. Pour se nourrir, d'autres, plus « chanceux », peuvent au moins manger les animaux morts trouvés sur place. Tout n'est que ruine et désolation !... <sup>238</sup>

\* \* \*

« Les premiers renseignements précis —rapporte Mgr Eugène Lapointe— nous furent apportés [à La Malbaie] par une lettre de ma tante Philomène, mariée l'hiver précédent avec Johnny Larouche, fils d'Eusèbe, du rang des Maltais. <sup>239</sup> La maison du père Eusèbe était [131] brûlée. On avait pu préserver les étables nouvellement construites, sur lesquelles s'était porté tout l'effort. »

« De la maison, écrivait ma tante, nous n'avons pu rien sauver, *pas même une cuillère à soupe*. Toutes les clôtures sont brûlées ainsi que les semences. La moitié des bâtisses du rang sont brûlées. À quatre heures il faisait si noir qu'il fallut *allumer les chandelles*. »

<sup>236</sup> Eugène Lapointe, *Mémoire de Mgr Eugène Lapointe*, in *Saguenayensia*, janvier-mars 1987, p. 38.

<sup>237</sup> V. Tremblay, *Histoire du Saguenay...*, op. cit., p. 433.

<sup>238</sup> « Elzéar Lachance, *Mémoire d'un ancien* », in *Saguenayensia*, septembre-octobre 1965, p. 99.

<sup>239</sup> Le « Rang des Maltais », ou encore la « Concession des Maltais », était cette route de terre qui unissait l'Anse-à-Benjamin et Chicoutimi. Cette voie existe encore aujourd'hui et longe perpendiculairement, par le nord, le boulevard Saint-Jean-Baptiste. Cf., R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi...*, op. cit., p. 57

« Il va sans dire que cette année encore "la vieille maison" dut se virer pour reconstituer le trousseau de la "chère enfant du Saguenay". » <sup>240</sup>

\* \* \*

La paroisse Saint-Dominique de la Rivière-au-Sable et la mission de Saint-Cyriac, situées au cœur du théâtre des événements, sont frappées de plein fouet par la tragédie. Les deux communautés voisines nagent dans un épouvantable drame : « c'est l'enfer, ni plus, ni moins ». Les pertes sont énormes : un premier bilan, rédigé à la hâte par le curé Laliberté, évalue le nombre de sinistrés à 60 ou 70 familles, dans les limites du territoire placé sous sa responsabilité et dans les seuls cantons Kénogami et Jonquière. <sup>241</sup>

À la mission de Saint-Cyriac plus précisément, le brasier a épargné une seule personne : Hippolyte Bouchard, un colon établi sur la pointe en face de la rivière Pikauba. Ses voisins y ont perdu soit une maison, soit un bâtiment, soit leur récolte ; quatre d'entre eux ont absolument tout perdu et sont complètement ruinés. Tout est à recommencer ! Les rives habitées du lac Kénogami sont dévastées, la forêt des environs est calcinée ! <sup>242</sup> Un témoin oculaire raconte même que : « *Quatre enfants appartenant à Adolphe Girard, du lac Kénogami [132] (Saint-Cyriac), ont rejoint à travers les flammes leurs parents occupés à travailler au nord du lac au moment de l'incendie. Le plus âgé de ces enfants, une petite fille de 10 ans, raconte que les flammes se rangeaient de chaque côté d'eux pour les laisser passer* ». Un miracle, croit-on ! <sup>243</sup>

Dans la colonie de Rivière-au-Sable, le feu a été absolument impitoyable et s'est répandu à travers la plaine en friche. Là aussi le bilan des pertes est très lourd : dans ce périmètre un peu plus habité, 45 familles ont perdu leurs demeures alors que neuf autres ont vu maisons,

<sup>240</sup> Eugène Lapointe, *Mémoire de Mgr Eugène Lapointe*, in *Saguenayensia*, janvier-mars 1987, p. 38.

<sup>241</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 21, cote 11, volume 1, pièce 3-C, « Napoléon Laliberté à l'évêque de Québec, 21 mai 1870 ».

<sup>242</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 12, cote 11, volume 2, pièce 68, « Notes sur le feu dans le comté de Chicoutimi » ; in *L'Annuaire de la ville et du district de Chicoutimi, année 1922*, Publication Régionale Enr., 1922, p. 173 ; V. Tremblay, *Les Trente aînées...*, op. cit., p. 241.

<sup>243</sup> « Le grand incendie de 1870 », in *Le Colon*, 1er septembre 1932.

granges et étables partir en fumée.<sup>244</sup> Selon Mgr Victor Tremblay, cet énorme bûché a réduit « le tiers de la population du Saguenay » à l'indigence et à la merci de la charité publique.<sup>245</sup> « *Ceux qui ont parcouru le chemin Kénogami peuvent se faire une idée des difficultés que l'on aura à vaincre pour faire parvenir des secours à une population ainsi échelonnée sur une distance de 100 milles. Un grand nombre de ponts et de pontages ont été détruits* ». <sup>246</sup>

Le « Grand Feu » n'aura pas que des effets désastreux. En détruisant une grande partie de la forêt, il va faciliter la rude tâche du défrichage et favoriser ainsi la colonisation qui s'est passablement accentuée depuis quelques mois. Après le désastre, la mission de Saint-Cyriac et la paroisse de Saint-Dominique entrent dans une période de développement rapide, une époque qui, sans être un âge d'or, sera marquée surtout par une recrudescence de la marche du peuplement. Pour bien saisir l'importance de ce phénomène historique, il suffit de [133] se rappeler que la population permanente, qui atteignait à peine 62 habitants en 1869, se chiffrera à 215 habitants en 1873 ; une augmentation de près de 250%.<sup>247</sup> À Jonquière, le phénomène est lui aussi perceptible, mais moins drastique : la population, qui se chiffrait à 1 159 habitants quelques semaines avant le sinistre, en compte 1 350 un an plus tard.<sup>248</sup>

L'abbé Laliberté quitte sa cure au mois de septembre 1870,<sup>249</sup> dans les pires moments de la crise, dépité d'avoir été malmené ainsi par les événements et un peu aigri d'avoir été « *mis dans l'impossibilité*

<sup>244</sup> Maurice Girard, « Le Grand Feu de 1870 », in *Saguenayensia*, mars-avril 1970, pp. 30-35.

—Le décompte final du curé Laliberté, un an plus tard, établit le nombre de sinistrés à Jonquière, à exactement 87 habitants ; cf., Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapport sur la paroisse St-Dominique de Jonquière, 20 août 1871 ».

<sup>245</sup> V. Tremblay, *Histoire du Saguenay...*, op. cit., p. 446.

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 442.

<sup>247</sup> Se référer au tableau sur l'« Évolution de la population permanente de la paroisse de Saint-Cyriac (1861-1931) », in R. Bouchard, *Villages fantômes du Haut-Saguenay*, op. cit., p. 38.

<sup>248</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapport sur la paroisse Saint-Dominique de Jonquière, 19 août 1870 ».

<sup>249</sup> F.-X.-E. Frenette, *Supplément aux Notices biographiques et notes historiques sur le diocèse de Chicoutimi, Chicoutimi*, 1947, p. 43.

*d'agir* ». Tout comme son prédécesseur, dans son dernier rapport adressé à l'archevêché de Québec il se plaindra de la chapelle, « *une bâtisse extrêmement médiocre [qui abrite également] le logement du curé* », et déplorera le presbytère qu'il n'a pu construire à cause du drame. Côté civisme et pratique religieuse, « *les gens sont pleins de foi et plusieurs font preuve d'une piété vraiment solide* », même si quelques-uns « *manquent de charité* » et s'adonnent au commérage, la pire plaie publique, selon lui, après les désordres causés par les boissons enivrantes. <sup>250</sup>

Lorsque débarque l'abbé Thomas-Pantaléon Bégin, <sup>251</sup> en septembre 1870, la communauté est toujours sous le choc, [134] mais les gens commencent déjà à se ressaisir de leur émotion, ragaillardis par la publication de l'avis officiel de l'érection canonique de la paroisse religieuse, le 7 novembre suivant. Nullement découragé par les tragiques événements du 19 mai et par l'inondation qui emporte (au printemps 1871) l'unique scierie de la localité, le nouveau curé débute son mandat en s'attaquant à la construction du presbytère laissé en plan par son prédécesseur, fait sa première mission à Saint-Cyriac et termine son année par une visite des chantiers des environs, où se retrouvent épisodiquement plusieurs chefs de familles et une bonne partie de la gent masculine de la paroisse. Pour lui, ces lieux sont à la racine du mal qui affecte l'âme du troupeau : car « *la fréquentation des chantiers et une nature un peu sauvage retiennent trop longtemps la population éloignée des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie* ». <sup>252</sup>

<sup>250</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapport sur la paroisse Saint-Dominique de Jonquière, 19 août 1870 ».

<sup>251</sup> L'abbé Thomas-Pantaléon Bégin est né à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 19 avril 1840, du mariage de Thomas Bégin et de Marie-Marthe Bérubé. Il fit ses études dans sa paroisse natale et fut ordonné prêtre à Québec, le 29 janvier 1866. Avant d'arriver à Jonquière, en septembre 1870, il occupa successivement la charge de vicaire à la Rivière-Ouelle (1866-1867), à Montmagny (1867-1868) et à Saint-Lazare-de-Bellechasse (1869-1870). Après son départ de Jonquière, en septembre 1874, il s'occupa tour à tour des cures de Saint-Étienne-de-Lauzon (1874-1881), de Saint-Malachie (1881-1895) et de Laval (1895-1905). Il mourut à Québec, le 29 novembre 1908. Cf., J.-B.-A. Allaire, *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, op. cit., 1908, p. 37.

<sup>252</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapport sur la paroisse Saint-Dominique de Jonquière, 20 août 1871 ».

Pendant son bref séjour à Jonquière, le curé Bégin aura été en mesure de présider à la fondation du conseil de fabrique et aura eu le temps d'engager la paroisse dans la voie du progrès : « *tous ces habitants très pauvres —dira-t-il dans son dernier rapport—il y a dix ans, ne font que commencer à posséder quelque chose, alors ça coûte à donner, à payer même ses dettes* » !<sup>253</sup> Lorsqu'il quittera Saint-Dominique, en septembre 1874, il déplorera encore le piètre état de l'agriculture et le fait que les chefs de familles n'ont toujours pas perdu l'habitude de se déplacer à travers les chantiers forestiers pour améliorer leur quotidien. Avec une joie non dissimulée, il se vantera cependant d'avoir pu repousser l'établissement d'une auberge et recommandera fortement à son successeur d'agrandir à la fois l'enclos des voitures à chevaux, le jardin de la fabrique et la surface du cimetière paroissial pour augmenter les revenus annuels du curé.<sup>254</sup>

[135]

\* \* \*

« On a tenté en mai dernier et en juin d'établir une auberge ici. Le Conseil a déclaré ouvertement faire une faveur à la paroisse. Il y a quinze jours, le curé leur ayant fait une autre faveur contraire, tout est demeuré sans aucune suite funeste, je pense, car, le prétendu aubergiste ayant fait son voyage à Québec, il est revenu sans apporter de boisson. »

« Il n'y a point de négligence jusqu'ici quant à la confession. Les travaux publics du presbytère neuf ayant donné un peu de retard seulement. »

« La grande plaie de ma paroisse est le manque de charité les uns envers les autres, les sacres, les mauvaises paroles, les blasphèmes de toute sorte. Toutes ces pénibles fautes sont à l'ordre du jour. On dit bien, "c'est vrai, c'est vrai", mais le manque de foi, de piété et d'amour de leur âme font que c'est toujours la même routine. »<sup>255</sup>

<sup>253</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapport sur la paroisse Saint-Dominique de Jonquière, 1874 », série XVII, paroisse 21, cote 9, volume 1, pièce 5.

<sup>254</sup> *Ibid.*

<sup>255</sup> *Ibid.*

## ***La nomination du curé Kéroack et la construction de l'église***

[Retour à la table des matières](#)

Le successeur du curé Bégin, l'abbé Hubert Kéroack, arrive donc dans un moment crucial de l'histoire de Jonquière. L'époque noire de la fondation tire à sa fin et grâce à la ténacité des colons, la paroisse, qui avait passablement souffert du passage du « Grand Feu », est sur sa remontée. Le nouveau pasteur est une personnalité flamboyante qui n'a absolument rien du jeune stagiaire débonnaire débarqué dans l'idée de parfaire son éducation dans la quiétude d'un modeste presbytère de mission oubliée. Né le 22 mai 1839, dans une paroisse agricole du bas du fleuve, il connaît, d'instinct, la docilité naturelle des familles chrétiennes placées sous ses auspices et saura tirer profit de leur piété proverbiale tout au long de son mandat qui va s'étirer sur un peu plus d'un quart de siècle. <sup>256</sup> D'un caractère bouillant et inflexible, il aura su

<sup>256</sup> L'abbé Hubert Kéroack est né à Notre-Dame de l'Islet, le 22 mai 1839, du mariage d'Emmanuel Kéroack, cultivateur, et de Marcelline Caron. Il fit son cours classique au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1855-1863) et compléta ses études théologiques au même endroit (1863-1866). Après son ordination à Saint-Charles de Bellechasse, le 30 septembre 1866, il devint successivement vicaire à Saint-Colomb de Sillery (octobre 1866 à novembre 1867), à Notre-Dame de Sainte-Foy (de décembre 1867 à janvier 1868) et à Saint-Joseph de Lévis où il fut alternativement vicaire, desservant et à nouveau vicaire (de février 1868 à juin 1872). En septembre 1872, il fut nommé procureur du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et occupa cette fonction jusqu'à sa nomination comme curé de la paroisse Saint-Dominique de Jonquière (de septembre 1874 à septembre 1901) et desservant de la paroisse Saint-Cyriac (de 1874 à 1884). En 1901, il se retira à Jonquière (jusqu'en 1910) et à Saint-Jean-Port-Joly (1910-1913), où il décéda le 27 février 1913. Sa dépouille repose toujours sous l'église de Saint-Jean-Port-Joly. Cf., A. Simard, *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi*, p. 68.

[136]



L'abbé Hubert Kéroack,  
curé de la paroisse Saint-Dominique de Jonquière,  
de 1874 à 1901.

Photo : ANQC, fonds SHS, no 13559.

[137]

développer, toute sa vie durant, la fâcheuse manie d'utiliser le prestige de sa soutane, la menace du feu de l'enfer et la force de son goupillon pour influencer le choix politique de ses ouailles et intervenir dans l'intimité de la vie temporelle des paroissiens.<sup>257</sup> Avec l'appui de son frère, Clovis Kéroack, maire de la municipalité de Jonquière de 1885 à 1889, il formera, au cours de la décennie quatre-vingt, un puissant tandem qui imposera sa loi et son « Évangile » sur une communauté constamment affaiblie par les divisions internes et toujours en proie à des tiraillements triviaux.

L'abbé Kéroack avait été nommé à la cure de Jonquière, en septembre 1874, quelques semaines seulement après la visite pastorale de l'archevêque de Québec, Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau. Il avait été choisi, semble-t-il, pour sa forte personnalité et pour tenter de remettre un peu d'unité au sein de la communauté jonquiéroise, constamment déchirée par des banalités et des enfantillages. Lors de son passage à Saint-Dominique, l'archevêque avait notamment dû intervenir dans une vulgaire chicane de clôture du presbytère, où les colons avaient pris l'habitude d'attacher leurs chevaux ; un geste qui soulevait l'ire des marguilliers et du curé Bégin. Pour régler ce différend, l'archevêque avait ordonné à la fabrique de planter des poteaux sur le terrain attenant à l'église, afin que les fidèles puissent attacher leurs bêtes en toute sécurité pendant leurs présences aux offices.<sup>258</sup>

Le premier grand litige que le curé Kéroack est appelé à trancher en tout début de mandat, est celui du site où devront être édifiées prochainement la nouvelle église et la sacristie. Lors du dépôt de la requête des habitants, en novembre 1874, [138] le groupe de Saint-Mathias<sup>259</sup> —qui faisait toujours partie de la paroisse Saint-François-

<sup>257</sup> À ce propos, le lecteur pourra avantageusement consulter l'œuvre de R. Bouchard, *La vie quotidienne au temps des fondateurs*, op. cit., les élections de 1881 et de 1882.

<sup>258</sup> R. Larouche, *Centenaire de Jonquière 1847-1947*, op. cit., p. 20.

<sup>259</sup> La « Grand-Ligne », ou « rang des Mathias », partait (au nord) du Saguenay, au milieu de la côte Saint-Jean-Eudes, et filait en ligne droite (vers le sud) jusqu'au massif de la réserve faunique des Laurentides. Rendue au niveau de l'actuelle « Route 170 », cette « Grand-Ligne » devenait subitement le « rang Sainte-Anne ». Sur le plan politique, ce chemin servait, en fait, de ligne de démarcation

Xavier de Chicoutimi— avait demandé au grand vicaire Racine de bien vouloir bâtir l'église dans le rang de la « Petite Société », <sup>260</sup> afin de favoriser son rattachement à la paroisse Saint-Dominique et de procéder ainsi à la réunification du territoire du canton Jonquière. Mais il semble, cependant, que l'intervention musclée du curé Kéroack, dans cette première affaire, et la célérité avec laquelle il décide d'opter pour le terrain de la première chapelle, vont lui permettre de désarmer momentanément les factions en présence et d'asseoir solidement son autorité sur une communauté clivée géographiquement et désunie sur les plans social et administratif. <sup>261</sup>

Au printemps 1875, la paroisse Saint-Dominique subit une sorte de réplique du « Grand Feu ». La population [139] catholique, qui atteignait 1 350 âmes cinq ans plus tôt, s'est effondrée à 1 174 âmes ; un seuil inégalé, depuis 1868. Dans son premier rapport, l'abbé Kéroack note que cette année-là six familles de colons, des jeunes filles et des « jeunes gens » sont encore partis pour les États-Unis, alors que trois familles seulement sont arrivées des paroisses environnantes. <sup>262</sup> Ce constat brutal est d'ailleurs confirmé par le marchand chicoutimien,

entre les cantons Chicoutimi et Jonquière, mais sur le plan religieux cette communauté était rattachée à la paroisse Saint-François-Xavier de Chicoutimi. À la jonction des deux rangs Saint-Mathias et Sainte-Anne, se situait, d'est en ouest, la « Petite Société ».

<sup>260</sup> Nommé ainsi à cause du colon Mathias Tremblay. Ces deux communautés vivaient ainsi dans un espace contigu : « *Si je ne me trompe —disait Mgr Eugène Lapointe dans ses « Mémoires »—, il n'y avait alors qu'un chemin de Chicoutimi à la Rivière-au-Sable, ou plutôt deux : celui des Radin et celui de la Grand'Ligne et de la Petite Société. Nous suivîmes ce dernier. Longeant le Saguenay jusqu'à la Grand'Ligne ou Rang des Mathias, on arrivait au Rang de la Petite Société. Deux oncles et une tante mariée à Théodule Laberge, ainsi que plusieurs cousins de mon père ou de ma mère, les Belley, les Bergeron, formaient le groupe probablement le plus important des habitants du rang de la Petite Société. C'était le contingent de colons qui abattirent les premiers arbres de l'endroit* ». Cf., E. Lapointe, *Mémoire de Mgr Eugène Lapointe*, in *Saguenayensia*, juillet-septembre 1987, p. 38.

<sup>261</sup> Ibid.

<sup>262</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapport sur la paroisse Saint-Dominique de Jonquière, 1875 », série XVII, paroisse 21, cote 9, volume 1, pièce 6.  
« Dans le même temps —dit-il—, 7 jeunes filles et une dizaine de jeunes gens sont partis pour les États-Unis avec l'intention d'en revenir dans deux ans ; 12 pères de familles sont absents pour l'été ».

Jean-Baptiste Petit, qui observe, de la vitrine de son magasin, plusieurs départs « *de familles du Lac-Saint-Jean et de la Rivière-au-Sable [qui sont] descendues pour embarquer à bord des goélettes et du steamboat* » : Ces pauvres gens, explique-t-il, « *laissent le Saguenay car ce n'est pas possible pour eux de vivre, [et qu]'un grand nombre d'hommes sont même partis à pied pour aller gagner le pain de leurs familles* ». <sup>263</sup> Il semble que des phénomènes naturels, des gelées tardives et des bordées de neige précoces, expliquent partiellement la situation. <sup>264</sup>

\* \* \*

Judi, 30 septembre, 1875

« Éveillé en sursaut à une heure vingt minutes du matin par une secousse de tremblement de terre qui m'a paru durer de trois à quatre minutes. La terre [a] tremblé deux fois assez fort et une ou deux petites [secousses] mais sans arrêter de trembler. Le temps [est] très calme et froid. Gelée la terre très fort. Le matin, tempête du nord-est à huit heures et demie. Neige. Très sec. À dix heures, la terre [est] blanche de neige. » [...]

« Le curé Kéroack [a] arrêté ici. Édouard Savard [est] revenu de [la] Baie des Ha ! Ha ! La goélette Émilie [est] arrivée à Chicoutimi à une heure et demie. [Il a] neigé jusqu'à trois heures et demie. Les champs [sont] blancs de neige ce soir. Dégénéré en pluie. [J'ai] passé la veillée au magasin. Mois de septembre exceptionnel. Beaucoup de pluie, deux [140] bordées de neige. Les cultivateurs de [la] Rivière-au-Sable [et du] Grand-Brûlé [ont] beaucoup de difficulté à couper [leurs récoltes à cause] de l'écrasement du grain par la neige ; [il y a] encore beaucoup de grains [qui ne sont] pas serrés ; les patates [ne sont] pas arrachées. » <sup>265</sup>

\* \* \*

Mais en dépit de la crise, le curé se dit satisfait du profil de sa paroisse et se montre très confiant pour l'avenir. La fabrique est en excellente santé financière et la dette, imputable à la construction du presbytère, est presque épongée. La vie quotidienne est régie d'une main de fer : il n'y a « *point de désordre notable* » ni de couples séparés « *sans l'intervention de l'autorité ecclésiastique* », la Société de

<sup>263</sup> R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi...*, op. cit., p. 115.

<sup>264</sup> *Ibid.*, pp. 157-158.

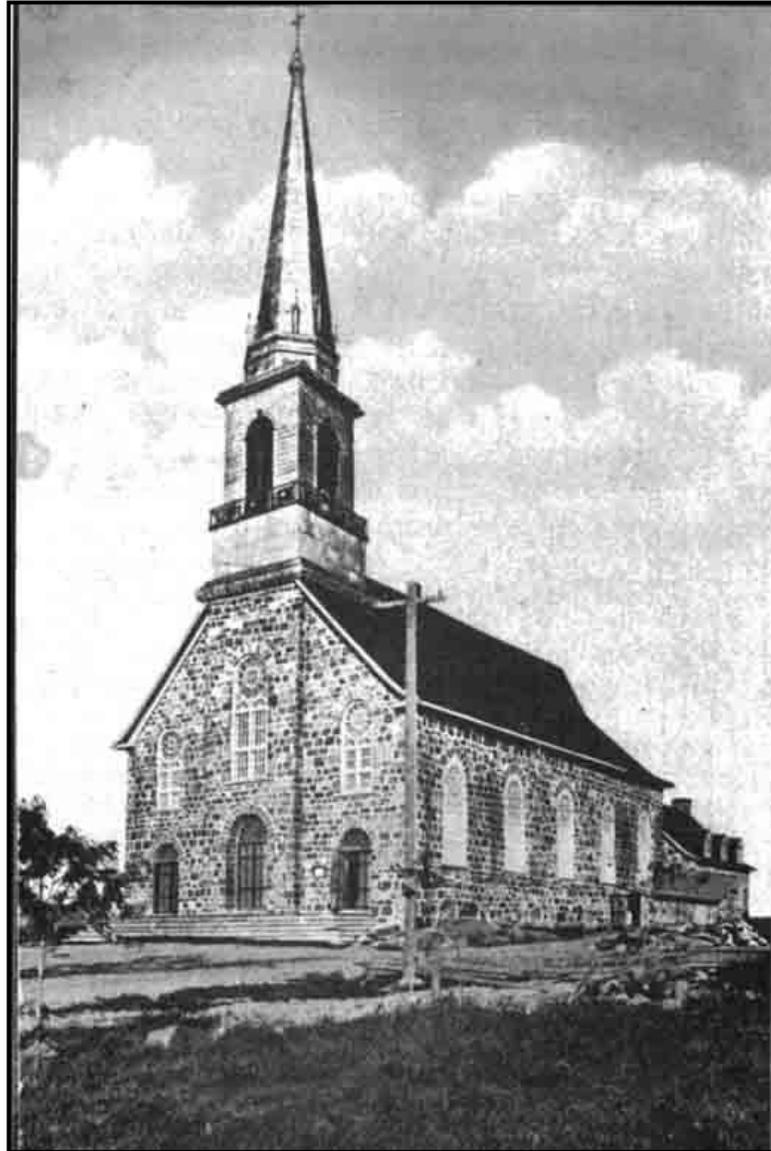
<sup>265</sup> *Ibid.*

Tempérance compte 297 membres, les ivrognes ont disparu et il n'y a toujours pas d'auberge dans les limites de la paroisse. L'abbé Kéroack se dit également en très bon terme avec ses paroissiens et écrit fièrement que : « *Les misères qui ont eu lieu au sujet de mon prédécesseur sont absolument disparues, [et que] la paix règne dans la paroisse* ». Toutes les bâtisses de la fabrique sont en bois, la petite chapelle du temps de la mission a pris un coup de vieux et les âmes des fidèles défunts qui reposent dans le petit cimetière paroissial n'ont pas encore réussi à échapper aux préjugés de leur époque : « *Le cimetière a 72 pieds de longueur sur 48 de largeur. Il est entouré d'une bonne clôture. Il y a une grande croix au milieu, une partie séparée pour les enfants morts sans le baptême et pour ceux qui n'ont pas droit à la sépulture ecclésiastique* ». <sup>266</sup>

En 1876, la paroisse reprend un peu de vigueur et le nombre de départs pour les États-Unis est désormais moins important que celui des arrivées. Le moment est donc idéal pour entreprendre l'édification d'un nouveau temple. Le 9 février, les « syndics » signent un contrat avec Thomas Pearson, du Grand-Brûlé de Laterrière, pour la construction d'une église à proximité de l'ancienne ; la pierre angulaire est bénite le 13 juin de la même année alors que le même entrepreneur

<sup>266</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapport sur la paroisse Saint-Dominique de Jonquière, 1875 », *op. cit.*

[141]



La vieille église de pierre,  
de la paroisse Saint-Dominique de Jonquière, en 1878.  
Photo : ANQC, fonds SHS, no 1190.

procède à la construction du presbytère l'année suivante.<sup>267</sup> Un an et demi plus tard, le 16 décembre 1878, à la faveur d'une température exceptionnelle, le temple de pierre, le presbytère et la salle publique sont solennellement bénis par Mgr Dominique Racine, qui vient tout

<sup>267</sup> R. Larouche, *op. cit.*, p. 21.

juste d'être nommé [142] évêque du nouveau diocèse de Chicoutimi. <sup>268</sup>  
 La paroisse est en liesse : les maisons sont parées de pavillons, des feux de joie illuminent les caps environnants et les paroissiens manifestent leur joie en tirant des coups de fusils dans les airs. <sup>269</sup>

L'heure est mémorable ! Jonquière n'a jamais connu de moments aussi palpitants depuis sa fondation et l'euphorie collective qui s'est emparée des uns et des autres démontre bien que la communauté est arrivée à un nouveau tournant de son histoire. La célébration, les fêtes fastueuses qui marquent la bénédiction du temple et les témoignages de respect qui saluent le passage de Mgr Racine, à Saint-Dominique de Jonquière, sont si extravagants qu'ils vont être immédiatement rapportés par les principaux journaux du Québec :

\* \* \*

« C'est pour faire la bénédiction de ce temple nouveau que Mgr l'évêque de Chicoutimi arrivait à St-Dominique dimanche l'après-midi, le 15 du courant, accompagné de MM. V.-A. Huard et Thos. Roberge, du séminaire de Chicoutimi. Les détonations des armes à feu, les acclamations enthousiastes d'un peuple nombreux saluèrent l'arrivée de Sa Grandeur. M. Lévis Bergeron, qui conduisait Monseigneur, était celui qui l'avait aussi mené en 1862, lors de sa première visite de missionnaire en cet endroit. Les décorations que l'on voyait partout sur la route suivie par Sa Grandeur, disaient éloquemment que les paroissiens de St-Dominique voulaient recevoir de leur mieux le premier pontife de ce diocèse. »

« Quelques instants après l'arrivée de Monseigneur, M. Onésime Brassard, maire de la paroisse, lui présenta une bien jolie adresse, toute remplie des plus beaux sentiments de respect, de dévouement et de reconnaissance envers celui qui fut autrefois leur pasteur. Sa Grandeur fit une réponse très touchante à cette adresse ; elle assura les paroissiens de St-Dominique que son cœur se portait vers eux lorsque, comme évêque, elle commença à bénir. Monseigneur fit aussi allusion à ses premières visites à St-Dominique, alors appelée Rivière-aux-Sables : il voyait devant lui l'un des premiers colons de cet établissement, dont il recevait alors l'hospitalité, M. André Bergeron, [143] respectable vieillard qu'il appela du nom de patriarche de St-Dominique. »

« Ensuite, Monseigneur donna la bénédiction solennelle du St-Sacrement. — Quand les ténèbres de la nuit se furent faites, on vit partout

<sup>268</sup> L'église mesure 115 pieds sur 60 ; la sacristie, 40 pieds sur 32 ; et le presbytère, 50 pieds sur 35. Ces trois bâtisses sont en pierre.

<sup>269</sup> R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi...*, op. cit., pp. 319-321.

s'allumer des feux de joie, sur la place de l'église et sur les collines d'alentour ; l'un de ces feux que l'on avait fait sur un pic assez élevé, dut être aperçu d'Hébertville, de Chicoutimi et de Ste-Anne. Pendant toute la soirée, ce ne fut que détonations d'armes à feu, pièces de feu d'artifice et cris de réjouissances. »

« Lundi matin, à neuf heures, Mgr de Chicoutimi fit la bénédiction de l'église. Puis une grande messe fut chantée par le révérend M. H. Beudet, curé de St-Alphonse, assisté du révérend M. F.-X. Delâge, curé de N.-D. de Laterrière, comme diacre, et du révérend M. H. Kéroack, comme sous-diacre. Monseigneur, qui assistait sur un trône préparé avec un goût irréprochable, donna lui-même le sermon, montrant que l'Église est vraiment la maison de Dieu et la porte du ciel ; il donna aussi des éloges bien mérités à ces bons paroissiens qui s'étaient imposés tant de sacrifices pour la construction de ce beau temple. » <sup>270</sup>

\* \* \*

Mais l'action cléricale du curé Kéroack, son oeuvre de bâtisseur infatigable et son zèle évangélique édifiant ne sont pas ses seules marques de commerce. Sa notoriété dépasse hélas ! les à-côtés de sa charge apostolique. L'homme est particulièrement sensible à la chose publique et son implication trop vive dans la vie politique de sa paroisse lui vaudra d'être rappelé à l'ordre par l'évêque de Chicoutimi. Il est à la fois craint et respecté par ses paroissiens, détesté par les uns et décrié par les autres qui rechignent à le voir ainsi abuser du pouvoir de sa soutane pour favoriser la candidature de ses protégés « ultramontains », qu'on se plaît à affubler du surnom de « castors ». <sup>271</sup>

<sup>270</sup> *Le Canadien*, 30 décembre 1878.

<sup>271</sup> On nommait « castors » les membres et les adeptes d'un parti politique confessionnel catholique (les ultramontains) qui se proclamaient partisans des pouvoirs temporels et spirituels du pape. Leur programme politique, précise l'historienne Nadia Fahmy-Eid, se résumait donc en deux mots : « religion » et « patrie ». L'action politique de ces « intégristes » avant la lettre, était motivée par leur volonté de restaurer l'autorité pontificale dans son intégrité et d'instaurer la suprématie de la société religieuse sur la société civile par le biais de la soumission totale de l'État à l'Église. Est-il utile de dire que, dans la foulée des grands événements qui marquent la décennie 1880 au Canada, ces « fous du pape » étaient souvent brûlés en effigie par les groupements anti-cléricaux qui n'avaient pas l'habitude de faire dans la dentelle. La remarque exacerbée de Jean-Baptiste Petit, n'a donc rien d'étonnant dans cette chronique.

—Le parti des « castors », disait Chapleau, « comprend toutes les médiocrités ambitieuses qui ne peuvent arriver par les voies ordinaires, tous les

[144]

Témoin de son temps et de son époque, l'abbé Kéroack n'était d'ailleurs que le pire exemple de « l'influence indue et de l'intimidation spirituelle » exercées par le haut et le bas clergé québécois dans le cheminement de la vie politique en général. Cette manière critiquable d'imposer son pouvoir temporel par le biais du crucifix, avait déjà fait l'objet d'une vive réplique de la part de Rome, en 1877. Pour vérifier le bien-fondé des nombreuses plaintes du public québécois et pour tenter de désamorcer le malaise, le pape Pie IX, en fin de règne, avait alors demandé à Mgr Conroy, son délégué apostolique canadien, de se rendre en secret au Québec et au Saguenay avec mission expresse de régler l'épineux problème des querelles qui séparaient les évêques canadiens et, notamment, celui du trop grand rôle joué par l'Église au sein du processus électoral démocratique. Mgr George Conroy, un Irlandais de naissance, était arrivé le 24 juillet 1877 au quai de Saint-Alexis, où il avait été accueilli en grande pompe. La base du litige reposait, notamment en ce qui nous concerne, sur l'élection fédérale du 22 janvier 1876, dans le comté de Charlevoix ; une élection des plus controversées, où s'affrontaient les tenants d'une politique plus libérale (les « libéraux » d'alors) et les « ultramontains » (appuyés par l'Église) qui résistaient toujours au changement des moeurs électorales. <sup>272</sup>

[145]

Il faut croire que l'émissaire de Rome —en dépit de son rapport apaisant— eut bien peu d'incidence sur la suite des événements et ne permit pas de corriger les mauvaises habitudes du clergé saguenéen. Lors de l'élection provinciale du comté Chicoutimi, le 22 décembre 1881, les prêtres du Saguenay se distinguèrent, hélas ! encore une fois, par leur façon de faire équivoque, leurs sermons politiques à l'emporte-pièce —souvenons-nous du mot d'ordre, « *l'enfer est rouge, le ciel est bleu* »— et leurs manoeuvres faussement moralisatrices réalisées dans

désappointés et un bon nombre d'hypocrites qui se prétendent religieux et conservateurs pour mieux ruiner le grand parti conservateur. [...] Dans un pays où il y a tant de catholiques sincères, il est facile de se faire des partisans au nom de la religion. » Cf., Cornell, Hamelin, Ouellet, Trudel, « Canada, unité et diversité », 1968, p. 383.

<sup>272</sup> Pour une version plus sympathique en faveur du comportement de l'Église, voir : Mgr Marius Paré, *L'Église au Diocèse de Chicoutimi*, 1987, t. I, p. 314-320.

le seul dessein d'influencer le processus électoral. Pendant cette journée fatidique du 22, terme d'une lutte épique qui divisa, encore une « sainte » fois, l'establishment et la petite société sagamienne, le « blitz » clérical avait été d'une efficacité foudroyante et avait justement connu son paroxysme d'exaltation dans la paroisse Saint-Dominique de Jonquière, fief incontesté du bouillant curé Kéroack qui appuyait, sans réserve et sans nuances, le Jeannois, Élie Saint-Hilaire.<sup>273</sup> Pourtant partisan « conservateur » inconditionnel, le chroniqueur Jean-Baptiste Petit témoigne en sourdine de son profond mépris face au comportement du curé Kéroack qui a empoigné ce jour-là, écrit-il, des électeurs par le collet pour les accompagner jusqu'aux urnes :<sup>274</sup>

\* \* \*

Jeudi, 22 décembre, 1881

« Jour de votation à l'élection de Horace Dumais et Élie Saint-Hilaire. La votation dure de neuf heures [du] matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi. [...] La figure nous allonge outre mesure. [Nous nous sommes] trompés dans nos calculs, surtout à Notre-Dame de Laterrière, à Saint-Alexis et [au] pôle de la Rivière-du-Moulin. Des scènes ignobles se passent à la Rivière-au-Sable, où le fameux curé de là, [l'abbé Kéroack], prend les électeurs au collet et les traîne voter au pôle pour Saint-Hilaire. »<sup>275</sup>

[146]

Samedi, 24 décembre, 1881

« Triomphe de Saint-Hilaire. Les voitures partirent de chez l'avocat J.-A. Gagné. [...] Saint-Hilaire a plutôt l'air [bien plus] d'un quêteux honteux de se trouver en [si] bel équipage, que d'un candidat vainqueur et triomphateur, très mal vêtu et mal foutu. Le nombre de gens [n'est] pas bien considérable. La moitié [sont] avec des pavillons bleus et l'autre moitié, mi-rouges et bleus. [Ils sont] trop lâches pour arborer leurs couleurs et [ont] trop peur de mécontenter les enragés des curés qui, comme des fous furieux, se sont lancés dans la lutte et la cabale par haine et vengeance personnelle contre Cimon, comme [les curés] Kéroack, Delage, Leclerc et Vallée, et par

<sup>273</sup> Élie Saint-Hilaire, cultivateur de Saint-Prime au Lac-Saint-Jean, se mesurait à l'arpenteur Pascal-Horace Dumais, d'Hébertville. Il était appuyé par quelques « rouges modérés », par la maison Price, le parti conservateur et le clergé.

<sup>274</sup> R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi...*, op. cit., pp. 486-487.

<sup>275</sup> *Ibid.*

bêtise, comme [les curés] Girard, Belley et Pelletier de l'Anse-Saint-Jean. » <sup>276</sup>

Jeudi, 20 avril, 1882

« Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi, [a rendu] son jugement dans la cause des curés Vallée, Leclerc et Kéroack. [Il] donne raison aux plaignants qui avaient signé la requête et les curés [doivent] se rétracter. La plainte contre Kéroack [a été] retirée par sa rétractation et sur demande de Mgr. » <sup>277</sup>

\* \* \*

L'affaire, énorme et démesurée même pour l'époque et le contexte, n'en resta évidemment pas là ! Des plaintes furent portées contre les curés les plus fautifs —notamment les abbés Kéroack, Vallée et Leclerc— et une requête très ferme, signée par au moins une quarantaine de Chicoutimiens mécontents, fut même déposée directement au bureau de l'évêque de Chicoutimi qui n'eut d'autre choix que celui de rendre jugement en faveur des plaignants. Dans cette affaire très choquante, le curé de Jonquière avait été le premier prêtre du groupe à se rétracter et à s'excuser publiquement, pour désamorcer la bombe qu'il avait lui-même allumée et pour apaiser la hargne populaire qui risquait de rejaillir sur l'Église régionale dans son ensemble. <sup>278</sup>

[147]

En maître presque incontesté, le curé Hubert Kéroack maintiendra solidement sa fêrue sur sa paroisse et sur ses ouailles, jusqu'à son remplacement, en 1901. Même à la retraite, il réussira à s'imposer auprès de la communauté jusqu'à son départ définitif de Jonquière, en 1910, et sa présence dérangeante ne sera pas sans créer un certain malaise auprès de son successeur, l'abbé Jean-Sévérin Pelletier ; un peu avant de lui remettre les clefs du presbytère et de l'église, on est surpris de le retrouver à la tête de la beurrerie Belley & Paradis. <sup>279</sup>

<sup>276</sup> R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi...*, op. cit., pp. 487-488.

<sup>277</sup> *Ibid.*

<sup>278</sup> R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi...*, op. cit., pp. 516-517.

<sup>279</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 1er octobre 1896.

### *Le raffermissement de l'activité économique, la colonisation et le développement des services*

[Retour à la table des matières](#)

Au début de la décennie quatre-vingt, la municipalité de Saint-Dominique de Jonquière s'est enfin réengagée sur la voie du progrès et a atteint une certaine vitesse de croisière qui, sans être époustouflante, donne au moins des signes d'encouragement qui augurent bien pour l'avenir. Avec ses 1,773 habitants, <sup>280</sup> la paroisse se compare désormais avantageusement avec ses consoeurs du Saguenay—Lac-Saint-Jean et s'est hissée au quatrième rang régional sur le plan démographique ; elle se place donc tout de suite après les secteurs plus peuplés du grand Chicoutimi (4 622 habitants), de la Baie des Ha ! Ha ! (3 328 habitants) et d'Hébertville (2 501 habitants). <sup>281</sup>

Les habitants pratiquent toujours une agriculture de survivance et complètent péniblement le manque à gagner avec les retombées de la forêt. L'époque héroïque de la colonisation est à toute fin pratique terminée puisque le canton ne dispose plus que de 11 406 acres de territoires libres, des terres généralement de qualité inférieure, rocailleuses, montagneuses et en partie dévastées par le feu et les chantiers [148] forestiers ;<sup>282</sup> cette carence et ce manque de disponibilité des espaces agricoles ne s'amélioreront pas avec le temps, puisqu'une douzaine d'années plus tard (en 1892) il ne restera plus, de ces lopins pauvres et dénudés, qu'une superficie de 8,332 acres, le tout évidemment boudé par les colons qui se dirigent de plus en plus vers les cantons Parent, Racine et Dalmas, à l'extrémité nord-ouest du Lac-Saint-Jean. <sup>283</sup>

De toute façon, tant que le gouvernement tardera à ouvrir des chemins de pénétration dans les secteurs cultivables, la colonisation en Sagamie s'effectuera par voie de refoulement et poursuivra sa tendance

<sup>280</sup> Ce chiffre inclut les 262 habitants de la mission de Saint-Cyriac qui est toujours sous sa juridiction.

<sup>281</sup> Recensements du Canada (1881).

<sup>282</sup> Département des Terres de la Couronne, *Guide du colon (1880)*, Gouvernement du Québec, Lévis, 1880, p. 55.

<sup>283</sup> Département des Terres de la Couronne, *Guide du colon (1892)*, Gouvernement du Québec, Lévis, 1892, p. 59.

naturelle à se déployer le long des cours d'eau, du moins le long de ceux qui présentent certaines facilités de déplacement. Après avoir récupéré les lots situés le long des rives du Saguenay, du lac Kénogami et du lac Saint-Jean —au cours du troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle— et d'avoir établi un premier jalon routier (dont le chemin Kénogami) qui impose, à son tour, une logique et une dynamique au peuplement, les migrants commencent à investir, par défaut, l'arrière-pays intérieur. Peu à peu, bien souvent avant que ces cantons ne soient arpentés et cadastrés, plusieurs familles récupèrent, en squatters, les lots forestiers et agricoles traversés par des petits cours d'eau, tributaires ou affluents des premiers, dans l'idée bien arrêtée de légaliser leur situation au passage de l'arpenteur. Cette manière de faire, bien que non conforme aux règles législatives de l'époque, est encore tolérée, parfois encouragée par les fonctionnaires et les représentants du peuple, et singularise toujours les moeurs migratoires de nombreuses familles pionnières du Saguenay—Lac-Saint-Jean. <sup>284</sup>

À l'ouest du canton Jonquière, à la jonction des cantons Kénogami et Labarre, dans le territoire de la future municipalité de Larouche, <sup>285</sup> la récupération des terres est officiellement [149] entreprise le 25 juillet 1883, lorsqu'un dénommé Thomas Pedneault, un cultivateur de Saint-Bruno, enregistre le lot numéro 30 du IX<sup>e</sup> rang du canton Labarre. <sup>286</sup> Malgré le vide et l'absence d'informations à ce chapitre, les papiers *Terriers* du Québec nous indiquent également que le geste de Pedneault n'aura pas de conséquences immédiates et qu'il faudra attendre cinq bonnes années avant d'y voir une suite : le 28 juillet 1888, trois familles d'Alma et de Saint-Bruno entreprennent à leur tour, dans un geste qui semble concerté cette fois, d'enregistrer cinq lots, presque contigus, dans la vallée de la rivière Dorval : Joseph Gagnon s'approprie officiellement le lot numéro 10 du rang X de Labarre ; Élie Gagné, les lots 55 et 56 du rang IV de Kénogami ; Johnny Gobeil, les lots numéros 51 et 52 du rang V de Kénogami. <sup>287</sup>

<sup>284</sup> R. Bouchard, *Larouche : un îlot de peuplement*, op. cit., pp. 12-15.

<sup>285</sup> La fondation d'un premier établissement permanent à Larouche, remonte à la fin de l'année 1894, et est redevable à l'Almatois, William Larouche. R. Larouche, op. cit., p. 24.

<sup>286</sup> ANQC, Terrier du canton Labarre.

<sup>287</sup> ANQC, Terrier du canton Kénogami.

\* \* \*

Dans un tel contexte, on comprendra aisément que le secteur des arts et métiers est tout aussi défailant et qu'il réfère uniquement à des services essentiels : ainsi, depuis 1865 environ, Almas Larouche opère une boutique de forge, Johnny Brûle s'occupe d'une charronnerie qui fait également office de menuiserie, et Elzéar Dufour administre toujours une boulangerie et une boucherie.<sup>288</sup> Côté industriel et commercial, tout est à faire là aussi, puisque Rivière-au-Sable ne compte encore que deux marchands et un seul bon moulin à farine, propriété de Christophe Gauthier : le premier des deux marchands, Xavier Brassard & Frères,<sup>289</sup> « opère une grosse

<sup>288</sup> R. Larouche, *op. cit.*, p. 15.

<sup>289</sup> Xavier Brassard est né à La Malbaie le 2 février 1834, du mariage de Hippolyte Brassard et de Marie Guay. Il vint s'installer à Jonquière vers 1855 et occupa les fonctions très en vue de premier secrétaire-trésorier de la Municipalité de paroisse (de 1866 à 1867), de secrétaire-trésorier de la Municipalité scolaire (de 1868 à 1872) et de maire (de 1876 à 1878). Il est le frère de Hippolyte, Onésime et Joseph Brassard, eux aussi des citoyens très influents de l'endroit. Lorsqu'il décède à Jonquière, le 27 septembre 1891, il n'est âgé que de 57 ans et sept mois, et laisse une jolie fortune évaluée à 40 000\$. Cf., *Le Progrès du Saguenay*, 8 octobre 1891.

[150]

Maires de la municipalité  
de la paroisse de Jonquière  
(1866-1974) <sup>290</sup>

Jean Allard	1866-1868
Pierre Bergeron	1868-1870
Jean Girard	1870-1872
Jean Allard	1872-1976
Xavier Brassard	1876-1878
Onésime Brassard	1878-1885
Clovis Kéroack	1885-1889
Joseph Brassard	1889-1892
Octave Belley	1892-1894
Jean Allard	1894-1895
Donat Brassard	1895-1895
Paschal Bergeron	1895-1898
Jean Maltais	1898-1902
J.-H. Brassard	1903-1904
Paschal Bergeron	1904-1915
Jean Maltais	1915-1919
Pierre Bergeron	1919-1923
William Pedneault	1923-1925
Adjutor Tremblay	1925-1931
Ulysse Boulianne	1931-1953
Marcellin Lapointe	1953-1959
Méridée Tremblay	1959-1963
J.-Émilio Gamache	1963-1963
Gérard Tremblay	1963-1967
J.-Émilio Gamache	1967-1974

<sup>290</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, Livre des procès-verbaux de la corporation municipale de la paroisse de Jonquière.

[151]

*affaire de chantiers de billots pour la maison Price Brothers' & Co.* » et possède, à ce moment-là, un riche capital évalué à environ 20 000\$ ; le second, Onésime Brassard,<sup>291</sup> le maire actuel de la paroisse (de 1878 à 1885), est lui aussi un marchand très à l'aise puisqu'il est propriétaire du plus ancien magasin général de l'endroit, une véritable institution régionale fondée en 1874 et située juste en face de l'église.<sup>292</sup> En 1889, à l'été, Jean-Baptiste Petit note la construction d'une scierie à vapeur près du pont de la rivière aux Sables (voir 5/07/89).

Au chapitre des autres services offerts à la communauté, il faut également noter la présence d'un bureau de poste, ouvert le premier avril 1867, trois mois seulement après la création de la Confédération canadienne. Ce premier guichet postal avait été aménagé dans le presbytère paroissial et fut tenu par le curé François Gagné jusqu'au 18 août 1869. Après le départ du curé et jusqu'au début du prochain siècle, le bureau de poste passe alternativement entre les mains de Xavier Brassard (du 1er janvier 1870 au 4 octobre 1876), de Onésime Brassard (du 1er juillet 1877 au 5 février 1889) et de Joseph Brassard<sup>293</sup> (du 1er mai 1891 à septembre 1896), avant d'être confié à nouveau à Onésime Brassard (du 1er novembre 1896 à mai [152] 1897) et à Joseph-Hippolyte Brassard (du 15 juillet 1897 au 12 juillet 1901).<sup>294</sup>

<sup>291</sup> Onésime Brassard, époux de Lumina Bouchard et frère de Xavier Brassard, était arrivé à Jonquière en 1874, pour y ouvrir un magasin. Il était le père de J.-H. Brassard, qui occupera le fauteuil d'échevin de la paroisse (de 1901 à 1904) et de maire du village (de 1904 à 1908, et de 1910 à 1917). En 1896, Onésime Brassard et son fils Joseph construisirent une superbe résidence avec grand magasin, le tout en brique rouge. Cf., *L'Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean* (1927), pp 406-407. Aussi : *Le Progrès du Saguenay*, 1er octobre 1896.

<sup>292</sup> R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi...*, op. cit., p. 435.

<sup>293</sup> Joseph Brassard est le frère de Xavier et d'Onésime. Il est né, à La Malbaie, le 23 octobre 1853, et épousa à Jonquière (le 2 juillet 1878), Marie Fournier. Après avoir occupé la fonction de maire de Jonquière, entre 1889 et 1892, au printemps il part pour s'établir à Roberval, où il décède le 20 juin 1911, à l'âge de 58 ans. Cf., *Le Progrès du Saguenay*, 12 janvier 1899. Ne pas confondre avec Joseph-Hippolyte Brassard, fils d'Onésime, qui deviendra le premier maire du village, en 1904. Cf. « J.-H. Brassard », in *Saguenayensia*, mai-août 1975, p. 53.

<sup>294</sup> ANQC, fonds SHS, dossier 2574, pièce 7 (ancienne cote).

\* \* \*

\* \* \*

Enfin, en juin 1883, grâce à l'apport d'une première fromagerie, la municipalité de Jonquière entre dans une autre étape de son histoire économique. Cette industrie prend naissance dans un contexte tout à fait particulier, favorisé à la fois par l'ouverture des marchés extérieurs et la construction des installations portuaires de Chicoutimi qui facilitent l'expédition d'une partie de la production vers l'étranger. Attirés par ces débouchés nouveaux, les agriculteurs de Chicoutimi, de Grande-Baie, de la Rivière-au-Sable et de Laterrière entreprennent alors successivement de modifier leurs habitudes, se détournent d'une production céréalière mal adaptée au milieu, et s'orientent peu à peu vers la production laitière.

Pour bien saisir l'ampleur du phénomène, il faut préciser, par contre, que sur le plan régional, l'industrie fromagère avait été initiée, le 30 juin 1882, par Siméon Fortin qui répondait ainsi à une invitation de la ville de Chicoutimi, sous promesse de se voir remettre une généreuse subvention sitôt l'usine implantée.<sup>295</sup> Peu après l'ouverture de sa fromagerie à Chicoutimi, l'entrepreneur avait poursuivi sa conquête du marché saguenéen en implantant une deuxième manufacture à Saint-Alexis de Grande-Baie, alors qu'à quelques kilomètres de là, Joseph Brassard, de la Rivière-au-Sable, et Paul Couture, du Grand-Brûlé, projetaient à leur tour d'ouvrir de petites usines de transformation du lait avec des équipements sophistiqués importés du Danemark.<sup>296</sup>

Joseph Brassard, frère de Xavier et d'Onésime, ouvre donc sa première fromagerie dans un contexte presque [153] révolutionnaire pour l'industrie agricole régionale. L'usine, logée dans une « bâtisse considérable », entre en opération au cours du mois de juin 1883 et connaît un succès immédiat auprès des « habitants » des environs. La réussite est telle, qu'en un peu plus d'un mois, les propriétaires réussissent à produire 300 meules de fromage prêtes à être expédiées

<sup>295</sup> Pour en savoir un peu plus sur le projet de Siméon Fortin et sur les difficultés qu'il dut surmonter, le lecteur pourra consulter avantageusement les articles publiés dans le journal *Le Saguenay*, du 17 octobre 1882, 30 janvier 1883, 20 février 1883, 13 mars 1883.

<sup>296</sup> R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi...*, op. cit., pp. 507, 525, 533, 534, 545.

vers les marchés extérieurs.<sup>297</sup> À ce chapitre, la paroisse Saint-Dominique de Jonquière aura donc su tirer profit très tôt des nouvelles perspectives de l'économie régionale et ce, en dépit d'une position géographique désavantagée par le piètre état de son réseau de communications terrestres, dont les effets amplifient d'ailleurs les conséquences déjà négatives de la très grande force d'attraction des ports de Chicoutimi et de Grande-Baie. D'un bout à l'autre du canton, l'arrivée d'une première fromagerie et les nouveaux débouchés qu'elle offre à l'industrie laitière, facilitent ainsi le passage d'une économie de survivance à une économie de marchés.

À l'automne 1889, la nouvelle fromagerie de Jean Brassard, située dans le sixième rang de la paroisse Saint-Dominique, après une première saison de production, réussit à traiter les 335,199 livres de lait fournies par les 23 « patrons »<sup>298</sup> et elle est en mesure de transformer 34,936 livres de fromage, pour une somme totale de 3,025\$ et un bénéfice net de 453\$. L'apport économique est donc des plus appréciables pour l'ensemble du secteur agricole, car avant que les fromageries soient établies à la Rivière-au-Sable, « *il ne se vendait pas de beurre pour trois cents piastres par année dans le sixième rang* ». <sup>299</sup> En plus des profits nets et immédiats découlant de la vente du fromage, les agriculteurs découvrent également, dans les éléments résiduels du petit lait, une nouvelle source d'engrais qui pallie aux carences de la [154] production céréalière locale et stimule à son tour l'élevage du porc, du bœuf, du mouton et du cheval. <sup>300</sup>

\* \* \*

« Nous avons 15 par cent de fabrication sur le prix de vente ce qui a donné à M. Brassard 453,79\$. De plus, j'ai fait le recensement de tous les animaux vendus ainsi que tous les cochons engraisés avec le petit lait (les engrais d'automne n'étant pas compris) pour prouver aux adversaires des fromageries qu'il y a moyen d'élever et d'engraisser des animaux en faisant

<sup>297</sup> Russel Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi...*, (livre deuxième, du journal de Jean-Baptiste Petit : en préparation), chroniques des 26 mai, 13 juin et 7 août 1883.

<sup>298</sup> Dans l'industrie fromagère québécoise, on nomme « patrons », les cultivateurs qui produisent le lait et qui approvisionnent l'usine. Habituellement, ces gens n'ont aucune part dans la fromagerie.

<sup>299</sup> « L'industrie laitière », *Le Progrès du Saguenay*, 31 décembre 1889.

<sup>300</sup> Ibid.

du fromage, et que le petit lait n'est pas sans aucune valeur pour l'engrais des cochons, car personne n'ignore que les greniers étaient à peu près vides le printemps dernier après les semailles, les quelques minots d'avoine qui avaient resté n'ayant pas la valeur du son et par conséquent n'enrichissant pas beaucoup le petit lait ; néanmoins il s'est engraisé 54 cochons dont 12 vendus pour la somme de 216\$, le reste ayant été gardé pour la consommation domestique ; outre le revenu de la fromagerie, il a été vendu par les [23] patrons seulement, 45 bêtes à cornes qui ont rapporté 832,50\$ et 12 ont été débitées à la maison ; il a été vendu 100 moutons pour la somme de 185,45\$ et 3 chevaux pour 170\$ donnant un total de 4,439.21\$. <sup>301</sup>

\* \* \*

### *L'instruction publique*

[Retour à la table des matières](#)

Lente à démarrer sur les plans économique, politique et religieux, la paroisse Saint-Dominique le sera également sur le plan scolaire, indice barométrique trahissant la vigueur de la société dans son ensemble. Avant la nomination d'un prêtre permanent, l'instruction publique est pratiquement nulle dans les limites du canton Jonquière. Certes, en 1865, une « femme » dispense bien des bribes d'enseignement à quelques enfants de colons, <sup>302</sup> mais ce premier essai n'a rien de comparable avec ce qui se fait déjà dans le canton Chicoutimi, voire même dans la plus petite paroisse du Bas-Saguenay ; à l'Anse-Saint-Jean [155] par exemple, où l'on retrouve au moins une maison d'école élémentaire. Dans cette maison privée, tenue par Mme Philomène Soucy (épouse de François Harvey), les enfants apprennent les rudiments du catéchisme, l'A, B, C de la lecture et de l'écriture et les premières règles du calcul mental. <sup>303</sup>

<sup>301</sup> *Ibid.*

<sup>302</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapport de Dominique Racine, à l'archevêché de Québec, 1865 », série XVII, paroisse 12, cote 9, volume 1, pièce 13.

<sup>303</sup> *Rapport du Surintendant de l'éducation dans le Bas-Canada*, (1858, pp. 169-171) et (1861-1862, p. 157). Aussi : R. Bouchard, *L'Anse-Saint-Jean*, 1986, p. 31.

Le 12 septembre 1866, un ordre en conseil érige la « Municipalité scolaire du Township de Jonquière », laquelle comprend toute la partie du dit canton ainsi que la petite colonie de Cascouïa : lors de la première réunion tenue le 2 novembre, Hector Ouellet est élu président, alors que Jean-Baptiste Jean, François Tremblay, Onésime Pedneault et Éphrem Villeneuve occupent concurremment les charges de commissaires. La première vraie maison d'école —« L'École No 1 »— n'apparaît cependant qu'en 1868 : située à proximité de l'église paroissiale, elle est évidemment mixte, ne dispose d'aucun cloisonnement pour séparer les différents niveaux de scolarité et est toujours tenue par Mme Philomène Soucy-Harvey,<sup>304</sup> une « femme », telle que le veut expressément la tradition des écoles catholiques.<sup>305</sup>

Au début de l'année scolaire 1869-1870, le canton ne compte encore que deux modestes écoles élémentaires qui se partagent les 80 élèves : dont 36 garçons et 44 filles.<sup>306</sup> À la [156] lecture des « Rapports sur la paroisse » rédigés par les différents curés jusqu'à la fin de la décennie soixante-dix, nous apprenons que ces bâtisses ont été fort heureusement épargnées par le « Grand Feu », qu'il n'y a aucune école protestante, malgré une faible proportion de citoyens anglophones, et que plusieurs parents négligent encore de faire instruire leurs enfants. En 1877, notamment, la « Municipalité scolaire de Jonquière » finance le maintien de cinq écoles élémentaires, toutes dirigées par des institutrices brevetées qui gagnent entre 80\$ et 100\$ par année. La « Municipalité scolaire » compte maintenant 240 élèves et ne dispose toujours d'aucune école élémentaire. Chacune de ces cinq bâtisses

<sup>304</sup> Philomène Soucy est née à Saint-André de Kamouraska, en 1842, et elle enseignait à Sainte-Agnès de Charlevoix lorsqu'elle épousa François Harvey, de La Malbaie. Elle est décédée au cours du mois de juin 1932, à l'âge de 88 ans et 8 mois. Cf., Jos. Angers, « Les écoles à Jonquière ».

<sup>305</sup> Jos. Angers, « Les écoles à Jonquière », texte (de 6 pages) dactylographié et non publié, rédigé pour une causerie prononcée, le 21 juin 1947, à la station radiophonique de Jonquière. M. Angers était maître de poste et avait fondé, en 1945, la Société historique de Jonquière. En 1947, il était directeur de la Société historique du Saguenay. Pour une biographie de Jos. Angers, se référer à : Fernand Girard et Gaston D'Auteuil, *Artisans d'un beau Royaume*, Éditions Gidau, 1954.

<sup>306</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapport sur la mission de Saint-Dominique de Jonquière et de Cascouïa, 1869 », série XVII, paroisse 21, cote 9, volume 1, pièce 1.

dispose cependant d'un mobilier identique très fonctionnel, conforme à la norme : un bon poêle à bois, un pupitre pour la « maîtresse », deux ou trois tables pour les écoliers, cinq ou six bancs, une horloge, un seau, une tasse et un tableau noir. Seules les écoles Numéros 1 et 4 disposent de cartes géographiques. <sup>307</sup> Côté littéraire, tout est à faire, ou presque : la paroisse possède un embryon de bibliothèque, mais celle-ci ne compte que « *vingt-cinq volumes et autant de lecteurs* ». <sup>308</sup>

L'École No 1, celle située le long de la voie publique et tout près de l'église, est dirigée par Alexandrine Goudrault, une institutrice célibataire et diplômée, estimée de tous. La bâtisse mesure environ 25 pieds carrés, dispose d'une bonne cour pour les enfants, mais « *les lieux d'aisance sont à 20 pieds de la maison* ». Cette maison compte 70 élèves qui se divisent en 5 groupes. On y enseigne, « *avec succès et intelligence* », la lecture, le catéchisme, l'arithmétique, la grammaire, l'écriture, l'histoire, la géographie, le style épistolaire, la musique et l'agriculture. Un rapport précise même que 24 élèves du groupe savent lire couramment et [157] que 43 autres lisent assez bien. <sup>309</sup> Fait tout aussi notable, Mlle Goudrault reçoit un salaire annuel de 100\$ et ces émoluments généreux font d'elle « *la seule institutrice d'une école élémentaire qui touche un pareil montant dans tout le comté de Chicoutimi* ». <sup>310</sup>

Les autres maisons d'écoles éparpillées sur le territoire du canton Jonquière, sont toutes tenues par des jeunes filles célibataires ; elles disposent d'équipements similaires à la première, mais n'offrent pas de programmes de cours aussi variés. L'École No 2, localisée dans le rang Saint-Dominique, est tenue par Adèle Gagnon et compte 50 élèves répartis en 5 groupes. Cet arrondissement scolaire est l'un des plus pauvres du canton : les élèves ne disposent ni de manuels de base, ni de

<sup>307</sup> Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1876-1877, Québec, Documents de la Session (No 2), 1877, pp. 223-224.

<sup>308</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapport de la paroisse de Saint-Dominique de Jonquière, 1877 », série XVII, paroisse 21, cote 9, volume 1, pièce 8.

<sup>309</sup> Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1876-1877, op. cit.

<sup>310</sup> Le Saguenay et le Lac St. Jean, ressources et avantages qu'ils offrent aux colons et aux capitalistes, Ottawa, Département de l'Agriculture, 1879, p. 49.

plumes, la bâtisse n'est pourvue d'aucun lieu d'aisance contigu et n'a pas de local pour l'institutrice et, ce qui n'étonnera personne, on la dit de surcroît très froide en hiver. L'École No 3 par contre, « *la meilleure de toute la paroisse* », est située au cœur de la Petite Société. Les 40 élèves qui fréquentent cette maison sont sous la gouverne de Mlle Anna Bergeron ; la bâtisse est vieille, mais fonctionnelle, et dispose d'un appartement séparé par une cloison de bois pour le logement de la « maîtresse ». L'École No 4, ouverte dans le VI<sup>e</sup> rang en 1871, est dirigée par Louise Touchon et regroupe 46 élèves répartis en six classes ; avec sa surface de 30 pieds sur 22, elle est la plus grande du groupe et dispose d'une pièce pour l'institutrice. Quant à l'école du rang des Radin (No 5), elle devrait desservir 34 élèves mais, comme l'institutrice est malade et n'a pu être remplacée, elle reste fermée pendant l'année scolaire 1876-1877. <sup>311</sup>

[158]

Les changements plus ou moins importants qu'on décèle dès le début de la décennie quatre-vingt, permettent à la fois de bien sentir le rythme de progression de la société et d'apprécier la vitalité de la municipalité qui n'a, désormais, rien de plus à envier au sort de ses voisines : ainsi, en septembre 1882 une première école modèle est construite dans l'arrondissement No 1, au début de l'année 1883 la « Municipalité scolaire » annexe le secteur de « La Ratière » —qui devient dès lors l'arrondissement No 6— et, en septembre 1884, une sixième école élémentaire est ouverte dans le nouvel arrondissement. <sup>312</sup> L'ensemble du réseau jonquiérois progresse si bien à l'intérieur du comté Chicoutimi, qu'il est cité en exemple par l'inspecteur Édouard Savard qui trouve même opportun d'accorder une mention « distinguée » à Mlle Anna Bergeron, l'institutrice de l'École No 3. <sup>313</sup>

<sup>311</sup> *Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1876-1877, op. cit.* Voir également : J. Angers, *op. cit.* Sur l'état de l'enseignement dans le comté Chicoutimi entre 1872 et 1882, se référer à : « L'Instruction Publique dans le comté de Chicoutimi », *Le Canadien*, 10 janvier 1882.

<sup>312</sup> Soit les lots des parties du troisième et quatrième rangs du côté nord de la rivière au Sable, vers Larouche. Archives de la Commission Scolaire de La Jonquière, *Livres des minutes de la C.S. de la paroisse St-Dominique de Jonquière (août 1879 à juin 1929)*.

<sup>313</sup> Rapport de l'inspecteur Édouard Savard, 12 juillet 1883.

Dans ces écoles élémentaires dites « de rang », la coutume et la tradition font la règle et ont presque force de loi. À partir de 1884, toutes les écoles de la « Municipalité » sont tenues de faire passer des examens de fin d'année et de remettre des prix aux élèves les plus méritants ; ces fameuses « galettes »<sup>314</sup> qui attisent la jalousie, les sobriquets et les railleries mesquines de la part des « cruches » et des laissés pour compte. D'autre part, pour « remettre à leur place » les élèves dissipés et turbulents, l'institutrice a toujours le droit d'administrer des châtiments corporels et de sévir à l'aide d'une règle de bois. Par contre, afin d'éviter les abus, le 25 janvier 1885 les commissaires sont obligés d'intervenir et adoptent, à l'unanimité, une résolution qui exige « *que la règle en bois [159] soit remplacée dans les écoles par une bande en cuir, avec défense de frapper sur la tête des élèves* ». Cette précaution d'apparence futile, est certainement bien inspirée puisqu'en février 1897 les commissaires d'écoles doivent revenir à la charge pour repréciser, par voie de règlement, que : « *les dites institutrices doivent éviter autant que possible les punitions corporelles et de n'employer aucune punition dégradante pour les élèves, d'éviter surtout de frapper les élèves à la tête ou à la figure et de ne pas les maltraiter avec leur règle* ». <sup>315</sup>

Enfin, en plus de préparer la visite traditionnelle de l'inspecteur, les institutrices sont également tenues de prévoir dans leur calendrier scolaire au moins deux « apparitions » impromptues du curé, lequel détient le mandat de vérifier plus particulièrement la qualité de l'enseignement religieux et le respect tatillon de la morale chrétienne. Quant aux vacances estivales, depuis mars 1882 il est statué qu'elles doivent avoir lieu entre les mois de mai et septembre, pour permettre aux enfants d'aider leurs parents sur la ferme. En 1892, les commissaires tentent une autre approche en étalant la période des vacances entre le 15 août et le dernier lundi de septembre, mais cette nouvelle façon de faire fera long feu et sera rapidement déclassée au

<sup>314</sup> Des « galettes » : récompenses très modestes que recevaient jadis certains élèves méritants, en fin d'année scolaire ; il s'agissait habituellement de petits livres pieux, d'images saintes, de médailles, de chapelets ou de missels. Voir également la définition de Raoul Lapointe, *Des mots pittoresques et savoureux*, Lidec, 1991, p. 79. Aussi : Raoul Lapointe, « La Faucheuse-à-Simon », in *Saguenayensia*, juillet-décembre 1995, pp. 29-38.

<sup>315</sup> Archives de la Commission Scolaire de La Jonquière, *op. cit.*

profit des mois de juillet et août, situés plus judicieusement entre le temps des semailles et celui de la fenaison. <sup>316</sup>

### *L'élaboration du premier réseau de communications*

[Retour à la table des matières](#)

Pendant ce premier demi-siècle de fondation et jusqu'à l'arrivée du chemin de fer sur les bords de la rivière au Sable, au printemps 1893, <sup>317</sup> l'absence d'un réseau de communications structuré et efficace constitue toujours le principal obstacle au développement de la localité. Maintenu à l'écart des grands axes de communication intra-régionaux et [160] fragmentée sur son propre territoire en trois ou quatre îlots de peuplement plus ou moins homogènes, la municipalité de Saint-Dominique de Jonquière aura donc à souffrir tout au long de son histoire d'une absence de cohésion sociale qui entravera, plus qu'ailleurs peut-être, sa croissance et son affranchissement réel de la paroisse-mère, Chicoutimi. De part et d'autre du noyau principal concentré autour du périmètre de l'église paroissiale, évoluent parallèlement, pour ne pas dire concurremment, les communautés du rang « *Saint-Mathias* » et de la « *Petite Société* » (qui formeront une partie d'Arvida), de « *Cascouïa* » (qui deviendra Saint-Cyriac), du

<sup>316</sup> Archives de la Commission Scolaire de La Jonquière, *op. cit.*

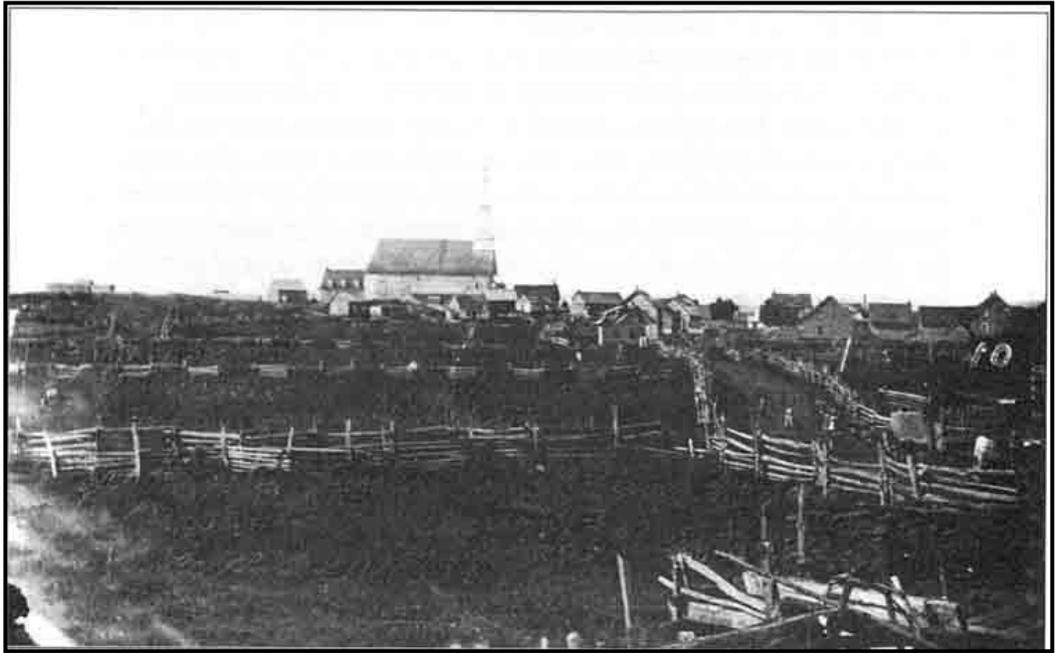
<sup>317</sup> « Chemin de fer du Lac St-Jean : L'embranchement de Chicoutimi ; où en sont les travaux », *Le Progrès du Saguenay*, 26 janvier 1893.

« *Petit-Montréal* » (le long du rang Saint-Benoît) <sup>318</sup> et du « *Rang des Radin* » (entre Kénogami et Saint-Jean-Eudes) <sup>319</sup>.

<sup>318</sup> Qui s'étire entre les cinquième et sixième rangs, côté nord de la rivière au Sable. Ce chemin a été verbalisé en 1877. Cf., *Documents de la Session du Québec (no 2)*, 1882-1883, p. 149.

—« Autrefois, —raconte Donat Lessard— lorsque les deux frères Joseph et Georges Larouche s'établirent à l'endroit qu'on devait appeler plus tard le Petit-Montréal, surtout au début de la colonisation du lieu, la gêne se faisait beaucoup sentir. Comme ils étaient seuls dans ce rang, les autres résidants, éloignés d'eux, les appelaient "les colons de paille". On leur avait donné ce nom-là parce que la gelée passait avant la moisson et quand ils la coupaient ils ne récoltaient que de la paille sèche. Ce nom était pour eux une insulte. Lorsque la population augmenta, (que le défrichement eut amélioré le climat) et que ce nom était devenu populaire dans toute la région, ils décidèrent de donner à leur rang un nom qui ôterait toute confusion. Tous les hommes et les femmes se donnèrent rendez-vous dans la maison la plus convenable pour une telle réunion. Pendant l'assemblée chacun donna son opinion. À la fin on décida de donner à ce rang le nom d'une grande ville avec le mot "petit" devant. On l'appela "Petit-Montréal". Ensuite quand les colons venaient à la ville ils disaient toujours (pour donner leur provenance ou leur adresse) "Petit-Montréal", et quand on leur demandait ce que c'était ils répondaient que c'était le rang de l'autre côté de la rivière, où résidaient messieurs Georges et Joseph Larouche. C'est ainsi que le nom est resté. » Cf., « Mémoire de M. Donat Lessard », *Saguenayensia*, novembre-décembre 1972, pp. 177-181.

<sup>319</sup> Sur un « Croquis montrant les principales routes de la région Chicoutimi-Kénogami », daté du 29 décembre 1929, nous pouvons observer que le tracé de la « Route de Radin » débute, à l'est, au cœur du village de Saint-Jean-Eudes, emprunte vers le nord une partie du tracé du boulevard Taschereau jusqu'au rond-point d'Arvida, et va rejoindre l'église Sainte-Famille de Kénogami. Cf., ANQC, fonds SHS, dossier 2377, p. 4 (ancienne cote), plan de « Caffiaux & Villeneuve, ingénieurs conseils ».



L'église et le village de la Rivière-au-Sable, en 1878.

Photo : ANQC, fonds SHS, no 1219.

[161]

En 1865, ces colonies dispersées ne sont toujours reliées entre elles que par une multitude de sentiers de chantiers aménagés sans grande préparation le long des lignes séparatives qui marquent les principaux rangs du canton. Outre les routes « de la Grand-Ligne », <sup>320</sup> « de la Petite Société », <sup>321</sup> « de l'Église » <sup>322</sup> et du futur chemin « Saint-Dominique » qui forment l'ossature principale du réseau de communications [162] intérieur, s'étire, le long du plateau qui surmonte le Saguenay, le chemin des Radin. Avec la « Grand-Ligne », cette voie d'accès est l'une des plus importantes de cet ensemble routier et a été baptisée ainsi en l'honneur de Roger Fortin, un « vieux-garçon » originaire du « Trou » de La Malbaie, membre de la Société de Colonisation de la Rivière-au-Sable, un original amusant qu'on avait surnommé « Radan ». <sup>323</sup> Depuis 1862, un pont public aménagé à mi-chemin sur la route de l'Église relie les côtés est et ouest de la rivière au Sable et permet d'aller rejoindre le rang Saint-Benoît. <sup>324</sup>

\* \* \*

« Dans ma jeunesse, j'allais veiller à pied et nu-pieds, quelquefois on y allait en bottes ou en mocassins. Quand j'allais voir ma blonde, et les autres comme moi, pour pas maganer nos chaussures, on les ôtait et on les remettait avant d'entrer : quelquefois on y allait en canot parce qu'il n'y avait pas de chemin. Il fallait faire parfois six milles pour y aller. Pour veiller on allumait une chandelle de suif ou des flambeaux d'écorce. Les soirs on dansait, des joueurs de violon on n'en manquait pas. On s'habillait en coton bleu appelé « blasphème », ou bien en étoffe du pays. » <sup>325</sup>

\* \* \*

<sup>320</sup> Qui s'étire le long des rangs Saint-Mathias et Sainte-Anne.

<sup>321</sup> Qui s'étire entre les lots 14 et 15 du dixième rang.

<sup>322</sup> Qui s'étire le long du lot 21 du quatrième rang, aboutit sur le petit pont qui traverse la rivière au Sable, et poursuit sa course en s'étirant le long du lot 15 du quatrième rang. Tous ces chemins sont commentés dans le « Procès-verbal d'une session générale de la municipalité, tenue le 6 octobre 1890 ».

<sup>323</sup> ANQC, fonds SHS, Coll. Mémoires de vieillards (no 136), « Témoignage de Mgr Eugène Lapointe, recueilli par l'abbé Lorenzo Angers, en février 1936 ».

<sup>324</sup> Archives de la ville de Chicoutimi, « Livre des Procès-verbaux du conseil municipal du canton Chicoutimi », séance du 5 septembre 1860.

<sup>325</sup> « Donat Lessard, Mémoire d'un ancien », in *Saguenayensia*, novembre-décembre 1972, pp. 177-181.

—*LE CHEMIN DORVAL (ou route Mistouk)*. Après le voyage mémorable effectué en 1869, par le député provincial, Gédéon Ouimet, et le commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics, l'honorable Louis Archambault, le gouvernement du Québec décide de débloquent un peu d'argent pour étendre les communications entre l'Île d'Alma et les Terres-Rompues. [163] Ce nouveau trait d'union est une opportunité pour le canton Jonquière qui aura ainsi un contact direct avec le secteur nord-est du Lac-Saint-Jean. La construction de cette voie d'accès est entreprise dès l'automne suivant son annonce mais, faute d'octrois supplémentaires et d'un pont sur le Saguenay, elle ne restera qu'une vulgaire sente boudée par les habitants de Jonquière qui lui préféreront le chemin Kénogami, en dépit des nombreux inconvénients qu'il leur procure. <sup>326</sup>

En 1883, le gouvernement entreprend d'ouvrir une route entre la jeune colonie de Saint-Coeur-de-Marie (Delisle) et Saint-Joseph-d'Alma, afin d'aider à la colonisation dans ce secteur, où des entrepreneurs sont en train d'édifier un moulin à scie. <sup>327</sup> Sous la pression des principaux commerçants de Jonquière qui désirent étendre leurs relations d'affaires au-delà de la Grande Décharge, à l'automne de cette année-là un parti d'explorateurs parcourt les territoires limitrophes de la rive sud du Saguenay avec le mandat exprès d'évaluer le meilleur tracé possible « pour cette nouvelle route de colonisation ». Ironisant sur les impératifs qui justifient une telle entreprise, le fondateur du journal *Le Saguenay*, Auguste Béchard, raconte une histoire absolument savoureuse dans laquelle il prend à parti le truculent Jean Dechêne, « l'aubergiste » inénarrable du chemin Kénogami qui fait encore la pluie et le beau temps dans ces parages :

\* \* \*

« Cette dernière voie —écrit-il— aura en outre un autre avantage important sur l'ancienne : le voyageur n'aura pas sur sa route la cambuse à whisky de Jean Dechêne, qui rançonne les voyageurs sans merci et qui les insulte, leur jette à la tête les injures les plus grossières, menace de les battre, s'ils ne paient pas, sans murmurer la note trois fois surchargée. Jean Dechêne, triste reste d'une époque où, au Saguenay, la loi était celle du plus

<sup>326</sup> « Excursion au Saguenay : Les honorables Ouimet et Archambault », *Le Canadien*, 6 septembre 1869. Pour la petite histoire du chemin Archambault, se référer à : R. Bouchard, *Histoire de Chicoutimi-Nord*, op. cit., vol. 1, pp. 51-56.

<sup>327</sup> Documents de la Session du Québec (no 2), 1884-1885, p. 10.

fort, gracieux d'ailleurs comme un éléphant dansant la valse, a pu être apprécié ici, il y a quarante [164] ans ; mais aujourd'hui que la civilisation a gagné tous les rangs de notre société, il est devenu un anachronisme vivant, et l'on ferait bien de l'empailler et de l'envoyer à quelques musées de bêtes curieuses. Mais revenons à notre sujet, après avoir mis au clou l'épais et grossier Jean Dechêne. » <sup>328</sup>

\* \* \*

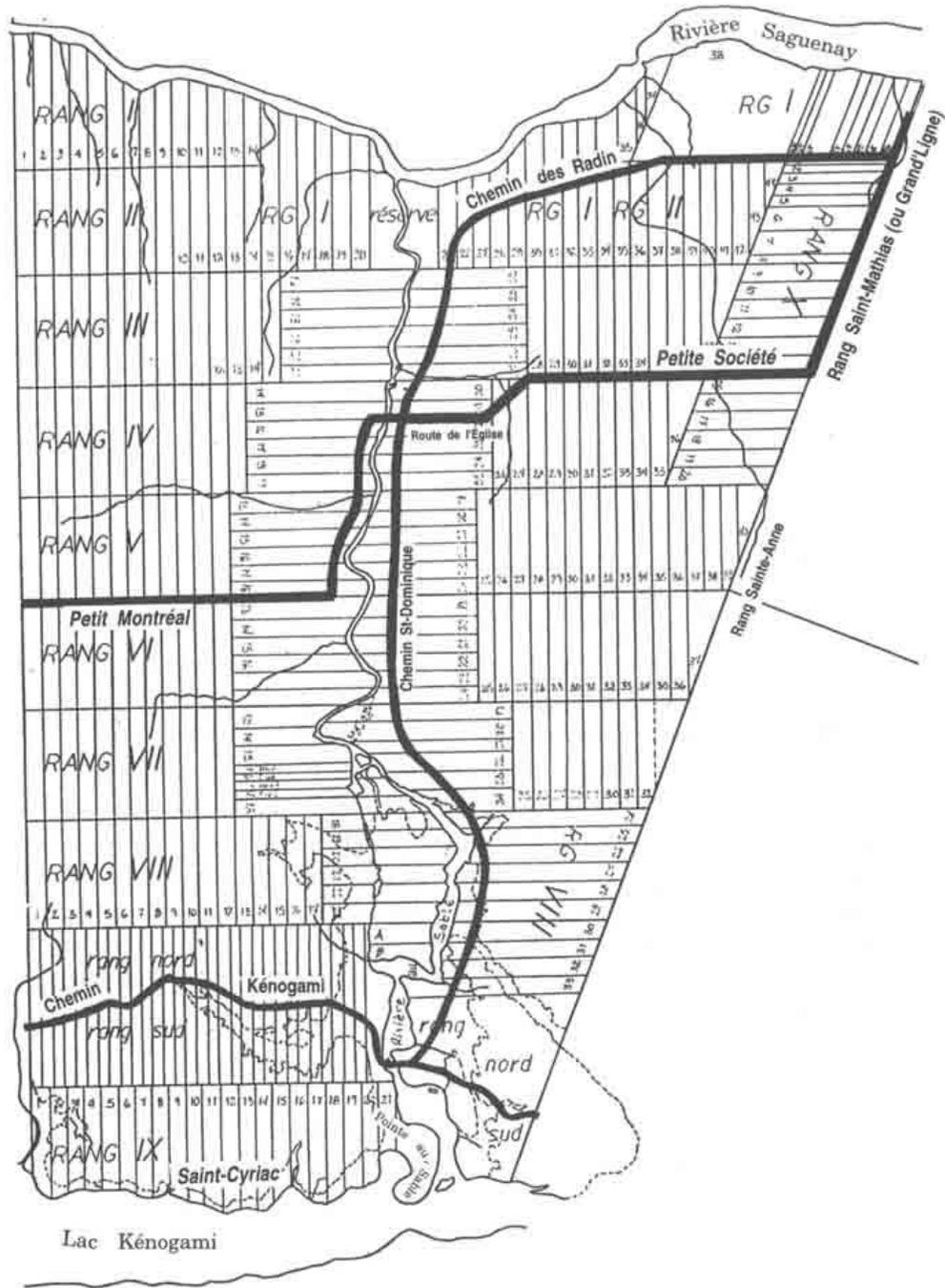
Au printemps 1883, le chemin d'hiver entre la Rivière-au-Sable et Alma est déjà une réalité bien vivante ! Le 14 mars, Béchard note le passage exceptionnel de cinq voitures en provenance du Lac et commente l'exploit nouveau d'un commis-voyageur de la maison « Thibaudeau Frères & Cie » qui est monté à Alma par ce chemin « avec ses charges, puis s'est mis en route pour Hébertville, le lendemain ». Devant cette popularité subite qui présage de la « formation de nouvelles paroisses le long de la nouvelle route », le journaliste fait ensuite l'annonce de la venue prochaine d'un nouveau parti d'explorateurs mandaté cette fois-ci par le département des Travaux publics dans le but d'examiner la nature du terrain et d'évaluer au passage les correctifs à y apporter. « *Quelquefois —poursuit-il—, le tracé traverse des lieux déserts, rocheux, mais la bonne terre n'est pas loin, soit du côté de la Décharge du lac (Saguenay), soit de l'autre côté. [...] Des côtes, il n'y en a pas l'ombre depuis Alma jusqu'à la rivière Dorval, c'est-à-dire sur l'espace de deux lieues. Là, il s'en rencontre une qui est forte d'un côté ; mais le travail de l'homme la rendra facile à franchir. En arrivant à St-Dominique, on rencontre quelques côtes qui ne sont pas fortes* ». <sup>329</sup>

Ouverte uniquement en hiver, cette route sinueuse et accidentée n'a rien d'une sinécure : elle traverse plus précisément les rangs II et III du canton Kénogami, avant d'aboutir au rang IV qu'elle longe jusqu'au IX<sup>e</sup> rang du canton

<sup>328</sup> « Chemin de colonisation à la Rivière-au-Sable », *Le Saguenay*, 28 novembre 1882. Auguste Béchard aura finalement été exaucé assez rapidement, puisque Jean Dechêne décède à Saint-Cyriac le 1er mai 1888.

<sup>329</sup> « Le chemin d'Alma », *Le Saguenay*, 10 avril 1883.

[165]



Réseau de communications du canton Jonquière, à la fin du XIXe siècle. Russel Bouchard.

[166]

Labarre. Le tracé débute au bout du chemin St-André (ou Mistouk), au « deuxième rang de la décharge, canton Kénogami », et s'étire jusqu'à son terminus, à Alma.<sup>330</sup> Au début de l'année 1889, le journal *Le Progrès du Saguenay* se dit heureux d'annoncer à ses lecteurs que le « chemin Dorval,<sup>331</sup> la plus courte voie de communication entre Chicoutimi et St-Joseph d'Alma sera ouvert durant tout l'hiver [et que] des camps seront tenus le long du trajet et pourront donner abri aux voyageurs en cas de besoin ». <sup>332</sup>

\* \* \*

—*LE CHEMIN KÉNOGAMI*. Au début des années cinquante, alors que l'arpenteur François Têtu termine les plans cadastraux du canton Jonquière et que les membres de la Société des Défricheurs se répartissent les lots dans la chicane et la controverse, les voyageurs et les colons qui désirent accéder au Lac-Saint-Jean sont toujours obligés d'emprunter la route traditionnelle utilisée depuis des siècles par les Amérindiens et les coureurs de bois : l'été, cette voie canotable débute à l'embouchure de la rivière Chicoutimi, passe par le lac Kénogami et communique à la rivière des Aulnaies par le lac Kénogamichiche pour atteindre finalement le lac Saint-Jean ; l'hiver, les voyageurs doivent utiliser des traîneaux à chiens en empruntant un tracé beaucoup moins compliqué qui s'étire en droite ligne entre le lac Kénogamichiche et Hébertville. Parfois, pendant la belle saison, les plus téméraires et les touristes en mal de sensations fortes, se risquent même à descendre les rapides de la Grande Décharge, au péril de leur vie.

\* \* \*

« Une fois —raconte Donat Lessard, un ancien de Jonquière—, c'était au mois de juillet 1893 ; je descendais des touristes en canot d'écorce (depuis le lac Saint-Jean) jusqu'à Chicoutimi. Je descendais le rapide [167] Gervais, de la Grosse Décharge, qui a quarante arpents de longueur. Une vague survint qui remplit le canot ; il nous fallut verser et on fut précipités à la mer. Les touristes américains avaient descendu (le long du rapide) sur

<sup>330</sup> Documents de la Session du Québec (no 2), 1886-1887, p. 45.

<sup>331</sup> Nommée ainsi à cause de la rivière Dorval (à Larouche) qu'elle longe et traverse sur une partie de son parcours. Voir à ce sujet : R. Bouchard, *Larouche...*, op. cit., p. 5.

<sup>332</sup> « Le Chemin Dorval », *Le Progrès du Saguenay*, 3 janvier 1889.

les roches. Moi et Napoléon Boudreault on se tint après le canot jusqu'à l'arrivée des secours. On s'est sauvés, je ne sais pas comment. »<sup>333</sup>

\* \* \*

Selon l'enquêteur Jacques Crémazie, en 1850 le Saguenay ne possède toujours pas de chemins pour les voitures et ceux qui existent ressemblent beaucoup plus à des pistes de lièvre qu'à des routes dignes de ce nom. Le plan proposé en 1851 par l'arpenteur provincial Duncan Stephen Ballantyne suggérait de partir de Grande-Baie et d'accéder directement au Lac-Saint-Jean sans avoir à passer par Chicoutimi.<sup>334</sup> Bien qu'intéressante, cette idée se heurtait évidemment à la susceptibilité et aux intérêts de la population chicoutimienne qui sentait son influence menacée par un glissement de l'axe des communications vers le sud, au profit de Grande-Baie, du Grand-Brûlé et d'Hébertville.<sup>335</sup>

En 1854, le gouvernement débloque 1 050 £ pour faire débiter les travaux du premier tronçon ; de son point de départ —au Portage-des-Roches— jusqu'à son terme au poste de Métabetchouan, le chemin s'étendra sur une longueur de 60 kilomètres.<sup>336</sup> Cela prendra cinq ans pour terminer la première portion qui consiste à aller rejoindre le lac Saint-Jean. Ce chemin est censé devenir la principale artère par où la [168] colonisation, le commerce et l'industrie doivent pénétrer à l'intérieur de cette partie du territoire. À la fin des années cinquante, ce chemin ressemble beaucoup plus à une percée à travers la forêt qu'à une route carrossable.<sup>337</sup> Il suffit de relire les commentaires des voyageurs pour constater l'état lamentable de ce qui semble n'être encore qu'un sentier. À l'automne, il est à toute fin pratique inutilisable.<sup>338</sup>

<sup>333</sup> « Donat Lessard, *op. cit.*

<sup>334</sup> L'arpenteur Ballantyne fait son relevé en 1851. Pour des informations plus techniques se référer aux documents conservés au Service de l'Arpentage, K-9 et M-30. Ces rapports sont accompagnés de cartes détachées.

<sup>335</sup> Selon l'abbé Provancher, la réalisation du chemin Kénogami nuirait également aux intérêts de Price : « une fois les chemins ouverts et les terres occupées il ne lui [Price] sera plus libre d'aller y exploiter les riches pinières qu'elles portent. », V.-A. Huard, *La vie et l'oeuvre...*, *op. cit.*, Garneau, p. 315.

<sup>336</sup> Appendice des journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada, vol. XIV, 1856, Appendice no 38, pp. 12-13.

<sup>337</sup> *Le Canadien*, 15 septembre 1857.

<sup>338</sup> *Ibid.*

En 1862, le parcours s'étend sur une distance de 77 kilomètres et atteint le lot 31 du premier rang double de Caron. De ce total, 45 kilomètres sont praticables en voiture en tout temps de l'année, et 25 le sont seulement par les voitures d'hiver.<sup>339</sup> Au début des années soixante, les travaux avancent moins rapidement mais sont toutefois relancés par la publicité provoquée par la disette de 1863, imputée en partie à l'absence de communications entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean.<sup>340</sup> En 1867, dans le but de défrayer une partie des frais d'entretien, le gouvernement décide d'installer une barrière à péage.<sup>341</sup>

Avant l'arrivée du chemin de fer et la construction de l'embranchement Chicoutimi—Chambord, le chemin Kénogami reste la seule voie reliant le bassin du lac Saint-Jean au Saguenay. En 1880, il n'est pas encore terminé et ce qui a été réalisé dépasse à peine le canton Ouatouchouan.<sup>342</sup> [169] Les colons habitant au-delà de la paroisse de Notre-Dame du Lac-Saint-Jean (Roberval) y ont accès seulement après avoir emprunté un sentier ou même le canot, comme au plus beau temps de l'époque des fourrures. Nous l'avons vu, à cette époque, les voyageurs arrivant de Chicoutimi ou de Saint-Alphonse ont pris l'habitude de débarquer à Cascouïa, chez l'ancien fier-à-bras Jean Dechêne, lequel ne semble pas trop souffrir de sa réputation de rustre et de triste sire, acquise, jadis, à la solde de Peter McLeod, le Métis : « *c'est là où font halte tous ceux qui se rendent au lac Saint-Jean ou en reviennent. Ne le voudraient-ils point qu'ils sont forcés de s'y arrêter, certains d'être bien traités.* »<sup>343</sup>

<sup>339</sup> *Documents de la Session du Canada*, 1862, vol. 20, (no 11), pp. 68-69

<sup>340</sup> *Le Canadien*, 4 décembre 1863.

<sup>341</sup> V. Tremblay, *Histoire du Saguenay*, op. cit., p. 336.

<sup>342</sup> En fait, la Rivière-à-l'Ours (Saint-Félicien) a été reliée au réseau, de façon rudimentaire, dès le début des années 1870. Un rapport remontant à l'année 1871-1872 nous dit qu'entre Chicoutimi et la Rivière-à-l'Ours, « *il ne reste que quelques milles à compléter et différents ponts à construire ou à réparer* », SHS, fonds Mgr Victor Tremblay, dossier 917, pièce 8. « *Ministère de la colonisation, service ponts et chaussées* », rapport pour l'année 1871-72. Un autre commentaire contradictoire révèle qu'au début des années quatre-vingt, le chemin Kénogami atteint les limites de la colonisation, à la rivière Ashuapmushuan ; cf. Boucher de La Bruière, *Le Saguenay, Lettres au Courrier de St. Hyacinthe*, Les Presses du Courrier de St. Hyacinthe, 1880, pp. 7-9.

<sup>343</sup> Boucher de La Bruière, *Le Saguenay, Lettres du Courrier de St. Hyacinthe*, p. 8.

Bien que ses qualités d'hôte soient loin de faire l'unanimité parmi les voyageurs de passage et les habitués des lieux, ce balourd à la voix rude et à l'esprit grivois n'en est pas moins une figure de légende pittoresque qui singularise le folklore et la renommée de la route. Ce vieil homme haut en couleur, parfois vulgaire, parfois attendrissant, n'a cependant rien de farouche ! Son antre, haut lieu de la « gastronomie » saguenéenne et des « rencontres » fortuites, est un relais incontournable pour tous ceux et celles qui montent au Lac-Saint-Jean : « *Sa maison — raconte un jour Mgr Eugène Lapointe— était une sorte de petite hôtellerie, [et] passer sans s'y arrêter n'était pas de bon ton [...] On y faisait manger et boire les chevaux, on y cassait une croûte et on y prenait un coup* ». <sup>344</sup>

\* \* \*

Mardi, 26 août, 1879

« Beau temps. Chaud toute la journée. »

« [Je suis] parti à neuf heures et demie de l'avant-midi pour Hébertville, mené par [le] charretier Blackburn. [J'ai] monté par le rang à Radin. Rendu à la Rivière-au-Sable, à midi, les chemins mauvais, [j'ai] [170] rencontré le postillon dans le chemin Jean-Dechêne. Rendu à l'hôtel Jean Dechêne à deux heures, [j'ai] dételé là et [j'ai] dîné là. Le vieux scélérat, [il m'a] chargé 1\$ pour deux mauvais repas et [un peu] d'avoine pour mon cheval. Beaucoup de terres de défrichées et de maisons qui étaient sur [le] bord du lac Kénogami [ont été] rétablies sur le bord du chemin. »

« [Je me suis] arrêté chez Éloi Gagné, nouvellement bâti sur le bord du lac Kénogami ; [il] tient une maison [de] pension [et détient] une licence pour vendre au verre. Chez Joseph Harvey, [il n'y a] pas de licence. Rendu chez Louis Hudon à six heures et demie. [Il n'y était pas et j'ai] continué jusqu'à l'église [du] village d'Hébertville. [J'ai] logé chez M. Jauvin, près du pont, [j'ai] soupé et [je suis] allé faire une marche. Le village [est] peu considérable mais très propre. La plupart des maisons [sont] blanchies. Horace Dumais <sup>345</sup> [a] de magnifiques bâtisses : maison, étable, hangar. »

<sup>344</sup> E. Lapointe, *Mémoire...*, op. cit., in *Saguenayensia*, janvier-mars 1987, p. 38.

<sup>345</sup> L'arpenteur Pascal-Horace Dumais et sa famille avaient fait partie du mouvement initiateur qui s'était donné comme mission d'ouvrir la marche du peuplement au Lac-Saint-Jean. En 1851, alors qu'il n'était âgé à peine que de quinze ans et qu'il étudiait au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Pascal-Horace Dumais avait accompagné le curé Hébert dans l'idée d'y refaire sa santé.

« Un deuxième moulin à farine [est] en construction, un moulin [à] carder et [à] scie ; [il n'y a] pas encore de tannerie. Un homme [s'est] cassé une jambe en levant le moulin à farine neuf. Couché à onze heures, fatigué. » <sup>346</sup>

\* \* \*

De l'avis de personnalités tout aussi singulières qui sont passées par là à plusieurs reprises, à la fin du siècle le chemin [171] Kénogami est une des plus belles voies qu'on puisse trouver au Québec. Il n'a de défauts que d'être un peu trop « sablonneux » sur les rives du lac Kénogami et un peu trop « pâteux » dans les environs du lac Kénogamichiche. En dehors de ces petits irritants dont on a appris à s'accommoder tant bien que mal, la magnificence de la contrée qu'il traverse ne laisse personne indifférent. Buies n'en finit pas d'en faire l'éloge dès qu'il en a l'occasion.

\* \* \*

« Le chemin Kénogami — est un des plus beaux de la province. Il n'a d'autre défaut que celui d'être parfois trop sablonneux ; d'autres fois, il devient pâteux, dans les fortes pluies, là où c'est la terre glaise qui domine, comme sur les bords du lac Kenogamichiche, mais pour de courts intervalles seulement. Il est coupé par de nombreux ruisseaux et petites rivières, sur lesquels il a fallu construire des ponts et des ponceaux. Comme le sol est impropre à la culture du côté sud du lac Kenogami, sur une longueur d'environ vingt-cinq milles, et qu'il s'y trouve par suite très peu de colons, le gouvernement est obligé de veiller lui-même par ses agents à ce que le chemin soit en bon ordre ; et, pour se rembourser des frais qu'il lui en coûte, il a fait placer, à l'extrémité ouest du lac Kenogami, une barrière qu'on ne peut franchir qu'en payant un droit de dix centins. » <sup>347</sup>

\* \* \*

En 1858, alors qu'il effectuait l'arpentage des cantons Labarre et Signaï, Dumais décidait de s'installer dans les environs du futur village d'Hébertville-Station et devint même l'un des actionnaires de la scierie située à la chute des Aulnaies. Connaissant donc parfaitement bien le secteur, en 1867, il dessina le premier tracé du chemin de fer Québec—Lac-Saint-Jean. — Sur la vie de Pascal-Horace Dumais, le lecteur aurait avantage à consulter l'étude de Laurent Thibeault, « Biographie de l'arpenteur Pascal-Horace Dumais », in *Saguenayensia*, janvier-mars 1990, pp. 16-24.

<sup>346</sup> R. Bouchard, *La vie quotidienne...*, *op. cit.*, pp. 357-359.

<sup>347</sup> Buies, *op. cit.*, pp. 136-137.

Pour traverser le lac Kénogamichiche pendant la belle saison, il faut emprunter un pont flottant, jeté sur un bras du lac Kénogamichiche. Cette œuvre d'architecture assez spéciale, consiste en un simple plancher de madriers de trois pouces cloués sur des pièces de travers, à la manière d'un grand radeau dont les deux extrémités s'appuient confortablement sur les deux rives opposées. Un garde-fou complète la structure et ajoute à sa solidité.<sup>348</sup> À la tête de la rivière au Sable, là où passe le chemin, « *l'endroit présente [172] plutôt l'aspect d'un lac que d'une rivière* ». <sup>349</sup> Tout près de l'auberge à Dechêne, dans un espace marécageux, le gouvernement a fait construire une terrasse « *qui fait honneur au conducteur des travaux, M. Jean Dechènes lui-même* ». <sup>350</sup>

Dans les cinq années d'intervalles qui marquent l'arrivée du chemin de fer à Chambord (en 1888) et l'arrivée de la première locomotive à Chicoutimi (1893), « une espèce de sleigh omnibus » effectue la navette régulière entre ces deux points. Ce moyen de transport des plus originaux est une initiative de l'homme d'affaires chicoutimien bien connu, Pierre-Alexis Guay, et a été pensé pour tenter de limiter le plus possible les effets négatifs de la baisse du trafic commercial entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean, depuis l'arrivée du train à Roberval. Construite et conçue par le charron Louis Bouchard, cette longue sleigh dénudée et sans couverture est tirée par deux chevaux et possède trois grands sièges. La ligne de transport est inaugurée le 23 février 1888 et compte des relais à Saint-Cyriac et à Hébertville. Dans des conditions hivernales idéales, il faut une bonne journée pour atteindre le terminus de part et d'autre. <sup>351</sup>

<sup>348</sup> J. Perreault, *Exploration de Québec au Lac St. Jean*, p. 47.

<sup>349</sup> Rapport des Travaux de Colonisation de l'année 1855, T. Boutillier, Toronto, 1856.

<sup>350</sup> Boucher de La Bruière, *op. cit.*, p. 8.

<sup>351</sup> R. Bouchard, *La vie quotidienne...*, *op. cit.*, (deuxième volume ; en préparation), Chroniques du 10 février 1888, du 22 février 1888, du 23 février 1888 et du 16 mars 1888.

[173]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

# Chapitre 3

---

La formation du village  
et le désenclavement  
du canton Jonquière  
(1893-1912)

[Retour à la table des matières](#)

[174]

### LA VIE QUOTIDIENNE À CHICOUTIMI AU TEMPS DES FONDATEURS

Mercredi, 2 septembre, 1891  
Saint-Dominique

— Quitté Chicoutimi le matin à huit heures, avec le petit David Tessier, [pour aller] faire mon inspection de poids et mesures à Saint-Dominique de la Rivière-au-Sable. Les chemins [sont] beaux et [nous profitons d'un] très beau temps toute la journée. Calme et très chaud. De retour le soir à sept heures et demi.

— [À Saint-Dominique de Jonquière], la récolte [est] déjà en partie mure. Les gens coupent à force [de bras]. On ne voit que coupeurs à la faucille, que moissonneuses qui agitent leurs grands bras au-dessus des épis murs. Le blé à une apparence splendide [et] on le dit de très belle qualité. L'avoine avance aussi; [elle est] très belle et bonne. Les poids et gaudrioles [sont] bons, l'orge est en partie coupée et engrangée. Les gens sont pressés [de] couper, vu que la gelée pourrait occasionner encore beaucoup de dommages. [On voit] encore des gens qui n'ont pas encore fini leurs foins, toujours des traînants.

— La beurrerie de Xavier Brassard [est] en pleine expansion. [Il] travaille encore près de 10,000 [livres] de lait, et la fromagerie de Joseph Brassard, 2,000 [et] quelques cents livres de lait. Une troisième fromagerie [est opérée] dans la même paroisse, [au] sixième rang, [et traite de 2,000 à 2,500 livres]. Un vrai pactole qui coule dans la paroisse. Le beurre a bon prix, dépasse 200, le fromage [est] rendu à 90, ce qui paie très bien.

— [Il y a] trois marchands à Saint-Dominique; les trois frères Brassard: Xavier, Onésime et Joseph. [Ils] sont assez bons tous trois, mais Xavier [est] riche; [il] a beaucoup de propriétés foncières, [des] terres, [un] magasin [et une] beurrerie, mais de stock dans le magasin, point! Que quelques vieilles marchandises. [Il y a également dans ce village] un moulin [à] farine [et] deux marchands de bonbons. [C'est] tout ce qu'il y a à inspecter. [On y retrouve aussi] une bonne église en pierre [dirigée par le curé] Hubert Kéroack, un bon presbytère en pierre [et] un moulin à steam sur le bord de la rivière aux Sables (moulin à scie). Un joli petit village entoure l'église[et] une maison de pension tenue par un ex bedeau, William Gagnon.

[175]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

## Chapitre 3

---

### La formation du village et le désenclavement du canton Jonquière (1893-1912)

*La fin de l'isolement :  
l'arrivée du chemin de fer*

[Retour à la table des matières](#)

En pays de colonisation, la somme des efforts déployés pour améliorer le réseau de communications, se présente donc comme un défi technique et financier de taille qui stimule les forces communautaires en présence et imprime une dynamique au développement du milieu. Au début des années 1890, le canton Jonquière végète toujours dans l'ombre de sa dérangeante voisine saguenéenne, Chicoutimi, et il n'est pas plus en mesure de tirer profit du boum économique dont bénéficie le Lac-Saint-Jean depuis l'arrivée de la locomotive, à Chambord.<sup>352</sup> En attendant que le gouvernement

<sup>352</sup> L'inauguration officielle du chemin de fer, à Roberval, eut lieu le 10 décembre 1888. Cf., *Le Progrès du Saguenay*, 13 décembre 1888. Pour une bonne synthèse historique de la construction de la voie du chemin de fer, le lecteur aurait intérêt à consulter Rossel Vien, *Histoire de Roberval*, 1954, pp. 109-131. Pour une synthèse plus générale, se référer également à Rodolphe Gagnon, *Le chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean (1854-1900)*, Thèse présentée à l'École des Gradués de l'Université Laval, 1967.

débloque les subsides nécessaires et amorce enfin la construction du tronçon de Chicoutimi, les riches perspectives d'avenir qui y sont associées donnent ainsi lieu à toutes sortes de spéculations conséquentes à l'adoption du futur tracé qui doit inévitablement passer par la Rivière-au-Sable. Même si les [176] populations éparpillées le long des chemins Dorval et Kénogami se sentent encore écartées du théâtre des événements, les plus délégués ne sont pas sans savoir que le passage de la locomotive révolutionnera, à toute fin pratique, la gestion du territoire traversé et qu'elle laissera sur son sillon tout un cortège de retombées économiques qui profiteront aux localités touchées.

Au Lac-Saint-Jean, la rapidité du progrès provoqué par l'arrivée du chemin de fer est étonnante et dépasse les prévisions les plus optimistes. Entre le Lac-Bouchette et Roberval, la population bénéficie d'une prospérité économique sans précédent, dont les effets sont difficiles à mesurer pour l'instant. D'abord sur le Piékouagami, le *Péribonka*, un nouveau vapeur à fond plat construit par Euloge Ménard, spécialement pour pouvoir naviguer partout sur le plan d'eau, s'apprête à entrer en service et à desservir l'afflux de voyageurs et des nouveaux colons qui s'entassent sur les quais. À Roberval, la compagnie de navigation s'affaire à la construction d'un grand hôtel destiné à accueillir les riches touristes. À Chambord enfin, là où on vient à peine de fêter l'arrivée de la première locomotive, onze marchands y sont déjà établis et y font, dit-on, d'excellentes affaires.<sup>353</sup> L'agriculture, l'industrie laitière, la colonisation et le commerce auxquels s'ajoute désormais l'industrie liée aux communications, entrent de plein pied dans une sorte d'âge d'or. Le Lac-Saint-Jean, depuis trop longtemps à la remorque de l'économie du Saguenay, vient, enfin et une fois pour tout, de briser les chaînes de l'isolement naturel et apparaît maintenant sur la carte.

Au début de l'année 1889, plus personne ne doute de l'entreprise. Les résultats dépassent d'ailleurs les prévisions les plus optimistes : dans sa première année d'existence, le nouveau chemin de fer du Lac-Saint-Jean a en effet transporté 5 400 chars de fret et 70 000 passagers.<sup>354</sup> Du jamais vu, colportent les journaux ! Et tout indique que ce n'est là qu'un début puisque l'année suivante il aura transporté

<sup>353</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 5 juillet 1888.

<sup>354</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 11 avril 1889.

87 068 [177] passagers et 95 902 tonnes de fret. <sup>355</sup> De quoi permettre les espoirs les plus fous !

Aux yeux des promoteurs, la colonisation constitue une clientèle d'appoint sur laquelle repose une partie de la rentabilité de la ligne de chemin de fer. L'emphase publicitaire est alors mise sur le riche potentiel agricole —« inépuisable », disent les plus emballés— du Lac-Saint-Jean qui va très certainement et très prochainement devenir, se plaît-on à répéter dans la réclame agriculturiste, le « grenier à blé de la province de Québec ». Pendant la belle saison des récoltes, la Compagnie va jusqu'à inviter à ses frais, les curés de toutes les paroisses de la province à visiter la campagne agricole du Lac-Saint-Jean avec l'un de leurs paroissiens. <sup>356</sup> Cette propagande aura des effets pour le moins détonnants et provoquera une ruée sur les terres disponibles et sur celles qui n'ont pas encore été cadastrées.

La réalisation du tronçon Chambord-Chicoutimi prendra cependant beaucoup plus de temps que prévu. Quatre ans seront nécessaires pour mener à terme ces travaux difficiles et dispendieux. En fait, une fois l'embouchure de la Métabetchouane atteinte par le rail, les travaux s'arrêtent et s'éternisent. Au début du mois de mai 1889, sous les instances de Mgr Bégin, le parlement fédéral vote 64 000\$ de subsides pour le complément de la voie de chemin de fer et donne ainsi le feu vert à la construction du tronçon de Chicoutimi. <sup>357</sup> Un peu partout où la ligne est censée passer, des gens accourent sur les terres vierges, effectuent quelques défrichements sommaires pour pouvoir se prévaloir du droit du premier occupant et se présentent au Département des Terres de la Couronne pour enregistrer leurs lots. Entre Chambord et Jonquière, la population connaît maintenant, grosso modo, le tracé de la voie ferrée : après avoir traversé les territoires déjà habités jusqu'à Grandmont (Saint-Gédéon), celle-ci bifurquera vers son terminus, en passant par le centre des cantons Labarre, Kénogami et Jonquière, une région [178] passablement sauvage, peu habitée et toujours bouchée par une épaisse forêt de bouleaux et de conifères.

À la fin du mois de décembre 1890, une loi autorisant la Compagnie de chemin de fer à recevoir une subvention spéciale pour la construction

<sup>355</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 18 juin 1891.

<sup>356</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 21 novembre 1889.

<sup>357</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 2 mai 1889.

des ponts sur les rivières Métabetchouane, Couchepagane et Belle-Rivière, signale enfin le départ des travaux.<sup>358</sup> Perturbée momentanément par la campagne électorale fédérale du printemps 1891, la construction ne reprendra cependant pleinement qu'à la fin du mois de juin suivant, après que les ingénieurs de la Compagnie se soient entendus à nouveau sur le tracé définitif devant traverser le canton Jonquière.<sup>359</sup> \*

Dans les cantons Labarre et Kénogami, sur les terres qui longent la « passe Dorval » —le seul corridor possible et logique pouvant permettre à la voie ferrée de s'engager sans trop de difficulté en direction du fjord— les gens des environs ont déjà compris que le secteur peut représenter une excellente affaire. De juillet 1888 jusqu'au passage des premières locomotives (fin 1892) le long de l'étroit corridor, au moins vingt-cinq lots vont être ainsi concédés pour fins de colonisation dans ce qui deviendra, un quart de siècle plus tard, le cœur du village de Larouche : outre le fondateur William Larouche et sa famille qui en profitent pour s'approprier neuf lots parmi les plus prometteurs, les *Terriers* révèlent, entre autres, des représentants des familles Boulianne, Gagné, Gaudreault, Gauthier, Gobeil, Laberge, Simard, Tremblay, des colons originaires des régions limitrophes d'Alma, d'Hébertville, de Saint-Bruno et de Jonquière.<sup>360</sup>

Pendant que le gros de l'équipe est mobilisé dans le secteur d'Hébertville,<sup>361</sup> le 22 août 1892 un autre groupe entreprend les travaux destinés à contourner le promontoire de la côte de [179] la Réserve, à l'ouest de la rivière Chicoutimi, et s'active fébrilement en direction de Jonquière.<sup>362</sup> À la fin du mois de janvier 1893, en dépit d'un hiver particulièrement rigoureux, une équipe de 300 hommes dirigés par les ingénieurs de la société Baker & Conway poursuivent activement leur percée à travers la forêt et le massif montagneux ; le rail atteint

<sup>358</sup> *Le Progrès du Saguenay*, (24 décembre 1889), (15 janvier 1890), (6 janvier 1891).

<sup>359</sup> *Le Progrès du Saguenay*, (4 juin 1891), 18 juin 1891).

\* Le 12 juin 1891, les ingénieurs et les charpentiers sont à Chicoutimi et travaillent dans les environs de la rue Racine. (J.B.P.)

<sup>360</sup> ANQC, Terrier des cantons Labarre et Kénogami. Voir également : Russel Bouchard, Larouche..., op. cit., pp. 14-17.

<sup>361</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 24 novembre 1892.

<sup>362</sup> Journal de Jean-Baptiste Petit, chronique du 22 août 1892.

maintenant le secteur de la Ratière, où sera installé, d'ici peu, un petit quai de débarquement. <sup>363</sup> Au début d'avril, le train se bute à la rivière au Sable et, à la mi-juin, le pont qui la traverse n'attend plus que la visite des inspecteurs pour laisser passer la locomotive. <sup>364</sup> À ce moment précis, près de mille ouvriers travaillent au complément du tronçon qui sépare les deux gares de Jonquière et Chicoutimi. Les travaux progressent à la cadence record de deux à trois kilomètres par jour. <sup>365</sup>

Entre l'église Saint-Dominique et le rang Saint-Mathias, les travaux sont même en avance et profitent de l'apport de machines à vapeur d'une grande efficacité. La présence de ces engins monstrueux au Saguenay, est une première et un phénomène qu'on ne se lasse pas de contempler ! Les endroits difficiles d'accès et les pentes abruptes sont prêts à recevoir le rail. Du rang Saint-Mathias au débarcadère de Chicoutimi, les travaux devancent les prévisions les plus optimistes. Au cœur de la métropole, un parti de mineurs dirigé par un certain Mr Dean, s'attaque aux derniers rochers qui séparent le pont de fer du Bassin du terminus maritime et ferroviaire. Le long du parcours, entre Jonquière et Chicoutimi, les équipes convergent vers ce lieu commun et ne cessent d'augmenter en fonction de la fin prochaine du chantier. <sup>366</sup>

Le 6 juillet 1893, alors que la pose des rails n'est pas tout à fait terminée, la première locomotive à vapeur de la Compagnie de Chemin de Fer Québec & Lac-St-Jean traverse le pont de la rivière au Sable et poursuit sa course en direction [180] de la pointe du Bassin de Chicoutimi, à quelques centaines de mètres seulement de la rivière. Parmi les dignitaires qui font partie de la délégation, on remarque, entre autres, la présence du président de la Compagnie, J.G. Scott, le rédacteur et homme d'affaires chicoutimien Joseph-Dominique Guay, le Robervalois Thomas Ross, le curé Kéroack et le Jonquérois Onésime Brassard. <sup>367</sup>

\* \* \*

<sup>363</sup> *Le Progrès du Saguenay*, (26 janvier 1893), (27 avril 1893).

<sup>364</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 15 juin 1893. *Journal de Jean-Baptiste Petit*, chroniques du 10 avril 1893, 21 mai 1893, 28 juin 1893, 29 juin 1893.

<sup>365</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 25 mai 1893.

<sup>366</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 22 juin 1893.

<sup>367</sup> *Journal de Jean-Baptiste Petit*, chronique du 6 juillet 1892. Voir aussi : *Le Progrès du Saguenay*, 13 juillet 1893.

Jeudi, 6 juillet 1893

« Le premier engin du chemin de fer Québec & Lac-St-Jean, c'est-à-dire [celui de] l'embranchement de Chicoutimi & Chambord arrive aujourd'hui dans la ville [de Chicoutimi], sur la pointe du Bassin, à quelques centaines de pieds du pont de la rivière Chicoutimi. Le cri strident de l'engin [s'est fait] entendre à plusieurs reprises. [Il descendait] un train de « slippers » et de rails. Beaucoup de gens [se sont rendus] sur le terrain. [Il y avait] beaucoup de pavillons hissés au haut des mâts (mai). Le journal *Le Progrès du Saguenay* [est] sorti avec un pavillon et un article prédisant un avenir des plus superbes à la ville et à la Compagnie. <sup>368</sup>

\* \* \*

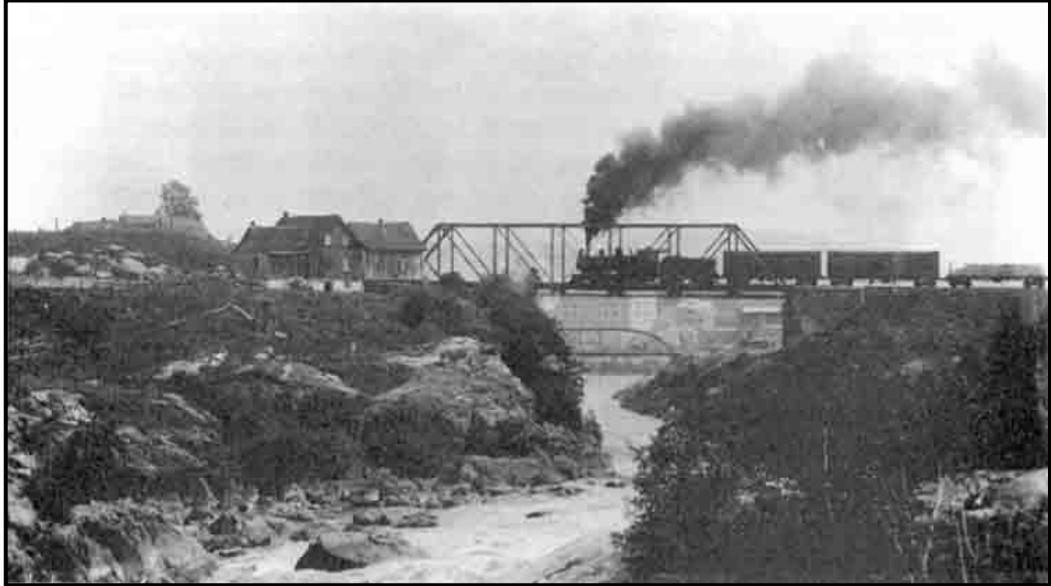
Le 2 août suivant, un mois presque jour pour jour après cet essai fructueux, le premier convoi de passagers réguliers traverse enfin le canton Jonquière et file en direction de Chicoutimi. Le jour est mémorable ! Partout où la locomotive passe et s'arrête, c'est l'allégresse !.. Des centaines d'étrangers venus des quatre coins de la région se sont déplacés spécialement pour assister à cet événement historique et pour accueillir les 800 passagers qui ont pris place dans les onze wagons remplis à pleine capacité. Parmi eux, les journaux notent la présence exceptionnelle du premier ministre du Québec, Louis-Ovide Taillon, du député de Rimouski, Sir Adolphe-Philippe Caron, de l'historien et ministre réputé, Thomas Chapais, et du cardinal Taschereau. Les canons tonnent à intervalles réguliers et des dizaines de drapeaux [181] aux couleurs bigarrées flottent au vent et ajoutent à l'euphorie collective. <sup>369</sup>

Au terminus de Chicoutimi, les organisateurs de la manifestation historique ont pris soin de monter une jolie tribune sur le site où s'élèvera d'ici peu le dépôt ferroviaire, à proximité du quai donnant sur le Saguenay. Cette journée-là, les nombreux voyageurs et la foule de visiteurs profitent joyeusement de l'événement pour aller faire une génuflexion à la cathédrale, où l'archevêque de Québec et l'évêque du diocèse de Chicoutimi président conjointement la bénédiction des nouvelles cloches du temple diocésain. <sup>370</sup>

<sup>368</sup> *Journal de Jean-Baptiste Petit*, chronique du 6 juillet 1892.

<sup>369</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 10 août 1893.

<sup>370</sup> *Ibid.* Voir également : Édith Gagné, « L'arrivée du train à Chicoutimi », in *Saguenayensia*, janvier-mars 1993, pp. 25-27.



Convoi ferroviaire engagé sur le pont de la rivière Chicoutimi, dans la dernière partie du tronçon Jonquière. Circa 1903.

Photo : ANQC, fonds SHS, no 144.

Pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean, une époque nouvelle commence. L'isolement qui avait caractérisé pendant plus d'un demi-siècle la fondation des premières paroisses et le début de la marche du peuplement d'un bout à l'autre de la [182] région, sont désormais chose du passé. Au chapitre de l'économie, tous les espoirs sont permis ! Sur le double plan agricole et industriel, une véritable fièvre est en train de s'emparer des uns et des autres et la morosité des dernières années fait place à un dynamisme jusqu'alors inconnu. Les gens se livrent à la culture avec un acharnement et une confiance accrus. L'industrie laitière notamment, confrontée jusqu'alors aux distances et à l'éloignement des marchés, se prépare à connaître un boum sans précédent. En prévision de la nouvelle année qui s'en vient, plusieurs cultivateurs se sont convertis à de nouvelles pratiques et augmentent leur cheptel afin de profiter de l'accroissement prévisible de la demande de toute nature. <sup>371</sup>

<sup>371</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 5 janvier 1893.

À Jonquière, la population se sent libérée de ses entraves et pavoise. La voie ferrée passe en plein centre du village, à quelques pieds seulement de l'hôtel Gagnon, de l'église paroissiale et de la fabrique de beurre de Donat Brassard. Le trajet qui sépare les petites gares de la Rivière-au-Sable et d'Hébertville prend seulement trois quarts d'heure. Une révolution, pour ainsi dire, dans le mode des communications et du transport en Sagamie ! Et ce n'est pas tout ! Grâce à la magie du train, un panorama d'une exceptionnelle beauté est maintenant accessible à tous ceux et celles qui veulent se donner la peine de faire le trajet : « *La passe naturelle de la rivière Dorval est le point le plus intéressant que l'on y remarque. La voie traverse les paroisses de Hébertville, St-Bruno, St-Gédéon, St-Jérôme et Chambord, en plein défrichement, sur des terres fort belles et on admire du premier coup d'œil la fertilité du sol. Tous les ponts en fer, ceux de Chicoutimi, Jonquière et Métabetchouan spécialement, attirent l'attention par leur structure et leur élégance agréable à l'œil.* » <sup>372</sup>

[183]

### ***Les communications avec la rive nord du Saguenay : le bac de Saint-Léonard et la traverse des Terres-Rompues***

[Retour à la table des matières](#)

L'histoire des communications au nord des cantons Jonquière, Kénogami et Labarre serait bien incomplète si nous omettions ici de faire état des liens qui unissaient en permanence les colons vivant de part et d'autre de la rivière Saguenay. Cette voie de passage était d'autant plus importante, faut-il le préciser, qu'elle assurait une mobilité essentielle et vitale aux colonies de peuplement établies sur la rive nord, entre Saint-Coeur-de-Marie (Délisle) et les Terres-Rompues ; et plus particulièrement à Rivière-à-l'Ours (Saint-Ambroise), La Décharge (Saint-Charles-de-Bourget), La Dalle (Saint-Léonard-de-Port-Maurice) et Saint-Honoré. <sup>373</sup>

<sup>372</sup> Le Progrès du Saguenay, 20 juillet 1893.

<sup>373</sup> L'histoire des différents points de départ de la traversée du Saguenay, entre Chicoutimi et Larouche, a déjà fait l'objet de plusieurs présentations synthèses de l'auteur, dans les études suivantes : *Larouche : un îlot de peuplement*, op.

Avant l'exhaussement des eaux provoqué par la construction du barrage de Chute-à-Caron (1926-1928), la rivière Saguenay était large d'environ 150 mètres à la hauteur du village de Saint-Charles et formait une sorte de grand lac très étroit qui marquait un temps de repos entre les deux extrémités de la grande cascade. Les communautés agricoles de Saint-Léonard (parties nord et sud de la rivière), Saint-Charles et « Jonquière-Nord » vivaient donc dans une sorte de symbiose et étaient unies sur le plan social par la petite chapelle construite sur une pointe de terre avançant dans le Saguenay, sur le lot 31, rang 1 du canton Kénogami.<sup>374</sup> Depuis 1896, un chemin aménagé « *du côté nord de St-Charles* », facilitait les communications entre les deux rives et « *dirige[ait] une partie du commerce de St-Charles vers Jonquière* ». <sup>375</sup>

[184]

—*LES PONTS DE GLACE*. Au cours de la saison froide, la liaison entre les deux rives est toujours assurée par des ponts de glace naturels. Ces précaires et périlleux traits d'union ont évidemment des tracés incertains et dépendent surtout des caprices du thermomètre. En haut des rapides de la chute Wilson, entre les deux « Crans Serrés », <sup>376</sup> à Saint-Charles, cette manière de traverser hommes, bêtes et marchandises est encore plus spectaculaire. Elle débute habituellement au milieu du mois de décembre et perdure jusqu'à la mi-avril. <sup>377</sup> Dans les années de redoux, lorsque la température n'offre pas les propriétés requises pour une bonne prise du pont de glace naturel à cet endroit, les habitants utilisent alors, à profit, la force du courant pour aider dame nature à parfaire son emprise.

*cit.*, pp. 41-43 ; *Histoire de Chicoutimi (la fondation)*, *op. cit.*, pp. 127-131 ; *Histoire de Chicoutimi-Nord*, *op. cit.*, 125-142.

<sup>374</sup> « Un pont sur le Saguenay, conséquence pittoresque de l'exhaussement d'une rivière », in *L'Action Catholique*, 4 avril 1952. Témoignage de M. Gaspard Couillard, 24 avril 1996.

<sup>375</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 1er octobre 1896.

<sup>376</sup> Le « Cran Serré » dont nous faisons état ici est ce canyon situé un peu en amont de la chute Wilson. Un autre « Cran Serré » était situé au bout du lot 41, du rang A Nord, du canton Kénogami. Il y avait également un « Cran Serré » au lac Kénogami, à Pibrac.

<sup>377</sup> R. Bouchard, *Histoire de Chicoutimi*, I, *op. cit.*, p. 127.

L'ingéniosité désarmante avec laquelle les gens de Saint-Charles réussissent à surmonter cette embûche climatique, mérite la plus haute admiration et oblige ici à quelques précisions qui leur rendent hommage. Lorsque la rivière Saguenay hésite ainsi à se durcir à cette hauteur, un groupe d'hommes munis d'un godendart et de « gaffes »<sup>378</sup> se rend le long du rivage et commence par scier un immense bloc de glace durcie. Une première partie du groupe tient alors solidement l'une des deux extrémités du « rempart »<sup>379</sup> avec des « gaffes » et laisse dériver l'autre bout vers la rive opposée. L'opération est évidemment très délicate et exige un grand savoir-faire de part et d'autre, surtout au moment critique de l'accostage, alors que le bloc de glace risque de se casser à la moindre erreur. Si, par malheur, la manœuvre échoue, les [185] gens sont quittes pour une journée d'ouvrage de perdue et doivent se reprendre le lendemain. Sitôt la passerelle en place, on laisse ensuite à l'hiver le soin de terminer le travail. Habituellement, il ne faut qu'une bonne nuit froide pour que l'eau du courant renforce l'arche du pont et assure ainsi une certaine sécurité aux gens et aux animaux qui traversent la rivière.<sup>380</sup>

—*LE BAC DE SAINT-LÉONARD*. Après le départ des glaces et la dislocation du pont, la population fait ensuite appel, pour le restant de l'année, au service d'un bateau-passeur qui n'était constitué, au début, que d'une modeste barque mue par des rames. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les municipalités riveraines de Bourget (Saint-Charles), Rivière-à-l'Ours (à laquelle fait partie Saint-Léonard) et « Jonquière-Nord » améliorent le service et remplacent la chaloupe par un « horse boat » ; qui n'est, en fait, qu'un simple chaland muni d'une roue à aube, d'un pilotis et d'un arbre de couche actionné par un cheval. À cause de la force du courant, les constructeurs ont doté leur bac d'une rame pour le diriger. Il faut parfois des heures pour accéder à l'autre rive. Il arrive même que le bac soit emporté par le courant et dans un tel cas il faut alors rebrousser chemin et se reprendre plusieurs fois avant de réussir

<sup>378</sup> « Gaffe », n.f. Longue perche munie d'un crochet servant à saisir les billots. Terme de marine. C'était un instrument pour éloigner ou approcher une chaloupe. Cf., Raoul Lapointe, *Des mots pittoresques et savoureux*.

<sup>379</sup> Les « remparts », dans le langage populaire, étaient constitués d'énormes blocs de glace empilés les uns sur les autres par le mouvement des marées et du courant.

<sup>380</sup> Mérette, Larouche et collaborateurs, *Saint-Charles Borromée*, p. 17.

la traversée. <sup>381</sup> De 1904 à 1907, le gouvernement fédéral accorde des subsides pour la construction de cales remplies de pierres afin de faciliter les manoeuvres d'accostage. <sup>382</sup>

Il arrive, à l'occasion, que le bac chavire ou qu'il soit tout simplement emporté par la force du courant et que ses utilisateurs périssent corps et biens. Dans le *Progrès du Saguenay* en date du 30 août 1894, on raconte que trois personnes (Maxime Dupéré, Tom Gauthier et Édouard Larouche) qui avaient pris place sur le bac avec deux bœufs réunis par un joug, ont chaviré sous le mouvement des animaux et que deux d'entre eux ont péri dans l'accident. Au printemps 1913, la marée montante emporte le vieux bac qui va se briser en mille morceaux au pied du grand remous.

<sup>381</sup> Réal Gauthier, « Les origines de St-Charles », *op. cit.*, p. XI.

<sup>382</sup> *Documents de la Session du Canada*, « Rapport du ministre des Travaux Publics, au 31 mars 1907 », partie IV, p. 84.

[186]

**Règlement régissant la traverse  
Jonquière—Saint-Léonard, en 1917**

1e- La traverse de St-Ambroise entre la municipalité de St-Ambroise et la municipalité de la paroisse de Jonquière se fera aux conditions et de la manière suivante que ces conseils s'engagent à faire exécuter fidèlement dans l'intérêt des deux municipalités.

Le traversier devra traverser en tout temps —à demande— de jour et de nuit, dimanches et fêtes d'obligation, sauf quant aux effets qui ne devront pas être traversés de nuit.

La traverse ne se fera pas dans les cas réels de danger dont le traversier sera le seul juge.

2e- Le traversier commencera à traverser le printemps, aussitôt qu'il sera possible de le faire et, à l'automne, il finira la traverse quand il sera impossible de le faire.

3e- Le traversier devra avoir un bac à gazoline pour tenir cette traverse — lequel devra être construit de manière à donner pleine et entière satisfaction en tout point pour l'usage de la traverse et ce bac sera muni d'appareils de sauvetage— et devra être tenu proprement et convenablement.

Ce bac devra toujours être suivi par une bonne chaloupe propre et convenable qui servira à la traverse quand l'usage du bac sera impossible.

4e- La traverse se fera à l'endroit actuel sur le terrain ou près de Louis Bouchard, à St-Léonard, et sur ou près le terrain de Ernest Gagnon, à Jonquière.

5e- Lorsque le traversier sera obligé de faire la traverse en chaloupe, il devra traverser les passagers en premier lieu et revenir chercher les animaux, mais il ne sera jamais permis de traverser les animaux avec les passagers.

6e- Le traversier devra s'engager et promettre de ne pas boire ni de laisser boire de liqueurs enivrantes à bord du bac et de la chaloupe. Il devra être poli envers tout le monde indistinctement, maintenir le bon ordre aux abords de la traverse et sur le bac et si quelqu'un trouble la paix ou le bon ordre il sera passible d'une amende de 2\$ et le traversier sera tenu d'avertir les autorités municipales du lieu où l'offense a été commise afin que celui qui se rendra coupable dans la circonstance soit puni suivant la loi.

Si le traversier laisse embarquer une personne en état d'ivresse, il sera tenu de le veiller afin d'éviter un accident et le scandale pendant la traversée.

[187]

7e- Le traversier sera obligé d'avoir un certificat d'ingénieur ou de compétence si le gouvernement ou la loi l'exige.

Il devra embarquer et débarquer tous les effets qui seront déposés à la traverse dès qu'ils seront arrivés et sera tenu de les débarquer aussitôt qu'ils seront rendus de l'autre côté et de les mettre en sûreté s'ils sont périssables, mais il pourra exiger paiement des frais occasionnés pour mettre tels effets périssables en sûreté.

Le traversier sera responsable de tous les effets qu'il traverse en l'absence du propriétaire, sauf les accidents imprévus et de force majeure.

8e- L'abonnement et le tarif seront comme suit, par traverse: *pour une voiture*, le charretier compris, simple passage, 25 centins, double 50 [centins] ; *pour une voiture double de promenade*, deux chevaux y compris le conducteur 50 centins, voiture simple, 25 centins et cinq centins par chaque personne additionnelle dans chaque cas; *pour un cheval reproducteur*, 50 centins, et le propriétaire devra aider le traversier à le maintenir ; *pour un voyage spécial pour une personne*, 25 centins; [*pour un voyage spécial*] *pour plusieurs personnes*, 10 centins par tête; *pour une automobile seule*, 50 centins chaque traverse, chauffeur compris, et cinq centins par personne additionnelle ; *animaux vivants*, bêtes à cornes, 15 centins par tête, moutons et cochons libres, 5 centins par tête; *pour effets* et toutes marchandises et machineries, etc... par cent livre pesant, 3 centins.

9e- Le traversier devra se tenir à la disposition du public suivant les tarifs ci-dessus aux fins de la dite traverse.

Le tarif ci-dessus ne s'applique pas pendant le jour. Pour la traverse de nuit, le prix sera du double.

10e- Les conseils sont bien décidés à faire exécuter ce présent règlement et si le traversier néglige de s'y conformer, le conseil pourra en tout temps annuler son contrat.

11e- Le traversier qui s'engage à tenir cette traverse aura seul le droit de faire le commerce ou le métier de traversier dans toute l'étendue des deux municipalités intéressées. Une licence sera accordée à cette fin pour la somme de 2\$ payable chaque année pour moitié aux municipalités intéressées, et ce pour une période de six ans, à compter du 15 août 1917 au 15 août 1923.

12e- Le traversier qui obtiendra cette licence devra s'engager par écrit à fournir le terrain nécessaire pour changer la côte venant à cette traverse à St-Léonard et s'engager à entretenir à ses propres frais la route du bac à partir du chemin de front de St-Léonard pour se rendre à la dite traverse et ce pour une période de six ans à compter du 15 août 1917.

[188]

13e- Le contrat de traverse entre ces dites municipalités sera accordé pour une période six ans comme susdit à compter du 15 août 1917...

14e- Le contrat de la traverse sous-seing privé sera passé aux conditions ci-dessus et sera signé par les maires et les secrétaires-trésoriers des deux municipalités et par le contracteur.

Il est défendu par le présent règlement, à toute personne qui n'est pas licenciée à cette fin d'exercer le métier de traversier dans les limites de la municipalité de St-Ambroise et dans la municipalité de la paroisse de Jonquière, sous peine d'une amende ou d'emprisonnement à défaut de paiement suivant le code municipal en pareil cas, article 619.

14e- Ce règlement sera soumis au conseil de la municipalité de la paroisse de Jonquière pour approbation et deviendra en force après sa promulgation suivant la loi.

Fait et passé et adopté séance tenante en deuxième lecture à St-Ambroise, ce seizième juillet 1917.

*Simon Simard*

*Thomas Tremblay*

Secrétaire-trésorier

Maire

Référence: «Règlement no 26, intervenu entre la municipalité de St-Ambroise et la municipalité de la Paroisse St-Dominique de Jonquière, adopté le 16 juillet 1917», *Livre des minutes de la municipalité de la Paroisse Saint-Dominique de Jonquière*.

Incapable de se passer d'un tel service, la communauté de Saint-Charles profite de l'événement pour acheter un nouveau traversier muni cette fois-ci d'un moteur à gazoline, moins primitif que le pilotis et plus rapide que le cheval. <sup>383</sup>

Ce nouveau bac fonctionne surtout le jour, mais il est disponible à toute heure, à moins que la température l'interdise. Lorsqu'un usager

<sup>383</sup> « A St-Charles-Borromée », *Le Progrès du Saguenay*, 22 mai 1913.

provenant de Larouche ou de « Jonquière-Nord » veut exprimer le besoin de traverser la nuit, il n'a qu'à agiter un fanal en direction du passeur qui vient immédiatement le chercher avec l'embarcation. [189] De chaque côté de la rivière, à Saint-Charles, Saint-Léonard, « Jonquière-Nord » et au rang « un » de Larouche, les localités abritent des débarcadères et des approches pour faciliter le transbordement des voyageurs, des animaux et des marchandises, mais ces installations sont la propriété respective des municipalités hôtes qui ont, d'ailleurs, la responsabilité discrétionnaire d'en réglementer le service. <sup>384</sup>

Dans les débuts, ce sont ces dernières qui paient le conducteur, mais avec les années, au fur et à mesure que le flot de voyageurs augmente, elles confient le service à un particulier qui impose un droit de passage. Ce conducteur réside à Saint-Léonard, dans une cabane construite le long de la rive, afin qu'il soit toujours en mesure de répondre aux nombreux appels. <sup>385</sup> Au printemps 1914, le contrat de la traverse est accordé pour trois ans à un citoyen de Jonquière, M. Ernest Gagnon (fils de Jean) dit Brochet. <sup>386</sup> À l'expiration de ce délai, le 15 août 1917, Jonquière accepte de renouveler la licence pour six ans, moyennant un coût minimal de deux dollars. <sup>387</sup>

En 1928, lors du rehaussement des eaux de la rivière, le service de la traverse devient pratiquement inutile entre Jonquière et Saint-Léonard, mais la ligne sera toutefois maintenue avec les localités de Saint-Charles et Larouche jusqu'en 1932. <sup>388</sup> Devant le refus ferme de la « Quebec Development » de procéder à la construction de nouveaux quais et à l'ouverture de nouveaux chemins d'accès rendus maintenant nécessaires à cause de la construction de la centrale de Chute-à-Caron, la municipalité de Larouche décide finalement de mettre fin à l'entente

<sup>384</sup> Archives de la municipalité de Larouche, *Livres des délibérations du conseil de la municipalité de Larouche*, séance du 29 mai 1926.

<sup>385</sup> Mérette, Larouche et collaborateurs, *op. cit.*, p. 14.

<sup>386</sup> « À St-Léonard », in *Le Progrès du Saguenay*, 21 mai 1914.

<sup>387</sup> Archives de la municipalité de Jonquière (AMJ), *Livres des procès-verbaux de la corporation municipale de la paroisse*, réunion du 25 juillet 1917.

<sup>388</sup> Archives de la municipalité de Larouche, *Livres des délibérations du conseil de la municipalité de Larouche*, séance du 4 mars 1929.

et impose à sa vis-à-vis [190] de Saint-Charles, des contraintes qu'elle sera incapable de soutenir. <sup>389</sup>

—*LA TRAVERSE DES TERRES-ROMPUES*. En bas des grands rapides de la Décharge, à l'extrémité nord-est du canton Jonquière, la population profite également d'un service de bateau-passeur depuis le printemps 1905 : avant cette date, les gens du secteur devaient descendre à Chicoutimi pour utiliser la traverse de Sainte-Anne. Le bateau qu'on utilise alors appartient à Épiphan Gagnon, le capitaine du traversier l'*Alcyon*, une figure de proue, pour ainsi dire, au chapitre de l'histoire de la navigation sur le Saguenay. <sup>390</sup>

Ce nouveau service était devenu une nécessité depuis qu'un industriel anglophone de Niagara Falls, Thomas Leopold Wilson alias « Carbide », avait projeté, en 1901, de tirer profit de l'énorme potentiel énergétique de la rivière Shipshaw et de la Grande Décharge. <sup>391</sup> Avant 1905, le capitaine Gagnon utilisait le *Marie-Louise*, pour faire la navette entre les quais du Bassin et de Sainte-Anne et la petite jetée qui servait de débarcadère à l'embouchure de la Shipshaw. <sup>392</sup>

Le sympathique « Père Épiphan », est un personnage bien connu dans tout le Haut-Saguenay. Au printemps 1898, il avait récupéré les droits de la traverse de Sainte-Anne—Chicoutimi et avait acquis le *Marie-Louise* d'une compagnie de la Baie-des-Chaleurs. D'un tirant d'eau jugé trop grand et mal adapté pour naviguer dans des eaux peu profondes du Saguenay, ce bateau avait été déclassé en 1901 par son propriétaire qui lui avait substitué l'*Alcyon*. <sup>393</sup> Comme il n'était pas plus en mesure [191] de combler les attentes des usagers avec sa nouvelle embarcation et qu'il avait été incapable d'obtenir des subsides pour faire creuser le Saguenay à cette hauteur, le 5 janvier 1905 le

<sup>389</sup> Archives de la municipalité de Larouche, *Livres des délibérations du conseil de la municipalité de Larouche*, séance du 4 avril 1932.

<sup>390</sup> « M. Épiphan Gagnon est décédé, hier », in *Le Progrès du Saguenay*, 2 mars 1931.

<sup>391</sup> Pour mieux comprendre les dessous de ce projet qui aboutira à la construction des grands barrages, se référer à R. Bouchard, « Terres-Rompues et ses localités... », in *Villages fantômes... du Haut-Saguenay*, op. cit., pp. 75-92.

<sup>392</sup> « Excursion à Shipshaw », in *Le Progrès du Saguenay*, 10 juillet 1902.

<sup>393</sup> « L'« Alcyon ». Le nouveau bateau de la Traverse a été lancé dimanche », in *Le Progrès du Saguenay*, 22 août 1901.

propriétaire et la municipalité de Sainte-Anne décidèrent conjointement de mettre fin à leur entente et de résilier le contrat qui les unissait. <sup>394</sup>

Sans se soucier de la concurrence qu'allait lui porter son remplaçant, le *Ste-Anne* (deuxième du nom), le Père Épiphanie se déplace donc un peu en amont de son ancien port d'attache, où il entreprend de desservir la clientèle qui voyage entre le canton Jonquière et les Terres-Rompues. En plus des travaux de harnachement amorcés par Wilson, on parle de plus en plus de la construction d'un pont sur la rivière Shipshaw et d'une recrudescence récurrente de la colonisation dans les cantons Bourget, Simard et Falardeau. <sup>395</sup> Ce territoire est soudainement devenu le fer de lance du front pionnier qui prend forme sur la rive Nord du Saguenay et les colons ont tout à gagner avec le développement des voies de communications au terme des eaux navigables. <sup>396</sup>

\* \* \*

« Le capitaine Gagnon, avec son bateau le « Marie-Louise », fait son service maintenant entre Chicoutimi, Sainte-Anne et Shipshaw. Voici ses heures d'arrivée et de départ : les lundi, mercredi, et samedi, départ pour Shipshaw le matin à 7 hrs, retour à 9 hrs ; le soir, départ à 3 hrs, retour à 5 hrs. Le dimanche, p.m., départ à 12 hrs et retour à 5 hrs. Voitures et chevaux peuvent faire le voyage sur le bateau de M. Gagnon, à raison de 50 cts. » <sup>397</sup>

\* \* \*

Les efforts du Père Épiphanie pour implanter un service régulier de traverse au niveau des Terres-Rompues est loin [192] de faire l'unanimité à Chicoutimi et à Sainte-Anne. Ces deux municipalités veillent jalousement sur leur monopole et leur influence et manigancent sans relâche pour empêcher le gouvernement d'intervenir financièrement dans la construction de nouveaux débarcadères. En dépit des magouilles politiques et d'une obstruction systématique, à l'automne 1908, à la faveur de l'élection fédérale, le gouvernement annonce à grand renfort de publicité l'octroi de subventions pour

<sup>394</sup> Pour en savoir plus sur cette histoire, se référer à : R. Bouchard, *Histoire de Chicoutimi-Nord*, I, *op. cit.*, pp. 127-131.

<sup>395</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 25 janvier 1906.

<sup>396</sup> « La colonisation du Nord du Saguenay », in *Le Progrès du Saguenay*, 7 mars 1907.

<sup>397</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 27 juin 1907.

permettre la construction d'un quai aux Terres-Rompues.<sup>398</sup> Deux cages de bois lestées de pierres sont alors construites : l'une, un peu en aval de l'embouchure de la rivière aux Vases, l'autre, à la jonction nord des cantons Jonquière et Chicoutimi, au lieu-dit « Val-Racine ». Le 8 mai 1919, dans sa chronique quotidienne consacrée « À Ste-Anne », *Le Progrès du Saguenay* précise que le *Louis-Joseph*, bateau du Père Épiphanie Gagnon, a commencé à voyager entre Chicoutimi, les Terres-Rompues et Sainte-Anne.

L'histoire de la traverse des Terres-Rompues prend fin brutalement en 1925, lorsque le consortium Duke-Price et la multinationale de l'aluminium (l'Alcoa) s'associent pour entreprendre la construction du pouvoir hydroélectrique de Chute-à-Caron. La tradition orale raconte à ce sujet que le harnachement du Saguenay a eu des conséquences absolument néfastes sur la navigation dans le secteur de la rivière Shipshaw et qu'il a perturbé considérablement les turbulences de l'eau au pied de la cascade. Activé par le nouveau comportement de la cataracte, la force du courant a amplifié le phénomène d'érosion des berges du Saguenay qui se sont retrouvées dans le lit de la rivière, la rendant ainsi impropre à la navigation.<sup>399</sup>

### ***Fondation de « La Compagnie de Pulpe de Jonquière »***

[Retour à la table des matières](#)

L'avènement du train au Saguenay et le développement des communications par la voie fluviale autorisaient donc les [193] plus grands espoirs et ouvraient des perspectives économiques dont on ne pouvait pas encore mesurer l'ampleur sur le coup. Lors de l'arrivée du train à Jonquière et à Chicoutimi, le Saguenay—Lac-Saint-Jean n'avait pas encore goûté aux effets de l'industrialisation et le secteur forestier vivait encore sous la pulsion décadente de l'industrie du bois de sciage. Seuls les moulins à scies et à bardeaux, éparpillés un peu partout le long des cours d'eau, et les manufactures artisanales si caractéristiques des

<sup>398</sup> « Le quai des Terres-Rompues », in *Le Progrès du Saguenay*, 24 septembre 1908.

<sup>399</sup> Témoignage de M. Gaspard Couillard, un ancien de Shipshaw, 11 avril 1996.

régions de colonisation, contribuaient à tisser la toile de fond du panorama industriel. Roberval et Chicoutimi, les deux terminus du chemin de fer et de la voie maritime, possédaient bien quelques industries créées pour satisfaire aux besoins primaires de leurs scieries géantes, mais ce type d'exploitation ne cessait de décroître en raison d'une modification de la demande extérieure et de l'épuisement de certaines essences forestières rendues à pleine maturité, telles le pin et le cèdre. C'est la conjoncture internationale et la croissance de la demande de pâte mécanique qui procureront, à la région et à Jonquière, une première opportunité de se redéfinir sur le plan économique en fonction de la nouvelle dynamique régionale.

L'année 1896 correspond, pour le monde occidental, à l'entrée dans une phase nouvelle d'industrialisation. Riche de ses immenses ressources hydrauliques et forestières, le Gouvernement du Québec assure son développement industriel en concédant à des intérêts privés de nombreux pouvoirs d'eau. Au Saguenay, voire même dans tout le Québec, les premières concessions de sites hydrauliques (accordées pour des fins hydroélectriques) concernent d'ailleurs les eaux du lac Kénogami et sont accordées sur les rivières Chicoutimi et au Sable, entre 1896 et 1902.<sup>400</sup> À cette [194] époque, la presse est en pleine

<sup>400</sup> Chronologie des premières concessions hydrauliques du lac Kénogami, de la rivière Chicoutimi et de la rivière au Sable :

—19 décembre 1896, à J.-D. Guay (pour 50\$), les chutes et les îles comprises dans les limites de la ville de Chicoutimi ;

—19 mai 1897, à la « Compagnie de lumière Électrique de Chicoutimi » (pour 1,090\$), récupération des droits de la première concession ;

—7 décembre 1900, à la « Compagnie de Pulpe de Jonquière » (pour 650\$), une partie de la rivière au Sable, en front des lots 14 et 20, rangs 3 et 4, du canton Jonquière ;

—7 décembre 1900, à des actionnaires de la « Compagnie de Pulpe de Jonquière » (pour 50\$) une autre portion des forces hydrauliques de la rivière au Sable ;

—2 mars 1901, à la « Compagnie de Pulpe de Chicoutimi » (pour 1,500\$), tout le lit de la rivière Chicoutimi entre le lac Kénogami et la rivière Saguenay ; également, une partie de la rivière au Sable, à la jonction du lac Kénogami et de la Pointe au Sable ;

—15 mars 1902, à la « Compagnie Price Bros & Co. » (pour 200\$), les lots nos 769, 882, 1105 et 1130 du cadastre de la ville de Chicoutimi.

expansion en Amérique du Nord (particulièrement aux États-Unis) et en Europe. Conséquemment, la demande de papier journal augmente sans cesse, les forêts américaines et européennes s'appauvrissent rapidement et ce sont les régions nordiques du Québec qui sont sollicitées par les besoins du marché international.<sup>401</sup> Pour être viable, la mise en place des pulperies et des papeteries doit se faire le long des cours d'eau (pour permettre le transport du bois), au pied des ruptures de pente (pour permettre l'édification des centrales) et à proximité des voies de chemin de fer (pour faciliter l'acheminement de la production vers les marchés).<sup>402</sup>

En plein cœur de la métropole du Saguenay, à l'embouchure de la rivière Chicoutimi, le banquier Julien-Édouard-Alfred Dubuc amorce le mouvement en organisant les bases d'une première usine de pulpe et marque ainsi le début d'une ère nouvelle qui sera caractérisée plus particulièrement par la mise en place de la grande industrie. Le canton Jonquière et la sous-région du Lac-Saint-Jean ne tarderont pas à emboîter le pas et l'initiative de Dubuc ne sera pas isolée bien longtemps. Dans les mois qui suivent l'entrée en service de la pulperie de Chicoutimi (1898), une [195] véritable « fièvre » s'est emparée des Canadiens-français du Saguenay—Lac-Saint-Jean qui mettent de l'avant plusieurs projets similaires.<sup>403</sup> Alors que la puissante société anglophone « British American Pulp and Paper Co. » s'interroge encore sur l'éventualité de construire une énorme usine à la Grande Décharge ou à la « Chute du Portage à l'Ours » (sur la rivière Ashuapmushuan),<sup>404</sup> des associations audacieuses d'hommes d'affaires francophones, ne perdent pas de temps et entreprennent de construire et

Cf., Service Hydraulique du ministère des Terres et Forêts, Tableau des forces hydrauliques concédées par la province de Québec, du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1913, Québec, 1914.

<sup>401</sup> Voir également, R. Bouchard, Val-Jalbert : un village-usine au royaume de la pulpe, pp. 11-13.

<sup>402</sup> P.-Y. Pépin, *Le royaume du Saguenay en 1968*, p. 75.

<sup>403</sup> « La pulpe », in *La Défense*, 27 janvier 1898.

<sup>404</sup> Voir à ce sujet le débat dans le journal *Le Rapatriement*, (31 août 1899), (9 sept. 1899), (18 sept. 1899), (29 sept. 1899), 14 oct. 1899), (11 nov. 1899) et (18 nov. 1899) ; *Le Progrès du Saguenay*, 4 mai 1899.

d'exploiter, à leur propre compte, des pulperies le long des rivières au Sable, Péribonca, Ouiatchouane et Métabetchouane. <sup>405</sup>

En 1897, un Américain de New-York qui détenait déjà des actions dans la pulperie de Chicoutimi, un certain Mr Alex. Wender, avait lui aussi entrepris des démarches pour construire une manufacture de pulpe chimique et de papier au pied de la Chute-à-Caron, mais il y renonça au bout de quelques semaines, après avoir annoncé son départ pour l'Allemagne. <sup>406</sup> Quelques mois plus tard, Joseph Perron —un ingénieur sans formation académique qui possède déjà des propriétés le long de la rivière au Sable et qui partage, avec son frère, Élie, <sup>407</sup> l'amour de la mécanique et la direction des opérations de la pulperie naissante, à Chicoutimi— décide de récupérer le dossier pour son propre compte. <sup>408</sup> Après une [196] série de démarches effectuées auprès des autorités locales qui semblent passablement divisées sur la question, le 4 avril 1899 Perron reçoit finalement l'autorisation de former « La Compagnie de Pulpe de Jonquière » ; l'entreprise ainsi créée disposera éventuellement d'un capital social de 50 000\$, profitera d'un prêt de 10 000\$ de la municipalité et sera exemptée de taxes pour une période de 25 ans. <sup>409</sup> Jugées un peu trop généreuses au goût des contribuables, ces concessions discrétionnaires seront toutefois contestées par la population ; le prêt de 10 000\$ sera réprouvé lors d'un référendum et l'exemption de taxes sera contestée avec succès devant la cour Supérieure, par un citoyen, Ernest Bergeron, qui juge la résolution « entachée d'illégalité ». <sup>410</sup>

<sup>405</sup> *Documents de la Session du Québec, 1901-1902, vol. 2, no 6, appendice no 21.*

<sup>406</sup> « Une manufacture de pulpe. Elle n'exige aucun bonus celle-là », in *Le Protecteur*, 25 mars 1897 ; « Manufacture », in *Le Progrès du Saguenay*, 8 avril 1897.

<sup>407</sup> Élie et Joseph Perron se partageaient, tour à tour et chacun sur leur quart, la tâche de contremaîtres à la pulperie de Chicoutimi. Élie avait inventé les « scies pour couper le bois de travers ». Cf., ANQC, fonds SHS, Coll. Mémoires de vieillards, « Mémoire de M. Hénoch Bergeron, Port-Alfred », no 369.

<sup>408</sup> Victor Tremblay, « La Pulperie de Jonquière », in *Centenaire de Jonquière, op. cit.*, p. 69.

<sup>409</sup> « Règlement No 62, Province de Québec, Municipalité de St-Dominique de Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 30 avril 1899.

<sup>410</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, *Livres des procès-verbaux de la corporation municipale de la paroisse*. Extrait du procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Dominique de Jonquière,

Dans les jours qui suivent le plébiscite et l'annonce du recul de la municipalité au chapitre de l'exemption des taxes, les promoteurs commencent à vendre des actions et déposent, auprès du gouvernement québécois, une demande en vue d'obtenir une charte d'incorporation en vertu de la disposition de la loi corporative des compagnies à fonds sociaux : le 15 juin 1899, Joseph Perron, ingénieur et propriétaire d'un moulin à scie, acquiert 30 parts, Trefflé Gauthier, cultivateur et propriétaire d'un moulin à farine, 5, et Ernest Gauthier, cultivateur et propriétaire d'un moulin à farine, 6.<sup>411</sup> Dans leur requête, les actionnaires de « La Compagnie de Pulpe de Jonquière » précisent qu'ils projettent également de faire du papier, de construire un pouvoir électrique pour desservir la localité et de « mettre un moulin à scie en opération pour exploiter les produits de la forêt ». Au départ, la société dispose d'un capital-actions de 40 000\$ répartis en 400 parts et fixe son siège social à Saint-Dominique de Jonquière.<sup>412</sup> L'usine

le 20 mai 1899, pp. 248-249. Voir également : « À Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 11 mai 1905.

<sup>411</sup> V. Tremblay, « La Pulperie de Jonquière », in *Centenaire de Jonquière, op. cit.*, p. 69.

<sup>412</sup> *Gazette Officielle du Québec*, No 27, vol. XXXI, p. 1412. De tous ceux qui ont écrit sur la fondation de « La Pulperie de Jonquière », c'est l'abbé Arthur Maheux (*op. cit.*) qui a su le mieux résumer le cours des événements qui ont secoué les réunions du conseil municipal de la paroisse de Jonquière et l'octroi de la charte.

[197]

**Joseph Perron,  
un fondateur hors du commun (1864-1914)**

« Monsieur Joseph Perron est né en avril 1864, de Élie Perron et Olympe Bergeron. Élie Perron, marié à La Malbaie le 9 sept. 1851, fut le premier possesseur du lot de terre où s'élève l'église Saint-Dominique, à Jonquières; il a ensuite échangé cette propriété pour une terre du côté ouest de la rivière aux Sables, dans le rang Saint-Jean-Baptiste. Élevé à Jonquière, Joseph y épousa, le 20 juillet 1885, Sara Lapointe, fille de Pierre Lapointe et Christine Desbiens, qui lui donna huit enfants, et décéda après lui en 1922. Les registres d'état civil le qualifient «cultivateur» jusqu'à 1890 (avril), « artisan » de juillet 1892 au 1er janvier 1897, « mécanicien » en 1898 (à Chicoutimi), «ingénieur» en 1902 et 1904. »



« Il n'était pas «ingénieur » mais ingénieux. Cette qualité était d'ailleurs un trait de la famille. Son frère Élie imagina le procédé pour le coupage automatique des billes destinées aux meules. Hommes et femmes se distinguaient par leur ingéniosité. C'est de lui que vint l'idée de la réalisation de la pulperie de Jonquière. Il travaillait à celle de Chicoutimi, ainsi que son frère Élie, quand il vit la possibilité d'en établir une à la rivière aux Sables. Il quitta son emploi et se consacra à cette œuvre; il forma une compagnie avec le concours de ses concitoyens, qui étaient presque tous cultivateurs. Les témoignages sont unanimes pour attester que "c'est lui qui a tout fait: organisation, plans, construction. On dit qu'il s'éveillait la nuit et "voyait sa manufacture". »

Joseph Perron a été membre de la commission scolaire du Village de Jonquière de juillet 1904 à juillet 1905. Il fut conseiller municipal de Jonquière de 1906 à 1912. Il est décédé à Jonquière le 11 mars 1914, âgé de 49 ans et 11 mois.»

Référence: Biographie remaniée à partir du texte de l'abbé Arthur Maheux, *William Price et la Compagnie Price (1810-1950)*.

[198]

sera édiflée sur les lots 14 et 20 du quatrième rang du canton Jonquière, sur le site même de la première scierie prétendument construite en 1847 par Jean Tremblay, un membre de la Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay.

Le 17 juillet 1899 au matin, la direction de la future usine entreprend les travaux de construction sous la surveillance de Joseph Perron qui a d'ailleurs « *fait les plans et devis, calculé la force de la chute, déterminé la grosseur des tuyaux et la grandeur des turbines* » : selon le projet initial, le corps principal de la pulperie devra mesurer 120 pieds de longueur sur 40 pieds de largeur, le rez-de-chaussée sera en pierre et le premier étage en bois.<sup>413</sup> Le projet est bien amorcé et la Compagnie compte déjà 19 actionnaires qui se répartissent 181 actions vendues sur place : à l'élection du premier comité de direction (le 10 octobre), Édouard Simard (marchand) est choisi président, Joseph Perron, gérant, et Paschal Bergeron (cultivateur), secrétaire ; les autres postes de directeurs sont comblés par les frères Jean et Louis Maltais, Louis Bergeron et Damase Gagné.<sup>414</sup> Les travaux sont menés rondement — même si on décide après coup de porter les dimensions de l'usine à 150 pieds sur 45— et, à l'automne, les premiers contrats de bois de pulpe sont confiés à des « jobbers » de Saint-Bruno et du Lac-Bouchette.<sup>415</sup> Pour mener à bien leur entreprise, les propriétaires ont également eu l'intelligence de s'entendre, dès le départ, avec la direction de la pulperie de Chicoutimi et celle de la maison Price Brothers' pour l'utilisation partagée des ressources hydrauliques du lac Kénogami qui sera éclusé une première fois et rehaussé de dix pieds afin de répondre aux besoins de l'un et de l'autre.<sup>416</sup>

[199]

Les lettres patentes arrivent le 23 septembre 1899 et le 23 mars 1900, la Compagnie de Pulpe de Jonquière reçoit son incorporation légale et se voit autorisée derechef à augmenter son capital-actions à 50 000\$ de

<sup>413</sup> « La Cie de pulpe de Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 20 juillet 1899.

<sup>414</sup> « La Manufacture de Pulpe de Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 20 septembre 1900.

<sup>415</sup> « La pulpe », in *Le Progrès du Saguenay*, 23 novembre 1899.

<sup>416</sup> « La Cie de pulpe de Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 20 juillet 1899 ; « Un vaste réservoir », in *Le Progrès du Saguenay*, 16 août 1900.

100\$ chacune ; <sup>417</sup> capital qui pourra être porté à un million de dollars, si la société en manifeste le désir après un vote majoritaire de ses actionnaires. <sup>418</sup> À ce moment, l'entreprise compte 32 actionnaires qui se répartissent les 249 actions en circulation. Sauf exception (de 14 actions), l'ensemble du capital est fourni par des Canadiens-français de la région, qui sont presque tous des cultivateurs de Jonquière, Chicoutimi, Laterrière, Saint-Cyriac et Roberval. <sup>419</sup> Encore une fois, la présence écrasante des francophones au sein de l'organisation jonquiéroise, est plus que notable : « *M. Perron est un petit "Canayen" —écrit-on dans le journal *Le Colon*— qui fait réellement honneur à ses compatriotes et à sa patrie. Avec lui, on peut se passer du "Yankee" ».*

<sup>420</sup> Flatté par ce nouvel esprit d'entrepreneurship qui commence à se manifester chez les gagne-petits de la région, le rédacteur de *L'Oiseau-Mouche*, l'organe officiel du Séminaire de Chicoutimi, se laisse emporter dans une vibrante plaidoirie à saveur nationaliste et renchérit avec la harangue dithyrambique qui suit :

<sup>417</sup> Évolution du capital-actions de la pulperie de Jonquière, entre 1899 et 1910 : cf., ANQC, fonds Price, microfilm 188/3, image 163.

1899	40 000	400 actions
1900	50 000	500 actions
1901	100 000	1 000 actions
1903	175 000	1 750 actions
1906	250 000	2 500 actions
1907	300 000	3 000 actions
1910	350 000	3 500 actions

<sup>418</sup> 63 Victoria, Chapitre 73, « Loi constituant en corporation la compagnie de pulpe de Jonquière ». Pour en savoir plus sur la période de fondation, consulter les pièces du dossier contenu dans le fonds Price, microfilm 188/3, images 151 à 185.

<sup>419</sup> V. Tremblay, « La Pulperie de Jonquière », in *Centenaire de Jonquière, op. cit.*, p. 69. *Le Journal*, 23 août 1900.

<sup>420</sup> *Le Colon*, 2 mai 1901.

[200]

\* \* \*

« Elle sera un argument en faveur de ceux qui travaillent au développement de l'industrie canadienne et un bâillon pour tous ceux qui, de quelque origine qu'ils soient, s'efforcent de déprécier le talent industriel et l'initiative des Canadiens-français... Qu'on vienne brailler maintenant que le cultivateur canadien est routinier et en arrière de son siècle. En trouvez-vous beaucoup d'habitants dans les autres provinces qui, sans capital, n'ayant que la ferme qui fournit chaque année le pain de leurs familles, se lanceront dans une telle entreprise ? Si l'on voulait faire le bilan des Canadiens-français, comparer ce qu'ils étaient à ce qu'ils sont, ce qu'ils avaient à ce qu'ils ont, je crois que le dividende de leur progrès, à tous les points de vue, ferait pâlir celui de n'importe quelle nationalité. [...] Il est temps que nous donnions aux nôtres l'avantage de montrer ce qu'ils peuvent faire. »<sup>421</sup>

\* \* \*

À l'automne, la construction des bâtiments de l'usine est pratiquement terminée. Ne manque que la machinerie et l'entrée en service du pouvoir hydroélectrique ; ce qui ne saurait tarder ! Pour tromper l'attente, la Compagnie inaugure ses installations le 20 septembre 1900, en présence d'un millier de convives, de celle du député au Parlement provincial, Honoré Petit, et des deux lauréats du concours du *Mérite Agricole*, les frères Jean et Louis Maltais.<sup>422</sup> À la mi-novembre, l'usine entre en opération, et les premiers échantillons sortis des presses-pâtes « *sont superbes et répondent à l'attente des directeurs de la Compagnie* ». <sup>423</sup> C'est Joseph Perron, le fondateur et concepteur, qui a le plaisir d'actionner la machinerie : « *Il sut tout disposer avec tant de mesure et de précision, qu'une heure après avoir lancé l'eau dans le tuyau on voyait la pulpe se déposer sur les cylindres* ». En janvier 1901, moment de vérité et de grande satisfaction, l'usine est bénite solennellement.<sup>424</sup>

<sup>421</sup> *L'Oiseau-Mouche*, 2 mars 1901. Cité également dans Bérard Riverain, *op. cit.*, p. 98.

<sup>422</sup> « La Manufacture de Pulpe de Jonquières », in *Le Progrès du Saguenay*, 20 septembre 1900.

<sup>423</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 17 novembre 1900.

<sup>424</sup> V. Tremblay, « La Pulperie de Jonquière », in *Centenaire de Jonquière*, *op. cit.*, p. 70.

[201]

Les travaux réalisés par La Compagnie de Pulpe de Jonquière le long de la rivière au Sable, étonnent par leur dimension, leur qualité et la faiblesse du coût de revient. Le corps principal de l'édifice est situé sur la rive ouest et repose sur un solide solage de granit rouge de plus de vingt pieds de hauteur. Tout près de l'usine, une annexe a été construite pour abriter la dynamo qui alimente le village en énergie électrique. Sur la rive est, juste en face, se trouve le moulin à scie construit par Joseph Perron et revendu à l'entreprise. En haut de la cascade, une dalle débute à l'écluse et amène le bois directement à l'usine où il est écorcé et transformé en pâte mécanique.<sup>425</sup> La pulpe ainsi produite est ensuite acheminée à l'étage supérieur par un élévateur mécanique, chargée sur des chars et expédiée en Angleterre.<sup>426</sup> À ses débuts, l'usine dispose de quatre meules qui peuvent produire de 20 à 25 tonnes de pulpe quotidiennement. Une centaine d'ouvriers travaillent sur deux quarts : onze heures pour celui de jour, et treize pour celui de nuit. Joseph Perron s'occupe de l'intendance générale, Louis Bergeron dirige l'équipe de jour et Joseph Bergeron celle de nuit.<sup>427</sup>

\* \* \*

« Cette fabrique [est], sans contredit, une des plus belles fabriques du pays. Celui qui l'a construite a profité non seulement de son vaste talent d'ingénieur et de ses propres inventions, mais de toutes les améliorations qui se font tous les jours dans cette industrie et même des défauts que son coup d'œil juste et prompt a pu découvrir dans d'autres établissements du même genre. M. Joseph Perron, qu'il nous fait plaisir de nommer, s'est acquis une réputation de mécanicien de première classe. Il a su avec une rare habileté, non pas poser des machines toutes prêtes ou suivre les données d'ingénieur anglais, mais faire lui-même tous les plans et devis, calculer la force de la chute, déterminer la grosseur du tuyau et la grandeur des turbines ; en un mot disposer tout avec tant de mesure et de précision qu'une heure [202] après avoir lancé l'eau dans le tuyau, on voyait la pulpe se déposer sur les cylindres en légères couches blanches comme les premières neiges d'automne. »

<sup>425</sup> « La Manufacture de Pulpe de Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 20 septembre 1900.

<sup>426</sup> *La Défense*, 30 août 1900. Aussi : McConville, *Le Saguenay industriel*, p. 103.

<sup>427</sup> V. Tremblay, « La Pulperie de Jonquière », in *Centenaire de Jonquière, op. cit.*, p. 71.

« Sans doute, ce n'est pas une de ces grandes pulperies que des capitalistes étrangers ont fait surgir de terre à coups de millions comme par exemple à Grand'Mère. Non, c'est une petite fabrique qui n'aura en tout que six meules, mais qui, grâce à l'intelligence avec laquelle tout a été arrangé, pourra donner de grands profits, vu le nombre d'ouvriers relativement petit qu'elle nécessite. » <sup>428</sup>

\* \* \*

***Retour des Price au Saguenay :  
le transfert des titres de « La Pulperie de Jonquière »***

[Retour à la table des matières](#)

Mais en dépit des espoirs qu'elle avait pu susciter dès le départ auprès des Canadiens-français du Saguenay—Lac-Saint-Jean, « La Pulperie de Jonquière » restait une entreprise extrêmement vulnérable qui allait être soumise très tôt aux lois implacables du marché. Comme elle ne possédait, pour ainsi dire, aucun territoire de coupe, la Compagnie devait d'abord s'approvisionner en matière ligneuse auprès des petits entrepreneurs privés de Saint-Bruno, Lac-Bouchette et Jonquière, et devenait ainsi une proie facile pour ses concurrentes qui n'attendaient qu'un faux pas pour se manifester. <sup>429</sup> En second lieu, la faiblesse des capitaux dont elle disposait, limitait considérablement sa marge de manœuvre et cette carence la mettait constamment au blanc d'une prise de contrôle d'agents étrangers. Et ce qui n'était [203] pas pour arranger les choses, une bonne partie des profits était absorbée par les coûts prohibitifs d'un transport très mal adapté : en raison de la grande quantité d'eau contenue dans la pulpe brute, ces frais dépassaient, bien souvent, le prix de vente de la marchandise et

<sup>428</sup> Arthur Maheux, William Price et la Compagnie Price (1810-1950).

<sup>429</sup> « Il manquerait plus qu'une chose —écrivit-on dans Le Progrès du Saguenay, du 29 novembre 1900— à ces entreprenants cultivateurs industriels. Quelque cinquante milles de limite compléteraient leur établissement et en doubleraient la valeur. Nous ne pouvons croire que l'on ne rendra pas justice à une entreprise aussi importante. Nous n'hésitons pas à dire que le gouvernement, dans une circonstance comme celle-là, devrait, s'il le faut, se faire autoriser par la législature à concéder à vente privée, à un prix nominal même, ces quelques terrains indispensables à nos voisins dont le mérite n'est certainement pas assez apprécié. »

l'absence de bénéfices décourageait les petits actionnaires qui n'avaient pas la force de risquer davantage et d'attendre que le marché se redresse. <sup>430</sup>

Parmi les 28 premiers investisseurs inscrits en 1899, <sup>431</sup> on retient surtout l'acquisition de 50 parts (en paiement d'un emprunt contracté par la Compagnie) par la maison A.K. Hansen & Co., de Québec, et la souscription extraordinaire de 3 000\$ réalisée par le Jonquiérois Gonzague Jean, <sup>432</sup> une somme particulièrement importante à l'époque. <sup>433</sup> Juste avant l'arrivée des Price dans le décor (en décembre 1901), la Compagnie ne comptait toujours que 39 actionnaires et la somme des parts vendues, loin d'atteindre la limite fixée dans la charte, se chiffrait à 36 900\$. <sup>434</sup>

[204]

\* \* \*

Au printemps 1901, l'usine est en crise. Les petits actionnaires commencent à montrer des signes d'énervement évidents et, Joseph Perron, l'instigateur de la pulperie de Jonquière, annonce sans que rien n'y paraisse, son intention de quitter la région pour oeuvrer « dans l'intérêt de nouvelles manufactures de pulpe » qu'on envisage d'ouvrir

<sup>430</sup> McConville, *Le Saguenay industriel*, pp. 103-105.

<sup>431</sup> De ces 28 premiers actionnaires qui se répartissent le capital-actions limité alors à 40 000\$, on en retrouve 18 à Jonquière, 2 à Chicoutimi, un à Laterrière, un à Roberval, un à Alma, un à Saint-Alphonse et 4 (qui totalisent 64 actions) à l'extérieur de la région. ANQC, fonds Price, microfilm 188/3, image 169.

<sup>432</sup> Gonzague Jean est né en mars 1848, à Saint-Fidèle, comté de Charlevoix. Il n'était âgé que de sept ans lorsqu'il vint s'installer à Jonquière (en 1855) avec sa famille. Peu instruit, mais doté d'un esprit très entreprenant, il occupa le poste d'échevin et devint syndic de la paroisse à partir de 1878. Il fut l'un des pères fondateurs de « La Pulperie de Jonquière ». De son union avec Louise Bergeron, de Saint-Alphonse (en 1872), naquirent dix enfants. Pour en savoir un peu plus sur la vie de ce personnage historique, se référer à : *L'Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean* (1927), p. 417.

<sup>433</sup> McConville, *Le Saguenay industriel*, p. 103. À propos de cet emprunt chez Hanson & Co., voir également : ANQC, fonds SHS, Coll. Mémoires de vieillards, « Mémoire de M. Edmond Gagnon, Laterrière », no 79.

<sup>434</sup> ANQC, fonds SHS, dossier 689, pièce 2 (ancienne cote), « Liste des actionnaires de la Compagnie de Pulpe de Jonquière ».

à Montréal, Montmagny et Québec.<sup>435</sup> Dans cette foulée d'événements marqués par d'importantes transformations sur le plan de l'exploitation forestière régionale, une compagnie parisienne, la « O.W. Nordin & Cie », manifeste, en premier, son désir d'acquérir les « stocks » de « La Pulperie de Jonquière », pour la somme de 67 000\$, et de s'en servir pour implanter une colonie d'émigrés finlandais dans le sillage de la pulperie qu'elle envisage de construire à la Baie des Ha ! Ha !<sup>436</sup> Mais, cette proposition, loin de plaire à l'intelligentsia francophone régionale et à l'establishment anglo-canadien déjà en place, suscite tout de suite la controverse et décroche une fin de non-recevoir par le biais de la presse locale — bien maîtrisée par Dubuc et consorts — qui fait la gorge chaude à l'idée de voir de nouveaux « étrangers » venir défier les monopoles existants.

De son côté, la maison Price, absente de la course des pulperies depuis le début, décide d'entrer dans le bal et de reconquérir la place prépondérante qu'elle détenait au Saguenay—Lac-Saint-Jean et au Québec au XIX<sup>e</sup> siècle. Sans crier gare, elle prend prétexte du feu survenu à sa scierie à vapeur de l'Anse-Saint-Étienne, le 5 juin 1900, et entreprend une restructuration en profondeur de son entreprise qui était jusqu'alors concentrée exclusivement autour de l'industrie du bois de sciage.<sup>437</sup> Elle commence d'abord par fermer la vieille scierie à eau qu'elle opérait depuis 1844 à l'embouchure [205] de la rivière Chicoutimi,<sup>438</sup> acquiert les limites à bois et les usines de la « Rimouski Lumber Co. »,<sup>439</sup> installe une scierie géante à l'embouchure de la rivière Rimouski<sup>440</sup> tout en développant celle de la Baie Sainte-

<sup>435</sup> *Le Colon*, 2 mai 1901.

<sup>436</sup> « Industries. Excellentes nouvelles », in *Le Progrès du Saguenay*, 24 octobre 1901 ; « Le Projet des MM. Nordin », in *Le Progrès du Saguenay*, (21 novembre 1901) et (28 novembre 1901).

<sup>437</sup> « L'incendie de St-Étienne », in *Le Progrès du Saguenay*, 14 juin 1900.

<sup>438</sup> « L'établissement Price, Bros & Co. ferme ses portes à Chicoutimi », in *Le Progrès du Saguenay*, 5 septembre 1901.

<sup>439</sup> Jean-Charles Fortin et collaborateurs, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, IQRC, 1993, pp. 404-405.

<sup>440</sup> « La maison Price », in *Le Progrès du Saguenay*, 16 août 1900.

Catherine, <sup>441</sup> et transfère le gros de son activité de bois de sciage au cœur du Saint-Laurent.

Pendant qu'il finalise la réorganisation de ses scieries dans le Bas-Saguenay et le long de la vallée du Saint-Laurent, le nouvel homme fort de l'empire Price Brothers', Sir William Price (troisième du nom), <sup>442</sup> poursuit la restructuration qu'il a lui-même amorcée lors de son arrivée au Québec (en 1899) et fait son entrée dans le monde difficile de la pulpe en créant la « Montmagny Light and Pulp Company » (le 12 avril 1901). <sup>443</sup> L'histoire ne devait évidemment pas en rester là ! Ameuté par l'offre de la Société Nordin auprès de « La Pulperie de Jonquière », Price profite de la percée réalisée sur le front saguenéen et entreprend des pourparlers auprès des petits actionnaires qui semblent assez pressés d'en finir avec cette affaire. <sup>444</sup> Sans s'annoncer, le 7 décembre 1901 il débarque au Saguenay, dépose une offre auprès des actionnaires et acquiert 600 actions de la Compagnie jonquéroise ; <sup>445</sup> dont « cinquante [206] mille piastres de stock lui ont été cédées en échange de 225 milles de limites à 220\$ du mille et la balance a été payée en argent ». <sup>446</sup>

Bien qu'elle soit loin de plaire à certaines personnes qui « s'apitoient sur le fait que le stock de la compagnie [soit] contrôlé par une maison anglaise », cette transaction ouvrait néanmoins de nouvelles perspectives à l'usine de Jonquière qui manquait toujours cruellement

<sup>441</sup> « A Ste-Catherine », in *Le Progrès du Saguenay*, 18 octobre 1900 ; « L'Établissement Price », in *Le Progrès du Saguenay*, 13 juin 1901.

<sup>442</sup> Sir William Price (III), le petit-fils du fondateur, venait de débarquer au Québec pour prendre la relève de son oncle, Evan John Price, décédé à Wolfesfield, près de Québec, le 30 août 1899. De l'automne 1899 à sa mort, survenue accidentellement à Kénogami le 2 octobre 1924, c'est lui qui dirigera l'entreprise familiale.

<sup>443</sup> Alain Laberge et collaborateurs, *Histoire de la Côte-Sud*, IQRC, 1993, pp. 250-251.

<sup>444</sup> « À Jonquières », in *Le Progrès du Saguenay*, 5 décembre 1901.

<sup>445</sup> Sur ces 600 parts, le 23 décembre 1901, la Price Brothers & Company en vend 25 à Henry Edward Price, 25 à Arthur John Price et 50 à David Blair. En janvier 1902, les 500 autres parts sont transférées à Sir William Price. L'histoire du transfert de la totalité des actions de la pulperie est fort complexe et elle peut être suivie à la lettre dans : fonds Price, microfilm 188/3, images 163-165.

<sup>446</sup> « Une heureuse solution. La Cie de Pulpe de Jonquières », in *Le Progrès du Saguenay*, 12 décembre 1901.

de réserves forestières et de capitaux. « *Nous nous faisons en cette affaire —écrit-on après coup dans *Le Progrès du Saguenay*— le même raisonnement que pour l'affaire Nordin. Au point de vue national, il vaudrait mieux réserver le Lac St-Jean pour les canadiens-français, mais puisque ceux-ci ne viennent pas, acceptons ces étrangers* ». <sup>447</sup> Pour la maison Price, qui s'était vue refuser le droit de construire sa propre pulperie sur ses terrains de la rivière Chicoutimi, <sup>448</sup> ce précédent avait valeur de symbole. Une brèche importante venait d'être ouverte dans le monopole de la pulpe au Saguenay qui avait été, jusque là, propriété exclusive des Canadiens-français. <sup>449</sup> Évidemment, l'affaire ne devait pas en rester là ! Un nouveau « Combat de Titans » se dessinait sur le front de la grande industrie forestière sagamienne et celui-ci n'allait pas faire de quartier. La lutte ne commençait pas, elle se poursuivait... avec un demi-siècle [207] de décalage. En 1849, elle faisait s'affronter, dans un duel aux armes inégales, le fondateur William Price et les colons canadiens-français dirigés par « le bon Père Honorat » ; aujourd'hui, elle oppose un autre parvenu anglophone, le petit-fils de William Price —le troisième porteur du nom qui représentait, par un curieux retour de l'histoire, les intérêts des Jonquiérois—, à l'establishment canadien-français représenté par le fondateur de la pulperie de Chicoutimi, Julien-Édouard-Alfred Dubuc, l'espoir et le rêve saguenéen personnifiés... presque déifiés. Dans les deux combats, les antagonistes étaient tous des étrangers, mais dans la réalité du moment, c'étaient les intérêts plus prosaïques des Jonquiérois et des Chicoutimiens qui s'entrechoquaient pour la première fois...

<sup>447</sup> *Ibid.*

<sup>448</sup> « De Roberval », in *Le Progrès du Saguenay*, 19 juin 1902.

<sup>449</sup> L'importance cruciale de cette percée sera d'ailleurs évoquée plus tard, dans un document d'histoire officielle publié sous les bons offices de l'entreprise : « *Although now overshadowed in magnitude by the large mills at Kénogami and Riverbend, the Jonquiere mill of Price Brothers & Company has special claims to interest, not only because of the quality and diversity of its productions, but also because it represents the first entry of the Company into the pulp and paper field in the Saguenay district. The Jonquiere mill came into the possession of the Price Company in 1902 as a small and primitive groundwood mill* ». Cf., *Industrie in Saguenay and Lake St. John District*, p. 3.



La pulperie de Jonquière.  
Photo : ANQC, fonds SHS, no 1456.

\* \* \*

« Price ne s'est pas servi d'intermédiaires pour acheter les parts. Une fois entré, il a averti que ceux qui voulaient vendre leurs parts pourraient les lui offrir, qu'il était disposé à les acheter. »

[208]

« Moi, [Hénoch Bergeron], j'ai vendu à Price ; mon frère [Louis] aussi ; les Maltais de même, et bien d'autres. Il y en a qui ont gardé leurs actions. J'avais refusé 1 500\$ d'Onésime Côté pour mon capital de 1 000\$ ; je me disais : Côté est un homme d'affaires ; si c'est un bon placement pour lui, c'en est un bon pour moi. Mais lui avait le moyen d'attendre, et je ne l'avais pas. J'ai vendu pour ma mise de fonds, sans revenus, ni intérêts : 1 000\$. »

« Eugène Bergeron, qui avait mis aussi 1 000\$, a vendu pour 1 800\$ ou 2 000\$, dans le temps qu'on a bâti à Kénogami. Lui, avait été d'abord forgeron ; ensuite il a été surintendant à Port-Alfred. » <sup>450</sup>

\* \* \*

<sup>450</sup> ANQC, « Mémoire de M. Hénoch Bergeron, *op. cit.*

En 1902-1903, en même temps qu'elle finit de récupérer les trois quarts des actions détenues par les cultivateurs de Jonquière,<sup>451</sup> la maison Price nomme Mr Oswald A. Porritt surintendant de la pulperie<sup>452</sup> et annonce son double projet de construire une manufacture de carton au-dessous de l'usine [209] de Jonquière<sup>453</sup> et une pulperie à Rimouski.<sup>454</sup> La « machine » est repartie et plus rien ne pourra l'arrêter. Le premier épisode de la guerre de la pulpe et du papier au Saguenay— Lac-Saint-Jean s'étirera ainsi sur un long quart de siècle. Ce combat prendra fin en 1927, lorsque la Compagnie Price Brothers' finalisera l'acquisition des actifs des pulperies de Péribonka et de Val-Jalbert — pour réduire la concurrence et récupérer les réserves forestières qui y sont attachées— et qu'elle fermera les deux villages-usines, sans se soucier de la population qui avait été prise en otage et qui allait en souffrir.<sup>455</sup> À ce moment précis, l'usine de Jonquière aura conquis ses

<sup>451</sup> Après avoir pris le contrôle de l'entreprise, en 1902 Sir William Price offrit d'acheter les actions de ceux qui voulaient s'en départir : à la fin de l'année 1903, lorsqu'il finit de payer les vendeurs, il détenait alors 734 des 974 actions émises. En 1909, précise McConville, William Price finissait d'acquérir le reste et « achetait au pair, la Cie de pulpe de Jonquière ». Cf., J.E.A. McConville, *Le Saguenay industriel, op. cit.*, p. 105. Voir également : Marius Boivin, « Histoire de l'industrie au Saguenay et au Lac-St-Jean », in *Le Colon*, 20 mai 1936.

<sup>452</sup> Porritt avait fait ses premières armes dans ce domaine, à la papetière de Hawkesbury. En 1896, il comptait même parmi les sociétaires fondateurs de la pulperie de Chicoutimi, mais il retira sa mise sans crier gare et s'associa à William Price (III) qui voulait ouvrir une pulperie à Beauséjour. En 1902, Porritt prit donc du service dans la pulperie de Jonquière et il se retira de l'organisation dans la controverse, en 1913. Peu avant son départ, à l'été 1912, il s'était associé à quelques notables du Saguenay pour former « La Compagnie Hydraulique du Lac-Saint-Jean », dont le siège social était à Hébertville-Station. Cf., A. Maheux, *op. cit.* Voir également : « Nouvelle compagnie à Hébertville », in *Le Progrès du Saguenay*, 25 juillet 1912.

<sup>453</sup> « À Jonquières », in *Le Progrès du Saguenay*, 17 juillet 1902.

<sup>454</sup> « La maison Price bâtit une pulperie à Rimouski », in *Le Progrès du Saguenay*, 24 juillet 1902.

<sup>455</sup> « Rapport du ministre des Terres et Forêts », *Documents de la Session du Québec* (pour l'exercice financier se terminant au 30 juin 1926), 1927, p. 1406. *Gazette Officielle du Québec*, 1925, pp. 3327-3330. Pour une histoire plus complète de la pulperie de Péribonka, se référer à : Russel Bouchard, « De Saint-Amédée à Chute-des-Passes : la colonisation de la Péribonka », in *Saguenayensia*, juillet-décembre 1995, pp. 3-23. Voir également le numéro

lettres de noblesse et sera considérée, par l'empire Price, comme une des plus profitables unités de production du réseau. <sup>456</sup>

[210]

### ***L'éclusage du lac Kénogami : les intérêts de Jonquière se butent à ceux de Chicoutimi***

[Retour à la table des matières](#)

Le 14 décembre 1902, les principaux représentants de la maison Price Brothers' débarquent à Chicoutimi pour réclamer officiellement leur dû et finaliser la prise le contrôle de l'administration de « La Pulperie de Jonquière ». Deux jours plus tard, ils assistent en toute collégialité à l'assemblée générale annuelle de la société ; Arthur Price, <sup>457</sup> « Welly » Price et le colonel Hughes sont du nombre. Lors de la réunion, Welly Price est réélu président, Napoléon Smith <sup>458</sup> est chargé de la gérance générale, <sup>459</sup> et R.R. Sweezey <sup>460</sup> hérite lui aussi

souvenir sur « La Vieille Pulperie de Chicoutimi », in *Saguenayensia*, mai-août 1980.

<sup>456</sup> « That mill became —peut-on lire dans un document de propagande—, and still is, one of the most profitable units of the Company, producing approximately 50 tons per day of paper and board products, including 30 tons of special high-grade newsprint which is used in the magazine section of the "New York Times", and large quantities of coating, hanging and transfer papers, and folding, solid wood, bottle-cap and ticket board ». Cf., J.E. Atkinson, Price Brothers (1817-1925).

<sup>457</sup> Il s'agit probablement du frère de Sir William Price, Arthur John (1872-1935), lequel épousait Elizabeth Avery, à Ottawa, en 1903.

<sup>458</sup> Napoléon Smith détenait une grande expérience dans le domaine forestier. Après avoir passé de nombreuses années à la scierie Anderson, de Saint-Fulgence, il s'occupa de la gérance de l'établissement Price, à Matane, et revint à Chicoutimi pour remplacer David Blair. « À Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 17 juillet 1902.

<sup>459</sup> De 1902 à 1911 la pulperie de Jonquière a été dirigée par O.A. Porritt, de 1911 à 1913 par Robert Hall, de 1913 à 1921 par George Cullet (qui devint ensuite gérant de l'usine de Kénogami), de 1921 à 1930 par Marshall Ball, et à partir de 1930 par C.S.V. Hawkings. Cf., V. Tremblay, « La pulperie de Jonquière », *op. cit.*, p. 72.

<sup>460</sup> R.R. Sweezey avait travaillé pour la maison Price au cours de la décennie 1890. En 1899, Wilson « Carbide » retint ses services dans son projet de centrale

d'une tâche dominante au sein de l'organisation. C'est ce triumvirat anglophone qui aura donc droit de vie et de mort sur toutes les grandes questions qui lient l'usine à l'« Empire ». Pour ne pas trop mettre à l'épreuve la fierté régionaliste et la fibre nationaliste des Jonquiérois canadiens-français, les Price, qui n'en sont pas à leur première prise de contrôle depuis 1838, ont eu également la « délicatesse » de nommer Joseph Brassard à la vice-présidence et de conserver les mêmes directeurs sur le conseil d'administration.<sup>461</sup> Bien qu'anodine à prime abord, [211] cette dernière « formalité » n'a rien de banale cependant. La lutte qui se prépare en amont pour la gérance et le partage des eaux du lac Kénogami, se présente déjà comme un âpre combat et il ne faut surtout pas prêter flanc au pouvoir francophone qui tente de prendre son envol en Sagamie depuis 1896.

\* \* \*

« Ensuite, ce sont les Price qui ont pris la conduite. Ils ont gardé [Joseph] Perron. Ils n'étaient pas pour se priver d'un homme comme ça. Perron était un homme pratique. Quand on a bâti la manufacture, on n'a pas eu besoin de machines dispendieuses. Perron s'est installé un « deric » mu par l'eau de la chute qu'il avait aménagé pour cela. Avec ce deric à eau, on transportait des pierres hautes comme ça (4 pieds). Quand ils ont bâti la manufacture à carton, c'est encore lui qui a arrangé cela pour qu'on n'ait pas besoin de machines. Il a fait arriver l'eau pour faire emporter toute la terre à mesure qu'elle était grobée. Élie était plus inventeur, mais il n'avait jamais fini ; il était moins pratique que Joseph. Papa disait : « Élie, c'est un faiseur de roulettes ». »<sup>462</sup>

\* \* \*

Dans le secteur du Lac-Saint-Jean, où des Canadiens-français sont en train de roder des pulperies à Saint-Amédée-de-Péribonka et à Ouatouchouan, aucune friction n'est à prévoir entre les promoteurs, car chaque unité utilise son propre bassin hydrographique. Au Saguenay cependant, les relations sont beaucoup plus tendues : les deux usines de Jonquière et de Chicoutimi sont alimentées sur le plan énergétique par

hydroélectrique et le plaça à la direction du chantier des Terres-Rompues. « L'établissement Wilson à Shipshaw », in *Le Progrès du Saguenay*, 20 juin 1901.

<sup>461</sup> « La Cie de Pulpe de Jonquières », in *Le Progrès du Saguenay*, 18 décembre 1902.

<sup>462</sup> ANQC, « Mémoire de M. Hénoch Bergeron », *op. cit.*

le lac Kénogami et entrent donc directement en compétition l'une contre l'autre.

\* \* \*

D'entrée de jeu, Dubuc n'avait pas été sans comprendre, lors des premières tractations avec « La Compagnie de Pulpe de Jonquière », que s'il désirait conserver son pouvoir au Saguenay, il avait l'obligation de s'imposer coûte que coûte au chapitre de l'eau. Pour rehausser le niveau du lac Kénogami [212] de dix pieds et permettre l'approvisionnement des deux usines en tout temps de l'année, la compagnie Chicoutimienne devait construire une grande digue au Portage-des-Roches, à la tête de la rivière Chicoutimi, et la compagnie de Jonquière devait s'occuper des deux plus petites : l'une, assez importante, au *Cran Serré*, l'autre, plus modeste, dans le *Petit Canal*.<sup>463</sup> Des projets de construction d'un deuxième « moulin » à Chicoutimi hantaient déjà les nuits de Dubuc au tournant du siècle et pour lui, il n'était pas question d'attendre d'être placé devant le fait accompli.<sup>464</sup> Pour arriver à ses fins, en 1900 il avait augmenté le capital-actions de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi à 1\$ million et avait poursuivi sa progression en demandant à la Législature provinciale de nouvelles lettres patentes.<sup>465</sup> Les directeurs de « La Compagnie de Pulpe de Jonquière », pour leur part, qui avaient reçu au préalable la permission d'écluser le lac Kénogami, avaient toutefois eu la main moins heureuse ;<sup>466</sup> dans une ultime et vaine tentative de se redresser sur le plan financier, ils n'avaient pu faire autrement que de transférer leurs droits en ce domaine à la Compagnie de pulpe de Chicoutimi qui détenait dès lors la clé du lac Kénogami... et les responsabilités qui vont avec.<sup>467</sup>

<sup>463</sup> « L'Hon. Ministre des Terres à Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 6 septembre 1900.

<sup>464</sup> « Construction et mise en opération du moulin no 2 », in *Le Progrès du Saguenay*, 6 novembre 1903.

<sup>465</sup> *Documents de la Session du Québec*, 1901-1902, vol. 2, no 6, appendice 21, pp. 204-205.

<sup>466</sup> 63 Victoria, Chapitre 73.

<sup>467</sup> Notaire Thomas-Zozyme Cloutier, Chicoutimi, acte no 10 393 (21 août 1900). Voir également la « *Loi concernant la compagnie de pulpe de Chicoutimi*, 2 juin 1904 », 4 Ed. VII, Chapitre 85.

En retour de l'acquisition des droits sur ces deux rivières, la Compagnie de pulpe de Chicoutimi devait défrayer presque complètement le coût des travaux et de l'entretien, devait assumer seule les coûts des expropriations éventuelles et devait « *donner, à demande, [à « La Compagnie de Pulpe de Jonquière »] en plus du court naturel des eaux de la rivière aux Sables, un tiers de l'eau ainsi accumulée en réservoir au moyen des écluses susmentionnées* ». Dans les années qui vont suivre, cette dernière clause aura une certaine influence dans [213] le futur projet de harnachement du lac Kénogami.<sup>468</sup> La construction des premières écluses débuta dans les jours suivant la signature du contrat et les travaux furent terminés en moins d'un an. Au cours de l'hiver 1900-1901, les barrages étaient déjà utilisés :<sup>469</sup> fabriqué complètement en bois et mesurant 600 pieds de longueur, l'ouvrage de Portage-des-Roches était composé de 2 « culées », de 7 piles et de 8 travées, dont la plus grande mesurait 85 pieds de portée entre les piles proprement dites.<sup>470</sup>

En 1903, cette prise de contrôle de la réserve d'eau du lac Kénogami était devenue d'autant plus importante pour Dubuc que des rumeurs, lancées de haut lieu et publiées dans les journaux de la région, faisaient état d'un méga-projet concocté par un consortium anglo-américain — auquel faisait partie les Price — qui envisageait de construire un immense complexe industriel constitué d'une usine de pâte chimique et d'une manufacture de papier sur le site même de l'ancienne scierie du Bassin. L'achat surprise et presque simultanée, par William Price, de la

<sup>468</sup> « Loi concernant la compagnie de pulpe de Chicoutimi, 2 juin 1904 », op. cit. Voir aussi, L. Cantin, *Le Lac Kénogami et Saint-Cyriac (1825-1924)*, pp. 27-30.

<sup>469</sup> Dans un entrefilet, le *Progrès du Saguenay*, en date du 13 décembre 1900, nous dit que « *L'écluse et le pont du Portage-des-Roches sont à peu près terminés* » à cette date. Un autre entrefilet, publié dans le *Progrès du Saguenay*, le 16 août 1900, précise que les compagnies de pulpe de Chicoutimi et de Jonquière « *sont à mettre à exécution ce projet de construire les barrages dans les rivières Chicoutimi et aux Sables pour faire du lac Kénogami un vaste réservoir...* ». Enfin, dans l'édition du 9 octobre 1902 du *Progrès du Saguenay*, on précise que : « *Ces barrages ont été faits il y a deux ans. Ils ont été utilisés dès l'hiver 1900-1901 et surtout l'hiver dernier* ». Voir aussi Marius Savard, « Le Portage-des-Roches », témoignage datant du 22 décembre 1937, ANQC, fonds SHS, dossier 204, pièce 1.

<sup>470</sup> Documents de la Session du Québec, 1901, no 14, pp. 161-162.

majorité des actifs de « La Compagnie de Pulpe de Jonquière » et d'un vaste terrain à l'embouchure de la rivière Chicoutimi, n'étaient donc pas pour calmer les appréhensions du consortium chicoutimien. Avec un tel pouvoir financier et de tels atouts fonciers, tout était possible ! Si cette menace se [214] confirmait, l'issue semblait toute tracée d'avance : il devenait alors évident pour le groupe de Chicoutimi que ces investisseurs fortunés commenceraient d'abord par accaparer toute la production de pulpe des usines de Chicoutimi et de Jonquière et qu'ils allaient tenter ensuite une prise de contrôle sur l'ensemble du réseau sagamien.<sup>471</sup> Devant une telle éventualité, la prudence la plus élémentaire était donc de mise et exigeait qu'on se place tout de suite en position de force sur le plan énergétique afin d'être en mesure de résister aux assauts. Dans cette perspective de confrontation et de conquête du marché de la pulpe au Québec, gagner la bataille de l'eau du lac Kénogami signifiait aussi remporter la première manche de la guerre qui pointait à l'horizon.

Suite à ce revirement conjoncturel, le lac Kénogami et ses environs, principal réservoir forestier des pulperies de Jonquière et de Chicoutimi, bourdonnent d'activité. Les chantiers forestiers sont tenus le long des rivières Pikauba, Cyriac et Cascouia. La population des environs, distraite par cette prospérité si soudaine, nage dans l'allégresse sans aucune méfiance. En 1904, coup de théâtre ! Il fallait s'y attendre, rien ne va plus entre les directions des compagnies de pulpe de Jonquière et de Chicoutimi. Voilà que la Compagnie Price accuse désormais sa voisine de ne pas respecter l'entente du 21 août 1900, un accord notarié qui lui assurait pourtant, noir sur blanc, un tiers du débit d'eau du lac Kénogami et suffisamment d'énergie pour alimenter son usine de Jonquière. Le conflit, qui avait été largement récupéré par les différents journaux, aboutit devant les tribunaux et ceux-ci ne peuvent faire autrement que de trancher en faveur de Price ; finalement, le 2 juin 1904, le gouvernement provincial sanctionne la loi permettant le rehaussement des eaux du lac Kénogami.<sup>472</sup> Forcée par les événements, la Compagnie de pulpe de Chicoutimi entame alors des

<sup>471</sup> « Transaction importante », in *Le Progrès du Saguenay*, 19 décembre 1903.

<sup>472</sup> « Loi concernant la compagnie de pulpe de Chicoutimi, 2 juin 1904 », *op. cit.*

pourparlers et réussit à s'entendre « à l'amiable » avec la Compagnie de pulpe de Jonquière. <sup>473</sup>

[215]

La compagnie dirigée par Dubuc dispose, à ce moment, d'un peu plus de douze mois pour exécuter ses travaux. <sup>474</sup> Le premier octobre 1905, date limite stipulée par la loi, elle devra en gros avoir construit de nouvelles écluses, plus hautes et plus performantes, qui viendront remplacer celles qu'elle avait édifiées au cours de l'automne 1900 et qui assureront —idéalement— aux deux parties un débit plus équitable des eaux d'emmagasinement : la première sera située au Portage-des-Roches, en aval de l'ancienne, et la seconde, à la pointe du Cran-Serré (Pibrac), juste à l'entrée de la rivière au Sable.

Sans perdre de temps, dans les semaines suivant la sanction de la loi spéciale et la publication de l'entente, la Compagnie de pulpe de Chicoutimi met en branle ses opérations. Au début de l'année 1905, les travaux de construction de la nouvelle écluse du Portage-des-Roches vont bon train et emploient 150 hommes. Selon les ingénieurs affectés à ce dossier, cette réalisation doit être en mesure d'assurer une provision d'eau suffisante pour actionner toutes les turbines des deux usines de Chicoutimi et de Jonquière et, par conséquent, de « *faire mouvoir toutes les meules pendant les mois où la disette d'eau se fait sentir* ». <sup>475</sup>

<sup>473</sup> « Difficulté réglée », in *Le Progrès du Saguenay*, 4 août 1904 ; « Nouvelles de Chicoutimi », in *Le Progrès du Saguenay*, 1er septembre 1904. La nouvelle entente avait été conclue le 23 août 1904 et elle venait reconfirmer les droits d'un tiers d'eau pour l'usine de Jonquière ; cf., « Jugement de l'Hon. Juge Letellier... », in *Le Travailleur*, 20 avril 1911.

<sup>474</sup> Ces travaux rehausseront le niveau du lac de 9 pieds (2,75 mètres) : le niveau naturel des eaux du lac Kénogami était de 83 pieds (25,28 mètres) ; il passera donc, après ces travaux, au niveau artificiel de 92 pieds (28 mètres).

<sup>475</sup> « Portage des Roches », in *Le Progrès du Saguenay*, 3 février 1905.

## *Le projet de Wilson « Carbide »*

[Retour à la table des matières](#)

Pendant que les consortiums dirigés par Price et Dubuc tentaient de faire valoir, par avocats interposés, leurs droits et prétentions sur les eaux du lac Kénogami, d'autres projets tout aussi structurant retenaient également l'attention à l'extrémité nord du canton Jonquière. Là comme ailleurs, les [216] nombreux cours d'eau qui baignent les terres fertiles des environs, constituaient la clé de voûte de la prospérité économique qu'on commençait à voir poindre à l'horizon depuis l'avènement du chemin de fer. Malgré l'éloignement et l'absence d'un bon réseau de communications, la population des cantons limitrophes avait toujours su tirer le meilleur parti d'une géographie capricieuse et accidentée. Sur les plus petites rivières, les gens en avaient profité pour construire des digues et avaient installé un solide réseau de moulins à scie et à bardeaux qui leur permettaient de transformer directement sur place le bois coupé dans les environs. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'agriculture et la forêt représentaient donc l'essentiel, pour ne pas dire la presque totalité de l'activité économique du secteur des Terres-Rompues.

En 1898, une analyse du Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries de la province de Québec, relativement à l'énorme potentiel énergétique du Saguenay, allait bouleverser l'équilibre fragile des lieux... Cette évaluation, rendue publique par le truchement des *Documents de la Session du Québec*, estimait alors à 11 000 kilowatts la totalité du potentiel de la rivière Grande Décharge. L'année suivante, une autre étude gouvernementale établissait à 61 000 kilowatts le potentiel de la Chute-à-Caron. Même si elles étaient encore partielles et en dessous de la réalité, ces estimations provoquèrent un vif intérêt face à la richesse hydroélectrique du Saguenay. <sup>476</sup>

Suite au rapport publié par le gouvernement provincial, un industriel de Niagara Falls, Thomas Leopold Wilson, se montre intéressé et entreprend une visite du Saguenay l'année même. Wilson, alias « Carbide », est avantageusement connu sur le plan international. Né le 14 mars 1860, sur une ferme de Princeton en Ontario, à l'âge de 21 ans il avait mis au point dans une vieille boutique de forge, l'une des

<sup>476</sup> Duncan C. Campbell, *Histoire d'Alcan*, vol. 1, p. 91.

premières dynamos à vapeur à être fabriquées au Canada, une invention qui servira à alimenter une lampe à arc.<sup>477</sup> Après avoir travaillé [217] successivement pour la *Fuller Electric Company* (1882) et la *Remington Gun Company* (1887-1890) pour lesquelles il réalisa des expériences se rapportant à l'éclairage, à l'affinage du minerai et même à l'invention d'un prototype de canon, il forma, en 1892, sa propre compagnie, la *Wilson Aluminum Company*, et réussit accidentellement à inventer un procédé permettant de produire du carbure de calcium. C'est cette découverte qui lui vaudra sa renommée et son surnom. De retour en terre canadienne, Wilson construisit, à Niagara Falls, en 1896, une usine de carbure de calcium et, suite à sa première visite au Saguenay, il nourrit alors le projet de construire sa propre centrale hydroélectrique, laquelle alimenterait en énergie une grande manufacture de carbure de calcium qui utiliserait la pierre à chaux que l'on trouve en abondance à Sainte-Anne.<sup>478</sup>

Avant de s'embarquer à fond de train dans le projet de Shipshaw, Wilson avait fixé son choix sur la rivière Chicoutimi,<sup>479</sup> mais comme les lieux étaient déjà occupés par d'autres industries il tourna son regard du côté des Terres-Rompues. Avec le concours de certains hommes d'affaires de la région, il effectue alors l'achat des terrains avoisinants, s'associe au ministre de la Marine, l'honorable James Sutherland,<sup>480</sup> et retient les services d'un administrateur expérimenté qui travaille depuis une dizaine d'années pour le compte de la maison Price : M. R.R. Swezey. Après coup, Wilson entreprend de produire tout le bois dont il aura besoin pour son projet et réalise simultanément des sondages à la rivière Shipshaw et à la Grande Décharge.<sup>481</sup>

[218]

<sup>477</sup> Union Carbide du Canada Limitée, *L'épopée d'un inventeur canadien* « Carbide », publication de prestige, sans date ni signature, p. 4.

<sup>478</sup> F.W. Louks, « Thomas-Leopold Wilson, the moving finger writes, a view of the industrial history of the Saguenay », juin 1967, ANQC, fonds SHS, M 180, dossier 2428 ; « Canadian men & women of the Time Morgan, 1898 », Ibid. ; « L'Établissement Wilson à Shipshaw », in *Le Progrès du Saguenay*, 20 juin 1901.

<sup>479</sup> « Un grand projet », in *Le Progrès du Saguenay*, 10 août 1899.

<sup>480</sup> « L'hon. James Sutherland », in *Le Progrès du Saguenay*, 28 août 1902.

<sup>481</sup> « L'Établissement Wilson à Shipshaw », *op. cit.* « Les pouvoirs hydrauliques du Saguenay et Shipshaw », in *Le Progrès du Saguenay*, 26 avril 1900.

Au cours de l'hiver 1899-1900, le gouvernement du Québec est maintenant prêt à accorder des concessions : le 5 février 1900, Wilson reçoit la première concession et se voit attribuer le réservoir entre la rivière Shipshaw et la Chute-à-Caron ; la deuxième concession, celle située en amont de l'Isle-Maligne, est accordée le 22 juin suivant, à L.T. Haggin ; la troisième et dernière, qui comprend tout le couloir compris entre les deux premières, est concédée elle aussi le 22 juin, mais à l'homme d'affaires bien connu au Lac-Saint-Jean, B.A. Scott. Les contrats de vente sont signés respectivement les 1er février et 22 juin, chez Joseph Allaire, notaire public à Québec. <sup>482</sup>

Wilson savait ce qu'il voulait lorsqu'il avait demandé sa concession au gouvernement ; le site des Terres-Rompues lui apparaissait alors comme l'expression d'un choix bien éclairé. À ce niveau effectivement, la rivière Saguenay est large d'environ un kilomètre et demi, et sur le même côté nord, deux rivières s'y jettent au terme d'une course sinueuse et impétueuse : la première, la rivière aux Vases, est un peu moins attrayante parce que moins importante et déjà occupée ; mais la seconde, la rivière Shipshaw, grâce à son débit assez important et à ses hautes cascades, se prête par contre parfaitement bien à un développement hydroélectrique majeur. C'est sur cette dernière rivière qu'il jettera son dévolu. <sup>483</sup> Son projet est presque démesuré pour l'époque : il ambitionne en effet de réaliser un premier pouvoir qui devrait produire 10 000 chevaux-vapeur. Une fois réalisée, cette entreprise sera suivie simultanément de deux autres développements sur le Saguenay, totalisant 100 000 chevaux-vapeur chacun. <sup>484</sup>

L'exploitation de la rivière Shipshaw constitue sans aucun doute à ses yeux, l'entreprise la plus rentable. Grâce aux [219] potentiels hydroélectriques et forestiers considérables, il imagine pouvoir construire tout près de là les plus grandes pulperies et papeteries du monde. Les Terres-Rompues étant situées stratégiquement à la tête des marées et au terme des eaux navigables, il ambitionne également d'y

<sup>482</sup> *Ibid.* ; voir aussi, ANQC, fonds SHS, document 1261-A. Pour une excellente histoire de la récupération de ces droits, voir également : Dany Côté, « Mutations foncières et émergence de la grande industrie, *op. cit.*, pp. 15-23.

<sup>483</sup> « L'établissement Wilson à Shipshaw », in *Le Progrès du Saguenay*, 20 juin 1901.

<sup>484</sup> « Les pouvoirs hydrauliques du Saguenay et Shipshaw », in *Le Progrès du Saguenay*, 26 avril 1900.

construire un quai et un chemin de fer qui permettront des échanges et une liaison facile avec l'extérieur. <sup>485</sup>



Le premier barrage de la chute Murdoch,  
construit entre 1901 et 1904 par Wilson Carbide.  
Photo : Collection de l'auteur.

Le projet de Wilson n'aura cependant pas de suite. Du moins pas dans l'immédiat, ni sous sa gouverne ! Au cours de l'été 1901, une quantité considérable du bois nécessaire à la construction du premier barrage, est déjà coupée et rendue sur place. En 1904, il doit cependant se rendre à l'évidence que le Saguenay est encore trop loin des grands centres et qu'il lui sera difficile de rentabiliser ses investissements. N'étant pas encore en mesure de transporter l'énergie sur de longues distances, il abandonnera donc momentanément son dessein et ira s'installer à Shawinigan pour fonder la « Shawinigan Carbide Company ». Étant rendu, depuis 1901, à la tête d'une puissante organisation de chercheurs et ayant aménagé à Ottawa un laboratoire qui connaît d'énormes [220] succès, —notamment dans les engrais chimiques— Wilson devra faire un choix douloureux. En 1910, il ne se sera pas encore décidé et s'associera au magnat du papier, William

<sup>485</sup> *Ibid.*

Randolph Hearst, <sup>486</sup> dans le but de tirer profit de ses concessions du Saguenay. Tous deux élaboreront alors le projet de construire, à l'embouchure de la rivière Shipshaw, une énorme usine de pulpe et de papier qui commanderait des investissements de l'ordre de 8 500 000\$ et qui produirait 400 tonnes de papier par jour. Rendu à un tournant de sa vie, Wilson ne pourra plus se défilier et laissera tomber ses ambitions au Saguenay pour se consacrer exclusivement à la recherche. <sup>487</sup>

### *L'émergence du noyau urbain : la naissance du village*

[Retour à la table des matières](#)

Mais le chemin de fer n'explique pas seulement l'avènement de la grande industrie et les projets qui lient désormais l'ensemble du patrimoine hydraulique du Haut-Saguenay à la prospérité du canton Jonquière ; il sert également d'indicateur pour bien sentir le point de rupture, l'ampleur de la mutation que subit alors la société de Rivière-au-Sable, rendue de toute façon à un tournant de son histoire. Même si, à l'époque, la cadence du processus d'urbanisation de Jonquière n'a rien de comparable et d'aussi spectaculaire que celle de Chicoutimi, il n'en demeure pas moins que la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle établit une démarcation profonde et irréversible entre la période beaucoup plus pénible de la colonisation et celle infiniment plus enivrante de l'entrée dans le modernisme et de toutes les innovations que cela présuppose.

Le géographe Louis-Marie Bouchard, peu instruit de l'histoire des lieux et visiblement peu sensible à la dispersion [221] des îlots de peuplement <sup>488</sup> qu'on retrouve dans les quatre coins du canton à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a plutôt cru voir dans « *le système du « rang »* »

<sup>486</sup> Hearst, un riche journaliste californien, était propriétaire du *Morning Journal* de New York, du *New York American*, et d'une chaîne de quarante journaux et magazines. Il fut l'un des créateurs de la presse à sensation. Cf., *Petit Robert 2*, 1977.

<sup>487</sup> F.W. Louks, *op. cit.*

<sup>488</sup> En plus du périmètre du village établi autour de l'église, il y a toujours, à cette époque, les micro-sociétés agricoles regroupées le long du « Rang des Mathias », de la « Petite-Société », du « Chemin des Radin », de « Jonquière-Nord » et de « Saint-Cyriac » (devenue paroisse depuis 1889).

*canadien* » qui a servi de point de départ à la conquête du sol de Jonquière, un « *ciment social solide* » qui a permis de créer « *un réseau de relations suffisantes pour que le milieu rural soit prêt à s'agglomérer* ». <sup>489</sup>

Or, la réalité quotidienne de ce canton qui a tardé à prendre son envol jusqu'à ce qu'il se soit libéré des entraves de l'isolement, est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord. Son modèle de développement tend effectivement à démontrer que —même si la concentration urbaine s'affirme plus précisément autour du noyau fortifié par l'église paroissiale, la gare et la pulperie locale— ce périmètre villageois en formation, présente, à plusieurs niveaux, une certaine analogie avec le modèle des villes-champignons nord-américaines, et c'est d'ailleurs cette dynamique qui prévaudra lors de la création des futures villes-compagnies de Kénogami (en 1912), d'Arvida (en 1926) et de Ville-Racine <sup>490</sup> (en 1928). À ce titre, l'espace cantonal de Jonquière, de par sa situation géopolitique et la générosité de son patrimoine naturel, apparaît donc comme le territoire le plus propice à l'émergence de villes-compagnies au Saguenay—Lac-Saint-Jean. À la fois stimulé et aspiré par la force d'attraction de la paroisse-mère (Chicoutimi), ce canton devra par contre subir, tout au long de son histoire, les effets contraignants de cette synergie qui absorbera son effort de développement et sa volonté d'affirmation. À cet égard, la lutte de clocher béotienne qui débute avec l'affrontement juridique entre les deux pulperies voisines pour le partage des eaux du lac Kénogami, témoigne néanmoins d'un malaise intrinsèque qui s'explique par le besoin tout à fait naturel et [222] irrépressible de la métropole du Saguenay à siphonner sa périphérie pour survivre et prospérer, sans égard aux besoins particuliers de ses voisins.

\* \* \*

Comme dans tous les *boum towns* de la frontière étasunienne, l'avènement du chemin de fer et l'exploitation des ressources naturelles du milieu produisent donc un effet détonnant sur le développement de Jonquière. Avant même que la première locomotive ait réussi à

<sup>489</sup> Louis-Marie Bouchard, *Les villes du Saguenay*, pp. 119-123.

<sup>490</sup> Ville-Racine fait partie de l'espace urbain de Jonquière, mais elle se situe dans l'espace territorial du canton Simard. En 1944, cette municipalité est fusionnée à celle d'Arvida.

traverser, d'ouest en est, la totalité du canton, les visiteurs saisonniers remarquent déjà d'importants changements au sein de la colonie. À titre d'exemple, le 5 juillet 1893, le fonctionnaire chargé de vérifier les balances pour le compte du gouvernement s'étonne de la construction de plusieurs maisons et de l'ouverture d'une autre fromagerie, d'une boutique de forge, de magasins et même d'une scierie à vapeur moderne : <sup>491</sup> on voit alors s'ouvrir les magasins de M. Hubert Kéroack, le père du curé Sylvio Kéroack, et ceux de MM. Pascal Angers et Damas Gagné. À l'automne 1894, la municipalité est enfin reliée à l'ensemble du réseau téléphonique du comté Chicoutimi ; la responsabilité du service a été confiée à Donat Brassard, et le tarif exigé est [223] fixé à 15 cents pour les abonnés et à 25 cents pour le public. <sup>492</sup> Le mouvement est parti à vive allure et rien ne semble pouvoir l'arrêter : la nouvelle scierie à vapeur de l'association Brassard & Perron, détruite par un malheureux incendie peu après son inauguration, est aussitôt reconstruite par ses propriétaires et convertie à l'électricité dans l'espoir de pouvoir doubler la capacité de production. <sup>493</sup>

Pour être en mesure de mieux desservir les différents intérêts qui lient les communautés rurales et villageoises, en 1897 la municipalité

<sup>491</sup> « Mercredi, 5 juillet, 1893 — [J'ai] quitté Chicoutimi le matin à six heures trois quarts, pour [la] Rivière-au-Sable, pour [l']inspection de poids et mesures. [Le] chemin [est] impassable. [Il y a des] troubles à Chicoutimi. [Dans] le rang Saint-Mathias, [la] fromagerie de Jean Girard [est] rendue à Saint-Dominique. [J'ai] beaucoup d'ouvrage et, [ce qui est pire encore, je suis] obligé d'aller jusqu'à Mistouk, où s'est établie une fromagerie [à] quatre milles de l'église [de] Rivière-au-Sable. »

« L'aspect du petit village de Rivière-au-Sable [est] déjà changé. Le dépôt et [le] hangar à fret du chemin de fer [est] en construction, un magnifique pont en fer traverse la rivière et quelques maisons neuves [sont] en construction, dont une à trois étages en « slabs ». Quelques petits magasins [ont] ouvert, mais les principaux magasins sont [ceux de] Joseph Brassard, Onésime et Donat Brassard. Un moulin [à] scie, mû par la vapeur, une beurrerie et une fromagerie, [une] boutique de charron-forgeron. Dans [le chemin] Mistouk, [j'ai] failli [me] faire dévorer par les mouches. » Cf., Journal de Jean-Baptiste Petit, chronique du 5 juillet 1893.

<sup>492</sup> « Téléphone », in *Le Progrès du Saguenay*, 4 octobre 1894.

<sup>493</sup> « Ils [les propriétaires] ont acheté un nouvel engin à vapeur, un Westinghouse, de 50 chevaux-vapeur, chez Vidal, Fils et Cie, de Québec. L'ancienne machine à vapeur donnait à peine 30 chevaux-vapeur.. ». Cf., « À Jonquières », in *Le Progrès du Saguenay*, 16 août 1894.

se prévaut de l'article 65 de la loi électorale du Québec et divise son territoire en deux arrondissements de votation. <sup>494</sup> En 1902, la paroisse accepte la requête d'un groupe de citoyens de la « Municipalité du Canton de Kénogami » et annexe, <sup>495</sup> sans se faire prier, les lots 1 à 7, du rang « un » du canton Kénogami ; <sup>496</sup> ces lots sont situés dans cette portion de territoire longeant la rive sud du Saguenay et connue plus familièrement sous le toponyme de « Jonquière-Nord ». La paroisse de Jonquière, clament alors les journaux, « *est aujourd'hui l'une des plus prospères du comté* ». <sup>497</sup>

\* \* \*

« Depuis un an, au-delà de 100 familles sont venues se fixer à Jonquières et ce nombre s'accroît toujours. Avant longtemps la [224] population aura doublé et cette belle paroisse sera l'un des centres les plus importants de notre région. » <sup>498</sup>

\* \* \*

Dans son édition du 25 avril 1901, le journal *Le Colon* prend plaisir à signaler qu'au cours d'une seule semaine, trois familles se sont installées dans le village et que la construction résidentielle progresse à un rythme soutenu. <sup>499</sup> Aux commerces déjà existants, s'ajoutent simultanément deux boulangeries, une manufacture de meubles et un magasin général, celui de M. J.-H. Brassard. Stimulé par le regain de l'activité économique, en 1903, un citoyen de Jonquière, M. Gonzague Fortin, entreprend la construction d'une briqueterie au cœur de la petite

<sup>494</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, *Livres des procès-verbaux de la corporation municipale de la paroisse*, réunion spéciale du 14 avril 1897.

<sup>495</sup> Odessa Piché, *Municipalités, cantons, paroisses, etc...*, p. 114.

<sup>496</sup> La « Municipalité du Canton de Kénogami » avait été érigée le 15 novembre 1897. Elle comprenait alors tout le canton Kénogami, ainsi que les rangs VIII, IX, Nord et Sud du canton Jonquière. Cf., O. Piché, *op. cit.*, p. 214.

<sup>497</sup> « Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 1er octobre 1896.

<sup>498</sup> « À Jonquière », in *La Défense*, 15 août 1901.

<sup>499</sup> « Nous comptons actuellement [en 1901] plus d'une douzaine de maisons en voie de construction. M. J.-H. Brassard, entr'autres, fait élever un grand bâtiment adjacent à son magasin, où il installera une boulangerie et une boucherie, ce dont nos gens se trouveront bien. M. Brassard a aussi inauguré ces jours derniers le système de délivrer, au domicile de ses clients, les marchandises et autres effets achetés à son magasin. C'est tout comme une grande ville quoi... ». *Le Colon*, 25 avril 1901. Déjà cité dans : L.-M. Bouchard, *op. cit.*, pp. 121-122.

agglomération. Une quinzaine d'années auparavant, une première expérience du genre avait été tentée dans les environs de La Ratière, mais elle n'avait pas eu de suite en raison du contexte économique et de sa localisation peu favorables.<sup>500</sup> Les affaires sont si bonnes qu'au cours de [225] cet été-là, les observateurs de la scène municipale recensent la construction d'une cinquantaine de maisons, là où le village est en train de prendre forme.<sup>501</sup>

### *La proclamation du village (1904)*

[Retour à la table des matières](#)

De 1893 à 1902, la population de la paroisse de Jonquière est passée de 1 374 à 1 760 habitants. Bien que notable en soi, le taux de croissance (de 28%) pour cette décade n'offre rien de vraiment spectaculaire, et surtout si on le compare à celui de l'ensemble de la région.<sup>502</sup> De 1902 à 1911, la population augmente de 91% et passe de 1 760 à 3 365 habitants. Un record au Saguenay, puisque pendant cette même période le taux de croissance du district de recensement de Chicoutimi atteint à peine 10%.<sup>503</sup> Si on le compare à celui de la ville voisine, Chicoutimi, —qui accuse pourtant une augmentation notable de 40% et qui profite du support économique de l'une des plus grandes

<sup>500</sup> La « Brique à Benjamin » n'était pas une première à Jonquière : en 1889, les frères Ernest et Alfred Gauthier, cultivateurs et meuniers, en avaient organisé une pour subvenir à leurs propres besoins ; cette petite entreprise artisanale était située le long du chemin de La Ratière et fonctionna pendant deux saisons. La briqueterie de Gonzague Fortin fut vendue aux frères Louis et Enoch Bergeron (vers 1909), passa aux mains de Ulysse Larouche (vers 1911) et aboutit finalement dans celles de Benjamin Bouchard (d'où le nom de « Brique à Benjamin »). Elle ferma ses portes en 1923. Durant ses meilleures années, cette petite usine employait une douzaine d'hommes et un cheval qui actionnait le malaxeur de terre glaise. Les deux mouleurs façonnaient jusqu'à 16 000 briques par jour et gagnaient 40\$ par mois. Une journée comptait environ 100 000 briques et la cuisson nécessitait cinq jours et cinq nuits. Cf., Raoul Fortin, « Une petite industrie à Jonquière », pp. 8-9.

<sup>501</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 27 août 1903.

<sup>502</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapports sur la paroisse St-Dominique de Jonquière ».

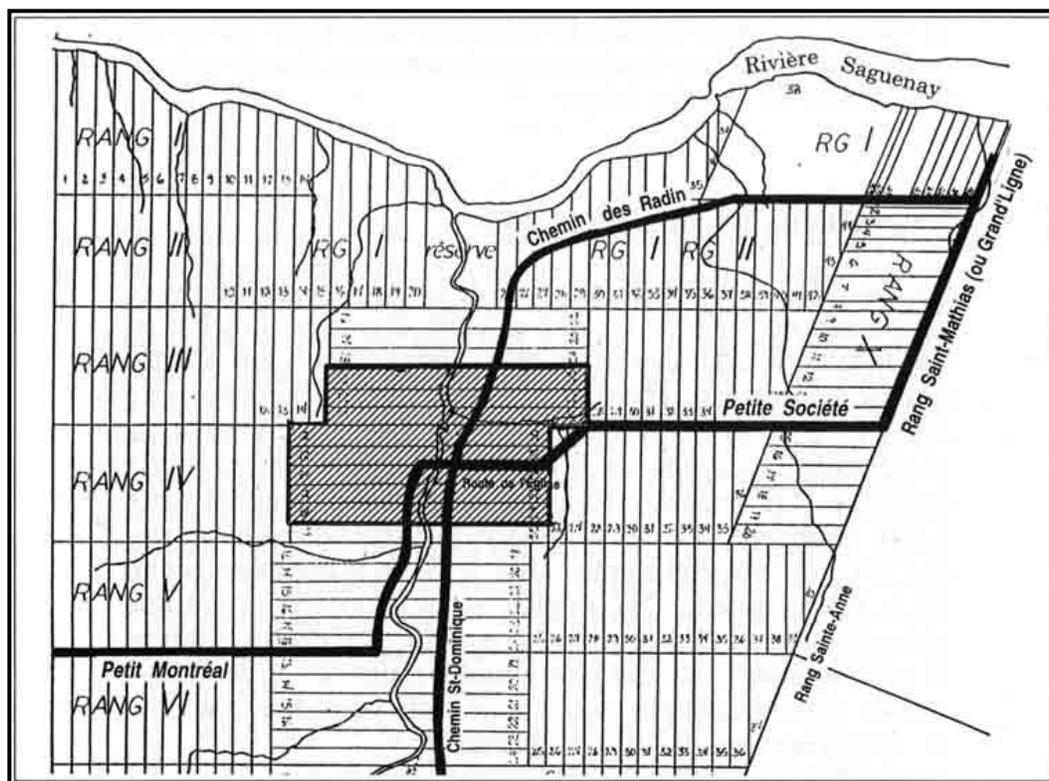
<sup>503</sup> Recensements du Canada.

pulperies au monde— l'essor démographique au cours de cette période est, encore là, un phénomène plus qu'appréciable.

Jonquière vit donc désormais au rythme de la pulpe et du papier. Au milieu du mois d'août 1903, les travaux d'agrandissement de l'usine sont terminés. À la fabrication de la pulpe, s'ajoute celle du carton, qui représente désormais la moitié de la production du complexe industriel. C'est une première dans l'histoire de l'industrie forestière au Saguenay—Lac-Saint-Jean ; une ambition que nourrit Dubuc depuis le début, mais qu'il ne peut assouvir en raison d'un manque cruel de capitaux. Après avoir remporté la première manche de la guerre de l'eau, la Compagnie Price vient d'en gagner une autre, celle de la diversification de la production et d'une valeur ajoutée au produit. Aux marchés outre-Atlantique, qui [226] absorbaient la grande partie de la production de la pulpe brute, s'ouvre davantage celui des États-Unis. <sup>504</sup> À elle seule, « La Pulperie de Jonquière » accorde des contrats de coupe pour 300 000 cordes de bois dans le secteur du lac Kénogami. <sup>505</sup>

<sup>504</sup> R. Blanchard, *op. cit.*, p. 96.

<sup>505</sup> « Les chantiers », in *Le Progrès du Saguenay*, 18 septembre 1903.



Localisation et délimitations du village, érigé en 1904.

\* \* \*

« Nous avons eu l'avantage de visiter hier la nouvelle fabrique de carton, ajoutée par la Compagnie de Pulpe de Jonquière à son moulin de pulpe. »

« La nouvelle fabrique est en opération depuis une semaine et on a déjà manufacturé une grande quantité de carton de première qualité. Un expert qui est actuellement au Château Saguenay et à qui nous [227] avons montré quelques échantillons nous dit qu'ils sont superbes et qu'ils font grandement honneur à M. T.W. Denison, ingénieur de la Compagnie. »

« On fabrique actuellement par jour en carton la moitié de la production du moulin de pulpe. Tout est prêt pour recevoir dans la nouvelle manufacture le double des machineries actuelles et ce afin de pouvoir fabriquer en carton toute la production du moulin de pulpe. » <sup>506</sup>

\* \* \*

Le long de la rivière au Sable, un véritable village, avec ses rues, son usine, ses magasins, ses boutiques, ses maisons, sa gare, son école

<sup>506</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 27 août 1903.

et son église, forme désormais une enclave homogène à l'intérieur du canton. Au total, 154 familles vivent dans ce périmètre restreint : en tout, 450 habitants, sur une population totale de 1 904 habitants. Au cours de cette même année 1903, le prêtre note l'arrivée de 43 familles. Contrairement à Chicoutimi cependant, ici les grands patrons sont anglophones et protestants : on en retrouve quatre, en 1903, et treize l'année suivante. Pour le curé, qui a baptisé 96 nouveaux-nés au cours de son année, la pulperie locale est vecteur d'idées nouvelles et de luxe apparent, et source de tensions entre les paroissiens. La vie urbaine moderne s'installe peu à peu, avec ses bienfaits, son confort et ses à-côtés parfois dérangeants.<sup>507</sup> Plus rien de comparable donc, avec le petit hameau qui avait commencé à prendre forme, dix ans auparavant, lors de l'arrivée du train. La croissance est telle, que la municipalité doit réaménager sa carte politique et procéder à l'ajout d'un troisième arrondissement électoral.<sup>508</sup> Mais ce ne sera pas suffisant, car le développement urbain est devenu trop important.

Le 17 août 1904, le gouvernement provincial accepte la requête des citoyens qui ont demandé d'être détachés de la [228] paroisse civile pour former une entité municipale distincte, et proclame l'érection de la « Municipalité du Village de Saint-Dominique-de-Jonquière ». Localisée autour de l'église et de la pulperie, l'agglomération s'étend de part et d'autre de la rivière au Sable, sur une étendue d'environ 1 800 acres.

\* \* \*

« La municipalité du village de St-Dominique-de-Jonquière, comprend les lots Nos. 19, 20, 21, 25, 26 et 27 de la [228] division primitive du rang III du canton de Jonquière, et les lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 20 et 21, 22, 23 et 24 de la division primitive du rang IV du dit canton de Jonquière sera détaché de la municipalité de St-Dominique-de-Jonquière et formera une municipalité séparée sous le nom de « la municipalité du village de St-Dominique-de-Jonquière. »<sup>509</sup>

\* \* \*

<sup>507</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapports sur la paroisse St-Dominique de Jonquière » (pour les années 1903 et 1904).

<sup>508</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, *Livres des procès-verbaux de la corporation municipale de la paroisse*, réunion générale du 2 janvier 1903.

<sup>509</sup> O. Piché, *op. cit.*, p. 113.

Le 15 septembre suivant, le préfet de comté convoque les propriétaires à la salle publique de la paroisse, dans le but d'élire leur premier conseil municipal. Deux factions liées par des intérêts diamétralement opposés s'affrontent sous la présidence de Simon Tremblay. Le premier groupe de citoyens proposés pour remplir la charge de conseillers, est appuyé par une cinquantaine d'électeurs : il comprend Joseph-Hippolyte Brassard, Johnny Brassard, Ernest Tremblay, Élie Chalifoux, Joseph Baillargeon, Ernest Gauthier et Joseph Bouchard. Le second groupe est proposé par Damase Gagné et secondé par Simon Bouchard qui défendent plutôt les candidatures de Joseph Perron, Charles Lessard, Amédée Bergeron, Édouard Simard, Joseph Tremblay, William Ratté et Thomas Boily.<sup>510</sup> Le fait est désormais bien connu à Jonquière ! Dans le village, les Brassard et les Perron défendent des points de vue passablement « divergents » depuis la vente des actions de la pulperie à la maison Price. Comme on ne peut pas s'entendre à l'amiable sur la formation du conseil [229] municipal et que chacun tient mordicus à sa « slate », <sup>511</sup> le président de l'assemblée décide de soumettre le tout aux électeurs. Après deux jours de votation, le premier groupe remporte l'élection haut la main et, le 21 septembre suivant, lors d'une réunion spéciale, les membres élus procèdent à la nomination de Joseph-Hippolyte Brassard comme maire de la « Municipalité du Village de Saint-Dominique-de-Jonquière ». <sup>512</sup>

\* \* \*

Le premier magistrat du nouveau village est une personnalité bien connue dans tout le Haut-Saguenay. Né à La Malbaie, le 18 janvier 1862, du mariage d'Onésime Brassard et de Lumina Bouchard, il était âgé à peine d'une douzaine d'années lorsque sa famille décida (en 1874) de plier armes et bagages pour venir ouvrir un magasin à la Rivière-au-Sable. Son père détenait alors des titres de propriété sur le lot 14 du rang V, qu'il avait acquis de la Société de Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay. Au terme de ses études classiques réalisées aux petits séminaires de Chicoutimi et de Québec, il revint à Jonquière pour s'associer au commerce de son père. Le 29 avril 1884, il avait épousé,

<sup>510</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, *Livres des procès-verbaux de la corporation municipale du village*, assemblée publique du 15 septembre 1904.

<sup>511</sup> Dans le langage politique canadien, signifie une liste de représentants d'un parti.

<sup>512</sup> *Ibid.*

en premières noces, Annie McKenzie, l'institutrice de l'école modèle du village, avec qui il eut deux filles : Herméline, née le 17 mars 1885, et Alma, née le 18 février 1887. Suite au décès de sa première femme (survenu le 28 avril 1887), il épousa, en secondes noces, le 29 octobre 1889, Eugénie Létourneau, de Saint-Roch des Aulnaies : de ce mariage, le couple eut neuf enfants, dont quatre garçons, cinq filles. <sup>513</sup>

Sur le plan social, J.-H. Brassard a occupé un rôle de premier plan et sa présence active au sein de la plupart des [230] comités confessionnels de la paroisse, nous le fait voir comme un chrétien profondément engagé envers l'Église et sa communauté. En plus de tenir commerce avec son père et d'administrer le bureau de poste pendant un certain temps, il fut l'un des premiers actionnaires de la pulperie et remplit les charges de secrétaire de la Ligue du Sacré-Coeur (en 1904), de président-fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste (en 1913), de président de la Commission Scolaire, de juge de paix et de greffier de la Cour de Magistrat. D'un naturel jovial, il était, dit-on, « l'âme du village », celui qu'on « consultait », celui qui « faisait le plus autorité dans son milieu ». <sup>514</sup>

Sur le plan politique, l'homme était également un adversaire redoutable et un opposant farouche. Ceux qui se sont penchés sur sa biographie, le présentent alors comme un partisan libéral indéfectible —un rouge « teindu », comme on disait à l'époque— et retracent sa présence active dans toutes les campagnes électorales fédérales et provinciales. Membre du conseil municipal de la paroisse (de 1901 à 1903), il siégea même en tant que maire du canton (du 1er janvier 1903 au 6 septembre 1904) et présida aux séances qui aboutirent à la séparation du village. Sitôt inscrit sur la liste électorale de la nouvelle entité municipale, il prit la tête d'un comité de partisans, se fit élire comme conseiller, occupa la charge de maire du village (de 1904 à 1912) et prit la relève à la mairie de la ville (de 1912 à 1917). Parmi ses grandes réalisations, l'histoire retient surtout celles de la construction de l'aqueduc (en 1906), l'achat du pouvoir hydroélectrique pour la

<sup>513</sup> Pour la biographie de J.-H. Brassard : Victor Tremblay, « J.-H. Brassard », in *Saguenayensia*, mai-août 1975, pp. 53-54 ; « Feu J.-H. Brassard », ANQC, fonds SHS, « Découpures » II, p. 195 ; *L'Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean* (1927), op. cit., pp. 406-407.

<sup>514</sup> *L'Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean* (1927), op. cit., p. 407.

municipalité (1913) et la loi municipale sur la prohibition (en 1914). Il décéda subitement à Jonquière, le 19 janvier 1925.

***La modernisation des services publics :  
la construction du premier aqueduc municipal***

[Retour à la table des matières](#)

Parmi les premiers dossiers traités en priorité par le nouveau conseil du village, il faut noter, en tout premier lieu, [231] l'octroi simultané des contrats d'entretien du petit pont de la rivière au Sable, du chemin de « La Ratière » et de la route de la « Petite-Société », qui raboutent, tant à l'ouest qu'à l'est, le centre du village au reste de la région. Les pourparlers qui ont permis d'aboutir à la séparation des deux municipalités (en 1904), prévoient également une mise en commun des ressources pour l'entretien du pont de Pibrac, qu'on souhaite d'ailleurs reconstruire avant la fin de l'année 1906. <sup>515</sup>

<sup>515</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, Livres des procès-verbaux de la corporation municipale du village, assemblées du (7 novembre 1904), (3 janvier 1905) ; Livres des procès-verbaux de la corporation municipale de la paroisse, assemblée du 15 décembre 1904.



Le village de Jonquière, en 1895.  
Photo : ANQC, fonds SHS, no 13447.

Comme on a réussi à s'entendre assez facilement sur les affaires les plus pressantes, le conseil du village entreprend la deuxième année de son mandat en s'attaquant, de front, à la structure politique de la municipalité et en se dotant d'instruments qui vont lui permettre d'améliorer la qualité des services offerts à la communauté : le village est alors divisé [232] en trois arrondissements représentés par neuf conseillers, <sup>516</sup> le gouvernement provincial est ensuite invité à procéder au cadastrage du village afin de faciliter le lotissement des terrains, <sup>517</sup> un ingénieur civil est engagé pour évaluer les coûts d'installation d'un

<sup>516</sup> La subdivision du village en trois quartiers, concerne plus spécifiquement le « Règlement No 9 » de la municipalité, homologué lors d'une session générale, le 1er octobre 1906. Le « Quartier Ouest », comprend, en gros, la partie sud du chemin de fer, et aura droit à trois conseillers ; le « Quartier Est », comprend une partie des lots situés à l'est du chemin de fer, et aura droit à deux conseillers ; le « Quartier Nord », comprend toute la partie située au nord de la rivière au Sable, et aura droit à deux conseillers. Cf. Archives de la municipalité de Jonquière, *Registre des règlements*, No 9.

<sup>517</sup> La requête avait été adressée au gouvernement provincial, au terme de la session spéciale du 28 avril 1905. Le premier plan cadastral dont on a pu retrouver trace, remonte au 2 août 1911 et comporte la signature de l'arpenteur-géomètre A.-B. Normandin.

réseau d'aqueduc <sup>518</sup> et des démarches sont simultanément entreprises pour étendre le réseau d'électricité de la pulperie à l'ensemble du village.

\* \* \*

De tous ces projets déposés à la table du conseil au cours de l'année 1905, celui de l'aqueduc municipal reste, sans contredit, le dossier qui mobilise le plus d'énergie et qui requiert les plus gros investissements financiers. Indice révélateur du dynamisme de la localité et de l'amélioration de la qualité de vie au sein du village, les Jonquiérois ne sont donc pas sans comprendre l'importance de se doter d'un tel équipement. Nous conviendrons aisément qu'après plus d'un demi-siècle de privation, les gens aspirent à goûter au bien-être qu'apportent les améliorations de type plus urbains, et le système d'aqueduc est l'une de ces nouveautés qui distinguent le plus le genre de vie des pionniers de celui des générations suivantes. Tous l'admettent : l'eau est essentielle à la vie, nécessaire à l'industrie, importante pour lutter contre les incendies, etc... C'est dans les deux capitales saguenéenne et [233] jeannoise —Chicoutimi, en 1878, <sup>519</sup> et Roberval, en 1892 <sup>520</sup>— que furent implantés les premiers réseaux d'aqueduc de la région ; construits avec des troncs d'arbre creusés à la main et emboutis l'un dans l'autre, leur durée de vie et leur efficacité étaient cependant loin d'être satisfaisantes mais ils permettaient au moins d'attendre l'avènement du tuyau de ciment qui arrivera au Saguenay au tournant du siècle.

Décidée d'aboutir à quelque chose de concret dans les plus brefs délais, à l'automne 1905 la municipalité du village commence par confier à l'ingénieur civil chicoutimien, J.-F. Guay, le mandat d'évaluer l'alternative de puiser directement son eau dans la rivière au Sable ou dans le lac Clair, à sept kilomètres de l'église. <sup>521</sup> Au début de l'été 1906, étude d'ingénierie en main, le conseil est déjà prêt à passer aux actes et fixe son choix sur le réservoir de la rivière au Sable. <sup>522</sup> Des pourparlers

<sup>518</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, *Livres des procès-verbaux de la corporation municipale du village*, assemblées du (9 mars 1905), (28 avril 1905), (3 octobre 1905).

<sup>519</sup> R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi*, op. cit., I, p. 310.

<sup>520</sup> R. Vien, op. cit., pp. 209-210.

<sup>521</sup> « Aqueduc à Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 5 octobre 1905.

<sup>522</sup> « Construction d'écluse », in *Le Progrès du Saguenay*, 8 février 1906.

sont alors amorcés avec les propriétaires de l'entreprise —qui détiennent les droits sur cette partie du cours d'eau— et, le 9 juillet 1906, les deux groupes d'intérêts se présentent à l'étude du notaire Georges Saint-Pierre pour signer l'acte d'accord qui régleme l'utilisation et le partage de l'eau à des fins d'approvisionnement domestique, industriel et hydroélectrique.<sup>523</sup>

Cette cession de droits consentie par la Compagnie de Pulpe est très généreuse envers la corporation municipale qui devra, en contrepartie, promettre de ne pas alimenter une industrie compétitrice, renoncer à réclamer des droits pour le flottage du bois sur la rivière au Sable et accepter de poser une troisième borne-fontaine à proximité de l'usine. De son côté, la municipalité pourra puiser toute l'eau dont elle aura besoin pour les usages domestiques, le service de protection contre les incendies, le système d'égouts et même pour faciliter l'implantation de certaines petites industries si le besoin se fait sentir ; « *tel que beurreries, fromageries, [234] tanneries, <sup>524</sup> moulins à scie à vapeur etc., pourvu que ces industries ne prennent pas l'eau avec un tuyau ou tube de plus de un pouce de diamètre* ». De plus, pour un terme de trois ans et moyennant une compensation financière de 375\$ par année, la Compagnie s'engage à fournir l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des pompes aspirantes et refoulantes qui monteront l'eau de la rivière au Sable jusqu'au réservoir central. <sup>525</sup>

Dans sa globalité, le projet est évalué à environ 26 000\$ et nécessite l'adoption d'un règlement d'emprunt <sup>526</sup> qui sera aussitôt soumis à l'électorat puis, accepté par une majorité de 112 voix contre 9.

La question est donc réglée ! Ledit aqueduc comprendra, notamment, un réservoir d'une capacité de 60 000 gallons construit sur

<sup>523</sup> Greffe du notaire Georges Saint-Pierre, minute no 2131.

<sup>524</sup> La question de l'ouverture d'une tannerie était à l'ordre du jour, à cette époque, et un projet venait tout juste d'être soumis par le citoyen Hippolyte Tremblay qui demandait alors à la municipalité une exemption de taxes pour les dix prochaines années. Cf., Archives de la municipalité de Jonquière, *Livres des procès-verbaux de la corporation municipale du village*, assemblées du 5 mars 1906.

<sup>525</sup> Ibid.

<sup>526</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, *Registre des règlements*, No 8. Ce règlement d'emprunt a été publié intégralement dans le journal *Le Progrès du Saguenay*, dans l'édition du 17 juillet 1906.

le cap Ouellet, une pompe électrique (de 25 c.v.) aspirante et refoulante d'une capacité de 21 000 gallons à l'heure, une prise d'eau située un peu en amont de l'église, à l'endroit où la rue de la Bricade rejoint la rivière au Sable, un tuyau d'alimentation principal de six pouces de diamètre, différentes canalisations secondaires de quatre, trois et deux pouces de diamètre, des bornes-fontaines pour la protection des incendies et un système de valves permettant d'arrêter en tout ou en partie la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau. <sup>527</sup> Côté technique, aucun effort n'a été épargné : la préparation des plans a été soumise au contrôle vigilant de l'ingénieur de la cité de Montréal, M. V.-H. Dupont, le contrat général a été confié aux entrepreneurs chicoutimiens, MM. Johnny Girard et Wilfrid Desbiens, <sup>528</sup> et la construction de [235] l'usine de pompage a été attribuée à l'entrepreneur Alfred Simard. <sup>529</sup> Les chantiers débutent dans la première quinzaine d'octobre 1906 et vont prendre à peu près un an avant d'être complétés.

À l'automne 1907, le réseau est en état de fonctionner et les villageois profitent des premiers bienfaits du modernisme. Le tarif d'abonnement est évidemment conditionnel à l'usage et à la quantité d'eau utilisée : il en coûte ainsi, par famille, 10\$ par année pour un premier robinet, 2\$ additionnels pour chaque robinet supplémentaire, chaque cabinet d'aisance, chaque bain et 3\$ pour un cabinet d'aisance combiné ; pour chaque étable abritant moins de cinq animaux il en coûte 2\$, de cinq à dix animaux 5\$, et plus de dix animaux 10\$. Dans le cas des maisons abritant deux familles, les tarifs sont doublés ; pour les hôtels, les maisons de pension et les étables publics il en coûtera par contre 30\$ par édifice. Enfin, cette taxe d'eau doit être payée d'avance, aux quatre mois, et à compter du premier février de chaque année. <sup>530</sup> Pour assurer la maintenance et la surveillance du réseau, la municipalité a engagé un inspecteur, M. Elzéar Guérin.

<sup>527</sup> *Ibid.*

<sup>528</sup> En cours de mandat, des difficultés surviendront entre les deux associés et l'année suivante Girard devra transférer tous ses droits à Desbiens. Cf., Archives de la municipalité de Jonquière, *op. cit.*

<sup>529</sup> « Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 18 octobre 1906.

<sup>530</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, *Registre des règlements*, No 8.

## *Le début de l'électrification du village*

[Retour à la table des matières](#)

La construction du système d'aqueduc amènera également la municipalité à se pencher sur la question de l'implantation d'un réseau électrique accessible à l'ensemble de la communauté. Certes, en vertu d'une entente conclue entre la Pulperie et la localité au début du siècle, les rues du village, les maisons et les édifices publics avaient été branchés à la centrale de l'usine,<sup>531</sup> mais comme la maison Price nourrissait, depuis peu, le projet de se lancer dans la production du papier, la capacité du réseau municipal se trouvait désormais saturée. Au début du printemps 1908, la Compagnie de Pulpe de [236] Jonquière signifie à la Corporation municipale qu'elle a atteint la limite et qu'elle n'est plus en mesure de combler les dernières demandes de raccordement à sa centrale.<sup>532</sup> Placés devant le fait accompli, les élus n'ont plus le choix et doivent étudier d'autres sources alternatives. L'idée d'organiser un réseau hydroélectrique municipal prend forme et apparaît ainsi de plus en plus comme une possibilité intéressante qui permettra, le cas échéant, de devenir maître d'œuvre en ce domaine.

Stimulée par les requêtes répétées des nouveaux contribuables, la corporation municipale du village de Jonquière commence par observer ce qui se fait ailleurs en région et étudie la possibilité d'organiser son propre réseau à partir d'un petit pouvoir hydroélectrique situé de l'autre côté du Saguenay, à la chute de la rivière des Aulnets,<sup>533</sup> sur un emplacement qui appartient à un dénommé Jean Brassard.<sup>534</sup> Mais la population est passablement divisée sur cette question et elle ne se sent pas encore prête à s'embarquer dans une telle aventure. Dans l'attente d'un consensus, les membres du conseil municipal vont plutôt tenter de

<sup>531</sup> « À Jonquière », in *La Défense*, 15 août 1901.

<sup>532</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, *Livres des procès-verbaux de la corporation municipale du village*, assemblée du 6 avril 1908.

<sup>533</sup> Deux rivières portent ce nom au Saguenay : la rivière des « Aulnaies », un affluent de la Belle-Rivière ; et la rivière des « Aulnets », qui traverse le canton Bourget et se jette dans le Saguenay. Sur plusieurs cartes contemporaines cependant, les géographes font fi de ces distinctions historiques et écrivent « rivière des Aulnaies » dans les deux cas.

<sup>534</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, *Livres des procès-verbaux de la corporation municipale du village*, assemblée du 6 avril 1908.

marquer un temps d'arrêt en signant (le 16 mai 1908) une simple promesse d'achat qui sera d'ailleurs résiliée lors de la séance du 13 septembre 1909. <sup>535</sup> La tangente du marché est incertaine et à ce stade-ci du dossier tout peut survenir...

[237]

Cette idée de municipaliser le service d'électricité n'est pas étrangère à un mouvement analogue initié au début du siècle, à Chicoutimi, et débattu avec force et vigueur par l'aspirant à la mairie, l'avocat L.-G. Belley, qui a acquis, le 20 décembre 1905, le pouvoir de la chute Murdock. <sup>536</sup> Le

<sup>535</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, *Livres des procès-verbaux de la corporation municipale du village*, assemblées du (16 mai 1908) et du (13 septembre 1909).

<sup>536</sup> Cet achat concernait : « *une lisière de terrain de chaque côté le long de cette rivière, de 100 pieds de large sur 5 acres, le long de la chute...* ». La chaîne des titres de l'emplacement de la chute Murdock se lit comme suit : le 26 avril 1867, acquisition primitive par les frères Alexandre et Joseph Murdock ; le 7 janvier 1899, les deux frères se partagent l'emplacement à parts égales ; le 20 décembre 1905, Joseph Murdock vend une lisière de terrain de 100 pieds de largeur de chaque côté de la rivière, à L.-G. Belley ; le 22 avril 1908, L.-G. Belley et consorts vendent l'emplacement à la Cie Hydraulique du Saguenay. Enregistrements, dans les registres de la Compagnie, Nos 13689, 13690, 13692, 13722, 13723, 13724 et 13725.

### **Enfin l'électricité dans le village**

« ...Que la résolution qui a été passée le premier de mois courant accordant des exemptions de taxes à la manufacture de pulpe de St-Dominique de Jonquière, accordent aussi les mêmes exemptions de toutes taxes à la dite compagnie de Pulpe pour l'établissement de la lumière électrique dans cette municipalité et aussi tout ce que la dite résolution peut renfermer est par la présente annulée. »

« Privilèges est par la présente accordé à la dite compagnie d'établir une manufacture de pulpe dans les limites de cette paroisse et d'exploiter cette manufacture aussi longtemps qu'elle jugera à propos. »

« Exemptions de toutes taxes, cotisations et impôts quelconque s'étendront aux bâtisses et aux terrains attenants aux lots No 14 et 20 du quatrième rang et No 21 du troisième rang du registre officiel de cette paroisse à être occupés et employés par la dite manufacture ainsi que les meubles et machines qui seront employés est par la présente accordés à la dite compagnie pour une période de 20 ans à compter du premier mai prochain. »

« Les mêmes privilèges et droits sont accordés à la dite compagnie de Pulpe de Jonquière pour l'installation de la lumière électrique dans cette municipalité. Il est compris par la présente résolution que ces exemptions de taxes, cotisations et impôts ne s'étendent pas aux résidences privées, et ainsi que le moulin à scie de Joseph Perron, et ainsi que magasins, négoce ou métiers ou industries quelconque que la compagnie [...] excepté en ce qui regarde la manufacture de pulpe. »

Référence: Extrait du procès-verbal de la session spéciale de conseil municipal de la Paroisse de Saint-Dominique de Jonquière, le 20 mai 1899, pp. 248-249.

[238]

maire Brassard, à qui on a confié le dossier de l'électricité du village de Jonquière, se fait donc l'écho des propos tenus par un groupe d'intérêts qui tente de mettre fin au monopole privé détenu (depuis 1899) par la « Compagnie des Eaux et de l'Électricité de Chicoutimi », une filiale de la Pulperie de Chicoutimi.<sup>537</sup> Lors de la campagne électorale municipale de 1907, ce contrôle monopolistique avait été contesté avec fougue et virulence par le candidat L.-G. Belley et les actionnaires de la « Compagnie Hydraulique du Saguenay »,<sup>538</sup> qui ambitionnaient de desservir toutes les municipalités du Haut-Saguenay, à partir d'un pouvoir d'eau situé à la chute Murdock,<sup>539</sup> à environ cinq kilomètres de l'embouchure de la rivière Shipshaw.<sup>540</sup>

En 1910, le débat sur la municipalisation de l'électricité à Chicoutimi et le projet de la chute Murdock retiennent plus [239] que jamais l'attention de la presse régionale. L'âpreté de la chicane qui oppose les deux factions rivales recommande la plus grande des prudences pour ceux qui ambitionnent de se lancer dans la mêlée. D'autant plus que des rumeurs persistantes répandent l'idée que l'Ontarien, T.L. Wilson, n'a pas encore abandonné son projet de harnacher le Saguenay et qu'il envisage d'y investir cinq millions de dollars au cours de la présente année.<sup>541</sup>

Face à un investissement d'une telle ampleur, les scénarios s'embuent, les études contradictoires se multiplient et dans l'attente que

<sup>537</sup> Cette compagnie avait été fondée en février 1899, par J.-D. Guay (maire de Chicoutimi), l'abbé Léon Parent, le protonotaire F.-X. Gosselin et J.-É.-A. Dubuc, le directeur-gérant de la Cie de Pulpe de Chicoutimi. Cf., *Gazette officielle du Québec*, 1899, vol. 31, p. 395. Au sujet de cette lutte épique, voir également : G. Gagnon, *Pouvoirs et sociétés à Chicoutimi...*, *op. cit.*, pp. 181s.

<sup>538</sup> Cette compagnie avait été fondée en avril 1908, par l'avocat L.-G. Belley, son épouse Lydia Belley, et l'entrepreneur Edmond Tremblay. Cf., *Gazette Officielle du Québec*, 18 avril 1908. Également : Greffe du notaire Ovide Bossé, No 3178.

<sup>539</sup> Le 22 avril 1908, L.-G. Belley et consorts vendent le pouvoir d'eau de la chute Murdock, à la Compagnie Hydraulique du Saguenay ». Cf., Enregistrement, dans les registres de la Compagnie, No 13725.

<sup>540</sup> R. Bouchard, « Terres-Rompues et ses localités », *op. cit.*, pp. 77-78.

<sup>541</sup> « Concurrence à la Concurrence, ou bien l'affaire de la chute à Murdock », in *Le Progrès du Saguenay*, 21 janvier 1910.

tout se précise au cours des prochains mois le village de Jonquière retient son souffle. Finalement, de guerre lasse, en 1911, la Compagnie Hydraulique du Saguenay jette la serviette et vend le pouvoir de la chute Murdock, à la Compagnie de Pulpe de Jonquière qui attendait en secret cette ouverture extraordinaire pour faire un pied-de-nez à sa puissante rivale chicoutimienne.<sup>542</sup> Intéressé plus que jamais à construire une usine de papier en aval de sa pulperie de la rivière au Sable, le nouveau propriétaire —seul vainqueur de la chicane— passe aussitôt à l'action, sort les plans du projet Kénogami et ouvre les enchères pour la construction prochaine de sa centrale hydroélectrique de la chute Murdock.<sup>543</sup> Avec un tel pouvoir hydraulique, la Compagnie Price disposera très prochainement de 10 400 chevaux-vapeur supplémentaires ;<sup>544</sup> [240] ce qui l'autorisera à entreprendre des démarches auprès de la Corporation municipale du village de Jonquière pour lui vendre son petit pouvoir de la rivière au Sable.

### ***La nouvelle réalité économique (1904-1911)***

[Retour à la table des matières](#)

Les projets d'agrandissement de la Pulperie de Jonquière et l'implantation d'une manufacture de papier au Saguenay faisaient effectivement partie d'un vaste plan d'ensemble élaboré soigneusement par Sir William Price qui avait compris, très tôt, les nouveaux enjeux mondiaux de l'industrie forestière et la place que devrait prendre le

<sup>542</sup> Le premier transfert des titres est effectué le 26 avril 1911, et concerne « *Alexander Murdock, en faveur de L.-G. Belley pour Price Brothers & Co.* » ; le deuxième transfert est effectué le 5 septembre 1911, et concerne la vente de la Cie Hydraulique du Saguenay, en faveur de la Compagnie de Pulpe de Jonquière. D'autres cessions de titres suivront en 1912, 1914, etc..., jusqu'en 1971. Cf., Enregistrements, dans les registres de la Compagnie, Nos 13693 et 13727.

<sup>543</sup> « À Shipshaw. Les travaux », in *Le Progrès du Saguenay*, 7 novembre 1912.

<sup>544</sup> La centrale disposera de trois génératrices de 3 500 chevaux-vapeur chacune : les deux premières seront installées au cours de l'hiver 1912-1913 et la troisième, en 1917. Cf., D.W. Stairs, « Power for paper : Price Brothers & Company, Limited », document non publié, signé à Kénogami le 21 janvier 1958.

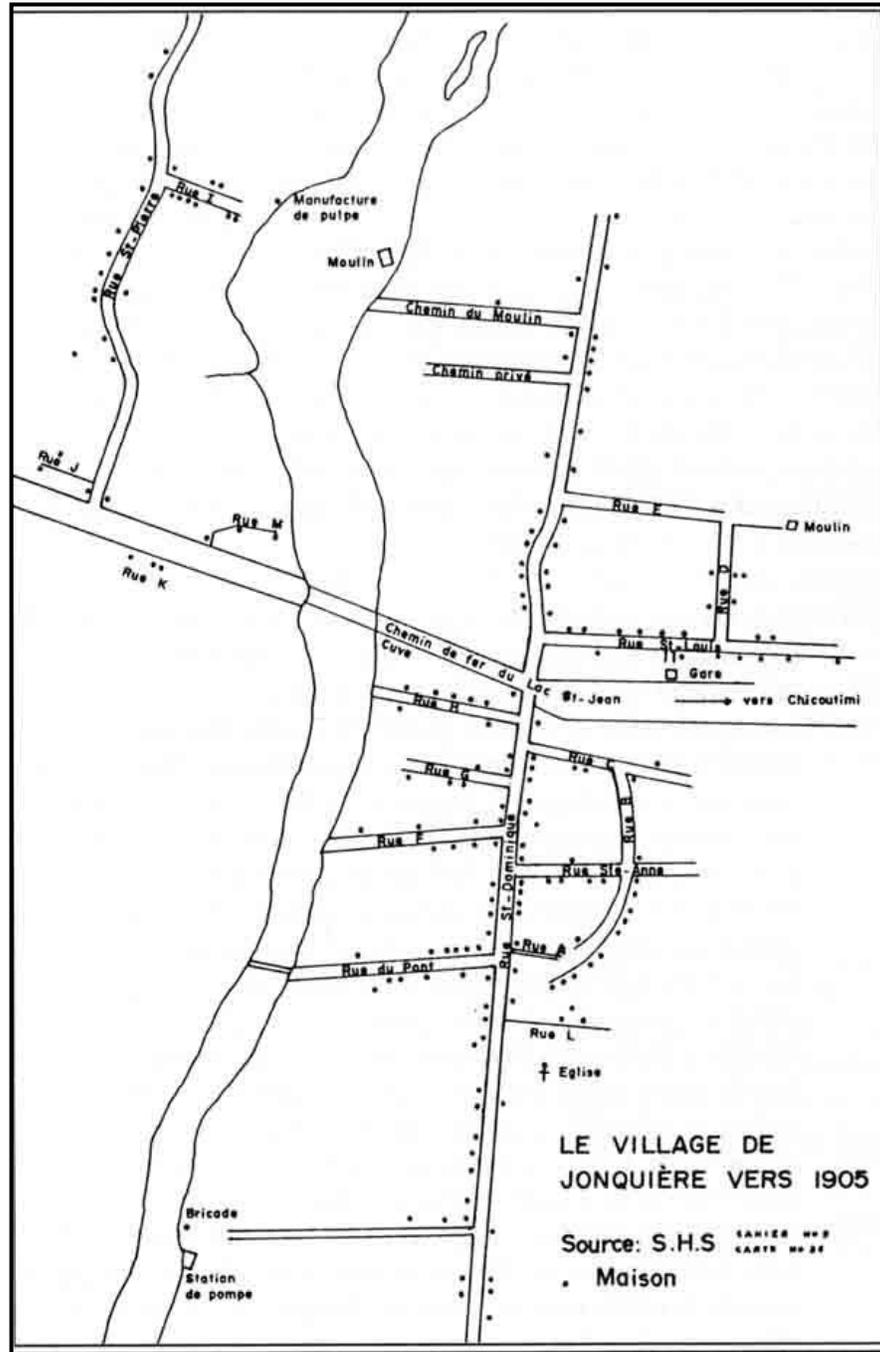
Saguenay—Lac-Saint-Jean dans cette nouvelle « Guerre de Conquête ». Incapable de s'installer sur le site de son ancienne scierie de Chicoutimi, en raison de la vive opposition manifestée par le duo J.-É.-A. Dubuc et Némèse Garneau,<sup>545</sup> le nouvel homme fort de la famille Price avait préféré faire un pas en arrière et concentrer son action autour de ses installations de Jonquière, le long de la rivière au Sable, où il était devenu, à toute fin pratique, indélogeable.<sup>546</sup> Propriétaire exclusif des titres de la chute Murdock et protégé par le récent jugement du juge Letellier sur le tiers des eaux du lac Kénogami,<sup>547</sup> le Chilien avait maintenant les coudées franches et disposait de suffisamment de puissance hydraulique pour s'engager dans un programme ambitieux d'expansion. En effet, de son nouveau château fort jonquiérois, il était en mesure d'échafauder des plans infiniment plus ambitieux et pouvait commencer à déployer le premier jalon de l'empire de papier dont il rêvait depuis dix ans.

<sup>545</sup> En 1905, Némèse Garneau était devenu président de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi et était ministre de l'Agriculture du Québec, dans le gouvernement Parent. Il fut également membre de la North American Pulp and Paper Co., vice-président de la Compagnie des Pouvoirs d'Eau de Chicoutimi, directeur de la Trans-Canada Railway et directeur de la Banque Provinciale. Cf., *Dictionnaire des parlementaires du Québec...*, *op. cit.*, p. 309.

<sup>546</sup> « La Maison Price », in *Le Progrès du Saguenay*, 2 avril 1908.

<sup>547</sup> *Le Progrès du Saguenay*, 20 avril 1911.

[241]



Le village de Jonquière vers 1905. Source : SHS.

Référence : Tirée du livre de Louis-Marie Bouchard,  
*Les villes du Saguenay*, 1973, p. 120.

[242]

En 1908, le complexe industriel de Jonquière était, somme toute, d'une capacité de production assez limitée qui comprenait une scierie et une usine d'où on fabriquait, au mieux, 25 tonnes de carton par jour et 50 tonnes de pâte chimique <sup>548</sup> par semaine (contre 270 tonnes de pâte mécanique par jour, à Chicoutimi, à pareille date). <sup>549</sup> En 1909-1910, alors qu'elle récupère le reste des actions des fondateurs et qu'elle négocie en secret l'entente de la chute Murdock, la Compagnie Price <sup>550</sup> augmente le capital-actions de la Pulperie de Jonquière à 350 000\$, installe une machine à papier journal « Fourdrinier » —la première de l'histoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean— et procède à d'importants changements qui vont faire de cette manufacture « *l'un des plus beaux moulins à pâte de papier de la province* ». Dans son ensemble, l'usine réaménagée, comprend : un moulin de pâte chimique de 300 [243] pieds de longueur par 150 pieds de largeur, « *où deux gigantesques machines fabriquent l'une le carton et l'autre le papier* » ; un vaste entrepôt pour emmagasiner la pulpe chimique et mécanique ; et enfin, une centrale hydroélectrique « *où sont installées les dynamos*

<sup>548</sup> Pour ceux et celles qui ne sont pas familiers avec le langage et la terminologie de l'industrie papetière, précisons qu'il y a deux types de pulpe : la « mécanique » et la « chimique ». La pulpe mécanique est produite et obtenue par le râpage du bois au moyen de meules, sous la pression constante d'un piston hydraulique ; la pulpe chimique, est obtenue en réduisant les billes en petits copeaux, que l'on cuit sous une pression de vapeur dans une solution acide de bisulfite de chaux. Pour produire du papier, il faut mélanger ces deux variétés de pulpe, dans des proportions qui fluctuent, selon la qualité du papier qu'on désire obtenir. Les usines doyennes de Chicoutimi, Val-Jalbert et Péribonka, produisent de la pulpe mécanique, alors que celles de Jonquière, Kénogami, Port-Alfred, Desbiens, Dolbeau et Riverbend, se concentreront sur la production de la pâte chimique. *L'Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean (1927), op. cit., pp. 327-345.*

<sup>549</sup> « Conférence de M. J. Langelier sur la région du Lac-Saint-Jean », in *Le Progrès du Saguenay*, 6 mai 1909.

<sup>550</sup> Il n'est pas inutile de rappeler ici que la « Price Brothers & Company, Limited », fut incorporée en novembre 1904, en remplacement de la vieille maison « Price Brothers & Co. ». Cependant, les obligations de la Compagnie ne furent mises sur le marché qu'en 1910, alors que des titres, au montant de cinq millions de dollars, à 5% vingt ans, première hypothèque, furent vendus au Canada et en Grande-Bretagne. Cf., *L'Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean (1927), op. cit., p. 328.*

*fournissant l'éclairage électrique au village de Jonquière et aux différentes bâtisses de la Compagnie* ». <sup>551</sup>

À cette date, 250 hommes travaillent à l'année à l'intérieur du moulin jonquiérois qui fabrique désormais 25 tonnes de carton et de 15 à 25 tonnes de papier par jour. Chaque année, l'usine attribue des contrats de coupe pour un total de 500 000 billots et n'expédie à l'étranger que du carton et du papier. <sup>552</sup> Sur le plan démographique, le canton est en pleine mutation et est passé d'une société rurale à une société urbaine. Sur un total de 3 432 habitants recensés en 1911, 1 078 habitent la paroisse municipale et 2 354 le village : <sup>553</sup> « *un village ordinaire de campagne a été transformé en un faubourg populeux bien bâti et qui s'étend jusqu'aux usines* ». <sup>554</sup> Les postes-clés sont détenus par des anglophones (environ 16, selon le rapport du curé) <sup>555</sup> et c'est à MM. Porritt et Flynn qu'a été confiée la tâche de mener à bien les affaires de la Compagnie.

\* \* \*

« Le moulin de Jonquière, le premier essai de fabrication de papier par Price Brothers & Co., est situé sur la rive gauche de la rivière au Sable, qui, à cet endroit, traverse un ravin. Tous les départements de ce moulin sont superposés l'un à l'autre, de sorte que la matière première de la pulpe, du papier et du carton passe en vertu de sa pesanteur d'un étage à l'autre, le produit final apparaissant au fond [244] du ravin, d'où il est tiré par une chaîne sans fin au magasin (store-house) au haut du ravin, où l'on charge les chars pour l'expédition. » <sup>556</sup>

\* \* \*

La progression de l'industrie papetière a également des conséquences positives sur l'ensemble de l'activité économique, et notamment sur l'industrie du bois de sciage qui doit répondre à la croissance de la demande. À seulement trois kilomètres de la voie

<sup>551</sup> « Ce que Jonquière doit à l'industrie de la pulpe », in *Le Progrès du Saguenay*, 21 janvier 1910.

<sup>552</sup> Ibid.

<sup>553</sup> Recensement du Canada, 1911.

<sup>554</sup> « Ce que Jonquière doit à l'industrie de la pulpe », in *Le Progrès du Saguenay*, 21 janvier 1910.

<sup>555</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapport sur la paroisse St-Dominique de Jonquière », 1909.

<sup>556</sup> *L'Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean* (1927), op. cit., p. 329.

ferrée, à mi-chemin entre le village de Jonquière et la petite colonie de « *Kénogami* » (sic), <sup>557</sup> au lieu dit « La Ratière », deux entrepreneurs bien connus dans le Haut-Saguenay pour leur dynamisme, ont édifié une scierie des plus modernes. Les propriétaires, Joseph Perron et Lazare Vaillancourt, —qui opèrent une autre scierie au lac Samson, dans le secteur de Saint-Cyriac— détiennent à cet endroit des limites forestières généreuses qui sont constituées essentiellement de bouleaux et de merisiers, mais aussi de résineux tels l'épinette, le sapin et le pin blanc. Depuis sa mise en opération, à la fin de l'été 1907, le moulin de La Ratière donne de l'ouvrage à une trentaine d'hommes recrutés dans les paroisses environnantes, utilise une douzaine de chevaux, transforme de 300 à 400 billots quotidiennement et contribue ainsi à insuffler un dynamisme nouveau à l'économie locale.

\* \* \*

« Le chemin de fer du Lac St-Jean sème un peu partout le commerce et l'industrie sur son parcours. Chaque année, nous voyons surgir le long de sa voie, des établissements industriels qui augmentent d'autant la valeur de notre région, des villages se fondent comme par [245] enchantement ; ceux qui existaient antérieurement ont subi une transformation complète. Citons comme exemple Jonquière qui est maintenant une petite ville des plus prospères. *Kénogami* [sic] [entendons ici le futur village de Larouche] qui n'était qu'une forêt il y a quelques années, est aujourd'hui un village qui sera érigé en paroisse d'ici à peu de temps, avec un curé résident. On est même en train d'y construire une jolie église qui coûtera plusieurs milliers de piastres. »

« MM. Vaillancourt et Perron emploient dans le moment une trentaine d'hommes et douze chevaux. Le nouveau moulin absorbe 300 à 400 billots par jour, avec lesquels on fait de la planche, des madriers et tout le bois nécessaire dans les constructions. Le chantier est actuellement en pleine opération. Le visiteur voit abattre les arbres qui sont transportés immédiatement au moulin et transformés en planches. L'opération dure un quart d'heure. On fait à ce moulin toute la latte dont se sert la Compagnie de Pulpe [de Jonquière] pour l'empaquetage de ses produits. Déjà plusieurs

<sup>557</sup> C'était le nom qu'on donnait alors à la petite colonie établie le long de la rivière Dorval, dans ce qui deviendra, en 1912, la municipalité de « Larouche », après que la maison Price eut acheté le nom de « *Kénogami* », pour l'attribuer à celui de sa ville nouvellement proclamée dans le canton Jonquière. Pour la petite histoire de ce toponyme, voir : R. Bouchard, *Larouche...*, op. cit., pp. 27-32.

familles sont à se construire des habitations près du moulin, et avant longtemps il y aura là un petit village. »<sup>558</sup>

\* \* \*

L'usine de La Ratière va donc fonctionner de cette manière, sans interruption, pendant cinq ans. En 1911-1912, on dirait que le mauvais sort s'acharne sur les propriétaires qui voient subitement tous leurs espoirs s'envoler en fumée. Après avoir perdu la scierie du lac Samson, lors d'un désastreux incendie, voilà qu'au milieu de septembre 1912 le feu fait à nouveau des siennes, rase brutalement celle de La Ratière et ravage une bonne partie des piles de planches et de madriers rangées autour du moulin. Au plus fort du sinistre, la population aura été confrontée au pire et n'eut été de l'effort déployé par les travailleurs de l'entreprise, le feu aurait pu s'étendre aux maisons environnantes et aux limites forestières.<sup>559</sup>

[246]

Mais comme la Compagnie Vaillancourt & Perron profite des énormes retombées générées par l'industrie de la pulpe au Saguenay—Lac-Saint-Jean, les deux usines incendiées seront reconstruites le printemps suivant : l'usine de Samson sera rebâtie sur ses anciennes bases alors que celle de La Ratière, sera déplacée à trois kilomètres de l'ancienne, au lac Long.<sup>560</sup>

Le secteur commercial n'est pas en reste lui non plus et subit les contrecoups positifs de l'accroissement de l'activité industrielle dans son ensemble. Les commerces poussent comme des champignons... En 1907, M. Charles Caron, originaire de Saint-Roch des Aulnaies, comté de l'Islet, ouvre une entreprise de pompes funèbres ; l'homme est titulaire d'un certificat obtenu à Ottawa et il devient ainsi le premier embaumeur à détenir une reconnaissance académique officielle dans la région.<sup>561</sup> L'année suivante, M. Louis-Émile Gagnon, un maréchal-ferrant de Saint-Jérôme, décide lui aussi d'emboîter le pas et déménage à Jonquière, en face de la rue de la Fabrique, où il ouvre une ferronnerie

<sup>558</sup> « Une industrie nouvelle », in *Le Progrès du Saguenay*, 12 septembre 1907.

<sup>559</sup> « À La Ratière », in *Le Progrès du Saguenay*, 20 août 1912.

<sup>560</sup> « À St-Cyriac, reconstruction des moulins », in *Le Progrès du Saguenay*, 27 mars 1913.

<sup>561</sup> *Centenaire de Jonquière*, op. cit, p. 106.

générale qui deviendra une véritable institution au Saguenay. Il sera le premier résident de l'endroit à construire un édifice commercial sur des bases de béton et à obtenir (en 1911) l'agence de distribution de la société « Imperial Oil Ltd ». <sup>562</sup>

Le 27 décembre 1908, Mgr Eugène Lapointe, l'homme fort de l'évêché, rencontre les chefs de familles de la paroisse de Jonquière et ouvre avec eux une succursale de la « Caisse de Petite Économie », un chapitre de la maison-mère de Chicoutimi, fondée quelques mois auparavant. <sup>563</sup> Enfin, en 1911, alors que le village attend son nouveau statut de ville et qu'on assiste à l'ouverture d'une première banque et d'une manufacture d'eau gazeuse, <sup>564</sup> M. Joseph Bergeron entreprend [247] la construction de l'Hôtel Commercial, à quelques pas de la gare. Ce dernier commerce est tout ce qu'il y a de plus moderne : construit en briques rouges, il compte 18 chambres, 5 grandes salles d'échantillons, des salons, une salle à dîner, dispose de la lumière électrique pour toutes les pièces et de quelques bains pour les chambres les plus cossues. <sup>565</sup>

### *Progression de l'agriculture et de l'industrie fromagère*

[Retour à la table des matières](#)

L'agriculture, et plus particulièrement le secteur de l'industrie laitière, est un autre domaine —peut-être même le plus important— où l'on assiste à l'accumulation d'un certain capital canadien-français au Saguenay—Lac-Saint-Jean ; quoique ce type de production tire toujours de l'arrière par rapport à l'ensemble du Québec. Les facteurs déterminants qui expliquent la montée notable de cette activité restent évidemment l'arrivée du chemin de fer, la croissance de la demande générée par l'expansion de l'industrie forestière régionale et, aussi,

<sup>562</sup> *Centenaire de Jonquière*, op. cit, p. 67.

<sup>563</sup> « Conférence de M. le grand vicaire Lapointe à Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 31 décembre 1912.

<sup>564</sup> « Évolution du commerce à Jonquière », 2 août 1947, document sans signature.

<sup>565</sup> « Hôtel Commercial. Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 21 mars 1912. Cet hôtel passera au feu le 4 mai 1917. Cf., « Journal de Paschal Angers, maître de poste de Jonquière (1904-1923) ».

certaines innovations technologiques majeures qui facilitent la conservation du lait. Dans son ensemble, la valeur de la production sagamienne de beurre et —surtout— de fromage passe de 59 000\$ à 710 000\$ entre 1891 et 1911 : <sup>566</sup> De récentes études tendent à démontrer que l'exploitation agricole axée sur l'industrie laitière, est à la base de l'accumulation d'un petit « capital foncier rural » <sup>567</sup> dans le Haut-Saguenay au tournant du siècle.

Au début de la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, la paroisse de Jonquière est déjà passée au premier rang du comté de Chicoutimi, pour la seule production de fromage. <sup>568</sup> En 1894, moment particulièrement crucial pour l'histoire de cette [248] industrie au Saguenay, elle détient la deuxième place (avec 20,8%) au chapitre de la production laitière totale, et elle se classe ainsi tout de suite après Chicoutimi (avec 29,3%). <sup>569</sup> Cette performance elle la maintiendra, tant bien que mal, jusqu'au tournant du siècle, alors qu'elle détiendra 18% de la valeur du même marché. <sup>570</sup>

<sup>566</sup> Recensements du Canada.

<sup>567</sup> Alfred, Dubuc, « Classe capitaliste, accumulation de capital et idéologie du progrès à Chicoutimi à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », p. 30.

<sup>568</sup> « Le comté de Chicoutimi, ses différentes paroisses », in *Le Progrès du Saguenay*, 2 août 1893.

<sup>569</sup> « L'industrie laitière en 1894 », in *Le Progrès du Saguenay*, 9 mai 1895.

<sup>570</sup> « L'industrie laitière en 1899 », in *Le Progrès du Saguenay*, 4 janvier 1900. Cette année-là, l'industrie laitière du comté Chicoutimi a rapporté 157 465\$, et le marché du canton Jonquière totalise 28 356, toujours bon deuxième derrière le canton Chicoutimi.

**Production laitière du comté de Chicoutimi, en 1894**

Chicoutimi	32 041\$	29,3%
Jonquière	22 711\$	20,8%
Laterrière	15 000\$	13,7%
Sainte-Anne	14 427\$	13,2%
Saint-Alphonse	13 593\$	12,4%
Saint-Alexis	7 785\$	7,1%
Saint-Fulgence	1 706\$	1,6%
Saint-Cyriac	1 422\$	1,3%
Saint-Charles	628\$	0,6%
	<b>109 313\$</b>	<b>100%</b>

\* \* \*

« La fabrique de M. Paschal Bergeron, ouverte le 14 mai a été fermée le 4 novembre et a produit la jolie somme de 428,06\$. Il y a, parmi les patrons de cette fabrique, des cultivateurs qui ont obtenu des résultats fort éloquentes et dont nous parlerons en une autre circonstance. »

« La fabrique de M. Chs.-J.-B. Fortin en était à sa première année et a rapporté 1 556,80\$. »

« La fabrique de M. Joseph Brassard, qui, si nous sommes bien informés, sera fermée par suite de la construction d'une nouvelle [249] fromagerie dans le rang appelé « Petit Montréal », a fonctionné l'an dernier du 25 mai au 29 octobre et a produit 2 873,60\$. »

« La fabrique de M. Xavier Gagnon, qui n'en était qu'à sa deuxième année, a produit 2 625\$. »

« La beurrerie de M. Donat Brassard, la plus importante de Jonquière, sera combinée cette année, pour faire aussi du fromage, si les patrons le désirent. Elle a produit l'an dernier 8 127\$ et cette année on s'attend encore à une augmentation sensible. C'est là que seront donnés les cours les 13, 14 et 15 courant. »

« La fabrique de M. Jean Girard, est située dans Chicoutimi mais une partie de ses patrons sont de Jonquière. On aura une idée du progrès de l'industrie laitière par le fait que cette année, cette fabrique a rapporté plus que l'an dernier, bien qu'une nouvelle fabrique dans le même rang lui ait enlevé une partie de ses patrons. La fabrique de M. Jean Girard a produit 5 587\$ de fromage. Il a certainement été porté pour 3 000\$ de lait venant de

Jonquière aux fabriques de M. Jean Girard et à celle de M. Richard Gagnon, situées dans Chicoutimi. » 571

\* \* \*

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le fromage représente un des principaux articles d'exportation au Canada, mais les producteurs de la région sont toujours confrontés à un défi de taille : celui de la qualité, du goût et de la conservation. À Londres, où nous dirigeons le gros de notre production, on lui préfère le fromage de Belleville, en Ontario, parce que plus doux dit-on.<sup>572</sup> Pour taire la critique et satisfaire aux exigences du marché, des cours de préparation et de manutention sont alors organisés un peu partout à travers la province. Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, la fromagerie de Donat Brassard devient ainsi l'un des centres choisis par l'école de Saint-Hyacinthe, pour dispenser l'enseignement des standards et des nouvelles techniques de production aux fabriques des paroisses Saint-Cyriac, Saint-Charles et du nord du comté de Chicoutimi.<sup>573</sup> Dans les limites de la paroisse, six fabriques se répartissent un chiffre d'affaires total de 22 711\$ : ce sont, dans l'ordre, les fabriques de Donat Brassard [250] (8 127\$), Paschal Bergeron (4 528\$), Girard & Gagnon (3 000\$), Joseph Brassard (2 873\$), Xavier Gagnon (2 625\$) et C.-J.-B. Fortin (1 556\$).<sup>574</sup>

À l'automne 1895, la fabrique de Donat Brassard, le joyau du réseau jonquiérois, passe aux mains du trio L.-G. Belley, Firmin Paradis et Mars Belley. Ces hommes d'affaires, « *veulent faire de cette fabrique, un établissement modèle, muni des appareils les plus perfectionnés* »,<sup>575</sup> et c'est le curé Kéroack qui veille au grain et qui dirige les opérations.

Les agriculteurs du canton, stimulés par l'expansion de l'industrie fromagère et la croissance continue des marchés d'exportation, cherchent constamment à améliorer leur rendement, adaptent les nouvelles techniques à leur environnement et quelques-uns réussissent même à se distinguer sur le plan national. En 1899, les frères Jean et

<sup>571</sup> *Ibid.*

<sup>572</sup> « Le fromage canadien, on s'en plaint sur le marché de Londres », in *Le Progrès du Saguenay*, 4 octobre 1894.

<sup>573</sup> « L'industrie laitière », in *Le Progrès du Saguenay*, 18 avril 1895.

<sup>574</sup> « L'industrie laitière en 1894 », in *Le Progrès du Saguenay*, 9 mai 1895.

<sup>575</sup> « La beurrerie de Jonquières », in *Le Progrès du Saguenay*, 5 décembre 1895.

Louis Maltais, fils de l'une des familles fondatrices de Jonquière, réussissent l'exploit de remporter le premier prix du réputé concours du *Mérite agricole* du Québec.<sup>576</sup> Leur ferme, située au coeur de la paroisse Saint-Dominique de Jonquière, comprend 250 arpents en culture et est exploitée selon une technique de rotation des sols qui est en train de faire ses preuves : la première année, ils sèment des céréales, avec semis abondants de trèfle et de mil. Ils laissent ensuite reposer la terre pendant deux ans et y font paître leur troupeau de vaches laitières les deux années suivantes. Leur cheptel compte 20 vaches laitières de race Ayrshire, des porcs, des moutons et des volailles.<sup>577</sup>

[251]

### *La vie religieuse et paroissiale au tournant du siècle*

[Retour à la table des matières](#)

Les hauts et les bas qui ponctuent l'histoire économique de la paroisse Saint-Dominique de Jonquière, au tournant du siècle, auront finalement une influence importante sur l'orientation sociale et sur l'émancipation des institutions civiles, religieuses et scolaires dans leur ensemble. Jusqu'au remplacement du curé Hubert Kéroack, la paroisse religieuse profite donc, elle aussi, de l'essor industriel et doit se réajuster constamment pour tenter de desservir, le plus convenablement possible, les membres de la communauté chrétienne qui ne cesse de croître.

Le 17 juillet 1894, moins d'un an après l'arrivée de la première locomotive à vapeur, le clocher de la vieille église paroissiale reçoit enfin son nouveau carillon de cloches. La cérémonie de bénédiction solennelle est présidée par l'évêque de Chicoutimi, Mgr Michel-

<sup>576</sup> Le concours du Mérite agricole du Québec a été fondé en 1889, par le Conseil d'Agriculture. L'idée première doit être attribuée, cependant, au journaliste agricole Édouard-A. Barnard. Notons également que le premier concours tel qu'on le connaît encore aujourd'hui, a été tenu en 1890, sous l'autorité du Conseil d'Agriculture, alors présidé par H.-G. Joly de Lotbinière. *Cent ans de Mérite Agricole*, 1989, pp. 19-21.

<sup>577</sup> *Cent ans de Mérite Agricole*, 1989, p.28.

Thomas Labrecque, et sert d'heureux prétexte pour réunir, dans une fête commune, la totalité des familles de la paroisse, plusieurs dignitaires ecclésiastiques et la soixantaine de parrains et marraines qui ont accepté généreusement de plonger la main dans leurs escarcelles pour défrayer les coûts de ces instruments symboliques, témoins sonores et ostensibles de l'ère nouvelle qui pointe à l'horizon. <sup>578</sup>

Il faut croire, cependant, que le faste pompeux avec lequel les paroissiens avaient tenu à souligner l'événement, n'eut pas lieu de plaire à « Tous »... et n'aura pas suffi à assurer la protection du saint lieu par la Divine Providence, qu'on croyait pourtant acquise jusqu'à la nuit des temps. L'anecdote, par sa singularité, mérite la parenthèse. L'événement dont il est question, s'est déroulé le 4 juillet 1897, trois ans presque jour pour jour après la bénédiction des cloches. Ce dimanche-là, alors que la paroisse subit la canicule, la foudre, cette ennemie invisible et imprévisible, s'abat subitement sur la foule de fidèles réunis dévotement dans l'église pour assister à la messe dominicale. Au passage, elle tue un jeune garçon

[252]

**« La foudre tombe sur l'église pendant la messe »**

[...]

« Deux tourbillons de feu et de fumée mêlée de suie s'échappèrent avec fracas de ce tuyau [de poêle] ; toutes les personnes présentement ressentirent une violente secousse qui les fit fléchir jusqu'à terre, comme si un poids énorme leur était tombé sur les épaules; une trentaine ne purent se relever immédiatement; de ce nombre, il y en a eut douze qu'on sortit sans connaissance de l'église. »

« Un jeune homme de 13 ans, Donat Côté fils d'une pauvre veuve, Mme Johnny Côté, fut frappé à mort. Il était assis dans l'escalier qui monte au jubé, et avait le bras sur la rampe de fer; il n'est cependant pas mort instantanément ; il rendit le dernier soupir 20 minutes après, sans avoir repris connaissance. Cet enfant, d'un excellent naturel, allait bientôt pouvoir aider sa mère et il s'en réjouissait. Cette pauvre mère a maintenant perdu son

<sup>578</sup> « À Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 19 juillet 1894.

unique soutien. [...] Un jeune homme de 18 ans, Edmond Savard, fils de M. Pierre Savard, qui était assis près de lui, dans l'escalier, a eu un côté brûlé. Deux autres, MM. Johnny Simard, âgé de 22 ans, et François Tremblay (dit Michaud) âgé d'une quarantaine d'années, qui étaient dans le dernier banc en arrière, et près de la victime, ont aussi perdu connaissance. » [...]

« Le premier moment de stupeur et d'éblouissement passé, presque tous se levèrent en criant et gagnèrent la sortie pèle mèle et précipitemment, malgré les efforts que firent M. le curé et quelques citoyens pour les retenir en leur disant que le danger était passé. Quelques femmes ne purent se rendre à la porte tant leur frayeur était grande; on les ramassa privées de sentiments dans les allées. Tous se rendirent à la salle publique sous une pluie battante et presque sans s'en apercevoir. » [...]

« Les dommages matériels sont évalués à 300 ou 400 piastres et il n'y a pas d'assurances. Ce sont les autels qui ont le plus souffert; les dorures sont noircies et brûlées par le feu. »

« La foudre enflamma en même temps les trois autels et monta dans les jubés ; les dorures sont noircies et brûlées; les autels ont le plus souffert. Chose curieuse, la foudre n'a pas touché aux chandeliers en [253] bronze doré et en argent, tandis qu'elle brûlait les moulures et les dorures des autels. Aucune statue n'a eu de mal. En plusieurs endroits le plâtre est brisé et surtout au haut de la rampe de l'escalier qu'a suivi la foudre pour monter au jubé. La porte de la sacristie est à recommencer et plusieurs fenêtres sont assez endommagées. »

« On ne sait par où le tonnerre est sorti, ou plutôt il est sorti par plusieurs endroits à la fois. Il y a un trou dans la voûte au-dessus du jubé et à cet endroit la toiture est enlevée; il y en a aussi au-dessus des autels. » [...]

Référence: *Le Progrès du Saguenay*, 8 juillet 1897.

de treize ans, Donat Côté, fils de la veuve Johnny Côté, qui a eu la mauvaise fortune de s'asseoir juste au pied de l'escalier donnant au jubé, le bras lâchement accoté sur la rampe de fer. Sans crier gare et en une fraction de seconde, l'éclair avait pénétré dans l'église par le tuyau de poêle principal qui descend au milieu de la nef et dont les ouvertures étaient restées béantes après qu'on eût enlevé le poêle et les autres tuyaux communicants. Comme on n'avait, jusqu'alors, jamais cru bon de brancher le clocher à un paratonnerre, la foudre, libre d'aller et venir,

déferle dans l'église avant de se trouver une issue dans la toiture, laissant une foule béate et abasourdie par le bruit et le feu... qu'on tentait pourtant de circonscrire, par les prières, les confessions et le Saint Office, dans l'enceinte abyssale de l'enfer éternel !!! Outre le décès inopiné du jeune garçon, le bilan des dommages matériels est assez lourd et se chiffre aux environs de 300\$ ou 400\$. <sup>579</sup>

En 1901, l'évêque prend prétexte des développements de la dernière décennie, à Saint-Dominique de Jonquière, et décide de remplacer le curé Kéroack, maintenant âgé de 62 ans. Le clerc, toujours animé d'un zèle intempestif et un peu trop attiré par le lucre de la vie profane, est de plus en plus contesté par les fidèles de la paroisse. Plusieurs de ses ouailles se plaignent constamment de son influence déplacée sur le plan [254] politique et déplorent son implication dans des entreprises strictement commerciales. D'autres, moins enclins à la nuance, critiquent ouvertement son penchant pour la dive bouteille et vont même jusqu'à répandre la rumeur non fondée —mais plus accablante encore— qu'il aurait trébuché devant l'épreuve de la chasteté et qu'il aurait laissé des traces « vivantes » de sa virilité !.. À la lecture de son avant-dernier rapport à l'évêque, on sent qu'il voit venir avec appréhension l'échéance prochaine de son mandat et il « [*demande au bon Dieu, la grâce*] de mourir au milieu de [*ses*] chers paroissiens ». Son voeu sera partiellement exaucé... Au début du mois de septembre, il abandonne sa cure à contrecœur, mais son ombre dérangeante continuera cependant de planer sur le presbytère de Saint-Dominique, jusqu'à son départ (en 1910) pour la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli, où il rendra le dernier soupir, le 27 février 1913.

\* \* \*

« Le quatrième curé de St-Dominique était un homme des plus dévoués et des plus actifs. Il avait cependant quelques défauts, comme tout être humain d'ailleurs. Il aimait bien les jeux de cartes à l'argent, « le bluff ». En plus de ce petit défaut, il avait aussi celui de prendre de la boisson. Il lui est arrivé autrefois de prendre des « brosse », mais seulement sur semaine. Quand il était dans cette condition, il allait faire son tour chez Mme Alfred Simard (petit riche), mère de Corneille, ce qui faisait bien jaser les gens. Il n'a jamais manqué de dire la messe le dimanche. Un groupe de paroissiens l'a accusé de toutes sortes de choses. Ainsi : »

<sup>579</sup> « Terrible catastrophe à St-Dominique : la foudre tombe sur l'église pendant la messe », in *Le Progrès du Saguenay*, 8 juillet 1897.

« Lorsque Anna Brassard, fille d'Xavier, se maria à Jos. Bergeron, elle était en famille, et on accusa M. le curé Kéroack. Nombre de gens allaient rapporter à Mgr Labrecque de la conduite du curé. De ce nombre étaient son vicaire, avec future succession, M. l'abbé Louis Boily, Johnny Brassard, Thomas Boily, Lévi Bergeron et autres... »

« Un jour qu'une délégation de ce genre se présentait à l'évêché, Mgr Labrecque ne voulut pas les recevoir, et les mit respectueusement à la porte. Tandis qu'une autre délégation composée de Paschal Angers, Valéri Simard, Néré Allard et [...], partie de Jonquière pour aller défendre leur curé, était reçue à bras ouverts par Mgr, et cela quelques heures après. Tous ces rapports à Mgr furent la cause du départ de M. [255] Boily, vicaire, et qu'il fallait que M. l'abbé Frs Bergeron, fils Lévi, s'exilat dans le Nouveau-Brunswick. »

« Après que M. Kéroack fut retiré du ministère, tout alla assez bien. Mais malheureusement, à cause de la boisson, Mgr fut forcé de lui interdire de dire la messe. <sup>580</sup>

\* \* \*

Le remplaçant du curé Kéroack, l'abbé Jean-Sévérin Pelletier, sera, par contre, tout le contraire de son prédécesseur. Il est âgé de 52 ans lorsqu'il accepte de prendre en charge la difficile cure de Saint-Dominique. Né sur une terre de la paroisse Saint-Roch-des-Aulnaies, le 24 novembre 1849, il avait été gradué du réputé Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, où il avait fait ses études classiques (1867-1873) et théologiques (1873-1877). Après son ordination, le 24 juin 1877, il avait fait ses premières classes en tant que prêtre-auxiliaire, à Notre-Dame-du-Portage (de juillet à octobre 1877), et vicaire, à Notre-Dame d'Hébertville (d'octobre 1877 à septembre 1879). De 1879 à son affectation à Jonquière, il s'était occupé avec zèle et dévouement de la cure de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de L'Anse-Saint-Jean et des missions de Petit-Saguenay et de l'Anse-du-Tableau. <sup>581</sup>

Le curé Pelletier laissera un excellent souvenir de son passage à Jonquière. Ses paroissiens diront de lui qu'il était un prêtre doué d'une grande bonté et qu'il avait su faire preuve d'un esprit clairvoyant et méthodique. Juste avant de se retirer pour raisons de santé, à l'Hospice

<sup>580</sup> ANQC, fonds Société historique de Jonquière, P150-8/1-17.7 (document sans date, ni signature).

<sup>581</sup> A. Simard, *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi*, op. cit., p. 79.

Sainte-Anne de Baie Saint-Paul (en octobre 1913), il fera ériger un calvaire sur le « Rocher Ouellet » (béni le 21 mai 1910), et aura juste le temps de faire entreprendre les travaux de construction de l'église et du presbytère actuels. <sup>582</sup> Il mourra le 19 avril 1934, à l'Hospice [256] de Baie-Saint-Paul, des suites d'une longue maladie, et sera inhumé dans le cimetière des Petites Franciscaines de Marie. <sup>583</sup>

### *Le détachement de la « Municipalité Scolaire du Village de Jonquière »*

[Retour à la table des matières](#)

Les améliorations apportées au réseau scolaire nous permettent également d'apprécier l'ampleur de la transformation en cours et la densité des changements structuraux vécus par la société jonquiéroise dans son ensemble. En 1900, les commissaires d'écoles devançant les élus municipaux et adressent une requête au département de l'Instruction publique en vue d'annexer le secteur de « Jonquière-Nord », toujours partie prenante de la « Municipalité Scolaire de Saint-Cyriac ». La demande est très bien accueillie par le gouvernement du Québec et est aussitôt confirmée par un ordre en conseil qui rend la fusion effective à compter du 1er juillet suivant. <sup>584</sup> Avec cet élargissement des limites territoriales, le réseau de la « Municipalité Scolaire de Jonquière », passe donc de huit à neuf maisons d'écoles ; la plupart d'entre elles étant jugées, toutefois, de qualité assez médiocre par l'inspecteur Savard. <sup>585</sup>

Au printemps 1904, en prévision du détachement prochain du village, le gouvernement est sollicité à nouveau pour réviser les statuts de la municipalité scolaire et accepte de former une entité distincte qui

<sup>582</sup> Centenaire de Jonquière, op. cit., p. 21.

<sup>583</sup> A. Simard, Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi, op. cit., p. 79.

<sup>584</sup> *Gazette officielle du Québec*, vol. 32, janvier-juin 1900, pp. 472, 794.

<sup>585</sup> *Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1901-1902*. Dans le langage de l'inspecteur, on retrouve les cotes : « Excellent », « Très bien », « Bien ». La dernière cote est une manière élégante de dire aux commissaires que ce secteur compte parmi les moins performants du réseau. Sur 38 municipalités scolaires, Jonquière est au quinzième rang.

sera connue sous le nom de « Municipalité Scolaire du Village de Jonquière ». L'ordre en conseil est promulgué le 3 juin et prend effet le premier juillet [257] 1904. Le territoire ainsi détaché, comprend les lots suivants : « [1] Depuis et y compris le No 1 du IV<sup>e</sup> rang du canton Jonquière, jusqu'au no 25 inclusivement du dit rang. [2] Les lots nos 1 à 9 inclusivement, 15A, 15B, 16B, et les lots 17 jusqu'au 27 inclusivement du III<sup>e</sup> rang du sudit canton de Jonquière ». <sup>586</sup>

Les premières élections de la nouvelle Commission scolaire du village, sont convoquées pour le 11 juillet 1904, par le juge de Paix, Damase Gagné. Pour siéger à ce premier conseil de commissaires, on choisit Trefflé Gauthier, Johnny Boudreau, Joseph Perron, J.-H. Brassard et le curé Jean-Séverin Pelletier (qui deviendra président, le 18 juillet). À la paroisse, où il faut combler les sièges des deux commissaires sortant et ceux des deux commissaires qui résident maintenant dans les limites du village, les électeurs retiennent les candidatures de Joseph Kéroack, Valéri Simard, J.-A. Lapointe, Joseph Pedneau et Louis Girard (qui deviendra président).

Au début de septembre 1904, tout est en place. La rentrée scolaire s'opère sans contrainte, comme si de rien n'était. Dans le secteur de la future paroisse Saint-Georges, une nouvelle école, la dixième du canton, ouvre ses portes dans les limites du village et est placée sous la gouverne de Mlle Émilie Tremblay (qui occupera plus tard la charge de « sacristine » de l'église Saint-Dominique). <sup>587</sup> À l'été 1906, le village poursuit sa montée et entreprend la construction d'une école modèle à deux étages, capable d'accueillir 225 élèves ; cette maison, la plus confortable de tout le réseau, est bâtie conformément aux plans et devis du département de l'Instruction publique et est meublée avec un mobilier « moderne », qui fait évidemment l'envie des voisines éparpillées dans le secteur rural du canton. <sup>588</sup>

Mais la réorganisation du réseau scolaire jonquiérois, n'est pas sans créer un certain déséquilibre entre le village et la [258] paroisse qui, dans ce dernier cas, hérite des édifices et des équipements les plus désuets. Ce résultat tout à fait déplorable et disproportionné, est d'ailleurs perceptible dans le rapport de l'inspecteur Savard, pour

<sup>586</sup> *Gazette officielle du Québec*, vol. 36, p. 827.

<sup>587</sup> *Centenaire de Jonquière*, op. cit., p. 23.

<sup>588</sup> « Jonquière. Règlement voté », in *Le Progrès du Saguenay*, 9 août 1906.

l'année scolaire 1905-1906, qui donne la cote « médiocre » aux huit écoles de la paroisse et « bien » aux quatre écoles du village. <sup>589</sup> À la fin de l'année scolaire 1909-1910, la municipalité scolaire de la paroisse aura, par contre, réussi à surmonter les principaux obstacles hérités de la séparation : classée parmi les cinq municipalités scolaires les plus méritantes de l'ensemble du réseau régional, elle sera placée bonne deuxième après la paroisse de Chicoutimi et se verra gratifiée d'un prix de 50\$ pour ses efforts louables. <sup>590</sup>

### Les rangs de Jonquière

—	Rang des Radin	(Saint-Joseph)
—	Chute Bezi	(Sainte-Famille)
—	Petite Société	(Sainte-Justine et Saint-François)
—	Grand-Ligne	(Rangs Saint-Mathias et Sainte-Anne)
—	Chiguère	(Saint-Abel)
—	Sixième	(Saint-Pierre)
—	IVe, Ve et VIe	(perpendiculaires à Saint-Dominique)
—	Pibrac	(Saint-Charles)
—	Ouest de la Rivière	(Saint-Jean-Baptiste)
—	Petit-Montréal	(Saint-Benoît)
—	Mistouk	(Saint-André)
—	Décharge	(Saint-Thomas)
—	Ratière	(Saint-Isidore)
—		(Saint-Étienne)

<sup>589</sup> Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1905-1906.

<sup>590</sup> Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1909-1910.

[259]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

## Chapitre 4

---

Croissance de l'industrie papetière  
et expansion urbaine : création des villes  
de Jonquière et de Kénogami  
(1912-1924)

[Retour à la table des matières](#)

[260]

[261]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

## Chapitre 4

---

### Croissance de l'industrie papetière et expansion urbaine : création des villes de Jonquière et de Kénogami (1912-1924)

#### *Construction de la papaterie Kénogami*

[Retour à la table des matières](#)

Les années 1910 marquent donc un tournant décisif pour Jonquière. Au moment de virer la page sur ce qu'il convient d'appeler désormais, la première manche de la « guerre de l'eau », l'avenir n'a jamais été si prometteur, les lendemains si encourageants. Les gains cruciaux, récemment obtenus au terme de la lutte qui met en évidence les intérêts économiques concurrentiels des deux municipalités voisines, la placent ainsi dans une position de force et lui donnent un pouvoir économique sans précédent. Le temps d'une courte trêve, les eaux du lac Kénogami calmées, le pouvoir énergétique de la rivière au Sable ajouté à celui de la chute Murdock, des projets d'usine papetière et d'expansion urbaine dans l'air, cette décennie semble donc être celle qui décidera du sort de la prochaine « ville industrielle » du Saguenay—Lac-Saint-Jean. La voie est d'autant plus belle qu'à Chicoutimi, les conflits d'intérêts qui

sévièrent au sein de l'administration municipale,<sup>591</sup> les « luttes de factions » qui opposent entre elles les forces vives de la bourgeoisie locale et l'opposition marquée entre plusieurs membres du conseil de ville et la maison Price ne sont pas sans créer un climat d'investissement malsain qui ne peut que desservir les intérêts de Jonquière : [262] « *Cet état de chose* —se plaît-on à répéter au pied de la tribune animée par l'opposition en quête de pouvoir— *fait que les gens ont peur de la ville [de Chicoutimi] et cherchent à se fixer dans la banlieue* ». <sup>592</sup>

Incapable d'opérer une percée à Chicoutimi, en décembre 1910 la maison Price décide de prendre l'initiative du combat et met en branle son projet de construction d'une seconde usine le long de la rivière au Sable, un peu en aval de la première, à environ un kilomètre du Saguenay.<sup>593</sup> Baptisé du nom de « Moulins Kénogami », le nouveau complexe industriel est prévu initialement pour donner de l'ouvrage à environ 800 ouvriers et doit provoquer l'établissement d'un nouveau village de quatre à cinq mille âmes. Annuellement, l'usine consommera 30 000 tonnes de charbon,<sup>594</sup> 1 800 tonnes de soufre, 2 000 tonnes de chaux et 3 000 tonnes de pierre à chaux. Le gros du potentiel énergétique proviendra des usines de la chute à Bézy<sup>595</sup> (d'un potentiel de 26 000 c. v.)<sup>596</sup> et de la chute Murdock (d'un potentiel de 10 500 c.

<sup>591</sup> Pour en savoir un peu plus sur cette lutte de pouvoir au sein de l'administration publique à Chicoutimi, voir la thèse de G. Gagnon, *Pouvoir et société à Chicoutimi*, 1980.

<sup>592</sup> « Jonquière vs Chicoutimi », in *Le Travailleur*, 26 janvier 1911.

<sup>593</sup> « A Jonquières », in *Le Travailleur*, 15 décembre 1910.

<sup>594</sup> Ce charbon sert à alimenter la centrale thermique qu'on utilise l'hiver pour pallier à la baisse du débit d'eau de la rivière au Sable.

<sup>595</sup> La « Chute à Bézy » doit son nom à un ancien policier de Montréal, M. Alexandre Houle, dit Bézy, « grand, fort, beau garçon paraît-il, et... original ! Il était venu, son service fini sans doute, planter ses pénates au pied de la chute qui devait plus tard être la source d'une des premières industries du pays, un moulin à papier ». Cf., « Deux époques caractéristiques de la belle ville de Kénogami », in *Le Progrès du Saguenay*, 5 septembre 1953.

<sup>596</sup> Il est important de préciser, par contre, que de ce potentiel, une partie (soit 6 500 c.v. répartis dans deux génératrices) sera convertie en électricité, alors que le reste sera utilisé hydrauliquement pour faire tourner les défibreurs mécaniques. Cf., conversation téléphonique avec M. René Mimeault, 30 août 1996. Voir également : D. W. Stairs, « Power for paper : Price Brothers & Company Ltd », Kenogami, 21 January 1958 (document non publié).

v.)<sup>597</sup> qu'on est en train d'aménager concurremment sur le parcours des rivières au Sable et Shipshaw. L'implantation de la manufacture [263] nécessitera des investissements de l'ordre de six millions de dollars. <sup>598</sup>

L'espace de terrain où Sir William Price avait décidé de construire sa ville industrielle, avait été acquis dans cette perspective, en 1909, <sup>599</sup> et comprenait les lots 22 a, 22 b, 23 et 24, du troisième rang. <sup>600</sup> Les derniers détenteurs des titres (cinq en tout) étaient des descendants des premiers colons qui étaient débarqués sous l'impulsion de la Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay : parmi eux, il y a Léandre Angers (père de Charles), les frères Liguori et Trefflé Bergeron (fils d'Abraham), Alexandre Harvey (fils de Chrysostome), et Théophile Bouchard. <sup>601</sup>

À l'automne 1911, les travaux avancent à grands pas. Alors que plusieurs équipes d'ouvriers s'affairent sans relâche à la construction de l'usine, du village et de ses infrastructures, d'autres s'occupent tout aussi fébrilement à rabouter les rails du tronçon de la ligne de chemin de fer entre Jonquière et la cour de triage des « Moulins Kénogami ». Partant de cette voie d'accès nouvelle, le papier sera expédié par voie fluviale, via Saint-Alphonse ou Chicoutimi, ou encore par voie ferroviaire, via le Lac-Saint-Jean et Québec. Du port en eau profonde de la Baie des Ha ! Ha !, les vaisseaux océaniques permettront de rejoindre directement les marchés d'Angleterre, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. <sup>602</sup>

<sup>597</sup> Qui seront répartis dans trois génératrices de 3 500 c. v. chacune. Les deux premières seront aménagées en 1912, et la troisième, en 1917.

<sup>598</sup> « Les merveilleux progrès de Jonquière et du village de Kénogami », in *Le Progrès du Saguenay*, 6 mars 1913.

<sup>599</sup> Ces lots furent portés au cadastre des propriétés Price, le 26 juillet 1911.

<sup>600</sup> Originellement, en 1851, les lots 22 et 23 avaient été accordés respectivement à Alex. Dufour et Louis Boulianne, tous deux membres de la Société des Défricheurs et Cultivateurs du Saguenay. Dans le *Terrier du canton de Jonquière* (ANQC), nous apprenons que les lots ont été acquis par la suite par Jean Gagné (lot 22, le 7 juillet 1857), Trefflé Bergeron (lot 23, le 24 septembre 1870) et A. Bergeron (lot 24).

<sup>601</sup> L. Angers, « Esquisse historique de Kénogami ».

<sup>602</sup> « Jonquière vs Chicoutimi », *op. cit.*

[264]

### Les successeurs à la direction de l'empire Price (1820-1937)

#### **WILLIAM (I) PRICE (1789-1867)**

- 1789 (17 septembre): naissance à Hornsey, dans le Middlesex, près de Londres.
- 1810: arrive au Canada, pour la Compagnie Christopher Idle, de Londres.
- 1815: devient responsable de la Idle.
- 1820: de concert avec la maison anglaise Parker & Yoman, il fonde trois établissements: un à Londres, les autres à Montréal et Québec.
- 1825: mariage avec Jane Stewart.
- 1838: à la base de la fondation de la Société des Vingt et un, il organise l'ouverture du Saguenay.
- 1842: il s'associe avec le Métis Peter McLeod, pour construire deux scieries à Chicoutimi.
- 1855: refonte et restructuration de l'entreprise qui devient la «William Price & Son».
- 1861: abandonne l'entreprise à son fils, David Edward Price.
- 1867 (14 mars 1867): décède à Wolfesfield, près de Québec, à l'âge de 78 ans.

#### **DAVID EDWARD PRICE (1826-1883)**

- 1826 (11 mai): naissance à Québec, du fils aîné de William Price (I).
- 1847: entre au service de la Compagnie, à l'Anse-à-l'Eau.
- 1848: établit la capitale administrative de l'empire Price, à Petit-Saguenay.
- 1861: acquiert l'entreprise en son nom personnel ainsi que toutes les propriétés détenues par les Price et leurs associés.
- 1867: participe à la mise sur pied de la « Price Brothers & Company ».
- 1855-1858: élu député du comté Chicoutimi et Tadoussac.
- 1858-1864: élu député du comté Chicoutimi-Saguenay.
- 1864-1867: membre du Conseil législatif (1864-1867).
- 1867-1883: sénateur pour la division des Laurentides. Assume également la direction de l'entreprise avec ses deux frères.
- 1880-1883: directeur de l'entreprise Price.

- 1883 (22 août): décède à Wolfesfield, près de Québec, à l'âge de 57 ans et 3 mois.

### **WILLIAM (II) EVAN PRICE (1827-1880)**

- 1827 (17 novembre): naissance à Québec.
- 1855-1867: assume, avec son père, la direction de l'entreprise familiale. [265]
- 1867-1880: assume, avec ses frères, David Edward et Evan John, la direction de l'entreprise.
- 1872-1874: député fédéral.
- 1875-1878: député provincial.
- 1880 (12 juin): décède à Wolfesfield, près de Québec, à l'âge de 52 ans et 6 mois.
- William Evan était selon Mgr Victor Tremblay, généreux, cultivé, poli et délicat dans ses procédés. Il jouissait de l'estime de tous, y compris du clergé catholique.

### **EVAN JOHN PRICE (1840-1899)**

- 1840 (8 mai): naissance à Québec, du quatrième fils de William Price (I).
- 1861: entre au service de l'entreprise familiale.
- 1867: assume la direction de l'entreprise avec ses deux frères, William Evan et David Edward.
- 1883: prend la relève de son frère, David Edward, à la direction de l'entreprise.
- 1888-1899: sénateur.
- 1899 (31 août): décède à Wolfesfield, près de Québec.

### **SIR WILLIAM (III) PRICE (1867-1924)**

- 1867: naissance à Palca, au Chili, du mariage de Henry Ferrier Price (frères des trois autres) et de Florence Stoker.
- 1890 (vers): entre au service de la Compagnie.
- 1894: épouse Amélia-Blanche Smith.
- 1899: prend la relève de son oncle, Evan John.
- 1901: entreprend la reconquête du Saguenay en achetant des parts dans la Pulperie de Jonquière.
- 1912: fonde l'usine papetière et la ville de Kénogami.
- 1920: association Duke-Price.
- 1924 (2 octobre): décède à Kénogami.

**JOHN HERBERT PRICE**

- 1898 (5 août): né à Québec, du mariage de Lady Price et de Sir William (III) Price.
- 1918: est décoré de la Croix Militaire pour ses services au front.
- 1924 (23 septembre): épouse, à Québec, Katherine Lorna McDougall.
- 1924 (octobre) succède à son père.
- 1933: démissionne de la direction, à la suite de la faillite technique de la Compagnie.
- 1937: abandonne la présidence de la Compagnie. Fin de l'empire Price: (Sir Keith Price, de Londres, permettra de perpétuer le nom de la famille Price en acceptant de siéger au sein de la nouvelle organisation.

[266]

Une fois complétée, l'usine sera placée sous la direction de Mr Oswald A. Porrit, surintendant de la pulperie de Jonquière et associé de Sir William Price dans les moulins de Rimouski depuis 1902. Le département des forêts, de la coupe et du flottage du bois sera placé sous l'habile direction de Mr McDowall Grosart, qui dirige, depuis une bonne quinzaine d'années, l'ensemble des opérations forestières de la maison Price dans tout le district du Saguenay ; on estime, au départ, que ce département devra être en mesure de fournir trois millions de billes de bois la première année. À elle seule, la coupe hivernale requerra entre 1 200 et 1 500 hommes, contingent de Canadiens-français auquel viendront s'ajouter au moins un millier de draveurs à la fonte des neiges. À l'instar de son collègue et compatriote qui a débuté sa carrière en Europe et aux États-Unis, Mr Grosart a acquis le gros de son expérience en Irlande et ailleurs au Canada ; <sup>603</sup> il était entré au service de la Compagnie en même temps que Sir William Price. En 1908 plus particulièrement, il s'était fait remarquer dans la relève des établissements de la Grande-Baie et avait réussi à se tailler une

<sup>603</sup> « Le nouveau moulin de pulpe de la maison Price », in *Le Travailleur*, 15 décembre 1910.

réputation des plus enviabiles au sein de la haute direction de l'entreprise. <sup>604</sup>

À l'été 1912, l'essentiel des travaux de construction est réalisé, l'usine est assise sur ses bases et on peut déjà commencer le rodage des moteurs et de la machinerie. Réajustés à la hausse, les besoins du nouveau complexe industriel nécessiteront l'embauche d'au moins mille ouvriers qui, « *établis avec leurs familles, [fourniront] une population de 8 000 âmes* » au village de Kénogami qu'on est en train d'édifier de toute pièce. Cette papeterie, première du genre au Saguenay—Lac-Saint-Jean, mesure 1 200 pieds de longueur sur 350 pieds. Les trois machines à papier mesurent 156 pouces de large et peuvent produire 150 tonnes de papier [267] par jour. Le complexe industriel, les bureaux et la cour à bois couvrent une superficie d'environ cent cinquante acres. <sup>605</sup> Le 26 novembre 1912, les nouveaux « Moulins Kénogami » entrent en opération. Deux semaines plus tard, le 10 décembre plus exactement, le premier rouleau de papier arrive au bout de la chaîne de production. <sup>606</sup>

### ***Fondation du « village » de Kénogami***

[Retour à la table des matières](#)

Sur la rive est de la rivière au Sable, en aval du village de Jonquière, dans le vieux quartier de la « Chute à Bézy », une agglomération des plus modernes et d'un tout nouveau genre est en train de naître. Pour loger les centaines d'ouvriers et leurs familles qui ne cessent d'affluer autour de l'usine, la maison Price a fait procéder au cadastrage et au

<sup>604</sup> Avant de quitter la maison Price, au printemps 1916, Mr Grosart avait dirigé la construction des usines de Bay Mill (en 1909), de Saint-Gédéon et de Desbiens (1912), et resta en charge de tous ces établissements jusqu'à son départ. « Formation d'une compagnie importante », in *Le Progrès du Saguenay*, 20 avril 1916. « Monsieur Grosart quitte Price Brothers », in *Le Progrès du Saguenay*, 20 avril 1916.

<sup>605</sup> « Les merveilleux progrès de Jonquière et du village de Kénogami », in *Le Progrès du Saguenay*, 6 mars 1913. A. Roche, « Aperçu général sur Kénogami », in *Le Progrès du Saguenay*, 7 janvier 1928.

<sup>606</sup> « Journal de Paschal Angers, maître de poste de Jonquière (1904-1923) ». Aussi : L. Angers, « Esquisse historique de Kénogami ».

lotissement des terrains qu'elle a acquis trois ans auparavant. Par le biais de sa filiale, la *Kenogami Land* (créée en 1911), <sup>607</sup> la Compagnie a confié à l'arpenteur chicoutimien, Elzéar Boivin, <sup>608</sup> le soin de tirer le tracé des rues Lapointe, Bergeron et Champlain et la tâche de redresser l'axe de la rue St-Dominique [268] en vue de la souder à la rue Ste-Famille. <sup>609</sup> Le 12 août 1912, le gouvernement accepte la requête de la maison Price, affranchit ce nouvel espace urbain de la paroisse municipale de Jonquière et proclame l'avis d'érection de la « Municipalité du Village de Kénogami ».

\* \* \*

« Proclamation, le 12 août 1912 »

« Le territoire borné au nord, par la rivière Saguenay, depuis l'embouchure de la rivière au Sable jusqu'à l'axe du dit « Gully Brook » jusqu'à la ligne est du lot numéro 29. »

« Au sud, la ligne entre les lots numéros 24 et 25a, du rang III. »

« À l'est, la ligne ouest du lot numéro 28 du même rang, et l'axe du Gully Brook. »

« À l'ouest, le côté est de la rivière au Sable sera détaché de la municipalité de St-Dominique-de-Jonquières, et formera une municipalité séparée sous le nom de « la municipalité du village de Kénogami » <sup>610</sup>

\* \* \*

Placé sous la bonne garde de la *Price Brothers Company*, le nouveau village de Kénogami n'a nul égal au Saguenay. Tant sur le plan

<sup>607</sup> *Gazette Officielle du Québec*, 17 juin 1911, vol. 43, pp. 1247-1249.

<sup>608</sup> Elzéar Boivin avait déjà occupé la fonction de maire du village de Bagotville (1888-1892) et fut l'un des co-fondateurs (vers 1907) de la maison de commerce « Côté, Boivin & Cie », de Chicoutimi. Après des études à l'École Normale de Québec, il fit un stage en arpentage au bureau de M. Thomas Berlinguette et accepta des contrats gouvernementaux dans les Territoires du Nord-Ouest (1884, 1886, 1887). En 1911, il fut l'un des candidats défaits de l'élection fédérale, oeuvra par la suite à l'élaboration du premier cadastre du village de Kénogami et repartit pour l'Ouest canadien en 1913. Cf., « Un grand établissement de commerce. La maison Côté, Boivin & Cie », in *Le Progrès du Saguenay*, 28 août 1913. « La Compagnie Massicotte et Tremblay », *Le Progrès du Saguenay*, 30 décembre 1915. L.-M. Bouchard, *op. cit.*, pp. 123-128.

<sup>609</sup> L. Noppen et L. K. Morisset, *Jonquière, mémoires et lieux*, 1994, pp. 40-61.

<sup>610</sup> O. Piché, *op. cit.*, pp. 214-215. *G.O.*, vol. 44, p. 1700.

architectural que sur celui de l'urbanisme, il n'a absolument rien à envier au pastoral village-usine de Val-Jalbert qui fait pourtant l'orgueil des Jeannois et de son philanthrope concepteur, le Canadien-français J.-É.-A. Dubuc. Ici aussi cependant, tout est étudié, planifié, policé, construit, et géré méticuleusement par le propriétaire et principal employeur. Tout le concept des infrastructures, la construction des maisons et l'ensemble de la réalisation reposent sur des filiales de la maison-mère, créées spécifiquement à cet effet. Outre la *Kenogami Land*, la Compagnie a mis sur pied la *Kenogami Loan* (en 1912), pour prêter à ses employés désireux de s'établir sur son territoire, et la *Kenogami Sash and Door Factory*, pour fabriquer les « ouvertures » et les [269] moulures destinées aux habitations des salariés qui sont toujours sollicités pour s'approvisionner à ses magasins et à sa *Ferme*.<sup>611</sup>

Construit d'abord et avant tout pour satisfaire aux besoins ponctuels de l'usine et de l'empire Price, l'espace urbain de Kénogami est sectionné en deux quartiers répartis de part et d'autre de la voie ferrée. Sur le côté est de l'usine, en diagonale à la rue Ste-Famille, se découpent les rues Lapointe et Bergeron (qu'on nommait alors les rues Spruce et Birch) qui forment à elles seules le point d'ancrage du quartier des ouvriers ; en 1912, cette portion du village compte déjà une quarantaine de maisons. Au sud de l'usine et contigu à la rivière au

<sup>611</sup> Implantée lors de la fondation de Kénogami, *La Ferme Price* produisait des grains de toutes sortes, de la volaille et des animaux de boucherie. Le 6 novembre 1915, un incendie désastreux détruisit les granges, les récoltes de grains et le foin, les étables et les écuries qui « *étaient occupées par trois chevaux, sept vaches et une cinquantaine de porcs et de moutons* ». L'année suivante, la Compagnie annonce qu'elle travaille, depuis quelques mois, à doter le village de Kénogami d'une ferme « *d'une grande importance, et qu'on pourrait appeler modèle, si on réussit à atteindre le but qu'on se propose* ». Placé sous la direction d'un diplômé de l'École d'Agriculture d'Ontario, le complexe agricole comprendra de vastes bâtiments, des écuries, des granges et une laiterie. Dans son projet, « *la Compagnie se propose de garder sur ses terres un troupeau de vaches de race pure, des chevaux de traits de première valeur, et de faire une culture pratique et appropriée aux besoins de la classe ouvrière.* » Cf., « À Kénogami. Les granges et les écuries de la Cie Price sont détruites avec tout leur contenu », in *Le Progrès du Saguenay*. « À Kénogami. Une ferme modèle », in *Le Progrès du Saguenay*, 21 décembre 1916.

Sable (sur le côté ouest du village et de la voie ferrée), se construit le cosu « quartier des Anglais ». <sup>612</sup> Cet

[270]

**Chronologie de l'empire  
Price au Saguenay  
(1842-1974)**

- 1842 William Price achète les scieries et les emplacements de la Société des Vingt et un.
- 1843 construction de la scierie du Bassin, à Chicoutimi.
- 1855 refonte de l'entreprise qui devient la « William Price & Son ».
- 1867 mort du fondateur et refonte de l'entreprise qui devient la « Price Brothers & Company ».
- 1880 décès de William Evan Price.
- 1882 ouverture de la scierie à vapeur de l'Anse-Saint-Étienne.
- 1883 décès de David Edward Price.
- 1899 décès de Evan John Price.
- 1901 ouverture de la scierie à vapeur de Baie-Sainte-Catherine.
- 1902 prise de contrôle de la Compagnie de Pulpe de Jonquière.
- 1904 entente avec la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi pour le partage des eaux du lac Kénogami.
- 1909 ouverture de la scierie à vapeur de « Bay Mill », à Baie-Sainte-Marguerite.
- 1912 inauguration de l'usine de Kénogami et de la centrale hydroélectrique de la chute Murdock.

<sup>612</sup> Sur le plan social, l'organisation du village-usine de Kénogami était typiquement britannique, mais sur le plan architectural les promoteurs s'inspiraient de la façon de faire des Américains. Dans le fonds Price déposé aux Archives nationales du Québec à Chicoutimi, on retrouve la série de fascicules dont les plans en couleur servaient de modèles de base pour construire les maisons du quartier des Anglais. Voir à ce sujet, ANQC., fonds Price, *Home builders Catalog Co.*, Chicago—New-York, 1928.

- 1913 la maison Price transfère les bureaux de Jonquière à Québec.
- 1916 construction d'une première digue de retenue au lac Onatchiway.
- 1919 début des travaux de construction de la centrale hydroélectrique de la chute aux Galets.
- 1922 association « Duke-Price Power Company » pour harnacher le lac Saint-Jean.
- 1923 construction d'une première digue au lac Pamouscachiou.
- 1924 décès de Sir William Price.
- 1925 ratification de l'association Alcoa—Duke-Price.
- 1933 mise en tutelle de l'empire Price.
- 1937 règlement de la faillite de l'empire Price. Le colonel Jones est nommé président.
- 1948 départ de Jones. Arthur Clifford Price devient président de la Compagnie.
- 1951 construction des barrages Jim Gray et Adam Cunningham.
- 1957 développement de la centrale hydroélectrique Murdock-Wilson.
- 1959 achat de la société « J. C. Wilson Ltée », de Lachute.
- 1961 achat de la société « Anglo-Newfoundland Development Company ».
- 1962 fermeture de la pulperie de Jonquière et inauguration de l'usine à pâte Kraft, de Kénogami.
- 1963 Inauguration de l'usine Kraft
- 1963 (le 25 avril) : la P.B. & Paper devient la « Compagnie Price Limitée »
- 1974 fusion des compagnies Abitibi et Price.
- 1977 Fusion de la Compagnie Abitibi-Price et Stone-Consolidated, qui devient Abitibi-Consolidated
- 2007 Fusion des Compagnies Abitibi-Consolidated et Bowater, qui devient Abitibi-Bowater

endroit est tout ce qu'il y a de plus bucolique et, à cause de la rivière et de l'escarpement qui l'isolent de l'usine, il est également le secteur le plus éloigné du quartier des ouvriers ; on y retrouve les rues du Roi-Georges (alors King-George), Perron, de l'Acadie (alors Mapple et Oak) et Alonzo Gravel. <sup>613</sup>

Dans le plus pur style des villages-compagnies anglo-canadiens — et à l'instar du petit village que la Compagnie organisera à Chute-aux-Galets, entre 1921 et 1960—, chacune des deux souches culturelles qui composent la société de Kénogami forment donc deux mini-ghettos, ou plutôt une sorte de microcosme reproduisant parfaitement bien les « deux solitudes » canadiennes. La première, celle des dirigeants, des techniciens de l'entreprise et des dignitaires du village, est protestante et exclusivement anglophone ; la seconde, celle des ouvriers, des journaliers et des petits salariés, est essentiellement catholique et francophone. Mais en dépit des avantages agaçants que possèdent les uns par rapport aux autres, les relations sociales et de travail sont tout ce qu'il y a de plus cordiales. Aucune chicane de famille ou de voisin ne vient perturber la tranquillité des lieux. <sup>614</sup> Les activités sociales de chacun des deux groupes professionnels, confessionnels et linguistiques sont évidemment polarisées autour de l'église anglicane (construite en 1912 au coin des rues King-George et Price) et de la petite chapelle catholique édiflée provisoirement et concurremment, à l'intersection des rues Labrecque et Cabot, où s'ajoutera, en 1914, une seconde école. <sup>615</sup>

En 1918, la Compagnie Price n'entend pas se laisser doubler par ses compétiteurs canadiens-français de Val-Jalbert <sup>616</sup> —qui multiplient les astuces afin de stimuler l'aménagement des propriétés et présenter l'image d'une [272] organisation moderne et progressive— et offre elle

<sup>613</sup> « Les vingt-cinq années de Kénogami », in *Le Progrès du Saguenay*, 14 octobre 1937.

<sup>614</sup> R. Bouchard, « Chute-aux-Galets : la colonisation du canton Falardeau », in *Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Haut-Saguenay*, pp. 109-139.

<sup>615</sup> François Belley, « Nos églises. Sainte-Famille de Kénogami », in *Progrès-Dimanche*, 16 septembre 1973, p. 80.

<sup>616</sup> R. Bouchard, *Val-Jalbert, op. cit.*, p. 24.

aussi à tous les chefs de famille, un terrain et du grain pour ensemercer un potager. <sup>617</sup>

Sur la rue « King-George » jusqu'à l'intersection de la rue Price, cette voie qui relie en fait le coquet quartier des Anglais au robuste quartier des ouvriers, se trouve le cœur et l'âme anglophones de la localité. C'est le long de cette artère large et transversale qu'on aménage à grands frais les services communautaires, récréatifs et hôteliers ; dont l'église anglicane, le « Staff house » (construit en 1913) et l'hôpital (construit en 1917). Le long de la rue Ste-Famille, prolongement de la rue St-Dominique, se profilera peu à peu le segment commercial et le cœur de la communauté laborieuse chrétienne formée d'abord de Canadiens-français, mais aussi de Polonais, d'Autrichiens, d'Irlandais, <sup>618</sup> d'Italiens <sup>619</sup> et d'Acadiens : <sup>620</sup> la difficulté de trouver une main-d'oeuvre spécialisée directement sur place, obligera ainsi les promoteurs à se tourner vers l'extérieur de la région et à recruter une partie de leur personnel dans les milieux anglophones des Maritimes et de la Côte-Nord du Saint-Laurent ; dans ces régions lointaines, l'industrie papetière est déjà solidement implantée depuis plusieurs années et donne du travail à des centaines d'Acadiens originaires de Îles-de-la-Madeleine. <sup>621</sup> À Kénogami, cet apport ethnique nouveau sera crucial pour développer une expertise de pointe qui fait [273] cruellement défaut dans le secteur papetier et pour assurer le bon déroulement des opérations de l'usine.

\* \* \*

<sup>617</sup> *L'Écho Paroissial du Sacré-Coeur*, organe officiel des RR. PP Eudistes, Chicoutimi-Ouest, juin 1918, p. 104.

<sup>618</sup> « À Kénogami. Fête de Saint-Patrice », in *Le Progrès du Saguenay*, 22 mars 1917.

<sup>619</sup> « Le premier meurtre dans notre région », in *Le Progrès du Saguenay*, 31 juillet 1917.

<sup>620</sup> Les premiers Acadiens à figurer dans les registres de la paroisse Sainte-Famille de Kénogami sont : Julien (alias Henry) Richard, époux de Lucie Pelletier, qui ont donné naissance à Albertine, le 11 mai 1913. Par la suite, on retrouve également et entre autres les noms de Georges Landry, Claudia Bérubé, Armand Arseneault, Léda Bourgeois, Annie Arseneault, Méridée Boudreault, André Arseneault et Léonide Poirier. Cf., P.-M. Hébert, « Les Acadiens à Kénogami », in *Saguenayensia*, janvier-février 1979, pp. 17-22.

<sup>621</sup> P.-M. Hébert, « Les Acadiens à Kénogami », *op. cit.*

« Comme on le sait, le village de Kénogami est situé à un mille de Jonquière et a été fondé par les messieurs Price, à proximité de leurs nouveaux moulins de pulpe et de papier. Et là où l'an dernier il n'y avait que trois maisons et quelques camps, l'on compte aujourd'hui plusieurs centaines de maisons, bien bâties et peinturées, une église anglicane et une église catholique, des hôtels et magasins de première classe. Le village est muni d'un système d'égoût perfectionné et d'un magnifique aqueduc. La lumière électrique est pourvue à très bas taux ; les rues sont larges et droites, bordées de larges trottoirs. La population d'environ quinze cents personnes, sera certainement doublée dans un an. » <sup>622</sup>

\* \* \*

Pendant ses huit années d'existence, le conseil municipal du village sera dirigé exclusivement par des maires anglophones, des gens au profil noble et au charisme indéniable certes, mais qui n'en sont pas moins que fortement impliqués dans l'administration de l'usine locale. Ces citoyens de « première zone » sont les yeux, les oreilles et les porte-voix « bienveillants » de l'entreprise qui ne tolère aucune manifestation d'insoumission.

Conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, le premier scrutin est tenu au bureau de la *Kenogami Loan Company*, le dix-huit septembre 1912, sous la présidence éclairée du M. J.-G. Verreault, de Québec (l'un des notaires de la maison Price). Lors de cette rencontre, au demeurant « très bien organisée », et après lecture des avis de la procédure, les électeurs présents proposent « *les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux* » : Mr Oswald A. Porrit, « directeur-gérant » de la Compagnie de Pulpe de Jonquière et surintendant de la nouvelle usine de Kénogami, est nommé à la fonction de maire, alors que MM. Emile Frederic Fluhmann (médecin), Joseph Bergeron (rentier), [274] Philippe Helleur (marchand), Henri Loudin (agent) et Charles-Eugène Bergeron (contremaître) occuperont les sièges de conseillers. Est-il utile de préciser que les noms proposés lors de la mise en nomination à mains levées n'ont pas excédé le nombre de sièges disponibles et que tout ce beau monde a été élu « par acclamation », sans avoir à se défendre

<sup>622</sup> « À Kénogami », in *Le Progrès du Saguenay*, 10 octobre 1912.

devant l'électorat.<sup>623</sup> Dans les jours qui vont suivre, le conseil municipal distribuera les tâches à tous et chacun : il confiera notamment la tâche de pro-maire, au conseiller Joseph Bergeron, celle de secrétaire, à J.-G. Verreault, celle d'inspecteur de voirie, à Abraham Tremblay (marchand) et celle de constable à Eugène Banville.<sup>624</sup>

La composition particulièrement éclectique du conseil municipal, la présence « assidue » de Mr Porrit au siège de maire et le fait de fournir gracieusement les locaux de l'hôtel de ville provisoire permettront ainsi à la Compagnie Price de présider, par personnes interposées, aux destinées de « son » village et de défendre « ses » propres intérêts avec une redoutable efficacité. Ainsi, en avril 1913, elle réussit là où elle venait d'échouer lamentablement à Jonquière village, et fait adopter, sans aucune difficulté, une proposition d'exemption de taxes des plus généreuse pour son entreprise. Le privilège concédé est hors du commun —pour ne pas dire ahurissant. Les termes dans lesquels a été rédigé l'acte d'accord notarié trahissent en fait les vraies raisons qui ont motivé la Compagnie à favoriser la requête de détachement de la « municipalité de la paroisse de Jonquière », au profit d'une entité municipale distincte... dont elle aura, d'ailleurs tout le loisir de tirer les ficelles : « *En considération des avantages qu'elle offre à la population du village de Kénogami par l'établissement et le maintien de ses industries* », l'entreprise se voit ainsi gratifiée d'une « *exemption de taxes pour vingt-cinq ans, pour la compagnie personnellement et pour la nouvelle industrie que cette compagnie fonde ainsi que pour les usines et leurs accessoires, machineries, etc., pouvoirs d'eau, bureaux, offices de la compagnie ainsi que [275] le terrain nécessaire à la dite industrie et à son exploitation générale* ». <sup>625</sup>

Dans la foulée de ces événements pour le moins surprenants, faut-il s'étonner de voir, après coup, Mr Porrit abandonner son siège de premier magistrat (en juin 1913), au profit de M. Fluhmann qui dirigera la localité et verra à protéger, à son tour, les intérêts de la Compagnie

<sup>623</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, *Livre des procès-verbaux de la corporation municipale du village de Kénogami*, assemblée publique du 18 septembre 1912.

<sup>624</sup> *Op. cit.*, assemblée spéciale du 9 octobre 1912.

<sup>625</sup> Greffe du notaire J.-G. Verreault, no 2874, « Exemption de taxes par la corporation municipale du village de Kénogami en faveur de Price Bros & Co. Ltd », 14 avril 1913.

jusqu'au 13 janvier 1919 ? Fière de sa réussite, libre d'utiliser et d'exploiter un territoire sans avoir à payer de redevances envers ses hôtes, dégagée de toute contrainte sociale et nullement préoccupée par les coûts importants que sa royale présence impose à toute une communauté régionale, en avril 1913 l'« Honorable » entreprise fait défection également sur le plan administratif et déménage tous ses bureaux de Jonquière à son nouveau siège social de Québec. <sup>626</sup>

Maires de la municipalité du village  
et de la ville de Kénogami  
(1912-1975) <sup>627</sup>

---

Oswald Austin Porrit	1912-1913
Emile Frederic Fluhmann	1913-1919
Alcide J. Reid	1919-1920
John Finlay	1920-1922
J.-O. Lacroix	1922-1930
J. O. Fraser	1930-1934
Nérée Lavoie	1934-1936
J. O. Fraser	1936-1944
J.-Ovide Bradet	1944-1950
Wellie Deschesnes	1950-1952
Jean-Laurent Lacroix	1952-1956
J.-Ovide Bradet	1956-1961
Alonzo Gravel	1961-1970
Roger Malaison	1970-1974

---

[276]

### *Naissance de la paroisse Sainte-Famille*

[Retour à la table des matières](#)

L'organisation religieuse scande elle aussi le rythme de la vie communautaire et marque, à sa façon, les grandes étapes du

<sup>626</sup> « Transport de bureaux », in *Le Progrès du Saguenay*, 10 avril 1913.

<sup>627</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, Livre des procès-verbaux de la corporation municipale du village de Kénogami.

développement de la nouvelle localité. Au cours des premiers mois, la population catholique de Kénogami ne dispose d'aucun service religieux local et la communauté doit s'en remettre à sa plus proche voisine, comme au plus beau temps des missions du Saguenay. Lors de la construction des « Moulins Kénogami », les premières familles résidentes gardent le contact avec la paroisse-mère et, à tous les dimanches, s'astreignent dévotement à gravir les deux côtes qui les séparent de l'église Saint-Dominique pour bien remplir leurs devoirs religieux, recevoir les sacrements, assister au saint office et communier.

Lorsque la population permanente réussit enfin à atteindre le nombre psychologique de 80 familles (au printemps 1912), une requête est officiellement adressée à Mgr Michel-Thomas Labrecque pour qu'il consente à ériger en paroisse, le village de Kénogami. Sensible à leurs besoins, l'évêque de Chicoutimi reçoit positivement l'appel des fidèles et commence par nommer l'abbé Joseph Lapointe (alors vicaire de Jonquière)<sup>628</sup> curé de la nouvelle « paroisse » qu'il place sous le vocable et la protection de la « Sainte-Famille ». Afin de pourvoir aux charges administratives et aux besoins temporels de la corporation paroissiale, un conseil de fabrique est aussitôt [277] mis sur pied et un syndic de quatre membres (cinq avec le curé) est nommé : MM. Joseph Bergeron (Liguori), Joseph Bergeron (Trefflé), Eugène Bergeron et Charles Angers sont les premiers à devoir accepter cette responsabilité.<sup>629</sup>

<sup>628</sup> Lors de sa nomination à la cure de la paroisse Sainte-Famille de Kénogami, l'abbé Joseph Lapointe était encore un tout jeune prêtre qui n'avait jamais eu une telle responsabilité. Né à Saint-Étienne de La Malbaie le 8 décembre 1881, il avait fait son cours classique au Petit Séminaire de Chicoutimi (de 1898 à 1904), et complété ses études théologiques au Grand Séminaire du même endroit (de 1904 à 1909). Ordonné prêtre à la cathédrale de Chicoutimi, le 17 mai 1908 par Mgr Labrecque, il commença son apprentissage de clerc, en tant que vicaire dans les paroisses de Saint-Gédéon (de juin à septembre 1908), de Notre-Dame de Roberval (de septembre 1908 à septembre 1911) et de Saint-Dominique de Jonquière (de septembre 1911 à janvier 1913). Il dirigera la cure de la paroisse Sainte-Famille de Kénogami du 6 janvier 1913 au mois de septembre 1933. Cf., A. Simard, *op. cit.*, p. 178.

<sup>629</sup> Ne pas confondre ici, « syndics » et « marguilliers ». Les premiers sont un corps politique et forment les membres d'une corporation. Les seconds, sont plutôt des conseillers choisis par les paroissiens pour administrer les biens de la fabrique conjointement avec le curé et sous sa présidence ; ces derniers sont

donc « *comptables, non aux paroissiens, mais à la fabrique et à l'évêque* ». Cf., P.-B. Mignault, *Le Droit paroissial*, pp. 218-219, 443.



Quartier Sainte-Famille, à Kénogami.

Photo : collection de l'auteur.

On raconte qu'à l'époque Mgr Labrecque n'était pas très chaud à l'idée de construire un temple à Kénogami et qu'il avait encore sur le cœur l'affront que la *Price Brothers Company* venait à peine de lui faire subir à la Baie-Sainte-Catherine, <sup>630</sup> [278] alors qu'elle avait fermé l'usine (en 1909) sans avertir, au moment précis où l'évêché se préparait à prendre livraison de son église toute neuve ! Visiblement mal à l'aise, Mr Porrit avait débuté son chemin de la croix en offrant à l'évêque un terrain au coin des rues King George et Frontenac, mais

<sup>630</sup> La scierie à vapeur de Baie-Sainte-Catherine avait pris la place de celle de l'Anse-Saint-Étienne, après le terrible feu du 5 juin 1900. En 1909, sans coup férir —et sans égard aux dépenses qu'elle avait fait encourir à l'évêché de Chicoutimi qui avait pourtant reçu l'assurance d'un accroissement de l'activité industrielle à cet endroit—, la maison Price décida mesquinement de fermer la scierie de Baie-Sainte-Catherine et déménagea ses activités de bois de sciage à la Baie-Sainte-Marguerite. « Chat échaudé craint l'eau froide » dit-on en pareille circonstance et, après une telle rebuffade, personne n'en voudra à Mgr Labrecque de se méfier des élans industriels et des caprices de son imprévisible vis-à-vis chilien.

« Monseigneur » refusa du revers de la main. La gorge nouée, le représentant de la Compagnie essaya ensuite d'entrer dans ses bonnes grâces en lui offrant un autre terrain, encore plus beau celui-là, sur la « colline Lévesque » (rue Bergeron), mais ce fut une même fin de non recevoir de la part du fier prélat. De guerre lasse, et comprenant qu'il n'avait absolument rien à gagner en se mesurant à « Sa Grandeur », le surintendant de la Compagnie recula d'un autre pas, fit amende honorable avec une nouvelle offre et donna le terrain sis au coin des rues Cabot et Labrecque. <sup>631</sup> Titres en mains, le curé entreprit aussitôt des démarches pour réunir les 10 000\$ nécessaires et confia à un entrepreneur de Beauceville, M. Cyrille Laroche, le soin de faire les plans de la chapelle-école : la firme « W. Clark », de la Baie des Chaleurs, obtint le contrat des fondations et la firme « Edmond Tremblay & Massicotte », de Chicoutimi, reçut celui de la direction générale du chantier. En attendant que les classes aménagées dans le haut de la sacristie soient prêtes, les cours se donnèrent dans la maison de M. Edmond Lapointe. <sup>632</sup>

Mais comme on peut s'y attendre, ce modeste lieu de culte n'a rien du faste qu'on se prépare à donner à la future église [279] de la paroisse Saint-Dominique : le revêtement extérieur est en brique rouge, la toiture est recouverte de tôle et la niche qui surmonte le petit temple est ornée d'une statue dorée du Sacré-Coeur grandeur nature, un don de M. Charles Angers. La construction de la chapelle sera terminée juste à temps pour que le prêtre puisse célébrer la messe de minuit, le 24 décembre 1912. <sup>633</sup> Le 5 janvier suivant, le curé Lapointe prend charge officiellement de sa cure et le lendemain matin, Jour des Rois, il chante la première grand-messe de la « paroisse » ; <sup>634</sup> les registres d'État civil sont ouverts le 16 du même mois, <sup>635</sup> consacrant de fait —mais non de droit— l'état de la paroisse.

<sup>631</sup> R. Martel et coll., *Cinquantenaire de la cité de Kénogami*.

<sup>632</sup> L. Angers, *Esquisse historique de Kénogami*.

<sup>633</sup> Après l'inauguration de la nouvelle église, au printemps 1931, cette chapelle servira de gîte aux oeuvres locales et sera démolie au cours du mois de mars 1947. Cf., « Une chapelle démolie », *Le Lac St-Jean*, 20 mars 1947.

<sup>634</sup> L. Angers, *Esquisse historique de Kénogami*.

<sup>635</sup> Par le mariage de Marie-Ange, fille de William Harvey et de dame Rachelle Wilmot.

À la fin de l'année 1920, alors que le gouvernement vient à peine de légiférer pour reconnaître le statut de la nouvelle « ville » de Kénogami, les « catholiques romains » prennent subitement conscience que leur communauté ne détient encore aucune reconnaissance légale. Afin de combler le vide juridique auquel ils sont tous confrontés, 129 « francs-tenanciers »<sup>636</sup> signent une pétition et confient à Stanislas Villeneuve ainsi qu'à Charles Louthood la tâche d'aller les représenter auprès de l'évêque dans l'espoir qu'il consente à signer le décret d'érection canonique devant faire d'eux des paroissiens à part entière, dans tous les sens du terme. Jugeant la requête recevable, le 13 janvier 1921 Mgr Labrecque se « transporte à la maison d'école de Kénogami » pour rencontrer [280] les requérants. Sitôt sur place, il reçoit les doléances des gens, vérifie si les signataires de la pétition répondent aux critères du *Droit paroissial*<sup>637</sup> et accepte finalement de régler le contentieux en reconnaissant officiellement les limites et le statut de la paroisse Sainte-Famille. Le décret d'érection, signé le lendemain de la visite épiscopale, stipule que la paroisse mesurera « *un mille et demi de front sur un mille de profondeur* » et qu'elle sera limitée comme suit :<sup>638</sup>

\* \* \*

<sup>636</sup> « L'assemblée ordinaire de paroisse se compose de tous les paroissiens tenant feu et lieu. Il y a cependant des assemblées où l'on n'admet qu'une certaine catégorie de paroissiens : ce sont celles où il s'agit d'élire des syndics pour la construction ou la réparation des églises. On ne reconnaît comme voteurs à ces assemblées que les paroissiens majeurs qui possèdent divisément, ou comme cohéritiers depuis au moins six mois un immeuble dans la paroisse, et qui y résident ; c'est ce qu'on appelle les « francs-tenanciers ». Cf., Appendice au rituel romain, 1919, p. 225.

<sup>637</sup> À l'époque, ceux qui signent la requête doivent répondre à trois critères : « [1] être âgé d'au moins vingt et un ans, [2] posséder divisément et à titre de propriétaire, et depuis au moins six mois, un immeuble dans la paroisse, [3] résider soi-même dans cette paroisse ». Cf., P.-B. Mignault, *Le Droit paroissial*, p. 431.

<sup>638</sup> Il est bon de noter que les limites de la paroisse religieuse sont plus étendues que celles de la municipalité : au point de vue religieux, la paroisse Sainte-Famille est limitée par la voie de chemin de fer, alors que du point de vue civil elle commence à l'avenue Nelson. Le cadre géographique de la paroisse religieuse sera toutefois révisé lors de l'érection canonique des paroisses Sainte-Cécile (le 30 juin 1947) et Notre-Dame de Fatima (le 23 juillet 1953).

En octobre 1998, les paroisses Ste-Cécile et Ste-Famille sont fusionnées pour devenir la paroisse St-Mathieu.

« au nord, par la rivière Saguenay ; à l'ouest, par la rivière au Sable ; au sud, par le lot 25b du III<sup>e</sup> rang du canton Jonquière, borné par les terrains de François Angers ; à l'est, par le lot 22b du III<sup>e</sup> rang du canton Jonquière et par le lot 28 du premier rang du canton Jonquière. » <sup>639</sup>

\* \* \*

En 1920, les classes attenantes et contiguës à la chapelle-école sont récupérées pour faire place au chœur de l'église paroissiale et une aile est ensuite construite afin d'aménager la sacristie. Débordé de travail et incapable de suffire à la tâche, en juillet 1920 l'évêché acquiesce à la requête du curé Lapointe et demande à l'abbé Henri Fortier (il servira jusqu'à [281] novembre 1927) d'aller lui prêter main-forte en tant que vicaire ; un peu plus tard, en 1923, vu l'augmentation constante de la population catholique, un deuxième vicaire, en la personne de l'abbé Léonce Deschênes, lui sera adjoint jusqu'au mois de janvier 1929. Comme la relève s'annonce bonne, en 1916 le curé fonde un cercle d'A.C.J.C, qui sera d'ailleurs l'un des premiers de la région à voir le jour. <sup>640</sup> Pour maintenir et développer l'esprit chrétien, des confréries confessionnelles sont établies tour à tour : au fil des ans, on fonde la ligue du Sacré-Coeur (en 1917), la Garde du Sacré-Coeur (en 1923) et les Chevaliers de Colomb (en 1925) pour les hommes mariés et les jeunes gens, les Enfants de Marie et les Dames de Sainte-Anne (en 1927) pour les jeunes filles et les femmes mariées. <sup>641</sup>

Côté social et discipline chrétienne, le curé Lapointe est aux prises avec l'épineux dossier du travail le dimanche qui alimente à n'en plus finir la une des journaux, divise l'ensemble de la communauté régionale et met constamment en émoi la frange catholique des ouvriers des deux usines Price établies le long de la rivière au Sable. <sup>642</sup>

<sup>639</sup> « Ste-Famille de Kénogami. Érection canonique : 14 janvier 1921 », Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série B, actes, vol. II, pp. 251-252.

<sup>640</sup> L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française (A.C.J.C.) a vu le jour le 13 mars 1904, à Montréal. « L'A.C.J.C., son histoire, son but et ses activités », in *Le Progrès du Saguenay*, 6 août 1925.

<sup>641</sup> R. Martel et coll., *Cinquantenaire de la cité de Kénogami*.

<sup>642</sup> Les journaux de l'époque sont régulièrement interpellés dans cette question sociale épineuse et une véritable guerre de tranchées oppose alors l'industriel anglo-protestant et les dirigeants de la communauté chrétienne. Pour mieux sentir le fond du problème, nous suggérons de prendre connaissance, entre autres, de la lettre publiée par Sir William Price dans les principaux journaux

Depuis la fondation des « Moulins Kénogami », les équipes d'ouvriers qui œuvrent à l'intérieur de l'usine commencent leur semaine de travail le lundi matin à six heures, et terminent six jours plus tard, le dimanche matin ; les uns à sept heures, [282] les autres à huit.<sup>643</sup> Confrontées à l'impitoyable logique de la rentabilité industrielle et au danger de voir les autres industries emboîter le pas d'ici peu, les autorités cléricales saguenéennes —Mgrs Michel-Thomas Labrecque et Eugène Lapointe en tête— entreprennent alors une véritable croisade pour que cesse cette pratique condamnable qu'ils perçoivent comme une atteinte directe aux bonnes moeurs catholiques et à l'implacable loi du repos dominical. Sur toile de fond, cette virulente campagne médiatique trouve également sa raison d'être dans le débat, non moins épineux, qui a cours au même moment et qui oppose la *Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord* (l'ancêtre de la C.S.N., fondée à Chicoutimi en 1912 par Mgr Eugène Lapointe) et les unions internationales (préférées par Price) qui tentent de s'implanter au Saguenay—Lac-Saint-Jean.<sup>644</sup> Harcelé sans relâche par ceux qui tiennent à la fois au respect intégral du jour du Seigneur —et à l'intégrité du monopole des syndicats catholiques— et qui n'auront de cesse qu'une fois la bataille gagnée, le premier janvier 1925 le président de la *Price Brothers & Company* capitule et ordonne la fermeture de son usine le samedi soir à minuit.

Bien qu'elle regroupe sous sa soutane la très grande majorité des citoyens du village et de la paroisse, l'église catholique n'est pas la seule à avoir pignon sur rue à Kénogami. Les anglos-protestants sont également très actifs dans le village et leur église se divise en deux branches : celle dite de la « Haute Église » (« Church of England »), mieux connue sous le nom d'église « Anglicane » ; et celle dite de l'« Église Unie » (« United Church of Canada »), mieux connue sous le nom d'église « Presbytérienne ». La première, la branche anglicane, a été établie lors de la fondation du village de Kénogami et possède, comme nous l'avons déjà souligné, un petit temple (l'église « St. James the Apostle ») sis au coin des rues Price et King George ; fondée par le

de Québec (le 9 février 1915) et de la réplique cinglante qu'on lui servira dans l'édition du *Progrès du Saguenay*, le 18 février 1915.

<sup>643</sup> Ceux qui œuvrent à l'extérieur des moulins ne travaillent pas le dimanche.

<sup>644</sup> G. Vanasse, *Histoire de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt* (CSN), pp.

révérend H. Corey, cette église est indépendante et ne se rattache à la maison-mère de Québec que pour des fins spirituelles. D'autre [283] part, la fondation de la branche presbytérienne à Kénogami remonte à l'année 1921, mais elle ne sera établie en permanence qu'à partir de 1926 (en même temps que l'église St. Andrew) par le révérend H. B. Campbell ; c'est ce pasteur qui aura d'ailleurs la tâche d'instituer celle d'Arvida, l'année suivante. <sup>645</sup>

### *La nouvelle « ville » de Kénogami*

[Retour à la table des matières](#)

Au cours des années dix, l'usine et le village profitent des énormes retombées générées par la Première Guerre mondiale. La demande internationale qui ne cesse de croître pousse alors les fabricants de papier-journal québécois à augmenter leur production, déclassant ainsi graduellement, entre 1920 et 1930, les usines axées exclusivement sur la production de pulpe. <sup>646</sup> Il faut se rappeler cependant que lors de leur mise en opération, en 1912, les « Moulins Kénogami » ne comptaient que trois machines à papier-journal d'une capacité totale de production de 150 tonnes par jour. Mais au fil des ans, entre 1917 et 1924, la Compagnie va tenter de répondre à la hausse de la demande en y installant quatre nouvelles machines qui porteront cette capacité à 500 tonnes par jour. <sup>647</sup> À ce potentiel déjà imposant, s'ajoutent également la production quotidienne de 26 tonnes de carton ainsi qu'une [284]

<sup>645</sup> A. Roche, « Aperçu général sur Kénogami ».

<sup>646</sup> En mai 1910, le gouvernement canadien passe une loi qui prohibe l'exportation de bois de pulpe coupé sur les terres de la couronne. Conséquemment, de 1920 à 1930, on assiste à un déclin de la production de pulpe au Québec, qui se voit supplantée par celle du papier. Le nombre de pulperies passe ainsi de 12 à 17, entre 1901 et 1919, et de 19 à 10, entre 1925 et 1930. D'autre part, le nombre de papeteries passe de 14 à 29 entre 1901 et 1919. J.-P. Charland, *Les pâtes et papiers au Québec (1880-1980)*, pp. 61-121.

<sup>647</sup> Une quatrième machine (de 156") commençait à produire en novembre 1917, une cinquième (de 156") en décembre 1920, une sixième en janvier 1924 (de 234") et une septième (de 234") en juillet 1924. Cf., Price Brothers Comp., *The Saguenay saga of lumber and newsprint*, p. 17. Également : Price Brothers Comp., *Industrie in Saguenay and Lake St. John District*, p. 4.

certaine quantité de papier à emballage utilisé plus spécifiquement pour recouvrir les rouleaux avant expédition. <sup>648</sup>



Coin Price, à Kénogami.  
Photo : ANQC, fonds SHS, no 10939.

D'autre part, au moment d'entreprendre l'agrandissement de son usine à papier, la *Price Brothers & Company* a atteint la limite du potentiel de son réseau hydroélectrique déjà existant. Pour atteindre ses objectifs, elle commence par faire réaliser des sondages sur la rivière Shipshaw, <sup>649</sup> et fixe son choix sur la chute aux Galets qui est censée lui fournir 17 600 chevaux-vapeur supplémentaires. <sup>650</sup> Au cours de l'été et de l'automne 1919, les travaux préliminaires à l'aménagement du barrage sont amorcés. Pour accueillir les familles d'opérateurs et de journaliers affectés à la future centrale, la Compagnie aménage à proximité du chantier un véritable petit village qui sera composé, une fois les ouvriers de la première heure partis, de six maisons : dont trois à logement simple pour les opérateurs, et trois « duplex » pour les

<sup>648</sup> J. E. Atkinson, *Price Brothers (1817-1925)*, 1925.

<sup>649</sup> *Saint-David de Falardeau, 1/2 siècle d'héritage à faire grandir (1937-1987)*, p. 16.

<sup>650</sup> *L'annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean*, op. cit., 1923, p. 192.

simples [285] journaliers. <sup>651</sup> En l'espace de quelques mois seulement, un autre village-usine (mais sans statut celui-là), plus petit que le premier cependant, est donc érigé en plein cœur de la forêt saguenéenne dans le but de combler les besoins hydroélectriques de Kénogami. Au printemps 1921, le barrage de retenue est complété, le réservoir est rempli et les turbines commencent à tourner, même si le pouvoir n'est pas tout à fait terminé. <sup>652</sup>

La croissance de la demande internationale en papier et l'expansion industrielle vertigineuse qui s'ensuit auront donc, conséquemment, des effets économiques et sociaux détonnants qui se répercuteront sur le village dans son ensemble, jusqu'à l'aube de la grande dépression des années trente. Rendues à un tournant de leur histoire, les autorités municipales sentent alors qu'elles peuvent s'affranchir un peu plus de la tutelle de la Compagnie Price et demandent au gouvernement provincial de modifier le statut de la localité : la requête est aussitôt reçue et, le 14 février 1920, le parlement sanctionne la loi qui crée la « ville » de Kénogami « *dans ses limites actuelles* ». <sup>653</sup> En fait, les développements urbains sont si rapides, si spectaculaires en ces contrées qu'en 1924 et en 1926 le lieutenant-gouverneur en Conseil devra accepter à deux reprises de réviser les statuts de la localité qui se verra annexer quelques lots du canton de Jonquière. <sup>654</sup>

Avec la création de la « ville », le comportement paternaliste de l'oligarchie Price à Kénogami s'estompe peu à peu, mais l'influence de l'entreprise reste prédominante [286] puisqu'elle est toujours le principal propriétaire foncier, le moteur de l'économie, l'unique employeur et « *le principal créancier des autres propriétaires de la ville* ». <sup>655</sup> La croissance urbaine est effrénée et le portrait statistique

<sup>651</sup> Archives de la Compagnie Price Brothers, moulin de Kénogami, plan intitulé « *Sketch showing location of permanent houses, Chute aux Galets, Nov. 21, 1919* ». Copie dans la collections de documents d'archives de l'auteur.

<sup>652</sup> R. Bouchard, *Chute-aux-Galets...*, *op. cit.*, pp. 121-125

<sup>653</sup> O. Piché, *op. cit.*, p. 215.

<sup>654</sup> Le règlement municipal du 17 novembre 1924 concerne les lots 25, 26, 27 du premier rang du canton Jonquière ; le règlement municipal du 3 mai 1926 concerne les lots 28 et 29 du premier rang du canton de Jonquière. Cf., Archives de la municipalité de Jonquière, « Livre des règlements de la ville de Kénogami », règlements numéros 52 et 63.

<sup>655</sup> L.-M. Bouchard, *Les villes du Saguenay*, *op. cit.*, p. 127.

qu'on peut dessiner à partir des *Annuaire*s de la région est très révélateur de l'ampleur du phénomène. Ainsi, de 891 habitants qu'elle était en 1913,<sup>656</sup> la population de Kénogami grimpera à 2 557 en 1921,<sup>657</sup> à 2 888 en 1922,<sup>658</sup> et atteindra 5 700 âmes en 1927 :<sup>659</sup> des 2 950 personnes et des 472 familles recensées en 1923, on retrouve 2 100 hommes et 850 femmes, 2 750 catholiques (donc, environ 200 protestants), 2 600 francophones et 350 anglophones.<sup>660</sup> De 1912 à 1922, le nombre de maisons passera de 40 unités à plus de 300 ; dont 146 appartiendront toujours à la Compagnie au terme de cette décade fébrile en développements de toutes sortes.<sup>661</sup>

Au moment de créer la « ville », rien ne semble pouvoir ralentir un tant soit peu cette expansion urbaine unique et soutenue : « À Chicoutimi, à Jonquière, à Kénogami, à St-Alphonse, à Port-Alfred et à St-Alexis —peut-on lire dans le journal régional du 12 juin 1919— *la construction est très active [...] car notre population augmente dans tous ces endroits et il n'y a pas de logements pour les nouveaux [287] arrivés* ». <sup>662</sup> Sur les plans commercial et industriel, la nouvelle ville compte deux banques (la *Banque Nationale* et la *Banque Union*), une société mutuelle (*Les Artisans Canadiens*), deux magasins généraux, trois boutiques d'artisans, douze épiceries, trois boucheries, deux

<sup>656</sup> « Liés dans leur histoire, la ville de Kénogami et la C. Price Bros... », in *Le Soleil au Saguenay*, 9 avril 1962, p. 19A.

<sup>657</sup> Recensement fédéral, 1921.

<sup>658</sup> *L'annuaire de la ville et du district de Chicoutimi*, Publication Régionale Enr., 1922, p. 128.

<sup>659</sup> *L'annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean*, op. cit., 1927, pp. 248-249. Il est à noter que ce chiffre diffère sensiblement de celui du *Recensement fédéral* de 1931, qui fait la distinction entre les municipalités de Kénogami et de la future ville d'Arvida. Des 5,600 âmes et 900 familles qu'on recensait cette année-là, on comptait 5,200 catholiques francophones et 400 protestants anglophones.

<sup>660</sup> *L'annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean*, op. cit., 1923, pp. 191-193.

<sup>661</sup> En 1928, la Compagnie Price ne détiendra plus que 135 maisons dans les limites de la ville de Kénogami. Cf., A. Roche, *Annuaire de Kénogami*, 1928, p. 9.

<sup>662</sup> « La construction », in *Le Progrès du Saguenay*, 12 juin 1919.

restaurants, un café, trois salles de billard et, évidemment, une papeterie. <sup>663</sup> « L'harmonie règne dans la ville ». <sup>664</sup>

Au terme de cette apogée, la nouvelle « ville » compte trois quartiers : le quartier Nord, limité par la rivière au Sable, la rivière Saguenay, les terrains de l'aluminerie en construction et l'avenue Champlain ; le quartier Centre, limité par la rivière au Sable, l'avenue Champlain, le lot 28 du deuxième rang du canton Jonquière et l'avenue King George ; le quartier Sud, qui ne comprend que le lot 24 du deuxième rang : ce dernier est borné par la rivière au Sable, l'avenue King George, le lot 28 du deuxième rang et la ville de Jonquière. <sup>665</sup>

### ***Création de la « ville » de Jonquière : émergence de la petite industrie de transformation***

[Retour à la table des matières](#)

Jonquière, qui avait été la première municipalité du Saguenay—Lac-Saint-Jean à accueillir des machines à papier sur son territoire, n'allait pas être en reste avec sa nouvelle et prospère voisine. À la faveur du contexte qui avait permis à la maison Price de construire ses nouveaux moulins dans le quartier de la chute à Bézy, le village et sa périphérie vivaient eux aussi un boum économique et social sans précédent ; regroupant à peine 3 500 habitants lors de l'annonce du projet Kénogami, la population du canton dans son ensemble va accuser une hausse de plus de 150%, en l'espace d'une seule décennie, et atteindra le chiffre record de 8 621 habitants, en [288] 1911. <sup>666</sup> Mise, elle aussi, à contribution pour permettre l'expansion continue de la *Price Brothers & Co.*, le réaménagement de la vieille usine jonquiéroise (en 1909) et l'afflux ininterrompu en ses murs de centaines de travailleurs étrangers permettront à la municipalité-mère de conserver une certaine longueur d'avance sur sa jeune, puissante et dynamique

<sup>663</sup> L'annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean, op. cit., 1923, pp. 191-193.

<sup>664</sup> A. Roche, *Annuaire de Kénogami*, 1928, p. 11. Ce texte est le même qui fut publié dans *Le Saguenay industriel*, op. cit., pp. 111-113.

<sup>665</sup> A. Roche, « Aperçu général sur Kénogami », op.cit.

<sup>666</sup> Recensement fédéral.

voisine. Loin d'être anodine, cette expansion phénoménale de la grande industrie de la pulpe dans la « ville double de Jonquière-Kénogami » « *était encore plus forte que ne l'avait été celle de la Pulpe à Chicoutimi à ses débuts* ». <sup>667</sup>

Au début de l'année 1912, la population du village de Jonquière se chiffre maintenant à 3 365 habitants ; <sup>668</sup> la hausse est de 43% par rapport à l'année précédente. Du jamais vu en un si court laps de temps ! Le 18 mars 1912, un mois seulement après que la localité de Kénogami se soit prévaluée des termes de la Loi des Cités et Villes, le lieutenant-gouverneur en Conseil acquiesce une fois de plus à la requête des citoyens et proclame l'érection de la « ville » de Jonquière ; confirmant derechef la municipalité dans les anciennes limites du village et faisant passer le nombre de quartiers de trois à quatre. <sup>669</sup>

\* \* \*

« Le nom de la dite municipalité est la « ville de Jonquière ».

« Les limites de la dite municipalité sont comme suit, savoir : comprenant les lots numéros 19, 20, 21, 25, 26, 27, de la division primitive du rang III du canton de Jonquière, et les lots numéros 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23 et 24 de la division primitive du rang IV du canton de Jonquière. »

« Le nombre de quartiers en lesquels la municipalité sera divisée sera de quatre, savoir : »

« Le quartier Nord comprenant toute la partie du territoire de la municipalité située sur le côté ouest de la rivière au Sable ; le quartier Centre comprenant tout le territoire situé entre les limites du nord et [289] du sud de la municipalité et entre le côté est de la rivière au Sable, au côté ouest de la rue St-Dominique ; le quartier Est comprenant tout le territoire situé entre la limite nord de la municipalité et entre la ligne du chemin de fer Québec et Lac-St-Jean, et entre le côté est de la rue St-Dominique, à la limite est de la municipalité ; le quartier Ouest comprend tout le territoire situé entre la limite sud de la municipalité et la ligne du chemin de fer Québec et Lac-St-Jean, et entre le côté est de la dite municipalité. » <sup>670</sup>

\* \* \*

<sup>667</sup> Raoul Blanchard, *L'Est du Canada français*, II, 1935, p. 97.

<sup>668</sup> « Jonquière veut devenir ville », in *Le Progrès du Saguenay*, 29 février 1912.

<sup>669</sup> O. Piché, *op. cit.*, p. 205. *G.O.*, vol. 44, p. 666.

<sup>670</sup> *Ibid.*

À partir de l'année de son incorporation comme ville, l'essor de Jonquière est fulgurant : à chaque *Recensement* fédéral, elle double sa population qui passe de 2 354, en 1911, à 9 448 habitants, en 1931. Le processus d'urbanisation est appelé à s'accélérer et le modèle de la ville change du tout au tout : dans un projet datant de 1912, remarquera avec lucidité le géographe Louis-Marie Bouchard dans son étude sur *Les villes du Saguenay*, le cadastre de la ville de Jonquière est divisé de manière à stimuler la construction domiciliaire, « *témoignant ainsi de l'euphorie, typique des villes de front pionnier* ». Au cours de cette période particulièrement fébrile, on adopte le plan dit « *à trame orthogonale* » et les maisons multifamiliales en bois sont alignées les unes à côté des autres. <sup>671</sup>

Grâce au développement généré par l'industrie papetière et à la capacité de son réseau hydroélectrique, le canton Jonquière est donc en passe de devenir, en titre et en fait, le cœur industriel de toute la Sagamie. En dehors des deux usines de la maison Price qui consomment d'importantes quantités de résineux, tels le sapin et l'épinette, la vallée de la rivière au Sable offre également « *des avantages de premier ordre* » pour les petites usines axées sur la transformation du bois franc. <sup>672</sup> Dépouillé de son couvert forestier originel lors de l'implacable razzia opérée par la maison Price pendant toute la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'état du cycle naturel de [290] régénération des forêts favorise désormais les essences boudées jusque-là par l'industrie papetière et permet ainsi au secteur secondaire de prendre pied. Sur les dix millions d'acres de forêts que détient la région sagamienne à l'époque, quatre millions (40%) sont déjà affermés en 1913, et trois millions de ce patrimoine (30%) sont constitués de bois francs ; du bouleau, du merisier, du tremble et du frêne plus spécifiquement. <sup>673</sup>

En périphérie, dans l'arrière-pays sud de Jonquière, dans le canton Kénogami plus exactement, la moitié des cinquante milles carrés de forêt se compose essentiellement de bouleau « *qu'il serait très facile de transporter à Jonquière (distance de quelques milles) par chemin de*

<sup>671</sup> L.-M. Bouchard, *Les villes du Saguenay*, op. cit., pp. 122-123.

<sup>672</sup> « Les merveilleux progrès de Jonquière et du village de Kénogami », in *Le Progrès du Saguenay*, 6 mars 1913.

<sup>673</sup> *Ibid.*

*fer* ». Ce parterre de coupe jeune et luxuriant appartient à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi qui le sous-loue à la firme Vaillancourt & Perron de Jonquière ; laquelle l'utilise à son tour pour alimenter ses deux scieries de La Ratière et de « Samson's Siding », le long du tronçon de la voie ferrée menant à Larouche. De 1909 à 1913, ces deux moulins ont fourni 600 000 pieds de planches de bouleau et de merisier aux manufactures de meubles des environs. <sup>674</sup>

Dans les montagnes situées au sud du lac Kénogami, au sein des vallées drainées par les rivières aux Écorces, Chicoutimi, Pikauba et Cyriac, on retrouve là aussi d'énormes concentrations de colonies de bois franc. Depuis quelques mois, une immense manufacture de meubles (la « Compagnie de Meubles de Jonquière ») <sup>675</sup> utilise déjà cette ressource au [291] maximum de ses moyens. <sup>676</sup> En 1912-1913, au début du boum économique, la ville de Jonquière compte au moins sept petites entreprises vouées exclusivement à la production, à la transformation et à la vente du bois de sciage. <sup>677</sup> À elle seule la nouvelle scierie géante de la maison Price donne du travail à plus de 1 200 travailleurs. <sup>678</sup> Quinze ans plus tard, le nombre de ces petites entreprises aura plus que doublé et donnera de l'emploi à plus d'une centaine de journaliers : les six manufactures de portes et châssis emploieront alors 75 hommes, les trois scieries artisanales en utiliseront une bonne quarantaine et les six cours à bois certainement plusieurs dizaines. <sup>679</sup>

<sup>674</sup> *Ibid.*

<sup>675</sup> Parmi les actionnaires, on note les noms de Joseph Perron, Joseph et Thomas Bergeron, Gonzague Jean, Ernest Tremblay, Jos. Bergeron, Trefflé, J.-U. Girard, T.-L. Lamarre, Xavier Laberge, Castule Bergeron et Joseph Bergeron. Cette manufacture sera vendue à l'encan, le 13 novembre 1914, par J.-E. Côté, liquidateur : elle fut rachetée par Jos. Breton, Eugène Brassard et par les anciens directeurs de l'entreprise. Cf., « Journal de Paschal Angers, maître de poste de Jonquière (1904-1923) ».

<sup>676</sup> *Ibid.* Voir également : « À Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 20 septembre 1912.

<sup>677</sup> T. Giroux, *Liste des moulins à scie, à raboter,...*, pp. 50-51.

<sup>678</sup> « À Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 14 novembre 1912.

<sup>679</sup> *L'annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean*, op. cit., 1927, pp. 246-248.

## *Expansion du secteur commercial et stagnation de l'agriculture*

[Retour à la table des matières](#)

Le milieu des affaires profite lui aussi des retombées de la conjoncture nouvelle et connaît un développement soutenu. Avec sa cinquantaine de magasins, de restaurants et de boutiques, la ville de Jonquière est devenue, au début des années vingt, la deuxième municipalité en importance au Saguenay—Lac-Saint-Jean et surclasse allègrement ses riches et fières doyennes de Roberval, d'Hébertville et de Saint-Alphonse. En dépit de cette progression marquante et constante, elle reste cependant loin derrière Chicoutimi, la « Reine du Nord », qui n'a pas à s'inquiéter pour son titre de capitale commerciale et administrative régionale. En plus de la Caisse de Petite Économie, la ville de Jonquière compte désormais deux banques —la Banque Nationale et la Banque d'Hochelega ;<sup>680</sup> et en 1927, après l'implantation de [292] l'aluminerie géante à Arvida, une Caisse Populaire apportera sa contribution à l'économie locale.<sup>681</sup>

À l'été 1920, M. Ferdinand Gauthier inaugure un service d'autobus entre Jonquière et Kénogami : moyennant un tarif de 15 sous par course, 25 sous pour un aller-retour ou encore un dollar pour douze billets, « *l'autobus part de Kénogami [chez M. Eugène Desbiens] chaque matin, à 6 heures, retourne de Jonquière [chez Gagnon & Bouchard] à Kénogami à 6 heures 30 et continue exactement le même service à toutes les demi-heures, jusqu'à minuit* ». <sup>682</sup>

Quant à l'activité agricole, puisqu'il faut en parler, elle est évidemment refoulée vers les contreforts de la paroisse municipale qui détient, en 1923, 56% de toute la surface du territoire cantonal, 92% des terres en culture et les sept beurreries-fromageries : ces dernières sont la propriété de MM. Adjutor Tremblay (rang St-François), Pierre Bergeron (rang VI), Théophile Lapointe (rang St-Dominique), Albert Girard (rang St-André), Pamphile Gilbert (rang St-Thomas), Georges

<sup>680</sup> *L'annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean*, op. cit., 1923, pp. 190-192.

<sup>681</sup> R. Bouchard, *Les Caisses Populaires Desjardins au Saguenay—Lac-Saint-Jean (1911-1988)*, 1989.

<sup>682</sup> « À Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 29 juillet 1920.

Larouche (rang St-Jean-Baptiste) et François Maltais (rang Ste-Anne). <sup>683</sup> La plupart des terres agricoles sont « *en culture très active [et] sont évaluées à un prix considérable* » : leur valeur immobilière, qui était estimée à 220 415\$ en 1901, est rendue à 3 500 000\$ en 1911. <sup>684</sup> En 1917, la gare de Jonquière exportait encore 25% de tous les grains expédiés par trains dans la région, alors que ses exportations de bétail et de produits laitiers ne représentaient plus que 2% et 10% de l'ensemble ; sur l'échiquier régional, le potentiel de ses exportations agricoles par ce même moyen de transport ne représentait plus alors que 5,9% de l'ensemble. <sup>685</sup>

\* \* \*

[293]

Parmi les hommes d'affaires locaux qui se sont lancés dans le commerce au début de cette période mouvementée et qui ont connu un certain succès, l'histoire retient plus particulièrement le nom de M. J.-W. Gagnon, fondateur de *J.-W. Gagnon Limitée*. Après avoir fait son apprentissage au magasin de Pitre Gaudreault, à Saint-Bruno, à l'été 1910 ce jeune homme de 23 ans accepta de venir travailler comme gérant dans le réputé magasin de J.-H. Brassard, de Jonquière. Deux ans plus tard, il s'associait avec Thomas Bouchard pour acheter le commerce de son patron, mais le 15 janvier 1915 il récupérait la totalité des parts pour devenir seul maître à bord d'un négoce qui allait connaître un franc succès pendant des décennies. <sup>686</sup>

<sup>683</sup> *L'annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean*, op. cit., 1923, pp. 190-192.

<sup>684</sup> « À Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 29 août 1912.

<sup>685</sup> J. A. Dresser, *Étude d'une partie de la région du Lac Saint-Jean*, Québec, 1918, p. 16.

<sup>686</sup> *Centenaire de Jonquière (847-1947)*, op. cit., pp. 89-90.



Le magasin de Paschal Angers, coin St-Dominique et St-Thomas, vers 1921. En médaillon, l'ancêtre Paschal Angers.  
Photo : ANQC, P1000/47 274.

[294]

En 1917, la bonne réputation de « Wellie » Gagnon n'est déjà plus à faire. Le type est reconnu pour son dynamisme et sa franchise et le commerce qu'il opère dans la maison du docteur Émile Brassard, est engagé sur la bonne voie. Intéressé à profiter de l'essor économique qui marque la ville et le canton, il poursuit sa montée en faisant l'acquisition de la propriété de Damase Gagné, où il installe un magasin plus vaste, plus « moderne » et plus conforme aux nouvelles exigences de la clientèle. Le succès est tel, qu'en 1925, une annexe importante est ajoutée à la bâtisse et, en 1935, l'ancien édifice sera démoli pour permettre la construction du magasin *J.-W. Gagnon Limitée* qui

deviendra, sans contredit, la plus importante surface commerciale dans les limites du canton. <sup>687</sup>

Lors du centenaire de Jonquière, le magasin de Wellie Gagnon aura déjà subi deux agrandissements successifs qui porteront sa surface de plancher au-delà de 14 000 pieds carrés. À ce moment, l'entreprise, où travaillent douze chefs de familles, plusieurs jeunes hommes et de nombreuses jeunes filles, se divise en sept rayons, détient une voûte à l'épreuve du feu, de vastes entrepôts et un garage chauffé qui permet de loger les cinq camions et les automobiles du magasin. <sup>688</sup>

### *La municipalisation de l'électricité*

[Retour à la table des matières](#)

La révolution industrielle qui s'animait dans le Haut-Saguenay avec l'implantation d'une première usine papetière à Kénogami, marquait ainsi un tournant historique dont on était bien loin de pouvoir mesurer l'ampleur sur le coup. Projeté subitement à l'avant-scène de l'économie régionale en raison de sa situation géographique particulière et de l'importance des ressources naturelles qu'il abrite sur son territoire, le canton Jonquière n'avait pas fini d'attirer sur lui les feux de la rampe et de la critique régionale. Laissé en suspens lors des tractations qui devaient aboutir à la création simultanée de la ville de Jonquière et du village de Kénogami, le débat sur la municipalisation de l'électricité était condamné [295] à sortir de l'ombre aussitôt que les nouveaux pouvoirs municipaux se soient entendus pour fixer les paramètres des discussions et le calendrier des pourparlers.

Au cours de l'année 1913, la petite usine hydroélectrique qui avait fait les heures de gloire de la première pulperie locale, est revampée par son propriétaire et les négociations sont engagées à nouveau entre la ville et la Compagnie de Pulpe de Jonquière. Au bout d'une année de tractations, les ficelles sont enfin toutes rattachées ensemble et le conseil de ville est prêt à entreprendre les dernières démarches. Lors de la séance du 14 mars 1914, le maire (J.-H. Brassard) et deux conseillers

<sup>687</sup> *Ibid.*

<sup>688</sup> *Ibid.*

(MM. Adélard Harvey et Trefflé Gauthier) sont mandatés pour conclure les accords définitifs ; l'autre partie est représentée par Sir William Price en personne, président de la Compagnie de Pulpe de Jonquière.

Dans l'acte de vente signé à Jonquière le 23 avril 1914,<sup>689</sup> on apprend que le petit pouvoir d'eau dont se porte acquéreur la ville, est situé sur le troisième rang du canton Jonquière et fait partie des lots 25-A, 25-B, 26-A et 19-A du cadastre primitif. Sous réserves nommément exprimées, le complexe hydroélectrique comprend l'écluse, le boîtier de la turbine, le réservoir formé par l'écluse, les bâtisses du pouvoir « *avec dynamos et toute la machinerie en général* », les lignes de transmission et de distribution et « *les poteaux plantés dans l'intention d'y installer des fils* ». En ce qui concerne le partage des réserves hydrauliques, la ville s'engage, de surcroît, à ne pas hausser l'écluse, « *si ce n'est de mettre quelques madriers, tel que le fait parfois et pour les mêmes raisons, la partie de seconde part* » qui se réserve d'ailleurs le même droit.

L'entente stipule en outre que la « Partie de Seconde Part » (la *Price Brothers & Company*) s'engage à ne pas fournir de force électrique dans les limites de la ville de Jonquière, sous quelque prétexte que ce soit, et qu'elle se réserve le droit d'y passer des lignes de transmission pour ses propres besoins. Entre autres considérations, elle pourra, de surcroît, continuer d'utiliser la glissoire à billots et les estacades qu'elle possède à travers les propriétés vendues. Enfin, pendant un certain [296] temps, cette dernière devra alimenter tous les quartiers Est et Centre de la ville de Jonquière à partir du pouvoir de la chute Murdock.

L'achat est conclu moyennant la somme de 100 000\$, « *payables par des obligations municipales de la ville de Jonquière, qui seront émises par la partie de première part, portant intérêt, au taux de 5% l'an, payable semi-annuellement les premiers de mai et de novembre de chaque année et à compter de la date des présentes et les dites obligations remboursables en vingt-cinq ans, de la date de leur émission* ».

Les termes de l'acte d'accord nous indiquent également que les représentants de la ville de Jonquière ont été des négociateurs fort habiles dans ce dossier d'achat et qu'ils ont su utiliser efficacement leur

<sup>689</sup> Greffe de J.-M. Lacroix, Jonquière, acte no 24 702.

pouvoir de taxation pour amener la *Price Brothers & Company* à vendre cet équipement hydroélectrique qui n'avait, pourtant, rien de superflu. En effet, pour amener le propriétaire à se départir de ses droits et privilèges, la ville a consenti à lui accorder une exemption de taxes pour les vingt prochaines années, « *pour les seules propriétés appartenant à la partie de seconde part et situées en les limites de la ville de Jonquière, et servant directement à l'exploitation de son industrie à Jonquière* ». <sup>690</sup>

Il faut se rappeler que depuis son arrivée à Jonquière, la maison Price avait orchestré de nombreuses campagnes de séduction auprès des élus dans le but d'obtenir ce privilège d'exemption, mais elle s'était toujours butée à un puissant mur d'opposition ; un refus qui, deux ans auparavant, avait provoqué la séparation du secteur de la chute à Bézy pour en faire le village de Kénogami. Fort de cette carte maîtresse utilisée par la ville à un moment opportun, la transaction était devenue possible et avait été conclue à la satisfaction de tous.

Au printemps 1915, la ville de Jonquière est maintenant prête à entreprendre le processus de municipalisation tel que proposé et réglementé dans la Loi de 1909, laquelle substitue au régime des ventes autrefois en honneur au Québec, celui [297] des baux emphytéotiques. <sup>691</sup> D'ailleurs, l'expérience qu'on s'apprête à vivre ici n'a rien d'un fait nouveau ; d'autant plus que pour les Jonquiérois, elle constitue une excellente occasion de faire un pied-de-nez à la ville de Chicoutimi qui, en 1911, venait de se casser les dents dans le dossier de la chute Murdock. Depuis 1906, des projets similaires de municipalisation de l'électricité au Canada avaient été menés avec un certain succès à Guelph et à Kingston (en Ontario), à Calgary (au Manitoba), et à Sherbrooke, Fraserville et Sainte-Agathe des Monts (au Québec). <sup>692</sup> Fort de l'accord unanime de la population, le projet de municipalisation de l'électricité à Jonquière est officiellement

<sup>690</sup> *Ibid.*

<sup>691</sup> Se référer à : Honoré Mercier, Les forêts et les forces hydrauliques de la province de Québec, 1926, pp. 39-57.

<sup>692</sup> Pedro, Étude sur la municipalisation et le monopole des services publics municipaux à Chicoutimi, Chicoutimi, *Journal Le Travailleur*, 1910.

enclenché par le règlement numéro 25 passé lors de la session régulière du premier mars 1915. <sup>693</sup>

Au milieu des années vingt, les besoins hydroélectriques de la ville se sont considérablement accrus. <sup>694</sup> Pour alimenter les nouvelles rues qu'on ouvre sans arrêt et les nouveaux quartiers qui poussent comme des champignons, la centrale est rénovée et la puissance énergétique développée —qui n'était alors que de 700 forces <sup>695</sup>— est augmentée à 2 500 forces avec l'addition de nouvelles turbines et la pose d'une nouvelle conduite forcée de type « penstock ». <sup>696</sup> Le barrage de retenue est du type dit, « à contrefort de béton », et est muni de pelles en bois qui permettent un débit maximum de 5 000 pieds cubes seconde. Sa construction remonte plus précisément à l'année 1908, et elle fut l'œuvre de la firme « Ambursen Dam Co. », de New York. <sup>697</sup>

[298]

\* \* \*

Nous verrons prochainement qu'à partir de 1924 la régularisation du débit de la rivière au Sable est placée sous la juridiction de la Commission des Eaux Courantes qui contrôle les eaux du lac Kénogami depuis son dernier rehaussement. L'énergie électrique est vendue aux résidents de l'endroit ainsi qu'à une clientèle d'affaires, tels le chemin de fer du Canadien National, la Pulperie de Jonquière et certains agriculteurs de la paroisse. Bien qu'elle soit d'une capacité modeste, la petite centrale procure d'intéressants revenus à la ville et permet d'absorber une partie des taxes des contribuables. En considérant le fait que la ville de Jonquière détient également une station de pompage qui permet d'alimenter électriquement son service d'aqueduc fournissant l'eau potable au chemin de fer et aux quelque dix mille consommateurs des municipalités de Jonquière et d'Arvida, le département hydroélectrique est un des plus importants de la Ville.

<sup>693</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, *Livre des règlements de la corporation municipale*, règlement no 25.

<sup>694</sup> *L'Annuaire des comtés de Chicoutimi...*, 1927, p. 247.

<sup>695</sup> *L'Annuaire des comtés de Chicoutimi...*, 1923, p. 190.

<sup>696</sup> « Le nouveau barrage de la rivière au Sable », in *Le Progrès du Saguenay*, 9 mai 1931.

<sup>697</sup> Ibid.

En 1930, le maire J.-E. Bergeron et son nouveau conseil municipal entretiennent des craintes tenaces sur la solidité du barrage ; ils le font alors inspecter de long en large par l'Ingénieur-en-Chef adjoint du Service Hydraulique du gouvernement du Québec, M. P.-B. Normandin, et par le vice-président et Ingénieur-en-Chef de la Commission des Eaux Courantes, M. O. Lefebvre. Une première analyse technique révèle que les deux extrémités de l'entrave hydraulique sont appuyées sur le roc et que son milieu repose sur le lit de la rivière au Sable, lequel est pavé de grosses roches rondes mêlées avec de la terre. Le béton qui forme la masse de rétention a été mélangé avec des agrégats récupérés sur place ; il contient beaucoup d'impuretés, se désagrège lentement et présente effectivement d'énormes risques de rupture. À certains endroits, l'armature de métal est même à découvert, plusieurs poutrelles sont tombées, deux contreforts sont pratiquement détruits et le tablier lui-même est fissuré en deux places sur toute sa longueur. <sup>698</sup>

[299]

S'appuyant sur les conclusions du rapport Normandin et prenant prétexte de la crise économique qui afflige dramatiquement les travailleurs de la pulpe au Saguenay, le conseil municipal décide d'entreprendre sans tarder les rénovations qui s'imposent. En octobre 1930, les plans et devis sont déjà présentés au Service Hydraulique Provincial qui donne son accord à la réalisation des travaux. Le contrat de réfection est offert par voie de soumissions publiques et est accordé, à la firme « MM. Gagnon et Gaudreault », pour la somme de 51 980\$ ; celui de la fabrication des portes, des vannes et du mécanisme de levage fait cependant l'objet d'une entente séparée et est accordé à la firme « Dominion Bridge », pour la somme de 21 000\$. Les chantiers sont entrepris au début du mois de novembre suivant et, à la fin du mois de mars 1931, au terme d'un hiver particulièrement clément, la nouvelle structure est déjà prête à recevoir les crues printanières. <sup>699</sup>

Sur le plan technique, il est intéressant de noter que le nouveau barrage de béton est du type dit, « barrage à gravité ». Il a 14 pieds d'épaisseur à la partie supérieure, compte 102 pieds d'élévation et est muni de 5 portes vannes qui ont une ouverture de 12 pieds 10 pouces

<sup>698</sup> *Ibid.*

<sup>699</sup> *Ibid.*

chacune, une porte vanne pour la glissoire à billots et une pelle de fond de 8 pieds par 8 pieds d'ouverture placée à l'élévation de 63 pieds. Climat nordique aidant, les appareils de levage consistent en des treuils verticaux et une des pelles est munie d'un dispositif de chauffage à l'électricité afin de parer aux froids extrêmes de l'hiver. La retenue maximum des eaux est à l'élévation 98 et le débit maximum est calculé à 12 500 pouces cubes seconde (p.c.s), ce qui correspond à la capacité de débit des écluses de Pibrac « est » et « ouest ». <sup>700</sup>

### ***Construction de l'église Saint-Dominique : le mandat du curé Charles-Richard Tremblay***

[Retour à la table des matières](#)

Sur le plan religieux, la paroisse Saint-Dominique est elle aussi en proie à d'importants changements structuraux et elle [300] ne peut échapper à la mutation profonde qui marque les fondements de la société jonquiéroise : en un peu moins de deux ans, de 1910 à 1912, la population catholique de la paroisse est passée de 2 650 à 3 500 âmes, et a subi une hausse de 30% malgré le retranchement des 80 familles qui se sont regroupées autour du clocher de la nouvelle chapelle Sainte-Famille. <sup>701</sup> L'église, construite en 1876 sous l'égide du bouillant curé Kéroack, est désormais devenue désuète et il faut songer à la remplacer par une bâtisse plus grande et plus fonctionnelle.

Juste avant de quitter sa cure pour raison de santé, le bon curé Pelletier est sollicité une dernière fois par ses paroissiens pour qu'il entreprenne les démarches auprès de Mgr Labrecque en vue d'obtenir la permission d'édifier un nouveau temple et un nouveau presbytère de pierre, non loin de l'ancien site. Bien au fait des futurs développements industriels le long de la rivière au Sable et particulièrement conscient des conséquences qu'ils auront sur cette paroisse d'ici peu, l'évêque de Chicoutimi n'entend pas lésiner dans ce dossier et entame tout de suite les procédures de consultation publique : à la fin du mois de février 1911, le décret autorisant officiellement l'amorce des travaux

<sup>700</sup> *Ibid.*

<sup>701</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapports sur la paroisse Saint-Dominique ».

préliminaires est signé et publié dans le journal ; <sup>702</sup> le 26 mars suivant, cinq syndics sont nommés pour superviser les travaux de construction, <sup>703</sup> le 26 juin l'évêque autorise la construction d'une chapelle temporaire sur la rue de La Fabrique en attendant la fin des travaux <sup>704</sup> et, le 11 juin 1912, il préside la bénédiction de la pierre angulaire de la future église qui dominera le flanc sud [301] de la ville, dans le quadrilatère formé par les rues St-Dominique, de La Fabrique, St-Luc et Pelletier. <sup>705</sup>

Construite selon les plans de l'architecte René-Pamphile Lemay, <sup>706</sup> l'église-cathédrale sera de style *gothique* éclectique et empruntera certains éléments au *baroque*, au *roman* et au *canadien*. Le contrat général des deux bâtisses est évalué à 178 866\$ et est accordé à M. Joseph Giroux, un entrepreneur de Saint-Casimir de Portneuf ; à elle seule, l'église nécessitera des déboursés de l'ordre de 143 000\$ et les matériaux proviendront de la firme « Terreau & Racine », dont le siège social est situé sur la rue St-Paul, à Québec. La supervision des travaux est confiée à l'architecte qui sera « *rémunéré à raison de trois et demi pour cent du coût des travaux* ».

<sup>702</sup> « Nouvelle église », in *Le Progrès du Saguenay*, 2 mars 1911.

<sup>703</sup> Il s'agit des cultivateurs Michel Angers, Gonzague Jean et Ernest Gagné, du rentier Joseph Ouellet et du marchand J.-H. Brassard. Cf., Dany Côté, « L'église St-Dominique de Jonquière ».

<sup>704</sup> Cette petite chapelle temporaire sera convertie en salle paroissiale et deviendra la résidence du sacristain, après l'inauguration de l'église. Beaucoup plus tard, elle sera vendue à des intérêts privés et deviendra « Le Café chez le Bedeau ». Cf., René Boudreault, juge, « Petite histoire de l'église St-Dominique », in *Progrès-Dimanche*, 14 janvier 1996, p. E-10.

<sup>705</sup> Dans cette pierre angulaire furent placés, sous scellés, une copie des délibérations de la Fabrique qui concernent ces constructions, les dimensions de l'église, des détails sur les autorités religieuses d'alors, des pièces de monnaies de l'époque, des médailles religieuses, un crucifix, etc... La pierre est située en avant de l'église, sur le plus haut des paliers, au sud, du côté du presbytère, « *et là, il trouvera à la hauteur de sa main droite, levée à une heure, une pierre blanche plate, sur le coin de l'église avec une croix dessus* ». *Ibid.*

<sup>706</sup> L'architecte R.-P. Lemay était bien connu au Saguenay. En 1903, il avait fait les plans de l'église Sacré-Coeur du Bassin et, en 1914, il avait préparé ceux de la deuxième cathédrale. On lui doit également la confection des plans de plusieurs édifices de la pulperie de Chicoutimi. Cf., Russel Bouchard, *Chicoutimi : guide d'excursion et d'interprétation du patrimoine*, 1992, pp. 17, 47.

Au printemps 1913, les travaux extérieurs sont pratiquement terminés et les ouvriers finissent par poser le bardeau d'amiante sur la couverture qui « offre un magnifique coup d'oeil et fait l'admiration de toute la population ». <sup>707</sup> Alors que l'intérieur de l'église reste à faire, M. Pelletier se retire à l'Hospice Sainte-Anne de Baie-Saint-Paul (où il rendra l'âme le 19 avril 1934) et cède sa cure à l'abbé Charles-Richard Tremblay. <sup>708</sup>

[302]

Le nouveau curé qui hérite du dossier de construction de l'église et du presbytère, est originaire de Notre-Dame des Éboulements, où il est né le 7 décembre 1863, du mariage de Celse Tremblay, cordonnier, et d'Adélaïde Perron. Après ses études classiques, il avait été ordonné prêtre le premier mars 1890, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi, par Mgr Bégin. Au terme d'un bref séjour au Séminaire de Chicoutimi (de 1890 à 1894), l'évêque lui avait attribué une première cure juste en face du canton Jonquière, à Saint-Charles-Borromée (de 1894 à 1905), où il eut d'ailleurs tout le loisir de faire ses classes aux missions voisines de Rivière-à-l'Ours et de Saint-Léonard de Port-Maurice (de 1894 à 1903), deux colonies de peuplement baignées par les rivières Shipshaw, des Aulnets et Saguenay. <sup>709</sup>

De 1905 à 1911, l'abbé Tremblay quitte la rive nord du Saguenay et déménage de l'autre côté du canton Jonquière pour prendre charge de la paroisse Notre-Dame d'Hébertville ; en septembre 1911, il est finalement nommé responsable de la cure de Baie-Saint-Paul et occupe cette charge jusqu'à son affectation à Saint-Dominique de Jonquière, en septembre 1913, poste qu'il va remplir avec zèle et dévouement jusqu'à sa retraite, en septembre 1933. <sup>710</sup>

<sup>707</sup> « À Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 10 avril 1913.

<sup>708</sup> A. Simard, *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi*, op. cit., p. 79.

<sup>709</sup> *Ibid.*, pp. 115-116.

<sup>710</sup> *Ibid.*, pp. 115-116. Après son affectation à la cure de la paroisse Saint-Dominique, l'abbé Charles-Richard Tremblay se retire d'abord sur sa propriété de Jonquière pour jouir d'une retraite bien méritée. En 1936, il est hospitalisé à Chicoutimi et, en 1941, il déménage à l'Hospice Sainte-Anne de Baie-Saint-Paul, où il rend l'âme le 16 février 1942. Ses restes ont été déposés au cimetière paroissial de Saint-Dominique de Jonquière.

Dès son arrivée à Jonquière, le curé Charles-Richard Tremblay se consacre corps et âme au parachèvement de l'église et du presbytère. Le temple est béni solennellement le 15 août 1914, à trois heures de l'après-midi, par Mgr Labrecque. Après la cérémonie, l'évêque est appelé à bénir un clou en or massif —le dernier clou de la construction— « *qui sera fixé au centre de la balustrade par Monseigneur, puis enfoncé par M. le curé, les membres du clergé, et en dernier lieu par tous les citoyens* » : cette riche pièce [303] d'orfèvrerie, symbole de la piété exemplaire des paroissiens, est un don de M. Edmond Lévesque, bijoutier de la paroisse. Le lendemain de l'inauguration officielle du temple, l'évêque préside à la bénédiction d'un carillon composé de quatre cloches baptisées des noms suivants : « Sacré-Coeur de Jésus » (3900 lbs), « Marie-Immaculée » (2 500 lbs), « Saint-Joseph » et « Saint-Jean-Baptiste » (1 800 lbs), « Saint-François et Saint-Dominique » (900 lbs). Le sermon de circonstance est prononcé par le révérend père Dréan, eudiste et curé de la paroisse Sacré-Coeur du Bassin. <sup>711</sup>

\* \* \*

« Notre carillon a sonné pour la première fois lundi [17 août 1914] soir à 7 hrs. Nous n'avions pu le sonner avant vu que l'installation n'a commencé que lundi matin à 7 hrs. Tous ont été charmés de l'entendre ». <sup>712</sup>

\* \* \*

Sur le plan architectural, l'église Saint-Dominique est l'une des plus massives de la région et rivalise en grâce et en beauté avec la troisième cathédrale de Chicoutimi, construite cinq ans plus tard sur les bases de la précédente. Flanquée de ses deux clochers en forme de tours, parée de ses trois portails en avancée et percée par d'énormes fenêtres en rosace, sa façade monumentale évoque l'architecture des grandes églises du Moyen-Âge français. En utilisant une pierre calcaire assez claire pour souligner les ouvertures, l'architecte a voulu ainsi marquer le contraste avec le granit sombre des murs extérieurs qui provient des carrières de la Rivière-à-Pierre. Dans leur analyse architecturale, les historiens de l'art, Luc Noppen et Lucie K. Morisset, parlent d'un style « romano-byzantin » qui s'inspire des anciennes basiliques romaines ;

<sup>711</sup> « L'église de Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 6 août 1908.

<sup>712</sup> « Les fêtes de Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 20 août 1914.

à l'église Saint-Dominique, cette ampleur est marquée par la largeur exceptionnelle du transept. Les cinq sculptures qui ornent la façade, sont l'œuvre du statuaire réputé, Louis Jobin (1845-1928) : elles représentent saint Dominique (dans la niche du sommet) et les quatre évangélistes (au-dessus des portails) ; [304] dont saint Luc, saint Mathieu (avec un enfant ou un ange), saint Marc (avec un lion) et saint Jean (avec un aigle). <sup>713</sup>

Quant au nouveau presbytère de pierre construit à droite de l'église, il est vaste et présente l'allure d'une villa cossue, sobre et sans artifices : cet édifice de deux étages s'impose surtout par sa grande galerie et sa véranda portée par d'énormes colonnes en bois tourné. Le presbytère s'ajoute à la Maison communautaire qui fut construite en 1911, à gauche de l'église, pour servir de chapelle temporaire, de maison de retraite et de salle communautaire. <sup>714</sup>

***Construction de la ligne de chemin de fer  
entre Jonquière et la Baie des Ha ! Ha ! :  
fondation du « Roberval-Saguenay »***

[Retour à la table des matières](#)

Parce que Jonquière et le Haut-Saguenay étaient appelés à jouer un rôle économique de premier plan sur les échiquiers régional et provincial, il avait fallu qu'on imagine une manière, à la fois rentable et fonctionnelle, de relier adéquatement le réseau industriel naissant, au port océanique de Grande-Baie. Dès 1896, Dubuc avait noté que le port de Chicoutimi n'était pas en mesure de desservir adéquatement les besoins de son usine de Chicoutimi. Dans le « détour de Rivière-du-Moulin », le lit du Saguenay était alors si peu profond qu'il avait été obligé d'utiliser un système compliqué de barges qu'on touait avec des remorqueurs à vapeur ; du quai du Bassin, des équipes de journaliers récupéraient ainsi les lourds ballots de pulpe, les transbordaient péniblement jusqu'au « Remous » <sup>715</sup> de Saint-Fulgence et les

<sup>713</sup> L. Noppen et L. K. Morisset, *Jonquière, mémoires et lieux...*, op. cit., p. 15.

<sup>714</sup> R. Boudreault, op. cit.

<sup>715</sup> C'est ainsi qu'on nommait à l'époque le début des abîmes de la rivière Saguenay.

chargeaient finalement sur les océaniques battant pavillons européens, britanniques, scandinaves et américains. <sup>716</sup> On conviendra que cette manière [305] de faire, bien qu'onéreuse pour l'usine chicoutimienne, n'était nullement envisageable pour les usines jonquiéroises qui auraient dû faire, de surcroît, les frais d'un premier transfert en train jusqu'au lieu de transbordement.

Les démarches en vue d'ouvrir un tronçon de voie ferrée entre Jonquière, Chicoutimi et La Baie précèdent donc la fondation de Kénogami et sont même antérieures à l'arrivée du chemin de fer au Lac-Saint-Jean, alors qu'en 1886 l'éditeur du journal *Le Réveil du Saguenay* réclamait du gouvernement qu'il prenne « *les mesures nécessaires pour assurer la construction du chemin de fer jusqu'à la Baie des Ha ! Ha !* ». <sup>717</sup> Laissée en suspens pendant quelques années pour des raisons évidentes de faisabilité, la question refit soudainement surface au début du XX<sup>e</sup> siècle, à la faveur de l'ouverture de l'« écorceur » de la Battle Island, à la Grande-Baie, et de l'expansion du réseau des pulperies à Jonquière, Saint-André-de-l'Épouvante, Ouatichouan et Saint-Amédée-de-Péribonka.

En 1905, l'homme d'affaires anglophone, J.G. Scott, remit le dossier sur ses rails et se fit l'ardent promoteur de la construction d'un chemin de fer électrique qui devait éventuellement permettre à la Baie des Ha ! Ha ! de devenir un port de mer océanique « *de première classe* », <sup>718</sup> « *où il y a un port naturel à eau profonde [qui] n'a pas besoin de dragage* ». <sup>719</sup> N'eut été de l'opposition systématique des directeurs de la pulperie de Chicoutimi qui désiraient plutôt —envers et contre tous et malgré les avis contraires des capitaines de navires— le dragage du Saguenay jusqu'au port de Chicoutimi, le projet de la construction du

<sup>716</sup> Les activités de transbordement au « Remous » de Saint-Fulgence diminuèrent d'intensité en 1910, après l'ouverture de la ligne de chemin de fer entre Jonquière, Chicoutimi et Grande-Baie, et elles cessèrent définitivement en 1916. Voir à ce sujet : Marc St-Hilaire, *De l'Anse-aux-Foins à Saint-Fulgence*, pp. 63-65. Aussi : G. Gagnon, « La pulperie de Chicoutimi, histoire et aménagement d'un site industriel », pp. 64-68.

<sup>717</sup> « Le chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha ! », in *Le Progrès du Saguenay*, 17 mai 1900.

<sup>718</sup> Chemin de fer Jonquière—Bagotville », in *Le Progrès du Saguenay*, 13 juillet 1905.

<sup>719</sup> « Une lettre de M. J.G. Scott », in *Le Progrès du Saguenay*, 30 novembre 1905.

« chemin de fer [306] de St-Alphonse » aurait été sûrement chose faite au milieu de la décennie. <sup>720</sup> En 1906-1907, la population de La Baie tenta de contourner l'opposition systématique menée par les gens d'affaires de Chicoutimi, en proposant la construction d'une ligne directe avec Québec mais, comme le tracé évitait la nouvelle zone industrielle Chambord-Jonquière, l'espoir fut bref et le projet eut évidemment une fin de non-recevoir du côté gouvernemental. <sup>721</sup>

Au printemps 1908, la corporation municipale de la paroisse de Jonquière entre à son tour en scène et manifeste officiellement son intérêt dans le dossier. « *De toutes ses forces* » et de concert avec les localités de Saint-Charles-Borromée, Laterrière, Saint-Cyriac, Anse-Saint-Jean, Saint-Alphonse et Saint-Alexis, elle donne ainsi son appui à une nouvelle requête qui demande, cette fois-ci, la construction immédiate d'une ligne de chemin de fer qui partirait de Jonquière, passerait par le village de Laterrière et aboutirait au terminus de la Baie des Ha ! Ha ! <sup>722</sup> Comme complément à cette nouvelle voie de communications, Dubuc et des hommes d'affaires américains s'occuperaient de construire un embranchement « probablement électrique », qui partirait de Chicoutimi, longerait la rivière du Moulin—où l'homme d'affaires détient les droits d'une faramineuse réserve forestière— et se rabouterait à la voie principale, dans le village de Laterrière. <sup>723</sup>

Le 25 avril, le gouvernement consent à donner son accord et adopte la « Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha ! », dont le siège social sera établi dans le village de Bagotville. Parmi les nombreux [307] requérants de la charte, on retrouve, entre autres et d'abord, des marchands, des entrepreneurs, des industriels et des notables de Bagotville, puis, quelques hommes d'affaires de Québec, le Chicoutimien d'adoption, J.-É.-A. Dubuc, et le Robervalois anglophone, B.A. Scott. La Compagnie nouvellement

<sup>720</sup> « Le terminus du chemin de fer », in *Le Progrès du Saguenay*, 29 mars 1906.

<sup>721</sup> *Le Progrès du Saguenay*, (13 décembre 1906), (17 janvier 1907), (14 novembre 1907).

<sup>722</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, Livre des procès-verbaux de la corporation municipale de la paroisse de Jonquière, séance du 2 mai 1908.

<sup>723</sup> « Belles perspectives. St-Alphonse aura son chemin de fer », in *Le Progrès du Saguenay*, 13 août 1908. « Le chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha ! », in *Le Progrès du Saguenay*, 13 août 1908.

formée aura donc tout le loisir de construire et d'exploiter un chemin de fer à vapeur ou électrique « *depuis un point quelconque du chemin de fer Québec et Lac St-Jean, entre la station de Jonquières [sic] ou Roberval, et son terminus dans la ville de Chicoutimi, jusque sur les bords de la Baie des Ha ! Ha !* ».

À partir de ce nouveau tronçon où aboutira le terminus du chemin de fer national, l'entreprise nouvellement créée pourra également construire, au moment jugé opportun, trois embranchements : dont le premier serpentera vers le nord, jusqu'aux usines de pulpe de Chicoutimi, le deuxième vers le sud, jusqu'au réservoir du lac Kénogami, et le troisième vers l'est, jusqu'à Saint-Alexis de Grande-Baie. <sup>724</sup> Ainsi réalisée, la future ligne de chemin de fer Jonquière—La Baie permettra de conforter, à partir de ces deux pôles de développement en gestation, la nouvelle dynamique industrielle du Haut-Saguenay. Dans ce remodelage de l'axe principal des communications régionales, le secteur de Jonquière se voit tout à coup investi d'un rôle et d'un pouvoir inégalés, face à sa puissante voisine, Chicoutimi, qui devra désormais faire l'impossible pour conserver ses acquis industriels.

À la faveur de l'élection fédérale (de 1908) qui devait porter au pouvoir le candidat libéral saint-gédéonais, Joseph Girard, Dubuc réussit un autre de ses coups de maître dont il a la recette et décroche le contrat de construction de la ligne, moyennant dépôt sonnante de 20 000\$. <sup>725</sup> Au cours du printemps 1909, <sup>726</sup> après que les deux paliers de gouvernement eurent accepté conjointement le tracé proposé par les promoteurs, <sup>727</sup> des équipes d'ouvriers entreprennent le [308] déblaiement de la ligne et un « jobber » de Saint-Alphonse, un dénommé Lepage (qui donnera son nom au quai « Lepage » de Grande-Baie), reçoit le contrat et l'ordre de commencer à produire les 25 000 dormants devant asseoir le rail. <sup>728</sup>

<sup>724</sup> Chapitre 107, 8 Edward VII.

<sup>725</sup> « M. Girard à St-Alphonse », in *Le Progrès du Saguenay*, 2 septembre 1908.

<sup>726</sup> Une catastrophe », in *Le Progrès du Saguenay*, 27 mai 1909.

<sup>727</sup> « Le chemin de Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 22 avril 1909.  
« Retour de la délégation », in *Le Progrès du Saguenay*, 13 mai 1909.

<sup>728</sup> « Le chemin de fer de St-Alphonse », in *Le Progrès du Saguenay*, 28 novembre 1908.

Au début de l'automne 1909, les petits sous-contractants de la région sont enfin à pied d'œuvre. Dans le plus fort des travaux, environ 275 journaliers<sup>729</sup> besognent de part et d'autre du tracé, coupent les arbres, remplissent les savanes, préparent le terrain, construisent des ponts et posent des clôtures sous la gouverne de l'ingénieur en chef, M. Jean Grenon.<sup>730</sup> En dépit des difficultés imputables au démarrage d'une telle entreprise, les opérations avancent plus rondement qu'espéré. À la mi-octobre, le terrassement de l'embranchement de Chicoutimi est même déjà complété sur cinq kilomètres. Une sorte d'euphorie, semblable à celle qui avait jadis embrasé la région de part et d'autre lors de l'ouverture du tronçon Chambord—Jonquière, s'est une fois de plus emparée du cœur des Saguenéens : « *Mais ce n'est pas tant au point de vue des lieux enchanteurs que parcourt [cette] voie — écrira-t-on alors dans le *Progrès du Saguenay*— que ce chemin se recommande au public. Son terminus à St-Alphonse, où il possède un port à eau profonde, en communication directe avec tous les pays du monde, donne à ce tronçon une valeur inappréciable, qui ne devra qu'augmenter avec le temps et le développement qu'est appelée à prendre notre superbe région* ». <sup>731</sup> À moins d'imprévus, les entrepreneurs estiment [309] qu'ils pourront livrer la voie ferrée, avec sa ligne télégraphique et ses gares, avant le mois de septembre 1910. <sup>732</sup>

Alors qu'on se prépare à l'inauguration, un groupe de financiers dirigés par J.-É.-A. Dubuc décide d'aller de l'avant et s'adresse à la Législature provinciale pour obtenir la permission d'étendre davantage le réseau ferroviaire sagamien. <sup>733</sup> Cette nouvelle réalisation, la plus osée et la plus prometteuse de la carrière de l'industriel chicoutimien,

<sup>729</sup> « Le Chemin de fer de St-Alphonse », in *Le Progrès du Saguenay*, (21 octobre 1909), (28 octobre 1909) ; « Le chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha ! », in *Le Progrès du Saguenay*, 9 décembre 1909.

<sup>730</sup> « Les contrats se donnent », in *Le Progrès du Saguenay*, 23 septembre 1909. « Nouvelles du chemin de fer de St-Alphonse », in *Le Progrès du Saguenay*, 30 septembre 1909.

<sup>731</sup> « Nouvelles du chemin de Fer de St-Alphonse », in *Le Progrès du Saguenay*, 14 octobre 1909.

<sup>732</sup> « Le chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha ! », in *Le Progrès du Saguenay*, 9 décembre 1909. Pour avoir une bonne description du parcours de la ligne Jonquière—La Baie, se référer au texte : « Inspection du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha ! », in *Le Progrès du Saguenay*, 24 novembre 1910.

<sup>733</sup> « Avis public », in *Le Progrès du Saguenay*, 20 octobre 1910.

devait, dans son esprit, permettre de limiter les espoirs d'expansion de la maison Price au Saguenay tout en freinant les élans industriels dérangeants des Jonquiérois placés sous sa « protection ». Dans son projet qualifié de démesuré par plus d'un, Dubuc envisage effectivement de contourner le lac Saint-Jean en passant par les colonies établies aux embouchures des rivières Mistassini et de Péribonca —où il prévoit ouvrir deux pulperies— et il compte fermer la boucle à la jonction des localités de Saint-Charles-Borromée et Jonquière.<sup>734</sup> Pour atteindre ses objectifs, il fonde alors (le 24 mars 1911) la « Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay »<sup>735</sup> et, pour être sûr d'atteindre son but, il la fusionne avec celle de la Baie des Ha ! Ha !, l'année suivante. Pour des raisons d'ordre financier, le projet de Dubuc —qui arrive à l'instant même où la *Price Brothers & Company* annonce la construction de l'usine papetière de Kénogami— n'aura pas de suite.<sup>736</sup>

[310]

Mis en service au début de l'hiver 1910,<sup>737</sup> le tronçon Jonquière—La Baie sera inauguré solennellement par Mgr Michel-Thomas Labrecque, le 13 décembre de cette année-là.<sup>738</sup> La partie de l'embranchement qui passe par le Portage-des-Roches et Laterrière sera toutefois abandonnée au profit de celui qu'on construira entre la gare de « Labrosse »<sup>739</sup> et le raccordement de « Ha ! Ha ! Bay Junction », à l'intérieur des limites de la future ville d'Arvida. Quant au projet de

<sup>734</sup> *L'Écho paroissial du Sacré-Coeur*, Chicoutimi, janvier 1912, p. 193. « Le chemin de Fer Roberval—Saguenay », in *Le Progrès du Saguenay*, 3 novembre 1910.

<sup>735</sup> Chapitre 84, 1 George V. Voir aussi : « Chemin de fer Roberval—Saguenay », in *Le Progrès du Saguenay*, 23 février 1911 ; « Le Bill Roberval—Saguenay », in *Le Progrès du Saguenay*, 23 mars 1911.

<sup>736</sup> Chicoutimi, la Reine du Nord, op. cit., p. 29. R. Bouchard, *Le Pays du Lac-Saint-Jean*, op. cit., pp. 166-168.

<sup>737</sup> « Chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha ! », in *Le Progrès du Saguenay*, 1er décembre 1910.

<sup>738</sup> « Bénédiction solennelle du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha ! », in *Le Progrès du Saguenay*, 15 décembre 1910.

<sup>739</sup> « Labrosse » était le nom qu'on avait donné à l'embranchement du petit chemin électrique qui partait en haut de la pulperie de Chicoutimi pour aller s'unir au tronçon du « Roberval-Saguenay », sur les hauteurs de l'actuel boulevard Saint-Paul.

construction de la ligne de chemin de fer « Alma & Jonquières »<sup>740</sup> (fondée officiellement le 21 décembre 1912),<sup>741</sup> il dormira sur les tablettes pendant une bonne décade et devra attendre l'annonce du début des travaux de harnachement du lac Saint-Jean par la *Duke-Price Company*, en 1922, avant de ressortir de l'ombre, légèrement modifié.<sup>742</sup>

\* \* \*

« Le train se dirige d'abord vers le rang Mathias où le chemin de la Baie des Ha ! Ha ! se raccorde au Québec & Lac St-Jean. Il passe avant d'arriver à ce terminus de sa ligne, par la gare Labrosse, ainsi nommée en souvenir du missionnaire Jésuite qui, au siècle dernier [311] [sic], évangélisa les sauvages de cette région du Saguenay que traverse aujourd'hui la nouvelle voie ferrée. La gare Labrosse est à 1000 à 1200 pieds du rang St-Paul. Elle ne sera, pour le présent du moins, qu'une gare d'arrêt facultatif. C'est à cet endroit que l'embranchement qui part des usines de la Cie de Pulpe, se relie à la voie principale. Il y a là deux bâtisses, dont une est destinée à recevoir le télégraphiste et l'autre les marchandises et le roulant de la Compagnie. Un peu plus loin, à une courte distance du rang St-Paul, le train traverse le pont Arnaud, qui relie les deux rives de la rivière Chicoutimi. » [...]

« Tout près du pont Arnaud, dans la direction du canton Jonquières, la voie traverse le rang St-Pierre. Du rang St-Pierre au rang Mathias, la distance est d'à peu près 3 milles. »

« C'est là que le chemin de la Baie des Ha ! Ha ! touche au Québec & Lac St-Jean. Les deux lignes sont déjà raccordées et la circulation réciproque des trains est un fait accompli ». <sup>743</sup>

\* \* \*

<sup>740</sup> Le tracé prévu de cet embranchement, partait de la Petite-Décharge, longeait le Saguenay et se greffait au réseau national, à Jonquière.

<sup>741</sup> Chapitre 85, 3 George V.

<sup>742</sup> « L'Alma & Jonquières a largement contribué à la construction de la centrale d'Isle Maligne », in *Le Lingot*, 15 juillet 1965. « Le Roberval-Saguenay se porte acquéreur de l'Alma-Jonquière », in *Le Lingot*, 21 septembre 1967. Syla Gagnon, *La Compagnie du chemin de fer Alma & Jonquières (1912-1962)*. Terminé à l'été 1925, cette ligne donnera un service régulier pour les passagers et les marchandises entre Isle Maligne, River Bend, Saint-Joseph d'Alma et la jonction Saguenay Power. Cf., *L'Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean*, 1927, p. 319.

<sup>743</sup> « Inspection du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha ! », in *Le Progrès du Saguenay*, 24 novembre 1910.

***La bataille du lac Kénogami :  
le rehaussement définitif et la révolte des cultivateurs***

[Retour à la table des matières](#)

Depuis le dernier éclusage du réservoir Kénogami, la trêve, bien que fragile, semblait tenir le coup entre les deux compagnies détentrices des droits hydrauliques. Selon les normes du contrat signé le 23 août 1904, le contrôle des eaux ne pouvait être récupéré par aucune des deux parties : il devait être confié à une sorte de consortium indépendant qui devait veiller à la distribution équitable de la ressource. Après quelques mois de bonne entente, la Compagnie de Pulpe de Jonquière constate, à son grand désarroi, qu'à certaines périodes de l'année elle ne reçoit toujours pas sa cote part d'eau telle que spécifiée dans le contrat, tout simplement parce que le lit de la rivière au Sable est plus élevé que celui de la rivière Chicoutimi et aussi parce que les eaux du lac Kénogami sont toujours maintenues à un niveau trop bas, soit à [312] l'élévation 80, selon l'échelle d'étiage du Portage-des-Roches. <sup>744</sup> Les pourparlers pour tenter de trouver une solution durable reprennent alors de plus belle, mais aboutissent encore une fois à l'impasse. <sup>745</sup>

Le 18 avril 1910, Sir William Price et les autres actionnaires de la Compagnie de Pulpe de Jonquière, frustrés et exaspérés, retournent devant les tribunaux pour obtenir justice. Études d'experts en main, Price fait alors valoir que, selon les derniers accords (de 1904), les eaux du lac Kénogami doivent être relevées et maintenues entre les élévations 83,5 (point minimal des eaux basses et naturelles) et 92 (point maximal des eaux hautes et artificielles), de façon à lui assurer, espère-t-il, un débit suffisant en tout temps de l'année. <sup>746</sup> Un an plus tard presque jour pour jour, le juge Letellier, acquiesce à la requête de Price et prononce un jugement en sa faveur ; en vertu de ce verdict, la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi est contrainte d'arranger une

<sup>744</sup> « Difficulté réglée », in *Le Progrès du Saguenay*, 4 août 1904.

<sup>745</sup> « Jugement de l'Hon. Juge Letellier... », in *Le Travailleur*, 20 avril 1911.

<sup>746</sup> « Jugement de l'Hon. Juge Letellier... », *op. cit.*

troisième fois les écluses à la satisfaction de la demanderesse et doit lui verser en plus, à titre de dédommagement, la somme de 500\$. <sup>747</sup>

Le verdict final du juge Letellier aura des conséquences énormes et jouera un rôle important sur la suite des événements. N'étant pas en mesure de satisfaire pleinement au prononcé de la sentence sans risquer de diminuer substantiellement son propre potentiel énergétique, la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi juge bon de se retourner momentanément vers la nouvelle centrale hydroélectrique de Pont-Arnaud, <sup>748</sup> construite en 1912-1913 sur l'initiative de [313] la Compagnie des Eaux et de l'Électricité du Saguenay. <sup>749</sup> Avec les projets d'expansion de la pulperie de Jonquière et la nouvelle usine qu'il vient tout juste d'ouvrir à Kénogami, Sir William Price, pour sa part, doit plutôt se rabattre sur le potentiel hydroélectrique de la chute Murdock qu'il vient de construire, comme nous l'avons vu précédemment, sur la rivière Shipshaw.

<sup>747</sup> « Jugement de l'Hon. Juge Letellier... », *op. cit.*

<sup>748</sup> Roland Bélanger, « *Bref historique de la centrale de Pont-Arnaud, Saguenayensia*, juillet-décembre 1982, pp. 62-66 ; « L'écluse du Pont Arnault », in *Le Progrès du Saguenay*, 18 avril 1912, p. 5 ; « Un chemin de fer qui ouvrira un véritable pays de Cocagne à l'industrie », in *Le Progrès du Saguenay*, 5 septembre 1912 ; voir également les éditions du *Progrès du Saguenay* des 21 et 28 août 1913.

<sup>749</sup> Cette petite centrale hydroélectrique produit alors 2500 forces. « L'écluse du Pont Arnault », in *Le Progrès du Saguenay*, 18 avril 1912 ; « Au Pont Arnaud », in *Le Progrès du Saguenay*, 6 mars 1913 ; « Compte-rendu du voyage de l'hon. Jules Allard ministre des Terres et Forêts au lac St-Jean », in *Le Progrès du Saguenay*, 2 août 1917.



Sir William Price.  
Photo, SHS, fonds Price, no 64-3409

Malgré les bonnes intentions manifestées par les deux parties, et en dépit de solutions alternatives qu'elles ont su adopter à court terme, la capacité d'emmagasinement du lac Kénogami ne peut permettre l'opération normale des moulins que sur une période de sept à neuf mois. En effet, la norme artificiellement maintenue du débit du réservoir actuel, est d'environ 1 800 pieds cubes à la seconde pour l'ensemble des deux rivières ; <sup>750</sup> lors des décrues d'hiver et d'été, le débit retourne cependant à son état naturel et chute à 300 pieds cubes à la seconde pour l'ensemble des deux rivières —et il peut même

<sup>750</sup> Donc, un débit régularisé de 1 200 pieds cubes à la seconde pour la rivière Chicoutimi et 600 pieds cubes à la seconde pour la rivière au Sable. Cf., Arthur Duperron, « *Le réservoir Kénogami* », in *L'Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean*, 1927, pp. 321-324.

s'effondrer jusqu'à 160 pieds cubes [314] en cas de sécheresse extrême, ce qui oblige conséquemment la fermeture des usines au cours de ces périodes. Les pertes sont donc énormes pour les deux compagnies, pour les villes-hôtes et pour les centaines de travailleurs affectés par l'arrêt des opérations. <sup>751</sup>

Interpelée pour tenter de régler le litige, la Commission des Eaux Courantes du Québec est priée d'accepter une nouvelle demande visant à rehausser les eaux du lac Kénogami jusqu'à une hauteur de retenue maximum de 115 pieds, soit 32 pieds au-dessus de la cote des eaux basses. Il va sans dire que s'il est accepté, cet important projet risque de bouleverser complètement le paysage côtier du lac. <sup>752</sup>

En 1915, la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi est intégrée dans le groupe nouvellement formé de la « North American Pulp and Paper Companies », une sorte de syndicat financier dont la présidence a été confiée à Dubuc. <sup>753</sup> La guerre qui sévit en Europe, exerce à ce moment des pressions énormes sur le marché de la pulpe et du papier : au Saguenay plus particulièrement, elle oblige les actionnaires à reprendre le collier du pèlerin afin de trouver le plus rapidement possible de nouvelles sources d'énergie qui permettraient à Dubuc de construire à Chicoutimi une usine de pâte chimique d'une capacité d'au moins cent tonnes par jour. <sup>754</sup>

Favorisé par la conjoncture, en janvier 1916 Dubuc demande à la Législature la permission d'agrandir le réservoir du lac Kénogami et, <sup>755</sup> sans attendre les avis et les autorisations, la Compagnie dont il a le contrôle réalise à ses [315] propres frais une étude de faisabilité. <sup>756</sup> Mais la requête de l'homme d'affaires chicoutimien ne passe pas le cap

<sup>751</sup> Arthur Duperron, « Le réservoir Kénogami », in *L'Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean, 1927*, pp. 321-324.

<sup>752</sup> Ibid.

<sup>753</sup> G. Gagnon, *La pulperie de Chicoutimi en évolution*, op. cit., pp. 28-40.

<sup>754</sup> C.-E. Cloutier, Mémoire portant sur le « Réservoir Kénogami... », Chicoutimi 1916, p. 6 ; cité dans L. Cantin, op. cit., p. 50.

<sup>755</sup> « Loi autorisant la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi à agrandir le réservoir du lac Kénogami », janvier 1916, Archives du Séminaire de Chicoutimi, dossier 43, pièce 13, C-6.

<sup>756</sup> H.S. Furgeson, « Rapport au président », New-York, 16 décembre 1916, et « Report on Lake Kenogami Storage », New-York, 1er août 1917 ; cité dans L. Cantin, *Le Lac Kénogami et Saint-Cyriac (1825-1924)*, p. 51.

de la deuxième lecture ; elle est plutôt déferée à la Commission des Eaux Courantes du Québec, qui devient responsable et gestionnaire de l'ensemble du bassin hydrographique. Le 9 février 1918, le gouvernement du Québec adopte une loi qui autorise la Commission à procéder aux travaux en question et lui donne entière autorité en ce domaine. <sup>757</sup>

Après avoir remboursé les dépenses de relevés effectuées par Dubuc et le groupe « North American Pulp », la Commission des Eaux Courantes entreprend alors de longs et fastidieux pourparlers avec les principaux intéressés. À ce moment précis, la *Price Brothers Company* vient tout juste de s'engager dans la construction de la centrale hydroélectrique de Chute-aux-Galets, sur la rivière Shipshaw, et montre beaucoup moins d'empressement envers le projet de rehaussement du lac Kénogami. La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, incapable de défrayer à elle seule le coût des travaux, fait de nouvelles approches et réussit finalement à gagner l'appui financier de sa puissante rivale qui exige, cependant, que la Commission des Eaux Courantes devienne le seul maître d'oeuvre et qu'elle s'engage à livrer le réservoir avant le printemps 1924.

Le contrat liant les trois parties entre elles (signé le 22 décembre 1922) <sup>758</sup> stipule en gros que le lac Kénogami sera rehaussé à 115 pieds ; soit 23 pieds au-dessus de la cote maximale actuelle et 32 pieds au-dessus de la cote des eaux basses du lac naturel. À l'élévation 115, le nouveau bassin-réservoir aura une superficie de 23 milles carrés, alors qu'il était de 8 milles carrés avant les premiers travaux de [316] harnachement. Sa capacité d'emmagasinement sera de treize billions et demi de pieds cubes. <sup>759</sup> Situé à 510 pieds d'altitude du Saguenay et à 200 pieds du lac Saint-Jean, la crue inondera en permanence la plus grande partie des fermes et des maisons de la paroisse Saint-Cyriac, baignera une portion du chemin Kénogami, et détruira des lots forestiers et plusieurs terres agricoles situées dans les cantons Jonquière et Kénogami. La Commission des Eaux Courantes est autorisée à

<sup>757</sup> 8 Georges V, Chapitre 13.

<sup>758</sup> Archives de la Commission du régime des eaux courantes de Québec, d. 3/102 ; cité dans L. Cantin, *op. cit.*, pp. 50-53. Voir aussi, *Commission des Eaux Courantes du Québec, 1924*, 13e rapport, 1925, p. 86.

<sup>759</sup> A. Duperron, *op. cit.*

dépenser 1 800 000\$ à cette fin. Au cours du mois de février 1923, des soumissions sont demandées à huit entrepreneurs et le contrat est accordé à la société « The Nova Scotia Construction Company, Limited ». Les travaux débutent le mois suivant. <sup>760</sup>

L'ensemble du projet nécessitera la construction de treize ouvrages : dont trois barrages d'évacuation et de contrôle, et dix digues de retenue. <sup>761</sup> Le plus important des barrages, celui de Portage-des-Roches, mesurera 1 500 pieds de longueur au sommet et aura une hauteur de 80 pieds au centre de la rivière ; il sera muni de onze porte-vannes de fond disposées à différents niveaux d'élévation, de deux glissoires à billots et de vingt déversoirs de surface (d'une capacité d'écoulement de 25 500 pieds à la seconde). Le deuxième en importance, celui de Pibrac, comprendra deux sections réunies par une petite île : les barrages de Pibrac Ouest et de Pibrac Est auront neuf porte-vannes, deux glissoires à billots et 11 déversoirs (d'une capacité d'écoulement de 13 000 pieds à la seconde). Les autres ouvrages, construits en terre et protégés par un mur écran en béton, porteront des noms évocateurs de l'histoire des lieux. <sup>762</sup>

[317]

Les travaux de harnachement du lac Kénogami vont se buter, dès le départ, à une opposition farouche du curé de Saint-Cyriac et de ses paroissiens qui donneront du fil à retordre aux promoteurs industriels et à l'Évêché de Chicoutimi qui a pris, faut-il s'en étonner ?, la défense des puissants de ce monde. <sup>763</sup>

<sup>760</sup> « Commission des Eaux Courantes du Québec, 1924 », *op. cit.*

<sup>761</sup> Les trois barrages sont : « Portage-des-Roches », « Pibrac Est » et « Pibrac-Ouest ».

Les dix digues sont : « Coulée Cascouia », « Coulée Gagnon », « Creek Outlet » (#1, #2 et #3), « Baie Moncouche », « Ouhiqui » (digue et ravin), « Pibrac (Est et Ouest). Pour cette nomenclature, nous avons adopté celle publiée par le ministère de l'Environnement et de la Faune, dans son rapport de « Gestion du lac Kénogami et des autres lacs-réservoirs : Crue des 19, 20 et 21 juillet 1996 ».

<sup>762</sup> « Commission des Eaux Courantes du Québec, 1924 », *op. cit.* ; A. Duperron, *op. cit.*, pp. 322-323.

<sup>763</sup> Pour en savoir un plus sur cette histoire abracadabrante, le lecteur aura intérêt à consulter les ouvrages suivants : R. Bouchard, « Vie et mort de la paroisse de

Le 7 novembre 1923, en dépit d'une interdiction formelle de la Fabrique de Saint-Cyriac, la Commission des Eaux Courantes décide de passer à l'action sans tarder et procède à l'exhumation des corps du cimetière paroissial sans aucune autre forme de procès. Un solide contingent de quarante-deux ouvriers, arrive alors aux petites heures du matin avec des chevaux, des pelles et des tombereaux, et commencent leur sale besogne. Mis au courant du « débarquement », une quarantaine de citoyens, à la fois surpris et furieux d'apprendre que la Compagnie ne s'est pas encore prémunie des autorisations requises, s'arment de bâtons, de râtaux, de haches et de fourches et se rendent au cimetière « *afin de protéger leurs morts et exiger plus de respect* ». <sup>764</sup>

Prenant parti pour ses paroissiens, le curé Léonce Boivin réussit à obtenir, dès le lendemain matin, un bref d'injonction forçant la Compagnie à suspendre son travail. <sup>765</sup> Décidé plus que jamais à ne pas s'en laisser imposer, le premier ministre du Québec demande à Mgr Labrecque d'intervenir avec force et de faire entendre raison à son curé. <sup>766</sup> Pour donner encore plus de mordant à leurs revendications, le 24 janvier 1924 l'abbé Boivin et un groupe de citoyens intentent une série de [318] poursuites en dommages et intérêts contre la Commission des Eaux Courantes qui, exaspérée, envisage, à contrecœur, d'utiliser son droit d'expropriation pour forcer la population à quitter feux et lieux. Dans un ultime effort d'entreprendre des négociations sérieuses avec l'ensemble de la population, la Commission se dit tout à coup disposée à négocier sérieusement si les cultivateurs acceptent de lever leur opposition systématique au déménagement du cimetière.

Le 21 février, coup de théâtre ! Après trois jours d'intenses pourparlers, le curé Léonce Boivin, Lazare Vaillancourt et Ernest Girard annoncent qu'une entente est enfin intervenue entre les deux

Saint-Cyriac » ; L. Cantin, *Le Lac Kénogami et Saint-Cyriac (1825-1924)* ; A. Daniel dit Donaldson, *St-Cyriac : Résurgence d'un drame au Lac Kénogami*.

<sup>764</sup> « L'expropriation de St-Cyriac », *Le Progrès du Saguenay*, 20 mars 1924. Cet épisode tragique est abondamment commenté dans la thèse de L. Cantin, *op. cit.*, pp. 68-84.

<sup>765</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, Registres, Série A : Lettres, volume III (1912-1964), pp. 258-259, « Mgr Labrecque à Taschereau, 22 novembre 1923 ».

<sup>766</sup> L. Cantin, *op. cit.*, p. 74.

parties et qu'elle permettra d'indemniser 64 propriétaires pour un montant total de 559 998\$ : en vertu de cet accord de dernière heure, les négociateurs s'engagent au nom de leurs concitoyens de convaincre les derniers irréductibles et d'abandonner toute opposition à la translation des corps ; en contrepartie, la Commission des Eaux Courantes accepte de verser une somme de 127 041\$ supplémentaire et d'instaurer une « clause de réserve » à son contrat initial. La bataille du cimetière, qui avait ému grandement la communauté régionale, venait de se terminer à la satisfaction des deux parties. <sup>767</sup>

Cherchant à se rapprocher des centres industriels et de l'activité forestière, la plupart des familles iront se fixer à Jonquière et à Kénogami, certaines déménageront à Laterrière ou à Larouche, et quelques-unes partiront, soit pour le Lac-Saint-Jean, soit pour la Côte-Nord. On raconte qu'après la relocalisation, plusieurs « villageois » auront beaucoup de difficulté à s'adapter à leur nouvelle patrie et que nombre d'entre eux chercheront, mais sans succès, à faire rouvrir leurs dossiers. Les cultivateurs, par contre, grâce aux bons prix qu'ils recevront pour leurs propriétés, auront beaucoup moins de difficultés à se réinstaller ; ils se déplaceront vers les riches terres agricoles du Lac-Saint-Jean et reprendront le métier d'agriculteur. Quant à ceux qui persisteront à refuser de quitter leur patelin (43 familles en tout, sur un total de 137), ils iront se réinstaller le long du chemin reliant Saint-Cyriac et Jonquière, tout près du barrage de Pibrac, pour former une [319] petite communauté mi-rurale, mi-urbaine qui prendra, en 1986, le nom de « Municipalité de Lac-Kénogami ». <sup>768</sup>

<sup>767</sup> L. Cantin, *op. cit.*, pp. 76-82.

<sup>768</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 35, cote 11, volume 1, pièce 23, « Boivin à Mgr Labrecque, 24 avril 1924 ».

### ***La montée des eaux : la mort de Sir William Price***

[Retour à la table des matières](#)

Tel que convenu dans l'entente tripartite, au cours du printemps 1924 les eaux du réservoir Kénogami commencent à monter et sont élevées au niveau 102 de l'échelle d'étiage —soit dix pieds de plus que le niveau maximal de l'ancien réservoir. Pendant l'été, les derniers travaux de consolidation des batardeaux et les vérifications d'usage sont effectués à la satisfaction de tous. Du côté d'Hébertville, là où la digue de sable artificielle empêche l'eau de se déverser dans la Belle Rivière et dans le lac Saint-Jean, les inspecteurs notent bien un accroissement substantiel du niveau des petits lacs environnants, mais à leurs yeux tout semble sous contrôle... du moins pour l'immédiat. Le vrai test, celui de la solidité des digues et, surtout, celui de la capacité d'emmagasinement du réservoir et sa manière de réagir aux apports pluviaux excessifs, c'est le temps qui répondra à toutes les questions !..

Si l'on décode bien les commentaires des ingénieurs chargés d'étudier le comportement du réservoir, ce lac dénaturé constitue une véritable bombe écologique à retardement. Il importe donc de toujours garder à l'esprit que le danger d'un cataclysme croît de pair avec la montée des eaux : « *Il n'y a —nous dit l'ingénieur en chef Olivier Lefebvre— aucun danger qu'un affouillement se produise si le lac est maintenu à la cote 100 ou 102 ; mais il y aurait danger grave lorsque le niveau du lac serait élevé à la cote 115* ». La suite prochaine des événements démontrera la pertinence des propos et l'acuité de la mise en garde solennelle, voire même prémonitoire du « Chief Engineer » Lefebvre. <sup>769</sup>

[320]

Ironie du sort ! Au cours de l'été et de l'automne 1924, des pluies torrentielles s'abattent sur le Saguenay—Lac-Saint-Jean et mettent à l'épreuve les ouvrages fraîchement construits. À deux reprises, le 18 juillet et le 30 septembre, les apports pluviaux sont si importants qu'ils

<sup>769</sup> « Commission des Eaux Courantes du Québec, 1924 », *op. cit.*, p. 102. La traduction française du rapport de la Commission, est disponible dans les *Documents de la Session du Québec*, 1924, p. 96.

dépassent les normales saisonnières et provoquent des inondations à maints endroits du Saguenay. Autre coïncidence notable, au cours de ces deux crues, les précipitations semblent se concentrer au centre du massif laurentien et dans le bassin hydrographique du réservoir Kénogami, là où coulent les rivières aux Écorces, Pikauba, Cyriac et Chicoutimi. <sup>770</sup>

Pendant les quatre jours que dure le « déluge » de juillet, les deux exutoires du réservoir Kénogami laissent échapper, en moyenne, 15 650 pieds cubes d'eau à la seconde ; au cours de la seule journée du 18 juillet, l'écoulement atteint même 22 450 pieds cubes à la seconde. <sup>771</sup> La rivière au Sable, mal préparée pour un tel apport, contient avec peine le débordement et réussit à limiter les dommages. Au pire moment de la crue, la ligne du chemin de fer du Canadien National est inondée à plusieurs endroits, entre le Lac-Bouchette, Chambord et Chicoutimi, et le service est momentanément interrompu. La catastrophe est évitée de justesse, mais on note tout de même la perte de quelques récoltes à Chambord, des débordements de rivières et des ruptures de routes et de ponts ! Les dégâts sont évalués à un peu plus de 100 000\$. <sup>772</sup> Les gens les plus éclairés osent à peine imaginer ce qui aurait pu arriver, si les gestionnaires du réservoir avaient devancé le programme de remplissage et si le niveau avait été amené tout de suite à la cote 115. Insouciance, mal informée et peu instruite, la population « nage » donc dans l'inconnu le plus total et s'en remet aux « experts » de la Commission des Eaux Courantes pour se sécuriser. Malheureusement, la semonce de mère nature ne sera pas prise en considération. Il en faudra beaucoup plus pour sortir les gens de leur léthargie pathologique...

<sup>770</sup> *Ibid.*

<sup>771</sup> *Ibid.*

<sup>772</sup> « Dommages considérables au Lac St-Jean », in *Le Progrès du Saguenay*, 24 juillet 1924.

[321]

**« Lendemain d'Inondation »**

Au prône de la messe dont le rite solennel a été commué en celui d'une messe basse, monsieur le curé a parlé longuement à ses paroissiens éprouvés. La force, le courage et aussi la résignation tour à tour voltigent sous les voûtes silencieuses et vont se poser sur les âmes consternées.

L'eau dans sa fureur a lavé les sables, les rives, et roulé les pierres des torrents, mais l'eau respecte le roc, elle s'y creuse un lit bien lentement, mais ce lit, c'est une prison qui la garde captive.

Soyons donc roc, ayons des âmes de roc, d'airain. Et cet après-midi, tous, avec une force égale, revêtons l'habit d'ouvrage et à l'œuvre dans le lit des torrents pour parer les nouveaux désastres.

Dès midi et demi, trois équipes nombreuses se réunissent aux trois cours d'eau. Tout le monde y est. Voyez les rentiers du village qui n'ont pas frappé coup depuis 10 ans. Voyez les vieillards dont l'outil tremble dans les doigts. À leurs côtés, remarquez des avocats, des employés de banque empoignant de leurs mains peu habituées le pic solide. Tous les hommes y sont.

Monsieur le curé en surplus visite les chantiers, jette sur la foule une harangue brûlante, bénit les travaux et lance les travailleurs au cri de «Dieu le veut».

ROCH

---

Référence: *Le Progrès du Saguenay*, 9 octobre 1924.

Même s'il est encore plus dévastateur que le premier et qu'il se termine sur une note plutôt funeste, le « déluge » qui s'abat sur le Saguenay à la fin du mois de septembre suivant, ne produira pas plus d'effet et n'aura pas lieu d'éveiller davantage les consciences ! Le 30 septembre 1924, dans le pire moment de l'orage, on enregistre, en effet, un débit de [322] 22 700 pieds cubes à la seconde dans les deux

exutoires ; c'est donc 20 900 pieds cubes de plus que le débit minimum requis pour assurer le bon fonctionnement des usines et des centrales hydroélectriques installées en aval. Lors de ce second « déluge », la rivière au Sable déborde ! L'eau passe par-dessus le barrage de Pibrac Est, provoque des éboulis le long de la rivière et menace les installations industrielles de la maison Price. Encore une fois, le transport ferroviaire est interrompu à cause des inondations et la région est à nouveau isolée. <sup>773</sup>

Le 2 octobre au petit matin, Sir William Price arrive sur les lieux pour se rendre compte de l'étendue des dégâts. Les propos qu'il a entendus et certains indices dont il a tenu à vérifier lui-même la teneur lui font craindre le pire ! Une bonne partie des réserves de bois sont menacées et un segment de l'usine de Kénogami risque d'être emporté par le torrent incontrôlable. L'accompagnent au cours de son inspection de dernière minute, son fils Arthur Clifford, MM. McDermott et Monroe, et ses principaux chefs de départements. <sup>774</sup> Vers huit heures et demi, le groupe déambule sur le haut de la falaise qui domine la pile de billes de bois. Soudainement, sans que personne ne s'y attende, le sol se dérobe sous leurs pieds, entraînant vers la rivière de boue et le tumulte, MM. Price, McDermott et Monroe. Le fils, parti faire une course de dernière minute, est indemne ! Tout de suite, des gens qui avaient observé la scène au loin arrivent à la rescousse, tendent la main à M. McDermott et dégagent le corps de M. Monroe qui s'est enlisé dans le limon jusqu'au cou. Les deux aides sont heureusement sains et saufs, mais de Sir William Price, nulle trace ! <sup>775</sup>

Pendant cinq jours d'affilée, des centaines d'hommes travaillent d'arrache-pied pour essayer de trouver la dépouille de l'infortuné président et dégagent les pentes de la rivière au Sable dans l'espoir de limiter les effets du déferlement [323] torrentiel. Mais ce sera peine perdue ! En dépit des efforts louables, ils sont incapables de sauver les dix mille cordes de billots qui partent avec le courant, se mêlent à la

<sup>773</sup> « Le chemin de fer brisé », in *Le Progrès du Saguenay*, 2 octobre 1924.

<sup>774</sup> A. Maheux, *William Price et la Compagnie Price (1810-1950)*, op. cit., pp. 413-420.

<sup>775</sup> « Sir William Price s'est probablement noyé », in *Le Progrès du Saguenay*, 2 octobre 1924.

terre liquéfiée et les tonnes de débris qui forment une épaisse couche de limon à la surface. La population est consternée !

Samedi midi, 11 octobre, neuf jours après sa disparition, le corps de Sir William Price est enfin retrouvé à la hauteur de Saint-Fulgence, à une dizaine de kilomètres en aval du lieu de sa disparition. David Gagnon et Henri Durand, deux hommes qui ramassaient du bois le long de la grève à « Saguenayville », l'ont aperçu à la dérive et ont été le récupérer avec leur canot. On examine les vêtements de la dépouille, on découvre sa montre dans sa poche et on identifie formellement le cadavre comme étant celui de Sir William. Les témoins de l'événement racontent : « *Il n'avait pas de paletot au moment de l'accident et il était facile de constater aux blessures qu'il portait qu'avant de rouler dans les eaux du Saguenay le malheureux président de la compagnie Price avait été cruellement atteint par l'éboulis de terre et de billots qui s'était produit* ». <sup>776</sup>

Dans l'après-midi, la dépouille est transportée à la morgue de Chicoutimi où on la dépose dans un cercueil et, de là, à Kénogami pour y être exposée en chapelle ardente, dans la maison familiale. Pendant toute la journée du dimanche, les portes de la résidence Price sont ouvertes afin de permettre à la population et aux notables de lui rendre un dernier hommage. Pour témoigner leur reconnaissance à la famille, les conseils municipaux de la ville de Jonquière et de la paroisse de Sainte-Anne de Chicoutimi décrètent une journée de deuil officiel. <sup>777</sup> Les obsèques ont lieu le lundi 13 octobre, à 15 heures, à la petite église protestante de Kénogami, alors qu'à la même heure, un service funèbre est célébré à Québec, dans la cathédrale Holy Trinity. <sup>778</sup> Après la cérémonie, les restes du défunt sont déposés sur un magnifique [324] promontoire dominant le confluent des rivières au Sable, Saguenay et Shipshaw, tout près de l'endroit où eut lieu le tragique accident.

Quelques mois plus tard, un mémorial impressionnant sera élevé sur le site de l'enterrement et, le 29 juin 1925, une foule considérable se réunira devant l'obélisque familial, à Chicoutimi, pour assister au

<sup>776</sup> « On découvre le corps de Sir William Price », in *Le Colon*, 16 octobre 1924.

<sup>777</sup> « Condoléances à la mémoire de Sir William Price », in *Le Progrès du Saguenay*, 9 octobre 1924.

<sup>778</sup> « Le cadavre de Sir William Price retrouvé. Ses obsèques à Kénogami, lundi dernier », in *Le Progrès du Saguenay*, 16 octobre 1924.

dévoilement d'une plaque gravée en l'honneur du disparu, stèle sur laquelle on peut toujours lire :

---

---

SIR WILLIAM PRICE

a donné sa vie dans l'accomplissement de son devoir,  
lors de l'éboulis de Kénogami le 2 octobre 1924,  
à l'âge de 57 ans et 2 mois.

PETIT-FILS DE WILLIAM PRICE

surnommé « le père du Saguenay ».

Vous m'avez donné cinq talents,  
en voilà cinq autres que je vous remets.

Bon et fidèle serviteur : parce que vous avez été fidèle  
dans les petites choses, je vous établirai sur de beaucoup plus grandes.

Inhumé à Kénogami sur les bords du Saguenay,  
au milieu d'un peuple dont il fut l'ami  
et [qui l'a] <sup>779</sup> loyalement servi.

---

---

Les témoignages d'estime qui seront prononcés à l'égard de celui qu'on avait surnommé « The King of the Timber », ne se comptent pas. Le premier ministre Taschereau —détenteur du pouvoir politique provincial— avec qui il partageait les [325] mêmes ambitions, déclare que « *La Province de Québec perd en lui un homme de premier ordre, un véritable créateur d'industries* » ; son ami de haut rang, le recteur

<sup>779</sup> Sur le monument, il est plutôt écrit : « et qu'il a loyalement servi ». L'apostrophe change donc complètement le sens des devoirs de l'un et de l'autre !!! À ce propos, lire absolument les commentaires de R. Lapointe, *Combat de Titans...*, op. cit., p. 252.

de l'Université Laval, Mgr Camille Roy —détenteur du pouvoir clérical— exprime pour sa part « *les regrets de l'Université* », fait état des relations amicales qu'il entretenait avec l'Institution, et le goupillonne à profusion pour le remercier de la somme de cinquante mille dollars qu'il lui avait donnés, partie pour la chaire de Chimie... partie pour l'inconnu ; Mgr Arthur Maheux —détenteur du pouvoir de la presse, de la critique et de la censure, et historien officiel de la famille Price— fait, quant à lui, l'éloge dithyrambique du « courage » du disparu et remémore son « esprit de sacrifice » lorsqu'« *il offre en garantie toutes ses propriétés et même ses biens personnels [...] pour maîtriser une situation très difficile* ». <sup>780</sup>

\* \* \*

« Il reste que les Price — [écrivit, exaspéré, l'abbé Arthur Maheux] — ont été grandement estimés et fortement aimés, que les Price ont aimé les Canadiens-français et les ont traités comme les pères —de ce temps-là — traitaient leurs enfants, comme les patrons —de ce temps-là — traitaient leurs employés, comme les bons rois traitent leurs sujets. » <sup>781</sup>

\* \* \*

Mais nul ne nous reprochera ici de souligner que ces manifestations élogieuses et sans nuances de la mémoire du disparu, sont loin de faire l'unanimité au sein du petit peuple qui a payé chèrement son « amour » et son « affection » envers son « bienfaiteur » ! En effet ! Certains zélotes francophones et pourfendeurs de l'opresseur anglais, n'iront pas par quatre chemins pour charcuter la mémoire du valeureux Roi de la Pitoune. Outré de tant d'insolence, l'abbé Maheux, l'historien de service de la famille Price, dénoncera plus tard avec véhémence dans son œuvre inachevée —un bouquin complaisant qui ne sera jamais publié, fort heureusement— les propos de ce pasteur catholique qui, du haut de sa chaire, [326] s'avisa à déclarer, quelques jours après le tragique événement, « *que cet accident était une punition manifeste du Ciel* ». <sup>782</sup>

Mais « punition » céleste pour qui au juste ? Pour le « bon maître philanthrope », ou pour le « pauvre peuple d'esclaves » qui a trimé dur

<sup>780</sup> H. Cimon, « La Compagnie Price », *op. cit.*, p. 14. A. Maheux, *op. cit.*, pp. 414-416.

<sup>781</sup> A. Maheux, *op. cit.*, p. 420.

<sup>782</sup> A. Maheux, *op. cit.*, p. 420.

d'une étoile à l'autre depuis 1838, sans jamais qu'on étanche sa soif de liberté et sans qu'on ait essayé de le libérer des chaînes de son passé ?

L'histoire —non écrite— fait état également d'une croyance assez répandue voulant que la dépouille découverte dans les parages de Saguenayville n'était pas celle de Sir William Price et qu'il y aurait eu erreur sur l'identité de la personne. On raconte effectivement des histoires abracadabrantes et sans fondement quant à l'identité réelle de celui qu'on a enterré dans le « Parc Price », à Kénogami. L'une de ces légendes qui a déferlé sur la région, voudrait qu'à l'époque de l'accident, la *Price Brothers Company* traversait une crise financière sans précédent. Afin de se libérer de la menace de faillite qui pesait sur elle, elle aurait alors imaginé ce canular et cet arnaque pour soutirer les montants d'assurances prévues en cas d'accident.

Ainsi, selon ces ragots qui courent encore aujourd'hui, le corps tuméfié qui fut découvert le 11 octobre 1924, aurait été plutôt celui d'un travailleur étranger décédé sans que personne ne s'en émeuve ; il aurait été ensuite flanqué de la montre du président et identifié par des « proches » qui se seraient empressés de fermer le couvercle du tombeau pour que rien n'y paraisse. Indemnisé par les assurances, le « fantôme » du défunt président serait reparti en catimini pour le Chili, où il aurait fini doucement son autre vie, à l'abri de tout ennui financier.

À notre avis, les faits rapportés ici sont loin d'être vérifiables et sont difficiles à accréditer ; ils sont sans doute imputables à ces légendes qui naissent à la brunante, au passage des engoulements, après la disparition de personnages mythiques et des grands de ce monde qu'on voudrait immortels ! Cette histoire est d'autant plus invraisemblable [327] qu'un témoin oculaire de l'accident fatal, M. Louis-Henri Bouchard, a eu l'occasion de voir la dépouille de Sir William Price sur les dalles de la morgue de Chicoutimi, l'après-midi du repêchage.<sup>783</sup> Les commentaires de cet ouvrier qui travaillait à l'usine de Kénogami, à l'époque, sont formels : <sup>784</sup> « *Celui qui a été inhumé au Parc Price, à Kénogami, était bel et bien Sir William* », ce patron qu'il affectionnait

<sup>783</sup> Daniel Côté, « William Price III, un grand homme », in *Progrès-Dimanche*, 2 octobre 1994.

<sup>784</sup> Témoignage de M. Louis-Henri Bouchard, 14 octobre 1996.

et « *qui portait toujours sa bague de franc-maçon* » dans son linceul de bois.

Quoiqu'il en soit, sa mort marque la fin d'une époque pour l'histoire de la *Price Brothers Company* et pour celle du canton Jonquière ; l'industrie forestière au Saguenay—Lac-Saint-Jean est en pleine mutation, le consortium Duke-Price se prépare à mettre de l'avant son projet de harnachement de la rivière Saguenay et les plans de l'aluminerie géante que cette dernière association ambitionne de construire dans le secteur de Ha ! Ha ! Bay Junction reçoivent les dernières corrections des architectes. Dans ce nouveau contexte, qui préfigure la révolution industrielle dans laquelle s'engage Jonquière et la région, l'histoire reste donc à faire et à écrire ! Les prochaines années donneront effectivement toutes les occasions voulues à Mr John Herbert Price,<sup>785</sup> fils et successeur de Sir William Price, un militaire de carrière particulièrement sensible aux mondanités, au faste et aux relations sociales, de démontrer à ses contemporains ses « qualités » de gestionnaire et son sens de l'entrepreneurship en période de crise et de tourmente...

***L'instruction publique :  
l'implication des communautés religieuses  
dans l'éducation***

[Retour à la table des matières](#)

Un survol historique de cette époque charnière ne saurait être complet sans qu'il soit fait état des transformations [328] majeures apportées au réseau d'éducation jonquiérois et aux conséquences du redécoupage des frontières géographiques de la Commission Scolaire locale qui donne naissance, le 30 avril 1913, à la « Municipalité Scolaire de Kénogami ». <sup>786</sup>

Un peu avant la signature de l'acte officiel de ce transfert de juridiction, le 17 mars 1912, lors de la visite officielle du frère

<sup>785</sup> Pour un aperçu biographique de John Herbert Price, se référer à *L'Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean*, 1927, *op. cit.*, p. 411.

<sup>786</sup> *Gazette Officielle du Québec*, vol. 45, janvier-mars 1913, p. 724. Voir également : « À Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 3 avril 1913.

Sébastien, directeur du Collège de Limoilou, <sup>787</sup> les commissaires d'école des différentes juridictions scolaires de Jonquière demandent à la communauté des frères du Sacré-Cœur <sup>788</sup> de bien vouloir s'occuper de l'éducation des garçons et de prendre en charge l'Académie Saint-Michel qu'on s'apprête à construire dans les limites de la ville, sur la rue St-Pierre. <sup>789</sup> L'idée fait son chemin et, le 10 août 1914, les trois premiers membres de la Communauté viennent prendre charge de la nouvelle institution : il s'agit des révérends frères David (directeur), Séverin (sous-directeur), et Didier (instituteur). <sup>790</sup> Deux semaines plus tard, trois autres membres de la congrégation se présentent pour compléter le personnel et pour participer à la rentrée du 7 septembre suivant : ce sont [329] les révérends frères Bertrand, Berchmans et Ambroise. Lors de cette rentrée mémorable, 257 élèves répartis dans six groupes (qui vont de la première année à la septième inclusivement) sont placés sous leur gouverne. Mais comme le nombre des inscriptions dépasse les premières prévisions, une septième classe est aussitôt formée et confiée à un professeur laïc, M. Thomas-Louis Bergeron, qui s'ajoute au corps enseignant. L'année suivante, ils seront 388 élèves à prendre le chemin de l'Académie Saint-Michel et, en 1924, la population estudiantine de l'école sera passé au chiffre record de 540 élèves. <sup>791</sup>

<sup>787</sup> « Texte de la conférence donnée par M. Jos. Angers, président de la Société historique de Jonquière, lors de « l'hommage aux pionniers » de l'Académie St-Michel, le 25 novembre 1951 », ANQC, fonds SHS, dossier 1164, pièce 7 (ancienne cote).

<sup>788</sup> L'Institut des frères du Sacré-Coeur fut fondé à Lyon, en 1821, par le père André Coindre, missionnaire diocésain. Le but de cette formation était d'instruire et d'éduquer chrétiennement les enfants. En 1846, cinq membres de la communauté allèrent s'établir aux États-Unis. En 1872, la maison-mère répondit à l'invitation de Mgr Laflèche, évêque de Trois-Rivières, et envoya quatre des leurs pour ouvrir une école de garçons à Arthabaska, dans les Cantons de l'Est. Cf., « Noces d'or de vie religieuse du révérend frère Théogène, s.c. (1897-1947), carnet d'hommages, 9 mai 1947, ANQC, fonds SHS, dossier 1201, pièce 2 (ancienne cote).

<sup>789</sup> « À Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 16 octobre 1913.

<sup>790</sup> *Centenaire de Jonquière (1847-1947)*, op. cit., p. 31.

<sup>791</sup> « Historique de l'Académie St-Michel », texte dactylographié, sans date ni signature, conservé aux ANQC, P150-711-1402 (Collection de la Société historique de Jonquière). Ce texte a sans doute été tiré du discours rédigé et prononcé par le premier supérieur.

\* \* \*

« Immédiatement après notre arrivée par le train du soir, nous nous rendons au presbytère demander un pied-à-terre à M. Richard Tremblay, curé de la paroisse St-Dominique. Nous passâmes les deux jours afin de nous donner le temps de voir à l'organisation de notre maison. »

« Le 12 août [1914], nous prenons définitivement possession de l'Académie St-Michel. Mme Elzéar Dufour, que nous avons engagée comme cuisinière, prépare le repas (dîner) sur un petit poêle emprunté de la Commission Scolaire ; puis on nous sert à dîner sur une petite table permettant de nous accommoder tous les trois : voilà pour l'installation de la cuisine et du réfectoire. Dans la salle de la communauté, une chaise pour chacun : c'est tout le mobilier de quinze jours. Le jour passe vite. Déjà nous sommes au soir. Il faut penser au repos de la nuit. Chacun s'empare d'un matelas qu'on met dans le coin d'une chambre à son choix, et où on dort comme des rois. Les jours qui suivent seront nécessairement employés à l'organisation de la maison. » <sup>792</sup>

\* \* \*

[330]

L'histoire raconte que le contrat de construction de l'Académie Saint-Michel avait été confié au début de l'été 1913 aux entrepreneurs J.-E. Marois, de Jonquière, et Johnny Girard, de Chicoutimi, pour la somme de 44 800\$. Comme il leur fallait livrer la bâtisse pour le début de juillet 1914, les entrepreneurs commencèrent tout de suite et réussirent à satisfaire aux attentes des commissaires. On l'imagine assez facilement, cette école moderne et spacieuse va vite devenir sujet d'orgueil et symbole de réussite pour ces fils et filles de colons et ces rudes travailleurs d'usines qui se sont habitués à meubler leurs rêves d'avenir en se contentant de regarder simplement du côté de Chicoutimi, là où tout semble pourtant si facile !

Mais n'en doutons pas, cet édifice de briques rouges a effectivement très fière allure le long de la rue St-Pierre ! À Jonquière, on croit sans ambages que cette école est la plus belle de la ville et du canton, voire même « *du diocèse* » : <sup>793</sup> elle comprend trois étages et un rez-de-chaussée percé à l'avant par une porte parée d'une lourde frise sculptée et supportée par deux immenses colonnes blanches. Ses deux extrémités, faisant saillie d'un peu plus de trois mètres, brisent la

<sup>792</sup> Jos. Angers, *op. cit.*

<sup>793</sup> Jos. Angers, *op. cit.*

monotonie de la ligne droite externe. La salle de conférences, qui sert de quartier général à l'Amicale du collège, est également la plus belle et la plus vaste de la ville ; les citoyens l'utiliseront pendant de nombreuses années comme salle de concert et de réunions publiques, et comme théâtre populaire. <sup>794</sup> Par malheur, l'Académie Saint-Michel sera complètement détruite par un désastreux incendie, le matin du 24 novembre 1947. <sup>795</sup>

Deux ans après l'arrivée des frères du Sacré-Coeur à Jonquière, le 23 août 1916 plus précisément, c'est au tour des soeurs du Bon-Pasteur de faire leur entrée dans la ville. Elles sont sept à avoir répondu ainsi à l'appel, dans l'espoir de pouvoir s'occuper de l'éducation des jeunes filles : ce sont les révérendes soeurs Saint-David (supérieure), [331] Marie-Auxiliatrice (assistante), Saint-Philippe de Bénéti (conseillère), Saint-Didace (économe), M. de Saint-Wilbrod, M. Arthur et M. de Saint-Augustin. <sup>796</sup> Au fil des mois, la congrégation prendra charge du couvent Notre-Dame du Carmel (leur maison-mère à Jonquière), de l'École des Saints-Anges (l'ancienne école du « Cran ») et de l'École Saint-Charles-Borromée (l'ancienne école « de la Rivière »). À l'ouverture des classes qui a lieu le 5 septembre suivant, les religieuses se dirigent par groupes de deux aux trois écoles qu'on leur a assignées : les laïques Albina Desbiens et Yvonne Villeneuve sont engagées pour compléter le personnel « *destiné à la grande école où, en ce premier jour, un total de 323 élèves sont répartis en onze classes* ». <sup>797</sup>

La maison d'accueil où elles prennent pied lors du débarquement, n'a rien d'un hôtel luxueux. Situé à quelques pas de l'église paroissiale, et à une centaine de mètres du couvent en construction, ce modeste logis de 35 pieds sur 35 pieds, a été loué à la Commission Scolaire en attendant la livraison de la maison-mère qu'on est en train de construire à proximité. <sup>798</sup> À la mi-novembre, un froid intense oblige les

<sup>794</sup> ANQC, P150-711-1402, *op. cit.*

<sup>795</sup> « L'Académie St-Michel détruite par le feu », in *Le Réveil*, 27 novembre 1947.

<sup>796</sup> Centenaire de Jonquière (1847-1947), *op. cit.*, p. 31.

<sup>797</sup> « Notice du Couvent N. Dame du Carmel, Jonquière », texte dactylographié, sans date ni signature, conservé aux ANQC, P150-711-15 (Collection de la Société historique de Jonquière).

<sup>798</sup> « Premier logis des Soeurs fondatrices du couvent N.-D. du Carmel », texte dactylographié, sans date ni signature, conservé aux ANQC, P150-711-15.2 (Collection de la Société historique de Jonquière).

religieuses à quitter leur logis provisoire pour aller se réfugier momentanément au presbytère. Le 14 décembre, elles entrent enfin dans leurs nouveaux locaux de l'école Notre-Dame du Carmel. <sup>799</sup>

En 1926, les soeurs du Bon-Pasteur compteront douze membres à Jonquière ; il y aura 1 025 élèves sous leur gouverne, dont 291 garçons répartis en sept classes. Plus tard, le mouvement essaimera et participera à la fondation d'écoles-adjointes, d'un pensionnat et de résidences-écoles qui marqueront les heures de gloire de l'enseignement [332] confessionnel catholique féminin à l'intérieur de la paroisse : qu'on pense notamment à l'École Saint-Joseph (1923), au Pensionnat Saint-Dominique (1939), et aux résidences-écoles construites dans les futures paroisses Saint-Laurent (1944), Sainte-Marie-Médiatrice (1952) et Saint-Georges (1952). <sup>800</sup>

Les communautés religieuses mettront, par contre, beaucoup plus de temps avant de pénétrer le territoire scolaire de Kénogami. Ayant acquis une excellente réputation dans la région, les soeurs du Bon-Conseil de Chicoutimi seront sollicitées pour prendre en charge l'éducation des jeunes filles et des jeunes garçons du secteur Kénogami. C'est sous l'initiative du curé Joseph Lapointe et de la Commission scolaire locale qu'est construit, en 1919, le Couvent Sainte-Famille. Située à l'angle des rues du Roi-Georges et Labrecque, cette école de dix classes —la plus importante école gérée par la communauté— accueille, le 2 septembre 1920, quinze religieuses sous la direction de la révérende Soeur Saint-Célestin. <sup>801</sup>

Les jeunes hommes de Kénogami ne resteront pas longtemps sous la gouverne des bonnes soeurs. Invités par le curé Joseph Lapointe, deux membres de la communauté des frères du Sacré-Coeur arrivent le 10 août 1921 pour prendre la direction de l'école (bilingue) de garçons de la paroisse Sainte-Famille ; le frère Casimir se voit ainsi confier la direction de ce nouveau chapitre et s'occupe de l'unique classe francophone, alors que le frère Hermès hérite, quant à lui, de la classe

<sup>799</sup> « Notice du Couvent N. Dame du Carmel, Jonquière », *op. cit.*

<sup>800</sup> Soeur Germaine Villeneuve, « Les Soeurs du Bon-Pasteur au service de l'Église de Chicoutimi », p. 130.

<sup>801</sup> Denise Robillard, *La traversée du Saguenay, Bellarmin, 1994*, pp. 298-300. Album souvenir de la Commission des Écoles de Kénogami, 14 juillet 1963.

anglaise.<sup>802</sup> À ses débuts, cette école n'est qu'une succursale de l'Académie Saint-Michel, où les deux frères gîtent, le soir venu. Les locaux sont situés dans l'ancien hôtel de ville érigé aux coins des rues Ste-Famille et Cabot et loués à la Commission Scolaire par la fabrique qui en a la [333] responsabilité. Il s'agit évidemment d'une humble maison unifamiliale à deux niveaux de planchers, réaménagée provisoirement dans l'espoir de parer aux besoins les plus pressants.<sup>803</sup>

Le 13 août 1922, après une retraite fermée tenue à Victoriaville, quatre frères débarquent à Kénogami et s'installent à demeure dans une bâtisse située à l'angle des rues Ste-Famille et Bergeron ; ils y resteront jusqu'à ce que la municipalité leur fasse construire une demeure plus appropriée, l'été suivant. Lors de la rentrée de septembre 1923, ils sont sept frères à prendre pied et à s'installer à Kénogami ; le rez-de-chaussée est divisé en classes et l'étage sert de réfectoire pour les membres de la Communauté. Bien que modeste, ce « domicile-école » est assez spacieux pour desservir toute la population écolière masculine de la ville de Kénogami ; il sera avantageusement remplacé par le nouveau Collège des Frères du Sacré-Coeur, dont la construction sera entreprise au cours de l'année 1926 et qui sera disponible à la rentrée de septembre 1927.<sup>804</sup> Cette année-là, l'école des frères récupérera les derniers éléments de la clientèle masculine —les plus jeunes— qui étaient restés sous la gouverne des soeurs du Bon-Conseil.<sup>805</sup>

Ce nouveau collège, édifié pour la jeunesse francophone et catholique de la ville, se présente à l'époque comme un magnifique édifice de style moderne surmonté d'un splendide clocheton au niveau de l'entrée principale. La bâtisse compte trois étages et un rez-de-chaussée qui sert de salle polyvalente, libre de colonnes au centre et capable de contenir facilement 800 sièges. Lors de son inauguration, huit classes au total divisent les deux premiers étages ; le troisième ne sera aménagé qu'au fil des ans, au fur et à mesure que s'exprimeront les besoins de la communauté ; en 1938, lors du jubilé d'argent de la

<sup>802</sup> L. Angers, *Jubilé d'argent, paroisse Sainte-Famille, Kénogami (1913-1938)*, p. 30.

<sup>803</sup> L. Angers, *Jubilé d'argent,...*, op. cit.

<sup>804</sup> *Ibid.*

<sup>805</sup> D. Robillard, *op. cit.*, p. 300.

paroisse Sainte-Famille, le Collège comptera 645 élèves répartis dans 17 classes. <sup>806</sup>

[334]

Les anglophones, les protestants et les citoyens « dissidents » ne sont évidemment pas en reste et comptent, eux aussi, leur propre maison d'enseignement. Il s'agit du célèbre et réputé « High School », sis rue Price. Cette bâtisse, de fort belle apparence, est en briques et compte quatre classes. Le niveau scolaire supérieur est dirigé par Mr Bennet, et les trois autres sont confiés à des institutrices laïques. <sup>807</sup>

<sup>806</sup> *Ibid.*

<sup>807</sup> A. Roche, *op. cit.*

[335]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

# Chapitre 5

---

Nouveau défi industriel  
et développement de  
l'infrastructure hydroélectrique  
du Saguenay  
(1924-1960)

[Retour à la table des matières](#)

[336]

[337]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

## Chapitre 5

---

### Nouveau défi industriel et développement de l'infrastructure hydroélectrique du Saguenay (1924-1960)

*La mise en œuvre du projet-Shipshaw :  
l'Américain J.B. Duke récupère  
les droits hydroélectriques du Saguenay*

[Retour à la table des matières](#)

Au moment de la construction de la centrale de la chute à Murdock, l'ontarien Thomas Leopold Wilson était toujours propriétaire du couloir hydraulique situé entre la rivière Shipshaw et le lieu dit, « Chute-à-Caron ». Occupé plus que jamais dans ses recherches, il avait eu besoin de capitaux et avait décidé de vendre ses concessions du Saguenay. Ce fut d'ailleurs au cours de cette même année 1912, lors d'un voyage en train effectué sur la côte du Pacifique, qu'il avait réussi à convaincre James Buchanan Duke (alias « Buck »), de venir visiter ses propriétés et de constater par lui-même cet énorme potentiel hydraulique. « Buck » Duke, un américain qui possédait alors plusieurs centrales hydroélectriques en Caroline du Nord, s'intéressait plus spécifiquement à une méthode de fixation de l'azote. Ne cachant pas son intérêt pour l'offre de Wilson, il avait accepté de faire un détour vers le Saguenay, intrigué par tout ce qu'il avait pu entendre. Son

ingénieur hydraulicien travaillant en Caroline du Nord, W.S. Lee, était du voyage. <sup>808</sup>

[338]

Arrivé en train à Chicoutimi, le petit groupe nolisait ensuite un petit bateau et débarqua au quai des Terres-Rompues. De là, sur une distance d'environ trois kilomètres, l'expédition suivit d'étroits sentiers au passé plus que séculaire et se retrouva au pied de la première chute, au confluent des deux rivières. L'Américain était stupéfait du spectacle qui s'offrait à lui pour la première fois et c'est alors qu'il apprit que le Saguenay n'était que la décharge d'un lac immense situé à une cinquantaine de kilomètres en amont. Dès son retour à New York, il commença d'abord par récupérer les concessions de Wilson (entre la rivière Shipshaw et la chute à Caron) et de Haggin (en amont de la chute Maligne). Sans perdre de temps, il s'entendit ensuite avec Scott sur la retransmission de ses droits (qui comprenaient la portion de la rivière située entre la chute à Caron et la chute Maligne), lui confia la tâche d'obtenir les servitudes nécessaires et lui demanda, enfin, d'effectuer les démarches auprès du gouvernement provincial pour obtenir les permis de construire des barrages aux rivières Petite et Grande Décharge, ainsi qu'à la chute à Caron. <sup>809</sup>

Le projet de Duke fut présenté comme « *la plus grande initiative de développement hydroélectrique en une seule centrale, jamais entreprise avec du capital privé* ». <sup>810</sup> Pour diriger la construction de ses centrales au Saguenay, il fonda la « Quebec Development Company ». <sup>811</sup> En 1913, Lee arrivait à Alma pour réaliser les études préliminaires ; l'année suivante, c'était au tour de F.H. Cothran — un homme qui joua un rôle clé aux dires de l'historien officiel de l'Alcan, D. C. Campbell — de débarquer pour approfondir les études de son prédécesseur. Le projet de Duke comportait deux volets : le premier

<sup>808</sup> D.C. Campbell, *Mission mondiale : Histoire d'Alcan*, t. 1, p. 95.

<sup>809</sup> N.S. Crerar, *Historique du développement hydroélectrique du Saguenay*, allocution prononcée devant les membres de l'Electrical club of Montreal, 2 avril 1938, p. 4. Également, D.C. Campbell, *op. cit.*, p. 96.

<sup>810</sup> « L'usine hydro-électrique de Chute-à-Caron », in *Le Progrès du Saguenay*, 18 août 1938.

<sup>811</sup> La compagnie « Quebec Development » fut fondée plus exactement par les avocats de Duke, le 9 octobre 1913. ANQC, fonds SHS, Document 1363b.

visait tout d'abord à construire aux rivières Grande et Petite Décharge, une série de barrages destinés à faire du [339] lac Saint-Jean un énorme bassin-réservoir et à régulariser le débit de la rivière Saguenay en tout temps de l'année ; le second, prévoyait construire une tête d'eau et une centrale hydroélectrique à Chute-à-Caron, tout près de l'embouchure de la rivière Shipshaw.<sup>812</sup> La grande aventure hydroélectrique du Saguenay pouvait enfin débiter.

Faut-il préciser davantage que les conséquences de ces barrages gigantesques allaient être à la mesure des travaux ! Les ingénieurs avaient pu évaluer, effectivement, qu'en amont de la chute à Caron les terres et les résidences situées tout près de la rive allaient être noyées par un énorme lac artificiel long de plusieurs kilomètres. Pour les riverains des cantons Jonquière, Kénogami, Simard et Bourget, l'issue était donc toute trouvée d'avance : au mieux, ce sera le dédommagement financier et la relocalisation ; au pire, ce sera la confiscation et la déportation.

La *Quebec Development Company* était évidemment munie d'un riche portefeuille qui lui permettait de présenter des offres à prendre ou à laisser, et elle se disait protégée, de surcroît, par une loi qui lui donnait le droit d'exproprier, manu militari, tous ceux qui se trouvaient sur son chemin. La population riveraine n'aura donc guère le choix ; dans tous les cas, elle devra plier bagage et abandonner à des purs étrangers la terre de leurs pères et l'avenir de leurs petits-enfants ! En face du canton Jonquière, sur la rive nord du Saguenay, à Saint-Charles-Borromée notamment, la plus touchée des localités, le projet de « Chute-à-Caron » aura des répercussions environnementales catastrophiques. La crue des eaux est censée détruire à tout jamais les plus riches terres de la vallée ; provoquant l'exode d'une partie des cultivateurs et le déménagement de presque tout le village. Dès 1914, des pourparlers sont entrepris entre la Compagnie et la population, par le biais du notaire J.-Miville Lacroix, de Jonquière, qui négocie les contrats de vente au nom de la Compagnie.<sup>813</sup>

<sup>812</sup> N.S. Crerar, *op. cit.*, p. 4.

<sup>813</sup> Le notaire J.-Miville Lacroix pratiqua à Jonquière, du 24 juillet 1911 à 1952.

[340]

Cependant, avec le déclenchement simultané de la Première Guerre mondiale, « Buck » Duke se trouve confronté à un problème de taille ; comme il est incapable de trouver des acheteurs pour son électricité et que son projet de construction d'une usine de fixation d'azote n'offre pas suffisamment de débouchés pour justifier de tels déboursés, il décide, par prudence, de les arrêter pour une période indéterminée, en attendant qu'une conjoncture plus favorable se manifeste et puisse le remettre en selle.<sup>814</sup> Cette décision donnera un répit de plusieurs années aux riverains visés par le « grand dérangement ». Mais ce répit ne sera toujours qu'un sursis ! Et ce qui devait être fait, allait être fait !

### *L'association Duke-Price*

[Retour à la table des matières](#)

Le milieu de la décennie vingt ne constitue pas seulement pour Jonquière une époque de changements brutaux. En raison d'une conjoncture historique, économique, sociale et politique tout à fait particulière, ces années connaissent aussi de profonds bouleversements qui réfèrent au modèle de gestion du potentiel hydrique et à l'utilisation du patrimoine environnemental naturel qu'on va sacrifier au nom du profit, du confort et de la prospérité économique. Depuis 1906 —et jusqu'en 1926— le gouvernement provincial a substitué au régime de vente des concessions, celui des baux de location à long terme ; ainsi, l'acquéreur afferme à faible coût, et pour des périodes plus ou moins longues (en général entre 25 et 75 ans), des emplacements stratégiques moyennant le versement de rentes annuelles dont l'usufruit échappe totalement aux populations concernées et spoliées.

À l'échelon national, il faut rappeler que c'est Alexandre Taschereau qui dirige la province de Québec, entre 1920 et 1936. Vendu au libéralisme et n'ayant aucune vision du Québec à long terme, il entreprend son premier mandat au moment crucial où l'agriculture

<sup>814</sup> A. Mérette et collaborateurs, *op. cit.*, pp. 22-25 ; D.C. Campbell, *op. cit.*, t. 1, pp. 96-97 ; « Saint-Charles Borromée, un village paisible... », in *Le Soleil au Saguenay*, 17 mars 1962 ; V. Tremblay, *Notes monographiques...*, *op. cit.*, pp. 37-38.

souffre d'un malaise [341] important. Pour contrer les effets de cette crise, Taschereau met au point son plan de développement des ressources hydroélectriques, minières, forestières et autres et il n'hésite pas à favoriser la société industrielle (totalement maîtrisée par des puissances étrangères) au détriment de la société rurale (qui reste toujours la norme culturelle de l'époque et l'unique prérogative économique des Sagamiens).

Pressentie comme la pierre angulaire du programme de Taschereau, la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean sera donc directement impliquée dans ce nouveau courant de pensée capitaliste. Ses ressources naturelles abondantes et peu exploitées —particulièrement en matière hydroélectrique— favoriseront alors l'arrivée de capitaux étrangers importants qui dicteront la voie à suivre et baliseront les paramètres économiques du prochain demi-siècle. Enclenchées sous le prétexte de créer des emplois immédiats et lucratifs, les politiques de développement économique de Taschereau seront placées au service des étrangers. Rapidement, ces orientations alternatives prendront le pas sur les visées régionalistes et nationalistes qui ont des appuis beaucoup plus traditionnels et qui imposent aux « développeurs » des balises beaucoup trop contraignantes, surtout si ces sujétions sont placées dans la perspective d'un capitalisme sauvage tel qu'il se pratique aux États-Unis depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

En 1920, Duke sort de sa retraite. Avec la guerre et la reconstruction d'après-guerre, le contexte international s'est transformé. Un peu partout à travers le monde occidental, et surtout en Amérique, l'industrie papetière connaît, comme nous l'avons dit, une croissance inégalée qui provoque une flambée des prix du papier journal. La *Price Brothers Company*, déjà engagée dans la conquête des nouveaux marchés avec ses usines de Jonquière et de Kénogami, est parfaitement bien positionnée pour tirer profit de cette nouvelle conjoncture.

Préoccupé par ses rêves d'expansion, Sir William Price achète des terrains à l'Isle Maligne et entreprend des démarches auprès de « Buck » Duke pour qu'il s'associe avec lui dans son projet de harnachement du lac Saint-Jean ; ce partenariat rendra possible la construction d'une grande usine [342] papetière à la décharge du lac Saint-Jean (celle de Riverbend) et d'une aluminerie géante (celle de l'Isle Maligne).

En 1920, un accord conclu entre les deux partenaires (la *Price Brothers Company* et la *Quebec Development Company*) aboutit à la formation de la société *Duke-Price*.<sup>815</sup> Ce consortium, qui réunit un capital de 12 000 000\$ de dollars au départ,<sup>816</sup> assurera à la *Price Brothers Company* une portion de 25% des parts dans la *Quebec Development Company* et, à J. B. Duke, les 75% de parts restantes. En décembre 1922, après s'être entendue avec les conseils municipaux et après avoir obtenu le feu vert de la Législature provinciale, la *Quebec Development* procède à l'expropriation des terrains avoisinant la Grande Décharge et débute aussitôt les travaux de harnachement.<sup>817</sup> Le potentiel énergétique résultant du rehaussement du lac Saint-Jean est évalué sommairement à un million de chevaux-vapeur et la construction des nouvelles « usines d'utilisation électrique » est censée générer des investissements de l'ordre de 30 000 000\$.<sup>818</sup> Selon l'entente initiale, la *Price Brothers Company* s'engage à acheter pour 1 500 000\$ d'énergie produite annuellement dans la future centrale de l'Isle Maligne.<sup>819</sup>

\* \* \*

« Tous les conseils municipaux du comté du Lac St-Jean et plusieurs du comté de Chicoutimi ont passé des résolutions demandant avec [insistance] à l'Honorable Premier Ministre M. Taschereau et ses [343] Collègues et à l'hon. M. E. Moreau, député du comté, de les appuyer et faire tout le travail dont son influence dispose, pour que la Grande Décharge, projet qui est à [l'état] latent depuis six ans, soit éclusée le plus tôt possible et ce au lieu de faire les travaux du barrage du lac Kénogami ». <sup>820</sup>

<sup>815</sup> D.C. Campbell, *op. cit.*, t. 1, p. 97.

<sup>816</sup> « Le barrage de la Grande Décharge du Lac St-Jean est décidé », in *Le Colon*, 14 décembre 1922 ; voir aussi, J. Igartua, « Corporate's strategy... », *op. cit.*, p. 87.

<sup>817</sup> R. Bouchard, *Le Pays du Lac-Saint-Jean*, *op. cit.*, pp. 151-155.

<sup>818</sup> *Le Colon*, 14 décembre 1922, *op. cit.*

<sup>819</sup> La canalisation des eaux et l'érection des barrages de l'Isle Maligne produiront, dès leur mise en marche, 540 000 chevaux-vapeur et propulseront tout le Royaume du Saguenay dans une véritable révolution industrielle. Pour connaître le réseau des usines et des barrages inaugurés en 1926, le lecteur pourra consulter le texte « La Grande-Décharge et l'Île Maligne.—Un coup de maître du génie civil », dans *Le Colon*, 12 et 19 août 1926.

<sup>820</sup> « Délégation à Québec. La Grande Décharge », in *Le Colon*, 14 septembre 1922.

\* \* \*

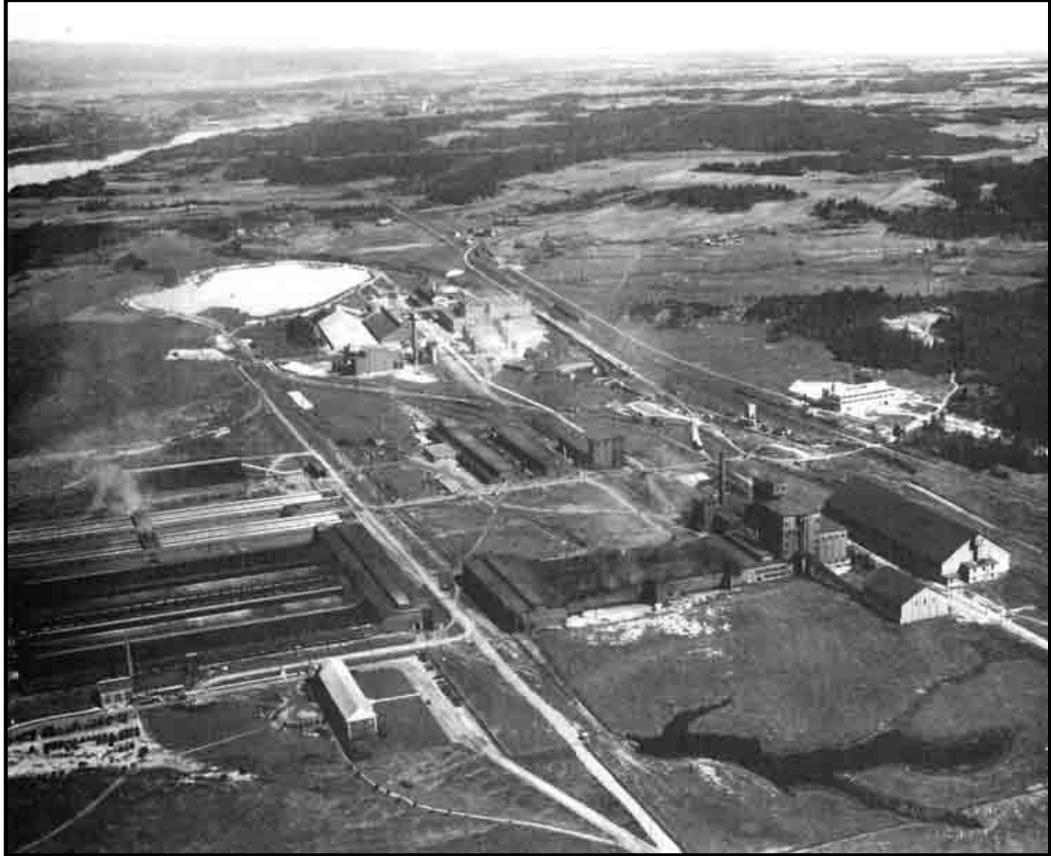
### *La construction de l'aluminerie d'Arvida*

[Retour à la table des matières](#)

Mais en aval de la Grande Décharge, dans les environs de la rivière Shipshaw et à la limite nord du canton Jonquière, bien des ficelles restent à attacher ensemble et d'autres ententes sont toujours à conclure. En fait, les besoins hydroélectriques de l'industrie papetière sont encore beaucoup trop faibles pour justifier la construction du barrage projetée par Duke, suite à son premier voyage au Saguenay, et c'est l'arrivée d'un nouveau partenaire qui permettra de réviser les échéanciers. Au cours du mois de janvier 1925, le géant de l'aluminium, l'*Aluminum Company of America* (Alcoa), fusionne avec la *Duke-Price*. Afin de mieux répartir les forces en présence, les actionnaires songent alors à scinder la *Quebec Development Company* en deux sociétés : la première, la « Duke-Price Power Company » (qui deviendra plus tard la « Compagnie Forces Motrices du Saguenay »), sera propriétaire du réservoir en amont et du pouvoir de l'Isle Maligne ; la seconde, la « Compagnie d'électricité de Chute-à-Caron », sera propriétaire du réservoir en aval et des barrages qui restent à aménager au confluent des rivières Saguenay, Shipshaw et au Sable. La fusion de l'« Alcoa » et de la « Compagnie d'électricité de Chute-à-Caron » sera ratifiée le 29 juillet 1925 : en vertu de cette dernière entente, les actionnaires de l'Alcoa reçoivent les huit neuvièmes des actions ordinaires et privilégiées de la « nouvelle Alcoa » et J.B. Duke récupère le neuvième qui reste. <sup>821</sup>

<sup>821</sup> En 1925, la filiale canadienne de l'Alcoa, la « Northern Aluminum Company » (constituée en 1902), change son nom et devient l'« Aluminum Company of Canada » (l'« ALCAN »). Cf., D.C. Campbell, *op. cit.*, p. 37.

[344]



Le complexe industriel de l'Alcan, à Arvida, en 1938.  
Photo : ANQC, fonds SHS, Album 10.1, no 7

Les accords ainsi conclus, la grande aventure du « projet Shipshaw » et la construction de l'usine d'aluminium peuvent enfin commencer. Jonquière et sa périphérie, déjà bien engagées dans le processus d'industrialisation avec ses petites centrales, ses papeteries et ses scieries, sont appelées à vivre prochainement une expérience qui fera de cette contrée industrielle l'une des plus riches et des plus dynamiques du Canada, voire même de l'Amérique du Nord.<sup>822</sup> Pour la population éparpillée le long des deux rives du Saguenay, entre le village de Saint-Charles-Borromée et le lieu dit des Terres-Rompues, commence la « grande aventure ». L'histoire est en train de basculer !

<sup>822</sup> D.C. Campbell, *op. cit.*, p. 102.

La région, éblouie par toutes sortes [345] de rêves chimériques, fait son entrée triomphante dans l'ère de l'aluminium et de la grande industrie métallurgique. Le fait, loin d'être anodin, prend même couleur de symbole pour le Saguenay, car pour la première fois, depuis 1838, l'industrie s'oriente vers autre chose que l'exploitation forestière et ses dérivés.

Le 17 avril 1925, W.S. Lee, l'ami qui avait conseillé (en 1912) à J.B. Duke d'acheter les droits du Saguenay et du lac Saint-Jean, dépose auprès du gouvernement provincial, son projet de construction du barrage de Chute-à-Caron.<sup>823</sup> Une fois achevée, la centrale permettra de fournir toute l'énergie nécessaire au fonctionnement d'une usine de fabrication d'aluminium devant être construite sur un emplacement qui reste toujours à déterminer, entre Jonquière et Grande-Baie. À ce moment précis, trois sites sont considérés : d'abord Bagotville, pour ses facilités portuaires ; puis Saguenayville, pour le réservoir de main-d'oeuvre que représente le pôle urbain de Chicoutimi ; et enfin le secteur du rang des Radin, dans le canton Jonquière, parce qu'il a l'avantage d'être à l'abri des marées et d'être situé à proximité des centrales hydroélectriques projetées.<sup>824</sup>

Deux mois après le dépôt du projet, le cabinet Taschereau approuve la création de la plus grande industrie de la province de Québec et avalise les plans d'une compagnie qui va assurer le développement de la « Chute-à-Caron » et qui nécessitera des investissements d'environ 75 millions de dollars. Pour y arriver J.B. Duke et son gérant, Arthur Vining Davis, se proposent donc de commencer par développer l'immense pouvoir hydraulique de la chute, d'amorcer l'expropriation des populations riveraines touchées par le rehaussement des eaux du Saguenay, et de construire « *une ville modèle de mille maisons, au milieu de laquelle s'élèvera une grande manufacture qui, dans un avenir rapproché, emploiera cinq à six mille ouvriers [et comptera], avant longtemps, une population de 25 000 âmes* ». En contrepartie, la compagnie détentrice de ce puissant monopole s'engage à ce « *que pas*

<sup>823</sup> N.S. Crerar, *op. cit.*, pp. 8-9.

<sup>824</sup> « Il y a 40 ans, les pionniers de l'Alcan réalisaient l'impossible », in *Le Lingot*, 3 juin 1965.

[346] *un seul cheval-vapeur de son pouvoir hydraulique ne sera exporté en dehors des limites de la province de Québec* ». <sup>825</sup>

L'ingénieur en chef de l'Alcoa, Edwin S. Fickes, relatera plus tard, dans ses mémoires, qu'il avait choisi ce site avec son collègue, Irving W. Wilson, lors d'un voyage effectué en avril 1925, tout simplement parce que « *de Chicoutimi à la Baie des Ha ! Ha ! le terrain était trop accidenté le long de la rivière à marée pour permettre une usine de la grandeur envisagée par la société* ». Le plateau où sera prochainement construite l'usine, est constitué d'une terrasse postglaciaire très stable et très sèche, et détient l'énorme avantage d'être situé en plein cœur du réseau régional de communications. Et comme il faudra y construire simultanément une ville « *pour avoir une agglomération bien planifiée offrant une vie agréable à un prix raisonnable* », Davis décide alors de ne ménager aucun effort et d'acquiescer ipso facto les fermes des environs. <sup>826</sup> Il est donc assez juste de concevoir que le choix du site et l'acquisition des infrastructures connexes aux installations du complexe urbain et industriel d'Arvida, <sup>827</sup> ont été réalisés selon des recommandations contemporaines ; en fait et plus précisément, ils ont été réalisés selon des normes avant-gardistes et exécutés à partir de critères pointus qui respectent les recommandations des « town planners » et qui guident l'aménagement des villes-compagnies, eu égard à la topographie des lieux, à la proximité du potentiel énergétique, et aux réseaux de transport permettant l'acheminement des matières premières et l'expédition des produits finis. <sup>828</sup>

D'autre part, à Riverbend, John Herbert Price, le nouvel « homme fort » de la *Price Brothers Company*, en a profité pour construire une ville-compagnie au pied de sa nouvelle [347] usine de pâte à papier <sup>829</sup>

<sup>825</sup> « Un projet de \$75,000,000 au Saguenay », in *Le Progrès du Saguenay*, 25 juin 1925.

<sup>826</sup> D.C. Campbell, *op. cit.*, pp. 113-115.

<sup>827</sup> Le nom de la ville d'Arvida fut formé des trois premières syllabes du prénom et du nom du président de la Compagnie, à cette époque (ARthur VIning DAvis).

<sup>828</sup> L. K. Morisset, « Arvida, cité modèle, ville moderne, ville de l'aluminium », p. 94. D. Kerr et D.W. Holdsworth, *Atlas historique du Canada III*, pp. pp. 13-15, 29-33.

<sup>829</sup> L'usine Price, de Riverbend, entre en production à la mi-décembre 1925 et elle produit à pleine capacité en janvier 1926. En juillet et en octobre 1929, deux

qui utilisera les 200 000 chevaux-vapeur que l'entreprise s'était réservée lors de la formation de l'association *Duke-Price*.<sup>830</sup> À ce dernier endroit, les maisons poussent comme des champignons et, dans le canton de Jonquière, l'usine de Kénogami s'applique encore à roder les sixième et septième machines qu'elle a inaugurées, en janvier et en juillet 1924. À cinq kilomètres de là, surgiront de terre très bientôt les premières maisons de la future ville-compagnie d'Arvida, où habiteront les travailleurs et les employés de bureaux de l'aluminium.

Éblouie par les riches perspectives d'avenir, la Compagnie va de l'avant. Par sa filiale l'*Alcoa Power Company*,<sup>831</sup> au début de l'été 1925 elle achète une soixantaine de terrains aux cultivateurs de l'endroit,<sup>832</sup> devient propriétaire du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha !<sup>833</sup> puis, entreprend l'arpentage en vue de la construction prochaine de son usine hydroélectrique de la Chute-à-Caron ; un prodigieux complexe qui aura, une fois les plans révisés à la hausse et les travaux réalisés, une force potentielle de 1 500 000 chevaux-vapeur.<sup>834</sup> [348] La première équipe technique dirigée par Frank Cothran arrive plus précisément sur le plateau d'Arvida, le 24 juillet de cette année-là, et installe son

machines seront ajoutées. Cf., Price Brothers Comp., *The Saguenay saga of...*, *op. cit.*, p.19.

<sup>830</sup> Cette électricité fut versée en trois tranches : 90 000 c.v. en janvier 1925, 55 000 c.v. en janvier 1926, et 55 000 c.v. en janvier 1927. Pour l'histoire de Riverbend, se référer à : Dany Côté, *Riverbend...*, 1994.

<sup>831</sup> Cette filiale fut fondée en juin 1925, pour prendre charge du projet Shipshaw et pour exercer les droits de la Compagnie d'électricité de la Chute-à-Caron qu'elle avait acquis lors de la fusion avec Duke. Cf., D.C. Campbell, *op. cit.*, p. 140.

<sup>832</sup> Ces terrains, qui totalisaient 2 400 hectares (soit 6 000 acres), lui coûtèrent 1 000 000\$. Cf., « Arvida Pays de l'Aluminium », in *La Revue Colombienne*, juin 1944, p. 4 ; L. Bélanger, « La ville de l'Aluminium », *op. cit.*, p. 65.

<sup>833</sup> Elle en devient officiellement propriétaire, le 1er septembre 1925.

<sup>834</sup> « Si on ajoute les 300 000 c.v. de la première phase du développement [donc, Shipshaw No 1] et les 540 000 c.v. de l'Isle Maligne aux 1 200 000 c.v. de la centrale de Shipshaw [No 2], on peut dire que la vallée du Saguenay est à même de fournir à l'industrie 2 000 000 c.v. ». Cf., « L'aménagement Hydro-Électrique de Shipshaw offre un potentiel de 1,500,000 c.v. pour le développement industriel du Saguenay », in *Le Lingot du Saguenay*, 17 novembre 1945, pp. 4-5.

quartier général (formé de six tentes) tout près de la demeure de M. Pedneault, sise au coin des rues Radin et Moissan.

\* \* \*

« À la Chute-à-Caron »

« Déjà une très grande activité à la Chute-à-Caron. L'Aluminium Co. of America a commencé à acheter les terrains nécessaires pour établir les immenses usines qu'elle entend construire. Les terrains que cette Compagnie achète sont situés dans la paroisse de Jonquière aux endroits connus sous les noms de Grande-Ligne et Radin. On nous dit que le creusage pour asseoir les fondations de leurs usines commencera sous peu. Actuellement, un aéroplane survole les lieux tous les jours pour en faire la topographie. 1500 hommes seront employés à cet endroit d'ici à une quinzaine de jours, nous dit-on, et au printemps prochain on emploiera au-delà de 5 000 hommes. » <sup>835</sup>

\* \* \*

Au début du mois de septembre 1925, alors qu'on commence à poser les premières turbines de la troisième plus grande usine électrique de l'Amérique, à la Grande Décharge de l'île d'Alma, la multinationale entreprend la construction de l'aluminerie et de la ville d'Arvida. <sup>836</sup> Les centaines d'ouvriers affectés à la construction logent dans des baraquements spécialement aménagés à cet effet. Les conditions de travail sont évidemment précaires et très exigeantes. Les hommes triment dur : 11 heures par jour. Ils logent et mangent aux frais de la Compagnie, et gagnent des salaires de famine : les taux horaires se situent entre .40 cents pour les ouvriers et .90 cents pour les monteurs d'acier. <sup>837</sup> En [349] peu de temps donc, et dans le plus pur style des nouvelles villes-compagnies, le secteur est devenu un immense chantier de construction à ciel ouvert et le nombre d'ouvriers ne cesse d'augmenter (on parle de 50 travailleurs de plus par jour) : le 10 septembre, on entreprend les fondations des salles de cuves 20, 21, 22 et 23 ; en octobre, on jette un pont sur la rivière Saguenay, entre Chute-à-Caron et Arvida ; en novembre, on commence les premiers forages en vue de la construction du barrage de Chute-à-Caron ; et en décembre,

<sup>835</sup> « À la Chute à Caron », in *Le Colon*, 3 septembre 1925.

<sup>836</sup> L. Bélanger, « La ville de l'Aluminium », *op. cit.*, p. 65.

<sup>837</sup> A.-M. de Launière Dufresne, « Arvida... », *op. cit.*, p. 99.

on procède à l'inauguration du bureau de poste d'Arvida et du local de la Banque Nationale.<sup>838</sup>

En avril 1926, l'*Aluminum Company of America* achète les actions de la *Duke-Price Power Company* et devient seule propriétaire des forces hydrauliques de la Grande Décharge. Celle-ci est appuyée par trois banques qui achètent pour 37 millions de dollars d'actions ; il y a là la « Guaranty Trust Co. », la « Bankers Trust Co. » et l'« Union Trust Co. » de Pittsburgh.<sup>839</sup>

\* \* \*

La construction du complexe industriel d'Arvida sera effectuée avec une rapidité et une efficacité redoutables, une manière de faire qui n'aura d'égaux que l'ampleur et la démesure des défis auxquels devront se confronter architectes, ingénieurs et ouvriers. Moins d'un an après l'inauguration des travaux de construction, l'usine est déjà prête à entrer en production : le 4 juillet 1926, la ligne destinée à transporter les 154 000 volts, entre l'Isle Maligne et les salles de cuves, est mise sous tension ; le 27 juillet, un an et trois jours seulement après le débarquement de l'avant-garde technique dirigée par Frank Cothran, une première salle de cuves entre en production et coule son premier lingot d'aluminium ; le 27 [350] septembre, une deuxième « pot-room »<sup>840</sup> entre à son tour en service et sera suivie, en janvier et en juin 1927, des troisième et quatrième de la série.<sup>841</sup>

### *La fondation de la « Cité d'Arvida »*

[Retour à la table des matières](#)

La Compagnie n'a jamais vu si grand ! Les plans initiaux de la ville —car ils seront retouchés au fil de l'évolution des travaux— qu'elle projette de construire, dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler le

<sup>838</sup> « Il y a 40 ans, les pionniers de l'Alcan réalisaient l'impossible », in *Le Lingot*, 3 juin 1965.

<sup>839</sup> « L'Aluminium Co. achète la Duke-Price », in *Le Colon*, 29 avril 1926.

<sup>840</sup> Traduction de l'anglais, « salle de cuves ». Dans le langage populaire et parmi les employés de l'Alcan au Saguenay, c'est la dénomination anglaise qui prédominera.

<sup>841</sup> D.C. Campbell, *op. cit.*, pp. 118-119.

plateau du « Redan », <sup>842</sup> sont dessinés par un spécialiste des « town planners » : Harry Beardslee Brainerd, un architecte de New York, « membre de l’American Planning Institute, *town planners* des Guggenheim Brothers, oeuvrant à l’agence de Harvey Wiley Corbett et de George S. Koyl, et depuis peu associé à Hjalmar E. Skouger, ingénieur industriel ». <sup>843</sup> Conçus d’abord pour accueillir 50 000 habitants, les projets de Brainerd, sont jugés beaucoup trop dispendieux pour y donner suite ; ils seront redessinés en 1927 afin de répondre aux besoins plus modestes d’une population réévaluée à 30 000 habitants ; plutôt que de se déployer en gradins autour de l’usine, la cité n’occupera finalement que les terrains situés sur son flanc ouest. <sup>844</sup>

[351]

Avant de passer à l’action, l’Alcoa entame les procédures légales auprès du gouvernement provincial afin que la localité soit constituée en municipalité, en vertu de la Loi des Cités et Villes de la province de Québec. Comme la construction des maisons n’a pas encore été entreprise et qu’il n’y a évidemment pas de propriétaires identifiés en droit et titre à l’intérieur des limites de la municipalité proposée, la Compagnie est dispensée des procédures légales, mais elle doit tout de même faire preuve d’originalité pour identifier des requérants de la charte recevables par l’État. En tête de liste, on retrouve ainsi : la *Chute-*

<sup>842</sup> Selon J.A. Burgesse, « Le Redan » doit vraisemblablement son nom à un pionnier de l’endroit, un vétéran de la guerre de Crimée qui aurait associé le plateau de granit noir qui surplombe le Saguenay, au « redan de Malakoff » où la défaite des Russes (en 1855) avait entraîné la chute de Sébastopol, en Ukraine. Il est possible également que ce nom soit tout simplement une déformation du chemin des « Radin ». Cf., J.A. Burgesse, « The Romance of Arvida : Part IV : Conclusion », p. 5. Aussi : A.-N. de Launière-Dufresne, *op. cit.*

<sup>843</sup> L. K. Morisset et L. Noppen, « La ville de l’aluminium », in R. Fortier, *Villes industrielles planifiées*, *op. cit.*, pp. 180-181.

<sup>844</sup> L. Noppen et L. K. Morisset, *Jonquière, mémoires et lieux*, *op. cit.*, pp. 62-78.

à-Caron Power Co. Ltd, propriétaire en titre des terrains, MM. Harold R. Wake, <sup>845</sup> John P. Walsh <sup>846</sup> et McNeely DuBose. <sup>847</sup>

La Loi créant la corporation municipale d'Arvida est finalement adoptée le 24 mars 1926. La charte qui établit l'acte de naissance de la « Cité d'Arvida » comporte tellement de particularités législatives inhabituelles et tellement de clauses dérogatoires qu'elle devient presque un modèle d'exception dans l'histoire du régime municipal au Québec. En effet, sous prétexte que les terrains n'ont pas encore été vendus à des particuliers, le gouvernement Taschereau consent à ce que le conseil municipal soit nommé pour six ans, jusqu'au premier février 1931, et qu'il soit composé de trois échevins non élus et dont les noms ont été inscrits à l'intérieur du document. Jusqu'au terme de ce mandat, les échevins nommés —discrétionnairement par la Compagnie cela s'entend— ne seront donc pas tenus de résider dans la municipalité, le maire [352] sera choisi par les trois membres du conseil municipal et, dans l'éventualité d'une vacance au sein du groupe sélect, c'est toujours le même conseil qui déterminera son remplaçant. <sup>848</sup>

En fait, le phénomène que nous observons ici, n'a pas grand-chose en commun avec la démocratie municipale telle que nous la concevons encore aujourd'hui ; nous sommes plutôt en présence d'un « conseil d'administration » — d'une « oligarchie » tripartite, devrions-nous dire— qui jouit de toutes les prérogatives d'un conseil municipal, mais qui n'est pas soumis à l'obligation de rendre des comptes devant

<sup>845</sup> Wake était gérant local de la ville de Kénogami et l'homme de confiance de la Compagnie ; c'est lui qui aura la responsabilité de superviser et de gérer les services municipaux et la construction de l'établissement. Wake était également cogestionnaire avec l'Alcoa des propriétés de la municipalité. Il mourra jeune et épuisé, en 1944, après avoir occupé le poste de secrétaire d'Alcan, à Montréal.

<sup>846</sup> Walsh, ingénieur de formation, était directeur des achats pour l'Alcoa. C'est lui qui aura la charge de représenter officiellement la Compagnie à la table du conseil municipal.

<sup>847</sup> DuBose était originaire de Caroline. C'est lui qui sera chargé des installations électriques ; surintendant général de *Forces Motrices du Saguenay*, il deviendra surintendant électricien de l'usine d'Arvida.

<sup>848</sup> « Loi constituant en corporation la Cité d'Arvida », sanctionnée le 24 mars 1926, 16 George V, Chapitre 78.

l'électorat... qui, de toute façon, resterait captif et tributaire des seuls intérêts et des seuls redevances de la multinationale !

Les premiers « citoyens » ainsi mandatés pour siéger à ce conseil municipal d'exception sont donc tous des hauts fonctionnaires de la multinationale : il y a là MM. Frank E. Dickie (ingénieur et cadre du complexe industriel de Shawinigan), Achille Vallerand (un Chicoutimien, gérant du *Roberval and Saguenay Railway*) et John P. Walsh (un des requérants de la charte de la Cité). Le « triumvirat » placé à la gouverne de la Cité se réunit pour la première fois le 7 mai 1926, sous la présidence de M. Dickie à qui on confie, dès lors, le fauteuil de maire ; Wake, qui ne possède pas la citoyenneté canadienne, n'a pu, à sa grande déception, accéder à cette fonction tel qu'on l'avait prévu initialement. Au cours de cette rencontre historique tenue dans un bureau prêté par la Compagnie (dans l'*Office Building*), M. Armand Viau est ensuite nommé secrétaire-trésorier « temporaire », alors que Wake hérite de la gérance municipale. <sup>849</sup>

À cause d'un profond désaccord avec le surintendant général de l'usine d'Arvida (M. Ralph E. Parks), Dickie devra[353] cependant abandonner son siège de premier magistrat six mois plus tard, au profit de John P. Walsh ; lequel siégera jusqu'en 1928, date où il sera à son tour remplacé par le docteur Arthur E. Riddell, <sup>850</sup> dernier président mandaté par le « triumvirat » municipal. <sup>851</sup> Tel que prévu par la charte, le premier février 1931 la Compagnie devra abandonner sa tutelle sur la Cité et laisser à l'assemblée des contribuables le soin d'élire (le 2 février) son premier vrai conseil municipal qui confirmera, le cas échéant, le docteur Riddell à son poste de premier magistrat, fonction qu'il remplira jusqu'au premier février 1941. Plus tard, en 1951, le gouvernement provincial amendera le statut de la Cité d'Arvida, de

<sup>849</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, *Livre des procès-verbaux de la corporation municipale de la ville d'Arvida*. Voir aussi : J.-A. Fréchette, « Historique de la charte d'Arvida », in *Le Lingot*, 19 juin 1952 ; « Il y a vingt ans, Arvida obtenait son incorporation » (texte non signé), in *Le Lingot du Saguenay*, 22 mars 1946.

<sup>850</sup> Le docteur Riddell, chirurgien diplômé de l'université McGill, était arrivé à Arvida à l'automne 1925, pour y ouvrir un cabinet médical officiel, en attendant l'ouverture de l'hôpital de la Compagnie. « Doc » Riddell y aménagera en août 1927 et y dispensera des soins jusqu'en 1938. D.C. Campbell, *op. cit.*, p. 132.

<sup>851</sup> D.C. Campbell, *op. cit.*, p. 121.

manière à ce que le conseil municipal passe d'abord de trois à sept membres puis, de sept à huit au terme de l'exercice (en 1953). <sup>852</sup>

<sup>852</sup> 14 George VI, Chapitre 99 (1950) ; 15-16 George VI, Chapitre 85 (1952).

Maires de la municipalité de la cité et de la ville d'Arvida  
(1926-1974) <sup>853</sup>

---

Frank E. Dickie	de mai à novembre 1926
John P. Walsh	1926-1928
Arthur E. Riddell	1928-1941
Jean-Louis Fay	1941-1957
Georges Hébert	1957-1967
Francis Dufour	1967-1974

---

[354]

À défaut du titre de maire et des pouvoirs officiels qui lui sont conférés par la loi, Harold R. Wake reste tout de même le personnage central de la naissance de la municipalité d'Arvida. Cet ingénieur des travaux publics qui avait dirigé le bureau immobilier de l'Alcoa, à Badin, en Caroline du Nord, était débarqué à Jonquière avec l'avant-garde technique, à l'été 1925, pour participer à la construction de l'usine. Au printemps 1926, son mandat est tout ce qu'il y a de plus clair : l'usine étant sur le point d'entrer en production, il doit prendre en charge le développement des terrains de la Cité, avaliser les plans d'urbanisme, guider la construction domiciliaire et faire de son mieux pour se mériter le respect des administrés. <sup>854</sup>

<sup>853</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, Livre des procès-verbaux de la corporation municipale de la ville d'Arvida.

<sup>854</sup> D.C. Campbell, *op. cit.*, p. 116-118. Pour une histoire exhaustive de la construction de la ville d'Arvida, le lecteur pourra avantageusement consulter l'étude de Lucie K. Morisset, « Arvida, cité modèle, ville moderne, ville de l'aluminium », *op. cit.*



Arvida, le quartier ouvrier, vers 1940.  
Photo : collection de l'auteur

[355]

Les plans de Brainerd sont agréables, mais de là à s'en inspirer pour construire une ville autour d'une usine déjà en place —et en 135 jours seulement—, la partie est tout autre. Pragmatique, Wake retouche donc le projet de Brainerd, qu'il trouve un peu trop idéaliste à son goût, et privilégie les fonctions urbaines au détriment de l'art et des formes : « *La ville a été établie d'avance d'après un plan très beau sur le papier —dira-t-il plus tard dans ses mémoires— mais à l'encontre de l'histoire du Meunier Sans Souci, elle s'est construite* ». <sup>855</sup> Conséquemment à cette nouvelle approche plus soucieuse des besoins de ses habitants, les ruelles du centre-ville sont supprimées et la partie nord est éliminée au

<sup>855</sup> « Il y a vingt-cinq ans. Comment on peut construire une ville en 135 jours », in *Le Lingot*, 19 juin 1952.

profit d'un petit quartier d'habitations aux rues curvilignes qui faciliteront la circulation automobile en plein essor.

Wake doit effectivement faire très vite, car la Compagnie espère livrer les maisons à ses locataires (ouvriers, contremaîtres et directeurs) pour l'hiver prochain. Le premier juin 1926, les plans d'architecture des 275 unités qui sont censées constituer le noyau de la nouvelle Cité sont terminés. Tout a été pensé en terme d'efficacité et de rapidité d'exécution ! Le 15 juin les excavatrices sont à l'ouvrage. Afin de faciliter l'acheminement des matériaux aux maisons, on installe des rails le long de chacune des rues et on utilise des wagonnets pour livrer les matériaux lourds et le ciment déjà mélangé ; les ballasts sur lesquels sont installés les rails vont servir plus tard à l'encaissement des rues. <sup>856</sup>

Le style architectural des 17 modèles ordinaires retenus est conforme aux normes provinciales sur lesquelles il s'appuie. En général, les dimensions standards sont de 20 sur 26 ou de 24 sur 27 : dix-huit maisons comptent quatre chambres, huit en ont cinq ; deux cent quatre en ont six et quarante-deux en ont sept ; les fondations ont dix pouces d'épaisseur au sommet et quatorze pouces à la base ; les murs [356] sont protégés par un lambris en dehors et du plâtre en dedans ; les toitures sont en bardeaux d'amiante et à l'épreuve du feu. Chaque maison dispose d'un confort à l'Américaine : elle possède un système de chauffage central, la lumière électrique, une salle de bain reliée au réseau d'aqueduc (devenu municipal en 1936), <sup>857</sup> des lavabos et un évier. À l'instar des nouveaux quartiers d'habitation américains, les maisons ont été construites à une quinzaine de mètres du chemin pavé, ce qui leur donne un petit air de villa cossue. <sup>858</sup>

Avec ses trois axes, le plan de la ville épouse vaguement celui d'un « Y » renversé : les usines établies à l'est, en forment la base ; le quartier résidentiel et celui des affaires en forment les deux branches et les unissent au centre. Les parcs et les terrains de jeux ajoutent à la qualité de vie et contribuent à la bonne réputation de la ville industrielle. Par son dynamisme, sa facilité d'accès et son modernisme le centre

<sup>856</sup> « Ville moderne créée par l'Industrie de l'Aluminium », in *Édition*, 1946-47, pp. 89-107.

<sup>857</sup> Hans-Wolfgang Frick, « Arvida : Vie industrielle et familiale », in *Le Lingot*, 19 juin 1952.

<sup>858</sup> « Il y a vingt-cinq ans... », *op. cit.*

commercial de la Cité d'Arvida devient vite un modèle du genre au Saguenay—Lac-Saint-Jean : on y retrouve une laiterie, des pharmacies, des magasins à rayons nouveau genre, <sup>859</sup> une buanderie, des ateliers de nettoyage à sec, un garage, des postes à essence, des salons de barbier et des salons de beauté, des restaurants, des bijouteries et des épiceries. <sup>860</sup>

\* \* \*

« La ville et l'usine d'Arvida, encore jeunes, furent ralenties dans leur essor au cours des dix années de la dépression mondiale qui a précédé la guerre de 1939. Les chiffres qui suivent expriment ce qui s'est passé dans ce milieu où la population et l'industrie vivent d'un même souffle. De 3 500 habitants qu'elle était en 1928, la population tomba à 1 638 en 1933, pour atteindre 10 893 en 1949, sans tenir compte d'une main-d'oeuvre temporaire logeant dans des campements. » <sup>861</sup>

\* \* \*

[357]

À la fin des années trente, avec la Deuxième Grande guerre et la mise en œuvre simultanée de la seconde phase du projet Shipshaw, la Cité d'Arvida prend de l'expansion : en l'espace d'une dizaine d'années seulement (de 1931 à 1941), la population a presque quadruplé et est passée de 1 790 à 4 588 habitants ; en 1951, elle se chiffrera à 11 088 habitants. <sup>862</sup> Conséquence de cette expansion démographique spectaculaire, le reste du territoire de la Cité subit des transformations et est aménagé pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants qui ne cessent d'affluer ; depuis le nord de la ville (où on implante le fameux hôtel « Saguenay Inn »), jusqu'au sud du quartier Vaudreuil (qui deviendra la paroisse Saint-Jacques) en passant par l'ouest (autour des « Staff Houses »), la municipalité se déploie et prend la forme qu'on lui connaît encore aujourd'hui.

<sup>859</sup> Au début des années cinquante, la Cité d'Arvida accueille le premier marché d'alimentation à grande surface de la région, celui de la réputé chaîne Steinberg.

<sup>860</sup> R.-A. Lemieux, « L'urbanisme contribue au bien-être des arvidiens », in *Le Lingot*, 19 juin 1952.

<sup>861</sup> A.-M. de Launière-Dufresne, *op. cit.*

<sup>862</sup> Recensement du Canada.

En 1943, la Cité d'Arvida est définitivement libérée de la tutelle de l'Alcan et est dotée d'une nouvelle charte. Un premier comité d'urbanisme est aussitôt mis sur pied : il est présidé par M. Frederick-G Todd, un architecte paysagiste réputé, et est composé de MM. H.-J. Doran, H.-L. Fetherstontaug, R.-A. Lemieux et C.-O.-P. Klotz. La tâche première de ce nouvel organisme est grande et remet en cause le mode de fonctionnement de la municipalité qui devra prévoir, désormais, une « *disposition scientifique et méthodique du terrain et des édifices en vue d'éviter la congestion et d'obtenir le maximum de rendement social et économique de santé et de bien-être social* ». Le projet qui en découlera privilégiera l'analyse des lieux et le côté pratique du nouveau plan d'urbanisme, au détriment des préoccupations artistiques. <sup>863</sup>

La démocratisation de l'administration municipale aura également une incidence notable sur l'accroissement du nombre des propriétaires de résidences unifamiliales ; au début des années cinquante, Arvida compte 443 résidences privées et 35 postes commerciaux sont détenus par des particuliers. Depuis 1949, les contribuables sont représentés à la table du conseil municipal par une « Ligue des Propriétaires » qui est [358] appelée à protéger les intérêts de ses membres, à établir des plans d'action et à prendre des initiatives tant au niveau de l'aménagement urbain, scolaire que social. Afin d'apprécier le caractère plus particulièrement cosmopolite —en Sagamie, cela s'entend— de la « Cité de l'Aluminium », notons enfin qu'en 1946 la population compte 87% de « Canadiens-français », 12% d'Anglos-canadiens et 1% de citoyens d'origines diverses. <sup>864</sup>

<sup>863</sup> R.-A. Lemieux, « L'urbanisme... », *op. cit.*

<sup>864</sup> Hans-Wolfgang Frick, « Arvida :... », *op. cit.*

## *La construction du barrage de Chute-à-Caron et la naissance de Ville-Racine*

[Retour à la table des matières](#)

Dans les années de fondation, les usines et la municipalité d'Arvida tirent donc leur énergie du lac Saint-Jean, en attendant que soit réalisée la première phase du grand « projet-Shipshaw ». Bien que le contrat d'association entre la centrale d'Isle Maligne et l'Alcoa assure, à cette dernière, un approvisionnement de 100 000 c.v. pendant cinquante ans, la croissance rapide du marché de l'aluminium oblige la révision du calendrier des investissements à long terme dans le secteur électrolytique et nécessite le réveil prématuré de la partie la plus ambitieuse du projet : soit le harnachement de la rivière Saguenay entre la chute à Caron et la tête des marées, à l'embouchure de la rivière Shipshaw. Au terme des nombreuses études et des travaux préliminaires effectués par l'*Alcoa Power Company*, l'aménagement du réseau hydroélectrique de Shipshaw prend ainsi son envol au cours de l'été 1926, sous la direction de Charles P. Dunn, ingénieur en chef de l'Alcoa, et de son collègue, I. G. Calderwood.<sup>865</sup>

En l'espace de quelques semaines seulement, le chantier de construction de la centrale hydroélectrique de Chute-à-Caron prend des proportions gigantesques, presque titanesques ; avant la fin de l'année 1927, 1 600 personnes y travaillent. Les ouvriers affectés à cette course contre la montre viennent de partout : une bonne partie d'entre eux sont originaires des vieilles paroisses agricoles du Saguenay—Lac-Saint-Jean, mais plusieurs sont recrutés à l'extérieur de la [359] région, à travers le flot d'immigrants qui continuent toujours d'arriver par bateaux et par trains à partir des quais d'embarquement de Montréal et de Québec. Le canton Jonquière est devenu une sorte d'Eldorado des temps modernes, un lieu prédestiné et choyé par les néo-canadiens fraîchement débarqués en terre d'Amérique.

Pour loger les arrivants qui ne cessent d'affluer, les entrepreneurs ont érigé à proximité des chantiers, sur un petit plateau situé tout près du futur barrage, plusieurs camps regroupés autour d'un véritable petit village. Des rails sont posés afin de faciliter le convoyage des agrégats

<sup>865</sup> D.C. Campbell, *op. cit.*, p. 140-142.

devant entrer dans la fabrication du béton, et des ponts sont construits et unissent pour la première fois les deux rives du Saguenay. <sup>866</sup>

Le 22 mars 1928, le gouvernement provincial est placé devant un fait accompli et adopte la loi spéciale constituant en corporation la municipalité de « Ville-Racine » ; son territoire comprend une partie du rang « A » du canton Simard, ainsi que des terrains appartenant aux municipalités du canton de Tremblay et de la paroisse de Jonquière. La nouvelle ville englobe en fait tous les travaux de harnachement de Chute-à-Caron. Selon la charte, qui ressemble un peu à celle d'Arvida, elle ne comprend qu'un seul quartier et les citoyens doivent élire trois échevins dont le terme est de trois ans : ce sont ces mêmes échevins qui doivent nommer eux-mêmes le maire et le terme de ce dernier n'est que d'une seule année. Selon la loi, le conseil municipal a tous les droits normalement dévolus à une telle structure : il peut aménager le territoire selon ses besoins et peut même empêcher ce qu'il juge préjudiciable à l'intérêt communautaire. <sup>867</sup>

Au printemps 1928, les travaux de construction sont poussés au maximum et, à la mi-juin, les formes des fondations du barrage sont prêtes à recevoir le béton. Entre Ville-Racine —la « ville-barrage »— et la rivière aux Vases, les travaux de harnachement ont là aussi des conséquences historiques ; chez les agriculteurs de ce secteur, une prospérité soudaine [360] engendrée par les besoins de l'industrie et par la construction de nouveaux chemins, vient expliquer l'augmentation subite de la population. Une dizaine d'années auparavant, en 1919, l'Évêché de Chicoutimi avait déjà été approché avec insistance par les francs-tenanciers de ce secteur qui désiraient être détachés des paroisses religieuses de Saint-Ambroise et de Sainte-Anne, et réunis en une nouvelle paroisse : <sup>868</sup> malheureusement pour les requérants, Mgr Labrecque n'avait pas été attendri par leurs suppliques et avait ignoré la demande.

En 1928, la nomination d'un nouvel évêque et les récents développements industriels permettent maintenant aux francs-

<sup>866</sup> « L'usine hydro-électrique de Chute-à-Caron », in *Le Progrès du Saguenay*, 18 août 1938.

<sup>867</sup> 18 George V, Chapitre 105.

<sup>868</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 86, cote 10, volume 1.

tenanciers de revenir à la charge et d'obtenir gain de cause ; l'Évêché consent alors à ouvrir une mission aux Terres-Rompues —la « mission de Shipshaw »— et la confie au curé de Sainte-Anne.<sup>869</sup> Cette reconnaissance épiscopale n'est pas sans conséquence. Deux ans plus tard, le 15 avril 1930, le gouvernement procède à son tour à la création de la municipalité de Shipshaw. Ses limites territoriales sont les suivantes : vers l'ouest, les municipalités du village et de la paroisse de Saint-Ambroise, en longeant la limite est du canton Bourget ; vers le sud, la rivière Saguenay et Ville-Racine ; vers le nord, les municipalités de Saint-Honoré et la paroisse de Saint-Ambroise ; vers l'Est, la rivière aux Vases.<sup>870</sup>

La création simultanée des municipalités de Ville-Racine et de Shipshaw est un bon indicateur de l'envergure des travaux qui ont cours à Chute-à-Caron. Le secteur des Terres-Rompues et la rive nord du canton Jonquière, emportés par le tumulte du méga-projet Alcan, sont en train de connaître une transformation majeure et accélérée sur le plan socio-politique. À Saint-Charles-Borromée plus spécifiquement, le déménagement du village entre dans sa phase finale. Pièce par pièce, les édifices de cette municipalité presque cinquantenaire sont démontés, transportés et reconstruits sur [361] la hauteur avoisinante. Au total, environ 70 familles de cette seule paroisse sont touchées par la crue artificielle des eaux.<sup>871</sup> La reconstruction de l'église provoquera à elle seule des tiraillements et une division au sein même de la communauté locale concernée ; reconstruite aux frais de la multinationale, elle sera bénite par Mgr Lamarche au mois d'avril 1931.<sup>872</sup> Après ces événements, ce secteur ne sera plus jamais le même.

Sur la rive sud du Saguenay, à Jonquière-Nord et à Jonquière-Paroisse, le problème est différent mais reste tout de même épineux ; car sur le plan socio-religieux cette population agricole et dispersée vit dans une sorte de symbiose. Même si le rehaussement des eaux n'atteint pas les terres cultivables, l'élargissement du lit de la rivière éliminera

<sup>869</sup> V. Tremblay, Notes monographiques..., op. cit., p. 24 ; Gouvernement du Québec, Répertoire des municipalités du Québec, 1987, p. 562.

<sup>870</sup> *Gazette Officielle du Québec*, vol. 62, no 16, pp. 1501-1502.

<sup>871</sup> « Saint-Charles-Borromée, un village paisible... », *Le Soleil au Saguenay*, 17 mars 1962.

<sup>872</sup> ANQC, fonds SHS, Découpures, vol. II, article 73.

pour ainsi dire tout contact entre les deux rives. À brève échéance ce sera la rupture et l'éclatement de la communauté et le clivage entre les riverains des cantons Jonquière et Simard. Dans un proche avenir, certains d'entre eux sont condamnés à l'isolement. Ils devront alors se rattacher à la paroisse de Saint-Dominique qui reste elle aussi assez éloignée. Pour eux donc, aucune alternative ; c'est le drame !..

Initialement, le « projet Shipshaw » ne comportait qu'une étape ; il ambitionnait de barrer le cours naturel du Saguenay au niveau de la Chute-à-Caron pour détourner les eaux vers la rivière Shisphaw grâce à un canal artificiel (long de près de deux kilomètres), une conduite d'eau qui aurait permis de profiter de la dénivellation maximum de 63 mètres. La centrale devait être construite à l'embouchure de la rivière Shipshaw, au pied de la gorge qu'il fallait élargir et creuser. C'est pour cette raison qu'on lui avait donné le nom de « Shipshaw ». <sup>873</sup>

Cependant, au cours de l'année 1928, la prospérité économique qui engendre une forte croissance de la demande d'aluminium, exige une révision du projet. Pour être en mesure d'utiliser le plus rapidement possible une partie du potentiel [362] du Saguenay, les ingénieurs s'entendent pour réajuster leurs plans et décident de diviser l'entreprise en deux étapes : « Shipshaw No 1 » et « Shipshaw No 2 ». La première étape est mise en œuvre avant la fin de l'année ; elle commande la construction d'un barrage de 900 mètres de long qui bloquera l'écoulement des eaux du Saguenay, d'une passe-déversoir qui sera utile en cas d'urgence et d'une centrale au niveau de Chute-à-Caron. <sup>874</sup>

Le 23 juillet 1930, en présence de plusieurs milliers de spectateurs, les travaux ainsi réorientés prennent une tournure décisive, lorsque les ingénieurs réalisent le tour de force de faire basculer dans les eaux tumultueuses du Saguenay, un bloc de béton mesurant 28 mètres de hauteur et pesant 10 000 tonnes. L'exploit est unique ! La première livraison d'électricité sera faite le 21 janvier 1931 ; la deuxième unité génératrice entrera en production le 9 février 1931, la troisième le 18 juin 1932 et la dernière, qui amènera la capacité installée à 260 000 c.v., le 14 janvier 1934. <sup>875</sup>

<sup>873</sup> D.C. Campbell, *op. cit.*, p. 141.

<sup>874</sup> N.S. Crerar, *op. cit.*, p. 10.

<sup>875</sup> « L'usine hydro-électrique de Chute-à-Caron », *op. cit.*

### *Effondrement de l'empire Price : Jonquière en crise (1929-1937)*

[Retour à la table des matières](#)

La mise en marche des turbines de la centrale de Chute-à-Caron arrivait malencontreusement dans un fort mauvais moment pour Jonquière et ses environs. L'effondrement du marché de la pulpe brute, la chute et la réorganisation de l'industrie papetière au Saguenay—Lac-Saint-Jean, la baisse importante du marché de l'aluminium et l'accroissement simultané de la capacité de production d'électricité, allaient avoir des effets catastrophiques au niveau du marché de l'emploi et sur l'activité économique régionale dans son ensemble.

Au milieu des années vingt, alors que la nouvelle association *Duke-Price* dépeussierait le projet-Shipshaw, la *Price Brothers & Company* s'était engagée dans un ambitieux [363] projet de restructuration visant à lui assurer une parfaite mainmise sur l'industrie forestière régionale ; Dubuc neutralisé (1924),<sup>876</sup> les pulperies de Péribonca (1925),<sup>877</sup> de Val-Jalbert (1927) et de Chicoutimi (1930) fermées et leurs réserves forestières intégrées au patrimoine de l'empire familial, plus rien ne semblait pouvoir entraver son expansion soutenue.

Jusqu'en 1929, point culminant de trente ans de croissance économique ininterrompue, la maison Price, toujours l'un des grands leaders de l'industrie papetière canadienne, s'était arrachée la part du lion et contrôlait passablement bien les multiples facettes de l'industrie forestière saguenéenne et jeannoise. L'espace d'un court moment, elle avait même tenu entre ses mains l'interrupteur de l'usine de Port-

<sup>876</sup> En 1924, le principal client de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, la « Becker & Company » de Londres, faisait faillite et entraînait avec lui son fournisseur chicoutimien. Le 5 juin 1925, le groupe de Dubuc (chapeauté par la Compagnie de Pulpe et de Pouvoirs d'eau du Saguenay) est restructuré par les créanciers et devient, « Les Fabriques des pâtes et papier du Québec », laquelle société sera rachetée par la *Price Brothers & Company*, le 3 octobre 1927. Cf., R. Collard, « Dubuc et La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi (1896-1927) », pp. 77-98.

<sup>877</sup> R. Bouchard, Russel, « De Saint-Amédée à Chute-des-Passes... », *op. cit.*, pp. 9-10.

Alfred. Les derniers boulons fixés à la papeterie de Riverbend, le colonel John Herbert Price avait cru opportun de couronner ce moment d'apothéose en entreprenant la construction d'un superbe gratte-ciel de 17 étages sur la rue Ste-Anne à Québec, signe ostensible —s'il en avait besoin— d'une étonnante conquête commerciale et d'une éblouissante réussite industrielle. <sup>878</sup>

Mais de toute évidence cette extraordinaire expansion ne pouvait se poursuivre indéfiniment et c'est le déclenchement de la crise économique de 1929 qui allait y mettre un frein. À la faveur de la grande dépression, le marché du papier se contracte ; premières conséquences directes de ce revirement, les anciennes alliances commerciales éclatent, les États-Unis instaurent (en 1932) le fameux « Revenue Act » et les États européens réagissent en resserrant à leur tour leurs politiques [364] protectionnistes. <sup>879</sup> La plupart des usines papetières sont immédiatement affectées par la conjoncture, exception faite cependant de l'usine de Dolbeau, propriété de la richissime chaîne de journaux de la maison Hearst. Les usines papetières qui ne sont pas aspirées dans la tourmente sont par contre contraintes de ralentir considérablement leurs activités : à la Baie des Ha ! Ha ! et à la Grande Décharge, les usines sont rendues à bout de souffle et cessent toute production au cours des années 1931-1932 (pour celle de Port-Alfred) et 1932-1934 (pour celle de Riverbend), <sup>880</sup> alors que les usines de Jonquière et Kénogami envoient la moitié de leurs 2 000 ouvriers au chômage. <sup>881</sup> Ajoutés aux 3 000 mises à pied dans le secteur de l'aluminium, <sup>882</sup> la crise devient dramatique pour le grand Jonquière industriel, acquis de fraîche date aux « bienfaits » du libéralisme à l'américaine.

Rendue à bout de souffle, en 1932 la *Price Prothers & Company* n'est plus en mesure de faire face à ses obligations et ne peut même

<sup>878</sup> E. Minville, *La forêt*, pp. 197-198.

<sup>879</sup> H. Cimon, « La Compagnie Price », *op. cit.*

<sup>880</sup> « Moulins de Riverbend, 200 tonnes de papier par jour », in *L'Annonneur*, 28 février 1934.

<sup>881</sup> P.-Y. Pépin, *Le royaume du Saguenay en 1968*, *op. cit.*, p. 80. B. Brouillette et P. Dagenais, « Quelques aspects de l'économie actuelle du Saguenay—Lac-Saint-Jean », p. 664.

<sup>882</sup> « L'usine hydro-électrique de Chute-à-Caron », *op. cit.* ; Benoît Brouillette, « L'Aluminium au Saguenay », 1946, pp. 417-446.

plus payer les intérêts (de 6%) dus sur les onze millions de dollars d'obligations hypothécaires qu'elle a contractées au cours de la dernière décade.<sup>883</sup> Coincé par la conjoncture et incapable de payer un arriéré de près d'un million de dollars qu'elle doit à la *Duke-Price Power Company* —qui deviendra la compagnie « Forces Motrices du Saguenay »—, le colonel jette la serviette et met l'entreprise familiale à la disposition de ses créanciers qui, aux dires de [365] l'historien officiel de l'Alcan, Duncan Carlyle Campbell, n'ont pas plus le choix des armes.

Selon ce dernier, la *Duke-Price* —dont les actions appartiennent majoritairement à l'Alcan— tire plus des deux tiers de ses revenus de la vente d'énergie hydroélectrique à la Compagnie Price et à d'autres papeteries. Placée dans le même contexte et devant faire face elle aussi à de lourds paiements d'obligations, la multinationale américaine se voit alors contrainte de déposer une demande de déclaration de faillite auprès de sa partenaire anglo-canadienne afin, allègue-t-elle, de « protéger la créance » de la compagnie d'électricité.<sup>884</sup> Mais aux yeux de plusieurs commentateurs de l'époque, la « déchéance » de la Maison Price ne serait pas imputable uniquement à la crise du papier, à des placements « imprudents » et à des défauts d'organisation. S'il y avait enquête, écrit alors un chroniqueur du journal québécois *Le Soleil*, « peut-être y découvrirait-on le jeu sournois d'une certaine finance, l'influence bancaire dominée par quelqu'un [en l'occurrence l'Alcan] qui aurait eu intérêt à supprimer les Price » ?<sup>885</sup>

Nullement séduits à l'idée de laisser partir un des plus beaux fleurons industriels de l'Empire britannique, les actionnaires londoniens demandent à Lord Beaverbrook (anciennement Max Aitken) de réorganiser la Compagnie et de la sortir de l'impasse. Jouissant d'une solide réputation en Angleterre où il vient d'être anobli par le roi, le président intérimaire aura donc la difficile tâche

<sup>883</sup> Dans l'exercice financier de l'année 1929-1930, les profits de la *Price Brothers & Company* étaient de 3 332 798\$ ; dans celui de l'année financière 1930-1931 ils s'étaient maintenus à 3 308 954\$ ; dans celui de 1931-1932, les bénéfices de la compagnie avaient fondu comme neige au soleil et s'étaient convertis en une perte sèche de 583 769\$. Cf., *Price Brothers report reveals large losses* », in *The Montreal Daily Star*, may 27, 1932.

<sup>884</sup> D.C. Campbell, *op. cit.*, pp. 145-146.

<sup>885</sup> « La réorganisation de Duke-Price », in *Le Soleil*, 3 février 1934.

d'empêcher l'effondrement de la maison Price, à partir du nouveau conseil d'administration temporaire où siège d'ailleurs, en tant que directeur, Sir Keith Price, un autre londonien de souche.<sup>886</sup> En contrepartie, la position du groupe américain —auquel est soumis l'Alcan— est soutenue et encouragée par les banques new yorkaises et les compagnies d'assurances qui sont intéressées à investir dans le commerce du papier journal ; ce groupe d'intérêts étrangers, qui détient le contrôle d'une partie [366] de la dette de l'empire Price, aimerait bien mettre la main sur les équipements industriels et les usines placés en garantie.

Les premiers signes encourageants d'une reprise des affaires au Saguenay apparaissent en février 1934, lorsque recommencent les activités à l'usine de Riverbend. À la faveur de ce premier signe de redressement, Lord Beaverbrooke tente des approches et propose différents plans de réorganisation qui sont tous refusés du revers de la main par la meute d'obligataires, d'actionnaires et de créanciers, tant britanniques qu'américains. En février 1936, le syndic désigné pour liquider la faillite, l'honorable Gordon W. Scott, soumet une requête de la « Pacona Limited » qui entame une habile manoeuvre en offrant d'acheter au comptant tout l'actif de la faillite, ce qui, dans les circonstances, représente une transaction d'un peu plus de vingt millions de dollars.<sup>887</sup> Acculés au pied du mur, le 29 avril 1936 les actionnaires britanniques et canadiens déposent une dernière contre-offre qu'ils appuient avec un flamboyant —et loyaliste— discours et réussissent ainsi, de justesse, à neutraliser la puissante manoeuvre du groupe américain.<sup>888</sup>

Désarçonnée par l'approbation de l'assemblée des créanciers, la *Pacona Limited* rend les armes et accepte, à contre coeur, de régler ses comptes sur la base du plan Price ; de cette manière, la compagnie *Forces Motrices du Saguenay* réussira à récupérer ses arrérages évalués à un peu moins d'un million de dollars, la *Pacona Limited* fera un

<sup>886</sup> « Réorganisation de Price Brothers », in *L'Événement*, Québec, 6 juin 1932.

<sup>887</sup> Cette compagnie avait été fondée par le groupe américain (dont Ishman Brothers, banquiers bien connus de New York, et par l'Aluminum Ltd, laquelle contrôle la Saguenay Power Co. Ltd) pour racheter les obligations détenues par les créanciers et exiger la saisie des obligations échues. Cf., « Une offre est faite à Price Brothers », in *Le Colon*, 27 février 1936.

<sup>888</sup> A. Maheux, *op. cit.*, pp. 425-428.

bénéfice substantiel de près d'un million de dollars avec la vente des obligations à l'entreprise réorganisée, mais l'Alcan n'aura droit à aucune part dans la nouvelle *Price Brothers & Company* qui recevra ses nouvelles lettres patentes une semaine seulement après ce coup de théâtre mémorable. <sup>889</sup>

[367]

Au début de mars 1937, les journaux annoncent que les affaires de la *Price Brothers & Company* sont enfin réglées ; administrée par un syndic depuis cinq ans, la Compagnie a définitivement retrouvé son indépendance financière. Cependant, le capital financier dont elle dispose maintenant est tout ce qu'il y a de plus « neuf » et l'administration n'est pratiquement plus soumise à l'influence familiale : au conseil d'administration, siègent désormais cinq Montréalais (MM. A. A. Aitken, P. P. Hutchison, J. D. Johnson, J. C. Newman et P. F. Sise), trois Québécois (MM. Alfred Marois, A.-C. Picard et A. C. M. Thompson) et un Londonien de souche (Sir Keith Price). <sup>890</sup> Cette réorganisation donnera un nouvel élan à la doyenne des industries forestières au Saguenay. Dès l'hiver suivant, la Compagnie engagera 6 700 hommes dans ses chantiers du Saguenay—Lac-Saint-Jean. <sup>891</sup>

Bien que réglée à l'avantage des actionnaires londoniens et canadiens, l'affaire laissera des cicatrices profondes et jettera un froid arctique entre les deux compagnies. Bien des années après cette défection de première classe, R.E. Powell, le grand bâtisseur d'Alcan au Canada, exprimera ses vifs regrets et tentera de s'excuser « d'avoir dû forcer la faillite » <sup>892</sup> de son partenaire ; mais aux yeux de la Maison Price, des Jonquiérois et des Saguenéens qui avaient dû subir les durs conséquences de cette trahison, la brisure demeurera jusqu'à la formation du consortium Abitibi-Price, au milieu des années soixante-dix.

<sup>889</sup> D.C. Campbell, *op. cit.*, pp. 146-147.

<sup>890</sup> « Les affaires de Price Brothers sont réglées », in *Le Progrès du Saguenay*, 4 mars 1937.

<sup>891</sup> « 6 700 hommes dans les chantiers de Price Bros », in *Le Progrès du Saguenay*, 23 décembre 1937.

<sup>892</sup> D.C. Campbell, *op. cit.*, p. 147.



## *Réalisation du projet « Shipshaw No 2 »*

[Retour à la table des matières](#)

Au cours de ces années de morosité économique et de grande dépression, plusieurs familles d'ouvriers se réfugieront dans des projets de colonisation agricole et tenteront de [368] tirer profit de l'aide gouvernementale qui en découle.<sup>893</sup> Les changements sont si rapides et si brutaux, la croissance de la population dans certains secteurs est si forte et si spectaculaire, qu'ils obligent les autorités locales, religieuses et politiques à réviser régulièrement le statut des localités et des îlots de peuplement répartis sur le territoire à l'intérieur du canton industriel de Jonquière et dans sa périphérie.

À Ville-Racine tout d'abord, la population est constituée essentiellement de familles de travailleurs et nul n'est sans savoir que la ville a été construite uniquement pour répondre aux besoins ponctuels de la grande industrie naissante et qu'elle fermera probablement ses portes après la réalisation du complexe hydroélectrique de Shipshaw et la disparition des chantiers de construction. Parfaitement bien instruit du contexte, l'Évêché de Chicoutimi juge qu'il est préférable de ne pas changer son statut de mission et convient de ne pas créer de paroisse à cet endroit, du moins pas pour l'instant. D'ailleurs, cette localité n'a toujours pas d'église en 1931,<sup>894</sup> et les pratiquants s'en remettent aux curés des paroisses Saint-Dominique et Sainte-Anne (paroisse-mère de la mission des Terres-Rompues) pour les services religieux.<sup>895</sup>

Au cours du mois de février 1935, Ville-Racine est sur le point de fermer. La fin des travaux de Chute-à-Caron et la crise économique

<sup>893</sup> Au début du mois d'août 1934, on rapporte que sur les 50 familles de colons sagamiens qui partent vers l'Abitibi, 30 sont de Jonquière. Cf., « Grand mouvement en faveur de la colonisation à Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 2 août 1934 ; « Départ de cinquante colons à Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 6 août 1934.

<sup>894</sup> En fait, la mission de Shipshaw (dont le centre se situe à Ville-Racine), ne recevra sa chapelle et ne deviendra une desserte de Saint-Jean-Vianney qu'en 1941.

<sup>895</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 86, cote 10, volume 1, pièce 5.

persistante aboutissent au dépôt d'un bill demandant d'annuler la charte de la ville. Incapables de respecter leurs promesses, ne disposant toujours pas d'école ni d'église et ne pouvant pas payer leurs redevances aux municipalités de la paroisse Saint-Dominique de Jonquière et du Canton Tremblay, les dirigeants se sont préparés au

[369]



Le barrage de « Shipshaw No 1 » a été à l'origine de la fondation du village industriel de Ville-Racine.  
Photo : ANQC., fonds SHS, no 2683.

pire.<sup>896</sup> Les faibles lueurs d'une reprise de l'économie vont cependant donner un sursis à cette mission moribonde. La fin du projet « Shipshaw No 1 » et le chômage qu'elle entraîne, donnent prétexte à l'Évêché d'attendre un moment plus propice. Au terme de six années de crise, la situation s'est passablement transformée et paraît beaucoup plus encourageante. Les rumeurs de l'agrandissement possible et prochaine de l'aluminerie d'Arvida et un règlement imminent [370] dans l'affaire de la faillite Price présagent d'une reprise de l'activité économique dans ce secteur et d'une recrudescence du marché de l'emploi à Jonquière.

En 1937, l'*Aluminium Limitée* (l'*Alcan*) vient tout juste de régler l'épineux problème de la faillite de la Compagnie Price.<sup>897</sup> Délivrée de son projet secret visant à faire main basse sur les actifs de l'entreprise en péril, elle annonce une augmentation de sa production et la construction d'une quatrième salle de cuves à Arvida, où elle prévoit engager cent hommes de plus.<sup>898</sup> Pour les populations établies à Ville-Racine, aux Terres-Rompues et à Jonquière, tout travail d'agrandissement des usines à Arvida ne peut que faire croître les besoins hydroélectriques de la Compagnie et provoquer la construction de nouvelles centrales. Les pouvoirs électriques étant la pierre angulaire de toute extension des usines d'électrolyse, on en viendra rapidement à sortir de la poussière le programme inachevé de Shipshaw.

Les trompettes sonnantes de la Deuxième Guerre mondiale et les premiers bruits de bottes en Europe viendront renforcer cette conviction ; d'autant plus que pour différentes raisons administratives, la centrale de Chute-à-Caron est devenue une sorte d'éléphant blanc qui sert uniquement à la production de vapeur. En février 1938, les discours enflammés d'Adolf Hitler et l'amélioration des finances de l'*Aluminium Limitée* lui permettent de donner le grand coup et de devenir propriétaire de l'*Alcoa Power Company*, pour trente-cinq

<sup>896</sup> « L'annulation des chartes des « villes » de Racine et d'Isle-Maligne », in *Le Devoir*, 25 février 1935.

<sup>897</sup> « Les affaires de Price Brothers sont réglées », in *Le Progrès du Saguenay*, 4 mars 1937.

<sup>898</sup> « Activité aux usines de l'Aluminium », in *La Sentinelle*, 5 février 1937 ; « Augmentation de la production à Arvida », in *Le Progrès du Saguenay*, 28 janvier 1937, p. 1 ; « Arvida et les travailleurs de la région », in *Le Progrès du Saguenay*, 25 novembre 1937. Voir aussi B. Brouillette, *op. cit.*, pp. 425-427.

millions de dollars.<sup>899</sup> Le premier septembre 1939 les Allemands envahissent la Pologne et, deux jours plus tard, l'Angleterre et la France lui déclarent la guerre afin de soutenir leur allié. Pour répondre à l'effort de guerre, l'Alcan entreprend alors d'agrandir son usine d'Arvida et ressuscite [371] le projet-Shipshaw. À l'automne 1939, il y a déjà pénurie de travailleurs à Jonquière et la multinationale doit se retourner vers les autres villes de la région pour combler sa main-d'oeuvre : à ce moment précis, 44% des employés travaillant sur les nouveaux chantiers proviennent du secteur de Chicoutimi, 30% du secteur de Jonquière et 13% de Kénogami. En gros, l'analyse de la liste des travailleurs de la seule usine d'Arvida démontre que 25% d'entre eux sont de Chicoutimi, 25% de Jonquière et 10% de Kénogami.<sup>900</sup>

L'énergie hydroélectrique restant la pierre angulaire des programmes d'extension des usines d'aluminium, il va de soi que la hausse exponentielle des besoins en métal gris due à l'effort de guerre, aura tôt fait d'avaler les surplus de la centrale de Chute-à-Caron. En 1940, McNeely DuBose, le surintendant à la division électrique d'Alcan au Saguenay, doit faire des pieds et des mains pour combler les besoins énergétiques supplémentaires exigés par les Alliés et par la mise en service des nouvelles salles de cuves de l'usine d'Arvida. En attendant la réalisation de la phase-deux du projet-Shipshaw, DuBose fait installer deux génératrices d'appoint dans une aile ajoutée à la centrale de Chute-à-Caron.<sup>901</sup>

Les plans retouchés, de ce qui s'appellera désormais « Shipshaw No 2 », sont d'une ampleur encore inégalée. Le nouveau projet consiste, ni plus ni moins, à détourner le Saguenay de son cours naturel et à l'amener sur un parcours d'environ deux kilomètres jusqu'à une nouvelle centrale.<sup>902</sup> Commencée le 15 août 1941 et mise en opération le 24 novembre 1942, cette usine hydroélectrique sera en mesure de fournir 1 200 000 c.v. Si l'on ajoute les 300 000 c.v. de la première phase du développement et les 540 000 c.v. du pouvoir d'Isle-Maligne,

<sup>899</sup> D.C. Campbell, *op. cit.*, pp. 144, 247-263.

<sup>900</sup> « Arvida et les travailleurs de la région », in *Le Progrès du Saguenay*, 25 novembre 1939.

<sup>901</sup> D.C. Campbell, *op. cit.*, p. 265.

<sup>902</sup> « Le Saguenay au service du Canada », 1955, réimpression d'un texte publié en novembre 1947, dans *Canadian Geographical Journal*.

ce sont maintenant plus de deux millions de chevaux-vapeur qui seront tirés de la rivière [372] Saguenay.<sup>903</sup> Grâce à cette augmentation importante de la capacité énergétique, l'*Aluminium Limitée* peut ainsi poursuivre son programme d'expansion de l'usine d'Arvida ; au mois de mai 1943, la dernière salle de cuves entre en service et permet d'ajouter environ 305 000 tonnes d'aluminium à la capacité annuelle.<sup>904</sup>

Ville-Racine profite elle aussi de cette conjoncture pour renaître de ses cendres. À la faveur de la reprise des travaux à Shipshaw, l'Évêché de Chicoutimi transfère la responsabilité de la mission (qui appartenait jusque-là au curé de Sainte-Anne) au curé de la paroisse de Saint-Jean-Vianney. De son côté, la population entreprend la construction d'une chapelle temporaire et d'une école composée de trois classes. À ce moment, le village compte une trentaine de maisons qui servent toujours à abriter les familles des employés de la Compagnie.<sup>905</sup>

La croissance de la grande industrie et le raffermissement de l'infrastructure économique du Saguenay n'auront pas que des conséquences sur la petite ville-compagnie ; ils donneront une vitalité nouvelle aux localités vivant dans l'aire d'influence des grands barrages de Shipshaw, et cette nouvelle réalité imposera une fois de plus un réaménagement de la carte géopolitique du Haut-Saguenay. En effet, la fermeture des chantiers de « Shipshaw No 2 », en 1944, vient confirmer le clivage et la séparation des deux communautés concentrées désormais à proximité des grands barrages (dans l'ancienne mission de Saint-Léonard) et tout près de l'église (construite en 1935).<sup>906</sup> La coupure est drastique : en l'espace d'une seule [373] année, de 1943 à 1944, la mission de Shipshaw, établie à Ville-Racine, passe de 2 000 à 400 âmes environ.<sup>907</sup>

<sup>903</sup> « L'aménagement hydro-électrique de Shipshaw... », in *Le Lingot du Saguenay*, 17 novembre 1945.

<sup>904</sup> « Le plus gros barrage du monde : Shipshaw », in *Le Soleil au Saguenay*, 30 janvier 1943 ; *Ibid.*, 11 février 1943 ; D.C. Campbell, *op. cit.*, p. 280.

<sup>905</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, (non coté), « Chronologie historique rédigée par les résidents permanents dans le but d'obtenir le rattachement à la paroisse Sainte-Thérèse-d'Arvida, 9 mars 1961 ».

<sup>906</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 5, cote 51, volume 376 a, pièce 1.

<sup>907</sup> Archives de l'Évêché de Chicoutimi, « Rapport général sur l'état de la mission de Shipshaw ».

Le 8 janvier 1944, le gouvernement du Québec met un terme légal à la municipalité de Ville-Racine et accepte de fusionner son territoire à celui de la ville d'Arvida.<sup>908</sup> Au fil des ans, les maisons ferment l'une après l'autre et les familles désirant rester dans les environs sont alors contraintes de choisir entre la mission de Saint-Léonard (l'ancienne partie du village de Shipshaw, à l'ouest de cette rivière) et la communauté évoluant tout près de l'église (le village de Saint-Jean-Vianney, situé à l'est de la même rivière). La construction d'un réseau efficace de communications routières, entre Jonquière et Ville-Racine, et l'édification de plusieurs ponts sur les rivières aux Vases, Shipshaw et Saguenay, favoriseront la croissance rapide de la paroisse Saint-Jean-Vianney qui deviendra, peu à peu, une sorte de village-dortoir établi au profit des villes-usines de Jonquière, Kénogami et Arvida.<sup>909</sup>

### *Le réveil des vieux démons*

[Retour à la table des matières](#)

Il était clair que pour l'ensemble du Haut-Saguenay, le déploiement de l'infrastructure hydroélectrique autour du [374] complexe arvidien était porteur de changements structuraux majeurs qui modifiaient totalement les rapports de force en présence et l'équilibre géopolitique qui s'était établi avec le temps. Avant la fondation de l'aluminerie et de la ville d'Arvida, la hiérarchisation des centres urbains et des localités périphériques avait été dictée par la force d'attraction de Chicoutimi, capitale incontestée d'alors, qui trônait orgueilleusement sur ses voisines en vertu de son histoire, de ses fonctions administratives,

<sup>908</sup> *Gazette Officielle du Québec*, 1944, no 3, vol. 76, p. 325. Sur le plan religieux, la mission ne sera supprimée qu'en 1961 ; à ce moment, l'ancien village de Ville-Racine comprend encore 8 maisons et autant de familles considérées comme permanentes : la quarantaine d'enfants qui restent là fréquentent les écoles d'Arvida. Voir à ce sujet, Archives de l'Évêché de Chicoutimi, (non coté), « Chronologie historique... », *op. cit.*

<sup>909</sup> La construction de la « route Saguenay » et du célèbre pont d'aluminium (entre 1948 et 1950) qui enjambe la rivière Saguenay, tout près du barrage de Shipshaw et de Ville-Racine, permettra de sauver une quinzaine de kilomètres. « La construction de la route Saguenay », in *Le Lingot*, 5 avril 1946 ; « La route et le pont Saguenay », in *Le Lingot*, 15 octobre 1948 ; « Le pont d'Arvida, tout le monde y passe... », in *Le Lingot*, 27 juillet 1950.

commerciales et industrielles, et de la vigueur de son regroupement démographique. Au début des années vingt, les villes jumelles de Jonquière-Kénogami ne forment pas encore une communauté urbaine assez homogène pour pouvoir porter ombrage à la doyenne du Saguenay : sur le seul plan démographique, le pôle urbain de Chicoutimi<sup>910</sup> domine toujours aussi largement avec ses 12 435 habitants, alors que le pôle jonquérois n'en compte que 8 621,<sup>911</sup> et celui de la Baie des Ha ! Ha !, arrive bon dernier avec ses 5 850 habitants.<sup>912</sup>

Au cours des années trente, la situation change du tout au tout ! Avec la dramatique fermeture de la pulperie de Chicoutimi, la reprise de l'activité papetière le long de la rivière au Sable, l'agrandissement de l'aluminerie d'Arvida et la réalisation de la phase-deux du complexe hydroélectrique de Shipshaw, la dynamique industrielle se déplace vers l'ouest. Spatialement, les villes jumelles de Jonquière et Kénogami ne forment plus qu'une seule entité urbaine ; liées par des intérêts industriels et commerciaux complémentaires, les deux municipalités ont finalement réussi à se rejoindre, même si elles tiennent toujours farouchement à leur autonomie [375] politique et administrative. En 1941, peut-on noter dans les *Recensements* fédéraux, l'agglomération urbaine Jonquière-Kénogami, avec ses 185 entreprises commerciales et ses 20 348 habitants,<sup>913</sup> supplante désormais celle de Chicoutimi, qui ne compte plus que 153 commerces et 19 141 habitants.<sup>914</sup>

Au début des années quarante, la prépondérance politique et la présence hégémonique de Chicoutimi sont sérieusement remises en

<sup>910</sup> Le pôle urbain de Chicoutimi comprend, à l'époque, les municipalités de Chicoutimi paroisse (1 922 h.) et ville (8 937 h.) Rivière-du-Moulin (738 h.) et Sainte-Anne (838 h.). Cf., *Recensement du Canada*.

<sup>911</sup> Le pôle urbain de Jonquière comprend, à l'époque, les municipalités de Jonquière paroisse (1 213 h.) et ville (4 851 h.), et Kénogami (2 557 h.). Cf., *Recensement du Canada*.

<sup>912</sup> Le pôle urbain de la Baie des Ha ! Ha ! comprend, à l'époque, les municipalités de Bagotville (2 204 h.), Port-Alfred (1 213 h.), Saint-Alexis-de-Grande-Baie (1 735 h.), et Grande-Baie (698 h.). Cf., *Recensement du Canada*.

<sup>913</sup> On parle alors de 13 769 h. pour Jonquière ville et de 6 579 h. pour Kénogami. Cf., *Recensement du Canada*.

<sup>914</sup> On parle alors de 16 040 h. pour Chicoutimi ville, de 1 561 h. pour Rivière-du-Moulin et de 1 540 h. pour Sainte-Anne de Chicoutimi. Cf., *Recensement du Canada*.

question. Ainsi, remarque le géographe Louis-Marie Bouchard dans son étude démographique portant sur « Les villes du Saguenay », « *on assiste alors au début d'une longue période de concurrence serrée entre Chicoutimi et Jonquière-Kénogami* », tant sur le plan de l'importance démographique que sur celui de l'influence régionale, et on ignore toujours la place qu'occupera prochainement la Cité d'Arvida au sein de la nouvelle conurbation du Haut-Saguenay.<sup>915</sup> Dans un tel contexte, il n'en fallait pas plus pour réveiller les vieux fantômes qui s'étaient endormis, avec la crise, dans les clochers des villes du Haut-Saguenay et pour raviver les vieilles querelles du terroir qui caractérisaient, depuis la première bataille du lac Kénogami, les rapports tendus entre les deux communautés. Les démons ont la vie dure, cela est bien connu... surtout lorsqu'ils remettent en question les dogmes qui sacralisent les privilèges et prétentions des uns par rapport à la soumission et aux devoirs aliénants des autres.

L'arrogant mythe de la « Reine du Nord », qui avait habité les rêves de grandeur et les prétentions snobinardes des Chicoutimiens jusqu'à l'effondrement de l'empire Dubuc, au milieu des années vingt, était subitement remis en question et risquait de basculer soudainement dans le camp adverse avec le boom industriel généré par la guerre. Mais de la coupe aux lèvres, la marge était encore énorme ; car Chicoutimi, centre régional des banques et du commerce en gros, était toujours [376] aussi solidement ancrée sur ses fonctions administratives, quasi monopolistiques. À Jonquière-Kénogami, en dépit d'une vigueur économique sans précédent, le commerce avait plutôt tendance à se développer autour du détail, ce qui, dans les circonstances et d'une certaine manière, permettait à Chicoutimi de redéfinir sa vocation commerciale en tirant avantage de la force apparente et de la recrudescence de l'activité économique notée chez ses voisines établies le long de la rivière au Sable ; ainsi, observe le recenseur du gouvernement fédéral, de 1941 à 1951 le nombre de commerces en gros à Chicoutimi passe de 23 à 47 alors que la progression n'est que de 12 à 18 à Jonquière-Kénogami. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes !<sup>916</sup>

Au point de vue de la structure professionnelle, la comparaison entre les deux communautés donne encore préséance à la doyenne des villes

<sup>915</sup> L.-M. Bouchard, *Les villes du Saguenay*, op. cit., p. 141.

<sup>916</sup> *Ibid.* ; Recensement du Canada.

au Saguenay et, pour des considérations profondément historiques, le « grand » Jonquière n’y pourra jamais rien ! Quoiqu’on dise quoiqu’on fasse le long des rues St-Dominique et Ste-Famille —et les maires des deux villes jumelles auront beau taper du pied sur les trottoirs de bois comme des enfants éconduits—, en 1941 Chicoutimi est toujours l’hôtesse incontestée de l’hôpital régional, du séminaire et des grands couvents, du siège épiscopal diocésain, des bureaux gouvernementaux, des institutions judiciaires, etc... Dans la capitale régionale, 46% de la population active travaillent dans le secteur tertiaire (commerces, banques, services) et 25% gagnent leur vie dans le secteur secondaire (dont la plupart sont à l’emploi de l’Alcan). À Jonquière-Kénogami, c’est tout le contraire : 33% seulement de la population active travaillent dans le tertiaire et 50% dans le secondaire (usines et construction).<sup>917</sup>

La guerre et les développements extraordinaires qu’elle suscite dans le Haut-Saguenay constituent, en quelque sorte, une période de flottement qui permettra à la trame urbaine du Haut-Saguenay de se redéfinir en fonction d’un nouvel équilibre socio-économique. Au fil des ans donc, avec la prospérité d’après-guerre, Chicoutimi se verra alors conforté [377] dans sa vocation tertiaire tandis que le « grand » Jonquière devra se contenter du titre de capitale industrielle qu’elle aura réussi à ravir de haute lutte à sa puissante rivale et doyenne, ce qui, considérant un passé relativement récent, est loin d’être un gain anodin et un simple prix de consolation !..

### *La prospérité d’après-guerre*

[Retour à la table des matières](#)

Le présence de plus en plus marquée de la Cité d’Arvida au sein de la future conurbation du Haut-Saguenay et le dynamisme commercial qui la caractérise, permettent de maintenir une sorte de zone tampon qui temporise les rêves et les velléités expansionnistes des unes et des autres. Aux yeux des deux grands centres urbains rivaux, la Cité de l’Aluminium, toujours coiffée du titre de « ville-compagnie », a déjà beaucoup trop à faire pour s’affranchir de la tutelle de l’Alcan et

<sup>917</sup> Ibid. ; Recensement du Canada.

conquérir sa pleine liberté qui n'arrivera qu'en 1953, lorsque pour la première fois de son histoire la population sera appelée à choisir elle-même le maire de la municipalité. <sup>918</sup>

En juin 1955, le territoire de la fabuleuse « Cité jardin du Haut-Saguenay », <sup>919</sup> a atteint sa pleine maturité et contrôle l'espace géographique qui sera sien jusqu'à la fusion municipale de 1975. La localité s'étend jusque sur la rive nord du Saguenay et comprend les anciens territoires de Ville-Racine, qu'elle a annexés en 1944 après la fermeture des chantiers de construction de Shipshaw No 2. Sur le plan civil, [378] le territoire est divisé en sept quartiers représentés par autant d'échevins et par un maire élu par les propriétaires. Sur le plan religieux, la population est majoritairement chrétienne (92%), mais on y retrouve aussi une église Anglicane et une église Unie (8%) habituellement fréquentées par les anglophones avec qui elles font bon ménage. <sup>920</sup> Sans égards aux différentes confessionnalités évoluant en ces lieux, le territoire est subdivisé en quatre paroisses religieuses qui comptent chacune son propre clocher : Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, érigée en décembre 1927, Saint-Jacques-le-Majeur, en octobre 1942, Saint-Philippe, en juin 1953, et St-Mathias, en juin 1955.

<sup>918</sup> « Le 2 février prochain —pouvait-on lire alors dans l'édition du journal Le Soleil— sera le jour des élections à la mairie et à l'échevinage dans la ville d'Arvida. La mise en nomination aura lieu le 26 janvier prochain. Dans le passé, messieurs les contribuables élisait un nombre de 7 échevins qui eux, s'élisait un maire, mais cette fois-ci c'est différent. D'après un amendement apporté à la charte de la cité, le conseil de ville sera composé de sept échevins et du maire, élu par le peuple ». Cf., « Le maire d'Arvida sera cette fois élu par le peuple », in *Le Soleil*, 15 janvier 1953.

<sup>919</sup> « Arvida, la cité jardin du haut Saguenay, construite par l'Aluminum Company of Canada, Limited », in *Le Lingot du Saguenay*, 12 janvier 1946.

<sup>920</sup> Hans-Wolfgang Frick, « Arvida : vie industrielle et familiale », in *Le Lingot*, 19 juin 1952.



La rue St-Dominique à Jonquière, vers 1940.  
ANQC, fonds SHS, no 10939.

Mais avec la prospérité d'après-guerre les besoins spatiaux de la Cité d'Arvida sont difficiles à combler et ne s'arrêtent pas à l'annexion du rang et de la paroisse Saint-Mathias. De 1941 à 1951, la population fait un bond spectaculaire et est passée de 4 581 à 11 078 habitants en l'espace d'une seule décade ; ce qui en fait, avec le village de [379] Sainte-Anne qui connaît lui aussi un boom démographique sans précédent,<sup>921</sup> la championne toute catégorie de la conurbation du Haut-Saguenay.<sup>922</sup> Au cours des années cinquante, l'expansion tout aussi continue de la paroisse et du village de Saint-Jean-Eudes (érigé en paroisse en 1951 et en municipalité en 1955) permet d'étendre la sphère d'influence d'Arvida vers l'est, au détriment de Chicoutimi qui perçoit cette progression comme une atteinte directe à l'intégrité de son propre territoire.<sup>923</sup> Né des besoins d'une partie de la classe ouvrière d'Arvida, ce village prend forme à partir du secteur historique de Ha ! Ha ! Bay Jonction et atteindra sa pleine maturité à son tour à la fin des années

<sup>921</sup> R. Bouchard, Histoire de Chicoutimi-Nord, op. cit., t. 2, pp. 4-34.

<sup>922</sup> Recensement du Canada.

<sup>923</sup> « Opposition au projet d'annexion de Saint-Jean-Eudes à Chicoutimi », in *Le Soleil* 12 janvier 1951.

cinquante. Jusqu'à sa fusion avec la nouvelle « Ville d'Arvida », <sup>924</sup> le 15 août 1970, Saint-Jean-Eudes sera perçu comme une sorte de « no man's land » judicieusement établi entre la Cité de l'Aluminium et la capitale régionale. <sup>925</sup>

Maires de la municipalité du village de Saint-Jean-Eudes  
(1955-1970) <sup>926</sup>

Marcellin Mc Nicoll	1955-1961
Adrien Saucier	1961-1967
Marcellin Mc Nicoll	1967-1970

Dans le secteur de Jonquière, les progrès urbains sont tout aussi percutants et la localité profite largement des retombées générées par la vitalité de l'industrie papetière et métallurgique, et par l'exploitation de son propre réseau hydroélectrique ; [380] une véritable « poule aux oeufs d'or », aux dires des administrateurs, qui lui rapporte des « bénéfices considérables » et qui constitue « sa principale source de revenus ». <sup>927</sup> La chambre de commerce locale, fermée depuis les jours sombres de la grande dépression économique, reprend du service en 1939. <sup>928</sup> Avec la fin de la guerre, la ville entre dans une sorte d'âge d'or qui s'étirera jusqu'au réveil des années soixante. Sans être aussi importante que celui de sa jeune et vigoureuse voisine établie sur sa frange est, la courbe démographique de la ville accuse néanmoins une progression soutenue et passe de 13 769 habitants, en 1941, à 21 618, en 1951, et à 28 588, en 1961. <sup>929</sup> Le double en seulement vingt ans ! De 1924 à 1960, l'évêché procède à l'érection canonique de six paroisses nouvelles : d'abord Saint-Laurent, créée en 1937, puis tour à tour Saint-Georges, en 1941, Sainte-Marie-Médiatrice, en 1946, Notre-

<sup>924</sup> *Gazette Officielle du Québec*, 1970, vol. 102, no 33, pp. 4639-4642.

<sup>925</sup> Léonidas Bélanger, « St-Jean-Eudes », in *L'Accueil*, janvier 1959.

<sup>926</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, Livre des procès-verbaux de la corporation municipale du village de Saint-Jean-Eudes.

<sup>927</sup> « Sur la scène municipale », in *Le Réveil*, 1er mai 1947.

<sup>928</sup> R. Larouche, *Centenaire de Jonquière...*, op. cit., pp. 51-56.

<sup>929</sup> Recensement du Canada.

Dame-de-Fatima, en 1953, Saint-Albert-le-Grand, en 1955 et Saint-Raphaël, en 1956.

L'industrie de la construction est si active, si intense à Jonquière, qu'il y a pénurie de matériaux à l'automne 1946. Le secteur commercial et le panorama urbain sont en pleine mutation. Pour faciliter la circulation automobile, les rues St-Dominique et St-Aimé sont élargies. Les projets de construction d'édifices commerciaux et la création de nouvelles entreprises ne se comptent plus. Au cours du seul hiver 1946-1947, on annonce l'agrandissement du Garage Munger, la construction d'une salle de montre et d'une station de service, la construction du Garage Lagacé au coin St-Germain et St-Dominique, l'ouverture d'un second cinéma entre les deux côtes, la reconstruction du « théâtre Empire » et d'une station de taxi, et l'ouverture prochain d'un entrepôt frigorifique. <sup>930</sup>

[381]

Comme le réseau hydroélectrique municipal n'est plus en mesure de répondre adéquatement à une population qui s'est multipliée par huit depuis l'acquisition de la petite centrale Price, en 1913, la municipalité doit donc envisager des solutions alternatives qui se révéleront toutes nettement déficientes avec le réveil d'après-guerre. Au milieu des années cinquante, les pannes et les « black outs » se multiplient, deviennent de moins en moins tolérables et provoquent des tensions entre les principaux utilisateurs et les propriétaires du réseau. Le débit d'eau très contrôlé de la rivière au Sable n'étant pas en mesure de supporter l'ajout d'une nouvelle centrale hydroélectrique —qu'on aurait bien voulu construire à la hauteur de Pibrac—, <sup>931</sup> on convient alors d'améliorer la capacité de rendement du vieux pouvoir municipal et on demande à la Régie Provinciale de l'Électricité d'obliger la compagnie Price Brothers à renouveler l'entente de service qui l'oblige à lui fournir une partie de sa production : en décembre 1958, le litige

<sup>930</sup> « La construction va connaître un essor sans précédent à Jonquière et Kénogami cet hiver », in *Le Réveil*, 31 octobre 1946 ; « Construction pour un million à Jonquière et à Kénogami », in *Le Progrès du Saguenay*, 7 novembre 1946.

<sup>931</sup> « Nouvelle centrale hydroélectrique nécessaire à Jonquière », in *Le Soleil au Saguenay*, 11 juillet 1953 ; « Le projet d'une usine hydroélectrique pour la ville de Jonquière commence à se dessiner concrètement », in *Le Soleil au Saguenay*, 2 février 1954.

est partiellement réglé en faveur de la municipalité qui pourra obtenir 10 000 c.v. du réseau de la compagnie Price Brothers pour les quatre prochaines années. <sup>932</sup>

\* \* \*

« La question n'est pas neuve et remonte même à plusieurs années, malgré les ententes cordiales conclues entre les deux parties. C'est cependant en mars 1956 que le problème prit de l'importance alors que la compagnie signifia au Conseil son intention de ne plus lui fournir l'énergie nécessaire après l'échéance de son contrat. »

« Devant l'attitude de la cité, la compagnie lui indiquait plus tard son intention d'en appeler à la Régie Provinciale. Le problème devait cependant prendre des proportions alarmantes le 27 novembre 1956, alors que la cité faisait part de son intention de formuler des plaintes [382] officielles auprès des autorités gouvernementales à la suite d'une panne d'électricité qui a plongé la population dans l'ombre durant six heures. Après des échanges de point de vue passablement piquants sur les causes et origines de cette panne d'électricité, la compagnie acceptait de prolonger « temporairement » son service à la cité jusqu'au premier avril 1959 moyennant cependant certaines conditions dans les taux de vente de l'électricité. » <sup>933</sup>

\* \* \*

Bien que moins importants en nombre, les développements sont tout aussi perceptibles à Kénogami, qui se voit d'ailleurs gratifiée d'une nouvelle paroisse, en juillet 1947. Depuis septembre 1940, les marchands du secteur possèdent leur propre chambre de commerce et, <sup>934</sup> à la fin de la guerre, la ville est en pleine effervescence ! Le magasin Laurent Lacroix, rasé par un désastreux incendie survenu au printemps 1946, est aussitôt reconstruit et rouvre ses portes en décembre suivant. À la même période, la firme Gagnon & Frères, leader régional des grands magasins à rayons, ouvre une succursale coin King-George et Ste-Famille. <sup>935</sup> Comme à Jonquière et Arvida, la progression est soutenue. Le 6 janvier 1950, la Boulangerie Fortin, qui fabrique le pain et les gâteaux « Vitalité », inaugure ses nouveaux locaux dans une

<sup>932</sup> « Price tenue de fournir l'électricité à Jonquière », in *Le Soleil au Saguenay*, 12 décembre 1958.

<sup>933</sup> « La Régie entendra Jonquière et la Cie Price, in *Le Soleil au Saguenay*, 22 juillet 1958.

<sup>934</sup> R. Larouche, Centenaire de Jonquière..., op. cit., pp. 108-109.

<sup>935</sup> « La construction va connaître un essor sans précédent à Jonquière et Kénogami cet hiver », in *Le Réveil*, 31 octobre 1946.

ambiance de kermesse. Dans les temps forts de l'année, cette petite industrie produit environ 70 000 pains par semaine et donne de l'ouvrage à environ 70 hommes. La firme écoule ses produits dans toute la région, de Dolbeau à Grande-Baie, et compte deux centres de distribution, à Alma et à Bagotville. <sup>936</sup>

Au tournant des années soixante, la population de Kénogami stagne, puis périclité. De 1941 à 1959, le taux de [383] croissance passe de 6 579 à 12 100 habitants. <sup>937</sup> Ce sera un sommet ! Inégalé ! Deux ans plus tard, il y en aura 500 de moins. Et ce sera le déclin ; lent, mais graduel et constant jusqu'à la grande fusion du premier janvier 1976...

\* \* \*

Pour des fins administratives locales, les quatre municipalités formées du territoire du canton Jonquière conservent jalousement leurs prérogatives et leur autonomie. Évidemment, la municipalité de la paroisse de Jonquière (mieux connue sous le nom de Saint-Dominique-de-Jonquière), avec sa population essentiellement agricole évaluée à un peu plus de 2 000 habitants, ne fait plus le poids avec ses consœurs qui se sont formées et émancipées après la promulgation officielle du canton, le 29 mai 1850. En 1954, l'Assemblée législative du Québec, présidée par l'honorable Maurice Duplessis (à la tête de l'Union Nationale), fait un premier pas dans la réunification du territoire et promulgue la Loi créant le comté provincial de « Jonquière-Kénogami ». Cette nouvelle division politique épousera, dans son ensemble, les mêmes limites que celles du comté fédéral de « Lapointe », lequel, rappelons-le, avait été érigé officiellement par les libéraux de Mackenzie King, en 1947. <sup>938</sup>

Avant la création du comté provincial de Jonquière-Kénogami, les municipalités de ce secteur faisaient partie du district électoral de

<sup>936</sup> « Bénédiction de la boulangerie Fortin », in *Le Soleil au Saguenay*, 18 janvier 1950.

<sup>937</sup> « La population de Kénogami ne suit pas l'accroissement naturel moyen », in *Le Soleil au Saguenay*, 21 mars 1961.

<sup>938</sup> Créé en 1947 par le gouvernement Libéral de William Lyon Mackenzie King, le comté fédéral de « Lapointe » fera officiellement son entrée sur l'arène politique, en 1949, lors de l'élection du Libéral Jules Gauthier, élu pour représenter la population de Jonquière jusqu'en 1953. Cf., « Notre comté ! Le comté Lapointe », in *Le Réveil*, 1er mai 1947.

Chicoutimi, qui comptaient alors un peu plus de 115 000 habitants et qui comprenaient presque toute la rive sud du Haut-Saguenay, de Larouche aux limites de Bagotville. Une anecdote qui en surprendra plus d'un, la demande avait été officiellement formulée par le député de [384] Chicoutimi à l'Assemblée Nationale, M. Antonio Talbot, qui devait pourtant une partie de sa réélection aux Jonquiérois. <sup>939</sup>

Le nouveau comté de Jonquière-Kénogami récupérera la moitié de la population de l'ancien district de Chicoutimi et entrera officiellement dans l'arène politique provinciale en 1956, lors de l'élection de M. Léonce Ouellet, un chaud partisan de l'Union Nationale : <sup>940</sup> suivront tour à tour après lui, MM. Gérald Harvey (Libéral, élu de 1960 à 1976), Claude Vaillancourt (Parti Québécois, élu de 1976 à 1983), Mme Aline Saint-Amand (Libéral, élue de 1983 à 1985), Francis Dufour (Parti Québécois, élu de 1985 à 1996), et Lucien Bouchard, premier ministre du Québec, élu le 19 février 1996.

### ***Renaissance de la Price Brothers & Company et construction de la centrale hydroélectrique Murdock-Wilson***

[Retour à la table des matières](#)

Après le sauvetage in extremis de l'empire Price et le règlement de la faillite, la Compagnie avait été réorganisée sous la présidence du colonel Charles Hugh Lepailleur Jones (qui deviendra M. H. J. Symington) et comptait encore deux membres de la famille Price parmi

<sup>939</sup> « Un nouveau comté au provincial dans la région de Chicoutimi : Jonquière-Kénogami », in *L'Action Catholique*, 3 mars 1954.

—Il faut dire cependant, qu'une première demande avait déjà été adressée par la Corporation Municipale de la Paroisse de Jonquière, le 4 novembre 1940. Cf., Archives de la municipalité de Jonquière, *Livre des procès-verbaux de la corporation municipale de la Municipalité de la Paroisse de Jonquière*, réunion du 4 novembre 1940.

<sup>940</sup> M. Léonce Ouellet était né à Hébertville, le 5 octobre 1916. Il avait fait ses études classiques au séminaire de Chicoutimi et avait obtenu son diplôme en commerce, à l'Académie Saint-Michel de Jonquière. Avant d'être élu député du comté Jonquière, il avait œuvré dans l'hôtellerie (1935-1940), avait occupé la fonction de chef de division à l'Alcan d'Arvida (1940-1952) et était revenu à l'hôtellerie au terme de cette expérience (1952-1966). Cf., *Dictionnaires de parlementaires du Québec*, 1993, p. 564.

ses administrateurs (Sir Keith Price et Arthur Clifford Price). Cette nomination à la [385] tête de l'illustre entreprise n'avait cependant rien de cosmétique. Ayant acquis ses lettres de noblesse en œuvrant dans différentes manufactures en Ontario, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, Jones disposait effectivement d'une grande expérience dans la fabrication de la pulpe et du papier et jouissait d'une excellente réputation en tant qu'administrateur sur le plan international. <sup>941</sup>

Graduellement, au fil des ans, la *Price Brothers & Company* réussit à se tirer de l'impasse, malgré la pénurie de main-d'oeuvre détournée par la guerre et la conscription. À l'aube des années quarante, dans le pire moment du conflit mondial, la Compagnie a déjà réussi à reprendre 60% du marché papetier sagamien : sur les 2 240 tonnes de papier produit quotidiennement, elle contrôle ainsi 1 353 tonnes, à partir de ses usines de *Kénogami* (703 tonnes), de *Riverbend* (584 tonnes) et de *Jonquière* (66 tonnes) ; le reste est partagé entre la *Consolidated Paper*, de Port-Alfred (553 tonnes), la *Lake St. John Power and Paper Co.*, de Dolbeau (334 tonnes), et la *St. Raymond Paper Limited*, de Desbiens (70 tonnes). Directement ou par filiales interposées, la Compagnie détient également des titres de propriété sur 232 milles carrés de lots forestiers et dispose de 7 775 milles carrés de concessions forestières gouvernementales ; dont celles des rivières Shipshaw, Alex et aux Écorces, où elle tire annuellement les 500 000 cordes de bois de pulpe qui alimente ses trois usines. <sup>942</sup> Enfin, pour faire fonctionner l'ensemble du complexe régional, elle exploite toujours cinq centrales sur les rivières Shipshaw (Chute-aux-Galets et Chute Murdock), au Sable (à Jonquière et à Kénogami) et Chicoutimi (au Bassin), mais dans les années d'après-guerre ce potentiel énergétique (donc, tout près de 44 000 c.v. au total) n'est plus en mesure de satisfaire à ses besoins sans cesse croissants.

En 1947, un an avant l'annonce de son départ, le colonel Jones a gagné son périlleux pari et a réussi à racheter la plupart des hypothèques qui pendaient encore au-dessus de la tête de la Maison. Les hausses successives des prix du papier et la [386] croissance de la demande du papier régional lui ont permis de faire réaliser d'énormes profits à

<sup>941</sup> A. Maheux, *op. cit.* pp. 430-434 (pagination personnelle).

<sup>942</sup> « L'industrie forestière, richesse du Saguenay. La Cie Price Brothers », in *Le Lac Saint-Jean*, 14 octobre 1948.

l'entreprise ; en trois ans, la *Price Brothers & Company* a ainsi vu ses bénéfices passer de 1 552 955\$ à 4 816 184\$, soit une augmentation d'un peu plus de 300%.<sup>943</sup> À la faveur de cette reprise et de ce succès flamboyant, le colonel décide d'entreprendre un vaste programme de rénovation qui, une fois complété, aura complètement métamorphosé le complexe jonquiérois et kénogamien : l'immeuble appelé le « Bleach Plan » est d'abord terminé, la cartonnerie est agrandie, un entrepôt à papier est construit et le tronçon de chemin de fer reliant les usines de Jonquière et de Kénogami est refait en entier, ce qui a nécessité la construction d'un nouveau pont sur la rivière au Sable.<sup>944</sup>

À cette époque, la Compagnie Price est toujours liée à une entente qui lui permet de tirer une bonne portion de ses besoins énergétiques (pour l'usine de Riverbend) à partir des centrales de l'Alcan, à l'Isle-Maligne.<sup>945</sup> Mais la Maison est loin d'avoir oublié la tentative d'arnaque dont elle a été l'objet et porte encore en elle les stigmates psychologiques de l'incroyable saga judiciaire qui l'a opposée au géant de l'aluminium au cours des années trente. Dans les bureaux de Kénogami et à la maison-mère de Québec, la direction et les travailleurs ont encore frais à la mémoire toutes les difficultés qu'il a fallu surmonter pour éviter la banqueroute. Le contrat d'association Duke-Price étant sur le point de prendre fin, le nouveau président de la Compagnie, Arthur Clifford Price, entreprend son mandat avec l'intention d'accroître substantiellement le potentiel énergétique de la Compagnie et amorce alors un vaste programme de rénovation et de restructuration du réseau hydroélectrique.<sup>946</sup>

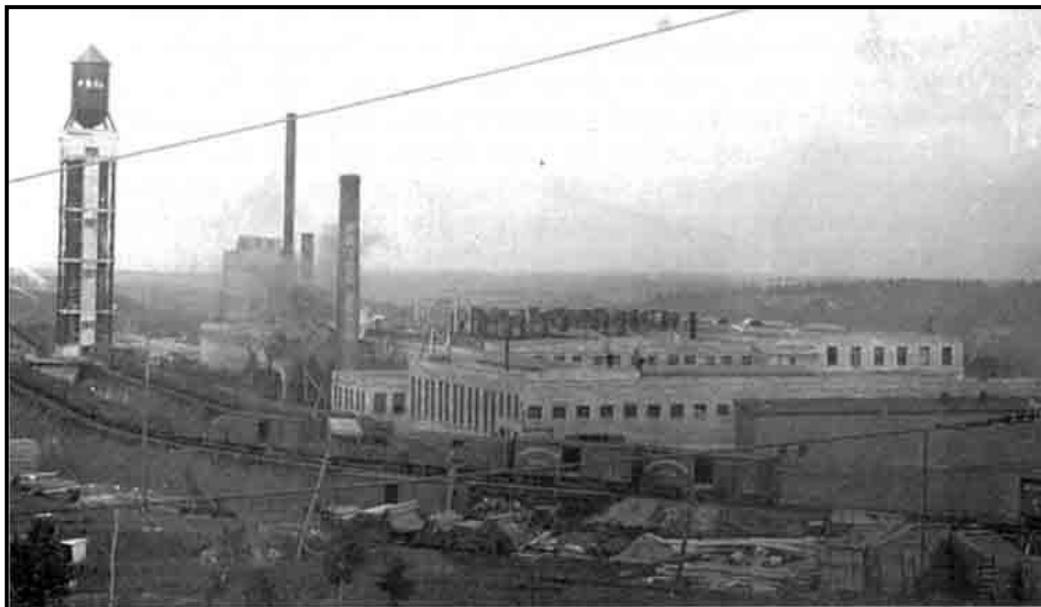
<sup>943</sup> « Les compagnies de pulpe et de papier. Le cas de Price Brothers », in *Le Réveil*, 1er mai 1947.

<sup>944</sup> « Travaux à la Cie Price Bros. », in *Le Réveil*, 23 octobre 1947.

<sup>945</sup> En vertu de cette entente signée en 1925, la *Price Brothers & Company* s'était engagée à acheter 100 000 c.v. par année pendant 10 ans et 40 000 c.v. pendant chacune des 40 années suivantes, ainsi que le droit d'acheter 60 000 c.v. par an supplémentaires pendant ces 40 ans, si le besoin se faisait sentir. Cf., D.C. Campbell, *op. cit.*, pp. 106-107.

<sup>946</sup> Lors de sa nomination, en octobre 1948, Arthur Clifford Price n'était plus un novice dans l'industrie papetière. Deuxième fils de Sir William Price, il avait reçu le gros de son éducation scolaire au High School de Québec et au Bishop College de Lennoxville. En 1921, l'année même de sa graduation, il était entré au service de la *Price Brothers & Co.*, où il prit de l'expérience dans les moulins, les scieries et l'administration. En 1939, il fut affecté aux nombreux

[387]



L'usine Price, à Kénogami, vers 1940.  
ANQC, fonds SHS, no 1673.

Cette réorganisation débute en 1947-1948, par la rénovation de l'ancien barrage de bois du lac Onatchiway (construit en 1916-1917, à la tête de la rivière Shipshaw) et par l'ajout d'une petite centrale hydroélectrique d'une capacité de 500 c.v.<sup>947</sup> Le lac Onatchiway stabilisé et le réservoir [388] adjacent soumis à un meilleur contrôle, en 1951 « Coosie » concentre son action à la chute des Georges, harnache la rivière qui coule à ses pieds et donne naissance au réservoir du lac Lamothe, en aval duquel il construit deux nouvelles centrales hydroélectriques : celles de « Jim Gray » (81 000 c.v.) et de « Adam

comités organisés par la Maison pour coordonner la production et la distribution de la pulpe et du papier soumises aux restrictions de guerre. À la fin des hostilités, « Coosie » —car c'était le surnom qu'on lui avait donné— accéda à la vice-présidence de l'entreprise, fonction où il acquit une solide formation en tant qu'administrateur. Cf., « A.C. Price, président de P. Brothers », in *Le Progrès du Saguenay*, 21 octobre 1948 ; voir également, A. Maheux, *op. cit.*, pp. 434-440 (pagination personnelle).

<sup>947</sup> D. W. Stairs, « Power for paper... », *op. cit.* Mais cette centrale ne sert qu'à des fins domestiques.

Cunningham » (9 000 c.v.), inaugurées deux ans plus tard. Cette dernière réalisation fera diminuer d'un autre cran la dépendance énergétique que la *Price Brothers & Company* entretient toujours envers l'Alcan et donnera un souffle nouveau au village de Chute-aux-Galets, qui deviendra le centre nerveux de son complexe hydroélectrique de la Shipshaw. <sup>948</sup>

Au milieu des années cinquante, les perspectives d'avenir de l'industrie papetière régionale sont très prometteuses. À l'usine de Jonquière, la demande de carton est si forte qu'on parle d'agrandir l'usine d'ici peu, si la hausse se maintient. Pour parer à toute éventualité, la *Price Brothers & Company* décide de réaménager la vieille centrale de la chute Murdock afin de maximiser son rendement. <sup>949</sup> Le projet, baptisé « Murdock-Wilson » pour des raisons évidentes, a été conçu de manière à utiliser plus efficacement la tête d'eau située entre les deux chutes et la rivière Saguenay ; à partir du vieux barrage construit en 1912, l'eau sera ainsi détournée dans un énorme tuyau pour être aussitôt acheminée jusqu'à la centrale projetée, au pied de la chute Wilson. Les travaux coûteront entre 8\$ et 10\$ millions de dollars et permettront de faire passer la production d'électricité de 10 400 c.v. à 80 000 c. v. <sup>950</sup> Entreprise en 1956, la centrale est inaugurée le 31 octobre 1957 et bénite le jour même par le curé de la paroisse Saint-Jean-Vianney. <sup>951</sup> Avec ces améliorations successives, la Compagnie disposera, en bout de course, d'une puissance énergétique totale d'environ 200 000 c.v., ce qui correspond [389] à un peu plus du quadruple de ce dont elle disposait avant la nomination de « Coosie » à la tête de l'entreprise. <sup>952</sup>

\* \* \*

<sup>948</sup> Compagnie Abitibi-Price, Service Hydroélectrique, communication de M. J.-C. Gagnon, 28 novembre 1996.

<sup>949</sup> « Le barrage de \$10 000 000 sera construit en mai », in *Le Soleil au Saguenay*, 21 février 1956.

<sup>950</sup> « La centrale hydro-électrique Murdock-Wilson », ANQC, fonds SHS, M 180/74, dossier 21.

<sup>951</sup> « Bénédiction et inauguration de la centrale de la chute Murdock-Wilson... », in *Le Soleil au Saguenay*, 23 octobre 1957.

<sup>952</sup> « Price Brothers & Co. développera les chutes Willson afin d'accroître sa production de papier », in *Les Lingot*, 22 mars 1956.

« La construction du tuyau d'amenée fut peut-être la partie des travaux la plus intéressante. Ce tuyau est le plus gros du genre au monde. Il a une longueur de 5 615 pieds et un diamètre intérieur de 18 pieds. Le débit normal du tuyau est de 2 500 pieds cubes d'eau par seconde et le débit maximum est de 3 200 pieds cubes par seconde. Le tuyau a requis 2 000 000 de pieds de sapin Douglas, assez pour construire 200 maisons ordinaires. Quelque 1 000 tonnes de bandes d'acier furent employées pour garder au bois sa forme circulaire. »

« De la fin du tuyau jusqu'à la turbine, un tuyau d'acier fut installé. Ce dernier tuyau a un diamètre de 18 pieds au début et un diamètre de 15 pieds à l'entrée de la turbine. » <sup>953</sup>

\* \* \*

Une première en terme de centralisation administrative et une manière de faire qui deviendra d'ici peu la norme, la nouvelle centrale est contrôlée à distance, par un opérateur cantonné à la sous-station du moulin de Kénogami. Mais ce qui est bon pour les uns ne l'est pas nécessairement pour les autres et les travailleurs ne partageront pas tous le même enthousiasme face à ces « innovations » qui présagent d'un avenir économiquement plus morose. Quelques mois plus tard, les améliorations technologiques apportées au réseau hydroélectrique Price, avec la réalisation du projet « Murdock-Wilson », permettent désormais de gérer les réservoirs et l'ensemble des centrales établies le long de la rivière Shipshaw à partir de Kénogami. Conséquences directes de ce changement de cap et de cette évolution, à l'été 1958 le petit village-compagnie de la Chute-aux-Galets, organisé en 1919 pour assurer la maintenance de la centrale, n'a plus sa raison d'être et ferme ses portes, laissant derrière lui son lot de [390] désagréments et les fantômes d'un passé encore tout récent. Une portion des travailleurs démobilisés seront, de ce fait, réaffectés à l'usine de Kénogami, alors que ceux qui ne voudront pas quitter ces lieux bucoliques se feront plus modestement agriculteurs ou chômeurs, et iront grossir les rangs de la population de Saint-Ambroise et de Saint-David de Falardeau.<sup>954</sup> Deux ans plus tard, la Compagnie finalisera son plan de restructuration du réseau hydroélectrique, avec l'inauguration d'un troisième poste de

<sup>953</sup> « Bénédiction et inauguration de la centrale... », *op. cit.*

<sup>954</sup> R. Bouchard, « Chute-aux-Galets... », *op. cit.*, p. 134.

télécommande à Kénogami, qui lui permettra de gérer à distance les opérations de la centrale Jim Gray. <sup>955</sup>

Capacité de production du réseau hydroélectrique amélioré  
de la Compagnie Abitibi-Price, en 1996 <sup>956</sup>

Onatchiway	500 c.v.
Jonquière	2 000 c.v.
Kénogami	5 000 c.v.
Chicoutimi	9 000 c.v.
Adam Cuningham	9 000 c.v.
Chute-aux-Galets	17 000 c.v.
Murdock-Wilson	80 000 c.v.
Jim Gray	81 000 c.v.
<b>TOTAL</b>	<b>203 500 c.v.</b>

[391]

*Ouverture de la route Alma—Jonquière*

[Retour à la table des matières](#)

Sans doute l'un des dossiers routiers les plus épineux auquel auront été confrontées les municipalités du canton Jonquière depuis sa fondation, la construction de l'autoroute Alma—La Baie, confond encore aujourd'hui les sceptiques qui croient toujours, à tort, que l'esprit de clocher séculaire si caractéristique des Sagamiens, appartient au domaine de l'histoire et du folklore. Lors de la création de la municipalité, nous l'avons vu dans les chapitres précédents, les voyageurs du Lac-Saint-Jean qui désiraient se rendre à Jonquière, à Chicoutimi ou à la Grande-Baie, étaient contraints d'emprunter, soit la

<sup>955</sup> Réal Huot, « Poste de télécommande d'une centrale hydro-électrique inauguré à Kénogami », in *Le Soleil au Saguenay*, 7 juillet 1960.

<sup>956</sup> Il est à noter qu'au fil des ans, la Compagnie Price a apporté des transformations aux différentes unités de son réseau afin d'accroître son potentiel hydroélectrique. Il est donc tout à fait normal d'avoir des différences notables dans les chiffres exprimés à travers les périodes étudiées.

voie de chemin de fer, soit un sinueux chemin de terre reliant Saint-Bruno, Larouche et La Ratière, avec tous les inconvénients qu'un tel parcours présuppose.

Les premiers travaux de construction de cette autoroute controversée, remontent plus précisément au printemps 1924, dans la foulée du rehaussement du lac Kénogami, alors qu'un entrepreneur engagé par la Commission des Eaux Courantes, débarqua dans les environs de Larouche pour effectuer les premiers défrichements du tracé devant relier un jour Alma à La Baie. Assisté de quatre hommes munis de simples haches, le petit groupe (auquel faisaient partie Antoine Bérubé, Gérard Beaulieu, Omer et Léonard Daoust) s'attaqua à la forêt jusqu'aux petites gelées d'automne. <sup>957</sup>

Jugeant alors l'affaire d'une extrême importance pour son avenir, la municipalité de Saint-Bruno, qui craignait d'être écartée du tracé, décidait de ne pas s'en laisser imposer et y consacrait tout près de 9 000\$. <sup>958</sup> De cette manière, elle devenait en quelque sorte maîtresse d'oeuvre des chantiers et pouvait avoir une certaine ascendance sur les octrois gouvernementaux et sur les localités impliquées. En 1928, à la faveur de la nouvelle loi (passée en 1927) qui autorisait la nationalisation de tous les chemins municipaux, le gouvernement du Québec récupéra le dossier et s'engagea à [392] fond de train dans l'un des chantiers de construction routière qui suscitera le plus de controverse (surtout dans le dernier quart de siècle) et qui nécessitera les plus longs délais de livraison jamais enregistrés dans toute notre histoire pour une route jugée aussi capitale dans l'intérêt de la communauté régionale.

Dans les premières années de son utilisation, la partie du tracé entre Saint-Bruno et Jonquière n'offre aucune fiabilité en hiver et la paroisse de Larouche doit se replier bien souvent sur le chemin de fer pour rompre son isolement. En 1941, sous l'instigation de la Chambre de Commerce de Chicoutimi, un groupe d'industriels et de commerçants s'entendent pour confier l'entretien général de la voie à un entrepreneur général. <sup>959</sup> On comprendra dès lors que cette initiative, loin de déplaire

<sup>957</sup> Saint-Gérard-Magella de Larouche (1924-1974) ; Ma Paroisse, 1977, pp. 30-31.

<sup>958</sup> J. Côté, *Histoire de Saint-Bruno*, *op. cit.*, pp. 152-153.

<sup>959</sup> J. Côté, *Histoire de Saint-Bruno*, *op. cit.*, pp. 153-155.

aux populations concernées, rend d'appréciables services aux gens d'Hébertville, de Saint-Bruno et de Larouche qui travaillent massivement dans les usines d'Arvida, de Jonquière et de Kénogami ou qui sont affectés à la construction des centrales hydroélectriques de Shipshaw.

Au milieu des années cinquante, l'interdépendance économique des deux sous-régions, l'ouverture simultanée du boulevard Talbot et de la route Saint-Félicien—Chibougamau (1949), et la croissance vertigineuse du trafic automobile que tous ces développements provoquent, obligent un nouveau coup de barre en matière de communications routières intra-régionales. Grâce aux efforts concertés des Chambres de Commerce de Chicoutimi, du Lac-Saint-Jean et de la Mauricie, le gouvernement vient d'inaugurer officiellement l'ouverture de la route Chambord—La Tuque. De l'autre bout du Saguenay, entre Sainte-Anne de Chicoutimi et Tadoussac, les gens font d'énormes pressions pour qu'on dégage enfin les sommes nécessaires au parachèvement d'un premier lien routier entrepris dans les dernières années de la Crise.

Mais toute cette infrastructure, jugée essentielle au développement et à la prospérité économique de la Sagamie, serait bien inutile sans l'existence d'un trait routier efficace [393] entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean. À ce dernier chapitre, un virage énergique s'impose. Selon ce qu'il ressort des nombreux commentaires publiés dans la presse régionale, «*la*»<sup>960</sup>

Au printemps 1956, un comité régional formé de représentants des principales municipalités, villes et organismes de développement des comtés fédéraux de Lapointe et du Lac-Saint-Jean, entreprend de s'attaquer au projet de réfection de la route Jonquière—Saint-Bruno, surnommée cyniquement «*la route de la mort*» «*la*», tellement elle est tortueuse, étroite et périlleuse.<sup>961</sup> À ce moment précis, le groupe de pression est invité à donner son aval au projet almatois voulant que le futur tracé évite Saint-Bruno pour passer directement entre Jonquière et Alma (en longeant le Saguenay), mais devant le volte-face prévisible

<sup>960</sup> « Cinq municipalités appuient le projet de réfection de la route de Jonquière—St-Bruno », in *Le Soleil au Saguenay*, 19 novembre 1957.

<sup>961</sup> « La route Jonquière—Larouche terminée à la fin de 1962 », in *Le Soleil au Saguenay*.

des municipalités directement concernées et de la Chaîne Coopérative du Saguenay, le mouvement décline l'idée et reconnaît la nécessité de passer par Saint-Bruno, via Larouche. <sup>962</sup>

Ainsi que le voulait la coutume de l'époque, il fallut attendre cependant l'élection provinciale de 1960, pour que le gouvernement consente enfin à débloquer les sommes nécessaires. Évaluée sommairement à un million de dollars pour la réalisation du tronçon entre Jonquière et Larouche, la première portion des travaux fut confiée aux firmes « Dufresne et Racine » «Dufresne», de Jonquière, et « Mésy Construction Ltée », d'Alma. La route devint finalement carrossable dans les derniers jours de l'année 1962. Un premier épisode de la saga de la construction de l'autoroute Alma—La Baie prenait ainsi fin, mettant en exergue le caractère sectaire de la population [394] régionale. Les manœuvres équivoques de la ville d'Alma dans ses tentatives de ravir l'influence de Saint-Bruno et de Larouche, rendent hommage à un esprit de clocher retardataire qui va très bientôt prouver son efficacité, lorsque resurgira, au début des années soixante-dix, la nécessité impérieuse de s'entendre pour construire une autoroute à quatre voies, entre le Lac-Saint-Jean et la Baie des Ha ! Ha !

### *La presse parlée et écrite*

[Retour à la table des matières](#)

—*LES JOURNAUX*. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la population de Jonquière est relativement bien informée et n'a rien à envier en ce sens à ce qui est diffusé ailleurs ; les principaux journaux à tirage national et régional, tels *Le Soleil*, *La Presse*, *L'Action catholique* et *Le Devoir*, lui sont déjà accessibles, et en région *Le Progrès du Saguenay* y livre l'édition quotidienne. Malgré le fait d'être assez bien « branché », le village, à peine engagé dans l'ère industrielle, sent le besoin de posséder son propre véhicule d'information dans l'espoir de pouvoir mieux contrôler la promotion des intérêts du milieu. La première moitié de ce

<sup>962</sup> « Un comité régional pour la route Jonquière—St-Bruno », in *Le Soleil au Saguenay*, 23 mars 1956 ; « La Chaîne Coopérative veut que la route Jonquière-Alma passe par St-Bruno », in *Le Lac Saint-Jean*, 13 janvier 1960.

siècle verra donc naître tour à tour quelques tentatives aussi modestes qu'éphémères...

Avec la lancée, le 18 mai 1911, du premier journal local, Donat Fortin se mérite le titre de pionnier de la presse écrite à Jonquière. L'hebdomadaire dont il est propriétaire —*L'Avenir de Jonquières*— reçoit un accueil chaleureux dès sa sortie et semble promis à un franc succès. Pour y arriver, Fortin n'entend pas lésiner sur les moyens et annonce qu'il a réussi à obtenir la collaboration régulière du célèbre chroniqueur baieriverain, Damase Potvin. La ligne éditoriale de son journal, se plaît-il également à préciser, sera totalement indépendante (sic) des partis politiques et tentera de promouvoir plus particulièrement les préoccupations de l'industrie des pâtes et papiers, moteur économique de la localité. Imprimé à Chicoutimi par M. Gustave Delisle, imprimeur de l'hebdomadaire *Le Travailleur* (ennemi juré du Progrès du Saguenay), le journal de Fortin aura beaucoup de difficulté à passer l'année et rendra l'âme le 21 juin 1912. <sup>963</sup>

[395]

Mais les efforts de Donat Fortin n'auront pas été vains ; après la fermeture de son journal, deux hommes d'affaires de Chicoutimi, « Delisle & Gagnon », vont profiter du vide ainsi créé pour ouvrir une imprimerie dans le sous-sol de la Banque de Montréal. Ils y resteront deux ans et seront remplacés, en 1919, par *L'imprimerie de Jonquière*, propriété des éditions du Progrès du Saguenay qui semblent particulièrement disposées à ne plus se laisser damer le pion et à occuper le terrain pendant de nombreuses années.

Après l'échec de Donat Fortin, Jonquière et sa périphérie doivent faire preuve de patience et attendre la fin de la Deuxième Grande guerre pour voir naître un deuxième journal local. En 1945, après 33 ans d'une cruelle attente, trois hommes d'affaires bien décidés (MM. Henri Vaillancourt, Jean-Joseph Boudreault et Paul Tremblay) se lancent à l'aventure et fondent *Le Réveil*. Dès sa sortie, le nouvel hebdomadaire fait preuve de dynamisme et affiche vaillamment ses couleurs à l'entête de sa une qui montre la famille d'un jeune soldat observant candidement l'étoile de l'Espérance.

<sup>963</sup> R. Lapointe, *Histoire de l'imprimerie au Saguenay*, Chicoutimi, SHS, 1969, pp. 103-117.

Véhicule de l'avancement économique, social et culturel du milieu qui l'a vu naître, *Le Réveil* va faire preuve d'un esprit rassembleur au sein des localités placées sous son aire d'influence. En 1946, les propriétaires voient encore plus grand et entreprennent d'étendre leur influence en dehors du cadre local en nommant un correspondant de presse régulier dans le village de Saint-Ambroise. Cette politique particulièrement agressive lui sera profitable à court terme, puisque l'année suivante, lors de la fondation de l'imprimerie « Les Éditions du Réveil », l'hebdomadaire réussira à rejoindre 3 000 lecteurs. <sup>964</sup>

[396]

Outre *L'Avenir de Jonquières* et *Le Réveil*, d'autres journaux verront le jour dans les limites de la localité, mais ils auront toutefois une portée très restreinte et une existence bien éphémère. À ce titre, l'histoire a retenu : *Le Nouveau*, un bi-mensuel commercial imprimé par l'« Imprimerie Moderne Enr. » et publié du 12 janvier au 18 mai 1940 (8 numéros en tout) ; <sup>965</sup> *L'Annonneur*, un hebdomadaire de huit pages imprimé sur deux colonnes par l'« Imprimerie-Reliure Rioux & Fils Enr. » et publié entre le 2 juin 1949 et le mois de mars 1952 ; <sup>966</sup> et *l'Altro*, une revue mensuelle de seize pages imprimée sur la rue Faraday par « Les Entreprises Altro Enr. », entre 1959 et 1961 pour venir en aide aux handicapés. À compter de 1964, cette dernière imprimerie connaîtra de nombreux bouleversements et changements de

<sup>964</sup> Entre 1974 et 1979, après un quart de siècle de constant développement, le journal *Le Réveil* passe graduellement sous le contrôle du groupe montréalais « Québécois », qui décide, à partir du 17 septembre 1975, de distribuer gratuitement le journal qui dépasse le cadre strictement local et ajoute deux nouvelles éditions à celle de Jonquière, dont l'une à Chicoutimi et l'autre à La Baie. Cf., « Inauguration, 25 mars 1987 », *Les éditions du Réveil*, cahier du 25 mars 1987.

<sup>965</sup> R. Lapointe, *Histoire de l'imprimerie...*, op. cit.

<sup>966</sup> La disparition prématurée de cet hebdomadaire est probablement due à la présence, à Chicoutimi, d'un journal qui opéra dans les années trente sous la même raison sociale. En 1950, suite à des problèmes de zonage, l'Imprimerie Rioux déménagea dans le secteur Kénogami et emprunta le nom de *L'Imprimerie Kénogami Enr.* En 1952, un employé de l'imprimerie, Léon Gamache, acquit les actifs de l'entreprise pour s'en départir le 24 juin 1953 au profit des Soeurs Antoniennes de Chicoutimi. Cf., R. Lapointe, *Histoire de l'imprimerie...*, op. cit., p. 116.

propriétaires et elle deviendra, en 1966, propriété de Robert Tremblay qui lui donnera le nom de l'« Arvidien Imprimeur Enr. ». <sup>967</sup>

Sans être propriétaires de journaux, certaines autres imprimeries ont concentré leurs activités sur l'impression commerciale et publicitaire et sur la reproduction d'une foule de bulletins, journaux et revues publiés par des organismes de toutes sortes : gardes paroissiales, écoles, ensembles harmoniques et autres groupes d'intérêt public. Parmi ces imprimeries, nous retrouvons l'« Imprimerie de Jonquière », [397] fondée en 1919 par Wilfrid Audet, l'« Imprimerie Clément Enr. », (1930), l'« Imprimerie populaire Enr. » (1937) et l'« Imprimerie Blais Enr. » (1946). <sup>968</sup>

Le paysage journalistique de Jonquière témoigne également de l'homogénéité et de la forte présence de la communauté anglophone qui a réussi à planter de profondes racines dans les secteurs Kénogami et Arvida. Ce segment linguistique passablement policé et unique au Saguenay—Lac-Saint-Jean, a fait preuve d'un dynamisme culturel vigoureux qui forge l'originalité cosmopolite du canton. C'est à Kénogami, autour des usines Price, que parut, à compter du 13 juillet 1918, le *The Kenogami Tickler*, premier journal anglophone de la région. Ce bulletin de liaison local était édité sur trois colonnes, deux en anglais et une en français, et paraissait deux fois par mois. Vingt-neuf numéros avaient été édités lorsque l'entreprise mit fin à ses opérations, le 15 novembre 1919. <sup>969</sup>

Les anglophones de Kénogami vont tenter de renouveler l'expérience en 1944, en lançant le *Kenogami News*, mais ce journal n'aura pas le succès escompté. Après la parution d'un deuxième numéro, les promoteurs y mettront fin tout simplement parce que le gros de la communauté anglophone du grand Jonquière s'est déplacé graduellement vers le secteur culturellement plus actif d'Arvida. <sup>970</sup>

<sup>967</sup> Ayant pignon au 69 de la rue Alder, celle-ci employait, en 1969, trois personnes. L'outillage de ces ateliers était composé d'une linotype, d'une machine à thermo-graver, d'une presse automatique, d'une presse platine manuelle, d'un couteau manuel et d'une perceuse. Cf., R. Lapointe, *Histoire de l'imprimerie...*, op. cit., pp. 114-115.

<sup>968</sup> R. Lapointe, *Histoire de l'imprimerie...*, op. cit., pp. 111-112.

<sup>969</sup> R. Lapointe, *Histoire de l'imprimerie...*, op. cit., pp. 110-111.

<sup>970</sup> Le 18 août 1927, paraissait le premier numéro d'un bi-mensuel, mensuel, *The Arvidian*, *The Saguenay Valley Democrat*, un journal édité par la multinationale

Plus tard, la direction des usines Price prendra l'initiative de publier d'autres bulletins d'information à l'intention de ses employés et tentera ainsi de promouvoir ses activités industrielles au sein de la population jonquiéroise en général : ce sera notamment le cas du *Trait-d'Union* (publié à partir de 1963) et de *Projections* (enregistré au greffe de Chicoutimi le 8 janvier 1969).

[398]

À Arvida, l'Alcan s'efforce de mettre sur pied une première équipe journalistique dès 1936 et lance *La Sentinelle*. Édité tout d'abord sous forme de bulletins, cet organe officiel a été créé par la multinationale pour informer, susciter l'émulation et conscientiser les travailleurs à l'importance de la sécurité à l'usine et à la maison. En ce sens, dans le premier numéro publié le 4 décembre 1936, le journal offre à ses employés la possibilité de participer à la réussite de la nouvelle publication en rédigeant des articles sur des sujets de sécurité qui les touchent de près.<sup>971</sup> Devant l'aridité des thèmes étudiés, la direction de *La Sentinelle* intégrera à son contenu des nouvelles d'intérêt local, des reportages plus dégagés et des articles concernant des sujets d'intérêt populaire.<sup>972</sup>

Le 5 février 1943, après six années d'opération, *La Sentinelle* change de nom et devient *Le Lingot*. Imprimé aux presses du *Progrès du Saguenay*, cet organe officiel connaîtra un franc succès au sein de la communauté arvidienne, tant anglophone que francophone.<sup>973</sup> La qualité de la publication n'a rien à envier à ce qui se fait de mieux en région. En 1948, *Le Lingot* se classe bon deuxième au concours international des publications industrielles tenu à Milwaukee et se mérite ainsi le certificat d'honneur.<sup>974</sup> Dans ses nombreuses rubriques et tout au long de son existence, le journal de l'Alcan privilégiera la sécurité au travail, s'efforcera constamment de soigner tout ce qui peut

pour promouvoir l'activité industrielle et pour servir de bulletin de liaison à la population anglophone locale. Ce journal termina son existence avec l'année 1928. Il sera successivement remplacé par le *Saguenay Flashes et Saguenay News* (1936) et le *Northern Saga* (1942-1946).

<sup>971</sup> *La Sentinelle*, 26 novembre 1937 ; *La Sentinelle*, 9 décembre 1938.

<sup>972</sup> R. Lapointe, *op. cit.*, pp. 112-114.

<sup>973</sup> « La Chambre de Commerce en visite industrielle au Progrès du Saguenay », in *Le Lingot*, 1er décembre 1955.

<sup>974</sup> « Un journal du Saguenay », in *Le Lingot*, 4 juin 1948.

flatter l'image de la multinationale et s'occupera, à tort ou à raison, de promouvoir les « bienfaits » qu'elle prodigue depuis son implantation dans la région, en 1922 —sans jamais parler des méfaits qu'elle produit sur l'homme et l'environnement...

Enfin, cinquante ans après la fondation du journal *Le Réveil*, hebdomadaire vendu en 1975 au puissant groupe Québécois de Pierre Péladeau, un nouveau journal, *La Primeur*, voit le jour à Jonquière, le 10 avril 1996. Fondé par trois régionalistes convaincus —Denis Cliche, président-éditeur, [399] Jacques Girard, directeur-général, et Claude Girard, directeur de l'information— cet hebdo au profil avant-gardiste, va tout de suite s'imposer par la qualité de ses textes et par la pertinence de sa critique. Dès la première édition, les fondateurs de cette dynamique et fascinante entreprise n'ont pas eu peur de mettre cartes sur table et ont joué franc jeu : « *Le journal La Primeur* —écrit alors l'éditeur Denis Cliche—, *ne se contentera pas d'être un témoin de ce qui se passe à Jonquière. Il sera un acteur de première importance et deviendra un moteur du développement local et régional. Sans être un journal de combat, il prendra position et deviendra une composante du milieu jonquiérois* ».



À l’instar des autres bâtisseurs de la région qui tentent de récupérer les principaux leviers de développement (qui leur ont toujours échappé, faut bien le dire), l’équipe rédactionnelle de *La Primeur* a décidé de se battre avec vigueur pour redonner à sa communauté un média totalement indépendant d’esprit et entièrement voué à la défense des intérêts régionaux. À l’encontre des sceptiques qui ont exprimé de sérieux doutes sur le réalisme d’une telle entreprise lancée dans une

région devenue —hélas— la chasse-gardée médiatique des puissants monopoles de ce monde, le nouvel hebdomadaire jonquiérois a même réussi à élargir son champ d'actions jusqu'à La Baie (le 14 août 1996) et Chicoutimi (le 18 septembre 1996).

Cet exploit, loin d'être banal, mérite d'être retenu par l'histoire ! Par leur détermination et leur goût du défi, trois entrepreneurs bien de chez nous ont donc finalement réussi à briser l'impénétrable mur du silence imposé par le puissant monopole de la presse écrite (les groupes Québécois et Unimédia), ces multinationales sans âme et apatrides qui ont [400] réussi à éliminer la dissidence locale et à museler la voix de ceux et celles qui ont consacré leur vie à la défense de la vérité, des intérêts de la région et de Jonquière.

\* \* \*

—*LA RADIO*. À l'instar de la plupart des localités du Québec, Jonquière assista, en tant que spectatrice et cliente de seconde zone, à l'arrivée de la transmission radiophonique au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Cette véritable révolution dans le monde des télécommunications fut initiée par contre à Chicoutimi, en octobre 1933, avec l'entrée en ondes de la station CRCS (qui deviendra CBJ, en 1938). À l'époque, le poste appartenait à la société *Canadian Marconi*, et avait réussi à obtenir le droit de retransmettre les émissions de la Commission canadienne de la Radiodiffusion. <sup>975</sup>

Jonquière, pour sa part, devra attendre par contre une bonne quinzaine d'années avant de pouvoir se démarquer à son tour dans ce domaine. Le 23 juin 1947, alors que la ville et ses environs connaissent un essor sans précédent, débutent les activités de retransmission de la station CKRS, premier poste de radio privé au Saguenay—Lac-Saint-Jean. L'entrée en ondes de la station jonquiéroise, est due à l'initiative de M. Gaston Voyer, « *un jeune-homme courageux —dit-on—, énergique, qui sait se faire apprécier de son personnel et de tout le*

<sup>975</sup> « Le poste de radio de Chicoutimi », in *Le Progrès du Saguenay*, 3 août 1933 ; « CRCS devient CBJ, in *Le Progrès du Saguenay*, 13 octobre 1938 ; *CBJ. Cinquante ans de radio au Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Radio-Canada, Chicoutimi, 1983 ; « La Station CBJ de Radio-Canada », in *Saguenayensia*, juillet-août 1962, p. 92.

*public en général* ». <sup>976</sup> L'organisme appartient à la société Radio Saguenay Limitée et diffuse à partir du 223 de la rue St-Dominique, dans l'édifice J.-A. Tremblay. Le poste émetteur et l'antenne sont situés dans le rang de la Petite Société et opèrent sur une fréquence de 1 240 kilocycles et un pouvoir de 250 watts.

[401]

Les journaux de l'époque racontent qu'à l'inauguration, la veille de la Saint-Jean-Baptiste, l'équipe radiophonique réussit à produire tout un effet en donnant une description bien orchestrée de la messe solennelle, de la parade patriotique et des feux de la Saint-Jean qui sont tenus, cette année-là, dans la paroisse Saint-Georges. La couverture médiatique donnée à la fête nationale fera si grande impression que l'événement sera tout de suite récupéré par la presse nationale qui l'utilisera pour démontrer la vigueur de la foi patriotique des Jonquiérois. <sup>977</sup>

Tout au long de son histoire, la station CKRS saura se distinguer par son implication dans la vie saguenéenne et par l'opportunité d'offrir aux entreprises, aux mouvements et aux institutions, une meilleure visibilité ainsi qu'une présence plus soutenue au sein de leurs communautés respectives. Au début de l'année 1948, quelques mois seulement après son entrée remarquée dans le monde de la radiophonie, CKRS peut déjà se vanter de diffuser dix-sept heures sur vingt-quatre et de produire trente émissions en moyenne par semaine dans ses propres studios. À ses débuts, CKRS Radio avait réussi à offrir une programmation variée, composée essentiellement de reportages, d'entrevues et d'émissions culturelles ciblant différents auditoires. En mai 1953, la puissance du poste est portée à 1 000 watts et la fréquence passe à 590 kilocycles. Dans ses nouveaux locaux de la rue Sir-Wilfrid-Laurier, l'équipe met alors sur pied un service de nouvelles autonome qui devient, en très peu de temps, un élément essentiel du réseau régional d'informations. <sup>978</sup>

<sup>976</sup> « Activités toujours croissantes au poste Radio C.K.R.S. », in *Le Lac-Saint-Jean*, 11 mars 1948.

<sup>977</sup> « Au Saguenay, CKRS fut le 1er poste de radio », in *Le Lingot*, 30 juin 1959 ; « L'histoire de CKRS Radio », in *Le Lac-Saint-Jean*, 1er juillet 1959.

<sup>978</sup> « Au Saguenay, CKRS fut le premier poste de la radio privée », in *Le Lingot*, 30 juin 1959.

Au fil des ans, CKRS Radio réussit donc à s'adapter et à se développer malgré l'arrivée dérangeante de la télévision et l'implantation de nouveaux concurrents radiophoniques.<sup>979</sup> En 1972, la puissance de transmission de la station [402] jonquéroise est portée à 10 000 watts, ce qui lui permet de rejoindre les localités situées aux confins du Lac-Saint-Jean et de rayonner de Petit-Saguenay à Alma.<sup>980</sup> Mais à l'aube des années soixante-dix, avec l'expansion continue de la télévision, l'arrivée de la câblodistribution et l'ouverture d'une bande FM (en 1974), les stations diffusant sur des bandes AM perdent graduellement leur cote d'écoute et dépérissent peu à peu.<sup>981</sup> Ne réussissant plus à attirer une part suffisante d'auditeurs, les vieilles unités radiophoniques sont alors absorbées l'une après l'autre par des consortiums étrangers qui récupèrent ainsi les aires d'antennes pour accroître celles de Montréal et de Québec.

Les médias régionaux, hélas ! n'échappent pas à la vague internationale et au décloisonnement de l'économie mondiale. Aspirées dans l'inférieure spirale de la pensée internationale, de la déculturation et de l'homogénéisation des cerveaux, les stations radiophoniques perdent ainsi leur personnalité, s'affadissent, se détournent des problèmes sociaux et des combats régionaux de l'heure, deviennent de simples relais de propagande qui diffusent les préceptes débiles d'une culture de la consommation, apatride, insipide et délétère.

Dans ce nouveau courant de pensée et dans ce vent de changement qui échappent aux régionaux, à l'automne 1993 CKRS Radio de Jonquière est ainsi contrainte de fusionner ses opérations avec la bande FM du groupe Radiomutuel.<sup>982</sup> Le micro quitte alors le parc industriel

<sup>979</sup> « Activités toujours croissantes au poste de Radio C.K.R.S. », in *Le Lac-Saint-Jean*, 11 mars 1948 ; *Le Lingot*, 3 août 1959.

<sup>980</sup> Pierre Demers, « La drôle de guerre des ondes au Saguenay—Lac St-Jean », Dossier publié dans *Progrès-Dimanche*, 1er avril 1973, pp. 51-53.

<sup>981</sup> « CKRS-AM quitte Jonquière », in *Le Quotidien*, 22 octobre 1993.

<sup>982</sup> Dans la dernière semaine de janvier 1994, CKRS radio a terminé le processus de déménagement et partage désormais les studios de la rue Racine avec la station CJAB—FM, une autre propriété de Radiomutuel. Ne restera à Jonquière que l'ombre d'une modeste sous-station, histoire d'adoucir la pilule et d'atténuer la hargne populaire à l'égard de Radiomutuel. Cf., « Toutes les émissions de CKRS seront diffusées de Chicoutimi », in *Le Quotidien*, 8 janvier 1994.

de Jonquière pour aller [403] se brancher au 121 de la rue Racine Est, à Chicoutimi, au coeur même de la « cité ennemie ». Le geste, humiliant, a valeur de symbole ! Le vase déborde !!! Se sentant — encore une fois — bafoués par les Chicoutimiens et se disant trahis par leurs élus, les Jonquiérois, l'animateur-vedette Jacques Cayer en tête, crient au scandale et se disent victimes d'un coup monté par leurs voisins. À tort cependant ! Car les maîtres du jeu habitent désormais la rue Saint-Jacques à Montréal, Bay Street à Toronto, Wall Street à New York. L'esprit de clocher séculaire des Sagamiens à malheureusement fait son oeuvre et, encore une triste fois, parce que nous sommes dramatiquement divisés sur tout ce qui est essentiel et fondamental à notre survie collective un ennemi sans nom a pu se faufiler dans la tranchée pour nous vaincre sur notre propre terrain... et nous unir à tout le moins dans la défaite, la suspicion et le ressentiment !.. Voici, par la plume acérée du chroniqueur Claude Girard, alors éditorialiste au journal *Le Réveil*, comment les Jonquiérois vivent et perçoivent le drame :

\* \* \*

« *Une région qui se ratatine* »<sup>983</sup>

« Les grands patrons de Radiomutuel avaient décidé de déménager CKRS à Chicoutimi... avec la même logique que ceux de Woolco, lorsqu'ils ont choisi de fermer leur magasin de Jonquière, pour ne plus conserver que celui de Chicoutimi. Tout se passe comme si la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean prenait de plus en plus les allures d'un vieux vêtement qui se ratatine. Une région qui se ratatine aux seules dimensions de Chicoutimi. »

« Le maire Martel disait, au cours des derniers jours, que pour survivre, pour respirer, Montréal a nécessairement besoin que les régions lui envoient de l'oxygène. Dans une dimension régionale, cela est aussi vrai. Pour respirer et survivre, Chicoutimi a elle aussi besoin que l'économie des autres villes de la région soit saine. »

\* \* \*

<sup>983</sup> « L'affaire CKRS. Les leçons à tirer... pour la région », in *Le Réveil à Chicoutimi*, 14 novembre 1993.

[404]

—*LA TÉLÉVISION* est apparue dans certains pays dès 1930 et a connu une croissance exponentielle aux États-Unis à partir des années 1940. Au Québec, la responsabilité de ce nouveau service fut confiée tardivement à la Société Radio-Canada. Ne disposant d'aucune antenne, l'organisme fédéral commença par faire ses premières expériences en mettant sur pied le poste CBFT, canal 2, qui commença à diffuser à Montréal le 6 septembre 1952 —en deux langues s'il-vous-plaît.<sup>984</sup> Dans ce nouveau champ de diffusion de masse, les Jonquiérois vont être à l'avant-garde de l'information au Saguenay—Lac-Saint-Jean et vont ainsi pouvoir marquer leur leadership dans le domaine des communications.

Trois ans seulement après Montréal, la société Radio Saguenay Limitée, propriétaire de la station CKRS, lance un projet visant à créer un premier poste de télévision au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Après Montréal, Québec et Rimouski, Jonquière deviendra ainsi la quatrième ville du Québec à ouvrir une station de télévision française.<sup>985</sup> Au mois de mai 1955, le ministère des Transports du Québec émet le permis et la construction débute au mois d'août 1955 ; les travaux sont évalués sommairement à 350 000 dollars.<sup>986</sup> Une fois complété, l'édifice de deux étages abritera les installations techniques, les studios d'enregistrement, les salles de contrôle, les émetteurs, les salles de projection et les bureaux. Les plans sont l'oeuvre des architectes Lamontagne et Gravel, de Chicoutimi. Ils ont été réalisés en fonction de la technologie disponible et en prévision de l'avènement de la télévision couleurs. Située au coin des rues Sir-Wilfrid-Laurier et St-Léon, la station est reliée à une antenne de 250 pieds de haut, dispose d'une puissance vidéo de 20 000 watts et audio de 10 000 watts, et elle

<sup>984</sup> Linteau-Durocher-Robert, *Histoire du Québec contemporain...*, 1986, pp. 365-369.

<sup>985</sup> « La construction du poste de télévision débutera cette semaine », in *Le Lingot*, 4 août 1955.

<sup>986</sup> « Le poste de TV de Jonquière serait prêt pour le mois de décembre », in *Le Lingot*, 2 juin 1955.

est en mesure de desservir toutes les communautés établies entre La Baie et Dolbeau. <sup>987</sup>

[405]

Le premier décembre 1955, à 19 heures exactement, CKRS-TV inaugure ses locaux et entre en ondes avec la présentation d'un discours prononcé par M. Tom Burham, gérant-général de la station. Il est suivi, un quart d'heure plus tard et tour à tour, par le premier bulletin de « nouvelles filmées » (7 h. 15), une émission d'information générale, « *La terre est ronde* » (9 h. 30), le roman-savon « *Sophie magazine* » (20 h.), « *Feu de joie* » (20 h. 30), « *Quatuor* » (21 h. 30), « *Les idées en marche* » (22 h.), un concert de musique classique (22 h. 30) et à nouveau les « nouvelles filmées » qui clôturent, à 23 heures, cette première journée télévisuelle de l'histoire régionale. <sup>988</sup>

Au fil des jours et des ans, d'autres émissions de nature et d'intérêts divers prendront l'antenne pour marquer, à leur façon, un nouveau chapitre de la vie culturelle sagamienne. Cette télédiffusion n'aura par contre aucun contenu régional et proviendra exclusivement de l'extérieur de la région. Les aînés se souviendront certainement des émissions de variété et d'information culturelle (titrées « *Rolande et Robert* » et « *La Rigolade* »), des premiers grands téléromans qui véhiculent les valeurs et la morale du terroir québécois (tels « *Le Survenant* », « *La famille Plouffe* » et « *Un homme et son péché* »), des émissions pour enfants (« *Pépin* », « *Le grenier aux images* », « *La boîte à surprise* » et « *Bobino* »), des spectacles vaudevillesques qui mettent en évidence les grands noms des cabarets de Montréal (« *Ti-Gus et Ti-Mousse* », Olivier Guimond, Denis Drouin, Gilles Pèlerin, Paul Berval, La Poune, Juliette Pétri), et des populaires combats de lutte commentés par le très coloré Michel Normandin. <sup>989</sup>

Au début, le contenu régional était totalement inexistant. Le 30 octobre 1956, la station CKRS commença à diffuser une première émission produite à partir de ses studios de Jonquière : il s'agit de « *Télématch* », un jeu-questionnaire d'une demi-heure, commandité par

<sup>987</sup> *Le Soleil*, 27 mai 1955 ; « CKRS-TV : les pionniers de la télévision au Saguenay », in *Le Lingot*, 4 août et 1er décembre 1955.

<sup>988</sup> « Ouverture ce soir à Jonquière du poste CKRS-TV », in *L'Action Catholique*, 1er décembre 1955.

<sup>989</sup> *Le Lingot*, 1er décembre 1955, *op. cit.*

l'Alcan et présenté le mercredi soir, à 19 heures. Dans ce nouveau type de duel qui [406] préfigure les quiz d'aujourd'hui, les panélistes étaient recrutés dans des organismes de la région qui s'amusaient à mesurer leurs connaissances en histoire, en géographie et en économique. <sup>990</sup>

### *L'éducation : débuts de l'enseignement post-secondaire*

[Retour à la table des matières](#)

Dans le domaine de l'éducation, les années vingt resteront celles de l'affermissement et du développement des structures scolaires du grand Jonquière. La forte croissance de la population et la fondation de la ville d'Arvida ne sont pas sans conséquences sur ce plan et nécessitent l'ouverture de nombreuses écoles dans toutes les municipalités du canton, tant urbaines que rurales. Au tournant des années soixante, juste avant la prise en charge de l'éducation par l'État, Jonquière sentira toutefois le besoin de se doter d'institutions d'enseignement supérieur pour pouvoir enfin se libérer de la tutelle chicoutimienne à ce chapitre. Comme ce fut le cas jadis, au début du siècle, avant la création du ministère de l'Éducation (le 13 mai 1964), la formation académique de la population jonquiéroise relève toujours des communautés religieuses qui dirigent le réseau éducationnel avec une main de fer... et qui n'ont jamais pris la peine de la cacher dans un gant de velours. Leur pouvoir est énorme, totalitaire parfois, et relègue presque toujours à l'arrière-plan la participation des laïcs qui leur sont assujettis. Les congrégations déjà présentes continuent de dispenser leur enseignement tout en développant le secteur soumis à leur juridiction. À ces pionniers de l'instruction publique se joindront, au fil des ans et au rythme des besoins, d'autres communautés religieuses, notamment les Oblats, qui viendront développer des compétences dans des créneaux éducationnels jusqu'alors délaissés.

Déjà installées à Kénogami depuis septembre 1920, les soeurs du Bon-Conseil de Chicoutimi avaient été sollicitées à nouveau en 1927, pour établir les bases du réseau scolaire [407] de la cité d'Arvida. Le 11 juillet 1927, lors de la première réunion de la Commission scolaire

<sup>990</sup> Publicité parue dans le *Lac-Saint-Jean*, 20 septembre 1956.

locale (présidée par monsieur J.-A. Vallerand), les commissaires avaient décidé de procéder à la construction d'une école primaire de huit classes (pour 175 enfants) et d'une résidence permanente pour les soeurs du Bon-Conseil. L'équipe fondatrice et le personnel enseignant de l'école Saint-Joseph, comptaient alors six religieuses et cinq laïcs ; ils ouvrirent les portes de l'établissement le 28 septembre suivant. <sup>991</sup>

La communauté arvidienne, sous l'impulsion de l'industrie, croît à un rythme aussi rapide que soutenu. Moins d'une décennie après sa construction, l'école Saint-Joseph est devenue trop exiguë et ne suffit plus à combler les besoins de l'œuvre pour laquelle elle a été construite. En 1936, les soeurs du Bon-Conseil emménagent dans leurs nouveaux locaux de l'école Sainte-Thérèse et confient leur ancienne école aux frères de l'Instruction chrétienne qui ont accepté de se charger de l'éducation des garçons de la jeune cité. Les révérends frères arrivent à Arvida le 16 août. Ils sont six en tout, dont le frère Simon, directeur du groupe. Les cours débutent le 4 septembre, au 521 de la rue School, dans des locaux temporairement aménagés ; le 24 novembre, les frères et leurs 117 élèves récupèrent enfin les locaux de l'école Saint-Joseph. Tout au long de leur présence à Arvida, les frères de l'Instruction chrétienne se démarqueront par leur zèle et par leur souci constant de prodiguer à la jeunesse masculine placée sous leur tutelle le sens des responsabilités civiques et le sentiment d'appartenance à la communauté arvidienne. Afin de favoriser l'intégration sociale, ils mettront ainsi sur pied une « amicale » estudiantine et fonderont coup sur coup un chapitre de la Jeunesse Étudiante Catholique (J.E.C.), un contingent de jeunes « Croisés », un corps de cadets, une troupe de scouts, une fanfare ainsi qu'une caisse scolaire. <sup>992</sup>

À l'instar des autres régions du Québec, la courbe démographique du grand Jonquière, au cours des années [408] quarante, est marquée par l'arrivée massive des célèbres « babyboomers ». L'ampleur de ce phénomène historique est suffisamment important pour justifier la construction d'un grand nombre d'écoles pendant cette période qui s'étirera, d'ailleurs, jusqu'à l'aube des années soixante. Ainsi, de 1940 à 1950 le département de l'Instruction publique favorise la construction

<sup>991</sup> Denise Robillard, *La traversée du Saguenay*, *op. cit.*, pp. 316-320.

<sup>992</sup> « Programme de l'inauguration de l'école Notre-Dame de L'Assomption et du 25e anniversaire de fondation de la Commission scolaire d'Arvida ».

d'une dizaine d'établissements scolaires sur l'ensemble du territoire : dont les écoles Saint-Patrick, Sainte-Bernadette <sup>993</sup> et Saint-Louis <sup>994</sup> (à Arvida, en 1941), l'école Saint-Georges<sup>995</sup> (à Arvida en 1942), l'académie Saint-Laurent (à Jonquière) et le collège Saint-François-Xavier (à Kénogami, en 1943), l'école Ste-Anne (1944), des classes dans le soubassement de l'église Ste-Marie (1946) et le Couvent Sainte-Cécile de Kénogami (en 1948). <sup>996</sup>



L'Académie Saint-Michel, à Jonquière.  
Photo : ANQC, fonds SHS, no 3523b.

Cette effervescence n'est pas exclusive à l'enseignement primaire et secondaire, bien que les réalisations soient

<sup>993</sup> Qui deviendra l'école Saint-Philippe.

<sup>994</sup> Qui deviendra l'école Saint-Jacques.

<sup>995</sup> Qui deviendra Saint-Mathias. Cette école sera agrandie en 1945.

<sup>996</sup> « Programme de l'inauguration de l'école Notre-Dame de L'Assomption... », *op. cit.* ; « L'historique de nos écoles », in *Le Soleil au Saguenay*, 19 mai 1947 ; Jos. Angers, « Les écoles de Jonquière », 1947 ;

[409]

### **Fondation de la Commission scolaire De La Jonquière \***

Le 1er juillet 1988, le gouvernement du Québec passait la Loi ordonnant ce qui suit:

« Que la municipalité scolaire de Jonquière, la municipalité scolaire d'Arvida et la municipalité scolaire Les Deux-Rives soient fusionnées en une nouvelle municipalité scolaire pour catholiques au sens de l'article 39 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q., c. 1-14) ; »

« Que la nouvelle municipalité scolaire soit connue et désignée sous le nom de la municipalité De La Jonquière ; »

« Que la nouvelle corporation scolaire ayant autorité sur cette nouvelle municipalité scolaire soit connue et désignée comme étant la Commission scolaire De La Jonquière : »

« Que cette nouvelle municipalité scolaire comprenne les territoires suivants : »

—les municipalités de Bégin (SD), Saint-Charles-de-Bourget (SD), Saint-Ambroise (SD), Shipshaw (SD), Lac-Kénogami (SD) et Larouche (SD) ;

—la municipalité de Jonquière (V) au complet à l'exclusion des lots 21, 2 et 23 du 13<sup>e</sup> Rang Sud-Ouest chemin Sydenham du canton de Chicoutimi, et les lots 1, 2A, 2B et 3 à 9 inclusivement du 13<sup>e</sup> Rang du canton de Laterrière;

—des parties de territoires non organisés, soit les cantons de Aulneau et Lartigue ; »

\* Référence: *Gazette Officielle du Québec*, 29 juin 1988, 120<sup>e</sup> année, no 27, p. 3424.

cependant plus tardives et plus clairsemées au chapitre de l'éducation post-secondaire. À la fin des années quarante, en dépit de la présence

bienfaitrice de l'École d'Affaires Ouellet, fondée en 1930 par un diplômé de l'École Normale Laval, <sup>997</sup> la communauté jonquiéroise n'a pas encore réussi à [410] s'affranchir de la tutelle chicoutimienne qui maîtrise toujours aussi solidement les différents rouages de l'enseignement supérieur au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Certes, il faut bien admettre que l'instauration d'un modeste cours commercial au sein des institutions dirigées par les soeurs du Bon-Conseil et les frères de l'Instruction chrétienne, la fondation (par ces derniers) de l'école Supérieure Notre-Dame et la section classique du collège des frères du Sacré-Coeur ne font pas le poids devant la force dominante des institutions chicoutimiennes. Mais en dépit de leurs faibles moyens, ces premiers jalons préfigurent néanmoins l'implantation des premiers établissements d'enseignement supérieur entièrement reconnus par le département d'Instruction publique ; soit l'Institut de technologie d'Arvida et le Collège classique de Jonquière.

\* \* \*

—*INSTITUT DE TECHNOLOGIE*. La fondation de l'École Technique d'Arvida relève d'une initiative orchestrée conjointement par la Commission scolaire locale, la Maison Price et l'Alcan. À la fin de la Guerre, la population régionale réalise soudainement qu'elle manque d'artisans et d'ouvriers spécialisés. À l'été 1945, *Le Lingot* organise un sondage populaire et demande au public de se prononcer sur l'opportunité de créer une école d'arts et métiers dans les limites de la localité. <sup>998</sup> L'enthousiasme de la population ne se fait pas attendre et réussit à convaincre les commissaires d'entreprendre tout de suite la fondation d'une école technique. Installée temporairement dans les anciens quartiers-généraux de l'armée, sur la rue High (Mellon), l'École Technique d'Arvida est placée d'abord sous la direction de M. André Chainey ; conçue pour une clientèle exclusivement masculine, elle compte quinze élèves lors de son ouverture et reçoit ses premières machines-outils en janvier 1946. Aux classes de mécanique et de menuiserie dispensées dès la première année, s'ajouteront

<sup>997</sup> « L'École d'Affaires Ouellet », Album Souvenir, 1950.

<sup>998</sup> « Précision sur l'École Technique d'Arvida », in *Le Lingot*, 28 juillet 1945.

graduellement, au fil des ans, [411] des cours portant sur l'électricité, la forge, le dessin industriel, etc... <sup>999</sup>

Au terme d'une première année d'expérience, en octobre 1946 la direction de l'école est confiée à M. Lionel Gaudreau, détenteur d'une licence en pédagogie et titulaire d'un diplôme d'enseignement en chimie. Pendant vingt ans et jusqu'en 1967, ce pilier de l'enseignement technique deviendra une véritable figure de proue en région et marquera grandement le milieu de l'enseignement post-secondaire local et régional. C'est notamment en partie grâce à lui que fut passée, le 28 février 1951, la fameuse Loi 194 validant les diplômes de l'École Technique d'Arvida et permettant aux finissants de s'inscrire à l'École Polytechnique de Montréal. <sup>1000</sup>

En 1958, l'École Technique d'Arvida change de statut et devient l'Institut de technologie de Jonquière ; l'année suivante, la maison passe sous la juridiction du ministère du Bien-Être et de la Jeunesse qui en assume désormais l'entière responsabilité. Cette transformation administrative amène de nombreux changements dans le programme d'enseignement. Les cours sont restructurés et des niveaux plus élevés de spécialisation sont offerts aux étudiants. Pour être en mesure de répondre aux nouveaux besoins de l'industrie locale, l'Institut réajuste son tir et ajoute de nouvelles spécialités à son programme d'enseignement : à la rentrée de septembre 1959, il offre déjà des séries de cours en chimie industrielle, en électrotechnique, en ajustage mécanique et en dessin industriel. <sup>1001</sup> Ces changements n'auront évidemment pas lieu de plaire à la direction de l'École Technique de Chicoutimi qui aurait bien aimé desservir l'ensemble de la population du Saguenay en cette matière. Dans l'espoir de mieux utiliser les ressources locales et d'éviter la duplication des cours, les deux institutions tenteront bien d'établir un dialogue mais [412] comme les deux communautés ont toujours eu beaucoup de difficulté à s'entendre

<sup>999</sup> « Une visite à l'École Technique d'Arvida », in *Le Lingot*, 15 février 1946.  
« Les cours du soir à l'École Technique d'Arvida », in *Le Lingot*, 5 mars 1948.

<sup>1000</sup> « Cahier spécial sur le 25e anniversaire du CEGEP de Jonquière », in *Le Quotidien*, 31 janvier 1981 ; P.-P. Asselin, *Le CEGEP de Jonquière et ses racines*, 1980.

<sup>1001</sup> Pierre-Paul Asselin, *op. cit.*.

sur l'essentiel, l'effort restera vain jusqu'à l'avènement des cégeps, en 1967. <sup>1002</sup>

\* \* \*

—*COLLÈGE CLASSIQUE*. L'ouverture du Collège classique de Jonquière s'est plutôt faite sous le signe de l'anticonformisme et c'est cet aspect de la démarche qui caractérise le plus l'histoire de cette institution réputée. Contrairement à la coutume de l'époque voulant que la fondation de maisons d'enseignement relève strictement des autorités religieuses, à Jonquière c'est une équipe de laïcs qui fut à l'origine de ce projet novateur. Sous la direction de Raymond Germain, alors président de la Commission scolaire de Jonquière, et du député fédéral Fernand Girard, <sup>1003</sup> le groupe commença d'abord par rencontrer Mgr Georges Melançon et réussit à convaincre les autorités diocésaines de la pertinence d'établir une telle organisation dans les limites de la ville de Jonquière. <sup>1004</sup> Cette étape franchie, il fallait ensuite trouver une communauté religieuse intéressée à relever de nouveaux défis et suffisamment motivée pour diriger une institution de cette importance.

Le 28 janvier 1955, le groupe initiateur du Collège classique et le curé de la paroisse Saint-Dominique, Mgr. Luc Morin, arrivent au Cap-de-la-Madelaine dans le but d'offrir aux Oblats de Marie-Immaculée (OMI) la direction du futur établissement d'enseignement supérieur qu'ils projettent d'établir à Jonquière. Stimulés par l'idée de revenir s'implanter au Saguenay après plus d'un siècle d'absence, <sup>1005</sup> [413] les pères entreprennent aussitôt des démarches auprès des hautes instances de l'Église catholique à Rome et rencontrent la direction des frères du Sacré-Coeur (arrivés à Jonquière en 1914) pour sonder le terrain et s'assurer finalement de leur collaboration. Le 14 juin 1955, le Vatican

<sup>1002</sup> Russel Bouchard, *L'enseignement post-secondaire d'avant 1967 au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, 1976, pp. 63-77.

<sup>1003</sup> Fernand Girard a été député fédéral « indépendant » pour le comté de Jonquière, de 1953 à 1957.

<sup>1004</sup> Pierre-Paul Asselin, *op. cit.*, pp. 24-29.

<sup>1005</sup> Les Oblats étaient arrivés au Saguenay en 1844. En 1853, ils avaient quitté la région pour s'établir dans la paroisse Saint-Sauveur de Québec. En 1889, ils prirent charge discrètement de la mission de la réserve indienne de Pointe-Bleue, restèrent à l'écart du Saguenay et n'y revinrent qu'en 1955 pour fonder le Collège classique de Jonquière.

donne son accord et les autorise à accepter cette nouvelle mission éducative. <sup>1006</sup>

La direction de l'institution est confiée au père Pierre-Paul Asselin et la préfecture des études est assignée au père Gérard Arguin. Natif de Saint-Ambroise du Saguenay, le père Asselin est âgé de 45 ans lors de son affectation à Jonquière et sa bonne réputation n'est plus à faire au sein de l'ordre. Son curriculum vitae, impressionnant, parle pour lui et témoigne de son humanisme et de son esprit d'abnégation ! Détenteur d'une maîtrise en philosophie et en théologie, le père Asselin avait également enseigné l'histoire et la théologie. Pendant quinze ans, il avait été aumônier national de la Jeunesse ouvrière catholique à Montréal et aumônier de la J.O.C (de 1942 à 1955) ; ce qui n'avait rien d'une sinécure à l'époque et qui ouvrait une multitude de portes dans les secteurs de l'enseignement, de l'action sociale et même de la politique. <sup>1007</sup> L'homme, aux dires de ses confrères, est doté d'un solide jugement et d'une grande capacité de travail ; on le dit cultivé, sans préjugés, avant-gardiste, ouvert et conciliant, et l'institution qu'il se prépare à diriger héritera de son caractère et de ses qualités. <sup>1008</sup>

Le 11 août 1955, le père Asselin, le père Arguin et quelques collègues laïques arrivent à Jonquière pour établir les [414] premières bases du Collège classique. Selon lui, ce tandem prêtres-laïcs est nécessaire pour favoriser une grande « ouverture d'esprit » envers le milieu. Le 7 septembre suivant, l'établissement ouvre officiellement ses portes. À ce moment précis, le Collège classique de Jonquière est affilié à l'Université Laval et dispense des cours en « Belles Lettres », à 32 étudiants recrutés à Jonquière (11), Arvida (8), Alma (4), Kénogami (4), Naudville (3) et Isle-Maligne (1) : <sup>1009</sup> l'enseignement des quatre

<sup>1006</sup> *Ibid.*

<sup>1007</sup> « La construction du collège classique... », in *L'Action catholique*, 18 août 1955. « Le père Pierre-Paul Asselin, bâtisseur et éducateur d'une rare compétence », in « Cahier spécial sur le 25<sup>e</sup> anniversaire du CEGEP de Jonquière », *op. cit.*

<sup>1008</sup> Claude Girard, « Le père Asselin continue de servir les autres », in *Le Réveil à Chicoutimi*, 23 juin 1987 ; Christine Tremblay, « Le père Asselin meurt à 83 ans », in *Le Quotidien*, 28 décembre 1993 ; P.-P. Troestler, « Pierre-Paul Asselin fut un être exceptionnel », in *Le Quotidien*, 8 février 1994.

<sup>1009</sup> « Développement phénoménal du Collège classique de Jonquière en cinq ans », in *Le Soleil*, 21 janvier 1960.

dernières années de l'externat classique (dites des « Arts ») est assumé par les pères Oblats qui se sont temporairement installés dans la salle paroissiale Saint-Dominique, alors que l'enseignement des quatre premières années (dites « Immatriculation ») est confié aux frères du Sacré-Coeur qui professent dans leurs locaux de l'académie Saint-Michel. <sup>1010</sup>

La direction ne perd pas de temps. Au printemps 1956, avant la fin de la première année scolaire, elle annonce son intention de procéder à la construction du Collège classique aussitôt que les études préliminaires seront complétées et avalisées par le gouvernement. Le 17 juillet 1956, le coup d'envoi est officiellement donné et, le 11 novembre suivant, l'évêque auxiliaire du diocèse, Mgr Marius Paré, préside à la bénédiction et à la pose de la pierre angulaire de l'édifice. <sup>1011</sup> Le 8 janvier 1957, les nouvelles salles de classe, où logeront désormais les 230 étudiants de l'institution, sont inaugurées officiellement, bien qu'il reste encore beaucoup à faire avant que l'édifice ne soit complètement terminé. <sup>1012</sup> Quatre mois plus tard, le 16 mai 1957, au terme de sa deuxième année scolaire, le Collège classique de Jonquière est béni solennellement par le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque [415] de Montréal. <sup>1013</sup> Les vingt-cinq finissants de l'institution sont gradués quatre ans après la rentrée inaugurale et la première cérémonie de « prise des rubans » a lieu le 31 mai 1959. <sup>1014</sup>

<sup>1010</sup> « Ouverture du collège classique de Jonquière », in *Le Lingot*, 18 août 1955.

<sup>1011</sup> « La construction du collège classique débutera en mai », in *Le Soleil au Saguenay*, 24 avril 1956 ; « Bénédiction et pose de la pierre angulaire au collège de Jonquière », in *L'Action Catholique*, 13 novembre 1956.

<sup>1012</sup> « Inauguration des salles de classe... », in *Le Soleil*, 9 janvier 1957.

<sup>1013</sup> « Le cardinal Léger béni le Collège classique », in *Le Soleil*, 17 mai 1957.

<sup>1014</sup> « Vingt-cinq finissants au Collège de Jonquière », in *Le Lingot*, 4 juin 1959.



Le Collège Classique de Jonquière, en 1960.  
Photo : ANQC, fonds SHS, no 11142.

Situé à l'angle des rues Monseigneur Bégin et Saint-Hubert, le Collège classique de Jonquière est l'œuvre de l'architecte de Chicoutimi, Paul-Marie Côté. Le bâtiment initial est avant-gardiste et témoigne à la fois de l'audace de son concepteur et de l'ouverture d'esprit des Oblats. Il s'élève sur deux étages, comprend un gymnase et compte huit classes. Au fil des ans, s'ajouteront une bibliothèque, une cafeteria, une cuisine et une salle de conférences (en 1958), une résidence permanente pour les pères Oblats (en 1960), un laboratoire de langues équipé électroniquement (en janvier 1961)<sup>1015</sup> et un troisième étage (en septembre 1961) où seront aménagées de nouvelles classes pour les 525 étudiants inscrits [416] à la rentrée de cette année-là.<sup>1016</sup> En tout et partout, ces travaux auront coûté environ 2\$ millions de dollars et auront été financés en partie par des subventions du gouvernement provincial.<sup>1017</sup>

À la rentrée de 1960, le Collège compte un personnel de 35 membres (19 pères, 3 frères et 13 laïcs) et comprend des classes d'Éléments Latins, de Syntaxe, de Méthode, de Versification, de Rhétorique, de

<sup>1015</sup> « Collège de Jonquière. Laboratoire de langues, innovation dans le domaine de l'enseignement », in *Le Lingot*, 26 janvier 1961.

<sup>1016</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Jonquière, mémoires et lieux*, *op. cit.*, pp. 36-39.

<sup>1017</sup> Cahier spécial sur le 25e anniversaire du CEGEP de Jonquière, *op. cit.*

Belles-lettres et de Philosophie.<sup>1018</sup> À ces programmes déjà passablement chargés, s'ajoutent maintenant des classes de physique et de chimie, et un laboratoire ultramoderne aménagé et financé par l'Alcan.<sup>1019</sup>

Tout au long de son histoire, le Collège classique de Jonquière va donc se démarquer par son ouverture au changement. Qualifiée de « révolutionnaire » par l'actuel premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, ancien étudiant du Collège et l'un des deux rédacteurs-en-chef du controversé journal étudiant *Le Cran*, l'institution a parfaitement bien réussi dans sa mission de préparer l'élite de demain. Les fructueux rapports établis entre les Oblats et le personnel laïque lui ont également permis de susciter l'émulation à travers la région, de libérer l'esprit créatif de la jeunesse et de franchir les lourdes barrières de la conformité. Ainsi, à partir de 1962-1963, le Collège classique de Jonquière deviendra la première institution d'enseignement supérieur à accepter la mixité des sexes et à ouvrir leurs classes aux filles. La clientèle viendra de partout et le bureau du registraire favorisera l'accessibilité de l'école à toutes les classes de la société, quelque soit le sexe, l'origine ethnique, la couleur de la peau, la religion et la condition sociale du postulant.<sup>1020</sup>

[417]

Mais les Oblats et l'administration du Collège classique ne restent pas pour autant à l'écart de la célèbre guerre de clochers qui oppose, depuis le début du siècle, Chicoutimiens et Jonquiérois. Directement concernée par tout ce qui touche l'enseignement post-secondaire régional, l'équipe s'engage à son corps défendant dans la triste lutte qui oppose les deux communautés dans le controversé dossier de la création d'une école normale pour garçons dans le Haut-Saguenay. Au terme de cette autre guerre mémorable, l'école est finalement installée à Arvida, en 1961, et prend le nom de Cardinal-Bégin. La victoire sera cependant de courte durée pour les Jonquiérois, car en dépit d'un franc succès dès la première année (209 inscriptions) elle sera transférée au Petit

<sup>1018</sup> « Développement phénoménal du Collège... », *op. cit.*

<sup>1019</sup> « À Jonquière, l'Alcan participe à l'organisation des laboratoires du Collège », in *Le Lingot*, 22 juin 1961 ; « Don de \$8,000 de l'Alcan au Collège classique », in *Le Lingot*, 4 juillet 1963.

<sup>1020</sup> Cahier spécial..., *op. cit.*

Séminaire de Chicoutimi en 1965 et sera fusionnée avec ses deux consœurs, pour donner naissance au Centre de formation des maîtres, en 1967. <sup>1021</sup>

\* \* \*

Le 14 juillet 1967, en vertu de la Loi 21 (votée par l'Assemblée nationale en juin), le Cégep de Jonquière est créé de la fusion du Collège classique et de l'Institut de technologie. À partir de ce moment, la nouvelle institution d'enseignement devient un agent de développement socio-économique et culturel de la communauté locale et régionale. L'ancienne administration est alors intégrée à la nouvelle, qui compte d'ailleurs des laïcs recrutés dans l'entreprise privée régionale. Les pères Arguin et Asselin sont respectivement choisis comme directeur général et directeur des services pédagogiques. Au mois d'août 1968, les propriétés du Collège classique sont vendues au Cégep, pour la somme de 2,800,000\$. Comme on doit s'y attendre, les Oblats n'ont fait aucune difficulté et ont même contribué à faciliter la transaction. De 1968 à 1972, la direction générale du Cégep est alors confiée à M. Paul-Arthur Fortin : ce dernier entamera son mandat, en intégrant (en 1968) les techniques d'aménagement, et il poursuivra son action en procédant à l'aménagement du pavillon Lionel-Gaudreault (ouvert en [418] 1972). En septembre 1997, le Cégep de Jonquière poursuit sa mission éducatrice et compte 4 408 étudiants ; dont 3 925 à temps complet et 483 à temps partiel.

### *Santé publique et soins hospitaliers*

[Retour à la table des matières](#)

La qualité de vie des gens de Jonquière, dans le premier demi-siècle de son histoire, se confond évidemment avec celle de la population régionale qui n'a rien de bien reluisant. D'abord essentiellement agricole et particulièrement marquée par une grande pauvreté matérielle, cette population subit, par ricochet, les frais d'un grand dénuement en matière de santé publique et, ne serait-ce que pour cette raison, elle n'échappe pas à la trame sociale qui marque la campagne

<sup>1021</sup> Russel Bouchard et coll., *Chicoutimi : la formation de la métropole régionale*, 1988, pp. 65-66 ; P.-P. Asselin, *op. cit.*, pp. 113-117.

québécoise à cette époque. L'absence d'hygiène individuelle et collective, la présence récurrente de maladies infectieuses et le haut taux de mortalité infantile tels que relevés dans l'étude de Christian Pouyez, font justement ressortir l'état pitoyable du bilan de santé des Saguenéens, en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle. <sup>1022</sup>

La méconnaissance des mesures d'hygiène et la déficience chronique des structures médicales sont évidemment les deux grandes causes de cette situation lamentable, mais elles n'expliquent pas tout. Les cas d'espèce abondent ! À Chicoutimi par exemple, en octobre 1885, le nouvel hôpital de la Marine <sup>1023</sup> et le « bureau de santé » de la ville furent incapables d'empêcher l'accostage d'un bâtiment de commerce qu'on savait, pourtant, contaminé par une fièvre mortelle ; par leur insouciance et par leurs piètres moyens de contrôle, les hautes instances de la ville et de l'hôpital permirent ainsi à une épidémie virulente de se propager à [419] travers la région à la vitesse de l'éclair et d'emporter dans la tombe le pauvre docteur Lacombe, chargé pourtant de réparer les dégâts de ses pairs. <sup>1024</sup> Trop souvent, hélas, les femmes enceintes meurent des suites de l'accouchement, faute d'une attention élémentaire de la part du médecin. Le cas de la pauvre Adéline Petit, morte le 4 janvier 1879 parce qu'un saligaud de docteur (le Dr Blair) ne s'était pas occupé d'elle après son « travail », mérite certainement le détour, ne serait-ce que pour perpétuer le nom de l'infâme personnage :

\* \* \*

—Pierre Bouchard, mari de ma sœur Adéline, demeurant à Sainte-Anne, [est] venu ici le matin me dire que sa femme [avait] accouché d'un garçon le matin à six heures. Couche très difficile ; l'enfant [a une] très bonne envie de vivre. [C'est le Dr Blair qui a] assisté à l'accouchement.

—[J'ai] passé la journée à la maison, très rassuré sur le résultat de la maladie de ma sœur. Le soir, la maladie ayant beaucoup augmenté pendant

<sup>1022</sup> Pouyez, Lavoie, et coll., *Les Saguenayens*, 1983, pp. 201-232.

<sup>1023</sup> L'Hôpital de la Marine de Chicoutimi, ouvre officiellement ses portes le 24 mai 1884, lorsque cinq religieuses de la congrégation des soeurs Augustines Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, débarquent pour prendre possession de l'édifice. Cf., R. Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi... (1883-1887)*, 1996, pp. 165-166.

<sup>1024</sup> Russel Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi... (1883-1887)*, 1996, pp. 274-278.

la journée, [on est venu] m'avertir qu'il y avait danger. [J'ai] traversé immédiatement avec le Dr Beauchamp mais malheureusement [nous sommes] arrivés trop tard ; la pauvre malade [a] expiré à six heures et quart du soir, quelques minutes avant mon arrivée. Quelle affreuse surprise, quel pénible spectacle s'offre à ma vue à mon arrivée. Croyant trouver une malade, mais non, un froid cadavre entouré d'un vieux père, d'une sœur et de deux frères qui, eux aussi avaient été privés de donner un dernier adieu et de recevoir le dernier soupir. Et papa de bénir un être chéri que notre sœur présente à sa mort est resté pétrifié de douleur. Le mari [est] très désolé lui aussi ; deux pauvres petits enfants ; le nouveau-né et une petite fille de deux ans se trouvent privés de leur mère, si jeune hélas !

—Le Dr Beauchamp attribue la mort à une hémorragie et à un manque de soins du Dr Blair qui, après l'accouchement, [a] laissé la malade traverser à Sainte-Anne et [est parti] se soûler comme un pourceau. [À toutes les demandes de traverser, il avait répondu] qu'il n'y avait pas de danger. Maudit cochon, sans cœur, une horreur, un ivrogne... Quoi penser ? Enfant morte martyre, à l'âge de 26 ans. 1025

\* \* \*

[420]

À Jonquière, comme un peu partout ailleurs en région, c'est la typhoïde, le choléra et la tuberculose qui sont les principaux facteurs de décès chez les adultes dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. La mortalité infantile connaît un taux de décès très élevé ; les maladies contagieuses, telles la scarlatine, la diphtérie, la variole, la rougeole et la coqueluche, illustrent, encore une fois, les carences en matière de salubrité environnementale et la contamination qui provient souvent de la mauvaise qualité de l'eau et du lait. 1026

Parce qu'elle est mal informée et mal préparée, la population est vulnérable au virus le plus insignifiant. Une simple grippe, une infection bénigne et une diarrhée incontrôlée terrassent les plus forts et deviennent souvent mortelles ! Faute d'un réseau de communications efficaces, les localités périphériques et les secteurs éloignés se trouvent nettement désavantagés par rapport à Chicoutimi et ne peuvent avoir recours aux bons offices des soeurs de l'hôpital régional. Au début du siècle, un premier docteur s'installe à Jonquière ; il s'agit du docteur A.

1025 Russel Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi... (1873-1882)*, 1993, pp. 327-328.

1026 Girard et Perron, *Histoire du Sag...*, 1989, pp. 242-243 ; N. Perron, *Un siècle de vie hospitalière au Québec...*

Clarke, un type originaire de Québec qui a laissé peu de traces de son passage. <sup>1027</sup>

Avec l'arrivée de la grande industrie le long de la rivière au Sable, la population des environs commence à ressentir la nécessité de se doter de structures de santé et d'hygiène un peu plus efficaces. L'initiative des Jonquiérois est redevable au gouvernement provincial qui, à l'instar des autres pays industrialisés, entre dans l'ère de l'interventionnisme social ; le Québec marque alors sa présence dans le domaine de la santé publique en resserrant les normes et en incitant les municipalités à organiser leurs propres comités d'hygiène. Celui de Kénogami, premier du genre dans le canton Jonquière, est créé en 1918 pour tenter de contrer les effets meurtriers de la terrible grippe espagnole. <sup>1028</sup>  
Jonquière tarde

<sup>1027</sup> ANQC, fonds SHS, dossier 78, pièce 25 (ancienne cote).

<sup>1028</sup> *Annuaire de Kénogami 1928*, op. cit., p. 40.

[421]

### La grippe espagnole frappe durement à Jonquière, en 1918

À l'automne 1918, le Saguenay—Lac-Saint-Jean fut frappé de plein fouet par les relents la grippe espagnole. Nommée ainsi parce qu'elle avait sévi en Espagne au cours de l'été avec une incroyable férocité, le mortel virus fit trépasser plus de huit millions d'habitants. Au Saguenay, elle arriva avec les voyageurs qui empruntaient le chemin de fer et les premiers cas furent signalés dès le début d'octobre. Beaucoup furent affectés et personne n'était à l'abri. À Jonquière, au moins 27 personnes décédèrent des suites de cette grippe. Dans son journal intime, le pionnier Paschal Angers note les noms suivants:

- Eugénie Larouche, fille de Georges, cultivateur
- Un garçon de Napoléon Harvey
- Un garçon de Jos. Breton
- Willie Levasseur, fils de Jean
- Armand Jean
- Marie-Jeanne Fortin
- Albert Fortin
- Mme Edmond Lavoie, de même qu'un de ses fils
- Mme Phydime Gauthier
- Johnny Belley
- Mme Alfred Harvey
- Trois enfants de Ludger Harvey, plombier
- Un monsieur Bélanger, sectionnaire à La Ratière
- Mme Eugène Lachance
- Mme Henri Bilodeau
- Edmond Bergeron, fils d'Ernest
- Ida Bergeron, fille de veuve Joseph
- Mme Georges Lalancette
- Mme David Sauvageau
- Mme Louis Villeneuve, Pitre
- Une fille de Joseph Roy
- Mme Eugène Harvey
- Joseph Bergeron
- Joseph Tremblay, fils de Mme Louise

[422]

cependant à s'engager dans cette avenue et n'organise son propre « Bureau d'hygiène et de santé publique » que le 9 juin 1924. Le comité compte trois membres et est dirigé par un « officier hygiéniste », le docteur J.-Edmond Bergeron, à qui on confie un mandat à la fois stricte et élémentaire : en premier lieu, le docteur doit faire respecter la Loi de l'Hygiène publique du Québec en inspectant les wagons de trains et les voitures qui transportent des denrées alimentaires ; en second lieu, il lui incombe de visiter les domiciles privés pour bien s'assurer que les règles les plus élémentaires de la salubrité publique soient appliquées. <sup>1029</sup>

En 1909, le gouvernement provincial (dirigé par le libéral Lomer Gouin) légifère également dans le secteur industriel, en obligeant les compagnies à verser des indemnités aux victimes d'accidents de travail. Ne voulant pas être en reste avec la loi, la *Price Brothers & Company* fait alors construire, à Kénogami, au carrefour des rues Sainte-Famille, du Roi-Georges et Lapointe, un petit hôpital pour dispenser les premiers soins à ses employés ; cet édifice de style victorien, oeuvre de l'architecte Alfred Lamontagne, est tenu par deux gardes-malades reconnues par la « Victorian Order of Nurses ». <sup>1030</sup> En 1926, Taschereau va encore plus loin que son prédécesseur et oblige les employeurs à défrayer les coûts d'hospitalisation d'un accidenté, pour une période maximale de six mois.

\* \* \*

—*L'Hôpital d'Arvida*. En 1925, c'est au tour de l'Alcan de se doter d'un centre hospitalier destiné à la fois aux employés de l'usine et à la population locale. Au tout début, il ne s'agit que d'un petit poste de premiers soins mais, en 1927, l'Alcan le remplace par un pavillon situé à l'angle des rues Volta et Moritz. Ce petit hôpital de 38 lits, est connu sous le nom « The Saguenay General Hospital » et est administré par le docteur Riddell, maire de la Cité d'Arvida de 1928 à 1941 ; [423] en plus d'un service d'urgence destiné aux blessés de l'usine, ce centre médical comprend un département de chirurgie et d'obstétrique.

<sup>1029</sup> ANQC, fonds SHS, dossier 78, pièce 25, « Règlement no 72, Ville de Jonquière, adopté le 9 juin 1924 ».

<sup>1030</sup> *Annuaire de Kénogami, 1928*, op. cit., p. 21.

Avec la résurgence du projet-Shipshaw et l'expansion anticipée des usines Alcan, on note une augmentation substantielle des besoins médicaux à Arvida au début des années quarante. La multinationale s'engage alors dans une série de réformes, annonce la formation d'une branche arvidienne de la Société Canadienne de la Croix-Rouge (en 1939)<sup>1031</sup> et ajoute deux annexes au bâtiment principal de l'hôpital (en 1941) ; augmentant ainsi de 9 lits l'ensemble du service hospitalier et portant le personnel de l'institution à environ 25 infirmiers (ères) et une cinquantaine d'employés de soutien. Le petit hôpital acquiert ses premières lettres patentes en 1943 et quelques années plus tard, en 1946, l'Alcan cède presque tous ses droits à la « Corporation de l'Hôpital Général du Saguenay ». <sup>1032</sup>

Au début des années cinquante, la forte poussée démographique et l'augmentation des besoins en soins hospitaliers à Arvida provoquent à nouveau les événements. Le 18 février 1952, la Chambre de Commerce locale, le Syndicat de l'Aluminium et plusieurs personnalités appartenant au monde municipal et industriel se réunissent afin d'évaluer les besoins du milieu et d'étudier l'opportunité de construire un nouveau centre hospitalier dans les limites de la Cité. <sup>1033</sup> L'idée évolue lentement et mûrit pendant cinq bonnes années. À l'automne 1957, le coup d'envoi est officiellement donné et les travaux de construction du futur « Hôpital Général du Saguenay » sont amorcés au carrefour du boulevard Taschereau et de la route de la rivière Deschênes. Les plans de l'édifice ont été conçus par la firme d'architecte « Durnford, Bolton, Chadwick et Ellwood » et la direction [424] générale des travaux est confiée à l'entrepreneur chicoutimien « J.-Euclide Perron ». <sup>1034</sup> Le projet est évalué à 2\$ millions de dollars et est financé en partie par l'Alcan (70%) mais aussi, dans une moindre mesure, par la *Price Brothers & Company* (25 000\$) et les deux paliers

<sup>1031</sup> « Société Canadienne de la Croix-Rouge, la branche d'Arvida », in *La Sentinelle*, 10 novembre 1939.

<sup>1032</sup> 25e anniversaire du centre hospitalier de Jonquière, *Trans-fusion*, Édition spéciale 1955-1980, pp. 22-25 ; « Le nouveau poste des premiers soins », *La Sentinelle*, 25 avril 1941 ; « En ce jour historique, ici on déménage », in *Le Lingot*, 5 mars 1958.

<sup>1033</sup> « Le projet de construction... », in *Le Lingot*, 28 février 1952.

<sup>1034</sup> « Le nouvel hôpital d'Arvida », in *Le Lingot*, 17 octobre 1957, 26 juin 1958.

de gouvernements provincial (350 000\$) et fédéral (170 000\$).<sup>1035</sup> Placé sous la direction du docteur Roméo Gagnon, le nouvel hôpital d'Arvida est béni solennellement par Mgr Marius Paré, le 16 janvier 1959, et inauguré officiellement le premier mars suivant.<sup>1036</sup>

L'industrie n'est pas la seule à se préoccuper de la santé. La Commission Scolaire d'Arvida offre également à son personnel enseignant et à ses élèves des services d'hygiène préventifs. Ainsi, en 1944, le comité de direction établit un système de santé scolaire qu'il confie à un médecin-hygiéniste et à deux infirmières. Ce programme comporte cinq objectifs : l'éducation auprès des élèves et des parents, le contrôle des absences, un service de premiers soins et, surtout, la détection et le contrôle des maladies infectieuses. Ce dernier point du programme revêt une importance particulière, puisqu'à cette époque le risque de contagion dans les établissements de cette nature reste très élevé ; ainsi, de 1944 à 1950 le service de santé détecte près d'un millier de cas de maladies contagieuses, dont les plus courantes sont évidemment la varicelle, la rougeole et les oreillons.<sup>1037</sup>

\* \* \*

—*L'Hôpital de Jonquière*. Sur le plan de la santé publique, la communauté jonquiéroise n'a rien à envier, à l'époque, à sa consœur d'Arvida, mais les services qu'elle dispense restent nettement déficients par rapport à Chicoutimi qui monopolise et centralise toujours les spécialités médicales. Depuis 1937, [425] la ville dispose effectivement d'une clinique assez efficace, la Clinique Saint-Joseph, fondée par les docteurs J.-Edmond Bergeron et Henri Vaillancourt.<sup>1038</sup> Dès le début, on y offre des services d'obstétrique et de chirurgie mais, avec l'augmentation de la population, les besoins s'accroissent et nécessitent la mise en place de mesures d'appoint. En 1948, le docteur Henri Vaillancourt, Mgr Luc Morin (curé de Saint-Dominique) et une équipe de médecins de Jonquière, d'Arvida et de Kénogami demandent à Mgr Georges Melançon d'essayer de convaincre la communauté des

<sup>1035</sup> « À Arvida, l'Hôpital général sera inauguré le 16 janvier », in *Le Lingot*, 31 décembre 1958 ;

<sup>1036</sup> « L'Hôpital général du Saguenay... », in *Le Lingot*, 15 janvier 1959 ; « Arvida inaugure un hôpital moderne », in *Le Lingot*, 5 mars 1959.

<sup>1037</sup> « Programme du 25e anniversaire de la Commission scolaire d'Arvida ».

<sup>1038</sup> « Une clinique à Jonquière », in *Le Progrès du Saguenay*, 22 juillet 1937.

soeurs Augustines de Chicoutimi pour qu'elle accepte la direction du futur hôpital de Jonquière. <sup>1039</sup>

Mais les années qui vont s'écouler entre la première initiative du docteur Vaillancourt (1948) et l'ouverture du centre hospitalier (1955), constituent une véritable saga où s'entremêlent, à travers les aléas des luttes électorales acerbes et partisans, intrigues de bas niveau dans les sous-sols d'églises et tractations douteuses sur les parvis d'hôtels de ville et dans les réfectoires de couvents. En 1951, à l'apogée du régime duplessiste, les soeurs Augustines —qui forment une des phalanges du pouvoir du dictateur— acceptent de prendre en charge le futur établissement de santé, non sans avoir reçu cependant au préalable l'assurance formelle que le gouvernement allait défrayer entièrement les coûts de la facture.

Depuis que le docteur Vaillancourt avait interpellé les hospitalières, en 1949, le gouvernement tergiversait, restait évasif et se gardait bien de conclure des ententes formelles. La réponse s'était fait attendre en raison, dit-on à Jonquière, d'une obstruction systématiquement maintenue par les tenants du pouvoir à Chicoutimi (Antonio Talbot, de l'U.N.) et à Alma (Antonio Auger, de l'U.N.), qui voyaient d'un très mauvais oeil l'arrivée d'un nouveau partenaire hospitalier dans leurs aires d'influence respectives. Selon le docteur Vaillancourt, le ministre de Chicoutimi, Antonio Talbot, l'homme fort du [426] régime duplessiste, préférait tout simplement favoriser sa ville parce que la majorité de ses électeurs s'y trouvaient. Rien de moins ! Et « *ajoutez à cela la rivalité proverbiale qui existait entre les deux villes et l'esprit de clocher dont on s'accusait mutuellement, on comprendra le mécontentement et les doutes qui s'élevaient autant chez les promoteurs du projet que dans la population en général* ». <sup>1040</sup>

Pour défoncer la ligne de parti, Vaillancourt eut alors l'idée lumineuse de se faire élire maire aux élections municipales de 1950, avec le mandat de travailler pour obtenir « *La construction d'un hôpital à Jonquière* ». Fort de ce plébiscite, il organisa ensuite un comité de médecins et se rendit à Québec pour déposer la demande d'octroi signée par l'évêque de Chicoutimi, Mgr Melançon. Selon les témoignages du docteur Vaillancourt, « *l'échange d'idées plutôt pugnaces* », entre lui

<sup>1039</sup> Henri Vaillancourt, « L'hôpital de Jonquière », pp. 8-13.

<sup>1040</sup> *Ibid.*

et le ministre Talbot, avait été déterminant et lui avait donné gain de cause ; le 7 octobre 1951 le premier ministre annonce officiellement à la presse que son gouvernement accepte de participer au projet de l'hôpital de Jonquière et accorde un octroi de 850 000\$ qui sera réparti sur dix années. <sup>1041</sup>

En novembre 1951, les appels d'offres sont terminés : la conception des plans du bâtiment est accordée à la firme d'architectes Desgagné et Boileau de Chicoutimi, l'ingénierie est confiée à l'architecte Ernest Dauphinais et la conduite des travaux de construction, à la firme J.-W. Flamand. Débuté le 2 juin 1952 par la symbolique levée de la première pelletée de terre, l'hôpital de Jonquière ouvrira officiellement ses portes le 11 juin 1955 et sera inauguré le 23 octobre suivant, en présence de la directrice assignée (soeur Odiana Cayouette), du président du bureau médical (le Dr Henri Vaillancourt), du curé de la paroisse (Mgr Luc Morin), du premier ministre du Québec (l'Honorable Maurice Duplessis) et du directeur du Collège classique de Jonquière (le père Pierre-Paul Asselin). Prévu initialement pour accueillir 150 patients (et coûter 2\$ millions), les plans furent toutefois modifiés en cours de route afin de porter sa capacité à 230 lits (et coûter un peu plus de 4\$ millions). Les services qu'on [427] y offre alors, concernent à la fois la médecine générale, la pédiatrie, l'obstétrique, l'anesthésie-réanimation, la radiologie, l'hématologie, la biochimie et la bactériologie. <sup>1042</sup>

Au début, l'Hôtel-Dieu Notre-Dame de l'Assomption est placé sous la juridiction de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi. C'est soeur Saint-Ambroise (Marie-Odiana Cayouette), une personne dotée d'un très bon jugement et d'un profond sens du devoir, qui occupe la fonction de directrice de la nouvelle fondation ; elle arrive à Jonquière avec douze consœurs et a sous ses ordres une équipe médicale regroupant 27 médecins et 68 infirmières. Sous sa gouverne (de 1955 à 1964), l'hôpital définit sa base, se particularise et se développe : au fil des ans, de nouveaux services sont graduellement offerts à la population : l'orthopédie (en 1958), la cardiologie (en 1960), la pathologie et le centre des soins intensifs en (1964). <sup>1043</sup>

<sup>1041</sup> *Ibid.* ; Normand Perron, *op cit.*, pp. 316-320.

<sup>1042</sup> H. Vaillancourt, *ibid.*

<sup>1043</sup> *Ibid.* ; « Un service de cardiologie... », in *Le Lingot*, 21 janvier 1960.

Parallèlement aux soins qu'elles dispensent, les soeurs Augustines mettent sur pied leur propre centre de formation pour les infirmières et pour la puériculture. Accréditée en décembre 1959 par le Comité des hôpitaux du Québec, cette école, qui loge dans des locaux exigus du 7<sup>e</sup> étage de l'hôpital, va recruter ses aspirantes exclusivement dans les villes de Jonquière, d'Arvida et de Kénogami. Lorsqu'elle ouvre ses portes pour la première fois, le 1<sup>er</sup> mars 1960, elle accueille 33 étudiants (es) : dont 15 sont inscrites au cours de gardes-malades auxiliaires, 15 au cours de gardes-bébés et 3 au cours d'infirmiers auxiliaires (mais ces derniers vont abandonner avant la fin de l'année). À partir de 1964, le programme de l'école reçoit l'accréditation du ministère de l'Éducation et elle mettra fin à ses activités en 1971, lorsque la Commission scolaire régionale Lapointe intégrera un cours similaire à son programme de formation professionnelle. <sup>1044</sup>

Nous aurons l'occasion de le vérifier dans le prochain chapitre, les années soixante-dix vont apporter de grands bouleversements dans les services de santé à Jonquière. En 1972, le comité Perreault, chargé d'enquêter sur l'utilisation [428] des services de santé dans le Haut-Saguenay, dépose son rapport et recommande la fusion de l'« Hôpital général du Saguenay d'Arvida » et la « Clinique Domrémy de Kénogami » avec l'Hôpital de Jonquière. Au cours de l'été 1973 le regroupement sera officialisé et la nouvelle institution prendra le nom de « Centre Hospitalier Jonquière-Arvida » —qui deviendra, après la fusion administrative des trois villes, « Le Centre Hospitalier de Jonquière ». Une réorganisation de l'ensemble du réseau hospitalier jonquiérois s'imposera dès lors et, après coup, l'hôpital d'Arvida abandonnera les départements de chirurgie, de médecine et d'obstétrique pour se consacrer exclusivement aux soins prolongés ; en bout de course, la clinique Domrémy fermera les portes du *Staff House* de Kénogami (qu'elle occupe depuis 1964) et cédera la place au service de toxicologie de l'hôpital de Jonquière. <sup>1045</sup>

<sup>1044</sup> Trans-fusion, op cit., pp. 46-47.

<sup>1045</sup> *Ibid.*, pp. 20, 23, 42-43.



L'Hôtel-Dieu Notre-Dame de l'Assomption,  
à Jonquière, vers 1965.

Photo : ANQC, fonds SHS, no 8124.

[429]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

# Chapitre 6

---

Fusion municipale et  
mutation de la fonction industrielle  
(1960-1997)

[Retour à la table des matières](#)

[430]

[431]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

## Chapitre 6

### Fusion municipale et mutation de la fonction industrielle (1960-1997)

*Confirmation du rôle industriel de Jonquière :  
la ville et les multinationales, épargnées  
par la nationalisation de l'électricité*

[Retour à la table des matières](#)

Avec la décennie soixante, débutent au Québec les années roses de la Révolution tranquille. Maurice Duplessis vient tout juste de mourir (le 7 septembre 1959) d'un malaise cardiaque dans un confortable camp de chasse de Schefferville et avec lui toute une époque marquée du signe de l'obscurantisme, du favoritisme politique institutionnalisé et du pouvoir de l'Église catholique triomphante —qui a réussi à confondre malheureusement les besoins du corps avec ceux de l'âme— disparaît comme neige au soleil. Les Québécois, heureux de se défaire de leurs chaînes, saluent, avec une certaine euphorie, l'avènement du gouvernement « libéral » de Jean Lesage (en 1960)<sup>1046</sup> et toutes les promesses d'avenir qu'il traîne avec lui. La redéfinition tant attendue du pacte social établi tacitement entre l'État, le secteur privé de l'économie et la population, permet enfin à la province de revoir le mode de

<sup>1046</sup> Jean Lesage a été premier ministre de la province de Québec du 5 juillet 1960 au 16 juin 1966. Les élections qui l'ont porté au pouvoir se sont tenues le 22 juin 1960.

répartition de la richesse collective et de proclamer le règne de l'État-providence. Rares sont les municipalités qui ne profitent pas de ce renouveau enlevant et qui n'emboîtent pas le pas à cette révolution — qu'on dit [432] « tranquille » « tranquille » parce que non sanglante — dont les répercussions immédiates se font sentir particulièrement au niveau de la libéralisation des idées, des moeurs, de la culture, de l'éducation, de la santé, des traditions et des communications qui provoquent à leur tour une cassure drastique entre « l'ancien temps » « l'ancien » et cette nouvelle époque qu'on dit « moderne » « moderne ».

En Sagamie, la réaction est des plus spontanées. Villes, villages et campagnes — surtout ceux qui sont situés dans l'aire de développement de la grande industrie — n'ont pas mis beaucoup de temps à comprendre que l'avenir est devant eux, qu'il faut tirer profit des énormes bienfaits de la technologie moderne et qu'il faut plonger tête première dans ce XX<sup>e</sup> siècle qu'on nous a si cavalièrement volé.

Sur le plan économique, l'arrivée de l'équipe libérale de Jean Lesage marque également un point de rupture et un renversement des tendances appliquées depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans la Belle Province. Ce virage « néo-libéral » <sup>1047</sup> s'appuie sur le nationalisme qui servira de leitmotiv — voire même de précepte moral — au projet de modernisation de la société québécoise. Pour y arriver, Lesage entend donc accroître le rôle de l'État dans les principaux secteurs de l'économie ; il resserre alors la réglementation sur l'activité des entreprises et s'applique à développer une politique de partenariat avec le secteur privé. Parce qu'il est propriétaire des terres publiques et qu'il entend bien s'en servir pour développer l'économie et améliorer la qualité de vie des citoyens, l'État québécois accordera désormais une place prépondérante aux richesses naturelles et s'impliquera davantage dans le secteur manufacturier. Hissé au-dessus des groupes d'intérêts particuliers il continuera cependant de protéger les libertés fondamentales, respectera la propriété privée — fut-elle aux mains de multinationales gourmandes —, mais verra à limiter les déséquilibres trop marqués par le biais [433] d'une politique sociale-démocrate. En

<sup>1047</sup> Pour ceux et celles qui ne sont pas familiers avec ce type de terminologie, précisons seulement que le néo-libéralisme est né à la faveur de la Grande Crise, pour contrer la menace communiste, en « humanisant » le libéralisme et en contrôlant mieux les grands monopoles.

fait, sous la pulsion dynamisante de l'équipe de Jean Lesage les années soixante s'ouvrent sur une sorte de *New Deal* à la québécoise. <sup>1048</sup>

N'étant pas encore prêt à réformer le secteur forestier qui jouit pourtant de privilèges consolidés par plus d'un siècle de pratiques, le gouvernement concentrera par contre son action sur le secteur énergétique, où il posera d'ailleurs des gestes spectaculaires. Le fait n'a rien de nouveau, car depuis 1934, dans le plus fort de la crise, le parti de l'Union Nationale avait entrepris de dénoncer vertement le trust de l'électricité —qu'il qualifiait alors de « *centre de la dictature du Québec* » et de « *plus pernicious des trusts* »— et par la plume du docteur Philippe Hamel <sup>1049</sup> il s'était appliqué à critiquer vertement les complaisances du régime Taschereau envers ce monopole. <sup>1050</sup> L'idée fit tranquillement son chemin. Au début de l'année 1963, le ministre des Richesses naturelles, René Lévesque, fait adopter la « Loi sur la nationalisation des compagnies d'électricité » et accorde plein pouvoir à l'Hydro-Québec pour réaliser cet audacieux plan d'intégration. Seules sont épargnées la vingtaine de grosses industries, les quelques municipalités —dont Jonquière— et les coopératives qui produisent de l'énergie hydroélectrique pour satisfaire leurs propres besoins. <sup>1051</sup>

Dans le Haut-Saguenay, la nationalisation de l'hydroélectricité ne changera pas grand-chose à la pratique et à la coutume instaurées depuis 1838. Le long de la rivière Chicoutimi, deux centrales cependant, celles de Chute-Garneau [434] (inaugurée en 1926) et de Pont-Arnaud (inaugurée en 1913), propriétés de la Compagnie Électrique du Saguenay (une filiale de l'Alcan), passent ainsi aux mains de la société nationale ; les autres, celles de la *Elkem Metal* et de la Compagnie Price (au Bassin), ne sont pas touchées par la nationalisation. À Jonquière,

<sup>1048</sup> Linteau-Durocher-Robert, *Histoire du Québec contemporain : le Québec depuis 1930*, op. cit., 1986.

<sup>1049</sup> P. Hamel, « Le trust de l'électricité... », 1934.

<sup>1050</sup> Paul Sauriol, *La nationalisation de l'électricité*, 1962, p. 16.

<sup>1051</sup> Lors de la nationalisation de l'électricité, en 1963, 46 entreprises se partagent la production d'électricité au Québec, dont quatre d'entre elles seulement monopolisent 85% de la puissance totale évaluée à 9 710 000 KW : l'*Hydro-Québec* (35,7%) ; l'*Alcan* (27,5%), qui vend des blocs d'énergie à sa filiale, la Compagnie Électrique du Saguenay et à la Shawinigan Water and Power Ltd ; le *groupe Shawinigan* (16,5%) ; la *Gatineau Power Company* (5,6%). Cf., Bolduc, Hogue et Larouche, *Québec, un siècle d'électricité*, p. 261.

cœur industriel régional, là où sont concentrées les plus grandes centrales de la province et les plus grosses usines de la région, l'État reste très prudent et n'entend pas brusquer les choses : « *Il n'a jamais été question de se porter acquéreur des centrales de compagnies qui produisent de l'énergie pour répondre à leurs propres besoins* », dira après coup le ministre des Richesses naturelles pour justifier sa politique discrétionnaire.<sup>1052</sup> Afin de ne pas nuire à l'économie fragile du milieu et freiner le marché de l'emploi, Lévesque épargne donc les centrales de la *Price Brothers & Company* et de l'*Alcan* —à l'exception de sa filiale distributrice, la Compagnie Électrique du Saguenay. Avec de tels privilèges consentis aux multinationales, difficile donc de ne pas épargner la petite centrale municipale de la rivière au Sable qui constitue toujours à ce moment-là la principale source de revenus de la localité.

Pourtant, sur cette question cruciale et brûlante d'actualité, la population régionale est loin de faire front commun et commet même ici l'étourderie —un mal devenu congénital pourrions-nous dire— d'étaler à la face du Québec sa profonde, séculaire, proverbiale et dévastatrice division. Loin d'être ordonné et rationnel, le débat glisse dans la petite politique vaudevillesque et permet malheureusement à certains maires du Haut-Saguenay de tenter de libérer leurs frustrations par ce canal et de régler de vieilles querelles personnelles sous prétexte de défendre l'intérêt public.

Pour le bouillant maire de Chicoutimi, Rosaire Gauthier (candidat libéral défait à l'élection du 14 novembre 1962), ennemi juré du « Trust » et de l'*Alcan*, chantre inconditionnel de la « municipalisation » de l'électricité, il est clair que l'*Aluminium Company* « *n'a pas rempli son rôle social au Saguenay* », qu'elle n'a pas « *pris ses responsabilités en face du problème de l'automation* », qu'elle n'a pas « *investi, chez-nous, [435] de nouveaux capitaux pour l'exploitation des matières premières* » et qu'elle « *devrait se contenter de son rôle de fabricant d'aluminium au lieu de chercher continuellement à devenir un vendeur d'électricité* ». <sup>1053</sup>

<sup>1052</sup> *Ibid.*, p. 276.

<sup>1053</sup> « Rosaire Gauthier dixit : L'exploitation de nos matières premières : gage de richesse... », in *Le Soleil au Saguenay*, 3 août 1962.

Sur cette plate-forme de discussion passablement populiste, qui pourrait réellement lui donner tort ? Sur le vrai fond des choses cependant, l'affaire se présente sous un tout autre jour ! Contrairement à Jonquière —qui fait toujours de bonnes affaires avec son petit pouvoir hydroélectrique <sup>1054</sup> et qui profite de tarifs préférentiels avec la Maison Price et l'Alcan— la capitale régionale ne détient aucune centrale et n'a pas d'emprise sur les tarifs imposés par la Compagnie Électrique du Saguenay, extension de l'Alcan à Chicoutimi. Et comme l'électricité coûte deux fois plus cher aux entreprises chicoutimiennes qu'à celles de Jonquière, on comprendra d'autant plus l'amertume et l'acharnement déployés par le maire Gauthier pour promouvoir le projet « libéral » de la nationalisation des ressources hydroélectriques du Québec. <sup>1055</sup>

\* \* \*

« Les industries de Chicoutimi paient leur électricité deux fois plus cher que celles de Jonquière. C'est ce qu'indique un tableau produit par l'ingénieur municipal de Jonquière, M. Lionel Simard. »

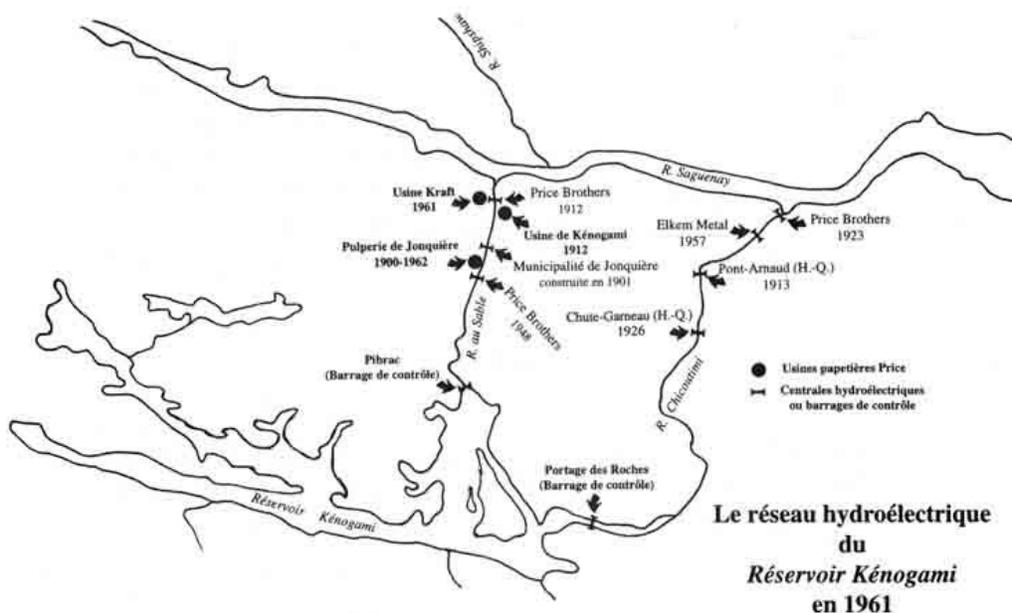
« En relevant ces données, son Hon. le maire Rosaire Gauthier a commenté devant ses collègues, à la séance d'hier après-midi : « *C'est ainsi que la Compagnie électrique du Saguenay prétend aider la petite industrie. Lors de la campagne menée en faveur de la municipalisation de la vente de l'électricité, j'ai toujours soutenu que l'électricité coûte plus cher à Chicoutimi qu'ailleurs, mais on m'a accusé de vouloir [436] mentir à la population. Là, ce n'est pas moi qui l'affirme, je suppose qu'on le croira.* »

« Suivant ce tableau, la consommation de l'électricité à Chicoutimi coûte beaucoup plus cher qu'à Jonquière : [...] pour 25 hp., il en coûte 42,50\$ pour l'industrie de Jonquière comparativement à 87,27\$ pour celle de Chicoutimi. Par contre, pour la consommation domestique, le Chicoutimien paie moins cher, soit 8,84\$ comparativement à 8,89\$ pour le citoyen de Jonquière ».

\* \* \*

<sup>1054</sup> « La centrale hydro-électrique de Jonquière serait rentable », in *Le Soleil au Saguenay*, 24 juillet 1962.

<sup>1055</sup> « L'électricité coûte plus cher aux industries de Chicoutimi », in *Le Soleil au Saguenay*, 2 mai 1961 ; « Au sujet du Trust de l'électricité, le maire Gauthier dit la vérité », in *Le Lac-Saint-Jean*, 18 juillet 1962.



Le réseau hydroélectrique du *Réservoir Kénogami*  
en 1961

### ***Réorganisation de l'industrie papetière***

[Retour à la table des matières](#)

En 1950, la forêt occupe encore 86% de la superficie totale du bassin du Lac-Saint-Jean et du Saguenay et 49% des superficies boisées appartiennent à la grande industrie forestière ; 3% appartiennent à la petite et moyenne industrie et 37% sont encore propriété du gouvernement. Les essences forestières sont constituées d'une majorité imposante de résineux (81%), puis de quelques colonies de feuillus (19%). Encore à ce moment, c'est l'industrie de la pulpe qui génère la très grande majorité des revenus. Au Lac-Saint-Jean, se [437] trouve l'un des plus importants réservoirs de bois de pulpe de la province : une possibilité de 135 000 cordes dans le bassin de la rivière Shipshaw, de 190 000 cordes dans la partie nord du Lac-Saint-Jean et de 195 000 dans le bassin des rivières Pikauba, Cyriac, aux Écorces, Chicoutimi, etc... <sup>1056</sup>

<sup>1056</sup> « La forêt, richesse économique de base du Saguenay », riche dossier monté par l'Association forestière Lac-Saint-Jean—Saguenay et publié dans le journal

La formation des chantiers coopératifs, la publicité tapageuse relatant les rudes conditions de vie en forêt ainsi que l'avènement de la mécanisation (scie mécanique, tronçonneuse, etc.) auront contribué à améliorer considérablement le sort des « travailleurs forestiers » (en échange des traditionnels « bûcherons »). Les camps de bois rond qui abritaient, il n'y a pas bien longtemps, bêtes de somme et travailleurs, ont fait place à des habitations plus convenables alors que de leur côté les anciennes « couqueries », qui offraient trop souvent un menu pauvre, ont été remplacées par des cafeterias beaucoup plus propres et disposant d'une nourriture riche et variée.

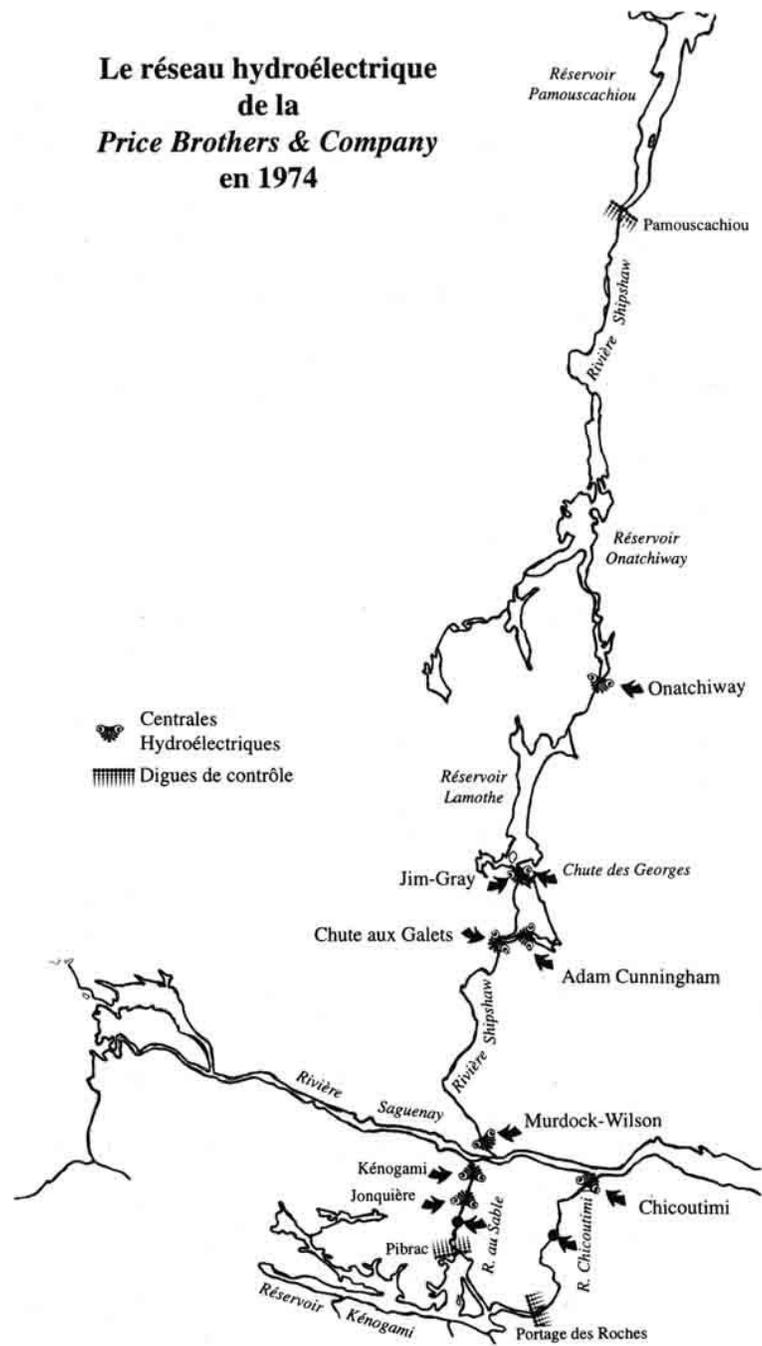
En 1959, l'industrie papetière régionale reste toujours l'une des deux plus importantes au Saguenay—Lac-Saint-Jean :<sup>1057</sup> elle emploie à elle seule 3 385 travailleurs masculins et 84 femmes, et leur verse plus de seize millions de dollars en salaires annuellement. De ce nombre, près de 38% travaillent dans les usines du Lac-Saint-Jean : l'usine de Desbiens emploie entre 125 et 140 hommes, celle de Dolbeau entre 390 et 450 et celle de Riverbend 749. La plus grosse de toutes, l'usine de Kénogami, en compte à elle seule entre 1 088 et 1 291 (près de 37%) et le reste se répartit dans les usines de Port-Alfred (près de 18%) et de Jonquière (près de 8%).<sup>1058</sup>

*L'Avenir Saguenéen*, (12/12/49), (3/1/50), (8/2/50), (8/3/50), (1/6/50), (8/6/50), (15/6/50), (22/6/50), (28/6/50), (19/7/50). Publié également dans *Le Lac-Saint-Jean* (1948) et dans *La Voix de la Baie* (1948).

<sup>1057</sup> « L'industrie des pâtes et papiers reste encore la première en importance dans notre région », in *Le Soleil au Saguenay*, 26 juin 1959.

<sup>1058</sup> Marcel Côté, « La forêt dans l'économie de la région du Saguenay », p. 329.

[438]



Le réseau hydroélectrique de la *Price Brothers & Company* en 1974.

[439]

Au chapitre du bois de sciage, la région possède 137 scieries, dont 76 sont des moulins fixes et 61 sont portatifs. À lui seul, le comté de Roberval en renferme près de la moitié et c'est également lui qui compte les plus grosses de ces usines (15 employés et plus). Cette industrie complémentaire à l'industrie de la pulpe et du papier engage près de 1 000 travailleurs : les 870 employés à gages retirent près d'un million de dollars et les 127 réguliers en reçoivent pour 143 346 dollars. Dans ce secteur d'activité, le comté de Jonquière-Kénogami arrive bon dernier avec ses 13 petites scieries qui n'engagent qu'une cinquantaine d'hommes.

\* \* \*

L'industrie du bois de sciage et de transformation  
au Saguenay—Lac-Saint-Jean, en 1958 <sup>1059</sup>

Comté	Scieries	Employés	Valeur au moulin	Usines de transformation
Roberval	63	556	3 978 488\$	26
Chicoutimi	48	301	1 127 037\$	22
Lac-Saint-Jean	13	88	311 944\$	13
Jonquière-Kénogami	13	49	171 375\$	8
Totaux	137	994	5 588 844\$	69

À l'aube de la Révolution tranquille les conditions du marché forestier à court terme paraissent beaucoup plus favorables pour le papier et le carton que pour le bois destiné à l'exportation. Malgré la mécanisation et la modernisation des moyens de production, la *Price Brothers & Company* profite grandement d'un redressement des conditions économiques aux États-Unis et elle s'attend à une hausse record de la consommation de papier-journal dans ce pays. <sup>1060</sup> [440] Dans cette nouvelle perspective, la direction envisage d'abord de

<sup>1059</sup> Marcel Côté, « La forêt... », *op. cit.*, pp. 331-333.

<sup>1060</sup> « Price Brothers stimule l'activité économique du Québec depuis 1816 », in *Le Lingot*, 23 avril 1959.

rajeunir son réseau industriel et se dit prête à investir 9\$ millions de dollars dans sa vieille usine de Jonquière, devenue maintenant obsolète après plus d'un demi-siècle d'opération. <sup>1061</sup> D'ailleurs, la Maison ne cache pas que cette unité, la plus vieille du réseau Price au Saguenay—Lac-Saint-Jean, se trouve dans une situation difficile et n'est plus en mesure, avec sa machinerie désuète, de concurrencer les autres cartonneries du pays. <sup>1062</sup>

\* \* \*

« Depuis près de vingt ans —[dira en 1962 Raoul Fortin, un vieux travailleur de la pulperie de Jonquière]— les choses on changé du tout au tout. Enjambant la rivière au Sable, un pont a été construit à mi-chemin entre les deux chutes et une ligne de chemin de fer permet d'amener les wagons à l'intérieur de la chambre d'expédition. Aidés de deux wagonnets-remorques (*tow-motor*) actionnés à la gazoline, l'équipe actuelle, composée de 6 hommes, manipule près de 10 tonnes de carton en moins de huit heures, alors qu'auparavant une vingtaine d'employés ne pouvaient en déplacer plus de 60 à 70 tonnes pendant la journée, qui était de 9 heures. »

« La gamme de cartons s'est élargie avec les années et faire la liste de ceux qu'on fabrique à l'usine en ce moment serait fastidieux et équivaudrait à un inventaire presque complet des marchandises offertes aux consommateurs dans les magasins d'alimentation, vêtements, pharmacies, etc... »

« Soulignons en passant qu'il fut un temps où tout le carton nécessaire à la fabrication des bouchons de bouteilles à lait pour tout le Canada provenait de Jonquière. La production de l'usine est écoulée au pays et aux États-Unis. Par ailleurs, l'Angleterre a toujours et demeure un client important ». <sup>1063</sup>

<sup>1061</sup> « La compagnie Price dépenserait 9\$ millions pour moderniser le moulin de Jonquière », in *Le Soleil au Saguenay*, 4 juin 1959.

<sup>1062</sup> « Quel sort est réservé au moulin de carton de Jonquière », in *Le Soleil au Saguenay*, 28 novembre 1959.

<sup>1063</sup> Raoul Fortin, « Usine qui disparaît », in *Saguenayensia*, septembre-octobre 1962, pp. 98-101.

[441]

Au terme d'une série d'études complémentaires, en 1959, année de coupe record au Saguenay—Lac-Saint-Jean, <sup>1064</sup> la Compagnie Price commence la restructuration de ses usines en mettant la main sur la société « J. C. Wilson Ltée », à Lachute, dans l'espoir de stabiliser la production de carton et d'accroître les débouchés de l'usine de Jonquière qui commence à tanguer dangereusement. <sup>1065</sup> À l'automne 1960, alors que l'équipe libérale de Jean Lesage commence à faire l'expérience « enrichissante » du pouvoir et que son ministre des Richesses naturelles élabore le projet de nationaliser l'électricité d'ici peu, la *Price Brothers & Company* annonce finalement qu'elle mettra prochainement un terme aux opérations de la vieille usine de Jonquière et qu'elle entreprend aussitôt la construction d'un nouveau complexe industriel, sur la rive ouest de la rivière au Sable, juste en face de l'usine Kénogami. Selon les plans initiaux, l'unité de production projetée aura une capacité de traitement de 400 tonnes par jour ; ce qui représente le double de la production actuelle du moulin de Jonquière. Ainsi, le nouveau moulin pourra récupérer la totalité de la main-d'oeuvre de la vieille pulperie et sera en mesure de produire lui-même toute la pulpe dont il aura besoin.

Conscient des nouveaux enjeux politiques et financiers qui se jouent, tant à Québec qu'à Ottawa, le président de la Compagnie profite de l'annonce officielle de son projet pour lancer des signaux aux différents paliers de gouvernement et pour préciser publiquement que cette future réalisation s'impose en raison de « *l'augmentation continue du prix de revient et du recul constant du marché canadien d'exportation du papier journal* ». <sup>1066</sup> Toujours dans l'optique de faire face aux nouvelles données du marché mondial et de contrer la concurrence américaine et scandinave qui se montre de plus en plus agressive à l'endroit des manufactures canadiennes, la Compagnie poursuit ensuite son plan de[442] redressement en procédant au

<sup>1064</sup> « La plus forte coupe de bois depuis quatre ans, en 1959 », in *Le Soleil au Saguenay*, 10 octobre 1959.

<sup>1065</sup> « Nouveau débouché pour le carton de Jonquière », in *Le Soleil au Saguenay*, 27 octobre 1959.

<sup>1066</sup> « La nouvelle usine de Price Brothers pourra faire face à toute concurrence », in *Le Soleil au Saguenay*, 31 octobre 1960.

fusionnement de l'« Anglo-Newfoundland Development Company », un important propriétaire de journaux en Angleterre. <sup>1067</sup>

Production de l'usine Price, à Kénogami,  
avant la restructuration  
1917-1961 <sup>1068</sup>

<i>Années</i>	<i>Nombre de tonnes</i>	<i>Employés</i>
1917	275	
1921	615	
1930	94 471	841
1940	177 794	1 009
1950	231 228	1 242
1960	224 684	1 360
1961	(légère augmentation)	1 238

Au printemps 1962 <sup>\*</sup>, alors que les meules arrêtent de tourner définitivement à la vieille pulperie de Jonquière et que cesse la production de carton d'emballage à la première usine de Kénogami, la *Price Brothers & Company* commence le rodage de sa nouvelle cartonnerie, construite sur le versant ouest de la rivière au Sable au coût de 22\$ millions de dollars. Une fois complétée, cette usine sera en mesure de fabriquer toutes les gammes de carton « Kraft » (à base de sulfate) <sup>1069</sup> et pourra répondre ainsi aux nouvelles exigences du marché mondial. Pour y arriver, la Compagnie a donné un solide coup de barre à son parc industriel de Jonquière-Kénogami et dispose désormais d'une usine ultramoderne divisée en deux grands départements : celui de la préparation des liquides et [443] des pâtes, et

<sup>1067</sup> « Âpre concurrence dans l'industrie du papier », in *Le Soleil au Saguenay*, 22 juillet 1961.

<sup>1068</sup> « À Kénogami. La production de Price du début à aujourd'hui », in *Le Soleil au Saguenay*, 9 avril 1962.

<sup>\*</sup> En fait, la première machine arrête le 18 août 1962 et la dernière le 14 novembre 1962. Cf. P.S., 15 novembre 1962.

<sup>1069</sup> Dont certaines variantes en anglais sont dites, « alcaline pulps » et « sulphate process ». Ne pas confondre avec « sulfite » (« sulphite » en anglais).

celui de la fabrication des cartons, de l'entreposage et de l'expédition. <sup>1070</sup>

Contrairement à sa doyenne et consoeur de la rivière au Sable qui procède encore avec des anciennes méthodes, l'usine à pâte chimique Kraft n'utilise que des copeaux de bois provenant du vieux moulin de Kénogami, des scieries et des petites industries installées à cette fin un peu partout en région. <sup>1071</sup> Sur le plan énergétique, elle puise également une bonne partie de sa vapeur de l'usine voisine, alors que le reste provient d'un récupérateur de chaleur et de vapeur installé tout près de l'autoclave géant, où les copeaux de bois sont cuits. <sup>1072</sup> Bien que le recyclage des rebuts industriels ne soit pas encore inscrit à l'agenda des préoccupations écologiques des Sagamiens, il n'en demeure pas moins que l'utilisation exclusive des copeaux de bois dans le procédé de fabrication de pâte Kraft permet désormais aux scieries d'ajouter un revenu substantiel à leurs activités tout en les libérant d'une matière organique de plus en plus embarrassante. Dans sa première année, l'usine prévoit utiliser ainsi 52 000 tonnes de copeaux de bois, ce qui représente à peu près l'équivalent en cordes de bois : la moitié de la matière ligneuse proviendra de l'industrie Gagnon Frères (de Roberval) ; l'autre moitié, sera fournie par les usines Laberge et Frères (de Saint-Félicien), Jules Gauthier (de Jonquière) et Potvin & Bouchard (de Jonquière). <sup>1073</sup>

[444]

Sitôt l'usine Kraft en marche, la *Price Brothers & Company* annonce son intention de procéder à la rénovation de la vieille usine de Kénogami et remplace la machine numéro un, qu'elle avait fait installer soixante ans plus tôt, lors de la création du village de Kénogami. Cette

<sup>1070</sup> « Le nouveau moulin de Price », in *Le Soleil au Saguenay*, 28 et 29 décembre 1961. « À l'usine Price de Kénogami, la production de carton durera encore deux mois », in *Le Soleil au Saguenay*, 27 décembre 1961.

<sup>1071</sup> L'utilisation des copeaux de bois aux usines de Jonquière et Kénogami, remonte plus exactement à l'année 1946. À ce moment, la Compagnie utilise les rebuts provenant de ses propres scieries de la Rive-Sud (soit environ 35 000 tonnes). En 1954, la Maison entreprend d'en acheter dans les scieries du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Cf., « Que fait-on avec les déchets... Les scieries les vendent à Price », in *Le Soleil au Saguenay*, 13 mars 1962.

<sup>1072</sup> « Le nouveau moulin de Price », *op. cit.*

<sup>1073</sup> « Que fait-on avec les déchets... », *op. cit.*

nouvelle machine, inaugurée officiellement à la fin du mois de mars 1963, sera, à l'époque, un « prodige de mécanique » et son installation mettra un terme à la première étape du plan de restructuration des usines, entrepris par la Maison Price cinq ans auparavant. À elle seule, la nouvelle machine coûtera 2 millions et demi de dollars : <sup>1074</sup> elle pourra produire 140 tonnes de papier kraft (ou 130 tonnes de papier journal), à raison de 1 500 pieds à la minute, et elle sera l'« *une des deux seules machines combinées de son genre au pays* ». <sup>1075</sup>

Les transformations de la Compagnie Price ne se limitent pas à la restructuration du réseau hydroélectrique, aux fusions de sociétés et au rajeunissement du parc industriel jonquiérois. Dans sa division forestière, où plus de 1 700 ouvriers de la région trouvent du travail cette année-là au sein de l'entreprise plus que centenaire, une véritable mutation est en cours. Avec les améliorations apportées au logement des travailleurs forestiers et avec la modernisation des techniques de coupe, les changements ne se comptent plus. <sup>1076</sup> Désormais, on ne parle plus de « bûcherons », mais bien de « travailleurs forestiers », ce qui n'a rien à voir avec les moeurs et les traditions d'une époque malheureusement révolue. Le cycle des saisons, qui scandaient depuis 1847 le rythme de la vie quotidienne des Jonquiérois, n'existe plus et appartient à l'histoire. Toute une manière de vivre, de faire et de penser vient de basculer subitement dans les abîmes de l'indifférence et du temps. La coupe et le charroyage du bois se font maintenant en même temps, douze mois par année ; ce qui permet de régulariser [445] les approvisionnements en matière ligneuse, d'instaurer enfin l'horaire de travail continu aux usines de Jonquière et Kénogami, <sup>1077</sup> de diminuer les inventaires et de stabiliser le salaire des travailleurs en forêt,

<sup>1074</sup> « À l'usine Price de Kénogami, amélioration de \$2 millions et demi », in *Le Soleil au Saguenay*, 18 octobre 1962.

<sup>1075</sup> « 1ère étape d'un programme de modernisation des usines Price dans la région », in *Le Soleil au Saguenay*, 25 février 1963.

<sup>1076</sup> « Accroissement des coupes de bois grâce aux progrès de la technique », in *Le Soleil au Saguenay*, 1er février 1962. « Dans la forêt qui recule, la machine a éloigné l'homme qu'elle remplace », in *Le Soleil au Saguenay*, 29 mars 1962.

<sup>1077</sup> « Production continue chez Price en vigueur », in *Le Soleil au Saguenay*, 28 janvier 1966.

lourdement mécanisés... et de plus en plus endettés. <sup>1078</sup> À ce moment précis, les opérations forestières de la Compagnie se tiennent dans trois secteurs : Dolbeau, Shipshaw et Kénogami-Sud. L'organisation est l'une des meilleures au pays ; elle possède sa propre boucherie, ses magasins et ses garages « *qui suffisent à tous les besoins des travailleurs forestiers* ». <sup>1079</sup>

\* \* \*

« Auparavant, la coupe du bois et les opérations de charroyage étaient effectuées séparément ; le bois, coupé et ébranché, était empilé et on ne commençait les opérations de charroyage qu'une fois ce travail terminé. Maintenant que ces deux opérations se font en même temps, cela permet aux employés d'avoir un emploi de 7 à 8 mois alors que certains n'avaient, anciennement, qu'un travail de quelques mois par années. »

[...]

« Les hommes travaillent habituellement par petits groupes dont le nombre varie selon les compagnies, le travail à effectuer, et l'endroit où ils se trouvent. Il est à noter, que contrairement à la chanson de Vigneault, ce ne sont pas des « billots de douze pieds » que l'on coupe, mais des “billots de quatre pieds”. »

[...]

« Chaque année, 350 000 cordes de bois sont coupées par les employés de la compagnie Price. Les billes sont ensuite dirigées vers les usines de papier et de carton. La compagnie achète, également, quelque 100 000 cordes de bois des cultivateurs. La compagnie récupère aussi, pour la fabrication du papier, les copeaux de bois qui étaient brûlés, autrefois. » <sup>1080</sup>

\* \* \*

[446]

Avec ces transformations magistrales apportées au réseau hydroélectrique, aux usines jonquiéroises et au travail en forêt, la *Price Brothers & Company* est ainsi redevenue l'une des compagnies de papier les plus importantes au Canada et conserve toujours, à l'époque,

<sup>1078</sup> « Sérieux obstacles à la mécanisation : achat de monstres à cœur d'acier », in *Le Soleil au Saguenay*, 30 juin 1964.

<sup>1079</sup> « Sur les chantiers de coupe, les récentes améliorations apportent aux travailleurs forestiers de Price... », in *Le Soleil au Saguenay*, 23 octobre 1963.

<sup>1080</sup> Ibid.

la première place en Sagamie. Cependant, avec la série de fusions qu'elle a entreprises depuis 1959, elle n'est plus, à proprement parler, une société québécoise : « *Il faut reconnaître* —dira justement à ce propos Arthur Clifford Price, lors d'une réunion de l'Ordre du Long Service, à Kénogami— *que désormais la ligne de conduite de la Compagnie Price doit refléter notre récente association avec nos amis de Terre-Neuve* ». <sup>1081</sup>

Mais de l'« association » séculairement établie avec les régionaux et de la portion des retombées économiques qui nous appartient de droit, que reste-il au juste ? Au risque d'être perçu comme un trouble-fête, la question mérite certainement d'être posée puisqu'au terme de cette longue et coûteuse phase de modernisation tout devient possible et nulle avenue ne peut être écartée. Y compris, hélas ! la remise en question de vieux acquis et le délestage des responsabilités établies tacitement dans l'antique pacte social liant, en un seul corps et comme une Trinité, les communautés jonquiéroise et sagamienne, les différents paliers de gouvernement, et cet « empire de papier » à qui on a tout donné et qui risque de nous faire faux bond à tout instant !.. À cet égard, le prochain quart de siècle, brutal, injuste et décevant, sera malheureusement déterminant sur le plan économique. Il laissera un goût amer aux Jonquiérois et aux Sagamiens qui s'attendaient à beaucoup plus de considération et de gratitude pour leur extraordinaire générosité, leur fidélité indéfectible et leur grande détermination au travail.

### *La fusion Abitibi—Price*

[Retour à la table des matières](#)

En 1966, au terme de ce processus accéléré de modernisation, la *Price Brothers & Company*, reste donc la figure dominante de l'industrie forestière de la région et entend bien [447] conserver, encore longtemps, son titre de chef de file au Saguenay—Lac-Saint-Jean. <sup>1082</sup>

<sup>1081</sup> « Price demeure très fière de son vieil héritage québécois (M. A.C. Price) », in *Le Soleil au Saguenay*, 10 juin 1963.

<sup>1082</sup> « La production de Price augmentera de beaucoup », in *Le Soleil*, 16 mai 1966.

Des 3 500 tonnes de pâtes et de papiers produites quotidiennement par les six usines du réseau sagamien, 1 950 tonnes (soit 56%) proviennent des usines Price d'Alma, de Kénogami et de Jonquière : <sup>1083</sup> le reste se partage entre les usines de la *St. Raymond Paper Limited*, à Desbiens (130 tonnes de pâtes et papier par jour), la *Consolidated Paper Corporation*, à Port-Alfred (900 tonnes par jour), et la *Domtar*, de Dolbeau (500 tonnes par jour). <sup>1084</sup> Sur l'échiquier mondial, la Compagnie est dans une excellente position. La nouvelle usine à pâte kraft, à Jonquière, fonctionne déjà à pleine capacité et est vouée à un avenir prometteur : depuis 1968, cette unité est alimentée essentiellement par les copeaux de la scierie qu'elle vient de faire construire au lac Lamothe <sup>1085</sup> et par les rognures (ripe) provenant de son usine de rabotage, à Falardeau. <sup>1086</sup> Au chapitre des relations ouvrières cependant, la situation se complique ; la redéfinition du travail en usine, l'accroissement du rythme de production et la mécanisation du travail en forêt apportent leur lot d'insécurité et d'inconvénients auprès des travailleurs et provoquent les premières grandes grèves qui commencent à secouer l'industrie forestière saguenéenne. <sup>1087</sup>

Les progrès technologiques en usines et en forêt ont pris une telle dimension au cours des dernières années qu'il n'est plus possible de prévoir à court et à moyen terme. Cette [448] révolution qui vient de s'amorcer n'épargnera évidemment personne dans la région et les municipalités dont l'économie est plus particulièrement axée sur la forêt vont être confrontées très bientôt à de sérieux problèmes de chômage et d'équilibre budgétaire. Les experts estiment qu'au milieu des années soixante-dix, 75% du travail de coupe sera réalisé par des

<sup>1083</sup> Cette production comprend alors 1 600 tonnes de papier journal, 200 tonnes de papier d'emballage et 150 tonnes de pâte commerciale. Cf., « Les six usines procurent du travail à 6 000 employés », in *Le Soleil*, 14 décembre 1966.

<sup>1084</sup> Ibid.

<sup>1085</sup> « La scierie du lac Lamothe... », in *Le Soleil*, 31 mars 1966 ; « La scierie Price, la plus moderne de l'Est du Canada », in *Progrès-Dimanche*, 16 juin 1968, p. 12.

<sup>1086</sup> Le royaume du Saguenay en 1968, p. 237.

<sup>1087</sup> « Price entend rester la figure dominante de l'industrie de la forêt dans notre région », in *Progrès-Dimanche*, 15 mai 1966, p. 3 ; « Aux lacs Clair et Lamothe, une centaine d'hommes de Price déclenchent un arrêt de travail », in *Le Soleil*, 24 janvier 1967.

machines de type « Benoît », qui peuvent abattre et ébrancher un arbre en une seule minute. <sup>1088</sup>

À Jonquière, la nouvelle cartonnerie à pâte kraft —dirigée par Mr G. B. Gefken (depuis 1964)— roule toujours à pleine capacité. En 1970, l'usine emploie 342 personnes à temps plein et 25 étudiants au cours de l'été ; le personnel administratif compte 34 personnes d'origine franco-canadienne et 9 d'origine anglo-saxonne. Une performance qui restera inégalée. Avec l'automatisation et la mauvaise conjoncture économique, l'entreprise ne cache pas, d'ailleurs, que ce nombre est appelé à décroître. On y produit en moyenne 46 000 tonnes de carton par année, 82 000 tonnes de pâte écrue, 70 000 tonnes de pâte blanche et 40 000 tonnes de pâte écrue spécialement pour l'usine de Kénogami : 50% de la production est vendue à Montréal et l'autre moitié à Toronto. <sup>1089</sup>

Au début des années soixante-dix, le groupe Price occupe le deuxième rang parmi les producteurs de papier journal au Canada : on y retrouve la *Compagnie Price Limitée*, dont le siège social est à Québec, la *Price (Newfoundland) Pulp and Paper Ltd*, la *Compagnie Gaspésia Limitée*, l'usine de produits fins *J.C. Wilson* et quelques autres filiales. Le groupe exploite six usines à pâtes et papiers : Grand-Falls (à Terre-Neuve), la plus importante des six, Chandler (en Gaspésie), Wilson (à Lachute), Riverbend (au Lac-Saint-Jean), Jonquière et Kénogami (au Saguenay). Ce réseau compte plus d'une vingtaine de machines à papier et à carton. <sup>1090</sup>

[449]

En 1971, les usines papetières de Jonquière et Kénogami sont confrontées à une série de déboires qui ne sont pas étrangers aux difficultés que traverse alors l'industrie canadienne des pâtes et papiers ; le ralentissement de la demande, le fléchissement des prix et la croissance de la concurrence internationale (surtout de la Suède)

<sup>1088</sup> « Une véritable révolution en forêt, de 1970 à 1975 », in *Progrès-Dimanche*, 25 juin 1967, p. 7 ; « La mécanisation en forêt diminue le nombre d'emplois », in *Progrès-Dimanche*, 7 septembre 1969, p. 63.

<sup>1089</sup> « Usine Price de Jonquière : un géant qu'on a tendance à oublier », in *Progrès-Dimanche*, 12 juillet 1970.

<sup>1090</sup> « Importance des pâtes et papiers au point de vue économique », in *Actualité*, août 1970, vol. 2, no 7, Supplément.

expliquent en partie cette mauvaise performance. <sup>1091</sup> Bien que brève et passagère, la crise n'en est pas moins symptomatique et présage des changements qui vont prochainement secouer l'industrie des pâtes et papiers au Saguenay—Lac-Saint-Jean. En 1973 —malgré l'éclatement d'un conflit patronal-ouvrier d'une durée sans précédent à l'usine de Kénogami <sup>1092</sup>—, le groupe Price est déjà en pleine remontée et enregistre des ventes records pour une deuxième année consécutive : de 183\$ millions qu'elles étaient en 1971, les ventes passent à 212\$ millions, <sup>1093</sup> en 1972, puis à 229\$ millions, <sup>1094</sup> en 1973. L'entreprise est toutefois rendue à un tournant de son histoire.

En 1974, la Compagnie Price annonce son intention de procéder à un ambitieux programme de modernisation de ses usines —des investissements de l'ordre de 74\$ millions environ. Confrontée alors à un impérieux problème de liquidité, elle étudie toutes sortes d'opportunités, dont celle de fusionner une partie de ses activités avec une autre entreprise canadienne pour préserver sa quote-part du marché et rassurer les actionnaires qui craignent une importante dévaluation boursière. Dans les milieux financiers, plusieurs noms de vendeurs — ou d'acheteurs— potentiels sont avancés, mais c'est surtout celui du groupe *Abitibi* qui retient l'attention des observateurs. Fondée vers 1912, à Iroquois Fall, dans le [450] nord de l'Ontario, cette société torontoise est propriétaire d'une énorme papeterie à Sainte-Anne de Beaupré, près de Québec, et elle est l'un des plus importants fournisseurs mondiaux de pâtes et papiers. Fait tout aussi intéressant à noter, l'histoire des deux entreprises est marquée par une croissance soutenue de leurs activités et par une progression ponctuée d'acquisitions d'entreprises, de programmes de modernisation et de constructions d'usines.

<sup>1091</sup> « Price espère pour 1972 un redressement de ses bénéfices », in *Progrès-Dimanche*, 5ième Cahier Économique, 1972, p. 58 ; « Pâtes et papiers, un dossier plus noir que jamais », in *Progrès-Dimanche*, 20 février 1972, p. 34 ; « 18 millions de tonnes par rapport à 18,6 en 1970 », in *Progrès-Dimanche*, 27 février 1972, p. 38.

<sup>1092</sup> « Pâtes et papiers, une industrie qui est vitale pour la région », in *Progrès-Dimanche*, 10ième Cahier Économique, 12 juin 1977, p. 30.

<sup>1093</sup> « En 1972, nouveau record de ventes chez Price », in *Progrès-Dimanche*, 11 mars 1973, p. 65.

<sup>1094</sup> « Record de vente chez Price », in *Progrès-Dimanche*, 24 mars 1974, p. 89.

Contrairement à toute attente cependant, à l'automne 1974 la direction d'*Abitibi* prend tout le monde par surprise et annonce son intention d'acquérir 49% des actions de Price, au prix de 18\$ l'action (alors qu'elle était cotée à 12\$), pour un montant total de 87\$ millions de dollars. Pour arriver à ses fins, la Compagnie torontoise ne s'en laisse pas imposer et décide de déposer son projet sur le parquet de la bourse afin de permettre aux actionnaires de la compagnie convoitée de se faire leur propre idée et de prendre eux-mêmes la décision. <sup>1095</sup> Le 19 novembre au matin, jour crucial, l'échéance de l'offre d'achat met un terme aux spéculations les plus abracadabrantes et signale la formation du holding *Abitibi-Price*, qui devient ainsi le nouveau numéro un mondial du papier journal et le deuxième producteur de papiers fins au Canada. <sup>1096</sup>

La transaction ne fera pas que des heureux. Habitué de négocier avec une entreprise de type familial, les Jonquiérois et les administrateurs locaux devront désormais s'habituer à composer avec une multinationale sans racines, insensible à leurs douleurs, motivée uniquement par la quête de profits —qui leur échappent— et dirigée par des gérants corporatifs beaucoup moins soucieux des besoins régionaux et peu enclins à respecter les acquis sociaux récupérés de peine et de misère, au fil des ans, avant la déroutante prise de contrôle par le groupe torontois. Dans les années qui vont suivre la formation [451] du holding *Abitibi-Price*, les usines jonquiéroises et l'industrie forestière sagamienne seront donc soumises aux seules lois du libéralisme économique et du marché international. Elles deviendront alors les grands otages d'une véritable révolution socio-économique, ponctuée de nouvelles prises de contrôles, <sup>1097</sup> d'arrivées de nouveaux

<sup>1095</sup> « Price se retrouve à un tournant de son histoire », in *Progrès-Dimanche*, 17 novembre 1974, p. 9 ; « La transaction Price-Abitibi donnera-t-elle de beaux enfants », in *Progrès-Dimanche*, 1er décembre 1974, p. 6.

<sup>1096</sup> Ginette Beaulieu, « Abitibi-Price, numéro un mondial du papier journal », in *Forêt Conservation*, février-mars 1981, pp. 39-41.

<sup>1097</sup> Notamment, la formation du dernier holding, celui de la Stone Consolidated, en 1991.

compétiteurs, <sup>1098</sup> de ventes <sup>1099</sup> et de fermetures d'usines, <sup>1100</sup> et de milliers de mises à pied qui rejoindront, ad vitam aeternam, la masse de plus en plus imposante de désœuvrés, d'assistés sociaux et de laissés-pour-compte d'une société dérégulée, déboussolée et dépouillée de tous ses biens au nom de la sacro sainte « modernité » qui n'a d'yeux et d'ouïe que pour assouvir les bas instincts d'un capitalisme sauvage, débridé, sans âme et apatride.

Appelé à se pencher sur les conséquences perverses de la fusion *Abitibi-Price* et sur l'épidémie de fermetures qui frappe alors les usines de pâtes et papiers du Québec, le ministère des Terres et Forêts conclura —dans les termes d'une commission parlementaire formée en 1977— que la prise de contrôle du groupe *Abitibi* a contribué à « affaiblir la concurrence dans cette industrie » et qu'elle a réussi, par voie de conséquence, à limiter considérablement les investissements dans ce secteur d'activités. <sup>1101</sup>

En 1978-1979, année de ventes et de profits records pour le holding, <sup>1102</sup> la multinationale tentera d'apaiser la grogne populaire et la vindicte étatique en procédant à d'importantes rénovations de son usine de Kénogami, devenue vétuste et [452] polluante. <sup>1103</sup> Les travaux de reconversion coûteront 32\$ millions et seront complétés en janvier 1979. Autrefois usine à papier journal, la nouvelle papeterie Kénogami se spécialisera désormais dans la fabrication de papiers utilisés dans l'édition d'annuaires téléphoniques, de magazines de suppléments en rotogravures et de livres de poches utilisés un peu partout à travers le monde. En termes plus techniques, le complexe industriel sera en mesure de fabriquer 400 tonnes de pâte thermo-chimico-mécanique par jour, une « super-pâte » produite grâce à un

<sup>1098</sup> Notamment, l'implantation de l'usine Donohue, à Saint-Félicien, en 1978.

<sup>1099</sup> Notamment, la vente de l'usine à pâte kraft de Jonquière, au groupe Papiers Cascades, en 1984.

<sup>1100</sup> Notamment, la fermeture de la scierie Price, de Falardeau, en 1986.

<sup>1101</sup> « La transaction Abitibi-Price ne sera pas la grande préoccupation », in *Progrès-Dimanche*, 3 juillet 1977, p. 6.

<sup>1102</sup> « 30\$ millions de bénéfices pour Price et Abitibi », in *Progrès-Dimanche*, 22 octobre 1978, p. 115 ; « Ventes et bénéfices records pour Price », in *Progrès-Dimanche*, 21 octobre 1979, p. 137.

<sup>1103</sup> « Pâtes et papiers, les usines commencent à se moderniser », in *Progrès-Dimanche*, 11ième Cahier Économique, 25 juin 1978, p. 16.

procédé (PTCM) mis au point dans les laboratoires de recherches et de développement de Kénogami. Une première au monde. <sup>1104</sup>

### ***Les transformations dans le secteur de l'aluminium : la mort lente de l'usine Vaudreuil***

[Retour à la table des matières](#)

Dans le secteur de l'aluminium, les transformations à venir seront encore plus importantes et la multinationale Alcan ne semblera pas trop souffrir des élans « néo-libéraux » du gouvernement Lesage et du vent de changements structureux dégagé par la Révolution tranquille. De toute façon, depuis 1955, la demande de métal gris à travers le monde a accusé une hausse constante et cette conjoncture a permis au Canada de demeurer le principal pays exportateur, poussant ainsi la multinationale à mettre en branle (en 1956) son projet d'agrandissement de l'usine d'Isle-Maligne. Mais une seule salle de cuves, cela semble une bien maigre compensation, compte tenu des promesses antérieures. <sup>1105</sup> Quoi qu'il en soit, malgré l'augmentation de la capacité de production à 115 000 tonnes dans cette usine, la baisse subite du marché de l'aluminium et la construction d'une usine à Baie-Comeau par un ancien client de l'Alcan (la *British Aluminum*), [453] provoquent (en 1957) la fermeture de 7 ou 8 salles de cuves à Arvida et la mise à pied de 1 050 à 1 200 hommes. <sup>1106</sup>

Le 17 mai 1957 à 8 heures de l'avant-midi, une grève générale éclate aux usines Alcan à Arvida ; mettant subitement à la rue les 6 500 employés de l'entreprise et provoquant une grave crise économique d'un bout à l'autre de la région. Le conflit, inégalé, s'étale sur quatre longs mois éprouvants et se termine le 18 septembre suivant. <sup>1107</sup> Par

<sup>1104</sup> Ginette Beaulieu, *op. cit.*, p. 41 ; « Papeterie de Kénogami, la modernisation est presque achevée », in *Progrès-Dimanche*, 14 octobre 1979, p. 121.

<sup>1105</sup> « Alcan entreprend des travaux d'agrandissement à l'île Maligne », in *Le Lingot*, 18 août 1955.

<sup>1106</sup> Benoît Brouillette, « L'Aluminium au Canada », 1961 ; Pierre-Yves Pépin, *op. cit.*, p. 108.

<sup>1107</sup> « Ce que dit la presse de la grève d'Arvida », in *Le Lingot*, 20 juin 1957 ; « La signature d'un contrat de trois ans met fin à une grève de quatre mois », in *Le Lingot*, 19 septembre 1957.

son ampleur et sa spontanéité, il prend l'allure d'une véritable catastrophe régionale qui affecte toutes les branches de la société sagamienne. Pour survivre, une part importante des travailleurs s'exilent dans les immenses chantiers hydroélectriques de la Côte-Nord, à la Manic, à Baie-Comeau et à Sept-Iles, et tentent de tirer profit du boum économique qui s'y déroule. Faute d'argent et de clientèle, plusieurs commerces ferment leurs portes à Jonquière et à Arvida qui rappellent, parfois, les tristes moments des villages fantômes de notre histoire.

En dehors des drames humains qu'elle draine avec elle, cette grève historique aura eu, par contre, l'avantage de révéler aux Jonquiérois la mesure de leur extraordinaire dépendance économique envers la multinationale et leur dangereuse vulnérabilité face à ses caprices. La population régionale pour sa part, déçue et abasourdie, aura finalement perdu sa virginité et sa candeur enfantine. Appelée à réfléchir sur l'événement et à se remettre en question, elle commencera à comprendre les dangers de devoir sa prospérité à une entreprise apatride, à qui on a confié la lourde responsabilité —et le pouvoir— d'être l'un des deux poumons économiques de toute une région. Les années à venir dans le secteur de l'aluminium risquent donc d'être celles des désillusions et des désenchantements dus à la rupture d'un contrat social qui prendra peu à peu les apparences d'un marché de dupes auquel chacun des Sagamiens devra faire les frais. « *Quand l'Alcan [454] éternue* —titre le journal— *le Saguenay—Lac-Saint-Jean tombe malade sur le plan économique* ». <sup>1108</sup>

Depuis la fin de la Deuxième Grande Guerre, l'industrie de l'aluminium au Canada est en pleine transformation. Après un léger recul (noté en 1957), la production canadienne atteint un sommet record de 745 000 tonnes en 1960, sur un potentiel de production de 871 600 tonnes : de ce nombre, les usines d'Arvida et d'Isle Maligne détiennent à elles seules une capacité de production respective de 367 000 et 115 000 tonnes, soit 55% de la capacité totale du réseau national. <sup>1109</sup> En plus de ces deux usines, la multinationale Alcan dispose (en 1967) d'une puissance hydroélectrique phénoménale de 2 687 000 kw dans le seul territoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean : sur la rivière Saguenay,

<sup>1108</sup> *Le Soleil*, 27 septembre 1967.

<sup>1109</sup> Benoît Brouillette, « L'Aluminium au Canada », 1961.

entre Jonquière et Alma, on retrouve les centrales de Shipshaw (896 000 kw), d'Isle Maligne (402 000 kw) et de Chute-à-Caron (224 000 kw) ; au nord du lac Saint-Jean, sur la rivière Péribonca, ce sont celles de Chute-des-Passes (750 000 kw), de Chute-à-la-Savanne (210 000 kw) et de Chute-du-Diable (205 000 kw). Avec une puissance installée de 3 583 000 kw, <sup>1110</sup> les centrales de l'Alcan constituent toujours, à l'époque, l'un des plus grands réseaux privés du monde.

En deçà des prétentions de poursuivre sa « mission sociale » au Canada et au Saguenay—Lac-Saint-Jean, <sup>1111</sup> l'Alcan reste résolument une multinationale motivée par l'unique quête des profits. Sa présence à Arvida et dans la région n'a donc rien d'une œuvre philanthropique. Bien au contraire ! Sa « générosité », s'il en est une, est toujours intimement liée aux cotes boursières, aux prix internationaux de la livre d'aluminium et à l'épaisseur des carnets de commandes. En 1967, au terme d'un « généreux » programme de recherches amorcé cinq ans auparavant et destiné à découvrir une façon de transformer directement la bauxite en aluminium (sans [455] passer par l'étape de l'alumine), la multinationale met fin brutalement aux espoirs suscités auprès des populations locale et régionale. Sans crier gare, elle ferme définitivement son usine-pilote d'Arvida (le plan Deschênes, créé en 1962, et donnant de l'ouvrage à 193 hommes), ferme temporairement deux salles de cuves à Arvida (450 hommes) et une à Isle Maligne (250 hommes), débauchant ainsi tout près de 900 hommes. <sup>1112</sup>

Sous prétexte de moderniser l'ensemble de son réseau hydroélectrique, à l'été 1968 l'Alcan termine la première phase de son plan de modernisation de la centrale de Chute-à-Caron, qui sera désormais contrôlée à distance. Auparavant, les instructions relatives au fonctionnement des génératrices de cet important complexe étaient communiquées aux opérateurs à partir du centre de contrôle de l'ensemble du réseau, à Alma. Douze postes permanents, établis sur trois quarts de huit heures, sont ainsi éliminés du jour au lendemain, sans que la population s'émeuve le moins du monde du dangereux précédent qui vient d'être créé. Les journaux régionaux —*Progrès-*

<sup>1110</sup> « Rôle économique de premier plan des usines Alcan de la région », in *Progrès-Dimanche*, 30 juillet 1967, p. 12.

<sup>1111</sup> Se référer à la brochure de propagande publiée par l'Alcan, en juillet 1967.

<sup>1112</sup> Pierre-Yves Pépin, *op. cit.*, pp. 214-216.

*Dimanche* en tête— devenus les porte-flambeaux et les hauts-parleurs de la multinationale, permettent d'étouffer le questionnement social en présentant l'événement comme une bénédiction du ciel. Pourtant, avoue sans ambages le directeur de la production électrique de l'Alcan, Mr H.R. Fee, ce projet de rénovation « *fait partie d'un plan d'ensemble qui s'étendra éventuellement à tout le réseau d'énergie électrique de l'Alcan au Saguenay—Lac-Saint-Jean* ». Pour le plus grand malheur des Jonquiérois et des régionaux, l'avenir lui donnera malheureusement raison... 1113

Dans les années qui vont suivre le début de ce long « processus de régionalisation », l'Alcan va maintenir le nombre des emplois en région aux environs de 9 000. À Arvida, les 6 700 emplois directs vont être maintenus, bon an mal an, grâce à la mise en opération d'un nouveau laboratoire de [456] contrôle (1969) 1114 et grâce à l'implantation de deux usines de transformation sur son territoire : l'une, de « tôle forte laminée à chaud » (1971) ; 1115 l'autre, de « fil machine » (1973). 1116 Au cours des années soixante-dix, la crise du pétrole, l'instabilité du marché international de l'aluminium, le développement de la robotique et l'émergence du mouvement écologiste poussent l'Alcan à rompre avec la tradition et l'histoire. Si nous nous reportons aux propos de Mr Curti, directeur des relations extérieures pour l'Alcan en Sagamie, « *la situation de l'Alcan a commencé à être difficile à la fin de 1974, alors que des surplus considérables s'entassaient dans les entrepôts* », obligeant alors la multinationale à fermer des salles de cuves à Kitimat, Isle Maligne, Shawinigan et Arvida. 1117

Le 13 avril 1975, une série de petites grèves « illégales » éclatent aux usines Sécal 1118, à Arvida. Bien que le prétexte déclencheur semble plutôt anodin à première vue, ce court conflit masque

1113 « La Centrale de Chute-à-Caron entièrement dirigée à distance », in *Progrès-Dimanche*, 16 juin 1968, p. 77.

1114 « Le président de l'Alcan inaugure le nouveau laboratoire d'Arvida », in *Progrès-Dimanche*, 30 novembre 1969, p. 7.

1115 Jean Chartier, « L'aluminium, où en est-on au Saguenay ? », 1971, pp. 92-93.

1116 « Usine fil d'Arvida : Investissement de 4,5\$ millions et stabilité de 600 emplois », in *Progrès-Dimanche*, 20 août 1972.

1117 « Alcan. M. Curti dresse le bilan », in *Progrès-Dimanche*, 23 février 1975.

1118 Société d'Électrolyse et de Chimie Alcan Limitée.

néanmoins des malaises profonds au sein de l'entreprise ; il permet de saisir, en fait, le climat d'insécurité qui s'installe peu à peu chez les travailleurs et l'énervement de la population régionale qui comprend déjà, d'instinct, que la multinationale est en train de rompre le vieux contrat social tacitement établi avec elle, en 1922, et généreusement renouvelé lors de la nationalisation de l'hydroélectricité, en 1963. <sup>1119</sup> Le 3 juin 1976, une autre grève, plus sérieuse celle-là, éclate au terme de la dernière convention collective. À 8 heures du matin, des centaines de syndiqués en colère n'attendent pas le mot d'ordre de leur chef, coupent le courant dans les salles de cuves, sabotent des postes de manœuvre et anéantissent ainsi tout espoir d'un règlement rapide ; 6 200 travailleurs sont mis sur la bande, provoquant ainsi une mini-crise [457]économique au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Le conflit ne prendra fin que le 13 novembre suivant, après cinq mois et demi de négociations amères et difficiles. <sup>1120</sup> L'année 1976, « *la pire année dans les annales d'Alcan* », <sup>1121</sup> laissera des séquelles profondes et tenaces.

Mais cette crise, comme toutes les crises d'ailleurs, n'est que passagère. En prévision du rétablissement du marché de l'aluminium, l'Alcan profite de la paix syndicale fraîchement rétablie pour mettre de l'avant son ambitieux plan de relance et pour entreprendre la réorganisation intégrale de son infrastructure industrielle à travers le monde. Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, elle procède entre autres à la construction de deux alumineries géantes, une à La Baie (1976-1982), l'autre à Laterrière (1988-1991), et inaugure de nouveaux centres de coulée et de cuissons des anodes à La Baie.

À Jonquière, les conséquences de tout ce remue-ménage vont être évidemment catastrophiques sur le plan économique, en dépit de la mise en service d'un nouveau centre de cuissons des anodes (1985), d'une usine de fluorure (1987) et d'une usine de duralcan (1990). La fermeture de nombreuses salles de cuves Söderbergs et de trois centres de coulée, qui coïncident avec l'ouverture des deux alumineries, provoquent un véritable effondrement du marché de l'emploi dans tout le Haut-Saguenay... tandis qu'Alcan enregistre des bénéfiques records

<sup>1119</sup> « L'historique du conflit », in *Le Lingot*, 1er mai 1975.

<sup>1120</sup> D.C. Campbell, 1989, vol. II, pp. 728-736. Aussi : « Le calme est revenu mais après quels dégâts ! », in *Le Lingot*, 19 août 1976.

<sup>1121</sup> D.C. Campbell, 1989, vol. II, p. 728.

(931\$ millions US, en 1988). De 1980 à 1995, alors que la multinationale profite toujours sans contrainte des énormes privilèges hydroélectriques des rivières Saguenay et Péribonca, le nombre d'employés cadres et syndiqués au complexe de Jonquière ne cesse de diminuer et passe de 6 785 à 3 109 : une chute dramatique, de 54%. De l'aluminerie d'Arvida, jadis la plus grande au monde, il ne restera plus, en 1997, que quatre salles de cuves Söderbergs (50 à 53), six salles de cuves « précuites » (40 à 45) et deux centres de coulée (22 et 45).<sup>1122</sup>

[458]

Dans l'ensemble de la région, la perte d'emplois dans le secteur de l'aluminium atteint 33% au cours de la même période. Ainsi que le confirme si brutalement le président de Sécal, M. François Sénécal-Tremblay, en 1987 « *La Société d'Électrolyse et de Chimie Alcan n'est plus un stimulant d'emplois au Saguenay—Lac-Saint-Jean, mais seulement une source* ». <sup>1123</sup> Comme il est devenu plus rentable de vendre de l'énergie... plutôt que d'accroître la production des alumineries, <sup>1124</sup> l'Alcan profite de la déroutante dissension régionale, de la complicité d'Hydro-Québec, du dumping de métal russe (au début des années quatre-vingt-dix), de 70 ans de pollution infligée au territoire sagamien et du cancer qu'elle a donné aux bélugas du Saguenay pour fermer trois centres de coulée, la lingotière de Jonquière et plusieurs salles de cuves Söderbergs, jusqu'à ce que la fermeture de l'usine Vaudreuil soit devenue un fait accompli —en 2015, selon les prévisions de l'Alcan. <sup>1125</sup>

<sup>1122</sup> Rapports annuels faits aux actionnaires, par la multinationale Alcan.

<sup>1123</sup> « Selon François Sénécal-Tremblay... », in *Le Quotidien*, 24 avril 1987, p. 5.

<sup>1124</sup> Marcel Martel, « Lorsque Alcan préfère vendre de l'énergie... plutôt que d'accroître sa production », in *Le Réveil à Chicoutimi*, 25 avril 1988, p. 4. Voir également à ce propos : Lévis Desgagné, « Fermeture des salles de cuves Söderbergs au complexe Jonquière versus la survie des bélugas », pamphlet syndical publié dans *Progrès-Dimanche*, 23 octobre 1988, pp. 44-46 ; « Débat public sur l'énergie, la FSSA présente un mémoire étoffé », in *Le Quotidien*, 28 août 1995 ; Bertrand Tremblay, « Énergie : la FSSA et Alcan captivent la Commission », in *Le Quotidien*, 31 août 1995.

<sup>1125</sup> *Rapports annuels faits aux employés*, par la multinationale Alcan (1988). Voir également : « Söderberg : processus devenu irréversible », in *Le Quotidien*, 16ième Cahier Économique, 29 avril 1989, p. 8 ; « Vaudreuil ne

Trahie par ses politiciens, endormie par les journaux locaux, flouée par la multinationale, <sup>1126</sup> la population locale et [459] régionale est incapable d'arrêter l'érosion de son économie. Pour les nouveaux laissés-pour-compte, c'est la descente aux enfers ! Déséquilibrées et placées en état de survie, les villes de Jonquière, Chicoutimi et La Baie, les trois grandes dames du Haut-Saguenay, sont incapables de s'entendre sur les grands enjeux sociaux-économiques auxquels elles sont subitement confrontées. Happées dans l'infamale spirale de la « modernité », elles se tiers-mondisent et ont entrepris de se cannibaliser mutuellement pour survivre, jusqu'au jour — peut-être pas si lointain — où les deux plus faibles d'entre elles seront absorbées par la plus forte. Pour plus d'un Jonquérois, l'avenir semble donc bloqué ! Pour plus d'un Chicoutimien par contre, ce ne sera que le juste retour du pendule !.. Frustrés par la faillite (en 1930) de leur propre rêve industriel, la fusion (en 1984) d'une portion du territoire de Laterrière par l'ancienne Reine du Nord déchu ne semble qu'une étape avant la mise à mort finale, de ce qui deviendra, peut-être, le grand quartier industriel du grand Chicoutimi métropolitain, à l'ouest de « son » grand quartier des affaires, de « sa » rue Racine et de « son » centre administratif régional. Avec un tel prédateur qui l'assiège sur son flanc est — et en deçà de la complaisance déroutante de l'éditorialiste, Marcel Martel, qui lorgne alors du côté de la mairie <sup>1127</sup> —, les Jonquérois ont donc toutes les raisons du monde pour s'inquiéter et s'énerver de la trahison de l'Alcan et de la mort lente, mais irrémédiable, de l'usine Vaudreuil...

tient plus qu'à un fil », in *Progrès-Dimanche*, 16 janvier 1994, p. 5. Voir également à ce propos, Léo-Paul Lauzon, « Analyse des coûts de fabrication de l'usine d'alumine Vaudreuil située à Arvida au Québec », UQAM, août 1994.

<sup>1126</sup> Lire à ce propos, l'excellent éditorial de Claude Girard, « Alcan s'est suffisamment moquée de la région », in *Le Réveil à Chicoutimi*, 13 mars 1994, p. 4.

<sup>1127</sup> Marcel Martel, « La crisette d'Yvon à l'endroit de l'Alcan. Quand Jonquière perd les pédales », in *Le Réveil à Chicoutimi*, 17 janvier 1989, p. 4.

[460]

Démantèlement du réseau industriel Alcan,  
au Saguenay—Lac-Saint-Jean  
1959-1996 <sup>1128</sup>

<i>Unités fermées ou restructurées et projets abandonnés</i>	<i>Lieux</i>	<i>Années</i>
- Usine de magnésium (fermée)	Arvida	1959
- Plan Dechêsnès (fermée)	Arvida	1967
- 2 Salles de cuves (fermées)	Arvida	1967
- 1 Salle de cuves (fermée)	Isle Maligne	1967
- Automatisation de la centrale de	Chute-à-Caron	1968
- Salles de cuves (fermées temp.)	Isle Maligne	1974
- Salles de cuves (fermées temp.)	Arvida	1974
- Centre de recherches (fermé)	Arvida	1977
- 4 Salles de cuves (fermées)	Arvida	1980-1981
- Salles de cuves (49, 57) (fermées)	Arvida	1982
- Salles de cuves (22, 23, 26) (fermées)	Arvida	1984
- Le projet B.R.A.Q. (abandonné)	Arvida	1989
- Salle de cuves (57) (fermée)	Arvida	1989
- Centre de coulée (31) (fermé)	Arvida	1989
- Lingotière (fermée)	Arvida	1989
- Salles de cuves (46, 47, 54, 55, 56) (fer.)	Arvida	1990
- Le projet de l'usine d'Alma (abandonné)	Alma	1990
- Ferme expérimentale (fermée)	Alma	1991
- 1 Salle de cuves (fermée)	Alma	1991
- Salles de cuves (48, 50) (fermées)	Arvida	1991
- Centres de coulée 32 et 43 (fermés)	Arvida	1991
- Le projet de transf. de duralcan (aban.)	Jonquière	1993
- Abandon des privilèges de l'Alcan à la	rivière Ste-Marguerite	1993

<sup>1128</sup> Fonds Russel Bouchard, collection « Coupures de journaux ». Aussi : *Rapports annuels faits aux actionnaires*, par la multinationale Alcan.

[461]

Nouvelles unités du réseau industriel Alcan,  
au Saguenay—Lac-Saint-Jean  
1959-1996 <sup>1129</sup>

<i>Unités nouvelles</i>	<i>Lieux</i>	<i>Années d'entrée en service</i>
- Centrale hydroélectrique	Chute-des-Passes	1960
- Plan Deschênes	Arvida	1962
- Salle de cuves 44 (rénovation)	Arvida	1969
- Nouveau laboratoire	Arvida	1969
- Usine Saguenay (tôle)	Arvida	1971
- Usine Lapointe (fil machine)	Arvida	1973
- Usine Grande-Baie (phase 1)	La Baie	1980
- Usine Grande-Baie (phase 2)	La Baie	1981
- Usine Grande-Baie (phase 3)	La Baie	1982
- Salle de cuves (57) (réouverte)	Arvida	1983
<i>Renouvellement du bail de la Péribonca</i>		1984
- Centre de cuisson des anodes	Jonquière	1985
- Usine de fluorure	Jonquière	1987
- Centre de coulée de lingots de laminage	La Baie	1987
- Usine Laterrière (phase 1)	Laterrière	1989
- Centre de cuisson des anodes	La Baie	1990
- Usine Dubuc (duralcan)	Jonquière	1990
- Usine Laterrière (phases 2 et 3)	Laterrière	1990
- Usine Laterrière (phase 4)	Laterrière	1991
- Salle de cuves (1 salle) (réouverte)	Alma	1992
- Salle de cuves (50) (réouverte)	Jonquière	1992

<sup>1129</sup> Fonds Russel Bouchard, collection « Coupures de journaux ». Aussi : *Rapports annuels faits aux actionnaires*, par la multinationale Alcan.

[462]

Évolution de la main-d'oeuvre du réseau industriel Alcan,  
au Saguenay—Lac-Saint-Jean  
1980-1996  
**(Employés Cadres et Syndiqués)** <sup>1130</sup>

<i>Années</i>	<i>Sécal-Région</i>	<i>Complexe Jonquière</i>	<i>Bénéfices nets millions \$ US</i>
1980	8 857	6 785	542
1981	8 688	6 604	264
1982	8 241	6 277	-58
1983	8 269	6 029	73
1984	8 219	5 939	253
1985	7 738	5 460	-147
1986	7 326	5 103	277
1987	7 094	4 922	433
1988	7 170	4 925	931
1989	7 421	4 960	835
1990	7 413	4 595	543
1991	7 056	4 061	-36
1992	6 506	3 627	-112
1993	6 024	3 248	-104
1994	5 869	3 083	96
1995	5 925	3 109	543
1996	5 999	5 167	410
1997	6 083	3 205	485
1998			399

<sup>1130</sup> Marius Delisle, « La remise en cause des liens d'emploi et de l'organisation de travail », Colloque international, 25-26 septembre 1996. Aussi : *Rapports annuels faits aux actionnaires*, par la multinationale Alcan.

[463]

***Préludes à la réunification administrative  
et politique du territoire***

[Retour à la table des matières](#)

Au tournant des années soixante-dix, cinq entités administratives municipales, parfaitement autonomes sur le plan politique, se partagent encore l'espace urbain du grand Jonquière : il s'agit d'abord, comme il a déjà été souligné, de la paroisse municipale de Saint-Dominique (érigée en 1866), des municipalités de Jonquière (érigée en village en 1904), Kénogami (érigée en village en 1912) et Arvida (érigée en cité en 1926), et du village de Saint-Jean-Eudes (érigé en 1955). Ces cinq localités regroupent, au total, environ 65 000 habitants, une population à 93% urbaine. La ville de Jonquière, à elle seule, compte tout près de 28 500 habitants, ce qui correspond à environ 44% de l'ensemble. Suivent derrière elle, par ordre décroissant, Arvida (28%), Kénogami (17%), Saint-Dominique (7%) et Saint-Jean-Eudes (4%). <sup>1131</sup>

Évoluant à l'ombre de la puissante métropole du Saguenay, Jonquière et Kénogami, qui abritent deux grosses papeteries, sont désormais traitées comme une entité urbaine homogène ; en fait, comme deux grands quartiers d'une seule et même ville industrielle établie de part et d'autre de la rivière au Sable, l'axe historique du canton. Sises à proximité de ces deux soeurs siamoises, Arvida et Saint-Jean-Eudes doivent leur existence et leur prospérité à l'industrie de l'aluminium et servent de zone tampon entre les deux pivots urbains du Haut-Saguenay, qui s'épient, se jalourent, se querellent et se dardent comme deux fiefs moyenâgeux. Enfin, tout autour, étalée en une sorte de halo pastoral figé dans le temps, la municipalité de la paroisse Saint-Dominique (ou Jonquière-Paroisse), la plus vaste et la plus déserte des cinq localités, forme la zone rurale, la cour arrière et la réserve foncière du grand Jonquière. « *Je n'aime rien tant que ce climat de rivalité — disait un jour l'architecte chicoutimien, Léonce Desgagné. Que deviendrait Chicoutimi sans Jonquière, toujours menaçante autour d'elle, comme un taon, et Jonquière, sans [464] sa chère sœur,*

<sup>1131</sup> Recensements fédéraux.

*Chicoutimi, qui prend ses airs de grande fille : —Moi ma petite, j'en sais des choses ».* <sup>1132</sup>

En 1960, à l'annonce du projet de construction de l'usine à pâte kraft, M. J.-O. Bradet, le maire de Kénogami, surprit la communauté régionale en proposant la fusion municipale des villes de Jonquière, Kénogami et Arvida pour favoriser le développement urbain et pour mieux répartir la somme des taxes foncières et scolaires versées par la grande industrie. N'étant pas sans savoir « *qu'il surviendra beaucoup de difficultés avant qu'un tel projet se réalise* », le magistrat proposait, par contre, de faire un premier pas en ce sens en créant une « zone métropolitaine » formée des trois villes. <sup>1133</sup> L'idée n'était pas nouvelle cependant, car deux ans auparavant, en 1958, le « Conseil Métropolitain » avait proposé la création d'un « Bureau Métropolitain de Promotion Industrielle », pour remplacer le « Conseil d'Orientation Économique du Saguenay », jugé trop près des préoccupations du centre-ville de Chicoutimi et trop éloigné de celles des autres localités du Saguenay. <sup>1134</sup>

À Jonquière-Kénogami, le projet commun et l'harmonie apparente qui s'en dégagent, dérapèrent soudainement et tournèrent au vinaigre, après que la ville de Jonquière eût entrepris, à son tour, des démarches pour annexer le territoire de la paroisse municipale de Saint-Dominique, où se construisait l'usine Kraft. <sup>1135</sup> La chicane de clochers n'était donc plus l'apanage unique des deux grands pôles urbains du Haut-Saguenay. Comme un cancer, ces algarades anachroniques rongeaient désormais la communauté urbaine du canton [465] Jonquière et étaient devenues, avec l'annonce de la Révolution tranquille, un mal endémique qui allait s'amplifier au rythme du désengagement de la grande entreprise, de la « modernisation » (sic) de

<sup>1132</sup> « Elles s'adorent les villes de Jonquière et Chicoutimi », in *Le Réveil*, 31 mars 1955.

<sup>1133</sup> « Une suggestion du maire Bradet. Une zone métropolitaine formée des trois villes », in *Le Soleil*, 4 mai 1960 ;

<sup>1134</sup> Russel Bouchard, *Histoire de Chicoutimi-Nord*, vol. 2, pp. 189-194.

<sup>1135</sup> « L'annexion du territoire de la nouvelle usine. Le conseil de Kénogami annoncerait ce soir une importante décision », in *Le Soleil*, 9 décembre 1960 ; « La fusion de deux villes soeurs. Pourquoi Kénogami partagerait-elle la misère de sa voisine, Jonquière ? », in *Le Phare*, 21 juin 1961 ; « L'annexion, un besoin pour les deux villes », in *Le Soleil*, 16 octobre 1961.

notre économie, de notre tiers-mondisation et de la « désintégration »<sup>1136</sup> socio-économique de notre région.

S’inspirant de l’exemple de la ville d’Alma, qui venait de « se » fusionner avec Naudville, Riverbend et Isle Maligne, en 1962 le Chicoutimien Raymond Lessard, las de cette lutte de clochers interminable, proposait de fusionner les six principaux centres urbains des comtés de Chicoutimi et Jonquière-Kénogami,<sup>1137</sup> en une seule et grande ville « *qui pourrait adopter l’appellation de Six-Villes* ». <sup>1138</sup> Dans l’esprit de ce précurseur, ce regroupement de 100 000 habitants, deviendrait la troisième plus grande municipalité du Québec. Par l’importance de son bassin de population, de ses usines et de ses institutions, cette fusion « *fournirait le ciment réunissant définitivement nos différents patelins* », et mettrait un terme définitif à l’impétueuse guerre territoriale que se livraient alors les municipalités de Kénogami, Jonquière-Ville et Jonquière-Paroisse, dans leur égocentriste espoir de récupérer la part du lion des taxes générées par la nouvelle usine Price.<sup>1139</sup>

Après le règlement du conflit, le premier projet de fusion entre les trois villes de Jonquière, Arvida et Kénogami ne mourra pas tout de suite au feuilleton cependant.<sup>1140</sup> Il fut récupéré, en 1964, par le député libéral provincial de Jonquière-Kénogami, Gérald Harvey, qui fit progresser l’idée [466] à sa façon, en proposant cette fois-ci la formation d’un « gouvernement régional » qui respecterait à la fois l’autonomie et la spécificité des localités visées. Eh oui ! rien de moins ! Le discours du futur ministre du gouvernement Bourassa, toujours d’actualité aujourd’hui, prenait alors prétexte de ce disgracieux quiproquo pour tenter de trouver une formule, à la fois

<sup>1136</sup> Charles Côté, *Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec*, 1991.

<sup>1137</sup> Comprend les villes de Jonquière, Kénogami, Arvida, Chicoutimi, Port-Alfred et Bagotville.

<sup>1138</sup> « Raymond Lessard voit grand : six cités deviendraient la métropole Six-Villes », in *Le Soleil*, 25 octobre 1962.

<sup>1139</sup> « Kénogami et les taxes de Price », in *Le Soleil*, 19 mars 1963 ; « Laporte décide de l’annexion et du partage des taxes de l’usine », in *Le Soleil*, 4 juin 1963 ; « L’annexion. Jonquière-Paroisse n’a pas encore dit son dernier mot », in *Le Soleil*, 6 juin 1963.

<sup>1140</sup> « Projets de fusion, à l’étude », in *Le Soleil*, 15 juin 1963.

simple et élégante, qui permettrait de résoudre efficacement les problèmes inter-municipaux dans la région. <sup>1141</sup>

Stimulée par les réflexions du député Harvey et particulièrement sensible à une juste répartition des richesses collectives, la Ligue des Propriétaires de Jonquière voulut participer elle aussi à ce bal en proposant de confier, à un comité d'étude tripartite, le mandat de considérer le pour et le contre d'une telle union. L'organisme dut cependant se rendre à l'évidence que « l'esprit de clocher » proverbial qu'il disait vouloir « d'abord combattre », n'avait rien d'un euphémisme ici, dans le Haut-Saguenay industriel. <sup>1142</sup> Le maire de Kénogami (Alonzo Gravel), coincé dans ses maigres limites territoriales, se prononça évidemment en faveur de la fusion ; celui de Jonquière (Ulisse Belley), incertain des conséquences à court terme, s'abstint bêtement ; et celui d'Arvida (Georges Hébert), en dépit du fait qu'il venait d'être nommé à la vice-présidence de l'Union des Municipalités du Québec, déclina égoïstement l'idée en se prononçant plutôt en faveur d'une « *participation commune à certains services* ». <sup>1143</sup> De justesse, sommes-nous tentés de dire, le cœur symphonique de la discorde régionale avait été sauvegardé et c'était le retour à la case départ !...

Pour les populations directement impliquées dans cette phase de restructuration territoriale, la question restait pertinente malgré tout et l'idée était appelée à faire son chemin. Au fil des années, différentes formules sont proposées [467] pour harmoniser le développement de la conurbation du Haut-Saguenay et le regroupement municipal total reçoit un accueil populaire de plus en plus mitigé. Évidemment, dans cette question toujours de plus en plus brûlante d'actualité, tout le monde avoue son penchant pour la vertu... mais personne ne veut en faire les frais ! Les sentiments d'appartenance locaux ont leurs adeptes et leurs défenseurs et on ne saurait porter grief, dans le fond, aux

<sup>1141</sup> « Gouvernement régional. Moyen de résoudre économiquement et efficacement les problèmes municipaux », in *Le Soleil*, 20 avril 1964 ; « Une représentation équitable », in *Le Soleil*, 20 avril 1964.

<sup>1142</sup> « Fusion des trois villes. Les Proprios de Jonquière se lancent dans le projet », in *Le Soleil*, 23 septembre 1964.

<sup>1143</sup> « À part la fusion, il y a d'autres formules de coexistence entre villes », in *Le Lingot*, 1er octobre 1964.

localités périphériques qui craignent, comme la peste, d'être annexées par les villes-centres de Chicoutimi et Jonquière.

Soucieux de conserver son autonomie administrative et politique, en 1966 le maire Hébert, d'Arvida, récemment élu président de l'Union des Municipalités du Québec, fait sienne l'opinion du premier ministre Johnson qui recommande la prudence dans les réformes municipales et qui tient mordicus à ce que les regroupements s'effectuent sur une base volontaire, suivant le verdict de la consultation des contribuables. <sup>1144</sup> Le ministre unioniste d'État à la Santé (également député de Dubuc et maire de Chicoutimi-Nord), le docteur Roch Boivin, abondera dans le même sens que son collègue d'Arvida et court-circuitera les visées expansionnistes de Chicoutimi, la « ville d'en face », en vantant les mérites de la politique municipale de son gouvernement. <sup>1145</sup>

À l'automne 1967, le dossier des regroupements municipaux au Saguenay—Lac-Saint-Jean amorce une autre étape de son histoire, lorsque la Jeune Chambre de Jonquière se met à rêver tout haut en appuyant la Ligue des Propriétaires dans leur projet d'un gouvernement régional. <sup>1146</sup> La publicité accordée à cet appui, donne à son tour un coup d'aile inespéré à ce dossier d'actualité et permet à un ex-député fédéral du comté Chicoutimi, M. Maurice Côté, de faire avancer le débat [468] d'un nouveau cran en proposant la création de ville « Saguenay » ; laquelle regrouperait, le cas échéant, toutes les municipalités du Haut-Saguenay, de Saint-Alexis de Grande-Baie à Jonquière, rive nord et rive sud incluses. <sup>1147</sup> Pour plus d'un spécialiste, ce « propos futuriste » n'a rien d'un rêve utopique car il permettrait de constituer le deuxième pôle urbain de la province et d'en faire la métropole du Nouveau Québec, avec tous les avantages et les

<sup>1144</sup> « Le maire Hébert recommande la prudence dans les réformes des municipalités », in *Progrès-Dimanche*, 16 octobre 1966, p. 10.

<sup>1145</sup> « Le ministre Roch Boivin. Seules seront favorisées les fusions volontaires », in *Le Soleil*, 16 janvier 1967.

<sup>1146</sup> « La Jeune Chambre de Jonquière favorise un gouvernement régional », in *Progrès-Dimanche*, 12 novembre 1967 ; « Les municipalités se sont penchées, en 1967, sur le regroupement des services et la fusion totale », in *Le Soleil*, 27 décembre 1967.

<sup>1147</sup> « Pour une seule ville "SAGUENAY" », *Progrès-Dimanche*, 14 janvier 1968, p. 13.

responsabilités qu'un tel titre présuppose. <sup>1148</sup> Dans l'attente d'une telle formation, la Chambre de Commerce régionale suggère toutefois de créer un « *gouvernement supra-municipal pour régler certains problèmes d'envergure régionale qui ne peuvent être efficacement solutionnés par les municipalités locales* », et de commencer le processus en divisant le Haut-Saguenay en trois villes : celles de La Baie, Chicoutimi et Jonquière. <sup>1149</sup>

### ***La grande fusion J.A.K.***

[Retour à la table des matières](#)

La réflexion et les débats suscités par les projets de fusion ont d'abord pour effet d'attiser la susceptibilité des maires en présence et font ressortir l'esprit de clocher séculaire des populations concernées. À Arvida, la cité du maire Francis Dufour, on croit, à juste titre, que la localité détient une bonne longueur d'avance sur ses voisines immédiates et qu'avec son nouveau parc industriel elle « *est l'une des seules villes [469] capables de recevoir l'industrie* ». <sup>1150</sup> Il est vrai, en effet, que cette cité-modèle dispose d'une bonne banque de terrains pour se développer, qu'elle peut s'enorgueillir d'un quartier des affaires cosu, prospère et en pleine expansion, et que les citoyens profitent à la fois d'une excellente qualité de vie et du plus bas taux de taxation de toute la région ; commerçants et propriétaires confondus, qui sont

<sup>1148</sup> « Une seule ville au Saguenay : utopie ou réalité d'avenir ! », in *Progrès-Dimanche*, 23 janvier 1968, p. 4 ; « Le Saguenay deviendrait le deuxième centre du Québec », in *Le Soleil*, 25 janvier 1968 ; « Selon des spécialistes, l'axe Jonquière-Chicoutimi sera la métropole du nouveau Québec », in *Le Soleil*, 10 avril 1968.

<sup>1149</sup> « Il faut activer l'implantation d'un gouvernement supra-municipal », in *Progrès-Dimanche*, 5 mai 1968, p. 4 ; « Pour la conurbation du Haut-Saguenay, la Chambre régionale propose un gouvernement supra-municipal », *Progrès-Dimanche*, 5 mai 1968, p. 6 ; « Regroupement et régionalisme municipaux », in *Progrès-Dimanche*, 28 juillet 1968, p. 6.

<sup>1150</sup> « Il y aurait à exploiter la formule du gouvernement régional (Le maire Francis Dufour) », in *Progrès-Dimanche*, 18 août 1968, p. 34.

d'ailleurs cotisés au même prorata (1,92\$ du cent dollars d'évaluation). <sup>1151</sup>

Pour tous ces avantages princiers, mais aussi à cause de sa situation géographique particulièrement avantageuse et des taxes plantureuses qu'elle soutire des centrales hydroélectriques de l'Alcan, la ville d'Arvida attise donc la convoitise et la jalousie de ses proches voisins —autant Chicoutimi que Jonquière— qui la considèrent un peu comme une arrogante « principauté », dirigée par un petit roi de porcelaine toujours prêt à monter aux barricades pour défendre l'intégrité de son « royaume ». Selon le maire Dufour, la topographie du milieu ne favorise pas la fusion de sa ville avec Jonquière et Kénogami —« *qui ont des besoins trop différents en ce qui concerne les services et la taxation* »— et il serait préférable d'exploiter la formule d'un gouvernement régional. <sup>1152</sup> Doutant de la sincérité des intentions de certains de ses vis-à-vis, pour celui qui va devenir l'anti-héros du regroupement J.A.K. et de l'autoroute Alma—La Baie, il n'est donc pas question de fusions de services, ni d'ailleurs de la formation d'un parc industriel communautaire qui aurait pour effet de miner les fondements mêmes de sa localité. <sup>1153</sup>

À Kénogami, l'idée du maire Alonzo Gravel a évolué. Il croit maintenant que « *cette question complexe est en dehors des motifs historiques, d'autonomie juridique, politique et sociale* » et qu'elle se trouve plutôt « *à la base d'un problème d'ordre fiscal* » qui privilégie plus particulièrement sa ville.

<sup>1151</sup> *Ibid.*

<sup>1152</sup> *Ibid.*

<sup>1153</sup> « Trois maires s'interrogent... », in *Progrès-Dimanche*, 12 janvier 1969, p. 8.

[470]

Évolution de la population  
du canton et de la grande ville de Jonquière, 1851 à 1991  
(selon les «Recensements» du Canada)

Années	par.	village	ville	Kénogami	Arvida	Total
1851	82					82
1861	401					401
1871	1 290					1 290
1881	1 511					1 511
1891	1 477					1 477
1901	1 630					1 630
1911	1 078	2 354				3 432
1921	1 213		4 851	2 557		8 621
1931	1 350		9 448	4 500	1 790	17 088
1941	1 685		13 769	6 579	4 581	26 614
1951	2 093		21 618	9 895	11 078	44 684
1956	3 330		25 550	11 309	12 919	53 108
1961	3 939		28 588	11 816	14 460	58 803
1966	3 873		29 663	11 534	15 342	60 412
1971	4 595		28 430	10 970	18 448	62 443
1976						60 691
1981						60 355
1986						58 467
1991						57 933

Doutant des bienfaits d'une éventuelle fusion J.A.K., le maire Garvel manifeste ouvertement son scepticisme et se dit peu intéressé, de prime abord, à embarquer dans une telle galère, au profit d'avantages qu'il juge bien hypothétiques ; « *d'autant plus —fait-il remarquer— que son assiette d'impôt, plus substantielle proportionnellement, ne touche pas la même diversité de Jonquière avec son éventail plus considérable de commerces et de petites industries* ». <sup>1154</sup> Comme la situation [471] financière de Kénogami est meilleure que celle de Jonquière, une fusion « *ne ferait qu'envenimer de vieilles*

<sup>1154</sup> « À Jonquière-Kénogami et Arvida, le projet de fusion n'est pas rejeté », in *Progrès-Dimanche*, 18 août 1968, p. 42.

*querelles* ». <sup>1155</sup> Au pire, si la fusion est inéluctable, dit-il avec lucidité, elle ne pourra se faire sans Arvida. <sup>1156</sup>

Dans l'esprit des citoyens de Chicoutimi-Ville et Jonquière-Ville, le problème est évidemment tout autre ! Pour les maires des deux plus grandes villes du Saguenay—Lac-Saint-Jean, MM. Gilles Tremblay et Napoléon Cantin, il ne saurait être question d'abandonner le projet de faire une seule métropole dans la « constellation » formée des villes situées entre Grande-Baie et Jonquière. <sup>1157</sup> Conscients cependant qu'il leur faudra beaucoup de temps pour éliminer les sentiments très autonomistes de leurs voisines respectives, les deux magistrats profitent par contre de toutes les tribunes qui leur sont offertes, suscitent le dialogue à travers la presse régionale et tentent d'établir des premiers ponts entre les communautés. <sup>1158</sup>

Au début de l'année 1969, les trois grands projets de fusions municipales dans le Haut-Saguenay sont devenus des sujets d'actualité qui laissent bien peu de monde indifférents. Parfois, les esprits s'échauffent, les débats s'enflamment ! Dans le secteur J.A.K., le dossier est mené par le maire Cantin, de la ville de Jonquière. À partir de 1970, c'est son successeur à la mairie, M. Camille Gagné, qui prend la relève, fermement décidé à porter le flambeau jusqu'au podium. Dans sa démarche, ce dernier est aidé par un allié de dernière minute, le puissant maire de Chicoutimi-Nord, député de Dubuc et [472] ministre d'État à la Santé, le docteur Roch Boivin, qui a subitement changé son fusil d'épaule et qui croit maintenant que le temps est venu « *de procéder dans certains cas à une nouvelle délimitation des*

<sup>1155</sup> « Une fusion avec Jonquière ne ferait qu'envenimer de vieilles querelles et créer un esprit de clocher », in *Progrès-Dimanche*, 22 mars 1970.

<sup>1156</sup> « Trois maires s'interrogent... », in *Progrès-Dimanche*, 12 janvier 1969, p. 8.

<sup>1157</sup> « Une seule Métropole dans la constellation formée des villes de la Baie à Jonquière », in *Progrès-Dimanche*, 1er décembre 1968.

<sup>1158</sup> « Le maire de Chicoutimi souhaite un gouvernement régional pour la conurbation du Haut-Saguenay », in *Progrès-Dimanche*, 29 décembre 1968, p. 2 ; « Le maire Tremblay le dit sans ambages : il faut fusionner les villes en périphérie de Chicoutimi », in *Le Soleil*, 30 décembre 1968.

*territoires de façon volontaire, [...] afin d'apporter une économie substantielle dans l'administration [publique] ».* <sup>1159</sup>

De 1969 à 1972, les villes de Chicoutimi et de Jonquière réussissent à prendre le leadership de toute la question portant sur la fusion et l'arrivée au pouvoir de l'équipe libérale de Robert Bourassa (en mai 1970), leur sera un puissant atout. Au cours de cette période, le nouveau gouvernement provincial développe un plan de rationalisation des équipements et de l'administration municipale qui n'oublie aucune région du Québec. Avec des nouvelles lois relatives à l'évaluation foncière et le regroupement municipal, les villes du Saguenay entreprennent le sprint final d'un débat houleux et d'une remise en question profonde qui ne feront pas de quartier. Même les plus réfractaires et les plus hostiles au projet —comme le maire d'Arvida, Francis Dufour, qui privilégie plutôt la formation d'une « communauté urbaine », beaucoup plus respectueuse de l'autonomie municipale <sup>1160</sup>— ne peuvent s'y soustraire. <sup>1161</sup> Souvent, le débat tourne à la foire d'empoigne. <sup>1162</sup>

Jusqu'en 1973, le projet d'une seule ville dans le Haut-Saguenay recule au lieu d'avancer. Aux yeux de certains maires, les plans pour en arriver à la formation de la mégalopolis de ville « Saguenay » sont trop audacieux et l'échéancier prévu est trop rapide. Les plus traditionalistes [473] proposent un processus plus réalistes et plus lent. <sup>1163</sup> Dans l'ensemble régional, c'est la résistance du milieu rural qui fait avorter les premiers projets de regroupements : notamment, l'obstruction systématique menée par les municipalités de Jonquière-

<sup>1159</sup> « Le ministre Boivin invite les maires à repenser les structures municipales », in *Progrès-Dimanche*, 5 octobre 1969, p. 2.

<sup>1160</sup> « Le maire Francis Dufour : La Communauté urbaine du Haut-Saguenay sera une réalité à l'automne », in *Progrès-Dimanche*, 2 août 1970, p. 14 ; « Dufour et Girard redisent NON à la fusion municipale », in *Progrès-Dimanche*, 26 mars 1972, p. 27.

<sup>1161</sup> Voir à ce sujet l'important « Rapport sur le regroupement municipal », Ville de Chicoutimi, novembre 1976.

<sup>1162</sup> Claude Grégoire, « Communauté urbaine : Les maires s'avouent incapables de discuter sérieusement ! », in *Progrès-Dimanche*, 16 août 1970, p. 94.

<sup>1163</sup> « Un pas en avant... Deux pas en arrière », in *Le Progrès Régional*, 4 avril 1973.

Paroisse, de Chicoutimi-Paroisse, de Canton Tremblay... et d'Arvida, fief des « oppositionnistes » <sup>1164</sup>.

Le dépôt (en janvier-février 1973) des rapports d'enquêtes-maison menées par les firmes montréalaises « SNC » (au profit de Jonquière-Ville) et « Roger Pominville Inc. » (au profit de Chicoutimi-Ville), seront loin d'aider à calmer les esprits dans le dossier J.A.K. et contribueront plutôt à mettre de l'huile sur une braise déjà passablement ardente : le premier des deux, celui produit par le groupe « Surveger, Nenniger et Chenevert Inc. » (SNC), contredit d'abord les prétentions de la ville de Jonquière à son grand déplaisir et ne recommande pas la fusion avant que des études plus poussées ne soient complétées ; <sup>1165</sup> le second rapport quant à lui, accrédite la thèse du premier, du moins en ce qui concerne le regroupement J.A.K., et accueille favorablement le projet de fusion de Chicoutimi. Pour le groupe Pominville, « *il n'y a pas de doute que la ville de l'Aluminium a un caractère particulier* », et que « *la solution la plus adéquate en ce qui concerne le Haut-Saguenay serait de fusionner Jonquière, Kénogami et une partie de la Paroisse de Jonquière* ». C'était donc l'impasse ! <sup>1166</sup>

Mais au printemps 1973, l'arrivée du nouveau ministre des Affaires municipales, le docteur Victor Goldbloom, permet de reprendre le débat sur de nouvelles bases. <sup>1167</sup> En ce qui [474] concerne la fusion J.A.K. plus spécifiquement, le docteur Goldbloom dispose d'un appui de taille : celui du député du comté Jonquière, M. Gérald Harvey, promu ministre du Revenu dans le cabinet Bourassa, un homme politique aguerri et redoutable, considéré par ses pairs —et surtout par ses adversaires péquistes— un peu comme le « parrain » du parti libéral au Saguenay, le grand « capot » du pouvoir « rouge » !..

Dans la perspective toute tracée de l'affrontement enflammé qui se dessine entre le ministre Harvey et le maire Dufour, ce sera donc

<sup>1164</sup> « Pourquoi pas fusionner les cœurs avec les villes ? », in *Progrès-Dimanche*, 5 janvier 1975, p. 6.

<sup>1165</sup> « Conclusion d'un rapport de \$75,000. La fusion J.-A.-K. pourrait être rentable dans 20 ans. La Chambre régionale très déçue du rapport », in *Progrès-Dimanche*, 14 janvier 1973, p. 4.

<sup>1166</sup> « Le rapport Pominville. Première étape vers une fusion possible », « Arvida doit refuser la fusion avec Jonquière et Kénogami », in *Progrès-Dimanche*, 11 février 1973, pp. 48, 89.

<sup>1167</sup> Russel Bouchard, *Histoire de Chicoutimi-Nord*, vol. 2, pp. 199-202.

d'avantage par un jeu de coulisse que par un processus vraiment démocratique que cheminera désormais le dossier des regroupements municipaux du Saguenay. <sup>1168</sup> La ville d'Arvida, dirigée par un maire qui n'a jamais caché ses sentiments nationalistes et son appartenance partisane au Parti Québécois, devra donc naviguer tout fin seule dans cette « Mer Rouge » maîtrisée —pour l'instant— par une armada de « croisés » fédéralistes qui voient dans les fusions municipales une sorte de microcosme vantant les « bienfaits » tonifiants de l'union politique canadienne. De l'avis des observateurs de l'époque, la question est plus particulièrement politisée dans le secteur J.A.K., « où les divisions sur cette question rejoignent étrangement la division que l'on connaît sur le plan politique », alors que les maires et la population de Jonquière (paroisse et ville) et de Kénogami se sont rangés du côté du pouvoir et du ministre Gérald Harvey, et que la population d'Arvida a décidé d'appuyer le maire Francis Dufour, candidat péquiste défait aux dernières élections provinciales de 1973. <sup>1169</sup>

Ragaillardi par sa récente et vibrante victoire électorale, le gouvernement libéral est décidé plus que jamais à régler l'épineuse question des fusions municipales au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Pour y arriver, Goldbloom forme alors un groupe de travail —dirigé par l'ex-ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay— qui aura à réévaluer, au cours des deux prochaines années (de 1974 à 1976), toute la question de l'urbanisation au Québec, et qui devra, le cas [475] échéant, se prononcer sur la formation de ville « Saguenay ». Dans son mandat, la Commission Castonguay devra proposer au gouvernement des lignes directrices à suivre et baliser la future politique générale d'urbanisation.

Sur le plan du rapport financier établi entre les localités engagées dans la bataille de la fusion J.A.K., le profil d'ensemble est en train de changer et le gouvernement fait tout ce qu'il faut pour éliminer les écarts justifiant l'obstruction systématique menée, avec toujours autant de fougue, par le bouillant maire Dufour. En 1971, Arvida consacrait 525 830\$ au service de la dette, soit 22 % de son budget ; à Jonquière-Ville (706 000\$), Jonquière-Paroisse (35 962\$) et Kénogami

<sup>1168</sup> Denis Lavoie, « Le regroupement municipal se fera sous le signe de la politique », in *Progrès-Dimanche*, 22 décembre 1974, p. 6.

<sup>1169</sup> *Ibid.*

(271 642\$) ce pourcentage passait respectivement à 30%, 21% et 23%. Per capita et en comptant de cette manière, on obtenait ainsi un endettement plus élevé à Kénogami (216,71\$), un peu moins à Arvida (195,06\$), et encore moins à Jonquière (165,41\$). Toujours dans cette même perspective cependant, Arvida retirait 1 473 000\$ de sa taxe foncière, Jonquière-Ville, 837 000\$, Kénogami, 687 000\$, et Jonquière-Paroisse, 25 000\$. <sup>1170</sup>

Du fait de la présence de l'Alcan et des centrales hydroélectriques, la ville d'Arvida, la plus riche des quatre, per capita, était donc doublement avantagée et avait toutes les raisons du monde de refuser la fusion. Mais avec l'adoption du bill 48 —qui vient de retirer aux villes le droit de taxer les centrales hydroélectriques situées sur leur territoire— la communauté arvidienne vient de subir une perte sèche de 84 000\$ de revenus, alors que Jonquière-Ville et Kénogami tirent toujours des profits substantiels de leur propre réseau d'électricité. De plus, avec la nouvelle taxe de compensation versée pour les institutions, Jonquière-Ville est désormais dans une excellente position pour justifier l'union et exiger du gouvernement qu'il contraigne sa récalcitrante voisine à emboîter le pas. <sup>1171</sup> Et comme un malheur n'arrive jamais seul, Gérald Harvey sort le gros bâton rouge ministériel, coupe [476] toute possibilité de retraite et menace la ville d'Arvida de lui retirer les taxes de vente découlant du centre d'achats de la route 170. <sup>1172</sup>

Coincé, Dufour n'aura pas le choix ! Il aura beau tenter de sauver les meubles avec sa nouvelle proposition de créer un « gouvernement régional », rien n'y fera. <sup>1173</sup> Les Libéraux sont au pouvoir à Québec, les comtés Roberval, Lac-Saint-Jean, Dubuc et Jonquière leur appartiennent et Gérald Harvey est toujours titulaire du puissant ministère du Revenu. Le 16 décembre 1974, Victor Goldbloom, froid comme un bloc de glace, se prononce et tranche : ce sera la fusion... de

<sup>1170</sup> « Secteur JAK. Le revenu des municipalités constitue un facteur important dans le regroupement », in *Progrès-Dimanche*, 25 novembre 1973, p. 40.

<sup>1171</sup> Ibid.

<sup>1172</sup> « JAK : maintenant ou jamais ! », in *Progrès-Dimanche*, 7ième Cahier Économique, 1974, p. 88.

<sup>1173</sup> « Le suspense est terminé. Comme on s'y attendait, Arvida se prononce contre la fusion », « Dans l'optique d'Arvida, voici ce que serait le gouvernement régional », in *Progrès-Dimanche*, 16 décembre 1973, pp. 4-5.

gré ou de force. Le 28 décembre, sans attendre le dépôt du rapport Castonguay —dont les conclusions ombrageront les aspirations du ministre Goldbloom—, le gouvernement adopte sa fameuse Loi 98, connue sous le nom de « *Loi concernant certaines municipalités de l'Outaouais et du Haut-Saguenay* (1974, chapitre 88).

Deux jours plus tard, le 30 décembre, les maires se réunissent au Motel Richelieu, démissionnent et préparent l'avènement de la nouvelle ville fusionnée de JONQUIÈRE. La période intérimaire s'étirera jusqu'au premier juin 1975 et permettra à chacun des maires démissionnaires d'occuper, pendant un court moment, le fauteuil du premier magistrat : Roger Malaison (Kénogami) occupera la fonction du 9 janvier au 10 février, J.-Émilio Gamache (Jonquière-Paroisse) y sera du 10 février au 24 mars, Camille Gagné (Jonquière-Ville) fera son tour de garde du 24 mars au 28 avril, et Francis Dufour (Arvida) clôturera l'exercice du 28 avril au 1er juin 1975. <sup>1174</sup>

[477]

Au bout de six mois, le couperet de la guillotine tombe enfin ! L'épilogue sera kafkaïen : des quatre maires déchus, Dufour sera le seul à garder sa tête... et pour longtemps. Ironie du sort, il était le seul à s'être réellement opposé au projet libéral ! Élu le premier juin 1975 à la mairie de Jonquière, il occupera ce poste jusqu'au 9 décembre 1985, après son élection à titre de député péquiste. Lors de l'élection provinciale du 26 novembre 1976 —qui portera René Lévesque au pouvoir— la plupart des députés libéraux qui avaient porté des dossiers de fusion dans leurs propres comtés, vont mordre la poussière : dans l'Outaouais, Oswald Parent, le « parrain » libéral et le grand ténor des fusions municipales au Québec, sera défait au profit de la péquiste Jocelyne Ouellette ; dans le Bas-Saguenay, Ghislain Harvey, du comté Dubuc, qui avait mené le dossier de fusion de Ville de La Baie, sera défait par le péquiste Hubert Desbiens ; dans le comté Lac-Saint-Jean, le libéral Roger Pilote, qui avait mené le dossier de la fusion de Métabetchouan, perd son comté au profit du péquiste Jacques Brassard. Seul le député du comté Roberval, le libéral Robert Lamontagne, chantre de la fusion de Saint-Félicien, sera épargné ; avec le dossier de

<sup>1174</sup> Archives de la Ville de Jonquière. Procès-verbaux des 3 premières sessions du Comité administratif de la Ville de Jonquière, tenues le 30 décembre 1974, le 6 janvier 1975 et le 9 janvier 1975. *Cahier des Séances du Conseil*.

la papetière Donohue qui se disait intéressée à se fixer tout près d'un grand centre, il avait encore le vent dans les voiles.

Maires de la municipalité  
du village et de la ville de Jonquière (1904-1997) <sup>1175</sup>

***Village (1904-1912)***

---

Joseph-Hippolyte Brassard	1904-1908
Damase Gagné	1908-1910

***Ville (1912-1974)***

Joseph-Hippolyte Brassard	1910-1917
J.-Edmond Bergeron	1917-1920
[478]	
Émile Leblanc	1920-1922
Trefflé Gauthier	1922-1930
J.-Edmond Bergeron	1930-1932
Didyme Simard	1932-1934
J.-Edmond Bergeron	1934-1936
J.-Émile Brassard	1936-1936
J.-Eugène Bergeron	1936-1940
Lucien Vincent	1940-1941
Lorenzo Lespérance	1942-1942
Jules Gauthier	1942-1950
Dr Henri Vaillancourt	1950-1952
Lorenzo Dechêne	1952-1954
Dr Henri Vaillancourt	1954-1959
Jean-Joseph Bouchard	1959-1962
Ulysse Belley	1962-1962
Napoléon Cantin	1962-1970
Camille Gagné	1970-1974

***Ville fusionnée (1975-1997)***

Intérim des 4 maires sortant	9 jan. au 1er juin 1975
Francis Dufour	1975-1985
Gilles Marceau	1985-1991
Intérim des 4 maires sortant	9 jan. au 1er juin 1975

---

<sup>1175</sup> Archives de la municipalité de Jonquière, Livre des procès-verbaux des corporations municipales du village et de la ville de Jonquière.

## *La nouvelle réalité socio-économique jonquéroise*

[Retour à la table des matières](#)

Notre organiGrâce à la Loi 98, c'est donc une ville de 60 691 habitants qui vient de naître au Saguenay, devançant dès lors, sur le plan démographique, la nouvelle ville fusionnée de Chicoutimi, sa rivale depuis toujours, qui se retrouve avec 57 737 habitants (au moment de la fusion du 1er janvier 1976).<sup>1176</sup> Mais Jonquière, ville fusionnée, cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean (sic), ne pourra pas jouir bien longtemps de cette victoire qui sera, hélas ! de bien courte [479] durée. Effectivement, de 1976 à 1991, le bilan démographique de la ville du maire Francis<sup>1177</sup> ne cessera de diminuer, alors que celui de la ville du maire Blackburn,<sup>1178</sup> stimulée par un succès commercial sans précédent, ne cessera de croître. Les Jonquérois auront beau s'arracher les cheveux en comparant la courbe socio-économique de leur municipalité avec celle de la ville d'à côté, ils auront beau grimper dans les clochers d'églises —de plus en plus vides d'ailleurs— pour cracher leur fiel et crier leur désarroi à ceux et celles qui prospèrent à l'ombre du clocher de la cathédrale, ils auront beau se complaire avec leur nouveau centre administratif provincial,<sup>1179</sup> rien n'y fera ! Dans leur déveine et leur esprit de clocher séculaire, les dignes héritiers de Marguerite Belley semblent ignorer que Chicoutimi —qui a elle aussi de très, très gros clochers, et qui aura tantôt de très, très gros problèmes—, est appelée à payer le prix, tôt ou tard, pour son arrogance à l'égard de la communauté régionale, pour son manque de vision à long terme et pour sa trop grande complaisance envers les multinationales du commerce qui l'envahissent par sa périphérie et qui sapent tout l'équilibre commercial des municipalités du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de Chibougamau à Sept-Iles.

Parce qu'elle est toujours convaincue d'être la clé du développement industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean, en 1978, juste avant le krach

<sup>1176</sup> Recensements fédéraux.

<sup>1177</sup> Qui passe de 60 691 à 57 933. Cf., *Recensements fédéraux*.

<sup>1178</sup> Qui passe de 57 737 à 62 670. Cf., *Recensements fédéraux*.

<sup>1179</sup> La construction du centre abritant les services administratifs du Québec (mieux connu sous le nom d'Édifice Marguerite-Belley) a été entreprise en 1972 et l'édifice fut livré à l'automne 1974.

économique, la ville de Jonquière décide de se doter d'une Société régionale de développement et entreprend d'agrandir son parc industriel pour favoriser les investissements chez elle et répondre aux besoins des petites localités périphériques. Cette initiative se veut, en quelque sorte, une réplique à l'ouverture récente du parc industriel du Haut-Saguenay, dans le secteur ouest de la ville de Chicoutimi. Au cours de cette même période, un groupe d'hommes d'affaires s'entendent pour construire un complexe hôtelier rattaché à la prestigieuse chaîne Holiday Inn, tout près du centre commercial « Mail 170 » ; l'entreprise, évaluée [480] à 9\$ millions, permettra la création de 300 emplois et dotera le Haut-Saguenay de son premier centre des congrès. <sup>1180</sup> Un peu plus tard, un projet destiné à établir un centre fédéral des données fiscales sera mis en branle également et permettra à la ville-hôte de se donner des petits airs de capitale.

Attaquée de plein fouet par la crise économique internationale, <sup>1181</sup> par le désengagement des multinationales du papier et de l'aluminium, par le vieillissement de son parc industriel, par le dépérissement de sa fonction commerciale au profit de Chicoutimi et par l'indifférence désarmante de ses voisins, au début des années quatre-vingt Jonquière se prépare donc à entrer dans la période la plus difficile de son histoire. Nous en avons déjà fait état dans les premières pages de ce chapitre, de 1980 à 1995 la ville perdra 55% de ses emplois liés directement à l'Alcan et tout indique que l'érosion ne s'arrêtera pas là. Dans l'industrie des pâtes et papiers, la déroute sera tout aussi cuisante, peut-être même plus, alors que la capacité de production nord-américaine dépasse largement les besoins du marché international. À bout de souffle et incapable de faire ses frais, l'usine à papiers Cascades, toujours propriété d'Abitibi-Price, est confiée (en 1982) à un comité patronal-ouvrier, <sup>1182</sup> avant de passer aux mains des frères Lemaire (le 28 février 1984), des entrepreneurs aguerris, qui prennent leur rôle au sérieux et qui ne craignent pas d'affronter les 350 ouvriers syndiqués

<sup>1180</sup> « Jonquière prend son économie en main », in *Progrès-Dimanche*, 11ième Cahier Économique, 25 juin 1978, p. 12.

<sup>1181</sup> Russel Bouchard, *Les Caisses populaires Desjardins au Saguenay—Lac-Saint-Jean...*, 1989, pp. 125-129.

<sup>1182</sup> « Le sort de la cartonnerie Price laisse songeur le maire Dufour », in *Progrès-Dimanche*, 2 janvier 1983, p. 34.

—qualifiés de « gâtés pourris » (sic)— pour rentabiliser leurs investissements. <sup>1183</sup>

En 1988, après une longue descente aux enfers, la lueur au bout du tunnel apparaît enfin pour les Jonquiérois ; avec [481] ses premières ventes d'aluminium à la Chine, l'Alcan est en train de connaître la meilleure année de toute son histoire, <sup>1184</sup> et avec la modernisation des usines Cascades et Abitibi-Price, l'industrie papetière donne ses premiers signes de redressement. <sup>1185</sup> À l'usine Kénogami, les administrateurs de la compagnie Abitibi-Price ont entrepris de mettre en oeuvre une gestion qui permettra à la papeterie de rentabiliser les changements technologiques (de l'ordre de 150\$ millions) en cours. <sup>1186</sup> Ce programme de modernisation prévoit le rajeunissement des ateliers de pâtes mécaniques, l'acquisition de deux supercalandres, la construction d'un entrepôt pour le kaolin (une glaise blanchie, importée de Georgie), ainsi que la réfection complète de la machine no 7 qui produira le fameux papier surcalandré WSOP (« Web Sized Offset Paper »). <sup>1187</sup>

Mais si les frères Lemaire remportent leur pari haut la main avec une usine Cascades rajeunie et modernisée, <sup>1188</sup> le résultat sera

<sup>1183</sup> « Contrat de la cartonnerie. Papiers Cascades signera mardi », in *Progrès-Dimanche*, 26 février 1984, p. 5 ; « Lemaire parle de la philosophie de Cascades. Investir constitue la solution », in *Le Quotidien*, 11 mai 1987.

<sup>1184</sup> « Au moins chez Alcan, l'optimisme règne dans l'industrie de l'aluminium », in *Progrès-Dimanche*, 15ième Cahier Économique, 24 octobre 1982, p. 9.

<sup>1185</sup> « Abitibi-Price réoriente ses usines d'Alma et de Jonquière vers les papiers fins », in *Les Affaires*, 18 janvier 1986 ; « Cartonnerie de Jonquière. Cascades injectera 30\$ millions », in *Le Quotidien*, 27 mars 1987, p. 15 ; « Investissement de 150\$ millions. Yvan Langevin atténue la modernisation à l'usine Kénogami », in *Le Quotidien*, 9 juin 1987, p. 14.

<sup>1186</sup> « La survie n'est pas menacée. Casavant confirme que la papeterie Kénogami subit une profonde mutation », in *Le Quotidien*, 31 juillet 1987, p. 6.

<sup>1187</sup> « Abitibi-Price investit et espère », in *Le Quotidien*, 16 juillet 1987, p. 8 ; « La papeterie de Kénogami fabriquera un nouveau papier », in *Le Lac-St-Jean*, 16 juin 1987.

<sup>1188</sup> « Cinquième anniversaire. Les frères Lemaire contents de Cascades », in *Le Quotidien*, 2 mars 1989, p. 2 ; « Carton plat en Europe. Cascades nourrit de grandes ambitions », in *Le Quotidien*, 23 mars 1989, p. 34.

beaucoup plus décevant avec les frères Reichmanns, principaux actionnaires dans l'usine Abitibi-Price

[482]



Usine Cascade, à Jonquière, et le barrage de la chute à Bézy.  
Photo : ANQC, fonds SHS, no 10257.

de Kénogami. <sup>1189</sup> Acculé à une rupture des stocks et incapable de transformer les mentalités au sein de l'usine, le projet de modernisation échouera lamentablement. Au printemps 1989, le complexe Kénogami n'a pas encore réussi à offrir, avec régularité, un produit de qualité aux

<sup>1189</sup> Les frères Reichmanns ont été les principaux actionnaires (à 94%) de la Compagnie Abitibi-Price, de 1981 à mai 1992. Cf., Anthony Bianco, *The Reichmanns*, 1997.

imprimeurs qui lui retournent des quantités importantes de papier « supercalendré », comme de la vulgaire camelote. L'usine, [483] qui génère 1 150 emplois, est à nouveau menacée de fermeture : dans le meilleur des scénarios, 450 emplois sont appelés à disparaître d'ici peu. <sup>1190</sup>

Le 9 mai 1989, lors d'une rencontre mémorable, les grands patrons d'Abitibi-Price, humiliés, sont à Jonquière pour crier leurs frustrations et pour lancer un ultimatum aux employés : « *les mentalités doivent changer en profondeur, ou l'usine disparaîtra* » ! Penauds, les ouvriers se disent prêts « *à faire un examen de conscience* ». Il est peut-être trop tard ? La survie de l'usine est étroitement liée à l'installation d'une deuxième machine de production de papiers WSOP, afin de répondre à la concurrence internationale. L'addition d'un tel équipement exige l'injection de nouveaux capitaux de l'ordre de 400\$ millions. <sup>1191</sup> Méfiants et déçus, les grands patrons et les actionnaires reculent. <sup>1192</sup> À qui la faute ? Chacun s'envoie la balle ! Et en attendant de trouver le coupable, la compagnie Abitibi-Price commence à faire ses valises, ferme son centre de recherches à Jonquière (à l'automne 1990), <sup>1193</sup> scrute ses employés pour voir s'il n'est pas possible de leur refiler ce canard boiteux et annonce finalement son intention de vendre son réseau hydroélectrique (en 1991) au plus offrant. La population s'énerve à juste titre, réagit énergiquement et réussit à lui faire lâcher prise. <sup>1194</sup> Depuis, les Jonquérois et les Sagamiens sont dans l'attente. L'usine, à bout de souffle et outillée de machines rendues à bout d'âge, respire de plus en plus péniblement. La Compagnie pour sa part, se fait

<sup>1190</sup> « On greffe un nouvel esprit à Kénogami », in *Le Quotidien*, 10 mai 1989, p. 8.

<sup>1191</sup> « Papeterie de Kénogami. Les grands patrons d'Abitibi-Price servent un ultimatum aux employés », in *Le Quotidien*, 10 mai 1989.

<sup>1192</sup> Avant d'être abandonné, début 1997, le projet sera réduit à 250\$ millions. Cvoir à ce sujet : « Selon un expert, Abitibi-Price est justifiée de rejeter son projet de Kénogami », in *Le Journal de Québec*, 4 février 1997, p. 22 ; « Le prochain tête-à-tête entre le PM et Oberlander... », in *Le Quotidien*, 6 février 1997, p. 8.

<sup>1193</sup> « Onze postes abolis. Abitibi-Price ferme son centre de recherches », in *Le Quotidien*, 4 octobre 1990, p. 3.

<sup>1194</sup> Russel Bouchard, « La vente du réseau Hydro-Price serait un vol manifeste », in *L'Activité Économique 02*, janvier-février 1994, p. 10.

tirer [484] l'oreille et se laisse désirer ; histoire, sans doute, d'être en bonne position pour s'attirer les faveurs étatiques.

En 1996, à l'heure du bilan historique, on peut dire que l'industrie papetière jonquiéroise est toujours en état de crise. Des quelque 1 575 emplois <sup>1195</sup> qu'on y retrouvait avant l'arrivée des familles Lemaire et Reichmanns, il n'en reste plus, environ, que 970 aujourd'hui ; une perte sèche de quelque 600 emplois, ce qui correspond à environ 40% de la somme initiale des travailleurs. <sup>1196</sup> Curieusement, au moment d'aller sous presse, l'usine de Kénogami, la plus vieille et la plus vétuste du groupe Abitibi-Price, est encore l'unité la plus rentable du réseau : à elle seule, elle génère 25% des bénéfices nets enregistrés par la multinationale. <sup>1197</sup> Pourrait-on alors parler de chant du cygne ? La contradiction est à tout le moins étonnante et, à défaut d'engagements formels de la part des propriétaires, la question mérite au moins d'être posée...

Le désengagement de l'industrie papetière qui a commencé à se manifester au début des années quatre-vingt, a donc des effets dramatiques permanents à Jonquière et fait des perdants uniquement chez les régionaux ! Pourtant, pendant qu'on tente de se relever de l'effondrement et des effets pervers de la rupture du pacte social, les entreprises Cascades et Abitibi-Price prélèvent toujours d'importantes quantités de matières ligneuses dans ce qui reste des forêts du Québec, elles continuent de polluer l'air et l'environnement et jouissent toujours, sans contraintes, des riches privilèges qu'on leur a laissés lors de la nationalisation de l'hydroélectricité. Dernièrement, un premier ministre [485] provincial, député de Jonquière au demeurant, nous a annoncé que son comté était appelé à recevoir un « *statut particulier* »

<sup>1195</sup> En 1980, il y avait 1 150 employés à l'usine Abitibi-Price et 425 à l'usine Cascades.

<sup>1196</sup> En 1997, l'usine Abitibi-Price compte 764 employés (dont 50 au local SEPB, 245 au Syndicat Canadien de l'Énergie et du Papier, et 469 à la CSN) et l'usine Cascades en compte 207 (dont 21 employés cadres, 22 à la FTQ, et 164 ouvriers syndiqués).

<sup>1197</sup> En 1996, l'unité Abitibi-Price, à Kénogami, a généré des bénéfices nets d'environ 25\$ millions sur un total de 104\$ millions. Cf., « Modernisation de l'usine Kénogami d'Abitibi-Price. Lucien Bouchard tentera de relancer le projet », in *Le Quotidien*, 1er février 1997, p. 3.

dans le secteur de la transformation de l'aluminium et « *qu'il avait pris personnellement en charge le dossier Kénogami* ». <sup>1198</sup>

Quoi penser de tout cela ? Promesses de politicien en mal de popularité ? Peut-être ? Ça ne serait pas une première, qu'on se le dise ! Mais comme il est encore trop tôt pour se prononcer sur les avantages réels d'avoir élu ce politicien-vedette à la tête du comté de Jonquière, la population préfère attendre ! Seul l'avenir pourra apporter une réponse à cette interrogation. En ce qui concerne l'usine Kénogami cependant, les espoirs seront de courte durée. Le lendemain de cette sortie messianique, la compagnie Abitibi-Price, commotionnée, s'empresse de mettre les bémols et de désouffler le ballon bouchardien ! <sup>1199</sup> Avec les petits dictateurs fantoches qu'ils ont réussi à mater dans les républiques de bananes où ils écument toujours les populations, les actionnaires de la multinationale en ont vu bien d'autres ! En effet, pris de court par l'arrogante et imprudente annonce du premier ministre, une semaine plus tard, les dirigeants de l'entreprise annonceront l'abandon pur et simple du projet de rénovation de l'usine, à la grande déception des travailleurs. <sup>1200</sup> C'est comme ça depuis 1989 avec la multinationale ! Citoyen de Montréal totalement déconnecté de la réalité jonquiéroise, le néo-libéral Lucien Bouchard doit ravalier son orgueil et se rabattre sur sa petite cour vaticanaise pour flatter son égo malmené.

Mais en dépit de la maladresse décevante de leurs politiciens, de l'ingratitude désolante et de la trahison des multinationales qui gâtent sur leur territoire, les Jonquiérois n'entendent pas baisser les bras. Il y a quand même des signes [486] encourageants qui pointent à l'horizon ! Une faible lueur au bout du tunnel ! En 1987, année cruciale, la crise semble vouloir s'atténuer au sein de la grande industrie métallurgique et forestière. L'annonce simultanée de la construction de l'usine

<sup>1198</sup> « Nouvelle machine à papier. Abitibi-Price devrait se prononcer bientôt », in *Le Quotidien*, 22 janvier 1997, p. 4.

<sup>1199</sup> « Abitibi-Price. Bouchard provoque une vraie commotion », in *Le Quotidien*, 23 janvier 1997, p. 11.

<sup>1200</sup> « La direction abandonne le projet. Abitibi-Price : pas de nouvelle machine » ; « Martel suggère de regarder vers l'avenir » ; « Lucien Bouchard est ferme. Québec n'a pas l'intention de laisser tomber » ; « Les leaders syndicaux réagissent avec une très grande modération », in *Le Quotidien*, 30 janvier 1997, pp. 4-5.

Duralcan et du rajeunissement de la machine numéro 7, à l'usine Kénogami, bien que nettement en deçà des espoirs des Jonquiérois, permet d'entrevoir l'avenir avec un peu plus d'optimisme. Même si l'Alcan et les usines papetières poursuivent leurs mises à pied, cette injection d'argent neuf —218\$ millions d'investissement potentiel— stimule le commerce et l'économie. <sup>1201</sup>

À titre d'exemples, à l'époque, la « Sidac Kénogami de Jonquière », fondée en février de cette année-là pour dynamiser le commerce, donne un souffle nouveau aux 183 places d'affaires de ce secteur qui a passablement souffert de la crise. <sup>1202</sup> Tout près du centre-ville, au printemps de cette même année 1987, une nouvelle place d'affaires, la « Place Saint-Michel », ouvre officiellement ses portes sur le boulevard Harvey, face au centre commercial « Place Centre-Ville ». <sup>1203</sup> En décembre, l'annonce de l'implantation définitive du « Centre d'Expédition et de Plein Air » (Cépal), permet d'ouvrir de nouvelles perspectives au chapitre de l'industrie touristique. <sup>1204</sup> Enfin, « Prosag Mécanique Inc. », une entreprise spécialisée dans le refroidissement de ventilation, climatisation et réfrigération, réussit de bonnes percées à l'extérieur de la région et amène de l'eau au moulin. <sup>1205</sup> Au terme de cette année charnière, la Société de Développement de Jonquière Inc. décerne quatre prix d'excellence et une [487] mention : il s'agit du « Centre de Réparation Hydraulique Hydrep Inc. », de « Servi-Portes Ltée », de « Distribution O.B. », de « Jonquière en Neige Inc. » et de « Fenêtre Polyco Ltée ». <sup>1206</sup>

<sup>1201</sup> « Jonquière : \$218 millions en 1986. Fort rendement de la SDJ », in *Finance*, 6 juillet 1987, p. 26.

<sup>1202</sup> « Sidac Kénogami de Jonquière. Plus de 180 places d'affaires », cahier spécial publié par *Le Journal Extra*, 24 novembre 1987.

<sup>1203</sup> « Place Saint-Michel à Jonquière. Ouverture officielle pour bientôt », in *Le Quotidien*, 31 mars 1987, p. 8.

<sup>1204</sup> « Dans le secteur de Jonquière. Des investissements de l'ordre de 5,8 millions et 130 emplois créés », in *INFO PME 02*, décembre 1987, p. 12.

<sup>1205</sup> « Pour Prosag Mécanique inc. de Jonquière, une première au Canada sur 65 km de longueur ! », in *Industrie et Commerce*, vol. 1, no 9, décembre 1987, p. 41.

<sup>1206</sup> « Société de Développement de Jonquière inc. On décerne les prix d'excellence 1987 », in *Industrie et Commerce*, vol. 1, no 11, octobre 1987, p. 38.

Et ce ne sont là, évidemment, que quelques exemples pour illustrer la combativité du milieu, son esprit d'entreprise et son courage. Face au désengagement de la grande entreprise, les PME se développent et s'organisent pour prendre la relève. En tout et partout, la SDJ, note une augmentation de 16% de l'activité économique locale en 1987. Dans le secteur commercial, la hausse est de 18%, faisant ainsi passer le nombre de travailleurs de 12 539 (en 1986) à 14 846 (en 1987). Les secteurs qui ont connu la meilleure progression sont l'agriculture, les entrepreneurs généraux, les communications, le commerce de détail en général, les services médicaux et sociaux, les services récréatifs et la restauration. Seule la construction connaît une légère baisse ; la valeur totale des permis passant de 59\$ millions à 53, 3\$ millions. <sup>1207</sup>

L'année 1990 en sera une de transition. À défaut d'un support de la grande industrie, la relance se fera sous le signe de la petite et moyenne entreprise (PME). Las des promesses des politiciens, fatigués d'attendre l'implantation d'usines de transformation de l'aluminium et de la forêt —qui serait, pourtant, un juste retour d'ascenseur de la part des multinationales—, les Jonquiérois ont effectivement décidé de se donner des moyens pour se sortir de l'impasse, en diversifiant la base de leur économie. En plus de son parc industriel, la ville commence par se doter d'un parc régional de haute technologie et met en branle un audacieux plan de relance qui touche à la fois la production automatisée et la recherche.

Parmi les nouvelles unités qui prennent place dans le « Parc Industriel et Technologique de Jonquière », citons la société « Les Profilés Extruco », spécialisée dans le polyvinyle de [488] chlorure, et la société « Hydrep », dans l'hydraulique industrielle. Avec les unités de services qui alimentent encore l'usine Vaudreuil —mais pour combien de temps ?— et avec ses nombreuses firmes-conseils qui essaient sur son territoire, Jonquière tente d'ajouter à son titre de « *cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean* », celui de « *pôle technologique du Saguenay—Lac-Saint-Jean* ». Au fil des mois et des années, plusieurs projets parviennent à maturité et donnent un rythme à la relance du milieu : les firmes « LMB », la « Société Invesco », la « Société Place du Marquis », les « Entreprises Yvon-Marie

<sup>1207</sup> « La Société de développement de Jonquière offre un bilan positif », in *Le Quotidien*, 23 avril 1987, p. 6.

Bergeron », la « Gare Intermodale », la « Société en commandite Carré Davis », « Traitement Villeneuve » et « Nolitrex » ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres pour illustrer l'ampleur des changements en cours.<sup>1208</sup> Par leurs privations, leur esprit d'entreprise et leurs labeurs, les Jonquiérois ont réussi finalement à juguler l'érosion économique ; reste maintenant aux politiciens et à la grande entreprise de tenir leurs promesses et de prendre la part des responsabilités sociales qui leur incombent. Ici cependant, les solutions sont exogènes au milieu...

### ***Projet d'autoroute Alma—La Baie : Jonquière, au banc des accusés***

[Retour à la table des matières](#)

De tous les grands dossiers qui ont contribué à stimuler la confrontation au sein de la communauté urbaine du Haut-Saguenay, celui de la construction de l'autoroute *Alma—La Baie* aura été, sans aucun doute, avec le dossier de la grande fusion municipale, le plus émotif et, à maints égards, le plus décevant des trente dernières années. Associé, dès le départ, à l'essor économique de la « région 02 » et à l'avènement prochain de ville « Saguenay », ce projet avait été initié (en 1971) par le Conseil Économique Régional (l'ancêtre du [489] C.R.D.) dans l'idée première de faciliter les mouvements d'échanges entre Chicoutimi et les autres centres de service périphériques.<sup>1209</sup> Un peu plus tard, alors que la fusion J.A.K. devenait réalité, une première étude exhaustive, menée par les spécialistes du service de la circulation du ministère des Transports, confirmait l'état déplorable de la route 170, principal trait d'union entre les deux sous-régions du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. Cette année-là, le gouvernement du Québec avait tenté de pallier au plus pressant, en parrainant financièrement la

<sup>1208</sup> « Jonquière, pôle économique et technologique national », in *Progrès-Dimanche*, 23ième Cahier Économique, 4 novembre 1990, p. 9 ; « Jonquière, tournée vers l'action. 1990, une année de transition économique », in *Le Quotidien*, 17ième Cahier Économique, 15 février 1990, p. 74.

<sup>1209</sup> « Le projet de l'autoroute fait jaser », in *Progrès-Dimanche*, 4 décembre 1983, p. 6.

construction d'une route à quatre voies contiguës, entre Jonquière et Chicoutimi. <sup>1210</sup>

Tenant compte de l'augmentation graduelle de la circulation automobile au coeur de la conurbation, des différentes carences du réseau routier, de la dynamique économique du territoire et de la création toute récente du parc industriel du Haut-Saguenay, les ingénieurs du ministère québécois des Transports dégagèrent alors deux hypothèses pour améliorer les échanges routiers dans ce secteur : le premier scénario, réalisable à court et à moyen terme, était basé sur l'aménagement de la voie déjà existante et prévoyait l'ajout d'échangeurs pour permettre un meilleur écoulement du trafic ; le second scénario, réalisable à moyen et à long terme celui-là, privilégiait plutôt l'addition d'un nouveau corridor autoroutier, entre Alma et La Baie. <sup>1211</sup> Une idée, lumineuse il faut bien le dire, venait de prendre corps ! Le dossier controversé de l'autoroute *Alma—La Baie*, prenait enfin son envol ! Alors que la promulgation de la Loi 98 venait à peine de calmer les esprits des Arvidiens devenus Jonquiérois, quelqu'un quelque part s'appliquait à astiquer la fameuse lampe magique dans laquelle roupillait, depuis peu, le mauvais génie qui anime nos querelles stériles, celui qui forge tous nos échecs et amplifie tous nos malheurs ! La guerre de clochers, toujours latente, et le feu de la discorde régionale couvant sous le taillis, avaient désormais de quoi s'activer ! [490] C'était à nouveau Roberval contre Alma, <sup>1212</sup> Hébertville contre Saint-Bruno, Jonquière et Alma contre Chicoutimi, <sup>1213</sup> urbains contre ruraux, comtés contre comtés, nationalistes contre fédéralistes, péquistes contre libéraux, péquistes contre péquistes, Francis Dufour... contre les intérêts de la région !!!

Au terme d'une série d'études préliminaires menées conjointement par les différents paliers de gouvernement, le 2 juin 1977, le ministre fédéral de l'Expansion Économique régionale (MEER), M. Marcel

<sup>1210</sup> « L'autoroute constitue la meilleure solution », in *Progrès-Dimanche*, 8<sup>ième</sup> Cahier Économique, 1975, pp. 14E, 65E.

<sup>1211</sup> Ibid.

<sup>1212</sup> « Préférence à l'autoroute Alma—La Baie. R. Lamontagne veut accorder la priorité au boul. Talbot », in *Progrès-Dimanche*, 10<sup>ième</sup> Cahier Économique, 12 juin 1977, p. 22.

<sup>1213</sup> « Autoroute 70. La Chambre de Jonquière accepte le tracé », in *Progrès-Dimanche*, 10 juin 1979, p. 119.

Lessard, réussissait à s'entendre avec son homologue provincial pour débloquer 26\$ millions pour la nouvelle autoroute : <sup>1214</sup> de cette somme, le gouvernement fédéral (MEER) devait verser 60% et le gouvernement québécois (ministère des Transports) 40%. <sup>1215</sup> Loin de séduire les régionaux, l'annonce de ce projet novateur en déçut même plus d'un, car il heurtait de plein fouet les espoirs de ceux et celles qui lui préféraient la construction d'une autoroute à quatre voies, entre Québec et Chicoutimi. <sup>1216</sup>

Bien que passablement étoffées, les études d'impacts environnementaux déposées au début de l'année 1978, <sup>1217</sup> réussirent l'exploit de diviser les gens qui n'avaient pas encore [491] pris parti et donnèrent des munitions aux adversaires inconditionnels du projet. Parmi ces ennemis indéfectibles, on retrouve évidemment, en tête de peloton, le maire de Jonquière, Francis Dufour, qui avait une peur bleue de voir sa ville devenir le nouveau faubourg de Chicoutimi, <sup>1218</sup> et l'Union des Producteurs Agricoles du Saguenay—Lac-Saint-Jean (UPA), qui défendait l'intégrité totale du territoire dont elle avait la garde, comme s'il eut été du dernier lopin de terre cultivable de la planète. <sup>1219</sup> Pour ne pas s'aliéner l'appui de l'U.P.A., Dufour et la Chambre de Commerce de Jonquière tentèrent de réajuster leur tir en proposant une nouvelle série d'échangeurs, mais l'ampleur de ces

<sup>1214</sup> Marcel Lessard a été député libéral du comté Lac-Saint-Jean, de 1962 à 1965 et de 1968 à 1980 ; « Autoroute 70. La CRD fait part de son inquiétude », in *Progrès-Dimanche*, 13 avril 1980, p. 41.

<sup>1215</sup> « Autoroute Alma—La Baie. Un cheminement lent et fastidieux », in *Progrès-Dimanche*, 14 avril 1991 ; « Le dossier entre dans sa 15e année d'existence », in *Progrès-Dimanche*, 26 avril 1992, p. A8.

<sup>1216</sup> « Le boulevard Talbot préféré à l'autoroute Alma—La Baie », in *Progrès-Dimanche*, 10 juillet 1977, p. 13.

<sup>1217</sup> Tremblay, Rinfret & associés, « Étude environnementale. Autoroute 70. Tronçon Jonquière—La Baie », mai 1978, Chicoutimi. Également : Lemieux, Morin & Associés (LMBDS), « Étude environnementale. Autoroute 70. Jonquière St-Bruno », janvier 1978.

<sup>1218</sup> « Autoroute Alma—La Baie. Fin d'un long débat », in *Progrès-Dimanche*, 28 mai 1978, p. 18.

<sup>1219</sup> « L'UPA se prononce sur l'autoroute 70 », in *Progrès-Dimanche*, 3 décembre 1978, p. 28 ; « Le tracé traverse les meilleures terres », in *Progrès-Dimanche*, 7 janvier 1979, p. 11 ; « Tracé de l'Autoroute 70. Contre-mémoire des trois cultivateurs », in *Progrès-Dimanche*, 28 janvier 1979, p. 11.

exigences était telle, qu'il fût absolument impossible d'en arriver à un consensus, si minime soit-il. Pour être juste envers tout le monde par contre, il faut dire que même les maires et les députés provinciaux qui s'étaient déjà prononcés en faveur du projet (notamment dans le comté Lac-Saint-Jean), se déchirèrent entre eux comme des princes feudataires, devant la crainte de ne pouvoir bénéficier d'un maximum de retombées et dans la hantise de voir leurs clochers d'églises écartés, un tant soit peu, du corridor projeté. <sup>1220</sup>

À l'été 1979, à l'aboutissement d'une ronde de négociations à la fois fastidieuses et interminables, et après qu'on eût pris connaissance du rapport commandé par la Chambre de Commerce de Jonquière, c'est à nouveau l'impasse. <sup>1221</sup> Les doléances des municipalités et des comtés récalcitrants, bien qu'originales sur la forme, mettent cette fois-ci en exergue une hantise commune : celle de se voir [492] affaiblir au profit de Chicoutimi, la capitale du Saguenay, la ville du « peuple élu », le fief du député péquiste Marc-André Bédard, l'une des éminences grises du gouvernement Lévesque. <sup>1222</sup> À Alma, nouvelle venue dans le giron des villes contestataires, le milieu des affaires exprime pour la première fois ses craintes et considère désormais que l'autoroute risque de drainer une partie importante de sa clientèle vers la métropole du Saguenay ; à l'autre bout du « royaume », à ville de La Baie, le mouvement « anti-autoroute » tend plutôt à se regrouper autour du député péquiste du comté Dubuc, Hubert Desbiens, qui n'hésite pas à remettre en question le fondement même du projet, sous prétexte qu'on devrait plutôt investir cet argent dans la rénovation du réseau routier déjà existant et dans la relance économique du milieu. <sup>1223</sup>

Dans chacun des cas, qu'on soit en faveur de l'une ou l'autre des thèses soutenues, seuls les intérêts locaux semblent primer. Qu'il soit homme d'affaires, environnementaliste, maire, préfet de comté ou député, chacun n'en a, en réalité, que pour ses propres intérêts, tant

<sup>1220</sup> « Autoroute Alma—La Baie. Fortin s'en remet au ministère », in *Progrès-Dimanche*, 3 décembre 1978, p. 136 ; « Autres réactions au Lac », in *Progrès-Dimanche*, 28 janvier 1979, p. 11.

<sup>1221</sup> « Autoroute 70. La Chambre de Jonquière accepte le tracé », in *Progrès-Dimanche*, 10 juin 1979, p. 119.

<sup>1222</sup> « L'autoroute oubliée », in *Progrès-Dimanche*, 30 mars 1980, p. 6.

<sup>1223</sup> « Moratoire du député Desbiens. Remise en question de l'autoroute 70 », in *Progrès-Dimanche*, 26 août 1979, p. 13.

politiques que financiers. De tous les grands discours qui animent et alimentent le débat, rares sont ceux qui expriment une vision à long terme et qui traitent des grands enjeux régionaux. Même la sclérosante et ostensible unanimité nationaliste et la si exceptionnelle solidarité (sic) des députés péquistes —qui contrôlent, depuis 1976, la presque totalité des comtés de la Sagamie <sup>1224</sup>— s'étiolent et fondent comme neige au soleil dans ce débat devenu, au fil des ans, le symbole de notre médiocrité communautaire et le porte-étendard de nos mesquineries locales. Incapable de s'entendre sur la manière de construire, la population sagamienne est donc condamnée à digérer solidairement le fruit amer de l'échec...

Au printemps 1980, lors du dépôt du budget Parizeau (alors ministre des Finances), donc trois ans après la signature de la célèbre entente fédérale-provinciale, le dossier fait encore [493] du surplace et l'autoroute ne reste toujours qu'un rêve évanescent, maintenu en vie par les forces vives des Chicoutimiens et des politiciens du comté qui se relaient sans arrêt pour lui donner le bouche-à-bouche. Les maigres sommes d'argent engagées à cette date (700 000\$ sur 26\$ millions) ont été versées à des firmes d'ingénieurs-conseils, pour la confection d'études environnementales dont les conclusions, plus ou moins crédibles, n'ont réussi qu'à attiser le feu de la discorde. <sup>1225</sup>

Pendant qu'à Jonquière, le maire Francis Dufour <sup>1226</sup> passe tout son temps à se questionner sur le sexe des anges, qu'il vocifère contre sa voisine et fabule sur le prorata des échangeurs lui revenant de droit... divin, la ville de Chicoutimi (avec l'appui indéfectible du Conseil Régional de Développement, des députés fédéral et provincial, MM. Marcel Dionne et M.-A. Bédard) réussit à débloquent le dossier et à faire entreprendre la construction d'un premier tronçon, entre le boulevard

<sup>1224</sup> Exceptions faites de : Aline Saint-Amand, dans Jonquière (de 1983 à 1985), et Gaston Blackburn, dans Roberval (de 1988 à 1994).

<sup>1225</sup> « Autoroute 70. Le CRD fait part de son inquiétude », in *Progrès-Dimanche*, 13 avril 1980, p. 41.

<sup>1226</sup> « La position de la ville de Jonquière, dans le projet de construction de l'autoroute Alma—La Baie, est très claire. C'est un non catégorique. —C'est à l'unanimité que le conseil municipal de Jonquière, présidé par M. Francis Dufour, a appuyé le comité ad hoc dont la conclusion était : "On n'en veut pas. Seul un aspect politique en justifierait l'implantation". » Cf., « Jonquière a affiché un non catégorique », in *Progrès-Dimanche*, 7 mars 1982, p. 13.

Talbot et la limite est de Jonquière. <sup>1227</sup> Cette tranche des travaux va s'étaler sur quatre bonnes années : en août 1981, l'échangeur du boulevard Saint-Paul est déjà complété, <sup>1228</sup> en 1982, on procède à la construction des deux ponts de la rivière Chicoutimi, <sup>1229</sup> et en 1983, on s'affaire à finaliser la [494] construction des deux ponts ainsi que la portion de route qui traverse la ville d'est en ouest. <sup>1230</sup>

À l'automne 1984, à la tombée du rideau du premier acte d'une guéguerre de clochers ludique, mémorable et dévastatrice, le tronçon « Chicoutimi—Chicoutimi » (sic) est enfin ouvert à la circulation automobile. <sup>1231</sup> Après sept ans de débats oiseux, le segment s'étend sur trois kilomètres à peine ! Une vraie risée !! Une injure à la mémoire des bâtisseurs de ce pays !!! Mais qu'on se console dans notre malheur, la chamaille n'aura pas été totalement inutile ; car à défaut de pouvoir s'entendre sur les grands enjeux qui lient les intérêts du « royaume », les Saguenéens auront su démontrer qu'ils savaient au moins faire rire le reste du Québec avec leurs curieux états d'âme et leurs futiles querelles. <sup>1232</sup> Et pendant qu'on s'offre en spectacle au reste du pays, qu'on se pourfend de clocher en clocher et qu'on s'invective d'hôtel de ville en hôtel de ville, l'Hydro-Québec, l'Alcan et les multinationales de la forêt partent avec le patrimoine et crachent dans la soupe !.. À qui vraiment la faute ? Il arrive parfois, hélas ! pour une raison ou pour une autre, souvent par simple manque de sens commun, qu'une communauté s'autodétruit. C'est notre cas !..

<sup>1227</sup> « Autoroute 70, premier déblocage », in *Progrès-Dimanche*, 15 juin 1980, p. 13 ; « Rien à faire pour arrêter le projet qui est politique », in *Progrès-Dimanche*, 7 mars 1982, p. 12.

<sup>1228</sup> « Premier échangeur complété », in *Progrès-Dimanche*, 9 août 1981, p. 20.

<sup>1229</sup> « Un autre tronçon prêt l'an prochain », in *Progrès-Dimanche*, 22 août 1982, p. 107.

<sup>1230</sup> « \$4 millions de plus pour l'autoroute 70 », in *Progrès-Dimanche*, 27 mars 1983, p. 10.

<sup>1231</sup> « L'autoroute 70 ne sera accessible qu'en août 1984 », in *Progrès-Dimanche* 30 octobre 1983, p. 10 ; « En fonction en septembre. Plus petite autoroute du monde à Chicoutimi », in *Progrès-Dimanche*, 17 juin 1984, p. 13.

<sup>1232</sup> Pour se faire une bonne idée de l'argumentation des trois villes de la conurbation du Haut-Saguenay, en cette fin de règne de Francis Dufour à la mairie de Jonquière, lire le texte de Ann Ouellet, « Les trois villes veulent l'autoroute 70, mais Jonquière est amère », in *Le Réveil à Chicoutimi*, 26 décembre 1984.

[495]

***Requiem pour une autoroute :  
« la plus petite autoroute du monde »***

[Retour à la table des matières](#)

En 1984 donc, juste avant que le parti libéral reprenne le pouvoir à Québec —et pendant que le ministre Marc-André Bédard permettait à son gouvernement de reconduire le bail de la Péribonca à l'Alcan (pour 50 ans) avec une générosité devenue proverbiale <sup>1233</sup>— l'aspirant libéral, Daniel Johnson, avait effectivement pris beaucoup de plaisir à ridiculiser l'œuvre des péquistes qui avaient réussi à construire, disait-il alors, « *la plus petite autoroute du monde à Chicoutimi* ». Avec une verve enflammée, ayant appris que l'entente fédérale-provinciale était arrivée à son terme depuis le 31 mars, il promettait de régler définitivement cet important dossier au cours de son mandat, s'il était réélu dans son comté ; tel que demandé, il reviendra au pouvoir le 2 décembre 1985, sera nommé leader parlementaire adjoint et ministre du Commerce et de l'Industrie, et il aura évidemment tout le temps de faire pourrir le dossier et de trahir ses promesses de politicien, en tirant profit de nos interminables querelles.

À la fin du règne péquiste (le 2 décembre 1985), la région a résisté à la vague libérale et le parti Québécois a même réussi le tour de force de rafler le seul comté qui lui échappait encore ; Jonquière, désormais confié aux bons soins de l'ex-maire Francis Dufour, l'anti-fusionniste, l'anti-autoroute, l'anti-fédéraliste, l'anti-Chicoutimi, bref... presque l'antithèse incarnée ! Passée à l'histoire pour sa ferveur nationaliste, la région risque maintenant l'ostracisme gouvernemental pour son impudence à l'égard du pouvoir rouge. Certes, en terme de députation

<sup>1233</sup> Se référer à la Loi 70 : « Loi sur la location des forces hydrauliques de la rivière Péribonca à Aluminium du Canada, Limitée ». Voir également : « 1984 marque un tournant majeur pour SECAL », in *Progrès-Dimanche*, 17ième Cahier Économique, 21 octobre 1984, p. 3.

régionale, les péquistes ont hérité d'un jeu plein — trois valets, une dame de coeur... et un joker <sup>1234</sup>— mais ils n'ont plus la main.

[496]

Quelques jours avant l'enclenchement de la campagne électorale provinciale, en juin 1985, un consensus établi entre les trois Chambres de Commerce de la conurbation du Haut-Saguenay avait remis le projet sur ses rails, de peine et de misère, et avait permis aux fonctionnaires fédéraux du ministère des Transports de soumettre un nouvel échancier de travail. Lors de cette ronde de négociations, le dossier avait été entièrement réévalué et, selon l'entente nouvellement paraphée (le 10 septembre 1985), le reste des travaux, chiffré à 76\$ millions de dollars, devait être complété en 1990, en trois étapes : 40\$ millions pour le tronçon Chicoutimi—La Ratière, 20\$ millions pour l'amélioration de la route Jonquière—Saint-Bruno, 16\$ millions pour le tronçon Chicoutimi—La Baie. <sup>1235</sup>

Après deux ans de tergiversations, l'autoroute n'a pas encore quitté les limites de la ville de Chicoutimi. Le ministre Marc-Yvan Côté, le « beu de Matane », le « parrain » libéral du Saguenay, ignore toujours par quel bout commencer et semble même prendre un malin plaisir à mettre de la braise sur le feu. <sup>1236</sup> Le tracé de « contournement » de la ville de Jonquière, tant à l'ouest qu'à l'est, reste, envers et contre tous, l'inextricable nœud de la discorde régionale. Pour tous les Saguenéens qui contempnent cette scène loufoque depuis maintenant dix ans, il est de plus en plus clair « *qu'une volonté politique, à Québec ou à Montréal, interdit toute reprise des travaux* ». <sup>1237</sup> Un homme, Francis Dufour, député du comté, galvanise toutes les critiques à l'égard de la ville de Jonquière, [497] accusée d'avoir torpillé le dossier depuis le

<sup>1234</sup> Dans l'ordre : Jacques Brassard (Lac-Saint-Jean), Hubert Desbiens (Dubuc), Michel Gauthier (Roberval), Jeanne Blackburn (Chicoutimi)... et Francis Dufour (Jonquière).

<sup>1235</sup> « Autoroute Alma—La Baie. Consensus des Chambres de Commerce », in *Progrès-Dimanche*, 16 juin 1976, p. 38 ; « 76\$ millions pour compléter l'autoroute », in *Progrès-Dimanche*, 30 juin 1985, p. 4.

<sup>1236</sup> « D'autres travaux exécutés à l'autoroute Alma—La Baie », in *Le Quotidien*, 24 janvier 1987, p. 10 ; « L'autoroute Alma—La Baie risque de soulever encore bien des remous », in *Le Quotidien*, 5 février 1987, p. 6.

<sup>1237</sup> « La fierté a un nom, le Saguenay—Lac-Saint-Jean », in *Le Quotidien*, 4 avril 1987, p. 8.

début. Il faut admettre qu'après un brillant mandat à la tête des villes d'Arvida et de Jonquière, ce bouillant tribun est resté collé avec sa banquette de maire et a pris la fâcheuse habitude d'administrer son district électoral comme un échevin de quartier, sans tenir compte cette fois-ci des intérêts supérieurs de la région. Même son remplaçant à la mairie, le somnolent Gilles Marceau (ancien député fédéral libéral de Jonquière de 1968 à 1984), ne pourra apporter de mou à la table du conseil qui se montre plutôt préoccupé par l'utopique projet d'une route à quatre voies dans le Parc des Laurentides.<sup>1238</sup> Avec une telle unanimité, l'histoire ne peut donc rester muette !..

De guerre lasse et fatigués d'entendre les jérémiades de tout un chacun, au printemps 1987 les députés fédéraux du Saguenay—Lac-Saint-Jean se rencontrent dans l'espoir de dégager un nouveau consensus, qui isolera cette fois-ci les Jonquiérois et la députation péquiste régionale, sous prétexte de mettre à l'avant-plan les intérêts supérieurs de la région.<sup>1239</sup> À défaut d'une oreille attentive des Jonquiérois, les députés progressistes-conservateurs —André Harvey (Chicoutimi), Jean-Pierre Blackburn (Jonquière) et Clément Côté (Lac-Saint-Jean)— concoctent ensuite une entente avec le ministre des Transports du Québec, Marc-Yvan Côté, et réussissent à trouver 31,2\$ millions pour les segments est et ouest de l'autoroute : dans une première phase, on envisage de consacrer environ 9\$ millions pour la construction des deux viaducs et des échangeurs du boulevard Talbot ; et dans une seconde phase, évaluée à 22,2\$ millions, on espère pouvoir réaliser les 22 kilomètres de route qui séparent La Ratière de Saint-Bruno. Si tout se passe bien, les travaux devront être complétés, au plus tard, avant le début de 1992.<sup>1240</sup>

[498]

Mais à l'échéance des délais, seuls les deux viaducs et les échangeurs du boulevard Talbot seront complétés ; la deuxième phase

<sup>1238</sup> « Un porteur du flambeau est demandé », in *Progrès-Dimanche*, 13 septembre 1987, p. 6.

<sup>1239</sup> « Autoroute : maires et préfets s'entendent, au ministre de parler », in *Le Réveil à Chicoutimi*, 17 février 1987, p. 11 ; « Autoroute Alma—La Baie. Les députés fédéraux s'impliquent », in *Le Quotidien*, 21 février 1987, p. 4.

<sup>1240</sup> « D'ici à 1990 le gouvernement québécois dépensera 31,2\$ millions pour l'autoroute », in *Le Quotidien*, 29 mai 1987, p. 4.

du programme, aura été finalement mise en échec par les manœuvres tatillonnes du BAPE, du ministère des Transports du Québec et du ministère de l'Environnement qui semblent s'être donnés le mot pour fournir des munitions aux détracteurs du projet. En quinze ans (de 1977 à 1992), le gouvernement du Québec n'aura réussi à utiliser que 13 556 775\$, sur les 25\$ millions mis à sa disposition.<sup>1241</sup> Une vraie honte ! Pour se consoler de ce cuisant échec, les régionaux —les nationalistes surtout— claironneront qu'ils ont été punis par les deux paliers de gouvernement, tout simplement parce que « *la région n'a pas voté du bon bord* »<sup>1242</sup> le 25 septembre 1989. Et pourtant, elle avait « voté du bon bord » la région, aux élections de 1976-1981, et elle profitait, depuis 1973, de l'appui de Marc-André Bédard, le vice-roi du parti Québécois dans le gouvernement Lévesque ! Pourrait-on alors nous porter grief de rappeler à tous ces beaux parleurs et à tous ces « pelleteux » de nuages, que les mauvais artisans se plaignent toujours d'avoir de bien mauvais outils ? À partir d'ici, l'histoire s'accélère !..

À l'été 1993, à l'approche des élections fédérales, la machine à promesses se remet en marche et les politiciens de tout acabit fourbissent à nouveau leurs armes pour tenter d'amadouer le bon peuple. Des élections provinciales et un référendum portant sur la souveraineté du Québec sont également dans l'air et la lutte féroce que se livrent alors fédéralistes et nationalistes réactive évidemment les passions. Menacés d'être évincés du pouvoir par un électorat désabusé de la politique, les députés fédéraux et provinciaux s'énervent et réussissent à racler 6\$ millions dans les vieux fonds de [499] tiroirs ; ce qui leur permet d'entreprendre l'aménagement d'un premier tronçon de 3,8 kilomètres, entre Jonquière et Larouche, à la hauteur du lac Samson.<sup>1243</sup> Mais comme on doit s'y attendre, la défaite du

<sup>1241</sup> Tronçon Jonquière—St-Bruno. L'environnement ne peut autoriser sa construction. Francis Dufour parle d'excuses », in *Le Quotidien*, 18 janvier 1990, p. 5 ; « Route entre Alma et Saint-Bruno. Leblanc dépose son rapport », in *Le Quotidien*, 27 septembre 1990, p. 7 ; « Le BAPE leurre la population régionale », in *Progrès-Dimanche*, 30 juin 1991, p. A6 ; « Autoroute 70. Laxisme bureaucratique », in *Progrès-Dimanche*, 26 avril 1992, A6.

<sup>1242</sup> « La région n'a pas voté du bon bord », in *Le Quotidien*, 11 novembre 1992, p. 8.

<sup>1243</sup> « Autoroute 70. Les appels d'offres ouverts mardi après-midi », in *Le Réveil à Jonquière*, 21 novembre 1993, p. 5 ; « Plus basse soumission de Chicoutimi », in *Le Quotidien*, 24 novembre 1993, p. 4 ; « Route entre Jonquière et Larouche.

gouvernement Mulroney et l'arrivée de la délégation bloquiste à Ottawa, le 25 octobre, auront comme conséquence immédiate de réprimer à nouveau le chimérique dossier de l'autoroute Alma—La Baie.

À l'été 1994, la fièvre électorale provinciale s'active à nouveau et étreint peu à peu le Québec profond. Usés par neuf années de pouvoir, les libéraux, dirigés par un premier-ministre intérimaire (Daniel Johnson) qui a oublié depuis belle lurette ses vieilles promesses de 1984, commencent à se faire à l'idée qu'ils devront bientôt passer le flambeau à leurs adversaires nationalistes. Sentant l'odeur de la proie et salivant comme une meute de loups affamés qui flairent le sang de leur victime, la délégation péquiste se grise, fait flèches de tout bois, absout sans réserve le comportement critiquable de Francis Dufour et prend l'engagement formel d'en finir avec le dossier de l'autoroute Alma—La Baie : « *Cette fois-ci —clamera le candidat Jacques Brassard— on met en jeu notre crédibilité. Et on a l'appui de Jacques Parizeau dans ce dossier* ». <sup>1244</sup>

Devenus frénétiques, les péquistes ne se lassent plus d'en remettre ! À la veille du scrutin, ils affirment avec encore plus de conviction que : « *toutes ces promesses électorales n'ont pas été lancées de façon imprudente [et que] plusieurs d'entre elles font partie de la plate-forme nationale, [avec] l'appui du parti et du chef* ». <sup>1245</sup> Toujours selon le député du comté Lac-Saint-Jean, une fois au pouvoir, « *pas question de reprendre les discussions sur le tracé [et] il est temps de passer [500] à l'action* ». <sup>1246</sup> Même le « Chef », Maurice Duplessis, habitué de gagner ses élections avec un ponceau de bois et un bout d'asphalte posée sur un chemin de terre battu, aurait eu l'air d'un enfant de chœur à côté d'un tel délire incantatoire.

Le 12 septembre 1994, il fallait s'y attendre, Jacques Parizeau prend le pouvoir à Québec avec une confortable majorité. L'issue du scrutin

La nouvelle section ouverte dans moins d'un an », in *Progrès-Dimanche*, 9 janvier 1994, p. 6.

<sup>1244</sup> « Le PQ en fait une promesse. Le réseau routier va changer d'allure », in *Le Quotidien*, 3 septembre 1994.

<sup>1245</sup> Ibid.

<sup>1246</sup> « Laprise brise l'unanimité au sein de l'équipe péquiste », in *Le Quotidien*, 16 septembre 1994, p. 4.

n'étonne personne ! Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, la marée fleurdelisée n'a épargné aucun comté. Même Roberval, gavé comme une oie depuis 1988 par le ministre libéral Gaston Blackburn, est revenu dans le giron péquiste, la queue entre les deux jambes, portant ainsi au pouvoir l'ancien maire de Saint-Félicien, Benoît Laprise. Parce que la région « a voté du bon bord ! » cette fois-ci et qu'elle a démontré sa fidélité envers la « Cause », elle sera copieusement récompensée : Jacques Brassard sera nommé ministre de l'Environnement et de la Faune, Jeanne Blackburn, ministre à la Sécurité du Revenu et de la Condition féminine, et Francis Dufour, délégué régional du gouvernement du Parti Québécois, autrement dit, le nouveau « parrain » du Saguenay.

Un mois presque jour pour jour après la prise du pouvoir, Dufour déclare, par la voie des journaux, que le gouvernement du parti Québécois vient de se rendre compte tout à coup que les plans de l'autoroute Alma—La Baie restent à faire, que la tracé n'a pas encore été arrêté et qu'il y a de nombreux dossiers d'expropriation à régler avant de reprendre les travaux qu'il reporte d'ailleurs aux calendes grecques. Se repliant derrière le résultat d'un sondage « Omnibus » réalisé entre le 19 et le 23 septembre, il déclare ensuite que les citoyens de la région « *avaient donné priorité à la construction d'une autoroute dans la réserve faunique des Laurentides tout en classant au second rang le projet d'autoroute Alma—La Baie* ». <sup>1247</sup> Un peu plus tard, à la fin janvier, lors du Forum de l'emploi tenu à Alma et à Chicoutimi, le député persiste et signe en confirmant que le dossier de l'autoroute « *ne se finaliserait pas à court terme* », [501] et que dans les circonstances il fallait plutôt prioriser la réfection de la route du Parc des Laurentides. <sup>1248</sup>

Brûlés en effigie et dénoncés violemment par la presse, les Péquistes ne peuvent plus se défilier devant l'évidence ! Même le tonitruant Jacques Brassard, plus volubile sur la banquette de l'opposition que dans le fauteuil de ministre, devient soudainement aphone lorsqu'on lui

<sup>1247</sup> « Alma—La Baie. L'autoroute terminée à la reprise des travaux », in *Journal de Québec*, 15 novembre 1994 ; « L'autoroute du Parc reste une priorité », in *Le Quotidien*, 11 octobre 1994, p. 4.

<sup>1248</sup> Francis Dufour, « L'autoroute 70 est toujours une priorité », in *Le Quotidien*, 31 janvier 1995.

rappelle ses promesses de la veille. Incapables de faire marche arrière, le député de Jonquière et la ministre Jeanne Blackburn mettent bas les masques et avouent finalement leur erreur, s'autoflagellent sur la place publique et confirment qu'ils ont commis une bourde monumentale en promettant de réaliser cette autoroute « *de 128\$ millions en seulement quatre ans* ». <sup>1249</sup> Mais rien n'y fait ! Les aveux ne suffisent plus ! Les Péquistes sont en train de perdre toute leur crédibilité ! Contrairement à ce qu'ils soutiennent, des études gardées secrètes révèlent que les plans et devis sont passablement avancés et que le ministère de l'Environnement avait donné son aval au projet en 1992. <sup>1250</sup> Outrés ! les Saguenéens n'ont plus de mots pour exprimer leur dégoût. <sup>1251</sup> Depuis une décade, la région avait dû subir le purgatoire de l'opposition parce qu'elle n'avait pas « voté du bon bord » ; maintenant qu'elle s'est commise avec les Bloquistes de Lucien Bouchard et avec les Péquistes de Jacques Parizeau, elle se demande s'il ne sera pas plus dangereux de subir l'enfer d'un pouvoir nationaliste totalitaire à Québec, une fois l'indépendance arrivée ? <sup>1252</sup>

[502]

À l'été 1995, lors du déclenchement de la campagne référendaire, le dossier de l'autoroute Alma—La Baie est devenu une véritable bombe à retardement. Les clameurs des Saguenéens sont si puissantes, qu'elles hantent maintenant les nuits de Jacques Parizeau et résonnent jusque dans les couloirs du Parlement d'Ottawa, où Lucien Bouchard attend patiemment que son « ami » de Québec fasse un faux pas pour lui ravir son trône. Convaincue qu'elle a été dupée par des politiciens de bas

<sup>1249</sup> « Autoroute Alma—La Baie. Francis Dufour avoue son erreur », in *Le Quotidien*, 31 mars 1995, p. 10 ; « Pour les prochaines années, la région doit oublier l'autoroute [signée Jeanne Blackburn] », in *Le Quotidien*, 30 mars 1995, p. 6.

<sup>1250</sup> « Certaines études plus avancées que ne le prétend Jeanne Blackburn », in *Le Réveil à Jonquière*, 2 avril 1995, p. 2.

<sup>1251</sup> « Autoroute 70 : de La Baie à Alma la colère est générale », in *Le Quotidien*, 5 avril 1995, p. 8 ; « Les Chambres de commerce du Saguenay matraquent les députés péquistes », in *Le Réveil à Chicoutimi*, 9 avril 1995, p. 7 ; « Les Étrangers sont parmi nous », in *Le Réveil à Chicoutimi*, 9 avril 1995, p. 4.

<sup>1252</sup> Voir à ce sujet deux articles de journaux qui remontent justement à cette époque : « La coalition PQ/BQ interdit tout débat », in *Le Quotidien*, 31 mars 1995, p. 8 ; « Un régime totalitaire démocratiquement élu », in *Le Quotidien*, 3 avril 1995, p. 8.

étage, la population remet en question son allégeance nationaliste et menace de voter « non », le 30 octobre. La vindicte populaire est si féroce, qu'elle risque maintenant d'annihiler le vieux rêve nationaliste de Parizeau et de couper court aux ambitions politiques de Bouchard. Pour une fois, le momentum est en faveur du petit peuple et les politiciens doivent réprimer leur arrogance.

N'en pouvant plus, le 15 août, Jacques Parizeau et Lucien Bouchard se transportent au Saguenay pour haranguer la foule et annoncer, la tête sur le billot, qu'ils s'engagent formellement à réaliser le lien routier entre Alma et La Baie, d'ici la fin de l'année 1999. Par un puissant coup de baguette magique, le premier ministre vient de sortir une enveloppe de 100\$ millions du chapeau ! <sup>1253</sup> Ce même 100\$ millions qu'il nous promettait au son des fifres péquistes et des tambours nationalistes, le 2 septembre 1994 !!! Depuis, on égraine le chapelet... De temps à autre, des équipes sont au travail sur le tronçon La Ratière—Larouche, pour gruger, tantôt une colline, tantôt un bosquet d'épinettes. Le 19 février 1996, moment « sanctifiant » entre tous, Lucien Bouchard est élu député de Jonquière et confirmé premier-ministre du Québec... et il n'y a toujours que 13,4 kilomètres (23,5%) du trajet de réalisé, entre La Baie et Saint-Bruno. En deux ans et demi —et au moment d'aller sous presse— le libérateur du peuple, le [503] sauveur de la nation, le grand prêtre des indépendantistes, le député virtuel des Jonquiérois, devra se taper 43,7 kilomètres (76,5%) d'autoroute sur les 57,1 kilomètres qui séparent la base militaire de Bagotville à la jonction de la route 169. <sup>1254</sup>

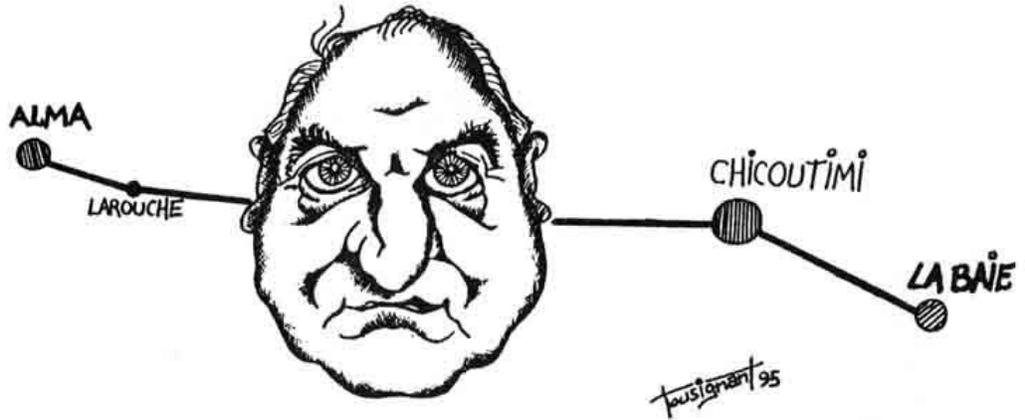
<sup>1253</sup> « Autoroute Alma—La Baie. Jacques Parizeau décide de bousculer les choses » ; « Envers le Canada, Lucien Bouchard parle d'ouverture », in *Le Quotidien*, 16 août 1995, p. 3 ; « Les bleuets auront leur autoroute », in *La Presse*, 17 août 1995 ; « L'autoroute Alma—La Baie sera terminée en 1999 », in *Journal de Québec*, 17 août 1995.

<sup>1254</sup> Ces chiffres ne proviennent d'aucun bulletin de propagande gouvernementale. Le 30 janvier 1997, alors que le gouvernement venait à peine de donner le feu vert pour la construction d'un maigre 3 kilomètres et demi d'autoroute supplémentaires, nous avons pris la peine d'aller vérifier sur place et de mesurer l'état des travaux. Voici ce qui ressort de cette enquête de terrain :  
— De La Baie, à l'échangeur de Chicoutimi :  
    (à réaliser) 7,2 km.  
— De l'échangeur est de Chicoutimi, à l'entrée de Jonquière (route 170) : (de réalisé) 7,4 km.

Une série de discours lénifiants et une séance d'hypnose collective sont donc à prévoir d'ici le 31 décembre 1999 ; car depuis 1977, début officiel des travaux préliminaires, la fameuse autoroute Alma—La Baie n'a réussi à progresser qu'au rythme de un demi (0,5) kilomètre par an. À cette vitesse, il faudra encore au moins trois autres référendums portés sur l'avenir du Québec, quatre élections fédérales, cinq élections provinciales et un deuxième déluge... de promesses pour y arriver !!!

- De la sortie ouest de Chicoutimi, à la sortie ouest de Jonquière (La Ratière) : (à réaliser) 16,5 km.
- De la sortie ouest de Jonquière, en direction de Larouche (lac Samson) : (de réalisé) 6 km.
- De la fin du segment carrossable (lac Samson), à l'entrée de Larouche : (à réaliser) 7 km.
- De Larouche à la route 169 (St-Bruno) : (à réaliser) 13 km.
- TOTAL : 57,1 km ; dont 13,4 km d'autoroute qui ont été réalisés et 43,1km qui restent à faire.

AUTOROUTE ALMA-LA BAÏE  
L'OBSTACLE MAJEUR!



Une perception très jonquéroise du rôle joué par Francis Dufour,  
dans le dossier régional de l'autoroute Alma—La Baie.  
Caricature de Jean Tousignant, *Le Réveil*, 28 mai 1995.

[505]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

# REPÈRE BIBLIOGRAPHIQUE

[Retour à la table des matières](#)

[506]

[507]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

## Repère bibliographique

[Retour à la table des matières](#)

- Abitibi-Price, « Abitibi-Price, papeterie Kénogami, 75 ans (1912-1987) », Conception et réalisation graphique de Yves Collard.
- Achard, Eugène, *Le royaume du Saguenay*, Montréal, Librairie Générale Canadienne, 1942.
- Allaire, J.-B.-A., *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, Montréal, Imprimerie de l'École Catholique des Sourds-Muets, 1910.
- Angers, Lorenzo, Jubilé d'argent, paroisse Sainte-Famille, Kénogami (1913-1938), Album souvenir, 6 janvier 1938.
- Angers, Lorenzo, « Esquisse historique de Kénogami », in *Annuaire 1939-1940, Commerce*, pp. 32-35.
- Angers, Paschal, « Journal de Paschal Angers, maître de poste de Jonquière (1904-1923) », ANQC, fonds SHS, document 5.
- *Annuaire des comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean (1927)*, Édité par le Progrès du Saguenay, 1927.
- *Appendice au rituel romain*, Québec, Imprimerie de l'Action Sociale Limitée, 1919.
- Asselin, Pierre-Paul, OMI, *Le CEGEP de Jonquière et ses racines*, Chicoutimi, JCL, 1980.
- Atkinson, J.E., *Price Brothers (1817-1925)*, Compiled and published by Statistical Department Royal Securities Corp., Montréal, 1925.

- Beaulieu, Carl, *Kénogami, joyau du patrimoine bâti*, Chicoutimi, 1989.
- Bélanger, Léonidas, « St-Jean-Eudes », in *L'Accueil*, janvier 1959.
- Bélanger, Léonidas, « Les étapes de l'organisation municipale à Chicoutimi », in *Saguenayensia*, mars-avril 1960, p. 33.
- Bélanger, Léonidas, « L'évolution de l'organisation municipale de Chicoutimi », in *Saguenayensia*, septembre-octobre 1965, pp. 111-113.
- Bélanger, Léonidas, « La ville de l'Aluminium », in *Saguenayensia*, mai-juin 1971, pp. 66-67.
- Bianco, Anthony, *The Reichmanns*, Randon House Canda, Printed in USA, 1997.

[508]

- Bibliothèque de l'Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires du Québec (1792-1992)*, P.U.L., 1993.
- Blanchard, Raoul, *L'Est du Canada français*, tome deuxième, Beauchemin, 1935.
- Bolduc, A., Hogue, C., Larouche, D., *Québec, un siècle d'électricité*, Hydro-Québec, Éditions Libre Expression, 1984.
- Bouchard, Gérard, *Quelques Arpents d'Amérique*, Boréal, 1996.
- Bouchard, Louis-Marie, *Les villes du Saguenay*, Leméac et la Fondations de l'UQAC, 1973.
- Bouchard, Russel, « Chute-aux-Galets: la colonisation du canton Falardeau », in *Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Haut-Saguenay*, pp. 109-139.
- Bouchard, Russel, « De Saint-Amédée à Chute-des-Passes : la colonisation de la Péribonca », in *Saguenayensia*, juillet-décembre 1995, pp. 3-23.
- Bouchard, Russel, « La vente du réseau Hydro-Price serait un vol manifeste », in *L'Activité Économique 02*, janvier-février 1994, p. 10.
- Bouchard, Russel, « Terres-Rompues et ses localités: le cataclysme de Saint-Jean-Vianney », in *Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Haut-Saguenay*, pp. 59-108.

- Bouchard, Russel, « Vie et mort de la paroisse de Saint-Cyriac », in *Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Haut-Saguenay*, Histoire des Municipalités, Chicoutimi, 1991.
  - Bouchard, Russel, *Histoire de Chicoutimi*-Nord, Chicoutimi, 1985 et 1986, 2 vols.
  - Bouchard, Russel, *Histoire de Chicoutimi: la fondation (1842-1893)*, Chicoutimi, 1992.
  - Bouchard, Russel, *L'enseignement post-secondaire d'avant 1967 au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Collège régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean, novembre 1976.
  - Bouchard, Russel, La vie quotidienne à Chicoutimi au temps des fondateurs (1873-1882), Chicoutimi, 1993.
  - Bouchard, Russel, La vie quotidienne à Chicoutimi au temps des fondateurs (1883-1887), Chicoutimi, 1996.
  - Bouchard, Russel, Larouche: un îlot de peuplement sur le parcours du chemin de fer, Chicoutimi, 1995.
  - Bouchard, Russel, *Le dernier des Montagnais*, Chicoutimi, 1995.
  - Bouchard, Russel, *Le Pays du Lac-Saint-Jean: esquisse historique de la colonisation*, 1988, deuxième édition.
  - Bouchard, Russel, *Le Saguenay des fourrures*, Chicoutimi, 1989.
- [509]
- Bouchard, Russel, *Les Caisses Populaires Desjardins au Saguenay—Lac-Saint-Jean (1911-1988)*, La Fédération des Caisses Populaires du Saguenay—Lac-Saint-Jean, Chicoutimi, 1989.
  - Bouchard, Russel, *Val-Jalbert: un village-usine au royaume de la pulpe*, SHS, Histoire des Municipalités, 1986.
  - Bouchard, Russel, Villages fantômes, localités disparues et méconnues du Bas-Saguenay, Chicoutimi, 1991.
  - Bouchard, Russel, Villages fantômes, localités disparues et méconnues du Haut-Saguenay, Chicoutimi, 1991.
  - Bouchard, Russel, et Perron, Normand, *Chicoutimi: la formation d'une métropole régionale*, Histoire des Municipalités, SHS, 1988.
  - Boucher de La Bruière, *Le Saguenay, Lettres du Courrier de St. Hyacinthe*, Les Presses du Courrier de St. Hyacinthe, 1880.

- Brouillette, Benoît, « [L'Aluminium au Saguenay](#) », in *L'Actualité Économique*, 22, no 3, oct. 1946, pp. 417-446.
  - Brouillette, Benoît, « L'Aluminium au Canada », in *L'Actualité Économique*, octobre-décembre 1961, pp. 424-441.
  - Brouillette, Benoît, et Dagenais, Pierre, « [Quelques aspects de l'économie actuelle du Saguenay—Lac-Saint-Jean](#) », in *L'Actualité Économique*, janvier 1948, pp. 654-691.
  - Buies, Arthur, *Le chemin de fer du Lac Saint-Jean*, Québec, Léger Brousseau, 1895.
  - Buies, Arthur, *Le Saguenay et le bassin du Lac Saint-Jean*, Québec, Léger Brousseau, 1896.
  - Campbell, Duncan C., *Mission mondiale: Histoire d'Alcan*, 3 vols, Imprimerie Trendek, 1985 et 1990.
  - Cantin, Louise, *Le Lac Kénogami et Saint-Cyriac (1825-1924)*, Thèse présentée à l'école des gradués de l'Université Laval comme exigence partielle pour l'obtention du grade de Maître ès Arts, 1975.
  - Carrière, Gaston, *Histoire documentaire de la congrégation des missionnaires Oblats de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada (1841-1861)*, Ottawa, 1961.
  - Centre d'Études et de Recherches historiques du Saguenay, « Rapport des Commissaires pour Explorer le Saguenay, 14 janvier 1829 », in *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada (1828-1829)*, vol. 36, pp. 598-625. Document reproduit par le Séminaire de Chicoutimi, 1968.
  - Charland, Jean-Pierre, *Les pâtes et papiers au Québec (1880-1980)*, Québec, IQRC, 1990.
  - Chartier, Jean, « L'aluminium, où en est-on au Québec? », in *Commerce*, novembre 1971, pp. 88-95.
- [510]
- Cimon, Hector, « La Compagnie Price », in *Concorde*, mars-avril 1960, pp. 11-15.
  - Collard, Réal, « Dubuc et La Compagnie de Pulpe de Chicoutimi (1896-1927) », mémoire présenté pour l'obtention de la Maîtrise ès lettres (histoire), Université de Sherbrooke, octobre 1973.

- Cornell, Hamelin, Ouellet, Trudel, « *Canada, unité et diversité* », Holt-Rinehart et Winston Ltée, Ottawa, 1968.
- Côté, Charles, *Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec*, Éditions JCL, Chicoutimi, 1991.
- Côté, Dany, « L'église St-Dominique de Jonquière », travail d'étudiant présenté au module d'histoire, U.Q.A.C., 19 décembre 1985.
- Côté, Dany, « Mutations foncières et émergence de la grande industrie: histoire du développement du potentiel hydro-électrique de la Grande Décharge, au Lac-Saint-Jean (1900-1928) », in *Saguenayensia*, octobre-décembre 1991, pp. 15-23.
- Côté, Dany, *Riverbend. Splendeur et déclin d'une ville de compagnie (1925-1962)*, Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, publication no 8, 1994.
- Côté, Jocelyn, *Histoire de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean*, Corporation du Centenaire, 1985.
- Côté, Marcel, « La forêt dans l'économie de la région du Saguenay », in *Actualité Économique*, juillet-septembre 1961.
- Crerar, N.S., « Historique du développement hydroélectrique du Saguenay », allocution prononcée devant les membres de l'Electrical club of Montreal, 2 avril 1938,
- Daniel dit Donaldson, A., *St-Cyriac: Résurgence d'un drame au Lac Kénogami*, Ottawa, 1987.
- De Launière-Dufresne, Anne-Marie, « Arvida, une vivante histoire du Canada », in *Saguenayensia*, septembre-décembre 1976, pp. 99-104.
- Département de l'Agriculture, *Le Saguenay et le Lac St-Jean, ressources et avantages qu'ils offrent aux colons et aux capitalistes*, Ottawa, 1879.
- Déry, Aimé, « L'industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec », thèse présentée pour l'obtention de la Licence en Sciences Commerciales, École Supérieure de Commerce de Québec, promotion 1943.
- Deschamps, C.-E., *Municipalités et paroisses dans la province de Québec*, Québec, Imprimerie Léger Brousseau, 1896.

— Dickinson, J. A. et Young, B., *Brève histoire socio-économique du Québec*, Septentrion, Sillery, 1992.

[511]

— Donaldson, A. Daniel dit, St-Cyriac; résurgence d'un drame au lac Kénogami, Chicoutimi, 1987.

— Drapeau, Stanislas, *Études sur les développements de la colonisation du Bas-Canada (1851-1861)*, Québec, Léger Brousseau, 1863.

— Dresser, John A., *Étude d'une partie de la région du Lac Saint-Jean*, Québec, Ministère des Mines, Commission Géologique, Ottawa, Imprimerie du Gouvernement, 1918.

— Dubuc, Alfred, « Classe capitaliste, accumulation de capital et idéologie du progrès à Chicoutimi à la fin du XIXe siècle », in *Saguenayensia*, octobre-décembre 1994, pp. 28-40.

— Fortier, Robert, *Villes industrielles planifiées*, Boréal, 1996.

— Fortin, Lechasseur, Morin et collaborateurs, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, IQRC, Collection les Régions du Québec, 1993.

— Fortin, Raoul, « Une petite industrie à Jonquière », *Saguenayensia*, mars-avril 1959, pp. 8-9.

— Fortin, Raoul, « Usine qui disparaît », *Saguenayensia*, septembre-octobre 1962, pp. 98-101.

— Frenette, F.-X.-E., *Supplément aux Notices biographiques et notes historiques sur le diocèse de Chicoutimi*, Chicoutimi, 1947.

— Frève, Claire, « Marguerite Belley, 1793-1877 », in *Saguenayensia*, janvier-février 1981, p. 23.

— Gagné, Aimé, « Simon Ross, le pionnier d'Arvida », in *L'Action Catholique*, 12 juin 1952.

— Gagnon, Gaston, *Pouvoir et Société à Chicoutimi*, Mémoire présenté à l'Université du Québec à Montréal en vue de l'obtention de la maîtrise es Arts (Histoire), 1980. (Une bonne synthèse de cette étude a été publiée par l'auteur dans la revue *Saguenayensia*, mai-août 1980, pp. 128-134).

— Gagnon, Gaston, *La pulperie de Chicoutimi en évolution (1896-1982)*, Chicoutimi, 1983.

— Gagnon, Gaston, *Un pays neuf, le Saguenay—Lac-Saint-Jean en évolution*, Les Éditions du Royaume, Alma 1988.

- Gagnon, Gaston, « La pulperie de Chicoutimi, histoire et aménagement d'un site industriel », Chicoutimi, Ville de Chicoutimi et ministère des Affaires culturelles, 1988.
- Gagnon, Rodolphe, *Le chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean (1854-1900)*, Thèse présentée à l'École des Gradués de l'Université Laval, 1967.
- Gagnon, Sylva, *La Compagnie du chemin de fer Alma & Jonquières (1912-1962)*, The Alma & Jonquiers Railway Company, Alma, 1962.
- Gauthier, Réal, « *Les origines de St-Charles Borromée* », École Normale Cardinal-Bégin, avril 1965.

[512]

- Girard, C. et Tremblay, J.-M., *Le Saguenay—Lac-Saint-Jean en 1850*, Sagamie/Québec, 1988.
- Girard, C. et Perron, N., *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Québec, IQRC, 1989.
- Giroux, T., Liste des moulins à scie, à raboter, à bardeaux et à écorcer; fabriques de portes et chassis, chaises, boîtes à beurre et à fromage; marchands de bois de sciage, de bois de pulpe dans la province de Québec, Département des Terres et Forêts, Québec, 1913.
- Gosselin, F.-X., *Chicoutimi la Reine du Nord*, Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec, Chicoutimi, 1913.
- Gouvernement du Québec, Description des cantons arpentés et des territoires explorés de la province de Québec, Imprimerie Charles-François Langlois, Québec, 1889.
- Gouvernement du Québec, *Cent ans de Mérite Agricole*, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 1989.
- Gouvernement du Québec, « Gestion du lac Kénogami et des autres lacs-réservoirs: Crue des 19, 20 et 21 juillet 1996 », Rapport et annexes, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, 17 août 1996.
- Guérin, Michel, « Évolution spatiale de la Maison Price au Saguenay—Lac-Saint-Jean », Mémoire de Baccalauréat présenté au module de Géographie de l'UQAC, mai 1979.

- Hamel, Philippe, « Le trust de l'électricité, agent de corruption et de domination, centre de la dictature économique », Mémoire présenté à la Commission de l'Électricité de la Province de Québec, Québec, 1934.
  - Hébert, Pierre-Maurice, « Les Acadiens à Kénogami », in *Saguenayensia*, janvier-février 1979, pp. 17-22.
  - Hébert, Pierre-Maurice, « Une population dynamique à Kénogami: les Acadiens », in *Saguenayensia*, janvier-février 1980, pp. 3-9.
  - Huard, V.-A., *La vie et l'oeuvre de l'Abbé Provancher*, Québec, 1926.
  - Igartua, José, « Corporate's strategy and localisational decision-making; the Duke-Price-Alkoa merger, 1925 », in *Revue d'étude canadienne*, Montréal, vol. 3, no 20, automne 1985.
  - Kerr, Donald, et Holdsworth, D.W., *Atlas historique du Canada III: Jusqu'au coeur du XXe siècle (1891-1961)*, Montréal, P.U.M., 1990.
  - Laberge, Côté, Saint-Pierre et collaborateurs, *Histoire de la Côte-Sud*, IQRC, Collection les Régions du Québec, 1993.
  - Langelier, J.-C., *Liste des terrains concédés par la Couronne dans la province de Québec*, Ordre de la législature, Québec, 1879.
- [513]
- Lapointe, Mgr Eugène, *Mémoire de Mgr Eugène Lapointe*, in *Saguenayensia*, Société historique du Saguenay, Chicoutimi, (de janvier-mars 1987 à juillet-septembre 1990).
  - Lapointe, Raoul, *Au temps de la pinière*, Chicoutimi, 1993.
  - Lapointe, Raoul, *Combat de Titans au coeur d'un Royaume: le duel Honorat-Price (1844-1849)*, Chicoutimi, 1995.
  - Lapointe, Raoul, *Des mots pittoresques et savoureux*, Lidec, 1991.
  - Lapointe, Raoul, *Histoire de l'imprimerie au Saguenay*, Chicoutimi, SHS no 22, 1969.
  - Larouche, Roland, *Centenaire de Jonquière 1847-1947*, Comité du Centenaire, 1947.
  - Linteau-Durocher-Robert, *Histoire du Québec contemporain: de la confédération à la crise (1867-1929)*, Boréal Express, 1979.

- Linteau-Durocher-Robert, *Histoire du Québec contemporain: le Québec depuis 1930*, Boréal Express, 1986.
- Maheux, Arthur, *William Price et la Compagnie Price (1810-1950)*, 1955, documents non publié, 500p.
- Martel, Louis-Antoine, « Notes sur le Saguenay », in Raoul Lapointe, *Au temps de la pinière*, Chicoutimi, 1993.
- Martel, Robert, et collaborateurs, *Cinquantenaire de la cité Kénogami (1912-1962)*, Kénogami, 1962.
- Lauzon, Léo-Paul, « Analyse des coûts de fabrication de l'usine d'Alumine Vaudreuil située à Arvida au Québec. Alcan Aluminium Limitée », étude rédigée pour le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida, Inc. (SNEAA), Université du Québec à Montréal, août 1994.
- Martin, Percy, « Le premier juge à Chicoutimi », *Saguenayensia*, juillet-août 1959.
- McConville, J.E.A., *Le Saguenay industriel*, Attractions du Saguenay, 1929.
- McLaren, Neil, « Journal de Chicoutimi, poste de traite (1800-1804), traduction de Lorenzo Angers, 1969, original dactylographié conservé dans le fonds Russel Bouchard.
- Mercier, Honoré, *Les forêts et les forces hydrauliques de la province de Québec*, Québec, 1926.
- Mérette, Larouche et collaborateurs, *Saint-Charles Borromée*, document non daté et réalisé dans le cadre d'un projet « Jeunesse Canada au Travail », 39p.
- Mignault, P.-B., *Le Droit paroissial*, Montréal, Beauchemin & Fils, 1893.

[514]

- Miville, Esdras, *La forêt*, Études sur notre milieu, École de Génie forestier de Québec et École des Hautes Études commerciales de Montréal, Éditions Fides, Montréal, 1944.
- Morisset, Lucie K., « Arvida, cité modèle, ville moderne, ville de l'aluminium », Thèse réalisée pour l'obtention du Doctorat d'Université Nouveau Régime, Institut de Géographie, Université de Bretagne Occidentale, 1996.

- Noppen, Luc, et Morisset Lucie K., *Jonquière, mémoires et lieux: guide d'excursion et d'interprétation du patrimoine*, Ville de Jonquière, 1994.
- Paré, Mgr Marius, *L'Église au Diocèse de Chicoutimi*, Chicoutimi, 1983, 1987, 1991, 3 t.
- Pépin, Pierre-Yves, *Le royaume du Saguenay en 1968*, Ministère de l'Expansion économique régionale, Ottawa, 1969.
- Perreault, J., *Exploration de Québec au Lac St. Jean*, Imprimé par la Revue Agricole, Montréal, 1863.
- Perron, Normand, *Un siècle de vie hospitalière au Québec (Les Augustines et l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, 1884-1984)*, Sillery, P.U.Q., 1984.
- Piché, Odessa, *Municipalités, cantons, paroisses, etc..., de la province de Québec (1896 à 1924)*, Québec, 1924.
- Pouyez, C, Lavoie, Y, et coll., *Les Saguenayens*, PUQ, Québec, 1983.
- Price Brothers Comp., *Industrie in Saguenay and Lake St. John District*, Compliment of Price Brothers & Comp., The Garden City Press (sans date ni signature).
- Price Brothers Comp., *The Saguenay saga of lumber and newsprint*, Price Brothers & Company Limited, Québec, 1930.
- Price Brothers Comp., *Price Brothers and Company, Limited*, Royal securities corp, Montréal, 1937.
- Price Brothers, *Dans les chantiers de la Compagnie Price*, janvier 1944, (sans date ni signature).
- Québec, Service Hydraulique du ministère des Terres et Forêts, *Tableau des forces hydrauliques concédés par la province de Québec, du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1913*, Québec, 1914.
- *Relations des Jésuites (1656-1665)*, Éditions du Jour, Montréal, 1663.
- *Relations inédites de la Nouvelle-France (1672-1678)*, Éditions Élysée, Montréal, 1974, 2 t.
- Ringuette, M., Bélanger, R., « Arvida, la ville de l'Alcan », in *Saguenayensia*, mai-août 1977, pp. 72-74.
- Riverin, Bérard, « La Pulperie de Jonquière (1898-1902) », *Saguenayensia*, septembre-octobre 1975, pp. 94-100.

- 
- Robillard, Denise, *La traversée du Saguenay*, Bellarmin, 1994.
  - [515]
  - Roche, André, « Aperçu général sur Kénogami », in *Le Progrès du Saguenay*, 7 janvier 1928.
  - Roche, André, *Annuaire de Kénogami*, 1928.
  - Saint-David de Falardeau, *Saint-David de Falardeau, 1/2 siècle d'héritage à faire grandir (1937-1987)*, album souvenir publié à l'occasion du cinquantenaire de la municipalité, 1987.
  - Sauriol, Paul, *La nationalisation de l'électricité*, Les Éditions de l'Homme, Montréal, 1962.
  - Séguin, Normand, *La conquête du sol au 19e siècle*, Boréal Express, Coll. 17/60, Sillery, 1977.
  - Simard, André, *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi (1878-1968)*, Chicoutimi, 1969.
  - Simard, Jean-Paul, « Le père Jean-Baptiste Honorat: son séjour au Saguenay (1844-1849) », in *Évocations et témoignages*, Évêché de Chicoutimi, 1978.
  - Simard, Jean-Paul, « Le Saguenay s'ouvre sous le signe du bois », in Russel Bouchard, *Aux sources de l'histoire sagamienne*, Chicoutimi, 1989, pp. 77-103.
  - Simard, Jean-Paul, « Onze années de troubles dans les Postes du Roi (1821-1831) », in *Saguenayensia*, janvier-février 1968, pp. 2-5.
  - Simard, Jean-Paul, « Survol de l'histoire économique du Saguenay—Lac-Saint-Jean », in *Économie Régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Gaëtan Morin Éditeur, 1981, pp. 17-72.
  - Société historique du Saguenay, *L'histoire du Saguenay, depuis les origines jusqu'à 1870*, Chicoutimi, 1938, Édition du Centenaire.
  - Stairs, D. W., « Power for paper: Price Brothers & Company Ltd », Kenogami, 21 January 1958 (document non publié).
  - Taillemite, Étienne, « Taffanel de La Jonquière, Jacques-Pierre », in *Dictionnaire Biographique du Canada*, III, pp. 659-663.
  - Tremblay, Victor, « La Pulperie de Jonquière », in *Centenaire de Jonquière (1847-1947)*, Album-souvenir, 1947, pp. 69-73.

- Tremblay, Victor, « Saint-Jean-Vianney de Shipshaw », *Saguenayensia*, novembre-décembre 1971, pp. 146-151.
- Tremblay, Victor, « Une famille Buckell », *Saguenayensia*, janvier-février 1959, pp. 15-17.
- Tremblay, Victor, *Alma au Lac Saint-Jean*, Comité du centenaire d'Alma, SHS, 1967.
- Tremblay, Victor, *Histoire du Saguenay: depuis les origines jusqu'à 1870*, Chicoutimi, SHS, 1968.
- Tremblay, Victor, *Les trente aînées de nos localités*, SHS, no 19, 1968.

[516]

- Tremblay, Victor, Notes monographiques de 33 localités nord du Saguenay, Document non publié, 1965.
- Union Carbide du Canada Limitée, *L'épopée d'un inventeur canadien « Carbide »*, (publication de prestige, sans date ni signature).
- Vaillancourt, Henri, « L'hôpital de Jonquière », 1948-1955: sept années de gestation éprouvantes mais valorisantes, in *Transfusion*, édition du 25<sup>e</sup> anniversaire, 1955-1980.
- Vanasse, Gilbert, *Histoire de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN)*, Éditions Saint-Martin, 1986.
- Vien, Rossel, *Histoire de Roberval (1855-1955)*, Éditions du Centenaire, SHS, 1954.
- Villeneuve Sœur Germaine, « Les Soeurs du Bon-Pasteur au service de l'Église de Chicoutimi », in *Évocations et témoignages. Centenaire du diocèse de Chicoutimi (1878-1978)*, Évêché de Chicoutimi, 1978, pp. 125-140.

[517]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

# INDEX

[Retour à la table des matières](#)

[518]

[519]

**Histoire de Jonquière :**  
cœur industriel du Saguenay—Lac-Saint-Jean.  
*Des origines à 1997.*

## Index

[Retour à la table des matières](#)

- Abitibi-Price** : 446, 450-451, 484.  
Abitibi : 368.  
Académie Saint-Laurent : 408.  
Académie Saint-Michel : 328-330, 332, 384, 408, 414.  
Acadiens : 272.  
Achard, Eugène : 92.  
Aitken, A. A. : 367.  
Aitken, Max : 365.  
Albanel, père Charles : 21.  
Alcan : 343-344, 350-351, 354, 357, 360, 365-367, 370-372, 376-377, 384, 386, 388, 398, 405, 410, 422-424, 433-435, 452-462, 469, 475, 480-481, 486, 494-495.  
Alcoa Power Company : 347, 358, 370.  
Alcoa : 192, 343, 346, 348-349, 351, 358.  
Alexander James (Le Grand Jim) : 33, 70.  
Allaire, Joseph : 218.  
Allard, Ange : 121.  
Allard, Jean-Edmond : 121.  
Allard, Jean : 115, 119, 121, 150.  
Allard, Joseph-Éleusippe : 121.  
Allard, Joseph-Lionel : 121.  
Allard, Joseph : 68.  
Allard, Louis-Jessé : 121.  
Allard, Marie-Éliza : 121.  
Allard, Marie-Elmina : 121.  
Allard, Marie-Esther : 121.  
Allard, Marie : 121.  
Allard, Néré : 121, 254.  
Allemagne : 195.  
Alma : 96, 107, 149, 162, 164, 166, 178, 203, 338, 348, 382, 391, 393-394, 402, 414, 425, 447, 454-455, 460-461, 465, 489-490, 492, 500, 502.  
Aluminum Company : 434.  
Aluminum Ltd : 366.  
American Planning Institute : 350.  
Amérique du Nord : 194, 344.  
Angers, Charles : 263, 277, 279.  
Angers, Élie : 72.  
Angers, François : 280.  
Angers, Joseph : 155.  
Angers, Léandre : 263.  
Angers, Michel : 300.  
Angers, Pascal : 222, 254, 293, 421.

- Angleterre : 19, 57, 263, 365, 370, 440.
- Anglo-Newfoundland Development Company : 442.
- Anse à Pelletier : 112-113.
- Anse-à-Benjamin : 130.
- Anse-à-l'Eau : 29, 264.
- Anse-au-Foin : 49, 50.
- Anse-du-Tableau : 255.
- Anse-Saint-Étienne : 204, 270, 278.
- Anse-Saint-Jean : 49, 146, 154, 255, 306.
- Archambault, Louis : 162.
- Archevêché de Québec : 59, 113, 118, 120, 125, 129, 133.
- Arguin, père Gérard : 413, 417.
- Arseneault, Annie : 272.
- Arseneault, Armand : 272.
- [520]
- Arseneaut, André : 272.
- Arthabaska : 328.
- Arvida : (voir la table des matières).
- Asselin, père Pierre-Paul : 413, 417, 426.
- Association Alcoa—Duke-Price : 270.
- Association Brassard & Perron : 223.
- Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française : 281.
- Association des comtés de L'Islet et de Kamouraska : 73, 100, 102.
- Association Duke-Price : 265, 270, 340, 343, 347, 362, 386.
- Association Harvey : 81.
- Atikuapi, Joseph : 31.
- Auberge à Jean Dechêne : 172.
- Audet, Wilfrid : 397.
- Auger, Antonio : 425.
- Australie : 263.
- Autochtones : 21.
- Autoroute Alma—La Baie : 391, 393, 469, 488-504.
- Autrichiens : 272.
- Avenue Champlain : 287.
- Avenue Nelson : 280.
- Avery, Élizabeth : 210.
- Aylmer, Mathew ; 28.
- Bac de Saint-Léonard** : 183-192.
- Baddeley, F.H. : 25.
- Badin : 354.
- Bagotville : 267, 306-307, 345, 374, 382-383, 465, 503.
- Baie de Cascouia : 38-39.
- Baie des Chaleurs : 278.
- Baie des Ha! Ha! : 49, 52, 75, 139, 147, 204, 263, 304-307, 346, 364, 374, 394.
- Baie Sainte-Catherine : 205, 270, 277-278.
- Baie-Comeau : 452-453.
- Baie-Saint-Paul : 93, 105, 125, 255-256, 301-302.
- Baie-Sainte-Marguerite : 270, 278.
- Baillargeon, Joseph : 228.
- Baillargeon, Mgr : 125.
- Ball, Marshall. 210.
- Ballantyne, Duncan Stephen : 33, 42, 49, 52, 73, 167.
- Banque Bankers Trust Co. : 349.
- Banque de Montréal : 395.
- Banque Guaranty Trust Co. : 349.
- Banque Hochelaga : 291.
- Banque Nationale : 287, 291, 349.
- Banque Union Trust Co. : 349.
- Banque Union : 287.
- Banville, Eugène : 274.
- Barnard, Édouard-A. : 250.
- Barrage Adam Cunningham : 270, 388.
- Barrage chute à Bézy : 482.
- Barrage de Pibrac Est : 316, 322.
- Barrage de Pibrac Ouest : 316.
- Barrage de Pibrac : 316, 318.
- Barrage Jim Gray : 270, 388, 390.
- Barrage Portage-des-Roches : 213, 316.
- Bas-Canada : 20, 27-29, 87, 119.
- Bas-Saguenay : 32, 154, 205, 477.
- Bassin : 34, 106, 179, 301, 303, 385, 434.

- Bateau à vapeur *Péribonka* : 176.  
Bateau *L'Alcyon* : 190.  
Bateau le *Louis-Joseph* : 192.  
Bateau le *Marie-Louise* : 190-191.  
Bateau le *Ste-Anne* : 191.  
Battle Island : 305.  
Bay Mill : 266, 270.  
Beauceville : 278.  
Beauchamp, Dr : 419.  
Beaudet, l'abbé M.-H. : 143.  
Beaudry, l'abbé Augustin : 62, 65, 68.  
Beaulieu, Gérard : 391.  
Beaulieu, Médard : 107.  
Beaulieu, Moïse : 103.  
Beaulieu, notaire : 71.  
Beaumont, Marguerite : 121.  
Beauséjour : 208.  
Béchar, Auguste : 163-164.  
Becker & Company : 363.  
Bédard, Marc-André : 492, 493, 495, 498.  
[521]  
Bégin, l'abbé Thomas-Pantaléon : 133.  
Bégin, l'abbé : 134-135, 137.  
Bégin, Mgr : 177, 302.  
Bégin, Thomas : 133.  
Bégin : 409.  
Béland, missionnaire : 37.  
Bélangier : 421.  
Belgique : 56.  
Bellay, Louis : 93, 238.  
Belleau, abbé : 37.  
Belleville : 249.  
Belley, Johnny : 421.  
Belley, l'abbé : 146.  
Belley, L.-G. : 237, 239, 250.  
Belley, Lydia : 238.  
Belley, Mars : 250.  
Belley, Octave : 150.  
Belley, Ulisse : 466, 478.  
Belley : 138.  
Belly, Marguerite : 87-96, 479.  
Bennet : 334.  
Bergeron, A. : 263.  
Bergeron, Abraham : 263.  
Bergeron, Amédée : 228.  
Bergeron, André : 114, 142-143.  
Bergeron, Anna : 157-158.  
Bergeron, Castule : 290.  
Bergeron, Charles-Eugène : 274.  
Bergeron, Dr J.-Edmond : 422, 425, 477-478.  
Bergeron, Edmond : 421.  
Bergeron, Ernest : 196, 421.  
Bergeron, Eugène : 208, 277.  
Bergeron, Hénoc : 208, 224.  
Bergeron, Ida : 421.  
Bergeron, J.-E. : 298.  
Bergeron, J.-Eugène : 478.  
Bergeron, Jos. : 254.  
Bergeron, Joseph (Liguori) : 277.  
Bergeron, Joseph (Trefflé) : 277, 290.  
Bergeron, Joseph : 201, 246, 273-274, 290, 421.  
Bergeron, l'abbé Frs : 255.  
Bergeron, Lévis : 142, 254-255.  
Bergeron, Liguori : 263.  
Bergeron, Louis : 198, 201, 208, 224.  
Bergeron, Louise : 203.  
Bergeron, Olympe : 197.  
Bergeron, Paschal : 150, 198, 248, 250.  
Bergeron, Pierre : 121, 150, 292.  
Bergeron, Thomas-Louis : 329.  
Bergeron, Trefflé : 263.  
Bergeron, veuve Joseph : 421.  
Bergeron : 138.  
Berlinguette, Thomas : 267, 290.  
Bérubé, Antoine : 391.  
Bérubé, Claudia : 272.  
Bérubé, Marie-Marthe : 133.  
Beurrerie Belley & Paradis : 147.  
Bilodeau, Mme Henri : 421.  
Bishop College : 387.  
Blackburn, Augustin : 107.  
Blackburn, charretier : 169.  
Blackburn, Gaston : 500.  
Blackburn, Jean-Pierre : 497.  
Blackburn, Jeanne : 496, 500-501.  
Blackburn : 479.

- Blair, David : 205, 210.  
Blair, docteur : 419.  
Blair, Robert : 60.  
Blanchard, Raoul : 20.  
Blouin, François-Adelme : 113.  
Boily, l'abbé Louis : 254-255.  
Boily, Thomas : 228, 254.  
Boivin, Elzéar : 267.  
Boivin, l'abbé Léonce : 317-318.  
Boivin, Roch : 467, 472.  
Bôme des Terres-Rompues : 42, 106.  
Bonnes, Catherine de : 19.  
Bossé, Ovide : 44, 95.  
Bouchard, Benjamin : 224.  
Bouchard, Eugène : 101.  
Bouchard, Hippolyte : 102, 131.  
Bouchard, Jean-Joseph : 478.  
Bouchard, Joseph : 228.  
Bouchard, Louis-Henri : 327.  
Bouchard, Louis-Marie : 220, 289, 375.  
Bouchard, Louis : 172, 186.  
Bouchard, Lucien : 384, 416, 485, 501-502.  
Bouchard, Lumina : 151, 229.  
Bouchard, Pierre : 419.  
Bouchard, Simon : 228.  
Bouchard, Théophile : 263.  
[522]  
Bouchard, Thomas : 293.  
Boucher, l'abbé François : 37, 71.  
Boucher, Nazaire : 107, 118.  
Bouchette, Joseph : 25.  
Boudreau, Flavien : 72.  
Boudreau, Johnny : 257.  
Boudreault, Jean-Joseph : 395.  
Boudreault, Joseph : 102.  
Boudreault, Méridée : 272.  
Boudreault, Napoléon : 167.  
Boudreault, Raphaël : 102.  
Boulangerie Fortin : 382.  
Boulanne : 178.  
Boulevard Harvey : 486.  
Boulevard Saint-Paul : 310, 493.  
Boulevard Talbot : 392, 493, 497-498.  
Boulevard Taschereau : 423.  
Boulianne, Louis : 72, 263.  
Boulianne, Ulysse : 150.  
Bourassa, Robert : 472.  
Bourgeois, Léda : 272.  
Bourget : 185.  
Bradet, J.-Ovide : 275, 464.  
Brainerd, Harry Beardslee : 350, 355.  
Bras Chicoutimi : 113.  
Brassard, Alexandre : 119-120.  
Brassard, Alma : 229.  
Brassard, Anna : 254.  
Brassard, Benjamin : 70, 95.  
Brassard, Charles : 42, 70.  
Brassard, David : 72.  
Brassard, Donat : 150, 182, 222, 249-250.  
Brassard, Émile : 294.  
Brassard, Eugène : 290.  
Brassard, Herméline : 229.  
Brassard, Hippolyte : 68, 72, 149.  
Brassard, J.-Émile : 478.  
Brassard, J.-H. : 150-151, 224, 229, 257, 295, 300.  
Brassard, Jacques : 477, 495, 499-500-501.  
Brassard, Jean : 153, 236.  
Brassard, Johnny : 228, 254.  
Brassard, Joseph-Hippolyte : 151-152, 228-229, 477.  
Brassard, Joseph : 68, 149-152, 210, 222, 248, 250.  
Brassard, Onésime : 142, 149-150-152, 180, 222, 229.  
Brassard, Xavier : 119, 149-152, 254.  
Brassard : 154, 228, 238.  
Brennan, Élizabéth : 43, 95.  
Breton, Jos. : 290, 421.  
Bricade : 83.  
Briquade à Benjamin : 224.  
British Aluminum : 452.  
British American Pulp and Paper Co. : 195.  
Broughton : 123, 127.  
Brûle, Johnny : 149.

- Buckell, Charles : 37.  
 Buckell, Christine : 37.  
 Buckell, Cyriac : 35-39, 49, 74, 125.  
 Buckell, Félicité : 37.  
 Buckell, Jean-Baptiste : 36.  
 Buckell, Joseph : 37, 39.  
 Buckell, Louis : 37.  
 Buckell, Louise : 37.  
 Buckell, Rosalie : 37.  
 Buckell, Siméon : 37.  
 Budget Parizeau : 492.  
 Buies, Arthur : 81, 90-91.  
 Bureau des Terres de la Couronne : 20.  
 Bureau Métropolitain de Promotion Industrielle : 464.  
 Burham, Tom : 405.
- Cabinet Bourassa** : 474.  
 Caisse de Petite Économie : 246, 291.  
 Caisse Populaire : 292.  
 Calderwood, I. G. : 358.  
 Calgary : 297.  
 Calumet : 96.  
 Campbell, Duncan Carlyle : 338, 365.  
 Campbell, H.B. : 283.  
 Canada-Uni : 67, 71, 79,.  
 Canada : 56, 242, 249, 264, 266, 297, 344, 367, 440, 450, 452, 454.  
 Cantin, Napoléon : 471, 478.  
 Canton Ashuapmushuan : 130.  
 Canton Aulneau : 409.  
 [523]  
 Canton Bagot : 27, 33, 58.  
 Canton Bourget : 106-108, 191, 236, 339, 360 .  
 Canton Caron : 71, 100-101.  
 Canton Chicoutimi : 27, 33, 42, 50, 52, 58, 69, 71, 78-80, 104-105, 117, 120, 128, 138, 154, 192, 248, 409.  
 Canton Dalmas : 148.  
 Canton Falardeau : 191.  
 Canton Harvey : 33, 50.  
 Canton Jonquière : 20, 27-29, 34, 37-39, 41, 43-44, 50, 69-72, 74-76, 78, 81, 83, 87, 89, 93, 95, 104-107, 109-111, 117, 119, 121, 128, 131, 138, 148, 154, 157, 163, 165, 166, 175, 177-178, 180, 183, 191-192, 194, 198, 215, 220, 223, 228, 244, 248, 257, 280, 285, 287-288-289, 294-295, 302, 311, 316, 327, 339, 343, 345, 347, 359-361, 368, 383, 391, 420, 465.  
 Canton Kénogami : 73, 78, 100, 103, 108, 128, 131, 148, 149, 164, 166, 177-178, 183-184, 223, 290, 316, 339.  
 Canton Labarre : 73, 100, 148-149, 166, 170, 177-178, 183.  
 Canton Lartigue : 409.  
 Canton Laterrière : 27, 49, 60, 71, 78, 128, 409.  
 Canton Méry : 100.  
 Canton Ouatouchouan : 168.  
 Canton Parent : 148.  
 Canton Plessis : 101.  
 Canton Racine : 148.  
 Canton Saint-Jean : 33.  
 Canton Signay : 71, 100-101, 170.  
 Canton Simard : 33, 46-47, 74, 78, 106-107, 191, 221, 339, 359, 361.  
 Canton Tadoussac : 33.  
 Canton Tremblay : 33, 50, 359, 368, 473.  
 Cantons de l'Est : 328.  
 Cap Ouellet : 234.  
 Cap-de-la-Madelaine : 412.  
 Caroline du Nord : 337, 354.  
 Caroline : 351.  
 Caron, Adolphe-Philippe : 180.  
 Caron, Charles : 246.  
 Caron, Marcelline : 135.  
 Caron, Michel : 107.  
 Cascapédiac : 127  
 Cascouïa : 104, 122, 125-126, 155, 160, 169.  
 Castonguay, Claude : 474.  
 Cathédrale Holy Trinity : 323.  
 Cayer, Jacques : 403.  
 Cayouette, soeur Odiana : 426-427.

- Cazeau, l'abbé : 120.  
 Cégep de Jonquière : 417-418.  
 Centrale Adam Cuningham : 390.  
 Centrale Chicoutimi : 390.  
 Centrale Chute-à-Caron : 454-455.  
 Centrale Chute-à-la-Savanne : 454.  
 Centrale Chute-aux-Galets : 390.  
 Centrale Chute-des-Passes : 454, 461.  
 Centrale Chute-du-Diable : 454.  
 Centrale Chute-Garneau : 433-434.  
 Centrale Isle-Maligne : 454.  
 Centrale Jim Gray : 390.  
 Centrale Jonquière : 390.  
 Centrale Kénogami : 390.  
 Centrale Murdock-Wilson : 270, 384, 390.  
 Centrale Onatchiway : 390.  
 Centrale Pont-Arnaud : 312, 434.  
 Centrale Shipshaw : 454.  
 Centre d'Expédition et de Plein Air (Cépal) : 486.  
 Centre de formation des maîtres : 417.  
 Centre de Réparation Hydraulique Hydrep Inc. : 487.  
 Centre Hospitalier de Jonquière : 428.  
 Centre Hospitalier Jonquière—Arvida : 428.  
 Chaîne Coopérative du Saguenay : 393.  
 Chaîne Holiday Inn : 479.  
 Chaîne Steinberg : 356.  
 Chainey, André : 410.  
 [524]  
 Chalifoux, Élie : 228.  
 Chamberland, Gertrude : 36.  
 Chamberland, Prisque : 36.  
 Chambord : 44, 172, 175-177, 182, 320.  
 Chambrade de Commerce de Jonquière : 491.  
 Chambre de Commerce de Chicoutimi : 392.  
 Chambre de Commerce de la Mauricie : 392.  
 Chambre de Commerce du Lac-Saint-Jean : 392.  
 Chambre de Commerce locale : 423.  
 Chambre de Commerce régionale : 468.  
 Chapais, Thomas : 180.  
 Chapelle de l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier : 302.  
 Chapelle du poste de Chicoutimi : 37.  
 Chapelle Sainte-Famille : 300.  
 Chaperon, John : 84.  
 Chappleau : 144.  
 Charlesbourg : 121.  
 Charlevoix : 27- 28, 91, 96, 125.  
 Château Saguenay : 226.  
 Chemin Kénogami : 39, 75, 100-103, 132, 148, 163, 166-168, 171, 176, 316.  
 Chemin de colonisation à la Rivière-au-Sable : 164.  
 Chemin de fer à Roberval : 175.  
 Chemin de fer Alma & Jonquière : 310.  
 Chemin de fer Chambord—Chicoutimi : 177.  
 Chemin de fer Chambord—Jonquière : 308.  
 Chemin de fer de la Baie des Ha! Ha! : 347.  
 Chemin de fer de St-Alphonse : 305-306.  
 Chemin de fer du Canadien National : 298, 320.  
 Chemin de fer du Lac-Saint-Jean : 176, 244.  
 Chemin de fer Jonquière—La Baie : 307, 310.  
 Chemin de fer Québec—Lac-Saint-Jean : 170, 180, 289, 307, 310-311.  
 Chemin de fer Roberval—Saguenay : 304, 310., 352  
 Chemin de fer : (voir la table des matières).  
 Chemin de la Baie des Ha! Ha! : 310-311.

- Chemin de la Grand'Ligne : 138.  
 Chemin des Radins : 138.  
 Chemin Dorval : 162, 166, 176.  
 Chemin Jean-Dechêne : 170.  
 Chemin Saint-André : 166.  
 Chemin Saint-Dominique : 161.  
 Chemin Sydenham : 409.  
 Chevaliers de Colomb : 281.  
 Chibougamau : 479.  
 Chicoutimi, paroisse : 104-107, 111, 473.  
 Chicoutimi, village : 106.  
 Chili : 265, 326.  
 Chine : 481.  
 Chute à Bézy : 83, 258, 262, 267, 287, 296.  
 Chute aux Galets : 270, 271, 284, 315, 385, 388-389.  
 Chute des Aulnaies : 170.  
 Chute des Georges : 388.  
 Chute du Portage à l'Ours : 195.  
 Chute du premier moulin de Jonquière : 83.  
 Chute Maligne : 338.  
 Chute Murdock : 219, 237-240, 242, 261-262, 270, 296-297, 313, 337, 385, 388.  
 Chute Rapide des Cloutier : 83.  
 Chute Rapide Lévi Bergeron : 83.  
 Chute Wilson : 184, 388.  
 Chute-à-Caron Power Co. Ltd : 351.  
 Chute-à-Caron : 183, 189, 192, 195, 216, 218, 337-339, 345, 347-349, 358-359, 360-362, 368, 370-371, 460.  
 Cimetière protestant de Grande-Baie : 45.  
 Cimon : 146.  
 Cité de L'Aluminium : 358.  
 Clarke, Dr A. : 420.  
 [525]  
 Claveau, Léon : 124.  
 Cliche, Denis : 398-399.  
 Clinique Domrémy de Kénogami : 428.  
 Clinique Saint-Joseph : 425.  
 Cloche Marie-Immaculée : 303.  
 Cloche Sacré-Coeur de Jésus : 303.  
 Cloche Saint-François et Saint-Dominique : 303.  
 Cloche Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste : 303.  
 Coin Price : 284.  
 Coin St-Dominique : 380.  
 Coin St-Germain : 380.  
 Coindre, André : 328.  
 Collège classique de Jonquière : 410, 412-417, 426.  
 Collège de Limoilou : 328.  
 Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière : 135-136, 170, 255.  
 Collège des Frères du Sacré-Coeur : 333, 410.  
 Collège Saint-François-Xavier : 408.  
 Colline Lévesque : 278.  
 Colonel Jones : 270.  
 Comité des hôpitaux du Québec : 427.  
 Comité Perreault : 427.  
 Commission canadienne de la Radiodiffusion : 400.  
 Commission Castonguay : 475.  
 Commission des Eaux Courantes du Québec : 314-315.  
 Commission des Eaux Courantes : 298, 315-318, 320, 391.  
 Commission scolaire d'Arvida : 424.  
 Commission scolaire de Jonquière : 412.  
 Commission Scolaire locale : 328, 332, 407, 410.  
 Commission scolaire régionale Lapointe : 427.  
 Commission scolaire De La Jonquière : 409.  
 Communauté des frères du Sacré-Coeur : 328, 330, 332.  
 Compagnie Abitibi-Price : 388, 390, 480-483, 485.  
 Compagnie Abitibi : 270.  
 Compagnie Christopher Idle : 264.

- Compagnie d'électricité de Chute-à-Caron : 343, 347.
- Compagnie de chemin de fer de la Baie des Ha!Ha! : 306, 309.
- Compagnie de Chemin de Fer Québec & Lac-St-Jean : 179.
- Compagnie de la Baie d'Hudson : 27-28, 30-31, 37-40, 42-44, 46, 48, 107.
- Compagnie de la Baie-des-Chaleurs : 190.
- Compagnie de lumière électrique de Chicoutimi : 193.
- Compagnie de Meubles de Jonquière : 290.
- Compagnie de Pulpe de Chicoutimi : 194, 212, 214-215, 238, 240, 270, 290, 312, 314-315, 363.
- Compagnie de Pulpe de Jonquière : 192-194, 196, 199, 201, 208, 211-215, 226, 235-236-237, 239, 245, 270, 273, 295, 311-312.
- Compagnie de Pulpe : 233-234, 363.
- Compagnie des Eaux et de l'Électricité de Chicoutimi : 238.
- Compagnie des Eaux et de l'Électricité du Saguenay : 313.
- Compagnie des Forces Motrices du Saguenay : 364, 366.
- Compagnie des Pouvoirs d'Eau de Chicoutimi : 240, 363.
- Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay : 309.
- Compagnie du Nord-Ouest : 46.
- Compagnie Électrique du Saguenay : 433-435.
- Compagnie Elkem Metal : 434.
- Compagnie Forces Motrices du Saguenay : 343.
- Compagnie Gaspésia Limitée : 448. [526]
- Compagnie Hydraulique du Lac-Saint-Jean : 208.
- Compagnie Hydraulique du Saguenay : 238-239.
- Compagnie O.W. Nordin & Cie : 204.
- Compagnie Price Bros & Co. : 194, 209, 214, 225, 239, 242, 268, 270-271, 274, 285-286, 365, 370, 381, 386, 434, 441, 443-444, 446, 448-449.
- Compagnie Vaillancourt & Perron : 246.
- Comté Chicoutimi-Saguenay : 264.
- Comté de Charlevoix : 104, 144, 203.
- Comté de Chicoutimi : 104, 119, 145, 157-158, 222, 247-249, 264, 342, 439, 465, 467, 496.
- Comté de l'Islet : 246.
- Comté de Lapointe : 383, 393.
- Comté de Montmorency : 27.
- Comté de Northumberland : 27.
- Comté de Portneuf : 126.
- Comté de Roberval : 439, 476-477, 496.
- Comté de Saguenay : 27, 42, 54, 82, 104.
- Comté du Lac St-Jean : 342, 393, 439, 476-477, 490-491, 495, 499.
- Comté Dubuc : 467, 471, 476-477, 492, 496.
- Comté Jonquière-Kénogami : 383-384, 439, 465.
- Comté Jonquière : 476, 496.
- Comté Tadoussac : 264.
- Comtés de la Côte-Sud : 125.
- Comtés de la région de Québec : 125.
- Concession des Maltais : 130.
- Connolly, William : 29.
- Conroy, Mgr George : 144.
- Conseil d'Orientation Économique : 464.
- Conseil Économique Régional : 488.
- Conseil Métropolitain : 464.
- Conseil Régional de Développement : 493.
- Consolidated Paper : 385.
- Consortium Abitibi-Price : 367.
- Consortium Duke-Price : 192.
- Corbett, Harvey Wiley : 350.

- Corey, révérend H. : 282.  
 Corneau (Canayen), Romuald : 33, 50, 70.  
 Corporation de l'Hôpital Général du Saguenay : 423.  
 Corporation Municipale de la Paroisse de Jonquière : 384.  
 Côte de la Réserve : 179.  
 Côte Saint-Jean-Eudes : 138.  
 Côté, Catherine : 95.  
 Côté, Clément : 497.  
 Côté, Donat : 252-253.  
 Côté, Hermine : 95-96.  
 Côté, J.-E. : 290.  
 Côté, Marc-Yvan : 496-497.  
 Côté, Maurice : 467.  
 Côté, Mme Johnny : 252-253.  
 Côté, Onésime : 208.  
 Côté, Paul-Marie : 415.  
 Côte-Nord : 272, 318, 453.  
 Côte-Sud : 27, 125.  
 Cothran, F.H. : 338.  
 Cothran, Frank : 348-349.  
 Couillard, Gaspard : 192.  
 Cour de Circuit : 48, 79-80, 104.  
 Couture, Paul : 152.  
 Couvent Notre-Dame du Carmel : 331.  
 Couvent Sainte-Cécile de Kénogami : 408.  
 Couvent Sainte-Famille : 332.  
 Cowan, John : 107.  
 Crans Serrés : 184, 212.  
 Crémazie, Jacques : 76-77, 167.  
 Cullet, George : 210.  
 Curé Hébert : 170.  
 Curti : 456.
- Dablon, père** : 21.  
 Dallaire, François : 117.  
 Dallaire, Louis : 42, 70.  
 Dames de Sainte-Anne : 281.  
 Danemark : 152.  
 [527]  
 Daoust, Léonard : 391.  
 Daoust, Omer : 391.
- Dauphinois, Ernest : 426.  
 Davis, Arthur Vining : 345-346.  
 De Crépieul : 21, 22, 23.  
 De Sales Laterrière, Marc-Pascal : 26-27, 47, 54.  
 Dean : 179.  
 Décharge du lac (Saguenay) : 164.  
 Dechêne, Jean : 33, 50-51, 66, 70, 80, 163-164, 169, 172.  
 Dechêne, Malcome : 33, 50, 70.  
 Dechêsne, Lorenzo : 478.  
 Delâge, l'abbé F.-X. : 143, 146.  
 Delisle & Gagnon : 395.  
 Delisle, Gustave : 394.  
 Delisle : 163, 183.  
 Demeules, Marc : 72.  
 Denison, T.W. : 227.  
 Département de Rochefort : 19.  
 Dery, Marguerite : 121.  
 Desbiens, Albina : 331.  
 Desbiens, Christine : 197.  
 Desbiens, Eugène : 292.  
 Desbiens, Geneviève : 95.  
 Desbiens, Hubert : 477, 492, 495.  
 Desbiens, Véronique : 36.  
 Desbiens, Wilfrid : 234.  
 Desbiens : 235, 242, 266, 385, 437, 447.  
 Deschênes, Léonce : 281.  
 Deschesnes, Wellie : 275.  
 Desgagné, Joachim : 33.  
 Desgagné, Léonce : 463.  
 Desgagnés, Dénise : 72.  
 Dianais, Christine : 37.  
 Dickie, Frank E. : 352-353.  
 Digue Baie Moncouche : 316.  
 Digue Coulée Cascouïa : 316.  
 Digue Coulée Gagnon : 316.  
 Digue Creek Outlet (#1, #2 et #3) : 316.  
 Digue Ouiqui : 316.  
 Digue Pibrac (Est et Ouest) : 316.  
 Diocèse de Chicoutimi : 142.  
 Dionne, Marcel : 493.  
 Distribution O.B. : 487.

- District de Gaspé : 76.  
 District de Québec : 76, 79.  
 Dolbeau : 242, 364, 382, 385, 404,  
 437, 445, 447.  
 Domaine du Roi : 23.  
 Doran, H.-J. : 357.  
 Doucet, abbé Isidore : 38.  
 Dréan, père : 303.  
 Druillettes, père : 21.  
 Dubarger, Edmond-A. : 110.  
 Duberger, Georges : 62.  
 Duberger, Jean-Baptiste : 33, 49, 52.  
 DuBose McNeely : 351, 371.  
 Dubuc, Julien-Édouard-Alfred : 194,  
 204, 207, 211-212, 215, 225, 238,  
 240, 268, 304, 306-307, 309, 314-  
 315, 363, 375.  
 Duchêne, Willie : 83.  
 Dufour, Alex : 72, 263.  
 Dufour, Elzéar : 149.  
 Dufour, Francis : 353, 384, 468-469,  
 472, 474-479, 490-491, 493-496,  
 499-500, 503.  
 Dufour, Marie : 95, 124.  
 Dufour, Mme Elzéar : 329.  
 Duke, James Buchanan (Buck) : 337-  
 338, 340-343, 345, 347.  
 Duke-Price Company : 310, 327, 349,  
 365.  
 Duke-Price Power Company : 364.  
 Dumais, Horace : 145.  
 Dumais, Pascal-Horace : 145, 170.  
 Dumas, Alexis : 83-84.  
 Dunn, Charles P. : 358.  
 Dupéré, Maxime : 185.  
 Duplessis, Maurice : 383, 426, 431,  
 500.  
 Dupont, V.-H. : 234.  
 Durand, Henri : 323.  
 Durocher, l'abbé : 66.  
**Éboulements** : 26, 105, 125.  
 École Cardinal-Bégin : 417.  
 École d'Affaires Ouellet : 409.  
 École d'Agriculture d'Ontario : 269.  
 École de la Rivière : 331.  
 École des Saints-Anges : 331.  
 École du Cran : 331.  
 École modèle : 158-159.  
 [528]  
 École No 1 : 155-157.  
 École No 2 : 157.  
 École No 3 : 157-158.  
 École No 4 : 157.  
 École Normale de Québec : 267.  
 École Normale Laval : 409.  
 École Notre-Dame du Carmel : 331.  
 École Polytechnique de Montréal :  
 411.  
 École Saint-Charles-Borromée : 331.  
 École Saint-Georges : 408.  
 École Saint-Jacques : 408.  
 École Saint-Joseph : 332, 407.  
 École Saint-Louis : 408.  
 École Saint-Mathias : 408.  
 École Saint-Patrick : 408.  
 École Saint-Philippe : 408.  
 École Sainte-Anne : 408.  
 École Sainte-Bernadette : 408.  
 École Sainte-Marie : 408.  
 École Sainte-Thérèse : 407.  
 École Supérieure Notre-Dame : 410.  
 École Technique d'Arvida : 410-411.  
 École Technique de Chicoutimi : 411.  
 Écosse : 44.  
 Édifice J.-A. Tremblay : 400.  
 Édifice Marguerite-Belley : 479.  
 Église Anglicane (Haute Église) : 282,  
 378.  
 Église Presbytérienne (Église Unie) :  
 282, 378.  
 Église Sacré-Coeur : 301.  
 Église Saint-Dominique : 179, 197,  
 257, 276, 299, 303.  
 Église Sainte-Famille de Kénogami :  
 161.  
 Église St. James the Apostle : 282.  
 Église St. Andrew : 283.  
 Elgin, James Bruce : 67.  
 Elgin, lord : 66, 76.

- Embranchement Chicoutimi—  
 Chambord : 168, 180.  
 Enfants de Marie : 281.  
 Entreprises Yvon-Marie Bergeron :  
 488.  
 Escoumins : 41.  
 Espagne : 421.  
 Établissement Price : 210.  
 États-Unis : 92, 100, 108, 139-140,  
 194, 226, 266, 328, 341, 363, 404,  
 439-440.  
 Europe : 57, 194, 266, 314, 370.  
 Evans, Mary : 29.  
 Évêché de Chicoutimi : 104, 109.
- Fabrique de Saint-Cyriac** : 317.  
 Falardeau : 447, 451.  
 Fallard, Joseph : 62.  
 Fay, Jean-Louis : 353.  
 Fédération des Travailleurs du  
 Québec : 484.  
 Fédération Ouvrière Mutuelle du  
 Nord : 282.  
 Fee, H.R. : 455.  
 Fenêtre Polyco Ltée : 487.  
 Ferme Price : 269.  
 Fetherstontaug, R.-A. : 357.  
 Fickes, Edwin S : 346.  
 Filion, Ferdinand : 107.  
 Filion, Frédéric : 48.  
 Finlay, John : 275.  
 Firme Ambursen Dam Co : 297.  
 Firme Desgagné et Boileau : 426.  
 Firme Dominion Bridge : 299.  
 Firme Dufresne et Racine : 393.  
 Firme Durnford, Bolton, Chadwick et  
 Ellwood : 423.  
 Firme Edmond Tremblay &  
 Massicotte : 278.  
 Firme Gagnon & Frères : 382.  
 Firme J.-W. Flamand : 426.  
 Firme Méisy Construction Ltée : 393.  
 Firme MM. Gagnon et Gaudreault :  
 299.  
 Firme Roger Pominville Inc : 473.
- Firme SNC : 473.  
 Firme Terreau & Racine : 301.  
 Firme Vaillancourt & Perron : 290.  
 Firme W. Clark : 278.  
 Firmes LMB : 488.  
 [529]  
 Fjord du Saguenay : 21.  
 Fluhmann, Emile Frederic : 273, 275.  
 Flynn : 243.  
 Forces Motrices du Saguenay : 351.  
 Fortier, Henri : 280.  
 Fortin Donat : 394-395.  
 Fortin, Albert : 421.  
 Fortin, Chs-J-B. : 248, 250.  
 Fortin, Gonzague : 224.  
 Fortin, Marie-Jeanne : 421.  
 Fortin, Paul-Arthur : 417.  
 Fortin, Raoul : 440.  
 Fortin, Roger : 162.  
 Fortin, Siméon : 152.  
 Fournier, Jacques : 74.  
 Fournier, Marie : 151.  
 Fradet : 45.  
 France : 56-57, 370.  
 Francs-tenanciers : 279.  
 Fraser, J.-O. : 275.  
 Fraserville : 297.  
 Frère Ambroise : 329.  
 Frère Berchmans : 329.  
 Frère Bertrand : 329.  
 Frère Casimir : 332.  
 Frère David : 328.  
 Frère Didier : 328.  
 Frère Hermès : 332.  
 Frère Sébastien : 328.  
 Frère Séverin : 328.  
 Frère Simon : 407.  
 Frères de l'Instruction chrétienne : 407,  
 410.  
 Frères du Sacré-Coeur : 413-414.  
 Fuller Electric Company : 217.
- Gagné, Camille** : 471, 476, 478.  
 Gagné, Damas : 198, 222, 228., 257,  
 294, 477.

- Gagné, Élie : 149.  
Gagné, Éloi : 170.  
Gagné, Ernest : 300.  
Gagné, Hilaire : 123.  
Gagné, J.-A. : 146.  
Gagné, Jean : 68, 81, 263.  
Gagné, l'abbé François : 122-124, 126-127, 151.  
Gagné : 178.  
Gagnon & Bouchard : 292.  
Gagnon (Brochet), Ernest : 189.  
Gagnon, Achille : 72.  
Gagnon, Adèle : 157.  
Gagnon, Adolphe : 35.  
Gagnon, David : 323.  
Gagnon, Dr Roméo : 424.  
Gagnon, Émilie : 124.  
Gagnon, Épiphane : 190-192.  
Gagnon, Ernest : 186.  
Gagnon, J.-W. : 293.  
Gagnon, Jacob : 72.  
Gagnon, Jean : 119, 189.  
Gagnon, Jérémie : 108.  
Gagnon, Joseph : 149.  
Gagnon, l'abbé Jean-Baptiste : 111-114.  
Gagnon, Louis-Émile : 246.  
Gagnon, Richard : 249.  
Gagnon, Wellie : 294.  
Gagnon, Xavier : 249-250.  
Gagnon : 66.  
Gamache, J.-Émilio : 150, 476.  
Gamache, Léon : 396.  
Garage Lagacé : 380.  
Garage Munger : 380.  
Garde du Sacré-Coeur : 281.  
Gare d'Hébertville : 182.  
Gare de la Rivière-au-Sable : 182.  
Gare Intermodale : 488.  
Gare Labrosse : 310-311.  
Garneau, Némèse : 240.  
Gaspésie : 448.  
Gatineau Power Company : 433.  
Gaudreau Lionel : 411.  
Gaudreault, Léandre : 102.  
Gaudreault, Pitre : 293.  
[530]  
Gaudreault : 178.  
Gauthier, Alfred : 224.  
Gauthier, Christophe : 149.  
Gauthier, Ernest : 196, 224, 228.  
Gauthier, Ferdinand : 292.  
Gauthier, François : 33.  
Gauthier, Jules : 383, 443, 478.  
Gauthier, Michel : 496.  
Gauthier, Mme Phydime : 421.  
Gauthier, Rosaire : 434-435.  
Gauthier, Tom : 185.  
Gauthier, Trefflé : 196, 257, 295, 478.  
Gauthier : 178.  
Gefken, G.B. : 448.  
Georgie : 481.  
Germain, Raymond : 412.  
Gilbert, Pamphile : 292.  
Gill : 25, 26.  
Girard & Gagnon : 250.  
Girard, Adolphe : 131.  
Girard, Albert : 292.  
Girard, Claude : 399, 403.  
Girard, Côme : 102.  
Girard, Ernest : 318.  
Girard, Fernand : 412.  
Girard, J.-U. : 290.  
Girard, Jacques : 399.  
Girard, Jean : 150, 222, 249.  
Girard, Johnny : 234, 330.  
Girard, Joseph : 307.  
Girard, l'abbé : 146.  
Girard, Louis : 257.  
Girard, Marie-Joséphine : 124.  
Girard : 235.  
Giroux, Joseph : 301.  
Glasgow : 44.  
Glenfield Farm : 44-45.  
Gobeil, Johnny : 149.  
Gobeil : 178.  
Goélette Émilie : 139.  
Goldbloom, Victor : 473-474, 476.  
Goldie : 25.  
Gonthier (Gauthier), Jean : 70.

- Gosselin, F.-X. : 238.  
 Goudrault, Alexandrine : 156-157.  
 Gouin, Lomer : 422.  
 Gouvernement Lévesque : 492, 498.  
 Gouvernement Mulroney : 499.  
 Gouvernement Parent : 240.  
 Grand Brûlé : 55, 60-62, 65, 101, 140, 152, 167.  
 Grand feu de 1870 : 129-132.  
 Grand Jim : 50.  
 Grand Séminaire : 276.  
 Grand'Mère : 202.  
 Grand-Ligne : 138, 162, 258, 348.  
 Grande Décharge : 24-25, 101, 110, 113, 163, 166-167, 190, 195, 217, 338, 342-343, 348-349, 364.  
 Grande Société : 81.  
 Grande-Baie : 30, 45, 58, 60, 75, 84, 95, 104-105, 130, 152, 167, 266, 304-305, 307-308, 345, 374, 383, 468, 471.  
 Grande-Bretagne : 242.  
 Grandmont : 177.  
 Gravel, Alonzo : 275, 466, 469-470.  
 Gravel, Louis : 107.  
 Grenon, Jean : 308.  
 Grosart, McDowall : 266.  
 Groupe Abitibi : 449-451.  
 Groupe Papiers Cascades : 451.  
 Groupe Pominville : 473.  
 Groupe Price : 448-449.  
 Groupe Québécois : 395, 398-399.  
 Groupe Radiomutuel : 402-403.  
 Groupe Shawinigan : 433.  
 Groupe Surveger, Nenniger et Chenevert Inc. : 473.  
 Groupe Unimédia : 399.  
 Guay, François : 35.  
 Guay, J.-F. : 233.  
 Guay, Joseph-Dominique : 180, 193, 238.  
 Guay, Marie : 149.  
 Guay, Pierre-Alexis : 172.  
 Guelph : 297.  
 Guérin, Elzéar : 235.  
 Guérin, Jean : 124.  
 Guerre de Crimée : 350.  
 Guggenheim Brothers : 350.  
 Gully Brook : 268.  
**Ha! Ha! Bay Junction** : 310, 327, 379.  
 Haggin, L.T. : 218.  
 Haggin : 338.  
 Hall, Robert : 210.  
 Hamel, Joseph : 25, 26.  
 Hamel, Philippe : 433.  
 Harvey, Adélarde : 295.  
 Harvey, Alexandre : 263.  
 Harvey, André : 68, 72, 497.  
 Harvey, Chrysostome : 263.  
 Harvey, Cirile : 72.  
 Harvey, Denis : 83-84.  
 Harvey, Domitille : 95.  
 Harvey, François : 72, 155.  
 [531]  
 Harvey, Gérald : 384, 465-466, 474-476.  
 Harvey, Ghislain : 477.  
 Harvey, Hubald : 70.  
 Harvey, Joseph : 72, 170.  
 Harvey, L.-D. : 65.  
 Harvey, Louis-Didier : 68.  
 Harvey, Ludger : 421.  
 Harvey, Marie-Ange : 279.  
 Harvey, Mme Alfred : 421.  
 Harvey, Mme Eugène : 421.  
 Harvey, Napoléon : 421.  
 Harvey, Protais : 70, 95.  
 Harvey, Ubalde : 95.  
 Harvey, William : 279.  
 Haut-Saguenay : 30, 33-35, 41, 48, 54-55, 71, 75, 77, 79, 99, 109, 113, 130, 190, 220, 229, 238, 244, 247, 294, 304, 307, 373, 375, 376-377, 379, 383, 417, 428, 433-434, 457, 459, 463-464, 466-468, 471, 472, 473, 476, 479-480, 488-489, 494, 496.  
 Hawkings, C.S.V. : 210.

- Hearst, William Randolph : 220.  
 Hébert, Georges : 353, 466-467.  
 Hébertville : 75, 79, 100, 102, 143,  
 145, 147, 164, 166-167, 169, 170,  
 172, 178, 182, 208, 291, 319, 384,  
 392, 490.  
 Helleur, Philippe : 274.  
 High School : 334, 387.  
 Hocquart : 23.  
 Hollande : 56.  
 Honorat, père Jean-Baptiste : 46, 55-  
 57, 59-62, 65, 111-112, 207.  
 Hôpital d'Arvida : 422, 428.  
 Hôpital de Jonquière : 424-426, 428.  
 Hôpital de la Marine : 418.  
 Hôpital de Québec : 115.  
 Hôpital Général du Saguenay  
 d'Arvida : 428.  
 Hôpital Général du Saguenay : 423-  
 424.  
 Hornsey : 29, 264.  
 Hospice Sainte-Anne : 255-256, 301-  
 302.  
 Hôtel Commercial : 247.  
 Hôtel Gagnon : 182.  
 Hôtel Jean Dechêne : 170.  
 Hôtel Saguenay Inn : 357.  
 Hôtel-Dieu de Chicoutimi : 427.  
 Hôtel-Dieu Notre-Dame de  
 l'Assomption : 427-428.  
 Houle, Alexandre : 262.  
 Huard, l'abbé V.-A. : 142.  
 Hudon, Antoine : 102.  
 Hudon, Blaise : 72.  
 Hudon, dit Beaulieu, Héli : 68, 72, 81,  
 84.  
 Hudon, Élie : 35.  
 Hudon, Louis : 170.  
 Hudon, Moïse : 102.  
 Hughes : 210.  
 Hutchison, P.P. : 367.  
 Hydro-Québec : 433, 458, 494.  
 Île-Verte : 113.  
 Îles-de-la-Madeleine : 272.  
 Ilets-de-Jérémie : 41.  
 Immeuble Bleach Plan : 386.  
 Imprimerie Blais Enr. : 397.  
 Imprimerie Clément Enr. : 397.  
 Imprimerie de Jonquière : 395-396.  
 Imprimerie Kénogami Enr. : 396.  
 Imprimerie l'Arvidien Imprimeur  
 Ebr. : 396.  
 Imprimerie Les Éditions du Réveil :  
 395.  
 Imprimerie Les Entreprises Altro  
 Enr. : 396.  
 Imprimerie Moderne Enr. : 396.  
 Imprimerie populaire Enr. : 397.  
 Imprimerie Progrès du Saguenay : 398.  
 Imprimerie-Reliure Rioux & Fils Enr. :  
 396.  
 Industrie Gagnon Frères : 443.  
 Institut de technologie d'Arvida : 410.  
 Institut de technologie de Jonquière :  
 411, 417.  
 Institut des frères du Sacré-Coeur :  
 328.  
 Irlandais : 272.  
 Irlande : 266.  
 Iroquois Fall : 449.  
 [532]  
 Iroquois : 21, 22.  
 Ishman Brothers : 366.  
 Isle-Maligne : 218, 341-343, 347, 349,  
 368, 371, 386, 414, 452, 454-456,  
 460, 465.  
 Italiens : 272.  
**Jauvin** : 170.  
 Jean, Armand : 421.  
 Jean, Gonzague : 203, 290, 300.  
 Jean, J.-B. : 96.  
 Jean, Jean-Baptiste : 114, 155.  
 Jeune Chambre de Jonquière : 467.  
 Jeunesse Étudiante Catholique : 407.  
 Jeunesse Ouvrière catholique : 413.  
 Jobin, Louis : 303.  
 Johnson, Daniel : 467, 495, 499.  
 Johnson, J. D. : 367.

- Joly de Lotbinière, H.-G. : 250.  
 Jonquière en Neige Inc. : 487.  
 Jonquière, deuxième rang : 84.  
 Jonquière, Jacques-Pierre de Taffanel de La : 19.  
 Jonquière, Jean de Taffanel : 19.  
 Jonquière, la localité et la paroisse : (voir la table des matières).  
 Jonquière-Nord : 183, 185, 188-189, 221, 223, 256, 361.  
 Jonquière-Paroisse : 361, 463, 465, 473, 475.  
 Jonquière-Ville : 465, 475.  
 Jonquière : 79, 87, 106.  
 Journal *Le Lingot* : 410.  
 Journal *Le Saguenay* : 163.  
 Journaux : 394-400.
- Kane, John** : 84, 86.  
 Kempt, James : 93.  
 Kenogami Land : 267-268.  
 Kenogami Loan : 268, 273.  
 Kenogami Sash and Door Factory : 268.  
 Kénogami, la localité : (voir la table des matières).  
 Kénogami-Sud : 445.  
 Kéroack, Clovis : 137, 150.  
 Kéroack, Emmanuel : 135.  
 Kéroack, Joseph : 257.  
 Kéroack, l'abbé Hubert : 135-136, 138-140, 143-147, 180, 222, 250-251, 253-255, 300.  
 Kéroack, l'abbé Sylvio : 222.  
 Kestabistichi, Louÿs : 23.  
 King, Mackenzie : 383.  
 Kingston : 297.  
 Kitimat : 456.  
 Klotz, C.-O.-P. : 357.  
 Koyl, George S. : 350.
- La Baie** : 305-306, 391, 395, 399, 404, 457, 459, 461, 468, 477, 489, 492, 502, 504.  
 La Dalle : 108, 183.  
 La Malbaie : 27-28, 36, 53, 59, 62, 65-66, 75, 85-86, 91-93, 95-96, 105, 125, 130, 149, 151, 155, 162, 197, 229.  
 La Ratière : 158, 179, 224, 231, 244-246, 258, 290, 391, 421, 497, 504.  
 La Valette, Marie-Angélique de : 19.  
 La-Décharge : 107-109, 183, 190.  
 Laberge, Théodule : 138.  
 Laberge, Xavier : 290.  
 Laberge : 178.  
 Labrador : 27.  
 Labrecque, Mgr Michel-Thomas : 251, 254, 276-279, 282, 300, 302, 310, 317, 360.  
 Lac Clair : 233.  
 Lac Kénogami : 20-21, 30, 36, 38, 49, 58, 62, 73-74, 78, 101-103, 110, 112, 118, 120, 122, 126, 131, 148, 166, 170-171, 193-194, 198, 210-215, 221, 226, 240, 261, 270, 290, 298, 307, 311-315, 317, 343, 375, 391, 409.  
 Lac Kénogamichiche : 101-102, 166, 171.  
 Lac Lamothe : 388, 447.  
 Lac Long : 246.  
 Lac Onatchiway : 270, 387.  
 Lac Pamouscachiou : 270.  
 Lac Saint-Jean : 21-22, 25, 45-46, [533] 90, 113, 148, 166-168, 176-177, 206, 270, 309-310, 316, 319, 339, 341-342, 345, 358, 454.  
 Lac Samson : 244-246, 499, 504.  
 Lac-Bouchette (municipalité) : 176, 198, 202, 320.  
 Lac-Saint-Jean : 27, 39, 73, 100, 110, 139, 145, 148, 163, 166-167, 169-170, 172, 175-176, 194, 211, 218, 263, 305, 318, 391, 393-394, 402, 436-437, 448, 489, 497.  
 Lachance, Mme Eugène : 421.  
 Lachute : 270, 441, 448.  
 Lacombe, docteur : 419.  
 Lacroix, J.-Miville : 339.

- Lacroix, J.-O. : 275.  
 Lacroix, Jean-Laurent : 275.  
 Lady Price : 265.  
 Laflèche, Mgr : 328.  
 Lahaie, Marcelline : 129.  
 Lajoie, Abraham : 84.  
 Lake St. John Power and Paper Co. : 385.  
 Lalancette, Mme Georges : 421.  
 Laliberté, Joseph : 129.  
 Laliberté, l'abbé Jean-Baptiste-Napoléon : 127, 129, 132-133.  
 Lamarche, Mgr : 361.  
 Lamarre, T.-L. : 290.  
 Lamontagne et Gravel (architecte) : 404.  
 Lamontagne, Alfred : 422.  
 Lamontagne, Robert : 477.  
 Landry, Georges : 272.  
 Laplante, Onézime : 70.  
 Lapointe, Edmond : 278.  
 Lapointe, Éphrem : 70.  
 Lapointe, J.-A. : 257.  
 Lapointe, l'abbé Joseph : 276, 279-281, 332.  
 Lapointe, Marcellin : 150.  
 Lapointe, Mgr Eugène : 130, 138, 169, 246, 282.  
 Lapointe, Pierre : 197.  
 Lapointe, Raoul : 56.  
 Lapointe, Sara : 197.  
 Lapointe, Théophile : 292.  
 Laponte, Joseph : 70.  
 Laprise, Benoît : 500.  
 Larochelle, Cyrille : 278.  
 Larouche, Almas : 149.  
 Larouche, Édouard : 185.  
 Larouche, Eugénie : 421.  
 Larouche, Eusèbe : 130.  
 Larouche, Georges : 160-161, 292, 421.  
 Larouche, Jean : 95.  
 Larouche, Johnny : 130.  
 Larouche, Joseph : 160-161.  
 Larouche, municipalité : 103, 148, 158, 166, 178, 183, 188-189, 244-245, 290, 318, 383, 391-394, 409, 499, 504.  
 Larouche, Ulysse : 224.  
 Larouche, William : 149, 178.  
 Lasgraïsses, château de : 19.  
 Laterrière : 59, 140, 152, 199, 203, 248, 306, 310, 318, 457, 459, 461.  
 Laure, père Pierre : 23-24.  
 Laurentides : 264.  
 Lauzé, Olympe : 121.  
 Laval : 133.  
 Lavoie, Mme Edmond : 421.  
 Lavoie, Nérée : 275.  
 Leblanc, Émile : 478.  
 Leclerc, l'abbé : 146.  
 Lee, W.S. : 337-338, 345.  
 Lefebvre, O. : 298.  
 Lefebvre, Olivier : 319.  
 Lefrançois, Nicolas : 71, 73-74.  
 Legendre, Louis : 33, 50, 52.  
 Léger, cardinal Paul-Émile : 414.  
 Lemaire (frères) : 480-481, 484.  
 Lemay, René-Pamphile : 301.  
 Lemieux, François : 37.  
 Lemieux, R.-A. : 357.  
 Lennoxville : 387.  
 Lepage : 308.  
 Lepailleur Jones, Charles Hugh : 384-385.  
 Les Artisans Canadiens : 287.  
 Les fabriques des pâtes et papier du Québec : 363.  
 Lesage, Jean : 431-433, 441, 452.  
 Lespérance, Lorenzo : 478.  
 Lessard, Charles : 228.  
 Lessard, Donat : 160, 166.  
 [534]  
 Lessard, Marcel : 490.  
 Lessard, Raymond : 465.  
 LeSueur, John : 42.  
 Letellier : 240, 312.  
 Létourneau, Eugénie : 229.  
 Levasseur, Jean : 421.

- Levasseur, Willie : 421.  
 Lévesque René : 433-434, 477.  
 Lévesque, Edmond : 303.  
 Lévesque, Robert : 117.  
 Ligne Bagot : 113.  
 Ligue des Propriétaires : 357, 466-467.  
 Ligue du Sacré-Coeur : 230, 281.  
 Londres : 29, 249, 264, 363.  
 Lord Beaverbrook : 365-366.  
 Lotbinière : 121, 129.  
 Loudin, Henri : 274.  
 Louthood, Charles : 279.  
 Lyon : 328.
- Magasin J.-H. Brassard** : 293.  
 Magasin J.-W. Gagnon Limitée : 293-294.  
 Magasin Laurent Lacroix : 382.  
 Maheux, l'abbé Arthur : 198, 325.  
 Maison A. K. Hansen & Co. : 203.  
 Maison Communautaire : 304.  
 Maison Côté, Boivin & Cie : 267.  
 Maison d'école de Kénogami : 279.  
 Maison Hearst : 364.  
 Maison Parker & Yoman : 264.  
 Maison Price Brothers : 29, 61, 106, 108-109, 111, 145, 151, 198, 204, 205-206, 208, 210, 217, 228, 235, 244, 261-262, 266-268, 270, 273, 278, 287, 289, 291, 296, 309, 322, 363, 365, 367, 410, 435, 443-444.  
 Maison Thibaudeau Frères & Cie : 164.  
 Malaisson, Roger : 275, 476.  
 Maltais, abbé Alexandre : 91.  
 Maltais, Élie : 91.  
 Maltais, Félicité : 95.  
 Maltais, François : 93, 292.  
 Maltais, Hippolyte : 93, 96.  
 Maltais, Jean (Jean de Paris) : 93-95.  
 Maltais, Jean : 93-94, 150, 198, 200, 250.  
 Maltais, Joseph : 93.  
 Maltais, Léandre : 89, 93-96.  
 Maltais, Léocadie : 93.
- Maltais, Louis : 72, 84, 93-96, 198, 200, 250.  
 Maltais, Marguerite : 93, 96.  
 Maltais, Marie-Anne : 93.  
 Maltais, Marie : 93.  
 Maltais, Pitre : 91.  
 Maltais, Romuald : 93-94, 96.  
 Maltais, Thomas : 89, 93-96, 117, 119.  
 Maltais : 208.  
 Manic : 453.  
 Manitoba : 297, 385.  
 Manufacture de pulpe St-Dominique de Jonquière : 237.  
 Marceau, Gilles : 478, 497.  
 Marié, Jérémie : 80.  
 Maritimes : 272.  
 Marois, Alfred : 367.  
 Marois, J.-E. : 330.  
 Martel, Marcel : 403, 459, 478.  
 Matane : 210.  
 Mc Nicoll, Marcellin : 379.  
 McDermott : 322.  
 McDougall, Katherine Lorna : 265.  
 McKenzie, Annie : 229.  
 McLaren, Neil : 46.  
 McLeod, John : 31, 33.  
 McLeod, Peter senior : 45-48, 107-108.  
 McLeod, Peter : 29, 31, 33-35, 37-39, 41-42, 44-45, 49-51, 53, 55-56, 58, 60-62, 65-67, 69-70, 76-77, 80, 102, 105, 107-108, 111, 169, 264.  
 McNicoll, Louis : 102.  
 Melançon, Mgr Georges : 412, 425-426.  
 Ménard, Euloge : 176.  
 Mer du Nord : 21.  
 Métabetchouan : 182, 477.  
 Midfarm : 39.  
 Middlesex : 264.  
 Milwaukee : 398.  
 Missions des Postes du Roi : 37.  
 [535]  
 Mistouk : 166, 222, 258.  
 Monroe : 322.

- Mont-Louis : 127.  
 Montagnaise Natash : 25-26.  
 Montmagny Light and Pulp Company :  
 205.  
 Montmagny : 123, 133, 204.  
 Moreau, Joseph : 41.  
 Moreau, Louise : 41.  
 Moreau, M.E. : 343.  
 Morin, Augustin-Norbert : 85.  
 Morin, François : 70, 95.  
 Morin, Henriette : 95.  
 Morin, Mgr Luc : 412, 425-426.  
 Morisset, Lucie K. : 303.  
 Morning Journal : 220.  
 Motel Richelieu : 476.  
 Moulin de Jonquière : 441.  
 Moulin-à-Baude : 29.  
 Moulins Kénogami : 262-263, 267,  
 276, 281, 283, 389, 443.  
 Municipalité de Canton-Tremblay :  
 105.  
 Municipalité de Lac-Kénogami : 319.  
 Municipalité de Paroisse : 149.  
 Municipalité du Canton de Kénogami :  
 223.  
 Municipalité du Village de Kénogami :  
 268.  
 Municipalité du Village de Saint-  
 Dominique-de-Jonquière : 228-  
 229.  
 Municipalité Scolaire de Kénogami :  
 328.  
 Municipalité Scolaire de Saint-Cyriac :  
 256.  
 Municipalité scolaire du Township de  
 Jonquière : 155-156.  
 Municipalité Scolaire du Village de  
 Jonquière : 256.  
 Municipalité scolaire Les Deux-Rives :  
 409.  
 Municipalité scolaire : 149, 158.  
 Murdock, Alexander : 107, 238-239.  
 Murdock, Joseph : 107, 238.  
 Murray, Jean : 114.  
**Naudville** : 414, 465.  
 New York American : 220.  
 New York : 220, 297, 338, 350, 366.  
 Newman, J. C. : 367.  
 Niagara Falls : 190, 216-217.  
 Nixon : 25-26.  
 Nolitrex : 488.  
 Noppen, Luc : 303.  
 Normandin, A.-B. : 232.  
 Normandin, Joseph-Laurent : 23, 25.  
 Normandin, Michel : 405.  
 Normandin, P.-B. : 298.  
 North American Pulp and Paper Co. :  
 240, 314-315.  
 Notre-Dame d'Hébertville : 103, 255,  
 302.  
 Notre-Dame de Fatima : 280, 380.  
 Notre-Dame de Laterrière : 103-104,  
 121, 143, 145.  
 Notre-Dame de Roberval : 276.  
 Notre-Dame de Sainte-Foy : 136.  
 Notre-dame des Éboulements : 302.  
 Notre-Dame du Lac-Saint-Jean : 169.  
 Notre-Dame-de-Québec : 36.  
 Notre-Dame-du-Portage : 255.  
 Nouveau-Brunswick : 255.  
 Nouvelle-Écosse : 385.  
 Nouvelle-France : 19.  
 Nouvelle-Zélande : 263.  
**O'Reilly, Bernard** : 67.  
 Oblats de Marie-Immaculée : 412.  
 Oblats : 46, 55, 59, 111, 406, 414-417.  
 Ontario : 216, 249, 297, 385, 450.  
 Ottawa : 52, 210, 219, 246, 441, 499.  
 Ouellet, François-Xavier : 109.  
 Ouellet, Hector : 155.  
 Ouellet, Joseph : 300.  
 Ouellet, Léonce : 384.  
 Ouellette, Jocelyne : 477.  
 Ouiatchouan : 211.  
 Ouimet, Gédéon : 162.  
 Outaouais : 476-477.  
 Pacaud, Herménégilde : 124.  
 [536]

- Pacona Limited : 366.  
 Palca : 265  
 Papeterie Kénogami : 261, 452.  
 Papetière de Hawkesbury : 208.  
 Papineau, Denis-Benjamin : 52-53-55, 77.  
 Papineau, Louis-Joseph : 52.  
 Paradis, Firmin : 250.  
 Parc des Laurentides : 497, 500-501.  
 Parc industriel de Jonquière-Kénogami : 442.  
 Parc Industriel et Technologique de Jonquière : 487.  
 Parc Price : 326-327.  
 Paré, Mgr Marius : 414, 424.  
 Parent, l'abbé Léon : 238.  
 Parent, Oswald : 477.  
 Parizeau, Jacques : 499-502.  
 Parks, Ralph E. : 352.  
 Paroisse de L'Ange-Gardien : 37.  
 Paroisse Sacré-Coeur : 303.  
 Paroisse Saint-François-Xavier : 39.  
 Passe Dorval : 178.  
 Pavillon Lionel-Gaudreault : 417.  
 Pearson, Thomas : 140.  
 Pedneau, Hippolyte : 70.  
 Pedneau, Joseph : 70, 257.  
 Pedneau, Louis : 70.  
 Pedneau, Onésime : 70.  
 Pedneault Thomas : 149.  
 Pedneault, Étienne : 95.  
 Pedneault, Joseph : 95, 119.  
 Pedneault, Onésime : 155.  
 Pedneault, William : 150.  
 Pedneault : 348.  
 Péladeau, Pierre : 398.  
 Pelletier, l'abbé Jean-Séverin : 146-147, 255, 257, 300-301.  
 Pelletier, Lucie : 272.  
 Pelletier, Nicolas : 37.  
 Pensionnat Saint-Dominique : 332.  
 Péribonca, bail de la : 461, 495.  
 Péribonka : 209, 242.  
 Perron, Adélaïde : 302.  
 Perron, Élie : 195, 197, 211.  
 Perron, J.-Euclide : 424.  
 Perron, Joseph : 195-201, 204, 211, 228, 237, 244-245, 257, 290.  
 Perron : 196, 228.  
 Petit Canal : 212.  
 Petit Séminaire de Chicoutimi : 276, 417.  
 Petit, Adéline : 419.  
 Petit, Honoré : 200.  
 Petit, Jean-Baptiste : 139, 144-145.  
 Petit-Montréal : 160-161, 249, 258.  
 Petit-Saguenay : 255, 264, 402.  
 Petite Société : 81, 138, 157, 160.  
 Petite-Décharge : 310, 338.  
 Petites Franciscaines de Marie : 256.  
 Pibrac : 215, 231, 381.  
 Picard, A.-C. : 367.  
 Piékouagami : 176.  
 Pilote, Roger : 477.  
 Pittsburgh : 349.  
 Place Centre-Ville : 486.  
 Place Saint-Michel : 486.  
 Plan Deschênes : 455, 461.  
 Plateau du Redan : 350.  
 Pointe aux Roches : 46.  
 Pointe des Terres-Rompues : 47.  
 Pointe du Bassin : 180.  
 Pointe du Cran-Serré : 215.  
 Pointe-au-Sable : 35, 38, 62, 74, 194.  
 Pointe-Bleue : 44, 107, 412.  
 Poirier, Léonide : 272.  
 Polonais : 272.  
 Pont Arnaud : 311.  
 Porcs-Épics : 22.  
 Porritt, Oswald A. : 208, 210, 243, 266, 273-275, 278.  
 Port de Chicoutimi : 153.  
 Port de Grande-Baie : 153.  
 Port-Alfred : 208, 242, 286, 363-364, 374, 385, 437, 447, 465.  
 Portage-des-Roches : 102, 167, 212-213, 215, 310, 312.  
 Poste de Métabetchouan : 167.  
 [537]

- Poste de traite de Chicoutimi : 21-22, 25-26, 37, 39-40, 42-43, 46.
- Poste de traite de Métabetchouan : 40, 43.
- Poste de traite de Tadoussac : 40, 43.
- Postes du Roi : 29, 31, 37-39, 43, 46.
- Potvin & Bouchard : 443.
- Potvin, Cléophe : 102.
- Potvin, Damase ; 394.
- Powell, R.E. : 367.
- Price (Newfoundland) Pulp and Paper Ltd : 448.
- Price Brothers & Company : 270, 277, 282, 284, 288, 295-296, 309, 315, 326-327, 341-342, 346, 362-364, 366-367, 384-385-388, 422, 424, 434, 439, 441-442, 444, 446.
- Price, Arthur Clifford (Coosie) : 265, 270, 322, 384, 386-389, 446.
- Price, Arthur John : 205, 210.
- Price, David Edward : 29, 107, 264-265, 270.
- Price, Evan John : 205, 265, 270.
- Price, Henry Edward : 205.
- Price, Henry Ferrier : 265.
- Price, John Herbert : 265, 327, 346, 363.
- Price, Keith : 265, 365, 367, 384.
- Price, Richard : 29.
- Price, Welly : 210.
- Price, William Evan : 29, 107, 264-265, 270.
- Price, William : 29-31, 34-35, 39, 44, 47, 49, 53-55, 58, 60-61-62, 76-77, 112, 205, 207-208, 210, 213, 240, 263-266, 270, 281, 295, 312, 313, 319, 322-324, 326-327, 341, 387.
- Price : 51, 53, 167, 202-203, 208-211, 213-215, 239-240, 242-243, 263-266, 270, 273, 282, 285, 325, 362, 365-366, 370, 384, 389, 440, 450.
- Princeton : 216.
- Projet Murdock-Wilson : 388-389.
- Prosag Mécanique Inc. : 486.
- Proulx, Jean-Pierre : 25, 33.
- Proulx, Pierre : 25.
- Pulperie de Chicoutimi : 194, 197-198, 207-208, 235, 301, 305, 307, 310, 363, 374.
- Pulperie de Jonquière : 197-199, 202-205, 208-210, 226, 240, 242, 265-266, 270, 298, 313, 440, 442.
- Pulperie de Ouiatchouan : 305.
- Pulperie de Péribonca : 363.
- Pulperie de Saint-Amédée-de-Péribonka : 305.
- Pulperie de Saint-André-de-l'Épouvante : 305.
- Pulperie de Val-Jalbert : 363.
- Quai de Sainte-Anne** : 190.
- Quai du Bassin : 190, 304.
- Quartier Centre : 287-288, 296.
- Quartier des Anglais : 269, 272.
- Quartier Est : 232, 296.
- Quartier Est : 289
- Quartier Nord : 232, 287-288.
- Quartier Ouest : 232, 289.
- Quartier Sud : 287.
- Quartier Vaudreuil : 357.
- Quebec Development Company : 338-339, 342-343.
- Quebec Development : 189.
- Racine, abbé Antoine** : 53, 62, 106.
- Racine, abbé Dominique : 89-90, 114-118, 120, 122-124, 127, 138, 141-142, 146.
- Radio : 400-404.
- Rang Chiguère : 258.
- Rang de la Petite Société : 138, 221, 231, 258, 400.
- Rang Décharge : 258.
- Rang des Maltais : 130.
- Rang des Mathias : 138, 160-161, 179, 221-222, 258, 310-311, 378.
- Rang des Radin : 157, 160-162, 169, 221, 258, 345, 350.
- Rang double de Caron : 168.
- Rang IVe, Ve et VIe : 258, 292.

- Rang Ouest de la Rivière : 258.  
 Rang Pibrac : 258.  
 Rang Saint-André : 292.  
 Rang Saint-Benoît : 160, 162.  
 Rang Saint-Dominique : 157, 292.  
 [538]  
 Rang Saint-François : 292.  
 Rang Saint-Jean-Baptiste : 197, 292.  
 Rang Saint-Paul : 311.  
 Rang Saint-Pierre : 311.  
 Rang Saint-Thomas : 292.  
 Rang Sainte-Anne : 138, 161, 258, 292.  
 Rang Sixième : 258.  
 Rapide Gervais : 167.  
 Rapport Castonguay : 476.  
 Rapport Crémazie : 79, 83.  
 Rapport Normandin : 299.  
 Rapport Papineau : 53, 55, 62, 71, 79.  
 Ratté, William : 228.  
 Redan de Malakoff : 350.  
 Régie Provinciale de l'Électricité : 381.  
 Reichmanns (frères) : 481-482, 484.  
 Reid, Alcide J. : 275.  
 Remington Gun Company : 217.  
 Remous : 304.  
 Réservoir Kénogami : 311, 319-320.  
 Richard (alias Henry), Julien : 272.  
 Richard, Albertine : 272.  
 Richard, l'abbé Charles-Stanislas : 108.  
 Riddell, Arthur E. : 353.  
 Riddell, Dr : 422.  
 Rimouski Lumber Co. : 205.  
 Rimouski : 209, 266, 404.  
 Rive-Sud : 443.  
 Riverbend : 242, 342, 346-347, 363-364, 366, 385-386, 437, 465.  
 Rivière Alex : 385.  
 Rivière Ashuapmushuan : 25, 168, 195.  
 Rivière au Sable : 22-23, 25-26, 28, 31, 49-50, 58, 62, 65-68, 71, 74, 79-80, 83, 91-92, 95-96, 99, 102, 110, 118, 120, 159-160, 162, 179, 193-195, 197, 201, 212-213, 215, 227-228, 231, 233-234, 240, 243, 261-262, 267-269, 280-281, 287-289, 298, 300, 311, 313, 320, 322, 324, 343, 374, 376, 381, 385-386, 420, 434, 440-441-443, 463.  
 Rivière aux Écorces : 290, 320, 385, 437.  
 Rivière aux Vases : 192, 218, 359-360, 373.  
 Rivière Belle-Rivière : 21, 100, 178, 236, 319.  
 Rivière Caribou : 31.  
 Rivière Cascouïa : 214.  
 Rivière Chicoutimi : 21, 22, 31, 34, 44-45, 102, 110, 166, 179-180-181, 193-194, 205-206, 212-213, 217, 290, 311, 313, 320, 385, 433, 437, 493.  
 Rivière Couchepagane : 178.  
 Rivière Cyriac : 214, 290, 320, 437.  
 Rivière des Aulnaies : 21, 73, 166, 236.  
 Rivière des Aulnets : 107-109, 236, 302.  
 Rivière Deschênes : 423.  
 Rivière Dorval : 103, 149, 166, 182, 244.  
 Rivière du Moulin : 31, 35, 39, 49, 306.  
 Rivière Gervais : 107.  
 Rivière Grande Décharge : 216.  
 Rivière Mailloux : 93.  
 Rivière Métabetchouane : 177-178, 195.  
 Rivière Michaud : 31.  
 Rivière Mistassini : 309.  
 Rivière Montmorency : 27.  
 Rivière Ouiatchouane : 195.  
 Rivière Ouiatchouaniche : 101-102.  
 Rivière Pastag8tchichi8 : 23-24.  
 Rivière Péribonca : 195, 309, 454, 457.  
 Rivière Pikauba : 131, 214, 290, 320, 437.  
 Rivière Rimouski : 205.

- Rivière Saguenay : 22, 32, 39, 42, 78-79, 107, 110, 128, 183-184, 194, 218, 268, 280, 287, 302, 304, 324, 327, 339, 343, 349, [539] 358, 360, 371-373, 388, 454, 457.
- Rivière Sainte-Marguerite : 460.
- Rivière Shipshaw : 22, 31, 47, 49, 107, 109, 190-192, 217-218, 220, 238, 262, 284, 302, 313, 315, 324, 337-339, 343, 358, 361, 373, 385, 387, 389, 437.
- Rivière Valin : 31.
- Rivière-à-l'Ours : 130, 168, 183, 185.
- Rivière-à-l'Ours : 302.
- Rivière-à-Pierre : 303.
- Rivière-au-Sable : (voir la table des matières).
- Rivière-du-Moulin : 42, 44, 50, 74-75, 79-80, 107, 111, 145, 304, 374-375.
- Rivière-Noire : 29, 31.
- Rivière-Ouelle : 133.
- Roberge, l'abbé Thomas : 142.
- Roberval : 151, 169, 172, 176, 193, 199, 203, 233, 291, 307, 443, 490, 500.
- Rocher Ouellet : 255.
- Rocher Percé : 44.
- Rodrigue, Marguerite : 123.
- Ross and Cromarty : 39.
- Ross, Charles William : 43.
- Ross, Georges : 43.
- Ross, Paul : 41.
- Ross, Peter Alexander : 43-44.
- Ross, Simon Robert : 43.
- Ross, Simon : 37, 39-45, 47-48, 50, 70, 74, 84-85, 95.
- Ross, Suzan : 43.
- Ross, Sybilla : 43.
- Ross, Thomas Barston : 43.
- Ross, Thomas : 180.
- Route Alma—Jonquière : 391.
- Route Chambord—La Tuque : 392.
- Route de l'Église : 161-162.
- Route de la Grand-Ligne : 161.
- Route de la Petite Société : 161.
- Route de la rivière Deschênes : 423.
- Route Jonquière—Saint-Bruno : 393, 496.
- Route Mistouk : 162.
- Route Saguenay : 373.
- Route Saint-Félicien—Chibougamau : 392.
- Rouyard, Françoise : 37.
- Roy, Joseph : 421.
- Roy, juge David : 80.
- Roy, Mgr Camille : 325.
- Rue Adler : 396.
- Rue Alonzo Gravel : 271.
- Rue Bergeron : 267, 269, 278, 333.
- Rue Birch : 269.
- Rue Cabot : 271, 278, 332.
- Rue Champlain : 267.
- Rue de l'Acadie (Maple et Oak) : 271.
- Rue de la Bricade : 234.
- Rue de la Fabrique : 246, 300-301.
- Rue du Roi-Georges (King-George) : 271-272, 278, 282, 287, 332, 382, 422.
- Rue Frontenac : 278.
- Rue High (Mellon) : 410.
- Rue Labrecque : 271, 278, 332.
- Rue Lapointe : 267, 269, 422.
- Rue Moissan : 348.
- Rue Monseigneur Bégin : 415.
- Rue Moritz : 422.
- Rue Pelletier : 301.
- Rue Perron : 271.
- Rue Price : 271-272, 282, 334.
- Rue Racine : 106, 402, 459.
- Rue Radin : 348.
- Rue Saint-Hubert : 415.
- Rue Saint-Pierre : 328, 330.
- Rue School : 407.
- Rue Sir-Wilfrid-Laurier : 401, 404.
- Rue Spruce : 269.
- Rue St-Aimé : 380.
- Rue St-Dominique : 267-268, 272, 289, 293, 301, 376, 378, 380, 400.
- Rue St-Jacques : 403.

- Rue St-Léon : 404.  
 Rue St-Luc : 301.  
 Rue St-Paul : 301.  
 Rue St.-Thomas : 293.  
 Rue Ste-Anna : 363.  
 [540]  
 Rue Ste-Famille : 268-269, 272, 332-333, 376, 382, 422.  
 Rue Volta : 422.  
 Russes : 350.
- Saguenay Power Co. Ltd** : 366.  
 Saguenayville : 323, 326, 345.  
 Saguenay—Lac-Saint-Jean : 76, 87, 117, 129, 147-148, 181, 193, 195, 202, 204, 209, 221, 225, 240, 242, 246, 247, 249, 261, 266, 282, 287, 291, 320, 327, 341, 356, 358, 362, 367, 397, 400, 403-404, 410, 421, 437, 439-441, 443, 447, 449, 454-455, 457-458, 460-462, 467, 471, 474, 478-479, 488, 497, 500.
- Saint-Abel : 258.  
 Saint-Agnès : 125.  
 Saint-Albert-le-Grand : 380.  
 Saint-Alexis : 144-145, 152, 248, 286, 306-307, 374, 468.  
 Saint-Alphonse : 143, 169, 203, 248, 263, 286, 291, 306, 308.  
 Saint-Amand, Mme Aline : 384.  
 Saint-Ambroise : 108, 183, 186, 188, 360, 390, 395, 409, 413.  
 Saint-Amédée-de-Péribonka : 211.  
 Saint-André de Kamouraska : 155.  
 Saint-André : 258.  
 Saint-Benoît : 258.  
 Saint-Bruno : 149, 178, 182, 198, 202, 293, 391-394, 490, 497, 502, 504.  
 Saint-Casimir de Portneuf : 301.  
 Saint-Charles de Bellechasse : 136.  
 Saint-Charles-Borromée : 107-109, 302, 306, 309, 339, 344, 360.  
 Saint-Charles-de-Bourget : 108, 183, 409.
- Saint-Charles : 183-185, 188-190, 248-249, 258.  
 Saint-Coeur-de-Marie : 163, 183.  
 Saint-Colomb de Sillery : 136.  
 Saint-Cyriac : 101, 103-104, 131-132, 134, 137, 147, 160, 164, 172, 199, 221, 244, 248-249, 306, 316-318.  
 Saint-David-de-Falardeau : 390.  
 Saint-Dominique de Jonquière : 103-104, 107, 115, 117, 122-123-125, 127-129, 131-132, 134-138, 141-143, 145, 147, 153-154, 160, 164, 188, 196, 222, 228, 250-251, 253-255, 258, 268, 276, 279, 299, 302, 329, 361, 368, 383, 412, 414, 425, 463-464.  
 Saint-Étienne de La Malbaie : 83, 276.  
 Saint-Étienne-de-Lauzon : 133.  
 Saint-Étienne : 258.  
 Saint-Félicien : 130, 168, 443, 451, 477, 500.  
 Saint-Fidèle : 125, 203.  
 Saint-François-Xavier de Chicoutimi : 103, 112, 117, 120, 123, 138.  
 Saint-François : 258.  
 Saint-Fulgence : 210, 248, 304, 323.  
 Saint-Gédéon : 177, 182, 266, 276.  
 Saint-George : 257, 332, 380, 401.  
 Saint-Hilaire, Élie : 145-146.  
 Saint-Hilarion : 125.  
 Saint-Honoré : 183, 360.  
 Saint-Hyacinthe : 249.  
 Saint-Irénée : 125.  
 Saint-Isidore : 258.  
 Saint-Jacques-le-Majeur : 378.  
 Saint-Jacques : 357.  
 Saint-Jean-Baptiste de L'Anse-Saint-Jean : 255.  
 Saint-Jean-Baptiste : 258.  
 Saint-Jean-Eudes : 160-161, 379, 463.  
 Saint-Jean-Port-Joly : 137, 254.  
 Saint-Jean-Vianney : 368, 372-373, 388.  
 Saint-Jérôme : 182, 246.  
 Saint-Joseph de Lévis : 136.

- Saint-Joseph-d'Alma : 163, 166.  
 Saint-Joseph : 258.  
 Saint-Laurent : 28, 74, 77, 205, 272, 332, 380.  
 [541]  
 Saint-Lazare-de-Bellechasse : 133.  
 Saint-Léonard-de-Port-Maurice : 183, 185, 187-189, 302.  
 Saint-Léonard : 372-373.  
 Saint-Malachie : 133.  
 Saint-Mathias : 138, 378.  
 Saint-Maurice : 25.  
 Saint-Michel-de-Bellechasse : 129.  
 Saint-Philippe : 378.  
 Saint-Pierre et Saint-Paul : 93, 258.  
 Saint-Pierre, George : 233.  
 Saint-Prime : 44, 145.  
 Saint-Raphaël-de-Bellechasse : 123.  
 Saint-Raphaël : 380.  
 Saint-Roch des Aulnaies : 229, 246, 255.  
 Saint-Sauveur : 412.  
 Saint-Thomas de Pierreville : 74.  
 Saint-Thomas : 258.  
 Sainte-Agathe des Monts : 297.  
 Sainte-Agnès de Charlevoix : 155.  
 Sainte-Anne de Beaupré : 450.  
 Sainte-Anne, paroisse : 107-108, 143, 191-192, 217, 248, 323, 360, 368, 372, 374, 375, 379, 392, 419.  
 Sainte-Anne-de-la-Pocatière : 133, 135-136.  
 Sainte-Cécile : 280.  
 Sainte-Famille : 129, 258, 272, 276-277, 280, 333.  
 Sainte-Justine : 258.  
 Sainte-Marie-Médiatrice : 332, 380.  
 Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus : 378.  
 Samson's Siding : 290.  
 Saucier, Adrien : 379.  
 Sauvageau, Mme David : 421.  
 Savard, Edmond : 252.  
 Savard, Édouard : 139, 158.  
 Savard, Lucine : 95.  
 Savard, Onésime : 118.  
 Savard, Pierre : 252.  
 Savard, Thomas : 107.  
 Savard : 130, 258.  
 Schefferville : 431.  
 Scierie Anderson : 210.  
 Scierie de la rivière du Moulin : 31, 35, 39.  
 Scierie de la Rivière-Noire : 29.  
 Scierie du Bassin : 34-35, 37, 46, 102, 213, 270.  
 Scierie Price : 451.  
 Scott, B. A. : 218, 307.  
 Scott, Gordon W. : 366.  
 Scott, J. G. : 180, 305.  
 Scott : 338.  
 Sebastopol : 350.  
 Seigneurie Murry Bay : 93.  
 Séminaire de Chicoutimi : 142, 199, 229, 302, 384.  
 Séminaire de Montréal : 59.  
 Séminaire de Québec : 229.  
 Sénécal-Tremblay, François : 458.  
 Sept-Iles : 453, 479.  
 Servi-Portes Ltée : 487.  
 Shawinigan Carbide Company : 219.  
 Shawinigan Water and Power Ltd : 433.  
 Shawinigan : 219, 352, 456.  
 Sherbrooke : 67, 297.  
 Shipshaw No 1 : 347, 362, 369.  
 Shipshaw No 2 : 347, 362, 367, 371-372, 377.  
 Shipshaw : 191-192, 217, 337, 344, 347, 357-358, 360-362, 368, 370-374, 388, 392, 409, 423, 445.  
 Sidac Kénogami de Jonquière : 486.  
 Simard, Adolphe : 70, 95.  
 Simard, Alfred : 235.  
 Simard, Corneille : 254.  
 Simard, Didyme : 478.  
 Simard, Édouard : 198, 228.  
 Simard, Honoré : 72.  
 Simard, Hubert : 124.  
 Simard, Johnny : 252.  
 Simard, José : 33.

- Simard, Lambert : 102.  
 Simard, Léandre : 102.  
 Simard, Lionel : 435.  
 Simard, Marc : 95, 124.  
 Simard, Marie : 124.  
 [542]  
 Simard, Mars : 61.  
 Simard, Michel : 33.  
 Simard, Mme Alfred : 254.  
 Simard, Simon : 188.  
 Simard, Thomas : 28, 30, 35, 53, 84.  
 Simard, Valéri : 254, 257.  
 Simard, William : 72.  
 Simard : 178.  
 Simoneau, Noël : 107.  
 Simpson, George : 29, 40.  
 Sise, P. F. : 367.  
 Skouger, Hjalmar E. : 350.  
 Smith, Amélia-Blanche : 265.  
 Smith, Napoléon : 210.  
 Société Anglo-Newfoundland  
 Development Company : 270.  
 Société Baker & Conway : 179.  
 Société Canadienne de la Croix-  
 Rouge : 423.  
 Société de Baie-Saint-Paul : 71, 100.  
 Société de Colonisation du comté de  
 Portneuf : 126.  
 Société de Développement de  
 Jonquière : 486.  
 Société de la Malbaie : 81, 90.  
 Société de la Rivière au Sable : 81, 83-  
 86, 92, 99, 162.  
 Société de Saint-Ambroise : 71, 100.  
 Société de Tempérance : 127, 140.  
 Société des Défricheurs et Cultivateurs  
 du Saguenay : 28, 44, 53, 59, 62-  
 65, 67-69, 71-72, 79, 81-83, 86-87,  
 92, 94, 99-100, 109, 111-112, 166,  
 198, 229, 263.  
 Société des Vingt et un : 30, 53, 62,  
 68, 264, 270.  
 Société Duke-Price Power Company :  
 343.  
 Société Duke-Price : 342.  
 Société en Commandite Carré Davis :  
 488.  
 Société Harvey : 81.  
 Société Hydrep : 488.  
 Société Imperial Oil Ltd : 246.  
 Société Invesco : 488.  
 Société J. C. Wilson Ltée : 270, 441,  
 448.  
 Société Les Profilés Extruco : 487.  
 Société Nordin : 205-206.  
 Société Place du Marquis : 488.  
 Société Radio Saguenay Limitée : 400,  
 404.  
 Société Radio-Canada : 404.  
 Société régionale de développement :  
 479.  
 Société Saint-Jean-Baptiste : 230.  
 Société The Nova Scotia Construction  
 Company, Limited : 316.  
 Soeur M. Arthur : 331.  
 Soeur M. de Saint-Augustin : 331.  
 Soeur M. de Saint-Wilbrod : 331.  
 Soeur Marie-Auxiliatrice : 330-331.  
 Soeur Saint-Célestin : 332.  
 Soeur Saint-David : 330.  
 Soeur Saint-Didace : 331.  
 Soeur Saint-Philippe de Béniti : 331.  
 Soeurs Antoniennes de Chicoutimi :  
 396.  
 Soeurs Augustines Hospitalières de la  
 Miséricorde de Jésus : 418, 425,  
 427.  
 Soeurs du Bon-Conseil de Chicoutimi :  
 332-333, 406-407, 410.  
 Soeurs du Bon-Pasteur : 330-331.  
 Sorel : 74.  
 Soucy, Philomène : 155.  
 St. Raymond Paper Limited : 385.  
 Staff Houses : 357, 428.  
 Stewart, Jane : 264.  
 Stoker, Florence : 265.  
 Stone Consolidated : 451.  
 Suède : 449.  
 Sutherland, James : 217.  
 Swezey, R. R. : 210, 217.

- Symington, H.J. : 384.  
 Syndicat Canadien de l'Énergie et du Papier : 484.  
 Syndicat de l'Aluminium : 423.  
 [543]
- Tadoussac** : 30, 41, 74, 392.  
 Taillon, Louis-Ovide : 180.  
 Talbot, Antonio : 384, 425-426.  
 Taschereau, Alexandre : 340-342, 345, 351, 422, 433.  
 Taschereau, Mgr Elzéar-Alexandre : 137, 180, 324.  
 Tekakwitha, Kateri : 108.  
 Télévision : 404-406.  
 Terre-Neuve : 446, 448.  
 Terres-Rompues : 22-23, 25, 30, 39, 41-42, 44-50, 52-53, 107, 109-110, 162, 183, 191-192, 210, 216-219, 338, 344, 360, 368, 370.  
 Territoires du Nord-Ouest : 267.  
 Têtu, François : 20, 33, 36, 38, 46-47, 52, 70-71, 73-74, 77, 83, 85, 166.  
 The Saguenay General Hospital : 422.  
 Théâtre Empire : 380.  
 Thiboutot, Baptiste : 80.  
 Thompson, A.C.M. : 367.  
 Todd, Frederick G : 357.  
 Toronto : 448.  
 Touchon, Louise : 157.  
 Township Chicoutimi : 113.  
 Township de Jonquière : 82, 94, 119, 122, 155.  
 Township de Kénogami : 76.  
 Township Laterrière : 122.  
 Traite de Tadoussac : 21, 37.  
 Traitement Villeneuve : 488.  
 Trans-Canada Railway : 240.  
 Traverse de Sainte-Anne : 190.  
 Traverse de St-Ambroise : 186.  
 Traverse des Terres-Rompues : 183-192.  
 Traverse Jonquière—Saint-Léonard : 186-188.  
 Tremblay (Gros-Micho), Michel : 33.  
 Tremblay (Michaud), François : 252.  
 Tremblay (Picoté), Alexis : 28-30, 35, 53, 62, 68.  
 Tremblay (Picoté), Augustin : 72.  
 Tremblay (Picoté), François : 72.  
 Tremblay (Picoté), Louis : 68.  
 Tremblay, Abraham : 274.  
 Tremblay, Adjutor : 150, 292.  
 Tremblay, Boniface : 72.  
 Tremblay, Celse : 302.  
 Tremblay, David : 84.  
 Tremblay, Didier : 68, 84.  
 Tremblay, Edmond : 238.  
 Tremblay, Émilie : 257.  
 Tremblay, Éphrem : 115-116.  
 Tremblay, Ernest : 228, 290.  
 Tremblay, Flavie : 95.  
 Tremblay, François : 84, 155.  
 Tremblay, Gérard : 150.  
 Tremblay, Gilles : 471.  
 Tremblay, Hippolyte : 234.  
 Tremblay, Isaïe : 84.  
 Tremblay, Jean : 71.  
 Tremblay, Jean : 72, 83-84, 198.  
 Tremblay, Joseph : 107, 124, 228, 421.  
 Tremblay, Jules : 32.  
 Tremblay, Jules : 71.  
 Tremblay, l'abbé Charles-Richard : 299, 301-302, 329.  
 Tremblay, Louis-Gonzague : 72.  
 Tremblay, Louis : 72, 84.  
 Tremblay, Marguerite : 93.  
 Tremblay, Mathias : 138.  
 Tremblay, Méridée : 150.  
 Tremblay, Mgr Victor : 23, 45, 132, 265.  
 Tremblay, Mme Louise : 421.  
 Tremblay, Napoléon : 72.  
 Tremblay, Paschal : 33.  
 Tremblay, Paul : 395.  
 Tremblay, Robert : 396.  
 Tremblay, Simon : 72, 228.  
 Tremblay, Théophile : 72, 84.  
 Tremblay, Thomas : 188.  
 Tremblay, Tiburce : 119.

- Tremblay, Zéphirin : 72.  
 Tremblay : 73, 178.  
 Trois-Rivières : 328.  
 Tronçon Chicoutimi—La Baie : 496.  
 Tronçon Chicoutimi—La Ratière : 496.  
 Tronçon La Ratière—Larouche : 502.  
 Trou de La Malbaie : 162.  
 [544]  
 Turgeon, Charles : 35.  
 Turgeon, Mgr : 57.
- Ukraine** : 350.  
 Ultramontains : 143-144.  
 Union des Municipalités du Québec : 466-467.  
 Union des Producteurs Agricoles du Saguenay—Lac-Saint-Jean : 491.  
 Université Laval : 325, 414.  
 Université McGill : 353.  
 Usine à pâte Kraft : 270, 442-444, 447-448, 451, 464.  
 Usine Donohue : 451, 477.  
 Usine Dubuc : 461.  
 Usine Duralcan : 486.  
 Usine Grande-Baie : 461.  
 Usine Lapointe : 461.  
 Usine Laterrière : 461.  
 Usine Saguenay : 461.  
 Usine Vaudreuil : 452, 458-459, 488.  
 Usines Abitibi-Price : 481-482, 484.  
 Usines Alcan : 423.  
 Usines Cascades : 480-482, 484.  
 Usines Chandler : 448.  
 Usines Consolidated Paper Corporation : 447.  
 Usines Domtar : 447.  
 Usines Grand-Falls : 448.  
 Usines Jonquière : 448.  
 Usines Kénogami : 448-449, 451, 481, 484-486.  
 Usines Laberge et Frères : 443.  
 Usines Price : 281, 347, 387, 397, 442, 447, 465.  
 Usines Riverbend : 448.
- Usines Sécal : 456.  
 Usines St. Raymond Paper Limited : 447.  
 Usines Wilson : 448.
- Vaillancourt, Claude** : 384.  
 Vaillancourt, Henri : 395, 425-426, 478.  
 Vaillancourt, Lazare : 244-245, 318.  
 Val-Jalbert : 209, 242, 268, 271.  
 Val-Racine : 192.  
 Vallée, l'abbé : 146.  
 Vallerand, Achille : 352.  
 Vallerand, J.-A. : 407.  
 Verreault, François : 46.  
 Verreault, J.-G. : 273-274.  
 Vervet, charretier : 45.  
 Viau, Armand : 352.  
 Victoriaville : 333.  
 Vidal, Fils et Cie : 223.  
 Ville-Racine : 221, 358-360, 368-369-370, 372-373, 377.  
 Villeneuve, Ciriac : 72.  
 Villeneuve, Éphrem : 124, 155.  
 Villeneuve, François : 119.  
 Villeneuve, Isaïe : 47, 107.  
 Villeneuve, Joseph : 72.  
 Villeneuve, Léocadie : 124.  
 Villeneuve, Marie-Louise-Félicité : 124.  
 Villeneuve, Mme Louis : 421.  
 Villeneuve, Pitre : 421.  
 Villeneuve, Stanislas : 279.  
 Villeneuve, Thomas : 124.  
 Villeneuve, Yvonne : 331.  
 Villeneuve-Bargemont, Jean-Paul Alban : 57.  
 Vincent, Lucien : 478.  
 Vivier, Marie-Anne : 36.  
 Volant, Marie : 41.  
 Voyer, Gaston : 400.
- Wagner** : 25.  
 Wake, Harold R. : 351, 354-355.  
 Walsh, John P. : 351-353.

Wender, Alex : 195.  
William Price & Son : 264. 270.  
Wilmot, Rachelle : 279.  
Wilson (Carbide), Thomas Léopold :  
190-191, 210, 215-216-220, 239,  
337-338.  
Wilson Aluminum Company : 217.

Wilson, Irving W. : 346.  
Wolfesfield : 205, 264-265.  
**Xavier Brassard & Frères** : 149.  
**York Factory** : 39.  
Young : 25, 26.

**Fin du texte**